



PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT
DU GRAND SÉNONAIS

1.1 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Document approuvé

TOME A
DIAGNOSTIC TERRITORIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

1.1 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Document approuvé

TOME A
DIAGNOSTIC TERRITORIAL
ET ENVIRONNEMENTAL



27 communes



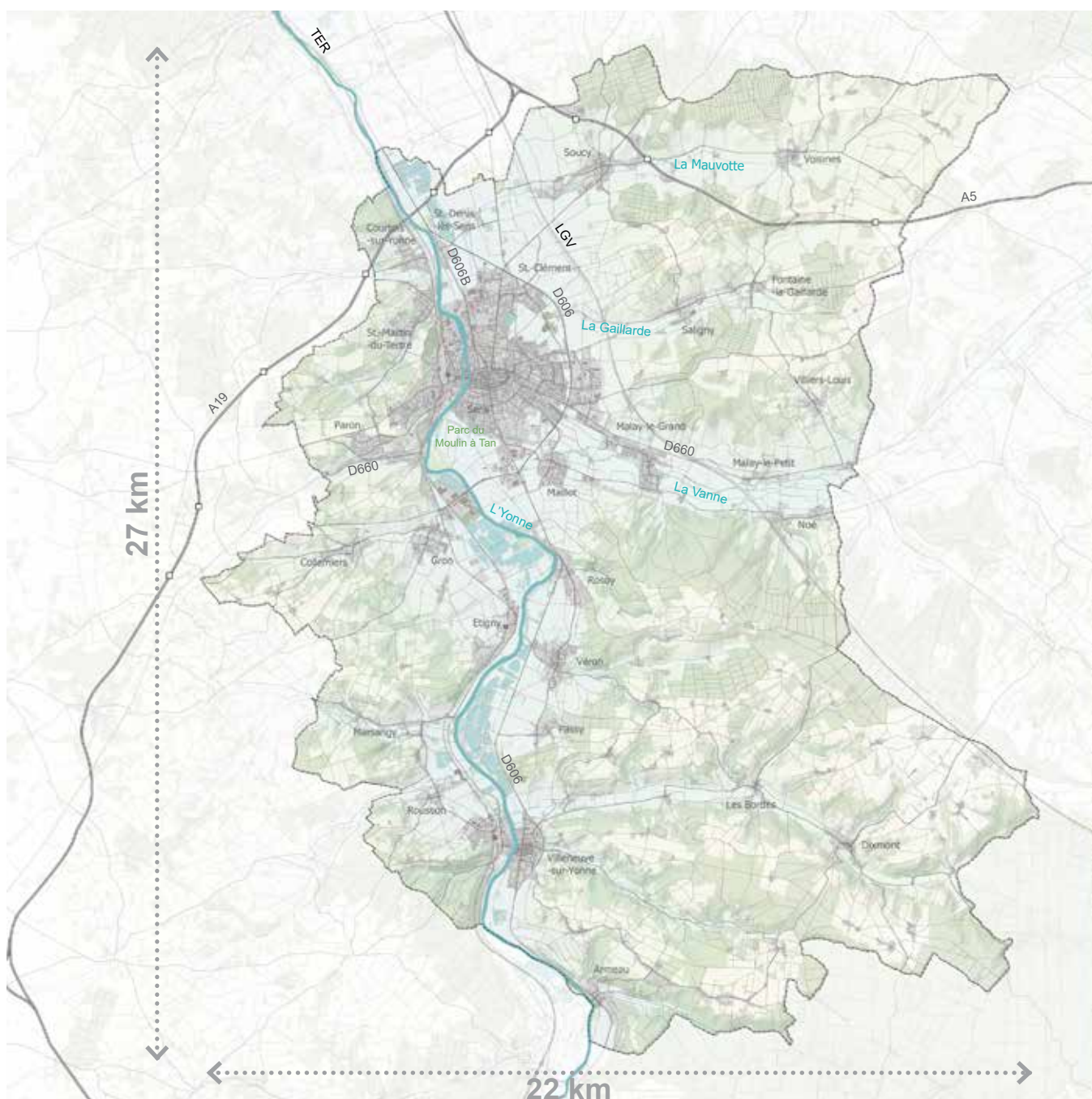
Vue
aérienne
du Grand
Sénonais

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la communauté d'agglomération du Grand Sénonais compte 27 communes. Le territoire qui s'étend sur 375 km² accueille 58 567 habitants en 2015, soit un gain de population de 3% par rapport à 2010.

Le territoire est majoritairement rural, cependant, la population se répartit principalement dans les communes les plus urbaines, soit de la manière suivante :

- **pôles urbains** (Sens et Villeneuve-sur-Yonne) : **31 083 hab.** soit 53%
- **villes relais** (Paron et Saint-Clément) : **7 661 hab.** soit 13%
- **villages-relais** (Courtois-sur-Yonne, Gron, Maillot, Malay-le-Grand, Rosoy, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Martin-du-Tertre, Soucy, Véron) : **11 617 hab.** soit 20%
- **villages** (Armeau, Les Bordes, Collemiers, Dixmont, Etigny, Fontaine-la-Gaillarde, Malay-le-Petit, Marsangy, Noé, Passy, Rousson, Saligny, Villiers-Louis, Voisines) : **8 206 hab.** soit 14%

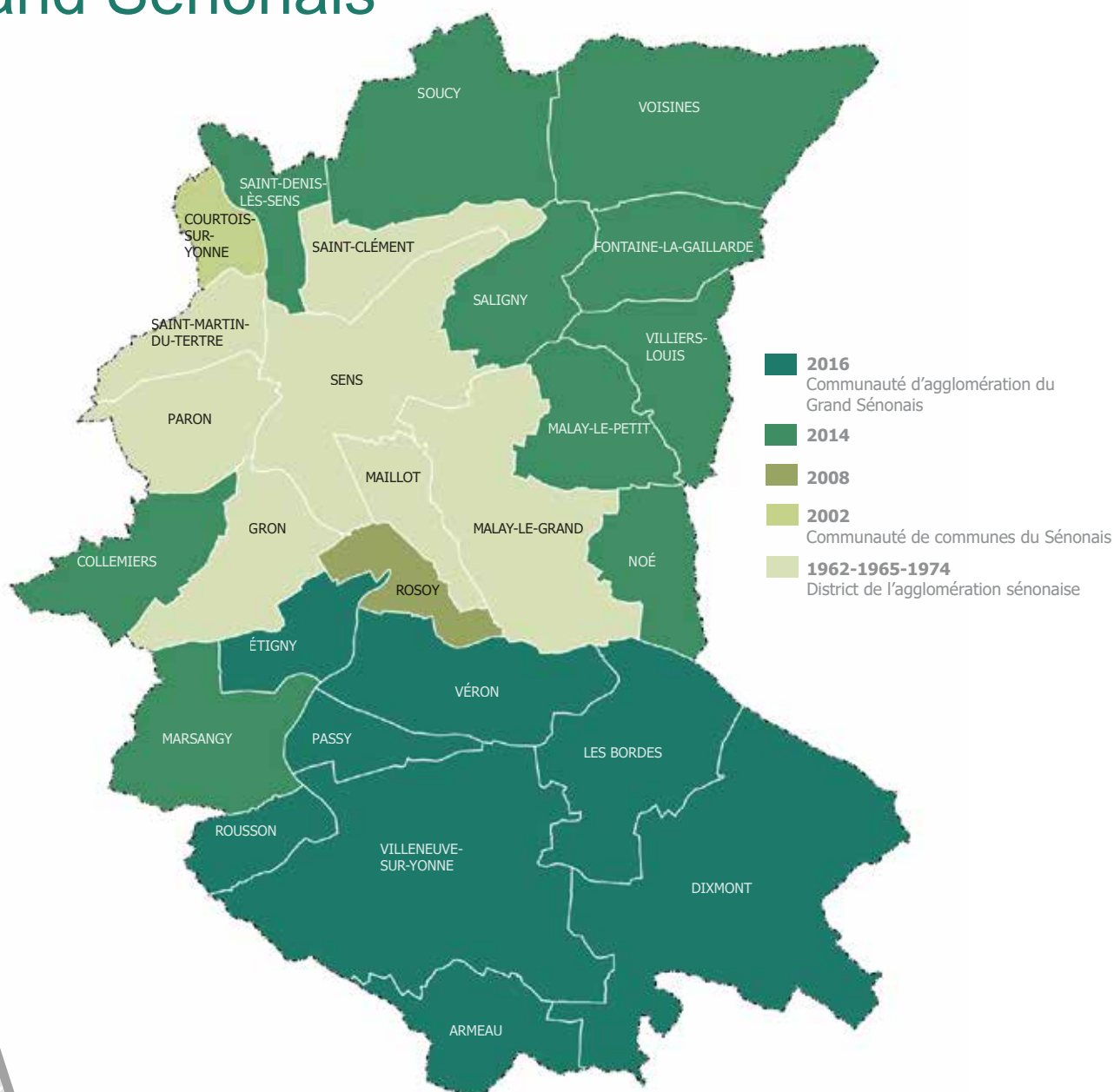
repères géographiques



Le territoire est traversé par l'axe structurant de l'Yonne sur lequel les deux principaux pôles urbains se sont historiquement implantés, Villeneuve-sur-Yonne et Sens, à sa confluence avec la Vanne. Cet axe nord-sud est également celui de la voie ferrée et du tracé de l'actuelle D606.

Les grandes infrastructures de déplacement traversent le territoire : la ligne LGV Paris-Lyon et les autoroutes A19 et A5 qui se rejoignent à la limite nord de l'agglomération.

la communauté d'agglomération du Grand Sénonais



En 1962, création du district de l'agglomération sénonaise. 4 communes : Sens, Paron, Saint-Clément et Maillot auxquelles s'ajoutent Saint-Martin-du-Tertre en 1965 puis Gron, et Malay-le-Grand en 1974.

En 2002, la communauté de communes du Sénonais comprenant 8 communes avec Courtois-sur-Yonne lui est substituée.

En 2008, Rosoy, séparée de Sens à laquelle elle était associée depuis 1973, en devient la 9e commune.

Le 1er janvier 2014, 10 communes jusqu'alors « isolées » (ne faisant partie d'aucun EPCI) rejoignent la communauté de communes : Collemiers, Fontaine-la-Gaillarde, Malay-le-Petit, Marsangy, Noé, Saint-Denis-lès-Sens, Saligny, Soucy, Villiers-Louis et Voisines.

Au 1er janvier 2016, la communauté de communes du Sénonais devient la communauté d'agglomération du Grand Sénonais avec, en plus, 8 communes de l'ancienne communauté de communes du Villeneuvien : Armeau, Dixmont, Étigny, Les Bordes, Passy, Rousson, Véron et Villeneuve-sur-Yonne.

population(s)



sur 100 habitants : 18 ont moins de 15 ans / 16 ont entre 16 et 29 / 18 entre 30 et 44 / 20 entre 45 et 59 / 17 ont entre 60 et 75 / 11 ont plus de 75



sur 100 ménages : 39 ménages d'une personne / 27 couples sans enfant / 24 couples avec enfant(s) / 10 familles monoparentales



sur 100 habitants : 44 habitent à Sens / 17 dans une commune de plus de 4 000 habitants / 22 dans une commune de 1 000 à 4 000 habitants / 17 dans une commune de moins de 1 000 habitants



sur 100 habitants : 58 propriétaires / 40 locataires / 2 logés gratuitement



sur 100 actifs : 12 cadres et professions intellectuelles supérieures / 30 employés / 5 artisans, commerçants et chefs d'entreprises / 1 agriculteur exploitant / 25 professions intermédiaires / 27 ouvriers

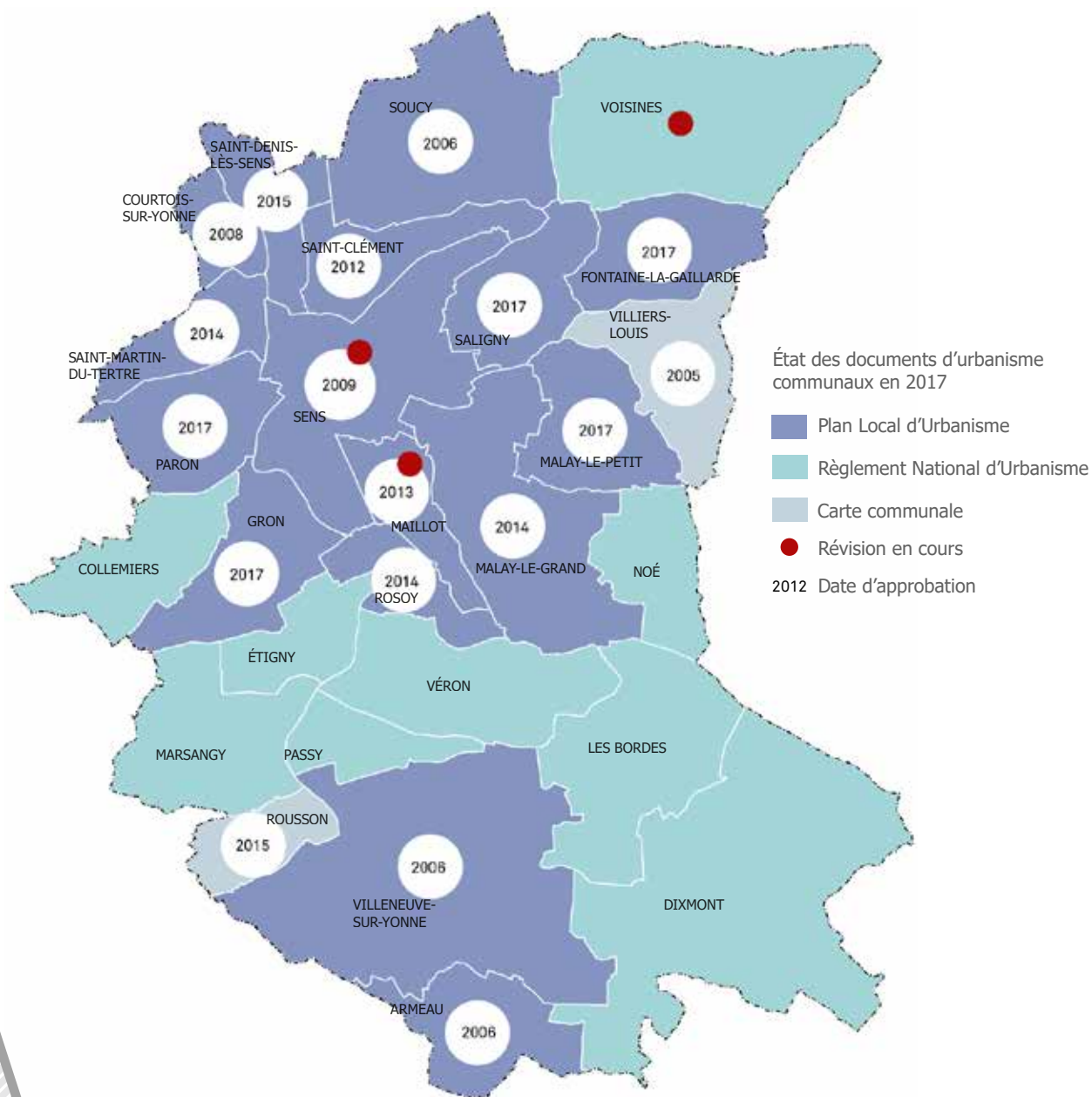


sur 100 habitants de 14 à 64 ans : 8 étudiants / 10 retraités / 60 ayant un emploi / 12 chômeurs / 10 autres inactifs



sur 100 actifs : 8 se rendent au travail à pied / 4 en deux roues / 4 n'ont pas de transport / 9 en transports en commun / 74 en voiture, camion ou fourgonnette

des documents d'urbanisme communaux au PLUi-H



Le 21 juin 2017, la communauté d'agglomération du Grand Sénonais a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat avec pour objectif de renforcer l'identité des communes et du territoire, de développer l'attractivité par une approche globale :

- Tendre vers un développement urbain et de l'habitat prenant en compte les grands principes d'aménagement durable.
- Valoriser les atouts du territoire et fixer un développement économique organisé et équilibré, facteur d'attractivité, de richesse et d'emploi.
- Garantir une préservation de l'identité sénonaise paysagère et patrimoniale et une protection de l'environnement

enjeux

**les
terres agricoles**



**les
espaces naturels**



l'eau



**les
interfaces**



l'habitat



**les
centralités**



**le
développement
économique**



**le
patrimoine**



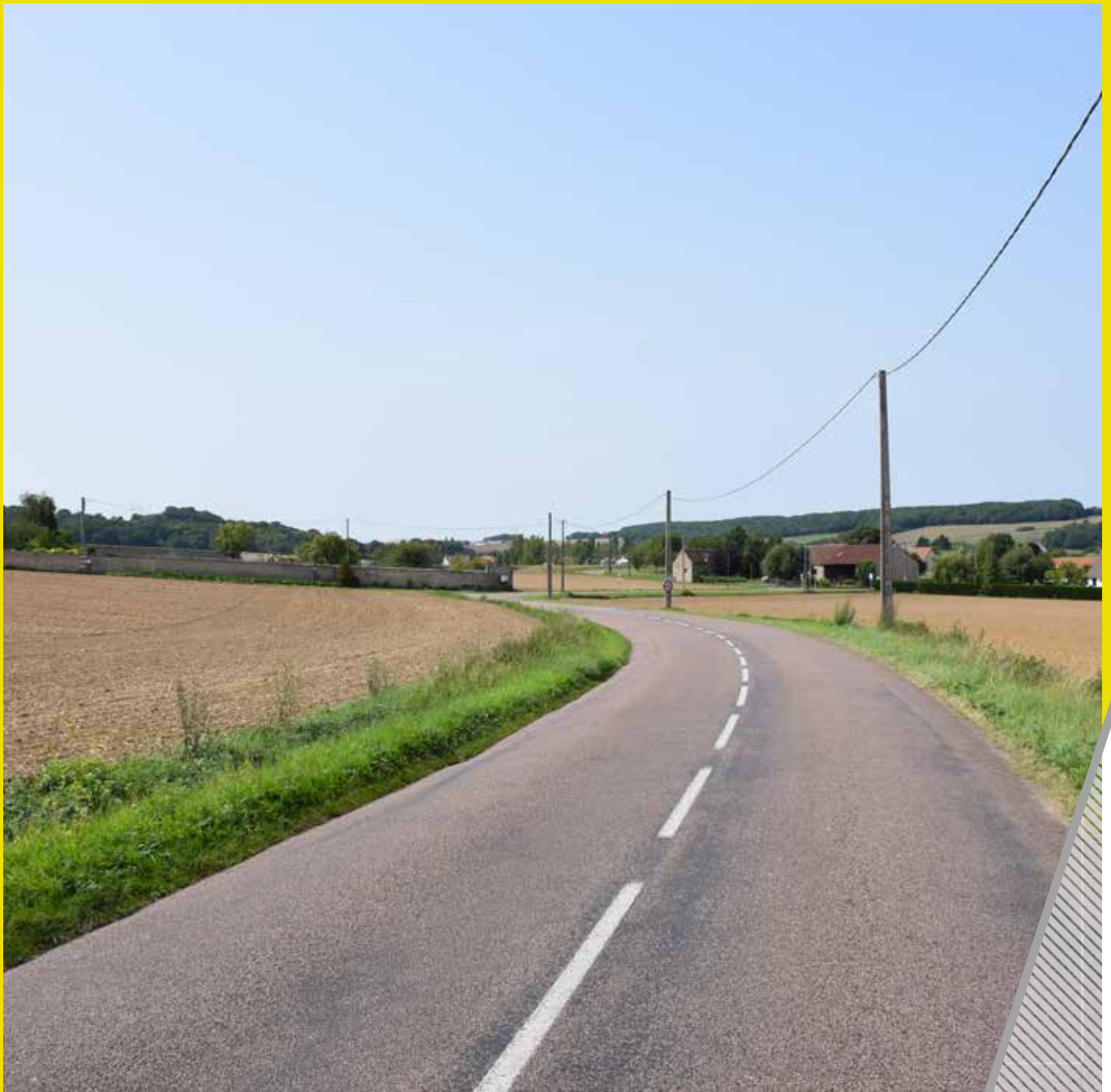
**le
cadre de vie**



SOMMAIRE

Ateliers #1	13
Chapitre1 / Le socle	23
Les fondements géographiques et historiques du territoire	
Un paysage façonné par l'eau	25
Un système de vallées entaillant un ensemble de plateaux	26
FOCUS Les paysages de l'Yonne	30
FOCUS Les paysages de l'eau	32
Une situation stratégique liée à l'eau	34
ENJEUX Un paysage façonné par l'eau	38
Les valeurs et les spécificités paysagères du territoire	41
Les unités de paysage	42
La vallée de l'Yonne	44
La vallée de la Vanne	48
Le peigne des petites vallées de la rive gauche de l'Yonne	52
La Champagne sénonaise	56
Le Pays d'Othe	60
Les milieux naturels et les continuités écologiques	65
Les milieux naturels et semi-naturels du territoire	66
Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel	68
La faune et la flore du territoire	90
Les continuités écologiques	98
ENJEUX Les milieux naturels et les continuités écologiques	112
La géomorphologie urbaine	121
Une implantation des villes et villages liée à l'eau	122
Le patrimoine urbain et architectural	128
FOCUS les démarches de protection	132
Une évolution des silhouettes urbaines avec les extensions récentes	136
ENJEUX La géomorphologie urbaine	144
Chapitre 2 / Le cadre de vie	147
Comment les hommes occupent le territoire	
Les paysages et les tissus urbains	149
Les morphologies urbaines	150
La densification à Sens et le potentiel de renouvellement urbain	172
FOCUS Le potentiel de logements dans les zones à urbaniser restantes	174
FOCUS Le potentiel de renouvellement urbain 2020-2035	175
Les franges entre espaces bâtis et espaces agricoles	176
Les paysages agricoles	180
Les paysages sylvicoles	186
La consommation d'espace	188
ENJEUX Les paysages et les tissus urbains	190

Polarité, centralité et mobilités	193
Polarité et équipements structurants	194
FOCUS Santé : état des lieux et perspectives	196
Lieux de vie et proximité	198
Le stationnement	204
Les mobilités	206
Les paysages des routes	208
FOCUS Les paysages de la RD606	210
ENJEUX Polarité, centralité et mobilités	212
 La Gestion des ressources et la santé des populations	 215
Les consommations d'énergie du territoire	216
Les ressources énergétiques locales	224
La gestion de l'eau	228
La gestion des déchets	234
Les réseaux de communications numériques	236
Les risques naturels et technologiques	238
Les pollutions	248
Les nuisances	256
ENJEUX La Gestion des ressources et la santé des populations	258
 Chapitre 3 / Les dynamiques	 263
Comment les hommes vivent ce territoire	
 L'armature territoriale et les dynamiques de développement	 265
Le Grand Sénonais, un territoire périmétropolitain	266
Le Grand Sénonais au sein des systèmes territoriaux	268
Les démarches en cours SCoT, SRADDET	272
Le tissu économique et l'emploi	274
Les activités agricoles	278
Les activités sylvicoles	282
FOCUS Le tourisme	284
ENJEUX L'armature territoriale et les dynamiques de développement	286
 La démographie et l'habitat	 289
Les évolutions démographiques dans le temps long	290
Les caractéristiques du peuplement	294
Les caractéristiques du parc du logement	296
FOCUS Les dynamiques et politiques locales de l'habitat	312
FOCUS Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain	315
FOCUS La Stratégie de peuplement du Grand Sénonais (2019-2025)	316
FOCUS Evaluation des politiques publiques de l'habitat	326
ENJEUX La démographie et l'habitat	328
 Synthèse des enjeux du diagnostic	 333
 Ateliers #2	 341



Ateliers #1

Les ateliers de secteur

Afin d'appréhender la relation entre le territoire et ses habitants d'une manière sensible, trois ateliers de secteur ont été organisés à travers le Grand Sénonais entre octobre et décembre 2017.

Il s'agissait pour les élus des communes traversées, les services de la communauté d'agglomération et les techniciens, de parcourir ensemble en car chacun de ces trois secteurs, celui de la Vanne, le secteur Yonne amont et le secteur Yonne aval. Des arrêts et des promenades ont ponctué les trois parcours afin d'illustrer des constats et des enjeux partagés par les communes, aussi bien en matière d'habitat, que d'infrastructures, d'équipements, de commerces, de biodiversité ou encore de phénomènes d'inondation.

Chaque atelier était ainsi composé d'une journée sur le terrain et d'une journée de restitution qui a permis à chacun d'exprimer ses impressions, ses souhaits et ses attentes vis-à-vis des différentes thématiques abordées.

Il s'est avéré que les trois secteurs partagent de nombreux enjeux, même s'ils s'y manifestent à différentes échelles ou de manière plus ou moins intense.



À Voisines, lors du parcours du secteur de la Vanne

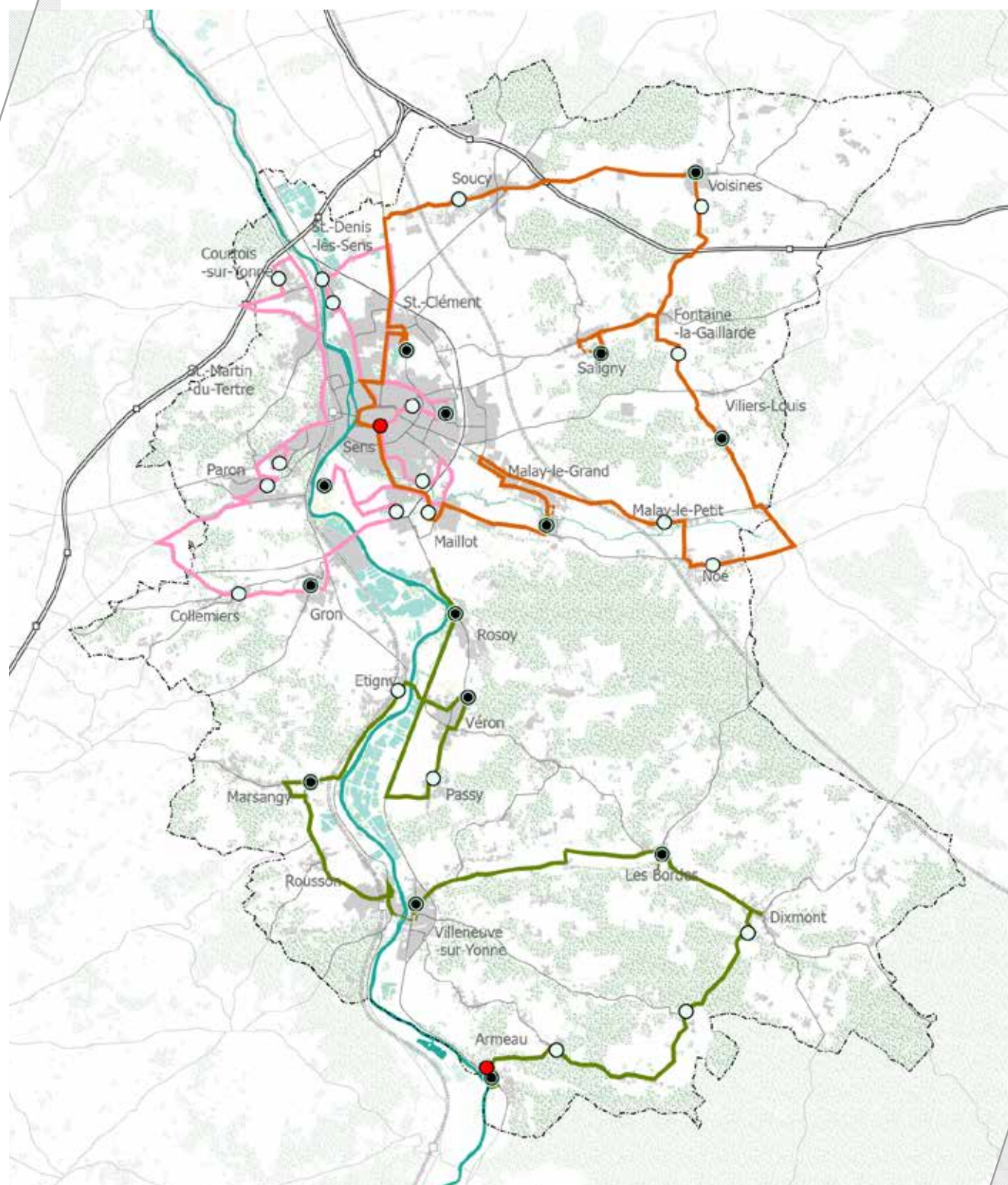


À Armeau, lors du parcours du secteur Yonne amont



À Gron, lors du parcours du secteur Yonne aval

trois parcours



- parcours du secteur de la Vanne
- parcours du secteur Yonne amont
- parcours du secteur Yonne aval

- descente du car
- simple arrêt
- départ/arrivée

Parcours du secteur de la Vanne

28/29.09.2017

L'ÉVOLUTION DES BOURGS ET LE PAYSAGE AGRICOLE COMME ÉCRIN

> Les communes sont pour la plupart entourées de vastes terres agricoles et d'espaces de forêt morcelés. Pour autant, l'enveloppe agricole constitue-t-elle un vide à construire ? Comment réconcilier les usages urbains et les usages ruraux ? Comment préserver les espaces boisés ?

> Les lisières urbaines apparaissent comme une nouvelle forme de foncier, une transition entre espaces urbains et terres agricoles ou naturelles : comment aménager ces lisières au regard de leurs enjeux de biodiversité, de paysage et de qualité de vie ?

> Face au phénomène d'étiement des bourgs et villages, comment conserver une proximité du quotidien et un lien social entre les habitants ? Peut-on s'appuyer sur les anciens cheminements agricoles pour pallier à l'utilisation systématique de la voiture ?

« Il faudrait faire comprendre à certains agriculteurs que leurs terres ne pourront jamais devenir constructibles. »

LES RIVIÈRES : RESSOURCES, RICHESSES ET CONTRAINTES

> Comment mettre en valeur la richesse du patrimoine hydraulique et comment le préserver ?

> Le risque d'inondation est très important sur le territoire. Une autre gestion des espaces agricoles permettrait par exemple de ralentir les eaux de ruissellement, mais certains facteurs semblent plus complexes à gérer, tel que l'impact des infrastructures sur la vitesse d'écoulement de l'eau.

> L'enjeu de préservation des ripisylves et d'aménagement des berges est manifeste, mais les coûts d'entretien constituent un véritable obstacle.

LES ESPACES COMMUNS DES VILLAGES

> Dans le secteur de la Vanne, c'est la rue qui constitue l'espace principal de rencontre. Certaines communes possèdent également des espaces communs atypiques : un pré, un lavoir, un « poumon vert » ou un terrain de football ombragé, propices au lien social.

> L'espace public est bien souvent envahi par la voiture, mais la présence de stationnements est une condition à la survie des commerces de proximité : quel équilibre trouver ?

L'ÉVOLUTION DU BÂTI ET DES FORMES URBAINES

> Le « remplissage des dents creuses » est souvent appliqué pour freiner l'étalement urbain. Cependant, une démarche de compacité du bâti peut constituer une alternative face à la systématisation de ce remplissage, sans pour autant faire disparaître la nature en ville.

> Dans l'existant, comment faire face au phénomène de la vacance et comment réhabiliter le patrimoine rural ?

> Quelles nouvelles typologies de logement développer pour faire face à l'évolution de la demande de la population ?

> Comment allier une gestion évolutive des parcelles d'activités et une consommation d'espace appropriée dans les zones d'activités ?

« Nous on a cherché à remplir les dents creuses. »

LES DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES

> Nombre de communes sont enclavées ou contraintes par les infrastructures.

> Les infrastructures sont source de nuisances et posent des problèmes de sécurité.

> Quel niveau de desserte en transports en commun pour les petites communes et leurs hameaux ?

« Les gens ne prennent pas le bus, ce n'est pas dans leur culture. »



Extension urbaine à Maillot



Villeneuve-sur-Yonne



Pré central de Voisines



Commerce de proximité à Malay-le-Grand

Parcours du secteur Yonne amont

05/06.10.2017

L'EAU : RESSOURCES, RICHESSES ET CONTRAINTES

> Le territoire est sujet à des inondations très violentes dues aux ravines dans les bois, à une terre très argileuse, à une simplification du paysage des coteaux par l'agriculture, ou encore à la canalisation de certains rus. Quel rôle d'une autre gestion des espaces agricoles, ou encore des prés en matière d'infiltration ?

> Une problématique manifeste de l'approvisionnement en eau, qui impacte directement le développement urbain de certaines communes. Ceci repose sur le dimensionnement des réseaux, mais aussi sur l'état actuel des sources.

> Au vu de la richesse du corridor écologique : quel aménagement et quelle gestion des berges, des sentiers et des cheminements forestiers ? Quelle exploitation pour les forêts ?

« Les parpaings sont prêts, les gens sont habitués aux inondations. »

LE LOGEMENT ET L'ADAPTATION DU BÂTI

> Un taux de vacance très élevé dans certaines communes et un enjeu de réhabilitation de l'habitat indigne.

> Une baisse du nombre de résidences secondaires, mais paradoxalement les villages n'en deviennent pas plus dynamiques : ils tendent à devenir des cités dortoirs au profit de Sens, Joigny, Auxerre ou Paris. Il s'agit donc de travailler sur les parcours résidentiels et de développer de nouvelles typologies de logements adaptées à l'évolution de la population.

> Un important patrimoine architectural à considérer comme un atout et non une contrainte. Comment l'adapter et le transformer pour répondre aux demandes de la population et de la transition énergétique ?

L'ÉVOLUTION URBAINE DES HAMEAUX

> Les hameaux avaient autrefois une vocation agricole, mais aujourd'hui leurs habitants sont des rurbains ayant un mode de vie qui n'est pas nécessairement adapté à la structure initiale de ces hameaux, dont le rapport au paysage évolue progressivement.

> Les extensions urbaines dans les hameaux sont parfois conséquentes, de 3 à 4 nouvelles maisons par an par exemple.

> De très petites populations sont ainsi dispersées à l'intérieur de vastes périmètres communaux, ce qui soulève de véritables enjeux de gestion et de déplacements.

« Habiter un hameau et être dépendant de sa voiture c'est un certain choix de vie. »

LES COEURS DE VIE DES VILLES ET VILLAGES

> Un enjeu considérable du développement du haut débit sur le territoire, qui permettrait de le rendre attractif pour les personnes concernées par le télétravail.

> Les berges comme une nouvelle forme de centralité, véritable lieu de rencontre pour les habitants, mais également atout touristique à dynamiser.

> Quels usages pour les espaces « d'entre-deux », entre les bourgs et leurs hameaux ?

> De grandes difficultés à maintenir les commerces et équipements de proximité. La solidarité des territoires et une démarche de mutualisation apparaissent comme des éléments essentiels à la pérennité de ces commerces et équipements. Les communes sont parfois moteurs dans le maintien des commerces, mais comment faire face, par exemple, à la concurrence des zones d'activités ?

« Vous tuez le commerce de proximité si vous retirez les stationnements. »

LES COUPURES DES GRANDES INFRASTRUCTURES

> Certaines communes se retrouvent « coincées » entre les infrastructures qui leur coupent bien souvent l'accès à la rivière.

> Un fort taux d'accidentologie sur les départementales et une importante problématique des traversées piétonnes et à vélo sont à noter.



L'Yonne



Villeneuve-sur-Yonne



Projet de réhabilitation d'un château à Passy



D15 entre Les Bordes et Villeneuve-sur-Yonne

Parcours du secteur Yonne aval

07/08.11.2017

LES SYNERGIES ENTRE LE RURAL ET L'URBAIN

> Il existe des interactions complexes entre le rural et l'urbain à l'échelle du Grand Sénonais. Les espaces de transition sont souvent riches (jardins familiaux, parcs, boisements protégés,...) et apportent une qualité de vie certaine avec la possibilité d'une multitude d'usages.

> Les espaces productifs sont divers sur le territoire et les synergies entre urbain et rural posent en particulier la question de la perception de la grande agriculture : sa gestion et ses pratiques doivent-elles évoluer en fonction des changements qui s'opèrent en milieu urbain ?

> L'espace rural peut également pénétrer le tissu urbain, sous la forme de la ceinture verte ou des anciens remparts par exemple.

« Il ne faut pas opposer la ruralité et les zones urbaines, il faut assumer notre complémentarité. »

QUELS COMMERCE ET POUR QUI ?

> Les commerces du secteur fonctionnent à trois échelles : celle de l'agglomération avec les zones commerciales, celle des communes avec les commerces de centre-ville et celle des quartiers, notamment dans les quartiers de renouvellement urbain à Sens.

> Il semble important d'offrir des espaces publics de natures différentes selon l'échelle de fonctionnement des commerces, pour garantir un système équilibré plutôt que concurrentiel.

> Face à la disparition des commerces au cœur des communes, une réflexion doit être portée sur l'évolution des nouveaux modes de consommation et le développement de services complémentaires propices au lien social (panier à la ferme, commerces itinérants...).

« La galerie marchande fait office de forum. »

DE L'ÉCHELLE DE L'HABITAT À L'ÉCHELLE URBAINE

> Quelles évolutions dans l'aménagement des espaces communs des lotissements sont possibles ?

> On observe dans le secteur deux types de constructions récentes majoritaires : les lotissements de petits pavillons au milieu d'une parcelle jardinée et les immeubles aux gabarits variables. Le développement de typologies intermédiaires permettrait de faciliter les parcours résidentiels et ainsi d'ancrer la population sur le territoire.

> Le parcours a mis en exergue les différences de relation entre espace privé et espace commun au sein des lotissements et au sein des quartiers d'immeubles requalifiés. En général, le renouvellement urbain tend à produire des espaces communs plus propices au lien social que les opérations de lotissements.

LES EMPLOIS ET LES ACTIVITÉS

> Le secteur Yonne Aval compte de nombreuses entreprises et industries prospères, implantées pour la plupart sur les bords de l'Yonne. Celles-ci rayonnent à grande échelle : l'échelle nationale, et l'échelle internationale. Ceci se fait grâce aux axes et noeuds de transport, notamment autoroutiers. Le réseau ferré et le port de Gron sont également des potentiels à développer.

> Sur environ 14 000 emplois dans le Grand Sénonais, 8 000 sont des emplois de navetteurs. Comment faciliter le quotidien de ces navetteurs et comment permettre l'implantation de nouveaux modes de travail sur le territoire (tels que le télétravail) ?

> Pour attirer certains types d'emplois manquants sur le territoire (notamment les cadres), il semble nécessaire de développer de nombreux services tels que des écoles, des loisirs, les hôpitaux, ainsi que des offres de formation supérieure adaptées.

> Il existe un enjeu dans le secteur agricole, et notamment céréalier : l'agriculture intensive marque le territoire et en est la base économique. Pourtant, les industries de transformation agroalimentaires sont absentes et presque toute la production est exportée.

« Le port est un bijou ensommeillé qu'il faudra réveiller. »

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ

> La majorité des grands équipements de l'agglomération sont implantés dans ce secteur : les déchetteries, la station d'épuration, l'usine d'incinération des déchets et les aires d'accueil des gens du voyage.

> L'usine d'incinération des déchets constitue un atout majeur pour le Grand Sénonais et son enjeu principal est d'atteindre un équilibre entre ses fonctions de traitement des déchets et de valorisation énergétique, notamment en palliant au déficit de demande en période estivale.



Parc des Champs-Captants



Commerces à Gron



Le quartier des Champs-Plaisants à Sens



La station d'épuration à Saint-Denis-lès-Sens



Chapitre 1 / Le socle

Les fondements géographiques
et historiques du territoire

1.

Un paysage façonné par l'eau

Un système de vallées entaillant un ensemble de plateaux

Le territoire du Grand Sénonais présente une structure hydromorphologique contrastée avec un ensemble de plateaux entaillé par un système de vallées. Ces paysages sont hérités d'une histoire géologique particulière. Les soubassements du Gâtinais, du Sénonais et du Pays d'Othe se sont formés par les craies du Crétacé supérieur. Le territoire est alors marqué par l'horizontalité. Il faut attendre l'ère tertiaire, avec le Pliocène et la surrection du Bassin parisien, pour voir les rivières creuser leurs vallées et découper l'ensemble crayeux sous forme de plateaux distincts. Le phénomène s'intensifiera au cours des épisodes glaciaires de l'ère quaternaire.

La nature du socle rend l'eau plus ou moins visible sur le territoire. La roche est parfois affleurante sur certains coteaux abrupts comme à Saint-Martin-du-Tertre.



La craie affleurante sur les coteaux de St-Martin-du-Tertre



Carte géologique simplifiée

Ère secondaire

Calcaires (craie) du crétacée supérieur

Ère tertiaire

Formations superficielles hétérogènes éocènes

Formations superficielles hétérogènes pliocènes

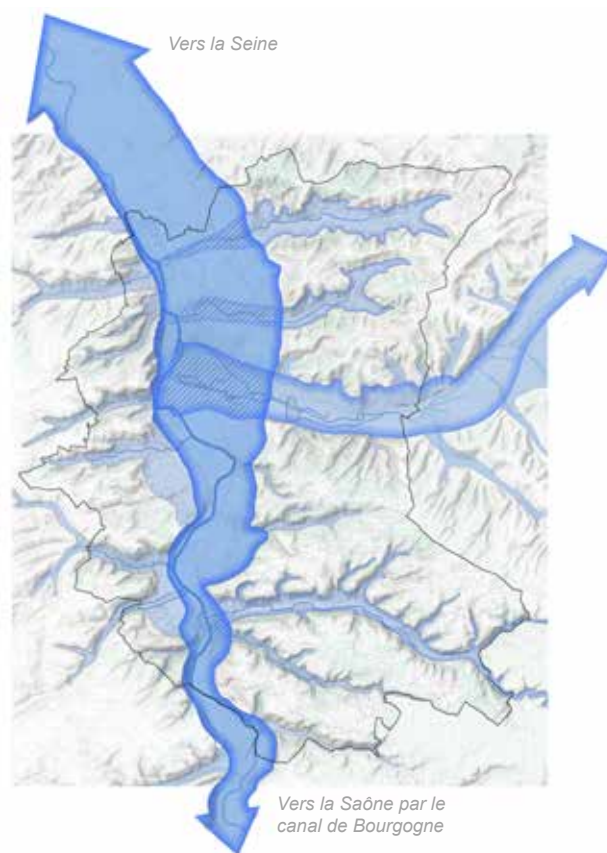
Formations superficielles des vallées

Alluvions récentes

Un système de vallées structurant le territoire

L'ensemble des vallées, de la colonne vertébrale formée par l'Yonne aux ramifications provenant des plateaux, appartient au bassin versant de l'Yonne. Il crée des paysages aux ambiances variées dont deux vallées principales se dégagent. L'**Yonne** prend sa source dans le Morvan, au sud-est du territoire, puis s'écoule sur 292 km vers la Seine, au nord-ouest. Elle s'inscrit dans une vallée dissymétrique. Le versant occidental, le long duquel coule la rivière, est marqué par des côtes abruptes, comme celles de Fauchat ou de Château. Ces belvédères naturels offrent des vues remarquables sur l'ensemble de la vallée. À l'opposé, la bordure orientale s'élève doucement vers les plateaux d'Othe et de la Champagne sénonaise. Vers l'aval, les coteaux s'éloignent progressivement pour laisser place à une vaste plaine alluviale à fond plat.

La **Vanne** prend sa source à Fontvannes, à 40 km à l'est de la Communauté d'agglomération. La vallée de la Vanne rencontre perpendiculairement la vallée de l'Yonne au niveau de la ville de Sens. Sa morphologie à fond plat est marquée par la présence d'anciens marécages. Ses versants sont légèrement asymétriques.



L'épine dorsale de l'Yonne et son réseau d'affluents parallèles les uns aux autres



La Côte de Paron comme belvédère naturel sur la vallée de l'Yonne et les pentes douces de la Champagne sénonaise



La vallée de la Vanne, une vallée à fond plat bordée de coteaux aux pentes douces

> Un paysage façonné par l'eau

Un système de vallées entaillant un ensemble de plateaux

Un territoire encadré par un ensemble de plateaux

Les plateaux, assis sur leur épais socle crayeux, marquent les horizons. La nature poreuse de la roche rend l'eau peu visible bien que sa présence ait façonné les reliefs par la présence de vallées souvent sèches au profil marqué.

Au nord-est, la Champagne sénonaise est marquée par les ondulations amples et profondes des vallées.

Au sud-est, le Pays d'Othe est incisé de vallées étroites qui dessinent un relief plus tabulaire. Sur les versants, la craie vient parfois à l'affleurement.

À l'Ouest, le vaste plateau du Gâtinais, majoritairement tourné vers l'Ouest, est caractérisé par l'horizontalité. Cependant, sa partie Est, orientée vers la vallée de l'Yonne, prend la forme d'un peigne de petites vallées courtes et ramifiées qui entaille le plateau.

Le territoire offre donc des reliefs doux et festonnés, particulièrement variés composant des paysages à la fois généreux sur les hauteurs et intimes au creux des vallées. La vallée de l'Yonne forme l'épine dorsale de ce territoire avec sa large plaine alluviale et ses coteaux abrupts en rive gauche.



Le plateau sénonais et ses ondulations aux hauteurs boisées



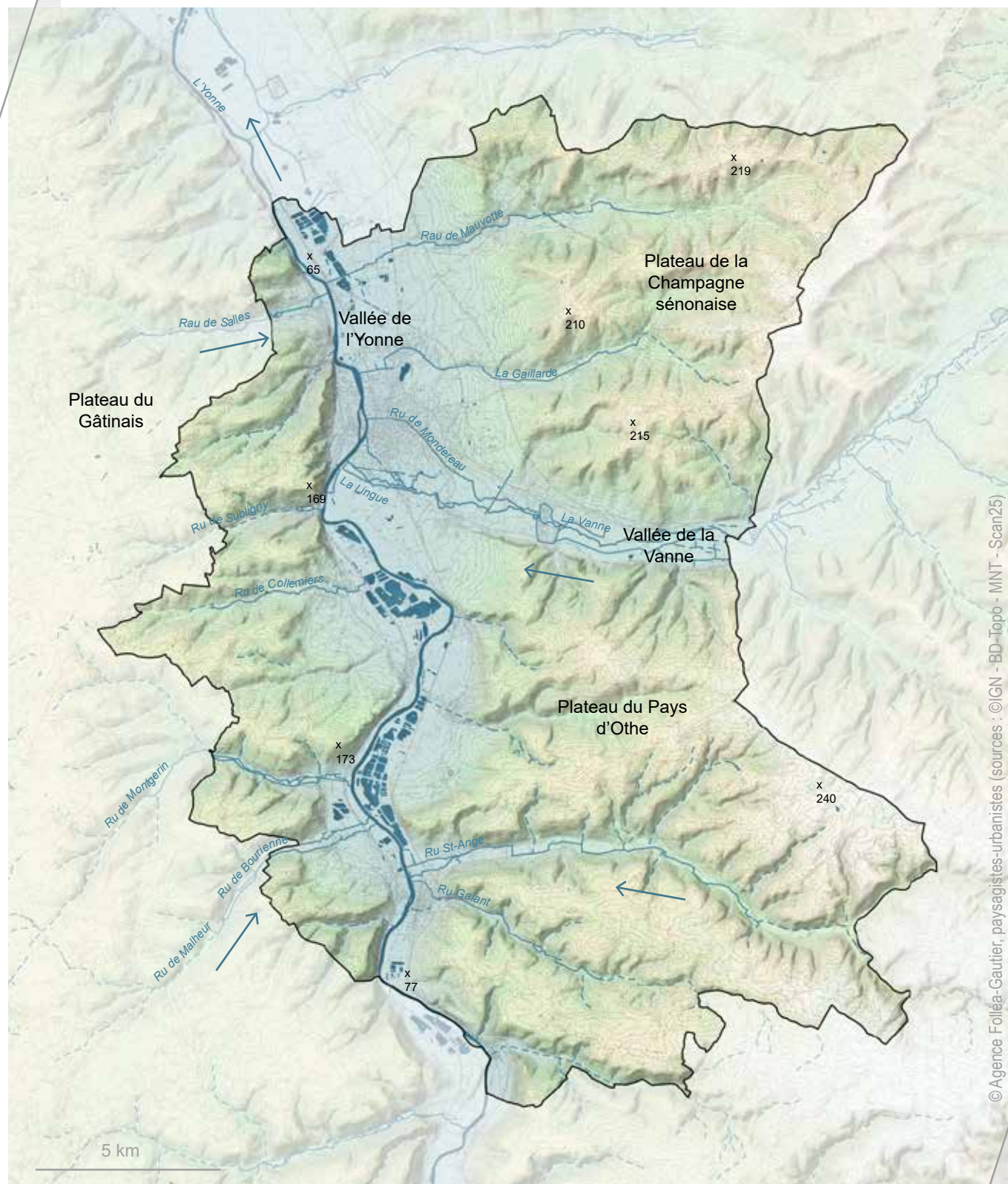
Le plateau d'Othe et la vallée des Bordes formant des reliefs souples et généreux



La bordure du plateau du Gâtinais et son peigne fin de vallées

Le socle hydromorphologique

Carte des reliefs et de l'hydrologie



© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo - MNT - Scan25)

LES PAYSAGES DE L'YONNE

L'Yonne, une rivière généreuse qui conserve son caractère naturel

L'Yonne est un couloir naturel qui traverse le territoire du sud au nord. Véritable corridor écologique, elle structure l'ensemble de la vallée. Sortant régulièrement de son lit, cette rivière vivante au caractère naturel préservé donne pourtant un sentiment de calme et d'apaisement. Ses berges sont rythmées par des pentes douces enherbées et une ripisylve abondante et riche.



À Armeau, la ripisylve fournie de l'Yonne est lisible depuis les pentes douces enherbées

L'Yonne, une rivière magnifiée par les sites patrimoniaux

Sens et Villeneuve-sur-Yonne sont deux villes dont le patrimoine historique met en valeur la rivière. Les fronts bâtis continus sont tournés vers l'Yonne tout en gardant une distance permettant de descendre doucement vers la rivière en empruntant les quais. L'ensemble des ouvrages liés à l'eau comme les ponts et les églises font l'objet d'un traitement spécifique en pierre. Cependant, la voiture envahit parfois les espaces de proximité à l'eau comme l'illustrent les quais de Villeneuve-sur-Yonne.



À Sens, les ponts de l'Yonne et du quai Ernest Landry mettent en valeur la rivière au coeur de la ville

L'Yonne, une rivière qui cristallise de nombreux usages de loisirs

La rivière constitue un espace attractif pour l'ensemble des usagers du territoire. Le chemin de halage qui longe l'intégralité de l'Yonne en rive droite offre de belles perspectives de promenades à vélo ou à pied et crée un véritable lieu de rencontre. Il est doublé par un chemin de pêcheur de Marsangy à Villeneuve-sur-Yonne en rive gauche. Cependant, les connexions transversales avec les villages environnants font souvent défaut. Les petits ports permettent d'accueillir le tourisme fluvial comme à Villeneuve-sur-Yonne. Le village de vacances d'Armeau propose des activités nautiques. La plage d'Etigny donne accès à la rivière.



Le petit port fluvial de Villeneuve-sur-Yonne

LES PAYSAGES DE L'YONNE

LES FAIBLESSES

LES VALEURS

étangs à faible valeur écologique privatisés

confluence avec la Gaillarde oubliée

paysages du port à qualifier

étangs à faible valeur écologique privatisés

étangs privatisés créant une coupure avec Véron et Passy

ouverture visuelle sur les étangs à créer

quais à libérer de la voiture

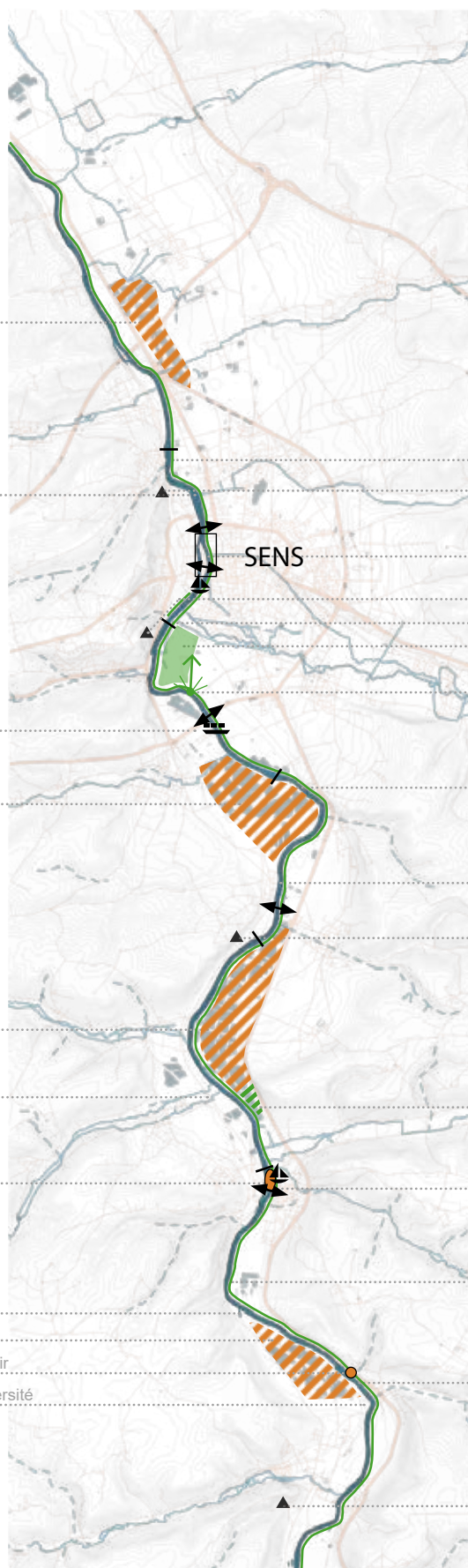
présence d'algues nocives constituant un frein à la pêche

étangs à faible valeur écologique privatisés

stationnements poids lourds sur les rives : point noir

peupleraies fermant le paysage pauvres en biodiversité

-  Pont
-  Port industriel
-  Port de tourisme
-  Écluse
-  Ouverture visuelle



espace ouvert à préserver

église de Saint-Martin-du-Tertre : bâtiment-repère

Sens : patrimoine bâti à préserver

Paron : chapelle de St-Bord - bâtiment-repère

connexion avec le Moulin à Tan à préserver

Sens : parc des Champs-Captants

ouverture visuelle sur le parc des Champs-Captants à préserver

Rosoy : ripisylve épaisse à conserver

Etigny : plage créant un espace commun de rencontre

église d'Etigny - bâtiment-repère

Étangs accessibles au public : ouverture visuelle

Villeneuve-sur-Yonne : patrimoine bâti à préserver, festivités déplacées sur les rives de l'Yonne, port de plaisance, plage, activités nautiques

chemin de halage longeant l'ensemble de l'Yonne

activités nautiques

chapelle de St-Julien-de-Sault - bâtiment-repère

LES PAYSAGES DE L'EAU

La Vanne, une rivière ouvragée et patrimoniale

La rivière, accompagnée de sa ripisylve, est le fil d'Ariane de la vallée de la Vanne. De nombreux petits ouvrages en pierre s'égrainent le long du cours d'eau. La succession de ponts, de biefs, de lavoirs ou de chutes d'eau lui confère une grande valeur patrimoniale. À Malay-le-Grand, le village, implanté de part et d'autre de la rivière, est tenu par un réseau de canaux circulaires relié à la Vanne. Cette configuration singulière, intimement liée à l'eau, est de grande qualité. Cependant, certaines constructions récentes comme la passe à poissons de Malay-le-Grand s'affranchissent du vocabulaire architectural local pour ne garder que l'aspect fonctionnel de l'ouvrage.

Les sources, des ouvrages publics au coeur des villages

Voisines, Fontaine-la-Gaillarde et Villiers-Louis sont implantées à la source d'un cours d'eau. Cette géomorphologie particulière est mise en valeur au coeur du village par des espaces publics liés à l'eau comme des mares, des fontaines ou des lavoirs dont l'usage est parfois détourné pour la baignade comme à Villiers-Louis. Ces ouvrages très soignés créent de véritables lieux de centralité pour ces villages. De petits canaux, comme celui de la Mire à Rousson, permettent d'acheminer l'eau vers les villages.



À Malay-le-Grand, de petits canaux circulaires entourent le tissu bâti



Le lavoir de Villiers-Louis, dont l'usage a été détourné pour la baignade



Au lavoir de Maillot, le caractère intime de la Vanne est renforcé par une ripisylve épaisse



À Passy, la pièce d'eau apporte une grande qualité au hameau de Beaujard situé à la source des Vaux Limois

LES PAYSAGES DE L'EAU

Les étangs, des zones humides artificielles et privatisées

Les anciennes gravières, situées sur les rives convexes de l'Yonne, sont remplies d'eau. Pouvant épaissir l'axe vert formé par l'Yonne en apportant un rapport complémentaire à l'eau, ces étangs ont une valeur écologique qui reste faible par la présence de berges aux pentes raides et de franges marquées par des plantations opaques. L'ensemble des structures arborées leur apporte un caractère confidentiel et les rend difficilement visibles depuis la RD606. Gérés par des associations de pêche et de nature, ces étangs sont majoritairement privatisés et inaccessibles au public.



À Passy, la présence de l'eau apporte une certaine quiétude, mais la gestion des étangs offre peu de biodiversité



Les thuyas et les lauriers à l'entrée des étangs privatisés de Richebourg contrastent avec la végétation alluviale du site.

Les aqueducs de la Vanne, une eau souterraine, mais «visible»

L'aqueduc de la Vanne capte les sources à l'origine de la rivière dans l'Aube pour alimenter la capitale. Il puise également de l'eau dans les Champs-Captants de Sens et à la source de Cochezie au sud de Villeneuve-sur-Yonne. L'eau est conduite vers la Vanne par l'aqueduc des Eaux de Cochezie. Principalement souterraine, cette eau laisse derrière elle de longues coulées vertes qui longent les vallées au pied des pentes les plus douces, laissant apparaître un potentiel de développement d'itinéraires doux. De nombreux ouvrages d'art d'une grande qualité paysagère ponctuent le parcours pour franchir les vallons secondaires. Cependant, certaines extensions urbaines menacent cette richesse, notamment entre le village de Soucy et son bourg.



L'arcade de Beauregard permet de franchir les Vaulissons dans la vallée de la Vanne



La coulée verte de l'aqueduc des Eaux de Cochezie traverse les paysages de la vallée de l'Yonne

Une situation stratégique liée à l'eau

Le territoire de la Communauté d'agglomération s'inscrit dans une histoire de longue date. Les premiers hommes s'y seraient installés au cours du Paléolithique inférieur. Il ne s'agit pas ici de restituer de façon détaillée son histoire, mais de faire ressortir certaines périodes essentielles pour la compréhension de sa genèse.

Néolithique et époque gallo-romaine : la structuration du territoire autour de l'Yonne

La situation du territoire sur un axe de déplacement reliant les vallées de la Saône et du Rhône à celle de la Seine est stratégique.

Avant même la conquête des Gaules, un réseau de villes et de places fortes se constitue à ses abords comme en témoignent les restes de l'oppidum de Villeneuve-sur-Yonne.

Après la conquête des Gaules, les Romains créent la *Via Agrippa* qui relie Lyon à Boulogne-sur-mer. Autour d'elle, les pôles urbains importants comme Sens se développent. Les nouveaux outils agricoles permettent de conquérir les terres sur les plateaux, autrefois laissées à la forêt. Les vignes apparaissent sur les pentes calcaires et les terres marécageuses sont «domestiquées».



De rares vignes s'inscrivent encore sur les pentes de Rosoy

Les Gallo-romains développent une trame de ville dont les communes finissant en «y» témoigneraient de leur présence.

Moyen-Âge : une alternance entre déclin et reprise de l'aménagement du territoire

Les périodes d'incertitude et de repli se multiplient, les paysages se referment et l'effort de fortification des sites bâtis s'intensifie. Parfois, lorsqu'un château est détruit à l'occasion d'une attaque, l'église est fortifiée comme en témoigne celle de Soucy.



L'église fortifiée de Soucy

À l'époque gothique, le pouvoir des rois de France, des comtes de Champagne et des ducs de Bourgogne s'affirme. Des villes nouvelles d'intérêt stratégique se développent comme Villeneuve-sur-Yonne.



La porte de Joigny, une entrée magistrale pour Villeneuve-sur-Yonne

De vastes exploitations agricoles se constituent, de nouvelles cultures apparaissent et la vigne se répand sur l'ensemble du territoire.

La fin du Moyen-Âge marque de nouveaux temps difficiles, notamment avec la guerre de Cent Ans et les épidémies de peste.

De la renaissance à la Révolution française, architectures nouvelles et amélioration des réseaux de communication

La Renaissance est marquée par un climat durable d'insécurité et de violences dû aux guerres de religion et aux conflits entre le royaume de France et le puissant duché de Bourgogne.

Beaucoup de villages entreprennent alors la construction de nouvelles fortifications.

À partir du milieu du XVI^e siècle et pendant près de 400 ans, le Morvan devient le principal pourvoyeur de bois de Paris et l'Yonne renforce sa vocation d'axe de transport de marchandises. Au printemps, les bois stockés sur les rives de l'Yonne sont livrés massivement à la rivière, assemblés en «trains» et pilotés par des flotteurs. Le vignoble icaunais se développe et les vins sont exportés à Paris, mais aussi vers les Flandres et la Prusse.

À partir du XVII^e siècle, sous l'impulsion de l'administration des Ponts et Chaussées nouvellement créée, d'importants travaux d'amélioration des routes sont menés. De nouveaux itinéraires sont mis en place, plantés d'arbres pour protéger les voyageurs de la pluie et du soleil. Des règles d'alignement s'imposent aux nouvelles constructions. L'actuelle RD606 reste l'héritière de l'ancienne route royale de Paris à Lyon, dont elle reprend partiellement le tracé.



Des alignements d'arbres témoignent de l'importance historique de la RD606

XIX^e siècle : accélération du développement des réseaux de communication et des villes

Après la Révolution française, les villages démolissent leurs remparts. Nombreux sont ceux qui, à l'image de Véron, les ont transformés en promenades plantées de tilleuls.



La promenade plantée de tilleuls, anciens remparts de Véron

En 1833 et 1843, les canaux de Bourgogne et du Nivernais sont achevés. Ils participent au projet de relier la Méditerranée à la Manche par voie fluviale, imaginé à la fin du XVI^e siècle. Bien que situés en dehors du Grand Sénonais, ces projets ont un impact important sur l'activité commerciale du territoire. Ils sont cependant vite concurrencés par le train.

En 1851, le train tisse son réseau et renforce la position stratégique du territoire entre Paris et Lyon. La ligne de chemin de fer s'implante en rive gauche de l'Yonne. Au milieu des années 1870, le réseau est complété par une ligne transversale reliant Orléans à Châlons-sur-Marne. Elle longe Paron, Malay-le-Grand et Malay-le-Petit.



L'ancienne voie de chemin de fer à Malay-le-Petit

Les villes s'affranchissent définitivement des limites de leurs anciens remparts. Des faubourgs s'étirent progressivement autour des axes principaux puis s'épaississent comme ceux d'Yonne, de Saint-Antoine, de Saint-Savainen ou de Saint-Pregts à Sens.

Une situation stratégique liée à l'eau

Le sous-sol ne fournissant pas de pierres de chaînage de qualité, la brique s'affirme dans les paysages bâtis.



À Sens, les briques participent au caractère chaleureux de l'architecture

À la fin de 1874 s'achève la construction de l'aqueduc de la Vanne, rivière dont les sources alimenteront désormais une partie des parisiens.



Les ouvrages de l'aqueduc ponctuent la vallée de la Vanne

C'est au XIXe siècle que la forêt icaunaise est aux limites extrêmes du reflux de ses surfaces. La majorité des terres sont cultivées, y compris les plus ingrates et les plus pentues. Le vignoble icaunais est à son apogée. La crise phylloxérique des années 1880-1890 fait brutalement régresser les vignes.

XXe siècle : révolution urbaine et agricole, mais aussi déprise

Sur le plan agricole, le XXe siècle est sans conteste celui où l'évolution des pratiques a été la plus rapide et la plus spectaculaire, notamment à partir de 1950.



À Rosoy, les grandes parcelles céréalières créent des coupures

La première Politique Agricole Commune (PAC) est mise en place en 1962. Elle a pour objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire de la population grandissante et permettre un meilleur niveau de vie aux agriculteurs. Le parcellaire s'adapte à la mécanisation et l'apport des produits issus de l'industrie chimique se banalise. À partir des années 1980, les préoccupations environnementales remettent en cause cette politique productiviste. La PAC est réformée en 1992 avec, notamment, l'apparition des jachères.

Du début des années 1980 aux années 2000, de nouvelles infrastructures voient le jour : la ligne LGV Sud-Est et les autoroutes A5 et A19. Parallèlement, la ligne de chemin de fer ancienne reliant Orléans à Châlons-sur-Yonne ferme progressivement. Les avancées techniques permettent aux nouveaux axes de s'affranchir des reliefs. Une nouvelle image du territoire est offerte, beaucoup plus rurale que par les axes anciens traversant les villes et les villages dans les vallées. L'étendue perçue du territoire est cependant réduite par la vitesse qui renforce la vocation de «terre de passage» de l'Yonne. Les réseaux viaires plus anciens font aussi l'objet de changements importants liés à l'automobile avec l'élargissement de portions d'itinéraire de la RD606 ou l'aménagement des espaces publics urbains au bénéfice de la voiture.



La fragilisation de la RD606 par une large chaussée bitumée et un mobilier au caractère routier

Enfin, le XXe siècle est celui d'une croissance urbaine gourmande en espaces. Les espaces dédiés à l'habitat et à l'activité se séparent progressivement et s'affranchissent de plus en plus d'une culture architecturale et urbanistique locale.



Au sud de Sens, les nouvelles habitations et les zones d'activités dénotent du vocabulaire architectural local

UN PAYSAGE FAÇONNÉ PAR L'EAU

> Un système de vallées entaillant un ensemble de plateaux / Une situation stratégique liée à l'eau

. La mise en scène des points de vue sur les vallées

Les hauteurs des coteaux, notamment sur la rive gauche de l'Yonne, offrent des vues remarquables sur les vallées et les silhouettes urbaines. Ces lieux de lecture du paysage méritent d'être valorisés.

. La préservation des cônes de vue et des perspectives remarquables du territoire

. Le maintien et le développement des ceintures jardinées

. La valorisation des bâtiments repères

Des chapelles et des églises ponctuent les hauteurs des coteaux de la rive gauche de l'Yonne. Par covisibilité, elles offrent des points de vue sur la vallée tout en servant de repères visuels depuis les rives de la rivière.

. La préservation des lignes de crête

Les coteaux agricoles puis boisés sur les hauteurs favorisent la lecture du territoire. Cependant, des dynamiques récentes d'urbanisation dans les pentes fragilisent cette composition.

. La préservation du caractère naturel de l'Yonne

L'Yonne est une rivière vivante avec une ripisylve épaisse qui constitue une véritable continuité écologique et paysagère à préserver.

. La mise en valeur écologique et paysagère des anciennes carrières

Ces espaces de nature associés à la rivière constituent un enjeu à l'échelle de la vallée de l'Yonne tant au niveau de leur gestion, de leur visibilité depuis la RD606 que de leur ouverture au public.

. Le maintien et la valorisation des espaces ouverts le long de l'Yonne

Ces espaces participent à la diversité des paysages liés à l'eau. Ils sont souvent associés à des usages de loisirs comme les parcs ou les plages qui animent la rivière.

. Le développement du tourisme fluvial sur l'Yonne

La clientèle étrangère et française recherche un dépaysement dans des espaces naturels, mais souhaite aussi des services élaborés de bonne qualité qui peuvent être installés dans les haltes nautiques et/ou à proximité. Les parcours fluviaux doivent aussi pouvoir se combiner avec des boucles à vélo.

. La gestion des espaces de stationnement à proximité de l'Yonne

Quelques espaces de stationnement ne valorisent pas les abords de la rivière (absence d'espace de recul par rapport à la rivière, absence de cheminement, imperméabilisation ...) comme à Villeneuve-sur-Yonne ou à Arneau.

. L'intégration des ouvrages hydrauliques dans le patrimoine architectural local

La construction de nouveaux ouvrages hydrauliques doit répondre aux fonctions attendues tout en respectant le vocabulaire architectural local.

. La révélation des cours d'eau et des confluences au sein des tissus bâtis

Les cours d'eau, les confluences et leurs espaces associés sont des lieux stratégiques de compréhension de la morphologie du territoire et des lieux à risque en cas d'inondation. Ils sont pourtant souvent « oubliés » au sein du tissu urbain (cours d'eau artificialisés...).

. La création de connexions douces entre le chemin de halage de l'Yonne et les villages environnants

Des continuités de cheminements doivent être retrouvées en s'appuyant sur les cours d'eau affluents, les rus ou les chemins agricoles et en sécurisant la traversée de la RD606.

. Le développement d'itinéraires doux le long des aqueducs et des anciennes voies de chemin de fer

Les longues coulées vertes qui s'inscrivent aux pieds des coteaux de la vallée de l'Yonne et de la Vanne offrent un potentiel de développement d'itinéraires doux.

. La protection des sources au cœur des villages

Ces ouvrages publics patrimoniaux constituent une véritable richesse et peuvent être valorisés par un traitement qualitatif des abords ou le développement d'usages récréatifs.

. La mise en place d'une gestion intégrée de l'eau

2.

Les valeurs et les spécificités paysagères du territoire

Les unités de paysage

Le Grand Sénonais partage des grands traits de caractères unitaires qui lui donnent un visage singulier. Ces valeurs sont des sources d'inspiration précieuses pour agir sur les paysages, et pour prolonger, à l'occasion des

aménagements futurs de l'espace ou lors de sa gestion quotidienne, l'existence d'une identité particulière sans la dénaturer.

L'eau et ses ouvrages

À l'origine des reliefs du Grand Sénonais, l'eau a conditionné l'implantation des hommes sur ce territoire. L'ensemble des villes et villages se sont organisés à son contact. La valeur de l'eau est mise en scène dans le traitement architectural soigné des pièces d'eau dans les villages ou encore des édifices qui ponctuent l'itinéraire de l'aqueduc de la Vanne. L'eau a une place primordiale et très ancienne dans l'économie locale, en tant que vecteur d'échanges commerciaux pour exporter les productions locales ou pour assurer le transit des productions extérieures. Tout au long des cours d'eau, des ponts les franchissent, des chemins les longent, des quais les ponctuent, des usines et des activités artisanales profitent de leur proximité immédiate. Au-delà des rivières et des ruisseaux, c'est tout un paysage lié à l'eau qui est révélé dans les vallées et qui participe à la charpente paysagère de ce territoire.



Le lavoir de Villiers-Louis, dont l'usage a été détourné pour la baignade

Le patrimoine architectural et urbain

Il est difficile de parler de ce territoire sans évoquer sa valeur architecturale. L'ensemble des édifices du Grand Sénonais témoigne du soin apporté à leur construction et d'un sens abouti de l'équilibre et de l'harmonie. Le territoire, et au-delà, le département, a toujours fait preuve d'un grand savoir-faire en la matière et a exporté ses artisans du bâtiment, entre autres, en direction de la capitale. La permanence des couleurs chaudes donne au bâti un caractère bienveillant. Le brun des tuiles plates y tient le premier rôle, notamment depuis les hauteurs où les silhouettes urbaines se dégagent. Les couleurs des enduits participent aussi à cette sensation bien qu'elles soient plus retenues sous l'influence de la Champagne et de l'Île de France. La qualité de l'architecture dépend aussi de la diversité du patrimoine bâti composée de bâtiments religieux et institutionnels. Ce patrimoine bâti est présent dans chaque cœur de village et dans le petit patrimoine de pays : églises, châteaux, lavoirs, cimetières, moulins, colombiers, calvaires, fermes isolées... L'architecture révèle la profondeur de l'histoire de l'occupation humaine.



La porte de Joigny, une entrée magistrale pour Villeneuve-sur-Yonne

Les paysages agricoles et forestiers

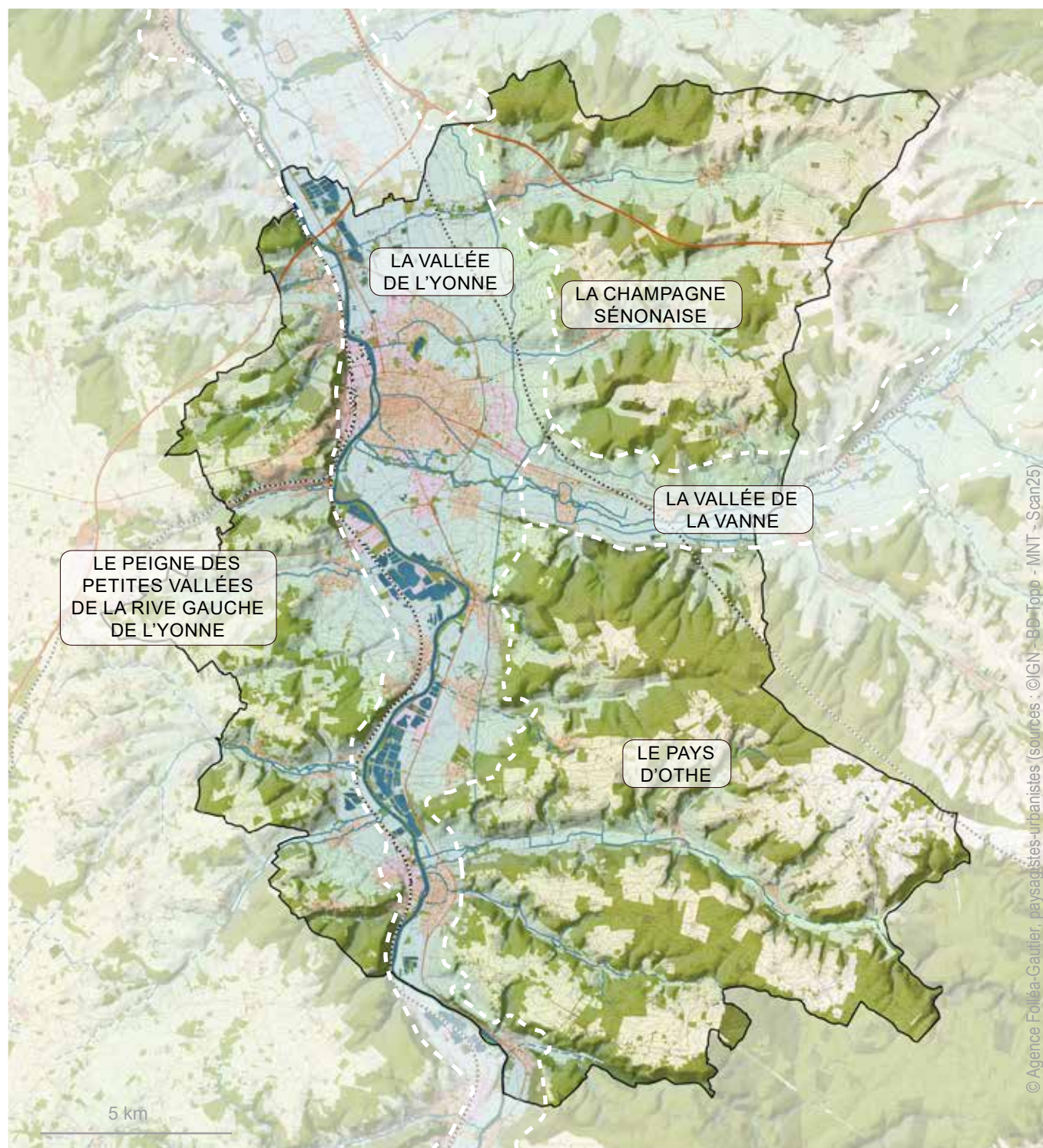
Dans les vallées, la plupart des communes sont entourées de vastes terres agricoles qui participent à la qualité du cadre de vie. Une grande partie des lisières des villes et villages sont jardinées créant ainsi des transitions douces entre les espaces agricoles et les tissus bâtis. Les cultures sont essentiellement aux céréales et aux oléagineux. Les couleurs varient au fil des saisons entre les cultures de printemps et les couvre-sols qui tapissent les sols en hiver. Sur les hauteurs, les parcelles céréalières qui ondulent au gré des reliefs bienveillants côtoient les forêts et les bosquets ponctuant l'horizon. La complémentarité entre les espaces urbains et les espaces agricoles et forestiers a construit le territoire et constitue une véritable force.



Sur les coteaux de Dixmont, une composition de grande qualité entre boisements, vergers et bandes enherbées

Les unités de paysage du Grand Sénonais

Carte des paysages



Le territoire du Grand Sénonais se lit comme un ensemble de paysages dont l'organisation est intimement liée à la présence de l'eau. Dans ses reliefs majoritairement doux et festonnés, cinq unités de paysage complémentaires se dégagent :

- > La vallée de l'Yonne
- > La vallée de la Vanne
- > Le peigne des petites vallées de la rive gauche de l'Yonne
- > La champagne sénonaise
- > Le plateau et les vallées d'Othe

La vallée de l'Yonne constitue la colonne vertébrale de ce territoire. Elle est nettement délimitée du peigne des petites

vallées de la rive gauche de l'Yonne par un coteau abrupt. À l'est, la lente montée des coteaux vers la champagne sénonaise et le plateau d'Othe entraîne une transition beaucoup plus subtile vers les hauteurs ondulées. La vallée de la Vanne, dont la rivière se prolonge jusqu'à son exutoire, pénètre dans la vallée de l'Yonne alors que les coteaux de la champagne sénonaise et du plateau d'Othe s'arrêtent. Sa transition douce avec la champagne sénonaise au nord-est caractérisée par une pente douce qui s'élève vers le plateau. Au sud, la transition avec le Pays d'Othe est plus nette par la présence d'un coteau plus fortement marqué.

La vallée de l'Yonne

Une vallée structurante encadrée par des plateaux

La vallée de l'Yonne forme l'ossature paysagère de ce territoire. Elle est dominée par les coteaux abrupts du Gâtinais à l'ouest et par les pentes douces des plateaux d'Othe et de la Champagne sénonaise à l'est. Resserrée en amont, elle s'ouvre progressivement vers l'aval.

Les communes concernées

- | | |
|----------------------|------------------------|
| • Courtois-sur-Yonne | • Rosoy |
| • Etigny | • Saint-Clément |
| • Gron | • Saint-Denis-les-Sens |
| • Maillot | • Sens |
| • Malay-le-Grand | • Soucy |
| • Marsangy | • Véron |
| • Paron | • Villeneuve-sur-Yonne |
| • Passy | |

Un développement urbain le long de l'eau

Sens et Villeneuve-sur-Yonne sont deux villes patrimoniales qui se sont implantées sur les deux rives de l'Yonne, au niveau d'une confluence entre la rivière maîtresse et un de ses affluents. Les points de repère architecturaux comme la cathédrale, le clocher de l'hôtel de ville ou les silos de Sens viennent rompre l'horizontalité de la plaine. Cependant, les zones d'activités récentes, qui cherchent à bénéficier de l'effet vitrine des axes de communication majeurs comme au sud de Sens, tendent à banaliser le paysage avec une minéralisation importante des sols et des lisières peu qualitatives avec l'espace agricole. Au pied des coteaux, si certains villages ont su conserver leur silhouette historique visible depuis les coteaux à l'image d'Armeau, d'autres se sont étalés sur les hauteurs comme Paron ou Etigny.



Depuis Rosoy, la cathédrale et les silos de Sens dominent l'horizon

Des axes de communication qui créent des coupures

La vallée de l'Yonne est longée par des itinéraires historiques majeurs reliant Lyon à Paris. La RD606, ancienne route royale en rive droite de l'Yonne, est encore bordée partiellement d'alignements d'arbres. Son caractère patrimonial est cependant fragilisé par son vocabulaire très routier, notamment à l'entrée des villes et lors de leur traversée. Cette voie très passante crée des nuisances et pose des problématiques de sécurité. En rive gauche de l'Yonne, l'effet de coupure produit par la RD71 est renforcé par celui créé par la voie de chemin de fer. S'inscrivant au pied des coteaux, la voie ferrée dispose de trois gares qui desservent le territoire.



À Rosoy, les rares traversées de la RD606 gardent un caractère très routier

Un développement urbain le long de l'eau

Sens et Villeneuve-sur-Yonne sont deux villes patrimoniales qui se sont implantées sur les deux rives de l'Yonne, au niveau d'une confluence entre la rivière maîtresse et un de ses affluents. Les points de repère architecturaux comme la cathédrale, le clocher de l'hôtel de ville ou les silos de Sens viennent rompre l'horizontalité de la plaine. Cependant, les zones d'activités récentes, qui cherchent à bénéficier de l'effet vitrine des axes de communication majeurs comme au sud de Sens, tendent à banaliser le paysage avec une minéralisation importante des sols et des lisières peu qualitatives avec l'espace agricole. Au pied des coteaux, si certains villages ont su conserver leur silhouette historique visible depuis les coteaux à l'image d'Armeau, d'autres se sont étalés sur les hauteurs comme Paron ou Etigny.



À Armeau, l'Yonne et son chemin de halage attirent une variété d'usages

Des axes de communication qui créent des coupures

La vallée de l'Yonne est longée par des itinéraires historiques majeurs reliant Lyon à Paris. La RD606, ancienne route royale en rive droite de l'Yonne, est encore bordée partiellement d'alignements d'arbres. Son caractère patrimonial est cependant fragilisé par son vocabulaire très routier, notamment à l'entrée des villes et lors de leur traversée. Cette voie très passante crée des nuisances et pose des problématiques de sécurité. En rive gauche de l'Yonne, l'effet de coupure produit par la RD71 est renforcé par celui créé par la voie de chemin de fer. S'inscrivant au pied des coteaux, la voie ferrée dispose de trois gares qui desservent le territoire.



Les jardins familiaux de la plaine des Boutours avec leur richesse végétale et leur maillage de cheminements

Une rivière vivante, support de nombreux usages

La rivière est la force de ce territoire. Le paysage de la ripisylve est de grande qualité. Il attire de nombreux usagers qui pratiquent le canoë ou la baignade à Villeneuve-sur-Yonne, la balade ou la course à pied le long du chemin de halage ou s'arrête prendre un pique-nique sur les rives de la rivière. Les ports qui la ponctuent, dominés par celui de Gron, animent le paysage avec leur activité commerciale ou de loisirs. La majorité des rives convexes de l'Yonne sont bordées d'anciennes gravières, remplies d'eau et dont les franges sont marquées par les saulaies. Ces étangs sont en grande partie privatisés, gérés par des associations de pêche et de nature. Ils sont pour la plupart inaccessibles au public.



À Armeau, les fonds plats sont dédiés aux grandes cultures alors que les coteaux les plus abrupts sont boisés

La vallée de l'Yonne

Les points forts

- Une rivière vivante longée d'un chemin de halage et ponctuée de petits ports et de gravières.
- Des villes historiques ponctuant la plaine avec points de repère architecturaux comme la cathédrale, le clocher de l'hôtel de ville et les silos de Sens.
- Une mosaïque agricole sur les pentes douces et du maraîchage à proximité de Sens.

Les points faibles

- Des infrastructures marquant des coupures et la fragilisation du caractère patrimonial de la RD606.
- L'étalement urbain sur les coteaux.
- Les zones d'activités qui banalisent les paysages en entrée de villes.
- La privatisation des gravières.



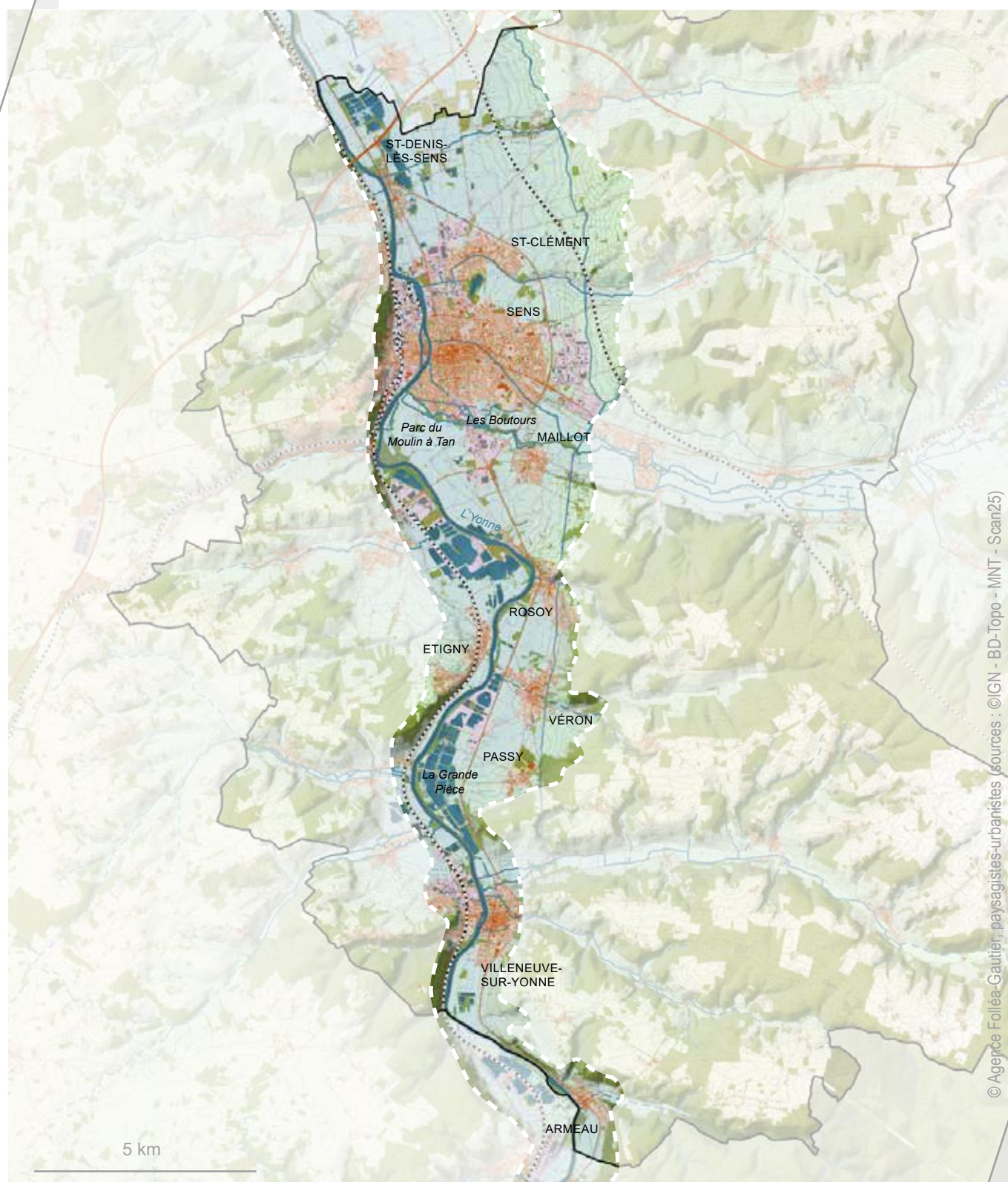
La ville de Villeneuve-sur-Yonne inscrite dans le fond de la vallée de l'Yonne



Une confrontation brutale entre la zone d'activité de Maillot et les grandes parcelles agricoles

La vallée de l'Yonne

Carte des paysages



La vallée de la Vanne

L'exutoire d'une vallée secondaire dans la vallée de l'Yonne

La vallée de la Vanne marque la limite entre le plateau d'Othe au sud et la Champagne sénonaise au nord. Débutant bien au-delà du territoire, elle rencontre perpendiculairement la vallée de l'Yonne au niveau de Sens. Ses coteaux, plus pentus au sud s'adoucissent au nord.

Les communes concernées

- | | |
|------------------|------------------|
| • Malay-le-Grand | • Noé |
| • Malay-le-Petit | • Villiers-Louis |

Un placement des villages à l'écart ou sur la rivière

Les villages s'égrainent le long de la vallée. Ils se placent à l'écart de la rivière et des zones humides comme les villages rues de Malais-le-Petit et de Noé qui se trouvent au pied des coteaux qui referment la vallée. L'étalement urbain le long de la RD146 de Noé et du Clos de Noé rend difficile la lecture du village et de son hameau. Malay-le-Grand a une morphologie singulière au sein de cette vallée. Le village est construit de part et d'autre de la Vanne. Il est tenu par un réseau de canaux circulaires relié à la rivière. Cette forme urbaine permet une certaine intimité tout en laissant une belle place au végétal. Un ensemble de petites ruelles conduisent vers les canaux. Cependant, la qualité paysagère et le patrimoine bâti des lieux sont menacés par des extensions au nord de village qui dénaturent la silhouette urbaine historique.



À Malay-le-Grand, l'urbanisation est circonscrite par un réseau de canaux

Une vallée support des axes de déplacement

La vallée de la Vanne est longée par la RD660, ancien itinéraire historique menant à Troyes. Très passant, cet axe engendre des problématiques de nuisances sonores de sécurité visibles à Malay-le-Petit. Cette vallée porte les traces de l'ancienne voie de chemin de fer qui reliait Orléans à Châlons-sur-Marne. Cette coulée verte porte un potentiel évident de support de voie douce. Alors que l'ancienne voie ferrée s'inscrivait au pied des coteaux, la récente LGV traverse la vallée du Nord-Ouest au Sud-Est. Alors que l'effet de rupture est moindre au coeur de la vallée, il s'accroît fortement à proximité du Clos de Noé. La ligne y coupe l'horizon vers le vallon dans lequel s'est inscrit le hameau et apporte de fortes nuisances sonores.



La LGV crée un effet de mur à proximité du hameau du Clos de Noé

Une rivière avec de nombreux ouvrages

Un véritable patrimoine lié à l'eau ponctue la vallée avec la présence de petits ouvrages de qualité comprenant des ponts, des biefs, des lavoirs, des chutes d'eau ou des canaux. Sur les pentes douces au Nord de la vallée, l'aqueduc de la Vanne transporte l'eau prélevée à la source de la rivière vers Paris. Les ouvrages en pierre révèlent sa présence discrète en parallèle des courbes de niveau. Cependant, certaines constructions récentes, comme la passe à poissons de Malay-le-Grand, s'affranchissent du vocabulaire architectural local.



À Malay-le-Grand, les ouvrages liés à l'eau constituent un véritable patrimoine

Des grandes cultures dépendant du gradient d'humidité du sol

La vallée de la Vanne a été entièrement drainée pour favoriser l'agriculture. La Vanne et sa ripisylve, qui créent un fil d'Ariane le long de la vallée, sont accompagnées par un réseau de fossés dont les lignes végétalisées structurent le fond de vallée. Certains de ces axes sont doublés d'un cheminement permettant de découvrir les paysages de la vallée. Le drainage et la nature des sols du fond de la vallée ont permis de développer la maïsiculture. Les prés y deviennent de plus en plus rares. Les pentes douces des coteaux au Nord de la vallée sont occupées par de grandes cultures céréalières. Les limites avec les boisements qui marquent les hauteurs sont très nettes.



À Malay-le-Petit, la monotonie des grandes parcelles de maïs est atténuée par la présence du végétal lié à l'eau

La vallée de la Vanne

Les points forts

- La diversité des ouvrages hydrauliques en pierre.
- La structure urbaine singulière de Malay-le-Grand.
- L'ancienne voie de chemin de fer longeant la vallée.
- Le chevelu de voies d'eau et leurs abords végétalisés.

Les points faibles

- Des extensions urbaines qui dénaturent la silhouette historique des villages et hameaux.
- Une rupture née de la ligne LGV au Clos de Noé.
- Une certaine monotonie des paysages agricoles dédiés aux grandes cultures dans le fond de vallée.



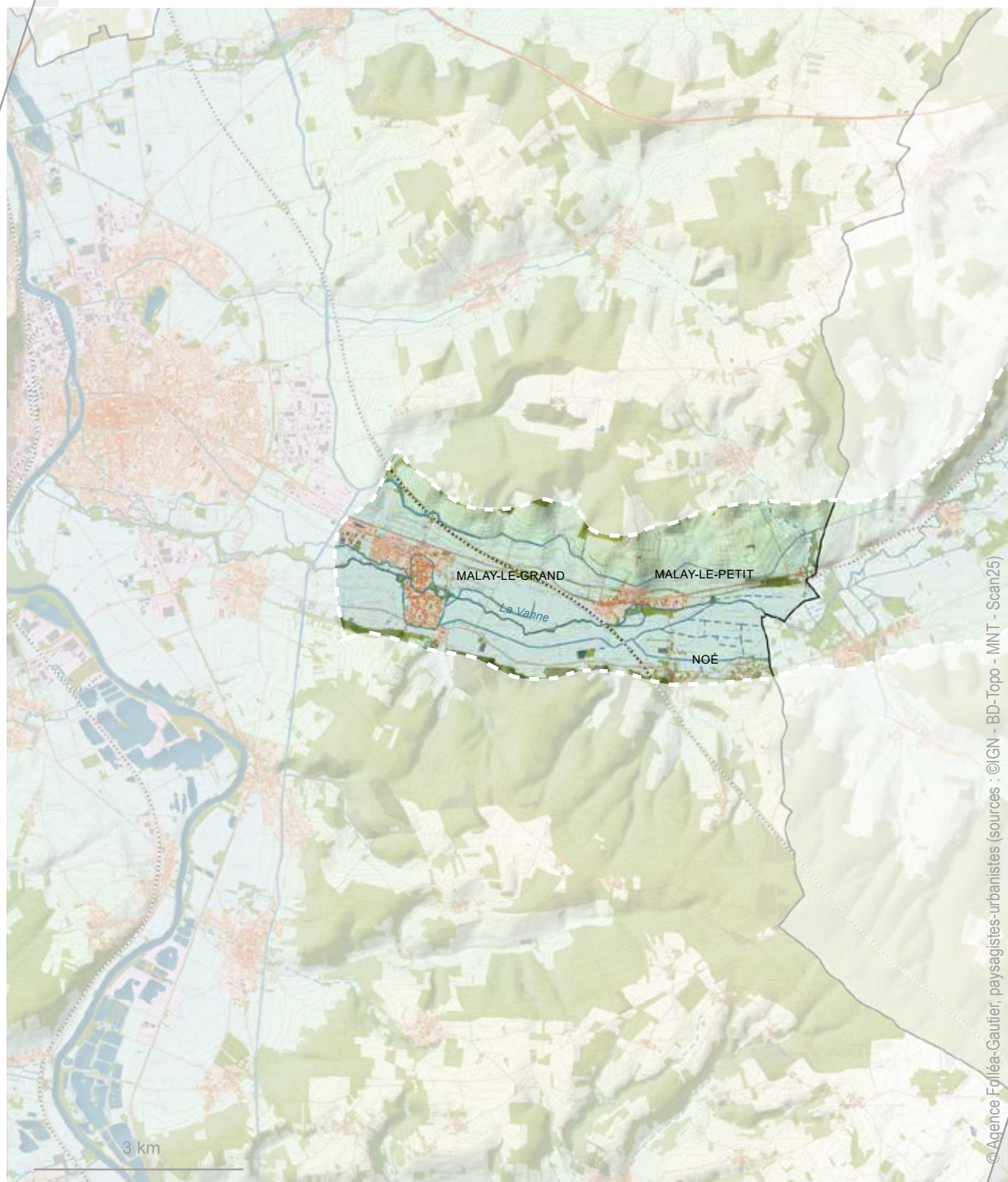
À Malay-le-Petit, les ouvrages de l'aqueduc de la Vanne font l'objet d'une attention architecturale particulière



À Malay-le-Grand, la passe à poissons a oublié la qualité des ouvrages anciens liés à l'eau

La vallée de la Vanne

Carte des paysages



© Agence Foléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo - MNT - Scan25)

Le peigne des petites vallées de la rive gauche de l'Yonne

Le rebord du plateau du Gâtinais

Le peigne des petites vallées de la rive gauche de l'Yonne s'inscrit en limite est du plateau du Gâtinais. Son coteau abrupt offre des belvédères naturels sur la vallée de l'Yonne. Sa roche est parfois affleurante comme à Paron. Cette unité est entaillée d'une succession de vallées étroites et parallèles.

Les communes concernées

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| • Collemiers | • Paron |
| • Courtois-sur-Yonne | • Rousson |
| • Etigny | • Saint-Martin-du-Tertre |
| • Gron | • Villeneuve-sur-Yonne |
| • Marsangy | |

Un développement urbain au creux des vallées affluentes

Les villages se sont implantés dans chacune des vallées affluentes qui irriguent l'Yonne. Le cœur historique des villages est situé dans le fond des vallées. À proximité de zones humides, ils ont développé des stratégies d'adaptation pour se protéger des aléas nés des cours d'eau. À Gron, le bâti s'est implanté en parallèle de part et d'autre du cours d'eau créant un espace de rencontre au centre. Cependant, des extensions tendent à dénaturer la structure historique de ces villages. Certaines communes s'étendent sur les coteaux comme St-Martin-du-Tertre. À Paron, les extensions dépassent la ligne de crête et débordent sur le plateau. D'autres villages restent dans la vallée et s'étalent le long des axes de communication comme à Marsangy où la distinction entre les hameaux devient difficilement lisible.



Des terrains de sport enherbés au centre de deux axes parallèles urbanisés à Gron

Des hauteurs ponctuées de hameaux et de fermes isolées

Disséminés sur le plateau agricole, des hameaux et fermes isolées s'étoffent peu à peu de quelques constructions nouvelles le long des routes. Sur les hauteurs, des lieux emblématiques se détachent comme l'ermitage St-Bond qui domine la vallée de l'Yonne ou le manoir du Chesnoy à Paron dont les cèdres sont visibles depuis les alentours.



L'ermitage de St-Bond perché sur la Côte abrupte de Paron

Des axes de communication anciens qui traversent le territoire

Cette unité est traversée par deux axes historiques permettant de connecter Montargis à Sens par Paron. La RD81 s'élève vers les hauteurs de la commune depuis les Brémonts avant de surplomber l'ensemble de la vallée du ru de Subligny. La RD660 longe la rive gauche du cours d'eau de cette vallée. Elle est doublée par une ancienne voie de chemin de fer qui s'inscrit au pied de la Côte de Paron dont le potentiel de reconversion en voie verte est fort.



La voie de chemin de fer désaffectée longe la vallée du ru de Subligny

De grandes cultures et des boisements morcelés

Les hauteurs sont caractérisées par une mosaïque de boisements et de grandes cultures qui rythme les reliefs. Cependant, la dynamique d'agrandissement des parcelles a fait disparaître le parcellaire fin piqué de vergers qui caractérisait cette unité.



À Rousson, les grandes cultures céréalières grignotent les derniers arbres fruitiers hérités des anciens vergers

Le peigne des petites vallées de la rive gauche de l'Yonne

Les points forts

- Des reliefs contrastés marqués par la présence d'une multitude de vallons.
- Des éléments patrimoniaux visibles de loin comme l'ermitage St Bond ou le manoir du Chesnoy.
- Une ancienne voie de chemin de fer longeant une des vallées.

Les points faibles

- L'étalement urbain le long des axes de communication et sur les coteaux.
- La disparition des vergers avec le développement des grandes cultures.



Le coeur historique de Marsangy au fond de la vallée de Montgerin



L'étalement urbain de Paron dépasse la ligne de crête

Le peigne des petites vallées de la rive gauche de l'Yonne

Carte des paysages



La Champagne sénonaise

Un plateau ondulé

La Champagne sénonaise est marquée par les ondulations amples des vallées parallèles qui entaillent le plateau perpendiculairement à la vallée de l'Yonne. Les reliefs sont parsemés de buttes.

Les communes concernées

- | | |
|-------------------------|------------------|
| • Fontaine-la-Gaillarde | • Saligny |
| • Malay-le-Grand | • Soucy |
| • Malay-le-Petit | • Villiers-Louis |
| • Saint-Clément | • Voisines |

Une implantation des villages le long de l'eau

Les villages groupés se sont tous implantés dans les vallées. Leurs silhouettes sont très perceptibles depuis les hauteurs. Certains bourgs sont situés autour d'une source comme Voisines, Fontaine-la-Gaillarde ou Villiers-Louis. Des espaces publics autour de l'eau (prés, fontaine, lavoirs) y forment des centralités. D'autres se sont installés le long d'un ruisseau. Les villages sont restés relativement compacts même si certains comme Soucy se sont étendus jusqu'à rejoindre le hameau voisin. Quelques hameaux ponctuent les hauteurs des plateaux agricoles.



À Fontaine-la-Gaillarde, le lavoir et le pré détourné pour des usages sportifs forment une centralité

Des reliefs entre cultures et boisements

De grandes vallées cultivées comme celles de la Mauvotte, de la Gaillarde ou d'Orgère sont soulignées par des lignes boisées sur les crêtes. Cependant, à Voisines comme à Fontaine-la-Gaillarde et Soucy, le paysage agricole est souvent dénudé et la rivière est réduite à un fossé sans ripisylves. Sur les plateaux, l'alternance de grandes cultures et de boisements forment de grandes clairières.



Sur les hauteurs de Villiers-Louis, les boisements créent une enveloppe aux grandes parcelles céréalières dénudées

Des infrastructures plus ou moins visibles dans les reliefs

Les vallées offrent des visions lointaines sur les paysages alentour. Tout élément vertical y est particulièrement visible comme les lignes électriques ou l'alignement d'éoliennes de Les Clérimois en limite du Grand Sénonais. En revanche, par sa situation légèrement encaissée, l'autoroute A5 y est peu perceptible. Les aires de repos forment cependant des points de fragilité qui nécessitent une attention particulière.



Depuis le plateau, les éoliennes dominent les hauteurs boisées de Les Clérimois, en dehors du Grand Sénonais

La Champagne sénonaise

Les points forts

- Les reliefs ondulés et les paysages agricoles ouverts.
- Des silhouettes urbaines compactes.
- Des espaces publics marqués par la présence de l'eau.
- La forêt domaniale de Soucy-Launay.

Les points faibles

- Des fonds de vallée souvent dénudés avec une rivière réduite à un fossé.
- Les aires de repos de l'autoroute A5 peu qualitatives.



Fontaine-la-Gaillarde, un village champêtre implanté au pied d'une source



L'aire de repos de Montaphilant, un vocabulaire encore très routier

La Champagne sénonnaise

Carte des paysages



Le Pays d'Othe

Un plateau relativement tabulaire

Le Pays d'Othe est incisé par des vallées étroites dont la principale est la vallée des Bordes. Sur les versants, la roche vient parfois à l'affleurement. Son relief est relativement tabulaire.

Les communes concernées

- | | |
|------------------|------------------------|
| • Armeau | • Noé |
| • Dixmont | • Passy |
| • Les Bordes | • Rosoy |
| • Maillot | • Véron |
| • Malay-le-Grand | • Villeneuve-sur-Yonne |
| • Malay-le-Petit | |

Un territoire comptant peu de villages, mais une multitude de hameaux

Deux villages se sont implantés au creux de la vallée des Bordes. Les Bordes et Dixmont, tous deux, sont restés relativement compacts autour du village d'origine. Sur les hauteurs, un chapelet de hameaux et de fermes isolées se dissémine dans l'espace agricole. Il ponctue régulièrement les clairières agricoles. Dixmont compte jusqu'à 23 hameaux sur son territoire communal.



Les Bordes ont su garder leur compacité tout en accueillant de nouvelles constructions.

Des boisements nombreux entrecoupés de clairières de grandes cultures

Les boisements dominent le Pays d'Othe. La forêt domaniale de l'Abbesse et les bois de Chavan et de la Grande Vallée forment un croissant boisé sur ce territoire. Sur les hauteurs, les cultures céréalières occupent les grandes clairières. Les fermes en activité animent le paysage. Autrefois piqué de nombreux vergers, le plateau a perdu sa spécificité culturelle au profit des grandes cultures céréalières. Les fonds de vallons, quand ils ne sont pas boisés, conservent quelques prairies humides pâturées.



De belles prairies pâturées tapissent le fond de la vallée du ru Galant donnant lieu à un paysage bucolique

Des infrastructures qui coupent le territoire

Le territoire est traversé par deux lignes électriques qui coupent le plateau. Les tranchées vives qu'elles forment sont particulièrement visibles au sein des espaces boisés.



Les lignes à haute tension traversent la commune de Dixmont en entaillant la forêt de la Briffe

Le Pays d'Othe

Les points forts

- Les silhouettes villageoises compactes.
- Une multitude de hameaux donnant vie aux plateaux.
- La multitude de bois et de bosquets.

Les points faibles

- La disparition des vergers au profit des grandes cultures.



Vaulévrier est l'un des 23 hameaux que compte la commune de Dixmont. Les abords de route enherbés et les corps de ferme anciens rappellent son caractère rural.



De rares vergers résistent au déploiement de grandes cultures céréalières

Le Pays d'Othe

Carte des paysages



© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo - MNT - Scan25)

3.

Le milieu naturel et les continuités écologiques

Les milieux naturels et semi-naturels du territoire

Le Grand Sénonais est largement dominé par la grande culture qui recouvre un peu plus de 20 000 ha (soit 53 %) du territoire. Les milieux naturels et semi-naturels occupent cependant une part non négligeable, avec 36,2 % de la surface totale de la communauté d'agglomération, et se répartissent en 3 grands types d'espaces :

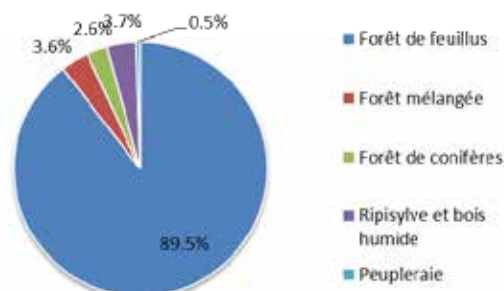
- Les boisements, avec environ 11 000 ha, soit 81,4 % des espaces naturels ;
- Les milieux ouverts, avec environ 1 600 ha, soit 11,8 % des espaces naturels ;
- Les milieux aquatiques et zones humides, avec environ 1 382 ha, soit 10,2 % des espaces naturels.

Les milieux naturels et semi-naturels se répartissent en :

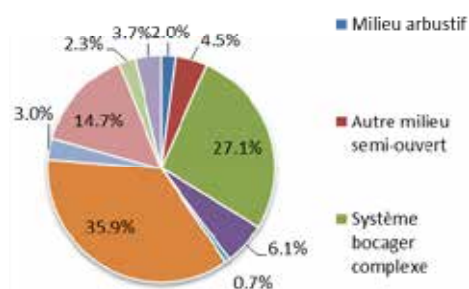
Milieux naturels et semi-naturels	Superficie au sein de la CAGS		Part au sein des espaces naturels	Part au sein de la CAGS
	m ²	ha		
Cours d'eau et plan d'eau	7 157 502	715,8	5,3%	1,9%
Zone humide	1 957 051	195,7	1,4%	0,5%
Pelouse sèche	595 083	59,5	0,4%	0,2%
Milieu semi-ouvert	1 053 594	105,4	0,8%	0,3%
Prairie et bocage	14 445 827	1 444,6	10,6%	3,8%
Bois humide	4 717 372	471,7	3,5%	1,3%
Forêt de feuillus et mélangée	103 047 399	10 304,7	75,8%	27,5%
Forêt de conifères	2 887 556	288,8	2,1%	0,8%
Total	135 861 384	13 586,1	100,0%	36,2%

superficie des milieux naturels et semi-naturels inclus dans le périmètre de la CAGS (SRCE Bourgogne)

L'analyse des milieux boisés met en évidence une représentation très majoritaire des forêts de feuillus, avec plus de 9 900 ha, soit près de 90 % des espaces boisés. Les forêts de conifères occupent quant à elles moins de 290 ha (2,6 %), et les forêts mélangées 396 ha (3,6 %). Par ailleurs, le territoire présente environ 470 ha de boisements humides, répartis entre 414 ha de ripisylve et bois humides (3,7 %), et 57 ha de peupleraies (0,5 %), intégrés à la fois à la trame boisée et à la fois à la trame des zones humides.

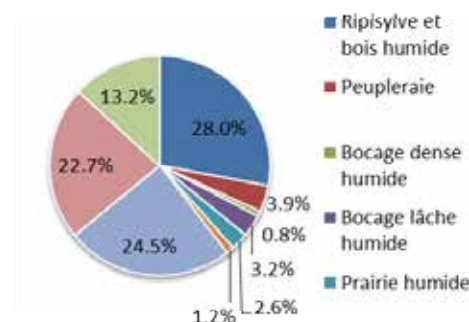


L'analyse des milieux herbacés met en évidence une prépondérance des prairies et du bocage avec plus de 1 400 ha. Le système bocager est varié avec des espaces de système de bocage complexe (436 ha), du bocage dense haut (97,5 ha), du bocage dense humide (11 ha), du bocage lâche haut (577,9 ha) et du bocage lâche humide (47,8 ha). Les prairies sont également bien représentées avec 236 ha de prairies permanentes/bocage très lâche et 37,8 ha de prairies humides. Les milieux semi-ouverts sont moins nombreux avec 105 ha. On distingue les milieux arbustifs (32,4 ha) et les autres milieux semi-ouverts (73 ha). Les pelouses sèches, quant à elles, sont plus relictuelles et recouvrent un peu moins de 60 ha.

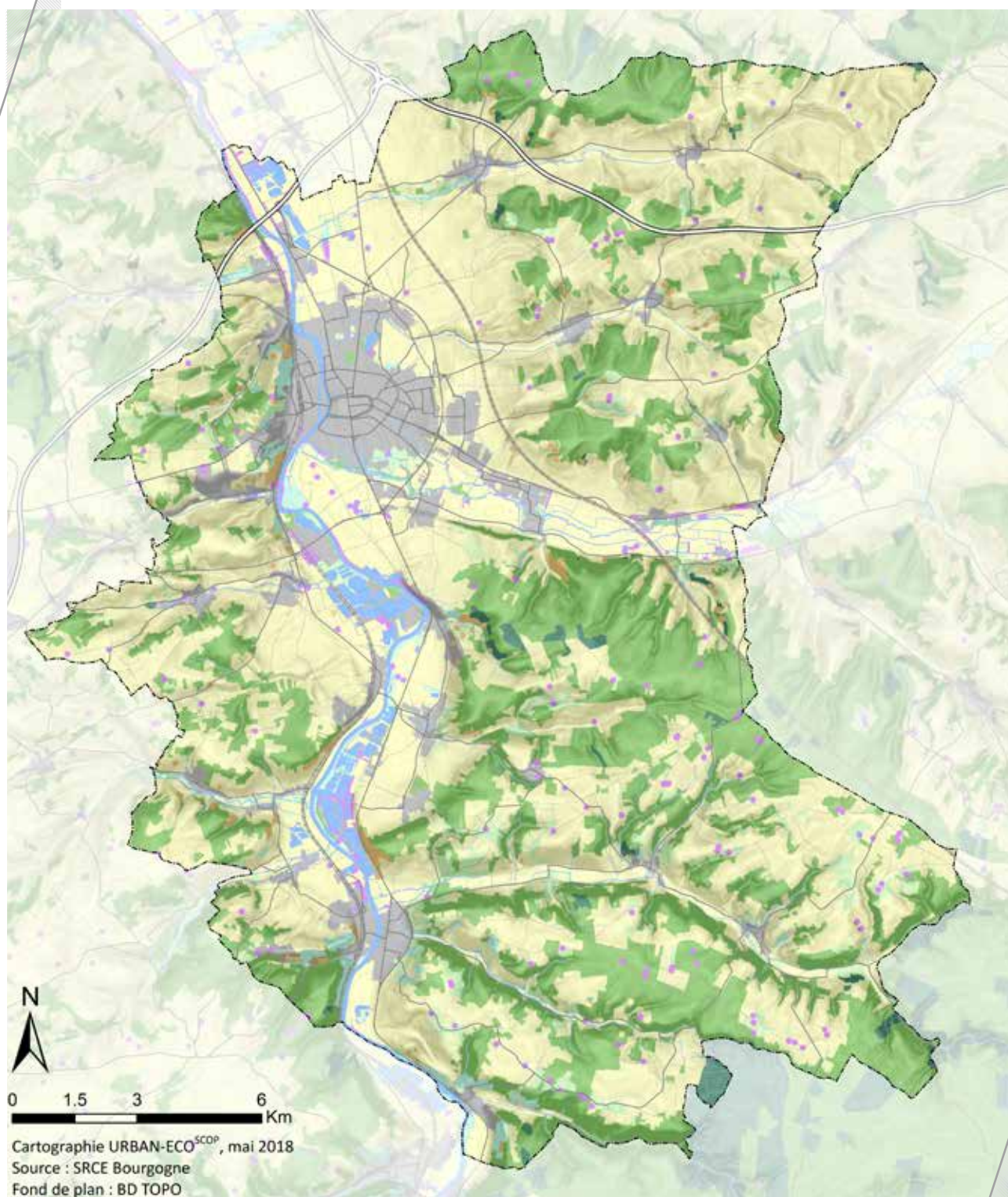


Enfin, l'analyse des milieux aquatiques et zones humides met en évidence une forte présence des cours d'eau et plans d'eau avec 716 ha, qui se répartissent en 336,4 ha de plans d'eau (22,7 %), 362,3 ha de cours d'eau (24,5 %) et en 17 ha de canaux (1,2 %).

Les zones humides représentent près de 200 ha. À ces zones humides s'ajoutent les 470 ha de boisements humides, ainsi que les 96,8 ha de prairies et bocage humide.



l'occupation des sols



Milieus anthropisés

- espace agricole
- espace urbanisé et infrastructures

Milieus naturels et semi-naturels

- cours d'eau ou plan d'eau
- zone humide
- pelouse sèche
- milieu semi-ouvert
- prairie ou bocage
- bois humide
- forêt de feuillus et mélangée
- forêt de conifères

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

Le Grand Sénonais est concerné par plusieurs zonages de protection et d'inventaire du milieu naturel. Ceux-ci concernent principalement les vallées de l'Yonne et de la Vanne (coteau et fonds de vallon), ainsi les forêts d'Othe et de Soucy, réservoirs de biodiversité majeurs pour le territoire.

LES ZNIEFF

16 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de types 1 et 2 sont présentes sur le territoire du Grand Sénonais :

• 11 ZNIEFF de type 1

- N°260014973
Pelouse de la côte de l'Orgeat et de Chaumont
- N°260014979
Carrières du bois des Houx
- N°260014991
Ruisseau de Marsangy
- N°260008560
Coteau de Paron à Saint-Martin-du-Tertre
- N°260014917
Roselière de Paron
- N°260014924
Forêt domaniale de l'abbesse et du bois de l'enfourchure
- N°260014931
Carrières de Lailly et Voisines
- N°260008565
Coteau de Pont-sur-Vanne à Chigy
- N°260030449
Bois de la Houssaye et de la Mattre
- N°260030432
Vallée de l'Yonne et coteaux à Villeneuve-sur-Yonne

- N°260030431
Gravières de Gron, Rosoy et Etigny

• 5 ZNIEFF de type 2

- N°260008558
Gravières et coteaux de Gron, roselière de Paron
- N°260014923
Forêt d'Othe et ses abords
- N°260014935
Forêt de Soucy, Launay et Voisines
- N°260014229
Forêt domaniale de Vauluisant
- N°260008564
Vallée de la Vanne de Flacy à Maillot

LES ZNIEFF DE TYPE I

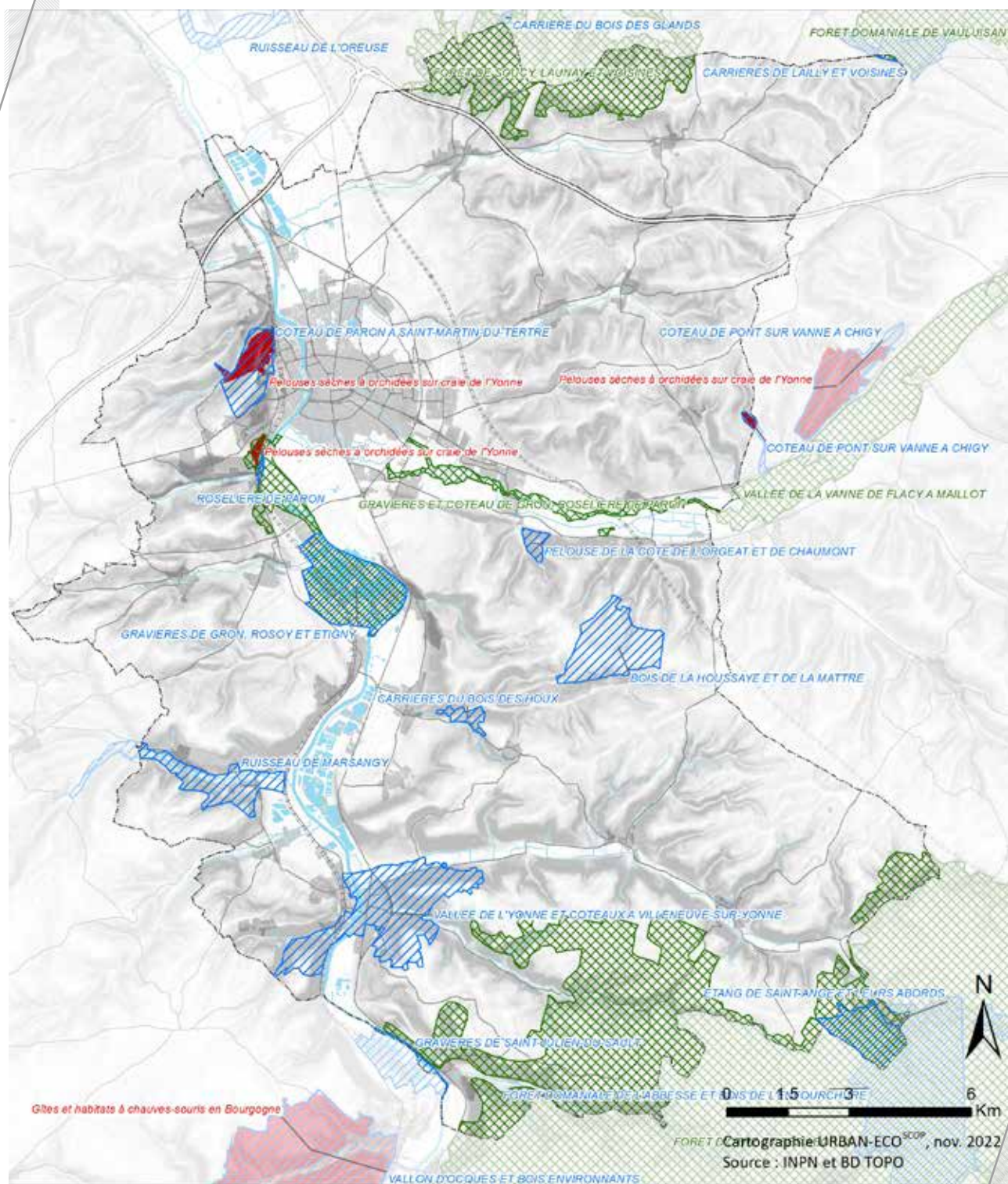
Les ZNIEFF de type I, au nombre de 16, occupent un peu plus de 1 950 ha, soit 5,2 % du territoire total de la communauté d'agglomération. Ces ZNIEFF concernent 16 des 27 communes :

- Armeau (17,7 ha)
- Dixmont (182,1 ha)
- Étigny (92,7 ha)
- Gron (129 ha)
- Les Bordes (0,6 ha)
- Malay-le-Grand (333,2 ha)
- Marsangy (208,2 ha)
- Noé (1,1 ha)
- Paron (81 ha)
- Rosoy (158,7)
- Saint-Martin-du-Tertre (94 ha)
- Sens (6,8 ha)
- Véron (40 ha)
- Villeneuve-sur-Yonne (612,3 ha)
- Villiers-Louis (7,9 ha)
- Voisines (4,7 ha)

N° de la ZNIEFF	Intitulé de la ZNIEFF	Superficie au sein de la CAGS		
		m²	ha	%
N°260030432	Vallée de l'Yonne et coteaux de Villeneuve-sur-Yonne	6 122 834	612,3	1.63%
N°260030431	Gravières de Gron, Rosoy et Etigny	3 869 735	387,0	1.03%
N°260030449	Bois de la Houssaye et de la Mattre	3 075 135	307,5	0.82%
N°260014991	Ruisseau de Marsangy	2 081 760	208,2	0.55%
N°260014924	Forêt domaniale de l'Abbesse et du bois de l'Enfourchure	1 820 709	182,1	0.49%
N°260008560	Coteau de Paron à Saint-Martin-du-Tertre	1 705 542	170,6	0.45%
N°260014979	Carrières du bois des Houx	361 839	36,2	0.10%
N°260014973	Pelouse de la côte de l'Orgeat et de Chaumont	311 502	31,2	0.08%
N°260008565	Coteau de Pont-sur-Vanne à Chigy	79 443	7,9	0.02%
N°260014917	Roselière de Paron	47 059	4,7	0.01%
N°260014931	Carrières de Lailly et de Voisines	46 813	4,7	0.01%
Total		19 522 371	1 952,2	5,20%

superficies des ZNIEFF de type I incluses dans le périmètre de la CAGS (INPN)

les zonages naturels



ZNIEFF de type I

ZNIEFF de type II

Natura 2000

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260014973 – Pelouse de la côte de l'Orgeat et de Chaumont

Commune : Malay-le-Grand

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (34.32) ;
- Fruticées à Genévriers communs (31.88) ;
- Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles (34.4).

Les espèces déterminantes

- Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*)



Menaces

Les pelouses ont tendance à se réduire en raison des facteurs suivants :

- l'embroussaillage par les ligneux ;
- les tempêtes des années 2000 (qui ont abattu un certain nombre de pins dont la chute a réduit la surface des pelouses) ;
- les dépôts de gravats et de déchets divers le long du chemin ascendant.

Enjeux

Les petites pelouses colonisées par les fourrés arbustifs sont susceptibles de perdre leur intérêt pour la flore des milieux ouverts, aussi une restauration (débourssaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Description

Située sur les versants pentus crayeux du rebord de plateau du pays d'Othe, la zone est constituée de pelouses et de fruticées.

Divers habitats ont été répertoriés :

- pelouses semi-arides de l'alliance végétale du Mesobromion erecti, d'intérêt européen ;
- ourlets herbacés sur sols calcaires, d'intérêt régional ;
- fourrés à genévriers (*Juniperus communis*), d'intérêt européen.

L'Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*), orchidée des pelouses, rare en Bourgogne et déterminante pour l'inventaire ZNIEFF, y a été répertoriée.

N°260014979 – Carrières du bois des Houx

Commune : Véron

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (34.32)
- Fruticées à Genévriers communs (31.88)
- Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles (34.4)
- Lisières mésophiles (34.42)
- Grottes (65)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Mammifères	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
Phanérogames	Gaillet de Paris	<i>Galium parisiense</i>

(INPN)



Grand Murin



Gaillet de Paris

Description

Située sur les pentes crayeuses ou argileuses de deux vallées du Pays d'Othe, la zone est constituée d'une ancienne carrière, d'un boisement de feuillus, de plantations de pins, d'accrues forestières, de pelouses sèches pâturées ou abandonnées et de fruticées.

L'ancienne carrière constitue un site d'hivernage important pour 7 espèces de chauves-souris dont des espèces d'intérêt européen comme :

- le Grand murin (*Myotis myotis*) ;
- le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).

Divers habitats ont été répertoriés avec :

- des pelouses semi-arides de l'alliance végétale du Mesobromion erecti, d'intérêt européen ;
- des ourlets herbacés sur sols calcaires, d'intérêt régional ;
- des fourrés à genévriers (*Juniperus communis*), d'intérêt européen ;
- de la chênaie-charmaie sur terrains calcaires secs ;
- de la chênaie-charmaie sur sols faiblement acides en haut de versant ;
- de la chênaie-frênaie sur sols frais de fond de vallon.

Ces habitats sont favorables à l'alimentation et au déplacement des chauves-souris en sortie de cavités. De plus, le Gaillet de Paris (*Galium parisiense*), plante des cultures, très rare en Bourgogne, a été répertorié sur la zone.

Menaces et enjeux

Les petites pelouses colonisées par les fourrés arbustifs sont susceptibles de perdre leur intérêt pour la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Le patrimoine naturel dépend aussi d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (lisières, clairières).

Enfin, le patrimoine souterrain est sensible : le dérangement provoque le réveil des chauves-souris et la surconsommation de leurs réserves énergie, ce qui peut compromettre leur survie en période hivernale.

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260014991 – Ruisseau de Marsangy Commune : Marsangy

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (34.32)
- Bordures à Calamagrostis des eaux courantes (53.4)
- Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais (44.9)
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (44.3)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Poissons	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
	Truite commune	<i>Salmo trutta</i>
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>

(INPN)



Truite commune



Vipère aspic

Description

Situé dans une vallée du Gâtinais, sur les argiles à silex recouvrant la craie du Sénonien, le site comprend :

- un fond de vallée occupé par des prairies bordées de haies, ainsi qu'un cours d'eau bordé de quelques ripisylves résiduelles ;
- un versant boisé avec quelques pelouses sèches.

Des zones d'urbanisation environnées d'espaces cultivés parsèment le site.

Le site est d'intérêt régional pour ses habitats variés et les espèces de faunes qui y sont inféodées. On y trouve notamment :

- de la pelouse sèche sur craie, d'intérêt européen ;
- des ourlets herbacés thermophiles ;
- de la prairie de fauche à Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), d'intérêt européen ;
- des ripisylves d'aulnes et de frênes, d'intérêt européen ;
- de la végétation amphibie du bord des eaux.

Le ruisseau de Marsangy accueille des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF et indicatrices d'une eau de bonne qualité, avec notamment le Chabot (*Cottus gobio*), poisson d'intérêt européen, et la Truite fario (*Salmo trutta*). Le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), reptile protégé réglementairement et proche de la limite nord de son aire de répartition, a également été observé sur le site. Les friches chaudes et ensoleillées constituent des milieux très favorables à la reproduction de cette espèce, de même que pour la Vipère aspic (protection réglementaire) qui y a aussi été recensée.

Menaces et enjeux

Ce patrimoine dépend :

- de la maîtrise de l'urbanisation, facteur de pollution et de surfréquentation des milieux,
- du maintien d'un élevage extensif, respectueux des haies et milieux prairiaux.

Des prairies et des pelouses qui se boisent rapidement et sont susceptibles de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts, aussi une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution. Il convient par ailleurs de maîtriser la plantation de peupliers en zone inondable.

N°260008560 – Coteau de Paron à Saint-Martin-du-Tertre

Communes : Paron, Saint-Martin-du-Tertre et Sens

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (34.32)
- Grottes (65)
- Prairies de fauche de basse altitude (38.2)
- Éboulis ouest méditerranéens et éboulis thermophiles (61.3)
- Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles (34.4)
- Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes (62.15)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Mammifères	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>
Phanérogames	Lin des Alpes	<i>Linum leonii</i>
	Silène glaréeux	<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>Glareosa</i>

(INPN)



Grand Rhinolophe



Lin des Alpes

Description

À l'est du Gâtinais, l'Yonne a découvert les argiles à silex du plateau et laisse apparaître un vaste coteau crayeux (craie sénonienne). Friches, boisements, pelouses, anciennes carrières et pinacles rocheux se partagent l'espace.

Ce site est d'intérêt régional pour sa faune et sa flore des milieux chauds et secs.

Les versants sur craie présentent une végétation thermophile caractéristique avec les habitats suivants :

- falaises crayeuses, d'intérêt européen ;
- éboulis, d'intérêt européen ;
- pelouses thermophiles sur craie, d'intérêt européen ;
- ourlets herbacés sur sols calcaires d'intérêt régional.

Ces habitats hébergent deux espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- le Lin français (*Linum leonii*), plante très rare des pelouses arides, endémique française, protégée réglementairement et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France ;
- le Silène glaréeux (*Silene vulgaris* subsp. *glareosa*), plante des éboulis ;
- le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), reptile protégé réglementairement, en limite nord de son aire de répartition.

Les mines abritent de petites populations de chauves-souris d'intérêt européen avec entre autres le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) en hibernation, avec près de 15 individus pour cette dernière espèce, très rare en Bourgogne.

Menaces et enjeux

Les pelouses sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts, aussi une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

De plus, le patrimoine souterrain est sensible : le dérangement provoque le réveil des chauves-souris et la surconsommation de leurs réserves en énergie, ce qui peut compromettre leur survie en période hivernale.

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260014917 – Roselière de Paron

Communes : Paron et Gron

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Végétations enracinées flottantes (22.43)
- Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais (44.9)
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médioeuropéens (44.3)
- Groupements à *Bidens tripartitus* (22.33)
- Lisières humides à grandes herbes (37.7)

Les espèces déterminantes

- Impatiente ne me-touchez pas (*Impatiens nolitangere*)



Description

Situé dans la vallée alluviale de l'Yonne, le site correspond à une zone marécageuse associée à une annexe fluviale de l'Yonne. Boisements humides, marais, herbiers aquatiques et prés humides se partagent l'espace.

Ce site est d'intérêt régional pour ces habitats aquatiques en bon état de conservation, ainsi que pour les espèces de faune et flore qui y sont inféodées.

Divers habitats ont été notés, notamment :

- des herbiers à Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*), d'intérêt régional ;
- de la végétation des limons exondés, d'intérêt régional ;
- des lisières humides à grandes herbes, d'intérêt européen ;
- de la saulaie marécageuse ;
- de l'aulnaie-frênaie rivulaire, d'intérêt européen ;
- de la roselière à Phragmite commun (*Phragmites australis*) ;
- de la cariçaie à grandes Laïches (*Carex riparia* et *Carex acutiformis*).

La Locustelle luscinoïde (*Locustella luscinioides*), passereau nicheur exceptionnel en Bourgogne, a également été répertoriée en 1991. Son statut mériterait d'être réactualisé sur la ZNIEFF.

Menaces et enjeux

Il convient de maintenir le régime hydraulique de l'Yonne, sans seuils ni enrochement des berges et en respectant les ripisylves.

Une gestion extensive des milieux herbacés est également importante.

Enfin, une limitation de la fréquentation humaine permettrait d'assurer la quiétude des oiseaux aquatiques.

N°260014924 – Forêt domaniale de l'Abbesse et du bois de l'Enfourchure

Commune : Dixmont

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11)
- Hêtraies neutrophiles (41.13)
- Landes sèches (31.2)
- Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques (41.24)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Phanérogames	Dorine à feuilles alternes	<i>Chrysosplenium alternifolium</i>
	Luzule blanche	<i>Luzula luzuloides</i>
	Prénanthe pourpre	<i>Prenanthes purpurea</i>
	Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i>

(INPN)



Dorine à feuilles alternées



Luzule blanche

Description

La zone est constituée d'un des massifs boisés les plus typiques de la forêt d'Othe, caractérisé par une plus grande acidité des sols qui sont constitués d'argiles et de grès d'âge tertiaire.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats et ses espèces forestières.

L'environnement forestier est de qualité avec des types d'habitats représentatifs du Pays d'Othe :

- chênaie-hêtraie à Aspérule odorante (*Galium odoratum*), d'intérêt européen ;
- chênaie-charmaie sur sols argileux faiblement acides ;
- chênaie sessiliflore sur les sols plus franchement acides ;
- landes sèches à Callune (*Calluna vulgaris*), d'intérêt européen.

Des espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont été observées dans ces milieux avec :

- la Luzule blanche (*Luzula luzuloides*), plante médio-européenne en limite ouest de son aire de répartition, exceptionnelle en Bourgogne ;
- la Prénanthe pourpre (*Prenanthes purpurea*), plante forestière montagnarde rarissime en Bourgogne et protégée réglementairement ;
- l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), arbre très rare en Bourgogne, endémique français, protégé réglementairement et inscrit au livre rouge de la flore menacée de France ;
- la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*), plante des sources, très rare en Bourgogne.

En 1991, plusieurs espèces remarquables d'oiseaux étaient notées sur le site avec la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ou encore le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*).

Menaces et enjeux

Cet inventaire mériterait d'être actualisé.

Ce patrimoine dépend d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (lisières, clairières, landes, sources et ruisseaux). Il convient de ne pas étendre d'avantage les peuplements de résineux sur la zone et de conserver les boisements vieillissants.

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260014931 – Carrières de Lailly et Voisines

Communes : Voisines

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Lisières xéro-thermophiles (34.41)
- Grottes (65)
- Fruticées à Genévriers communs (31.88)
- Hêtraies sur calcaire (41.16)
- Lisières mésophiles (34.42)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Mammifères	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
Phanérogames	Céphalanthère à feuilles étroites	<i>Cephalanthera longifolia</i>
	Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>

(INPN)



Céphalanthère à feuilles étroites

Description

Au cœur de la Champagne crayeuse, sur la craie du Crétacé, le site présente le versant sud d'un massif de feuillus englobant des lisières, quelques secteurs de pelouses et de landes à genévriers (*Juniperus communis*) ainsi que des plantations de pins.

Ce massif est entouré de grands champs cultivés. La zone est d'intérêt régional pour ses habitats et pour les espèces de faune et de flore qui s'y développent, avec notamment un riche cortège d'orchidées et un réseau de sites important pour les chauves-souris.

Sur le site, l'essentiel des habitats non humides de Champagne crayeuse a été répertorié :

- pelouses semi-arides de l'alliance végétale du Mesobromion erecti, d'intérêt européen,
- ourlets herbacés sur sols calcaires, d'intérêt régional ;
- fourrés à genévriers (*Juniperus communis*), d'intérêt européen ;
- chênaie-charmaie sur sols riches ou faiblement acides ;

- chênaie-charmaie sur terrains calcaires secs ;
- chênaie pubescente ;
- hêtraie sur sols calcaires secs, d'intérêt européen ;
- boisements de pins sylvestres.

Ces milieux abritent les espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF suivantes :

- la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), orchidée des boisements et des pelouses sèches, rare en Bourgogne,
- la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), plante des forêts sèches, rarissime en Bourgogne,
- la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*),
- l'Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*), orchidée rare en Bourgogne.

Le site comporte par ailleurs un réseau de cavités liées à l'exploitation passée d'anciennes carrières utilisé par les chauves-souris en période d'hibernation. Elles offrent une diversité intéressante avec 7 espèces de chiroptères dont trois sont d'intérêt européen :

- le Grand murin (*Myotis myotis*),
- Barbastelle (*Barbastella barbastellus*),
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).

Menaces et enjeux

Le patrimoine souterrain est sensible : le dérangement provoque le réveil des chauves-souris et la surconsommation de leurs réserves énergie, ce qui peut compromettre leur survie en période hivernale. Il convient donc de limiter au maximum les dérangements durant la phase d'hibernation.

Les pelouses, colonisées par les fourrés arbustifs et les peuplements de résineux, sont susceptibles de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution. Une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (lisières, clairières), est également importante.

N°260008565 – Coteau de Pont-sur-Vanne à Chigy

Commune : Villiers-Louis

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Hêtraie à Mélèze (41.131)
- Lisières mésophiles (34.42)
- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (34.32)
- Fruticées à Genévriers communs (31.88)
- Prairies de fauche de basse altitude (38.2)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Lépidoptères	Azuré du Thym	<i>Pseudophilotes baton</i>
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>
Phanérogames	Lin des Alpes	<i>Linum leonii</i>
	Gaillet de Paris	<i>Gallium parisiense</i>
	Euphorbe de Séguier	<i>Euphorbia seguieriana</i>
	Petit Pigamon	<i>Thalictrum minus</i>

(INPN)



Azuré du Thym



Lézard vert

Description

Au cœur de la Champagne crayeuse, sur la craie du crétacé, la zone présente un coteau exposé au sud au niveau de la rive droite de la vallée de la Vanne.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats et ses espèces de flore et de faune inféodées aux milieux secs. Parmi les habitats observés, sont notamment présents :

- des pelouses semi-arides à Lin des Alpes (*Linum leonii*) et fétuques (*Festuca* sp.), d'intérêt européen ;
- des ourlets herbacés sur sols calcaires, d'intérêt régional ;
- des fourrés à genévriers, d'intérêt européen ;
- de la chênaie-hêtraie à Fragon (*Ruscus aculeatus*), d'intérêt européen.

Les pelouses accueillent plusieurs espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- le Lin des Alpes (*Linum leonii*), plante très rare des pelouses arides, endémique de France, protégée réglementairement et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France ;
- l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*), plante des pelouses sèches, rarissime en Bourgogne ;
- l'Azuré du thym (*Pseudophilotes baton*), papillon rare et en régression suite à la diminution des surfaces occupées par les pelouses sèches ;
- le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), reptile protégé réglementairement et proche de la limite nord de son aire de répartition.

Le site constitue également une zone de nidification pour des oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF tels que le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*)

Menaces et enjeux

Colonisées par les fourrés, les pelouses sont susceptibles de perdre leur intérêt pour la flore des milieux ouverts, aussi une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Il est à noter que le pâturage ovin ne concerne plus qu'une petite partie du site.

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260030449 – Bois de la Houssaye et de la Mattre

Communes : Les Bordes, Noé, Véron et Malay-le-Grand

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

Aucun milieu déterminant de ZNIEFF.

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Amphibiens	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>
Oiseaux	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>
Reptiles	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>
	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>

(INPN)



Alyte accoucheur



Faucon hobereau

Description

Sur le plateau argileux d'âge tertiaire du Pays d'Othe, la zone est constituée de boisements et de clairières forestières associés à quelques prairies et jardins encadrant un hameau.

Ce site est d'intérêt régional pour son avifaune.

Le paysage varié constitue une zone de nidification pour un cortège diversifié d'oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF liés aux milieux forestiers et/ou aux milieux ouverts; s'y reproduisent notamment :

- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), rapace diurne d'intérêt européen ;
- le Pic mar (*Dendrocopos medius*), oiseau d'intérêt européen ;
- le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) ;
- le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*).

Le site est également intéressant pour la reproduction de plusieurs espèces de reptiles et d'amphibiens avec :

- l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), crapaud protégé réglementairement, en déclin en France ;
- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- le Lézard vert (*Lacerta bilineata*), reptile protégé réglementairement et proche de la limite nord de son aire de répartition ;
- le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), reptile protégé réglementairement ;
- la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), reptile des milieux chauds, protégé réglementairement.

Menaces et enjeux

Ce patrimoine dépend :

- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes et notamment lisières et clairières ;
- d'un élevage extensif respectueux des milieux prairiaux, des haies et des mares.

Le maintien de vieux arbres sur pied en milieux ouverts ou forestiers est important comme support de nidification ou encore pour l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux.

N°260030431 – Gravières de Gron, Rosoy et Etigny

Communes : Véron, Rosoy, Gron Etigny et Sens

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

Aucun milieu déterminant de ZNIEFF.

Ce site est d'intérêt régional pour son avifaune des zones humides.

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Oiseaux	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>

(INPN)

Parmi les oiseaux nicheurs déterminants pour l'inventaire ZNIEFF, ont été notés :

- la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), oiseau d'eau d'intérêt européen, nicheur rare en Bourgogne, sensible au dérangement sur ses sites de reproduction (bancs de graviers) et aux modifications du régime fluvial ;
- le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), oiseau limicole, nicheur peu commun en Bourgogne ;
- le Petit gravelot (*Charadrius dubius*), oiseau limicole ;
- l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), oiseau nicheur assez rare en Bourgogne.



Petit Gravelot



Hirondelle de rivage

Menaces et enjeux

Ce patrimoine dépend d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation.

Les friches et autres milieux ouverts sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune des milieux ouverts, aussi une restauration (débroussaillage) et un entretien (fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Une agriculture extensive respectueuse des derniers milieux prairiaux (zones de gagnage pour les oiseaux), des cours d'eau, des mares et des zones humides est importante.

Description

Dans la vallée alluviale de l'Yonne, la zone comprend d'anciennes gravières en eau associées à des surfaces étendues de friches et de terrains vagues très peu végétalisés; des champs cultivés, des prairies résiduelles, des fourrés de saules (sur les berges des gravières) et des boisements humides alluviaux (sur le bord de l'Yonne) complètent le paysage.

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260030432 – Vallée de l'Yonne et coteaux à Villeneuve-sur-Yonne

Commune : Villeneuve-sur-Yonne

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

Aucun milieu déterminant de ZNIEFF.

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Mammifères	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
Ptéridophytes	Polystic à frondes soyeuses	<i>Polystichum setiferum</i>

(INPN)



Polystic à frondes soyeuses

Description

Dans la vallée de l'Yonne, la zone comprend :

- des boisements, des friches calcaires, des prairies, des jachères et des champs cultivés sur les coteaux crayeux du Crétacé ;
- l'agglomération de Villeneuve-sur-Yonne, le cours de l'Yonne et de l'un de ses affluents en rive droite (associé à quelques prairies bordées de haie et de forêt alluviales résiduelles) dans le fond de vallée de l'Yonne.

Un bâtiment constitue un site de mise-bas pour le Grand murin (*Myotis myotis*), chauve-souris d'intérêt européen. Les haies, ripisylves, et les bordures boisées sont potentiellement favorables à l'alimentation et au déplacement de l'espèce.

Le Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), fougère forestière rare en Bourgogne et déterminante pour l'inventaire ZNIEFF, a été observée sur la zone.

Menaces et enjeux

Le patrimoine naturel dépend :

- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (lisières, clairières, pelouses, cours d'eau) ;
- d'une agriculture extensive, respectueuse des milieux prairiaux, des haies et des ripisylves bordant les cours d'eau.

LES ZNIEFF DE TYPE II

Les ZNIEFF de type II, au nombre de 5, occupent un peu plus de 4 130 ha, soit 11 % du territoire total de la communauté d'agglomération. Ces ZNIEFF concernent 17 des 27 communes :

- Armeau (572,2 ha)
- Dixmont (1 576,2 ha)
- Étigny (92,7 ha)
- Gron (200,2 ha)
- Les Bordes (0,2 ha)
- Maillot (20 ha)
- Malay-le-Grand (80,3 ha)
- Malay-le-Petit (43 ha)
- Noé (0,5 ha)
- Paron (36,9 ha)
- Rosoy (158,7)
- Sens (74,1 ha)
- Soucy (441,6 ha)
- Véron (0,1 ha)
- Villeneuve-sur-Yonne (480,1 ha)
- Villiers-Louis (2,2 ha)
- Voisines (353,6 ha)

N° de la ZNIEFF	Intitulé de la ZNIEFF	Superficie au sein de la CAGS		
		m²	ha	%
N°260014923	Forêt d'Othe et ses abords	26 287 239	2 628,7	7.00%
N°260014935	Forêt de Soucy, Launay et Voisines	7 905 783	790,6	2.11%
N°260014229	Forêt domaniale de Vauluisant	46 813	4,7	0.01%
N°260008558	Gravières et coteau de Gron, Roselière de Paron	5 594 303	559,4	1.49%
N°260008564	Vallée de la Vanne, de Flacy à Maillot	1 492 028	149,2	0.40%
Total		41 326 167	4 132,6	11,01%

Liste des espèces déterminantes de la ZNIEFF
«Gravières et coteaux de Gron, roselière de Paron» (INPN)

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260008558 – Gravières et coteaux de Gron, roselière de Paron

Commune : Rosoy, Gron, Etigny, Paron et Sens

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles (34.4)
- Groupements à *Bidens tripartitus* (22.33)
- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (34.32)
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (44.3)
- Végétation des rivières eutrophes (24.44)
- Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais (44.9)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Oiseaux	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>
Phanérogames	Impatiante ne-me-touchez-pas	<i>Impatiens noli-tangere</i>
	Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>
	Cassis	<i>Ribes nigrum</i>
	Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i>

(INPN)



Sterne pierregarin



Cassis

Description

Dans la vallée alluviale de l'Yonne, la zone comprend d'anciennes gravières en eau (Gravière de Gron) associées à des surfaces étendues de friches et de terrains vagues très peu végétalisés. Des champs cultivés, des prairies résiduelles, des fourrés de saules, des boisements alluviaux et un marais (roselière de Paron) situé sur une île complètent la zone. Le coteau de Gron est occupé par des pelouses sèches relictuelles, des fourrés, des boisements et une carrière de craie.

Ce site est d'intérêt régional pour son avifaune des zones humides, mais aussi pour ses milieux secs :

1) En zone alluviale, divers habitats d'intérêt régional ont été notés, dont :

- des aulnaie-frênaies rivulaires, d'intérêt européen ;
- des herbiers aquatiques des cours d'eau, d'intérêt européen ;
- des lisières humides à grandes herbes, d'intérêt européen ;
- de la végétation des limons exondés, d'intérêt européen ;
- de la végétation amphibie des cours d'eau, d'intérêt régional ;
- des herbiers à nénuphars jaunes, d'intérêt régional ;
- des saulaies marécageuses ;
- des roselières à *Phragmite commun* (*Phragmites australis*), des cariçaies à grandes Laïches (*Carex riparia* et *Carex acutiformis*).

Des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF y ont été recensées, notamment :

- la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), oiseau d'eau d'intérêt européen, nicheur rare en Bourgogne et sensible au dérangement sur ses sites de reproduction (bancs de graviers) ;

- le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), oiseau limicole, qui hiverne sur le site ;
- l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), oiseau nicheur assez rare en Bourgogne ;
- – l'Impatiente ne-me-touchez-pas (*Impatiens noli-tangere*), (*Impatiens nolitangere*), plante des boisements humides, rare en Bourgogne et protégée réglementairement ;
- le Cerisier à grappes (*Prunus padus*), arbuste des boisements humides, rare en Bourgogne et protégé réglementairement.

2) *Sur les coteaux crayeux d'autres habitats s'expriment avec :*

- des pelouses sèches, d'intérêt européen,
- des ourlets herbacés, d'intérêt régional,
- des fruticées,
- des chênaies-charmaies sèches.

Sur le site, les pelouses n'accueillent pas d'espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF. Toutefois, des espèces rares dans l'Yonne et indicatrices des milieux arides y ont été observées comme le Carthame laineux (*Carthamus lanatus*), la Phalangère à fleurs de lys (*Anthericum liliago*) et la Bugrane grêle (*Ononis pusilla*).

Menaces et enjeux

Les friches issues de la recolonisation des gravières et les pelouses sèches seront, à terme, susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Une agriculture extensive respectueuse des milieux prairiaux résiduels, des cours d'eau, des mares et des zones humides, est également importante.

Le patrimoine naturel dépend aussi d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation. Il convient de maintenir le régime hydraulique de l'Yonne, sans seuils ni enrochement des berges et en respectant les ripisylves.

Enfin, une limitation de la fréquentation humaine est nécessaire pour assurer la quiétude des oiseaux aquatiques.

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260014923 – Forêt d'Othe et ses abords

Communes : Dixmont, Bordes, Armeau et Villeneuve-sur-Yonne

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles (34.4)
- Prairies de fauche de basse altitude (38.2)
- Fruticées à Genévriers communs (31.88)
- Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes (41.7)
- Forêts mixtes de pentes et ravins (41.4)
- Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques (41.24)
- Hêtraies neutrophiles (41.13)
- Colonies d'Utriculaires (22.414)
- Sources d'eaux douces pauvres en bases (54.11)
- Landes sèches (31.2)
- Végétations flottant librement (22.41)
- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (34.32)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Amphibiens	Triton crête	<i>Triturus cristatus</i>
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
Mammifères	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>
	Laïche allongée	<i>Carex elongata</i>
Phanérogames	Dorine à feuilles alternes	<i>Chrysosplenium alternifolium</i>
	Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>
	Gaillet de Fleurot	<i>Galium fleurotii</i>
	Millepertuis Androsème	<i>Hypericum androsaemum</i>
	Luzule blanche	<i>Luzula luzuloides</i>
	Prénanthe pourpre	<i>Prenanthes purpurea</i>
	Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i>

(INPN)



Triton crête



Bruyère cendrée



Alisier de Fontainebleau

Description

Au sud du Pays d'Othe, le territoire occupe des terrains argilo-sableux du Tertiaire et du Crétacé. Les massifs forestiers feuillus dominant. Des pelouses et des fruticées sur les pentes crayeuses, deux étangs et quelques parcelles de prairies complètent la zone.

Le site est d'intérêt régional pour ses étangs, ses pelouses sèches, ses habitats forestiers et ses cours d'eau, ainsi que pour les espèces animales et végétales qui y sont inféodées.

1) En fonction du traitement forestier, de la nature du sol et de l'humidité, plusieurs types de boisements et milieux ouverts associés ont été notés, notamment :

- de la chênaie-hêtraie sur sols peu acides, d'intérêt européen ;
- de la chênaie-charmaie sur sols neutres à peu acides et humides, d'intérêt régional ;
- de l'aulnaie-frênaies de bordures des cours d'eau, d'intérêt européen ;
- de la lande sèche d'intérêt européen ;
- des sources d'eau acides d'intérêt régional ;
- de la chênaie sur sols acides.

En forêt, plusieurs espèces de plantes déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF se développent, dont :

- la Luzule blanche (*Luzula luzuloides*), plante médio-européenne située en limite ouest de son aire de répartition, exceptionnelle en Bourgogne ;
- la Prénanthe pourpre (*Prenanthes purpurea*), plante forestière montagnarde rarissime en Bourgogne et protégée réglementairement ;
- la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), sous-arbrisseau des landes sèches, protégé réglementairement, rare en Bourgogne et en limite est de son aire de répartition.

Des oiseaux forestiers d'intérêt régional ont également été localisés sur le site en 1991, comme la Chouette de Tengmalm (*Aegolius fuscus*) ou l'Engoulevent (*Caprimulgus europaeus*). Leur statut mériterait d'être actualisé.

2) Les pentes crayeuses permettent l'expression des habitats suivants :

- pelouses sur sols calcaires, d'intérêt européen ;
- fruticées à Genévriers (*Juniperus communis*), d'intérêt européen ;
- ourlets herbacés, d'intérêt régional ;
- chênaies pubescentes, d'intérêt régional ;
- chênaie-charmaies sèches.

Des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF suivantes y ont été notées, comme :

- le Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*), plante des éboulis calcaires, rarissime en Bourgogne et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France ;
- l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), arbre très rare en Bourgogne, endémique français protégé réglementairement et inscrit au livre rouge de la flore menacée de France ;
- le Léopard vert (*Lacerta bilineata*), reptile protégé réglementairement, proche de la limite nord de son aire de répartition.

3) Au niveau des étangs se développent les habitats suivants :

- des herbiers aquatiques des plans d'eau, d'intérêt régional ;
- divers types de cariçaies et de roselières ;
- des saulaies marécageuses.

La Laïche allongée (*Carex elongata*), plante des boisements humides, rare en Bourgogne et déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF, est présente, ainsi que la Rainette verte (*Hyla arborea*), amphibien protégé réglementairement en régression dans plusieurs secteurs de Bourgogne du fait de la conversion des prairies en culture et de la destruction des mares et autres zones humides.

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*), amphibien d'intérêt européen, en régression en Bourgogne du fait de la disparition des mares et de la mise en culture engendrant la déconnexion des populations, a également été noté dans une mare située en lisière de forêt.

Menaces et enjeux

Ce patrimoine dépend :

- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (clairières, layons, cours d'eau et milieux humides) ;
- d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation.

Il convient de :

- maintenir le régime hydraulique des cours d'eau, sans seuil, ni enrochement des berges et en respectant les ripisylves ;
- de ne pas combler les plans d'eau (dont mares).

Les pelouses sèches sont susceptibles de se boisier et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260014935 – Forêt de Soucy, Launay et Voisines

Communes : Soucy et Voisines

Les habitats déterminants

pour la constitution de la ZNIEFF

- Hêtraies neutrophiles (41.13)
- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (34.32)
- Lisières mésophiles (34.42)
- Grottes (65)
- Autres grottes (65.4)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Mammifères	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>
	Petit Pigamon	<i>Thalictrum minus</i>
Phanérogames	Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>
	Cytise couché	<i>Cytisus hirsutus</i>

(INPN)



Petit Pigamon

Description

Au cœur des Plateaux de Champagne sénonaise, les forêts domaniales de Soucy - Launay et de Voisines couvrent les plateaux crayeux sustentés d'argiles à silex. Si les boisements feuillus dominent, localement des pelouses, des fruticées et des plantations de pins colonisent les versants crayeux. Une ancienne carrière souterraine est présente au nord du site. L'ensemble est entouré de champs cultivés.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats de pelouses sèches et de boisements avec la faune et la flore inféodée.

1) Différents milieux secs caractérisent les pentes crayeuses bien exposées, notamment :

- des pelouses sèches, d'intérêt européen ;
- différents types d'ourlets herbacés, d'intérêt régional ;
- des fruticées.

Ces milieux abritent plusieurs espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec par exemple :

- la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), orchidée des boisements et des pelouses sèches, rare en Bourgogne ;
- le Cytise couché (*Cytisus hirsutus*), sous arbrisseau des pelouses sèches, très rare en Bourgogne ;
- le Petit Pigamon (*Thalictrum minus*), plante des lisières sèches, rare en Bourgogne ;
- le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), reptile protégé réglementairement, proche de la limite nord de son aire de répartition.

2) Compte-tenu de la géologie, les boisements sont assez diversifiés avec :

- de la hêtraie-chênaie sur sols peu acides à Aspérule odorante (*Galium odoratum*), d'intérêt européen ;
- de la chênaie-charmaie sur sols argileux et faiblement acides ;
- de la chênaie-charmaie sèche sur terrains calcaires ;
- de la chênaie sessiliflore sur sols acides.

Menaces et enjeux

Ce patrimoine dépend d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (clairières, pelouses et lisières).

Les pelouses sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette fermeture.

N°260014229 – Forêt domaniale de Vauluisant

Communes : Voisines

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (34.32)
- Lisières mésophiles (34.42)
- Grottes (65)
- Autres grottes (65.4)
- Hêtraies sur calcaire (41.15)
- Fruticées à Genévriers communs (31.88)
- Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles (34.4)
- Lisières xéro-thermophiles (34.41)
- Végétation des falaises continentales calcaires (52.1)
- Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes (41.7)
- Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère (41.23)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Mammifères	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
Phanérogames	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastella</i>
	Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>
	Épipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>
	Épipactis pourpre	<i>Epipactis purpurata</i>
	Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i>
	Peucedan d'Alsace	<i>Peucedanum alsaticum</i>
	Alisier de Fontainebleau	<i>Sorbus latifolia</i>

(INPN)



Peucedan d'Alsace

Description

Au cœur des Plateaux de la Champagne sénonaise, la Forêt domaniale de Vauluisant couvre les argiles à silex sur craie. Le territoire est composé d'un massif de feuillus isolé au sein de champs cultivés. Des pelouses, des fruticées et des plantations de pins colonisent les versants crayeux.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats variés (pelouses sèches, boisements) avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées.

1) Différents milieux secs caractérisent les pentes calcaires bien exposées :

- des pelouses sèches, d'intérêt européen ;
- de la végétation des affleurements rocheux calcaires, d'intérêt européen ;
- des fruticées à Genévriers (Juniperus communis), d'intérêt européen ;
- différents types d'ourlets herbacés, d'intérêt régional ;
- des chênaies pubescentes, d'intérêt régional.

Ces milieux abritent plusieurs espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec par exemple :

- le Peucedan d'Alsace (*Xanthoselinum alsaticum*), plante des lisières sèches sur calcaire, exceptionnelle en Bourgogne,
- la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), orchidée de bois et de pelouses sèches, rare en Bourgogne.

2) Compte-tenu de la nature des sols, de l'exposition, de l'alimentation en eau et du traitement forestier, les boisements sont très diversifiés avec :

- de la hêtraie sèche sur adret calcaire, d'intérêt européen,
- de la chênaie-frênaie de fond de vallon, d'intérêt régional,
- de la chênaie-charmaie sur sols argileux faiblement acides,
- de la chênaie-charmaie sèche sur terrains calcaires.

Diverses espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF y ont été répertoriées avec :

- de l'Épipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*), petite orchidée rarissime en Bourgogne,
- de l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), arbre très rare en Bourgogne, endémique de France, protégé réglementairement et inscrit au livre rouge de la flore menacée de France,
- de l'Épipactis pourpre (*Epipactis purpurata*), orchidée forestière très rare en Bourgogne.

3) Diverses chauves-souris d'intérêt européen comme le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Murin de beichstein (*Myotis bechsteini*) présentent des colonies d'hibernation dans un réseau de carrières souterraines et de grottes. Elles utilisent différents milieux alentours (bordures boisées, pelouses et fruticées) pour se déplacer et s'alimenter.

Menaces et enjeux

Ce patrimoine dépend d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (clairières, layons, coupes et lisières).

Par ailleurs, les pelouses sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient une meilleure gestion.

Enfin, le patrimoine souterrain est sensible : le dérangement provoque le réveil des chauves-souris et la surconsommation de leurs réserves énergie, ce qui peut compromettre leur survie en période hivernale.

Le site présente en outre un intérêt archéologique avec des polissoirs néolithiques et un dolmen.

Les zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

N°260008564 – Vallée de la Vanne de Flacy à Maillot

Communes : Noé, Malay-le-Grand, Malay-le-Petit, Villiers-Louis et Sens

Les habitats déterminants pour la constitution de la ZNIEFF

- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (44.3)
- Bordures à Calamagrostis des eaux courantes (53.4)
- Lisières humides à grandes herbes (37.7)
- Bois marécageux d'Aulnes (44.91)
- Végétation immergée des rivières (24.4)

Les espèces déterminantes

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Amphibiens	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>
	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
Poissons	Brochet	<i>Esox lucius</i>
	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>
Pteridophytes	Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i>
	Laïche paradoxal	<i>Carex appropinquata</i>
Phanérogames	Calamagrostide blanchâtre	<i>Calamagrostis canescens</i>
	Cardamine amère	<i>Cardamine amara</i>
	Peucedan des marais	<i>Peucedanum palustre</i>

(INPN)



Grenouille agile

Description

Parcourue par le seul cours d'eau d'important de la Champagne crayeuse sénonaise, la vallée de la Vanne constitue un témoin des grands marais alcalins aujourd'hui disparus. Le marais ne représente désormais qu'une surface extrêmement restreinte. Ses habitats sont fragmentés et isolés au sein des grandes cultures, ou cantonnés à la proximité immédiate du cours d'eau. Cette ZNIEFF conserve un intérêt potentiel en cas de reconversion des cultures et des peupleraies en zones prairiales. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats humides relictuels, avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées.

De surface restreinte, des habitats déterminants pour l'inventaire ZNIEFF ont été répertoriés avec :

- des végétations aquatiques des cours d'eau, d'intérêt européen ;

- des ripisylves d'aulnes et de frênes en bordures de rivières, d'intérêt européen ;
- des ourlets humides à grandes herbes, d'intérêt européen ;
- des aulnaies marécageuses sur sols riches, d'intérêt régional ;
- des végétations amphibies typiques des berges de cours d'eau, d'intérêt régional ;
- diverses roselières et cariçaies.

Des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont été observées dans ces milieux avec par exemple :

- le Peucedan des marais (*Thysselinum palustre*), plante des marais rarissime en Bourgogne et protégée réglementairement ;
- la Laïche paradoxale (*Carex appropinquata*), plante de marais, exceptionnelle en Bourgogne ;
- la Cardamine amère (*Cardamine amara*), plante amphibie très rare en Bourgogne ;
- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), amphibien.

La Vanne et les cours d'eau annexes, alimentées par des eaux alcalines, accueillent également des poissons déterminants pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), deux poissons d'intérêt européen indicateurs d'une bonne qualité d'eau, surtout présents en tête de bassin hydrographique ;
- la Vandoise (*Leuciscus leuciscus*), qui a besoin de fond riches en graviers pour frayer, le Brochet (*Esox lucius*).

Menaces et enjeux

Ce patrimoine dépend maintenant étroitement de la mise en œuvre d'une exploitation agricole extensive. Il convient d'éviter la suppression des haies et des bosquets restants, et de limiter le recours aux intrants (fertilisation et pesticides). De même, il ne faudrait pas étendre davantage les plantations de peupliers.

Les zones de marais relictuels sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux tourbeux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

LES SITES NATURA 2000

Le Grand Sénonais est couvert par la ZSC (Zone de conservation spéciale), n° FR2601005 « Pe-louses à orchidées et habitats à chauves-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne » au titre de la Directive 92/43/CEE dite directive « Habitats, Faune, Flore » du 21 mai 1992. Il couvre au total 306 ha, dont 95 ha sont inclus dans le périmètre de la CAGS.

Ce site est composé de quatre sous-entités. Deux d'entre elles surplombent la ville de Sens, en rive gauche de l'Yonne, les autres dominent la vallée de la Vanne. Il s'étend sur 5 communes : Saint-Martin-du-Tertre (75,9 ha), Paron (13,3 ha), Villiers-Louis (5,6 ha), Pont-sur-Vanne et Chigy. Trois de ces communes, Saint-Martin-du-Tertre, Paron et Villiers-Louis appartiennent à la CAGS (opérateur du site Natura 2000). Les communes de Chigy et de Pont-sur-Vanne appartiennent quant à elles à la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

À l'interface entre les domaines biogéographiques atlantique et continental, chacune des sous-entités qui composent le site présente des pelouses sèches accueillant des espèces végétales et animales remarquables. Les habitats d'intérêt communautaires recensés sur le site sont essentiellement des milieux ouverts dominés par des pelouses sèches, avec des pelouses calcicoles mésophiles à méso-xérophiles (17,78 ha en mauvais état de conservation), des landes à genévrier (3,41 ha en état de conservation moyen), des pelouses maigres de fauche de basse altitude (5,57 ha en état de conservation moyen) ; mais également forestiers, avec des Chênaies-Charmaies calcicoles (30,91 ha en bon état de conservation).

Au vu de leur richesse floristique exceptionnelle, le maintien des pelouses calcaires, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, est défini comme le principal enjeu de conservation.

- Suite à l'abandon des pratiques agropastorales se traduisant par une absence totale d'entretien et une colonisation naturelle par les ligneux, les milieux de pelouses évoluent vers des stades boisés.

- Objectif = Restaurer les pelouses embuissonnées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

- Du fait de leur caractère périurbain, les pelouses sont le siège de nombreuses activités sportives et de loisirs pouvant localement occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

- Objectif = Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.

Les milieux forestiers quant à eux occupent un tiers du site. L'enjeu de la gestion est de favoriser leur maturation et conserver leur naturalité.

La diversité des milieux herbacés accueille une faune très variée (oiseaux, mammifères, reptiles et insectes), caractéristiques de ces milieux ouverts en exposition chaude. Parmi celle-ci, deux espèces animales sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore ». Il s'agit de deux lépidoptères :

- Le Damier de la Succise (*Eurodryas aurinia*)
- L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

Entité de Saint-Julien-du-Sault

Cette entité, anciennement rattachée au SIC FR2601012 « Gîtes et habitats à Chauves-souris en Bour-gogne » a été rattachée à la ZSC « Pelouses à orchidées et habitats à chauve-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne » lors de son extension.

Le DOCOB, pour le noyau de Saint-Julien-du-Sault, indique la présence de 3 habitats d'intérêt communautaire et 4 espèces animales mentionnées à l'article 4 de la directive 79/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE :

Liste des habitats naturels éligibles à la directive « Habitats » de la ZSC FR2601012

Code	Nom	Présence dans le Grand Sénonais
9130-5 (CB 41.131)	Hêtraies-chênaies à <i>Aspérule odorante</i> et <i>Mélique uniflore</i>	Oui • ZNIEFF « Coteau de Pont-sur-Vanne à Chigy »
9160-3 (CB 41.24)	Chênaies pédonculées neutroacidoclines à méso-acidiphiles	Oui • ZNIEFF « Forêt domaniale de l'Abbesse et du bois de l'Enfourchure » • ZNIEFF « Forêt d'Othe et ses abords »
9180*-4 (CB 41.4)	Érabraies à <i>Scolopendre</i> et <i>Lunaire</i> des pentes froides à éboulis grossiers	Oui • ZNIEFF « Forêt d'Othe et ses abords »

Liste des espèces éligibles à la directive « Habitats » de la ZSC FR2601012

Code	Nom	Présence dans le Grand Sénonais
9130-5 (CB 41.131)	Hêtraies-chênaies à <i>Aspérule odorante</i> et <i>Mélique uniflore</i>	Oui • ZNIEFF « Coteau de Pont-sur-Vanne à Chigy »
9160-3 (CB 41.24)	Chênaies pédonculées neutroacidoclines à méso-acidiphiles	Oui • ZNIEFF « Forêt domaniale de l'Abbesse et du bois de l'Enfourchure » • ZNIEFF « Forêt d'Othe et ses abords »
9180*-4 (CB 41.4)	Érabraies à <i>Scolopendre</i> et <i>Lunaire</i> des pentes froides à éboulis grossiers	Oui • ZNIEFF « Forêt d'Othe et ses abords »

Cette entité n'appartient pas à la CAGS.

La faune et la flore du territoire

LES ESPÈCES VÉGÉTALES

très anciennes, et avec 111 espèces patrimoniales sur le territoire du Grand Sénonais :

Les données du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) font état de 1118 es-pèces floristiques, dont beaucoup observées avant 2000 avec parfois des données

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection / Réglementation	LRR	Dernière observation
<i>Aconitum napellus</i>	Aconit napel	ZNIEFF	VU	2018
<i>Adonis aestivalis</i>	Goutte de sang d'été	ZNIEFF		1920
<i>Adonis annua</i>	Goutte de sang	ZNIEFF		1978
<i>Adonis flammea</i>	Goutte de sang rouge vif	ZNIEFF		1978
<i>Allium schoenoprasum</i>	Civette	ZNIEFF	CR	2019
<i>Anchusa italica</i>	Buglosse d'Italie	ZNIEFF		1925
<i>Anemone ranunculoides</i>	Anémone fausse-renoncule	ZNIEFF		1978
<i>Anthoxanthum aristatum</i>	Flouve aristée	ZNIEFF		2005
<i>Armeria arenaria</i>	Armérie faux-plantain	ZNIEFF		1960
<i>Arnica montana</i>	Arnica des montagnes	ZNIEFF	EN	2018
<i>Asperula arvensis</i>	Aspérule des champs	ZNIEFF		1859
<i>Bupleurum tenuissimum</i>	Buplèvre grêle	ZNIEFF	CR	2005
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	PR, ZNIEFF	LC	2011
<i>Calendula arvensis</i>	Souci des champs		NT	2004
<i>Calepina irregularis</i>	Calépine irrégulière		VU	2006
<i>Camelina microcarpa</i>	Caméline à petits fruits	ZNIEFF		1978
<i>Carex pulicaris</i>	Laîche puce	ZNIEFF		1925
<i>Carthamus lanatus</i>	Cathame laineux		VU	2009
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge	ZNIEFF, Autre(s)	LC	2009
<i>Ceratophyllum submersum</i>	Cératophylle submergé	ZNIEFF		1925
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier		NT	2020
<i>Cytisus lotoides</i>	Petit Cytise couché	PR, ZNIEFF	VU	2009
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnat	PR, ZNIEFF, Autre(s)		1925
<i>Dactylorhiza viridis</i>	Orchis vert	PR, ZNIEFF, Autre(s)		1993
<i>Deschampsia media</i>	Canche moyenne	ZNIEFF		1901
<i>Descurainia sophia</i>	Sisymbre sagesse	ZNIEFF	CR	2004
<i>Digitaria ischaemum</i>	Digitaire ischème		VU	2015
<i>Dryopteris affinis</i>	Dryoptéris écailloux	ZNIEFF	LC	2016
<i>Eleocharis multicaulis</i>	Scirpe à nombreuses tiges	ZNIEFF		1925
<i>Epipactis microphylla</i>	Épipactis à petites feuilles	ZNIEFF, Autre(s)		1901
<i>Epipactis purpurata</i>	Épipactis pourpre	ZNIEFF	VU	2010
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée	PR, ZNIEFF	NT	2019
<i>Eriophorum angustifolium</i>	Linaigrette à feuilles étroites	ZNIEFF		1925
<i>Eriophorum latifolium</i>	Linaigrette à feuilles larges	ZNIEFF		1859
<i>Erucastrum supinum</i>	Braya couchée	PN, ZNIEFF, Autre(s)		1969
<i>Erysimum odoratum</i>	Vélar odorant		VU	2016
<i>Euphorbia seguieriana</i>	Euphorbe de Séguier	ZNIEFF	EN	2011
<i>Falcaria vulgaris</i>	Falcaire commune	ZNIEFF	EN	2015
<i>Festuca nigrescens</i>	Fétuque noirissante		NT	2012
<i>Filago germanica</i>	Immortelle d'Allemagne	ZNIEFF		2004
<i>Filipendula vulgaris</i>	Filipendule commune		VU	2019
<i>Fragaria moschata</i>	Fraisier musqué		VU	2008
<i>Gagea villosa</i>	Gagée des champs	PN, ZNIEFF		1901
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	ZNIEFF, Dh.5	LC	2020
<i>Galium parisiense</i>	Gaillet de Paris	ZNIEFF	LC	2004
<i>Gentiana cruciata</i>	Gentiane croisée	PR, ZNIEFF		1859
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	PR, ZNIEFF		1854
<i>Glebionis segetum</i>	Chrysanthème des moissons	ZNIEFF		1660
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	PN, ZNIEFF, Autre(s)		1998
<i>Groenlandia densa</i>	Potamot dense	ZNIEFF		2006
<i>Hylotelephium argutum</i>	Sédum à feuilles de Fève	ZNIEFF		2012
<i>Hypericum maculatum</i>	Millepertuis maculé	ZNIEFF		1960

Taxon de référence	Nom vernaculaire	Protection / Réglementation	LRR	Dernière observation
<i>Hypochaeris maculata</i>	Porcelle à feuilles tachées	ZNIEFF		1901
<i>Iberis amara</i>	Ibérade amère		NT	2012
<i>Impatiens noli-tangere</i>	Impatiens ne-me-touchez-pas	PR, ZNIEFF		2009
<i>Inula britannica</i>	Inule des fleuves	ZNIEFF		1873
<i>Lathyrus vernus</i>	Gesse printanière	ZNIEFF	LC	2020
<i>Limosella aquatica</i>	Limoselle aquatique	ZNIEFF		1873
<i>Linaria arvensis</i>	Linaire des champs	ZNIEFF		1901
<i>Lindernia palustris</i>	Lindernie rampante	PN, ZNIEFF, Autre(s)		1873
<i>Linum leonii</i>	Lin des Alpes	PR, ZNIEFF	EN	2001
<i>Logfia gallica</i>	Cotonnière de France	ZNIEFF		1925
<i>Muscari botryoides</i>	Muscari botryoïde	ZNIEFF	VU	2005
<i>Najas minor</i>	Naiade mineure	ZNIEFF		1861
<i>Narcissus poeticus</i>	Narcisse des poètes	PR, ZNIEFF	EN	2005
<i>Neslia paniculata</i>	Neslie paniculée	ZNIEFF		1978
<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	ZNIEFF	LC	2004
<i>Nymphoides peltata</i>	Faux nénuphar	PR, ZNIEFF		1873
<i>Oenanthe lachenalii</i>	Oenanthe de Lachenal	ZNIEFF		1925
<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	Oenanthe à feuilles de peucedan	ZNIEFF		1660
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse répandu	ZNIEFF		1973
<i>Ophrys aranifera</i>	Ophrys araignée		EN	2005
<i>Orlaya grandiflora</i>	Caucalis à grandes fleurs	ZNIEFF	EN	2019
<i>Orobancha alba</i>	Orobanche du thym	PR, ZNIEFF	VU	2009
<i>Orobancha gracilis</i>	Orobanche grêle	ZNIEFF		1901
<i>Parnassia palustris</i>	Parnassie des marais	ZNIEFF		1861
<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	ZNIEFF	LC	2016
<i>Phelipanche purpurea</i>	Orobanche pourprée	ZNIEFF	EN	2004
<i>Pilosella piloselloides</i>	Épervière fausse Piloselle	ZNIEFF		2002
<i>Platanthera chlorantha</i>	Orchis vert	ZNIEFF	VU	2011
<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais	ZNIEFF		1925
<i>Polygala serpyllifolia</i>	Polygale à feuilles de serpolet	ZNIEFF	LC	2011
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	ZNIEFF	NT	2016
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	ZNIEFF	LC	2016
<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Potamot à feuilles de renouée	ZNIEFF		1925
<i>Prospero autumnale</i>	Scille d'automne	ZNIEFF	NT	2019
<i>Prunus padus</i>	Cerisier à grappes	PR, ZNIEFF	LC	2019
<i>Pyrola rotundifolia</i>	Pyrole à feuilles rondes	ZNIEFF		1854
<i>Reseda phyteuma</i>	Réséda raiponce	ZNIEFF	VU	2012
<i>Ribes nigrum</i>	Groseillier noir	ZNIEFF	NT	2019
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon piquant	ZNIEFF, Dh.5	LC	2020
<i>Sagina nodosa</i>	Sagine noueuse	ZNIEFF		1925
<i>Salix repens</i>	Saule à feuilles étroites	PR, ZNIEFF		1925
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valerand	ZNIEFF	EN	2019
<i>Saponaria ocymoides</i>	Saponaire faux-basilic	ZNIEFF	VU	2019
<i>Scrophularia oblongifolia</i>	Scrofulaire des ombrages	ZNIEFF		1973
<i>Sedum sexangulare</i>	Orpin de Bologne	ZNIEFF		1660
<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers,	ZNIEFF		1920
<i>Karpatiosorbus latifolia</i>	Alisier de Fontainebleau	PN, ZNIEFF	EN	2019
<i>Silene vulgaris prostrata</i>	Silène prostré	ZNIEFF	NT	2007
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	PR, ZNIEFF, Autre(s)		1861
<i>Stachys germanica</i>	Epiaire d'Allemagne		VU	2020
<i>Stipa gallica</i>	Stipe de Paris	PR		1901
<i>Taraxacum palustre</i>	Pissenlit des marais	ZNIEFF		1925
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	ZNIEFF	LC	2009
<i>Thalictrum minus</i>	Petit Pigamon	ZNIEFF	LC	2001
<i>Thlaspi arvense</i>	Tabouret des champs		EN	2019
<i>Ulmus glabra</i>	Orme glabre	ZNIEFF	LC	2011
<i>Vaccinium myrtillus</i>	Myrtille	ZNIEFF, Autre(s)		1898
<i>Viola canina</i>	Violette des chiens	ZNIEFF	LC	2002
<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	ZNIEFF	LC	2007

La faune et la flore du territoire

Des espèces sont dites patrimoniales lorsqu'elles sont protégées au niveau national ou régional, lorsqu'elles sont déterminantes pour la constitution d'une ZNIEFF, ou bien lorsqu'elles sont considérées comme menacées (VU, EN et CR) par les listes rouges, de préférence régionales.

Cette liste fait état des espèces végétales connues et n'est bien entendu pas exhaustive. Elle dépend de l'état des connaissances sur le territoire, qui varie d'une commune à une autre. Ainsi, ce n'est pas parce qu'une espèce n'est pas citée par la bibliographie au sein d'une commune qu'elle n'y est pas présente.

Nom	Nombre d'espèces végétales connues		
	Total	Uniquement avant 2000	Après 2000
Arceau	315	7	308
Les Bordes	285	7	278
Collemiers	202	5	197
Courtois-sur-Yonne	337	5	332
Dixmont	390	23	367
Étigny	0	0	216
Fontaine-la-Gaillarde	235	8	227
Gron	372	8	354
Maillet	244	36	208
Malay-le-Grand	470	34	436
Malay-le-Petit	305	41	262
Marsangy	275	13	262
Noé	366	7	359
Paron	272	11	261
Passy	248	0	248
Rosoy	278	2	276
Rousson	247	0	247
Saint-Clément	210	4	206
Saint-Denis-lès-Sens	189	1	188
Saint-Martin-du-Tertre	353	15	338
Saligny	363	24	339
Sens	346	90	256
Soucy	337	31	306
Véron	325	13	312
Villeneuve-sur-Yonne	283	16	367
Villiers-Louis	358	11	347
Voisines	424	5	419

Nombre d'espèces végétales recensées par commune (CBNBP)

LES ESPÈCES ANIMALES

Les bases de données Bourgogne Base Fauna, faune.yonne.org et INPN permettent de faire une synthèse des espèces animales connues sur le territoire du Grand Sénonais. Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. Elles recensent ainsi 974 espèces au total dont :

- 1 espèces d'amphibiens,
- 27 espèces d'araignées,
- 92 espèces de coléoptères,
- 5 espèces de gastéropodes,
- 50 espèces de mammifères, dont 17 espèces de chauves-souris,
- 47 espèces d'hémiptères,
- 362 espèces de lépidoptères,
- 14 espèces d'hyménoptères,
- 44 espèces d'odonates,
- 29 espèces d'orthoptères,
- 252 espèces d'oiseaux,
- 29 espèces de poissons,
- 9 espèces de reptiles,
- 6 espèces de crustacés (terrestres et aquatiques),
- 1 espèce de chilopodes,
- 6 espèces appartenant à d'autres groupes d'insectes (mantoïdoptères, éphéméroptères et neu-roptères).

Parmi l'ensemble de ces espèces, 183 sont considérées comme patrimoniales (soit 18,8%). Des es-pèces sont dites patrimoniales lorsqu'elles sont protégées au niveau européen, national ou régional, lorsqu'elles sont déterminantes pour la constitution d'une ZNIEFF, lorsqu'elles présentent un statut de rareté au moins « assez rare », ou bien lorsqu'elles sont considérées comme menacées (VU, EN et CR) par les listes rouges, de préférence régionales, ou quasi-menacées (NT).

Les espèces patrimo-niales de la CAGS sont présentées dans le tableau ci-contre :

Liste des espèces animales patrimoniales présentes sur le territoire (BFF, LPO et INPN)

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dernière observation	Protection nationale	Protection européenne	LR Bourgogne	ZNIEFF
Coléoptères	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	2012		Dh.2, Dh.4		Oui
	Grand Capricorne	<i>Ceramix cerdo</i>	2020	PN	Dh.2, Dh.4		Oui
Odonates	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	2019	PN	Dh.2	LC	Oui
	Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	2015			VU	
	Grande Aesche	<i>Aeshna grandis</i>	2018			NT	
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	2017	PN	Dh.2, Dh.4	NT	Oui
	Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	2020			NT	
Lépidoptères	Azuré des Cytises	<i>Glaucopteryx alexis</i>	2019			NT	
	Grand Nacré	<i>Speyeria aglaja</i>	1989			EN	
	Hermite	<i>Chazara briseis</i>	1949			CR	Oui
	Hespérie des Sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>	1989			NT	
	Hespérie du Chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	2020			NT	
	Mercurie	<i>Arethusa arethusa</i>	2010			VU	Oui
	Moiré franconien	<i>Erebia medusa</i>	2009			NT	
	Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>	1989			NT	
	Sylvain azuré	<i>Limnitis reducta</i>	2003			NT	
	Thécia de l'Orme	<i>Satyrus w-album</i>	2011			NT	Oui
	Ecaillé chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	2022		Dh.2		Oui
	Turquoise des Globulaires	<i>Jordanita globulariae</i>	1999			VU	
	Turquoise des Hélianthes	<i>Adscita geryon</i>	2009			VU	
	Zygène de la Coronille	<i>Zygaena ephialtes</i>	1997			NT	
	Zygène de la Faucille	<i>Zygaena loti</i>	2009			NT	Oui
	Zygène du Serpolet	<i>Zygaena purpuralis</i>	1989			VU	Oui
	Sphinx de l'Epilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	1998	PN	Dh.4		Oui
Poissons	Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	2004		Dh.5		
	Brochet	<i>Esox lucius</i>	2004	PN			Oui
	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	2007		Dh.2		Oui
	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	2004	PN	Dh.2		Oui
	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>	1967	PN	Dh.2		Oui
	Truite commune	<i>Salmo trutta</i>	2007	PN	Dh.2		Oui
	Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	2003	PN			Oui
Amphibiens	Anguille d'Europe	<i>Anguilla anguilla</i>	2004				Oui
	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	2021	PN	Dh.4	LC	Oui
	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	2021	PN		LC	
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	2019	PN	Dh.4	LC	Oui
	Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	2017	PN	Dh.5	LC	
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	2020	PN	Dh.5	LC	
	Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	1946	PN	Dh.4	NT	Oui
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	2019	PN		LC	
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	2021	PN		LC	
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	2021	PN	Dh.2, Dh.4	VU	Oui
Reptiles	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	2021	PN		LC	
	Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	2018	PN	Dh.5	NA	
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	2018	PN		LC	
	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	2002	PN	Dh.4	DD	Oui
	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	2017	PN	Dh.4	LC	Oui
	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	2004	PN	Dh.4	DD	Oui
	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	2016	PN	Dh.4	LC	Oui
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	2018	PN		NT	Oui
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	2022	PN	Dh.4	LC	
	Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	2018	PN		LC	

La faune et la flore du territoire

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dernière observation	Protection nationale	Protection européenne	LR Bourgogne	ZNIEFF
Oiseaux*	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	2022	PN	Do.1	EN	Oui
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	2022	PN	Do.1	VU	Oui
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2022		Do.2	NT	
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	2022	PN	Do.1	VU	Oui
	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	2016	PN	Do.1		Oui
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	2017	PN	Do.1	LC	
	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	2022	PN	Do.1	NA	
	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	2012		Do.2	RE	
	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	2021		Do.1, Do.2		Oui
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	2021		Do.2, Do.3	VU	Oui
	Bécasseau de Temminck	<i>Calidris temminckii</i>	2004	PN			Oui
	Bécasseau mabèche	<i>Calidris canutus</i>	2004		Do.2		Oui
	Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	2000	PN			Oui
	Bécasseau tacheté	<i>Calidris melanotos</i>	2002	PN			Oui
	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	2021	PN			Oui
	Chevalier combattant	<i>Calidris pugnax</i>	2009		Do.1, Do.2		Oui
	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	2022		Do.2, Do.3	CR	Oui
	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	2017	PN		VU	
	Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	2019	PN	Do.1		Oui
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	2020	PN	Do.1	VU	Oui
	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	2021	PN	Do.1	EN	Oui
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	2021	PN	Do.1	LC	Oui
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2022	PN		VU	
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	2022	PN		VU	
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	2021	PN	Do.1	CR	Oui
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2021	PN	Do.1	EN	Oui
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	2022	PN	Do.1	CR	Oui
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2022	PN	Do.1	VU	Oui
	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	2021	PN	Do.1	RE	
	Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	2022		Do.2	EN	Oui
	Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	2022		Do.2, Do.3	CR	
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2022	PN		VU	
	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	2018		Do.2		Oui
	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	2015		Do.2		Oui
	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	2022	PN			Oui
	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	2021		Do.2	RE	Oui
	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	2022	PN		EN	Oui
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	2021	PN	Do.1		Oui
	Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	2022	PN		LC	Oui
	Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>	2022	PN		NT	
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	2022	PN	Do.1	NT	Oui
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	2021	PN	Do.1	EN	Oui
	Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	2003	PN		LC	Oui
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	2020	PN	Do.1	EN	Oui
	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	2021	PN		CR	
	Courlis cendré	<i>Numerius arquata</i>	2021		Do.2	VU	Oui
	Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	2016	PN	Do.1		
	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	2001	PN	Do.1		Oui
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	2021	PN	Do.1		Oui
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2019	PN	Do.1	EN	Oui
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	2022	PN		NT	
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	1984	PN	Do.1		Oui
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	2022		Do.2, Do.3	VU	Oui
	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	2022		Do.2, Do.3	VU	
	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	2018	PN	Do.1		
	Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	2022		Do.2	EN	
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	2008	PN	Do.1	CR	Oui
	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	2020	PN		VU	
	Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	2022	PN	Do.1		
	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	2019	PN	Do.1		Oui
	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	2022		Do.2	EN	
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	2022	PN	Do.1		Oui
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	2016	PN	Do.1	RE	
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	2021	PN	Do.1	RE	
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	2019	PN		VU	Oui
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	2021	PN	Do.1	EN	Oui
	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	2017	PN	Do.1	NA	Oui
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2022	PN		NT	

Groupe	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Dernière observation	Protection nationale	Protection européenne	LR Bourgogne	ZNIEFF
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	2022	PN		NT	
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2022	PN		VU	
	Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	1984	PN		RE	
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2022	PN	Do.1	DD	
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2022	PN		NT	
	Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	2012	PN		VU	
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2022	PN	Do.1	LC	
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	2022	PN	Do.1	EN	
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	2019	PN		EN	
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaeus melanocephalus</i>	2022	PN	Do.1	NA	
	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	2022	PN	Do.2	EN	
	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	2022		Do.2	VU	Oui
	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	2022	PN	Do.1		Oui
	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	2022	PN		NT	Oui
	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	2021	PN		EN	Oui
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	2022	PN	Do.1	LC	Oui
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	2022	PN	Do.1	LC	Oui
	Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	1984	PN	Do.1	RE	
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2022	PN	Do.1	LC	Oui
	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	2009	PN		RE	Oui
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	2022	PN		VU	Oui
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	2022	PN	Do.1	RE	
	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	2020	PN	Do.1		
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	2022		Do.1, Do.2, Do.3		Oui
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	2022	PN		VU	
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2022	PN		NT	
	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	2022	PN		VU	Oui
	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	2019		Do.2	CR	Oui
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	2022		Do.2, Do.3	CR	Oui
	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	2014	PN	Do.1	NA	
	Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	2016	PN	Do.1		
	Sterne naine	<i>Sternula albigula</i>	2017	PN	Do.1	EN	
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	2022	PN	Do.1	VU	Oui
	Tadorné casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	2017	PN	Do.1		
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	2022	PN		VU	Oui
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2022		Do.2	VU	
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	2022	PN		RE	
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	2022		Do.2	EN	Oui
Mammifères terrestres	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	2016			DD	Oui
	Campagnol souterrain	<i>Microtus subterraneus</i>	1997			NT	
	Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	2018	PN	Dh.4	NT	Oui
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2022	PN		LC	
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2019			NT	
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	2022	PN	Dh.2, Dh.4	EN	Oui
	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	2019	PN	Dh.4	NT	Oui
	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	2022		Dh.5	LC	
	Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	2012		Dh.5	NT	Oui
Chiroptères	Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	1975			NT	
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	2022	PN	Dh.2, Dh.4	NT	
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	2022	PN	Dh.2, Dh.4	NT	
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	2021	PN	Dh.2, Dh.4	EN	
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	2022	PN	Dh.4	NT	
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	2020	PN	Dh.2, Dh.4	NT	
	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	2015	PN	Dh.4	DD	
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	2022	PN	Dh.2, Dh.4	VU	
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	2022	PN	Dh.4	LC	
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	2022	PN	Dh.4	VU	
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	2020	PN	Dh.4	DD	
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	2017	PN	Dh.4	DD	
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	2021	PN	Dh.2, Dh.4	NT	
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	2020	PN	Dh.4	LC	
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	2020	PN	Dh.4	LC	
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	2012	PN	Dh.4	NT	
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	2020	PN	Dh.4	DD	

Liste des espèces animales patrimoniales présentes sur le territoire (BFF, LPO et INPN)

* Les oiseaux sont en majorité protégés sur le territoire national, ce qui n'indique donc pas que les espèces soient automatiquement rares ou vulnérables. Dans le tableau, pour simplification, ont été présentées uni-quement les espèces protégées inscrites à l'annexe I de la Directive oiseaux, ainsi que les espèces menacées. De plus, un certain nombre d'espèces sont identifiées comme « éteintes régionalement » par la liste rouge des oiseaux nicheurs de Bourgogne. Celles-ci ont également été prises en compte dans le tableau.

La faune et la flore du territoire

Certains groupes d'espèces sont bien connus, comme les oiseaux ou les mammifères, mais pour d'autres les connaissances restent lacunaires. Il est donc difficile d'évaluer la richesse spécifique d'un territoire, dès lors que le nombre de données naturalistes existantes est peu élevé, ce qui est le cas des nombreux groupes d'insectes.

La grande diversité d'espèces observées peut être expliquée par la présence d'une mosaïque d'habitats naturels et semi-naturels sur le territoire comprenant une surface importante de boisements, des milieux humides et une forte présence de

l'eau, des milieux herbacés, mais également des milieux plus anthropiques, comme les cultures, les vergers, ou encore le vieux bâti, lieux d'accueil de la faune. Il apparaît cependant qu'un grand nombre de ces espèces soit menacé à l'échelle de la région. Les cortèges les plus affectés sont les cortèges des milieux ouverts et des milieux humides et aquatiques. Les facteurs expliquant ce phénomène, sont l'intensification de l'agriculture, la fragmentation et la disparition des milieux herbacés naturels, la gestion trop intensive des prairies, la raréfaction des zones humides et l'artificialisation des cours d'eau.

Nom	Nombre d'espèces recensées selon les taxons																Total
	Crustacés	Gastéropodes	Chilopodes	Arachnides	Coléoptères	Lépidoptères	Hyménoptères	Hémiptères	Odonates	Orthoptères	Insectes (autres)	Poissons	Amphibiens	Reptiles	Oiseaux	Mammifères	
Armeau					3	43	2		4			13	4	4	87	15	175
Les Bordes					5	44						6	4	4	95	18	172
Collemiers					1	7		1	4				3	1	41	10	68
Courtois-sur-Yonne					2				1			1			70	3	77
Dormont					5	66		1	11				8	3	109	27	230
Éigny						37			19	1	1	11	1	2	128	8	208
Fontaine-la-Gaillarde					1	52				1				1	76	5	136
Gron					1	25	1		16	6	1		1	1	220	16	288
Mallot		1		1	1		1	1					5	1	98	7	116
Malay-le-Grand				1	9	86	1	1	5	1		19	7	7	123	20	280
Malay-le-Petit					1	13			3	1		16	1	3	67	23	128
Marsangy		1	1		16	65	1	1	11	13		3	3	4	101	29	249
Noé						37			2		1	1	4	2	60	11	118
Paron	2		1	3	7	58	4	9	2	5	1		5	1	132	22	252
Passy					2	15			10		1	1	3	1	164	14	211
Rosoy	1	1		2	7	53		4	15	2	1			1	145	6	238
Rousson				3	25	75	2	5	6	3	2	2	5	1	63	11	203
Saint-Clément	2			12	32	30	3	30	25	4			2	3	154	8	305
Saint-Denis-lès-Sens	1			4	5	11	1	7	13	2	1		2		118	5	170
Saint-Martin-du-Tertre		2			2	30	1		3	14	1		2	6	101	22	184
Saligny						37								1	84	2	124
Sens		2		7	7	37	3	6	25	15	1		3	3	201	33	343
Soucy			1		10	159	3	2	21	2	1		7	3	154	13	376
Véron					5	105			5	5		12	2	1	162	35	332
Villeneuve-sur-Yonne	1	2			10	128	2		12	9	2	12	6	6	126	23	339
Villiers-Louis				1	2	21		1	2	5	1			1	56	11	101
Voisines		1			9	72	1	6	3	1			3	1	77	21	195

Nombre d'espèces animales recensées par communes (BFF, LPO, INPN)

Les continuités écologiques

LE SRCE BOURGOGNE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est le volet régional de la trame verte et bleue, qui a pour objectif « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. » (Art. L.371-1 du code de l'environnement). Il s'impose aux documents d'urbanisme dans un rapport de prise en compte : « Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme prennent en compte les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme. »

Le SRCE de Bourgogne s'appuie sur :

- Les connaissances existantes, en particulier les zonages de protection (arrêté de protection de biotope, réserves naturelles nationales ou régionales, sites Natura 200, etc.) et les zonages de connaissance (Zones Naturelles d'Intérêts Écologiques, Faunistiques et Floristiques ou ZNIEFF).
- La modélisation du déplacement des espèces dans l'espace du territoire, à partir d'espèces virtuelles potentielles.
- Un travail scientifique spécifique, visant à identifier des espaces porteurs d'enjeux écologiques et participant à la connexion entre ces espaces afin d'identifier et qualifier des trames fonctionnelles ou altérées, et à renforcer l'efficacité d'ensemble du système de préservation.

La représentation graphique est valide à l'échelle du 1/100 000e, et peut-être zoomée jusqu'au 1/50 000e.

À l'échelle régionale, le territoire du Grand Sénonais est identifié comme participant à la trame écologique régionale. Il présente des espaces plus ou moins perméables aux espèces et est traversé par plusieurs corridors. Le centre et le sud du territoire, avec des capacités de déplacement des espèces

moyennes et fortes, semblent plus favorables aux espèces que le nord, qui comprend notamment l'agglomération urbaine de Sens et présente une capacité limitée de déplacement des espèces. Par ailleurs, la CAGS est traversée par un corridor principal à enjeu régional à préserver ou restaurer longeant l'Yonne, qui se divise vers l'ouest au niveau d'Étigny, et rejoint deux corridors interrégionaux, ainsi que par un second corridor qui passe à l'est de Sens.

Le territoire du Grand Sénonais est directement concerné par deux sites prioritaires régionaux du SRCE Bourgogne :

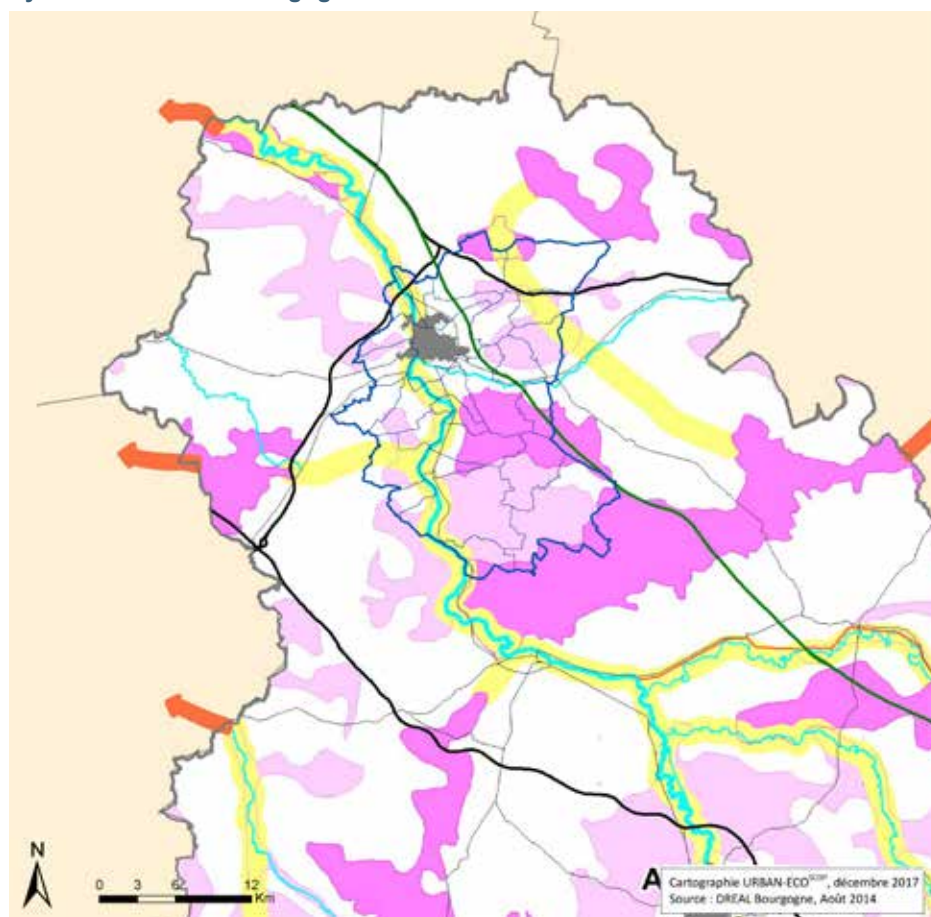
- Action n°24 : corridor entre la forêt d'Othe et les forêts de la Champagne crayeuse ;
- Action n°30 : pelouses relictuelles de l'Yonne.

Le corridor entre la forêt d'Othe et les forêts de Champagne traversant un vaste secteur peu naturel est particulièrement fragile. Le franchissement de l'A5 constitue un obstacle à résorber. Les pelouses relictuelles doivent être préservées.

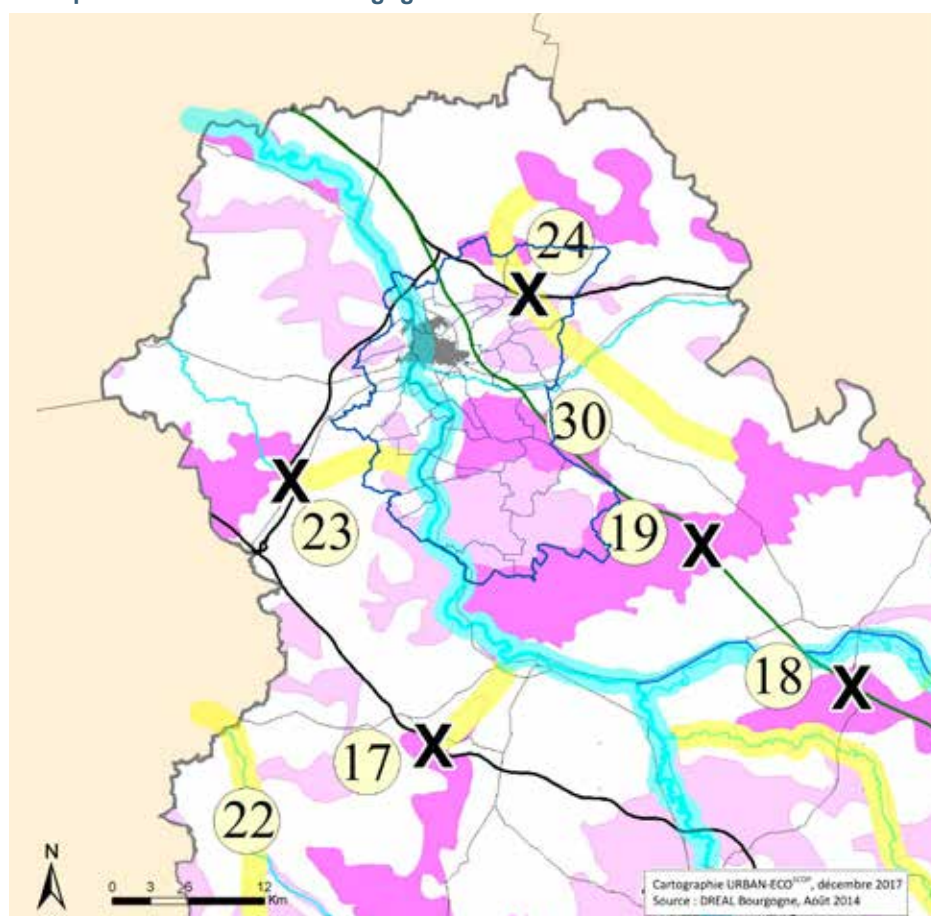
Action	Corridor	Problématique
17	Axe reliant le Pays d'Othe à la Puisaye	Franchissement de l'A6
18	Axe reliant le Tonnerrois à l'Auxerrois	Franchissement de la LGV
19	Axe au sein de la forêt d'Othe	Franchissement de la LGV
22	Corridor entre la Puisaye humide et le Gâtinais	Renforcer le corridor
23	Corridor entre le Pays d'Othe et le Gâtinais	Renforcer le corridor (franchissement de l'A19)
24	Corridor entre la forêt d'Othe et les forêts de la Champagne crayeuse	Renforcer le corridor (franchissement de l'A5)
30	Pelouses relictuelles de l'Yonne	Assurer la connexion entre les pelouses du Bassin Parisien et celles des Grandes Côtes.

Sites prioritaires régionaux du SRCE Bourgogne

Synthèse du SRCE Bourgogne



Sites prioritaires du SRCE Bourgogne



Les continuités écologiques

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LOCALES

La définition des trames écologiques verte et bleue s'appuie sur les sites naturels, constituant des noyaux de biodiversité ou des zones de relais, différents en fonction des structures de végétation, de l'occupation des sols, et donc des habitats écologiques.

La trame verte et bleue peut être identifiée à l'échelle précise des communes à l'image du travail effectué par la commune de Sens en 2013. L'articulation de la trame verte et bleue avec le réseau de circulations douces participerait à renforcer sa valeur d'usage.

La trame verte est décomposée en 3 sous trames, et la trame bleue en 2 sous-trames.

Trame	Sous-trame	Milieux caractéristiques présents dans le Grand Sénonais
Verte	Milieux herbacés terrestres de type prairies et bocages	Prairies mésophiles, prairies humides et bocages
Verte	Milieux herbacés terrestres de type pelouses sèches	Pelouses sèches
Verte	Milieux boisés	Boisements humides, forêts de feuillus, forêts mixtes et forêts de conifères
Bleue	Milieux aquatiques et des berges de cours d'eau	Vallées de l'Yonne et de la Vanne, canaux, et plans d'eau
Bleue	Zones humides	Prairies humides, peupleraies, ripisylves, bois humides, bocage humide et mares

Trame et sous-trames composant les continuités écologiques du territoire

Sous-trame boisée

La sous-trame boisée occupe une place importante sur le territoire puisque les boisements représentent plus de 80 % des habitats naturels et semi-naturels et recouvrent près de 30% de la CAGS. Ils sont plus abondants au sud du territoire, avec de grands massifs forestiers reconnus pour leur intérêt écologique comme la forêt d'Othe, classée en ZNIEFF de type II, ainsi que les bois de la Grande Vallée et de Chavan. Au nord, sont également présents des réservoirs importants avec notamment la forêt de Soucy, également classée en ZNIEFF de type II. Le reste de la sous-trame est composée de bois de surfaces moins importantes et plus ou moins dispersés.

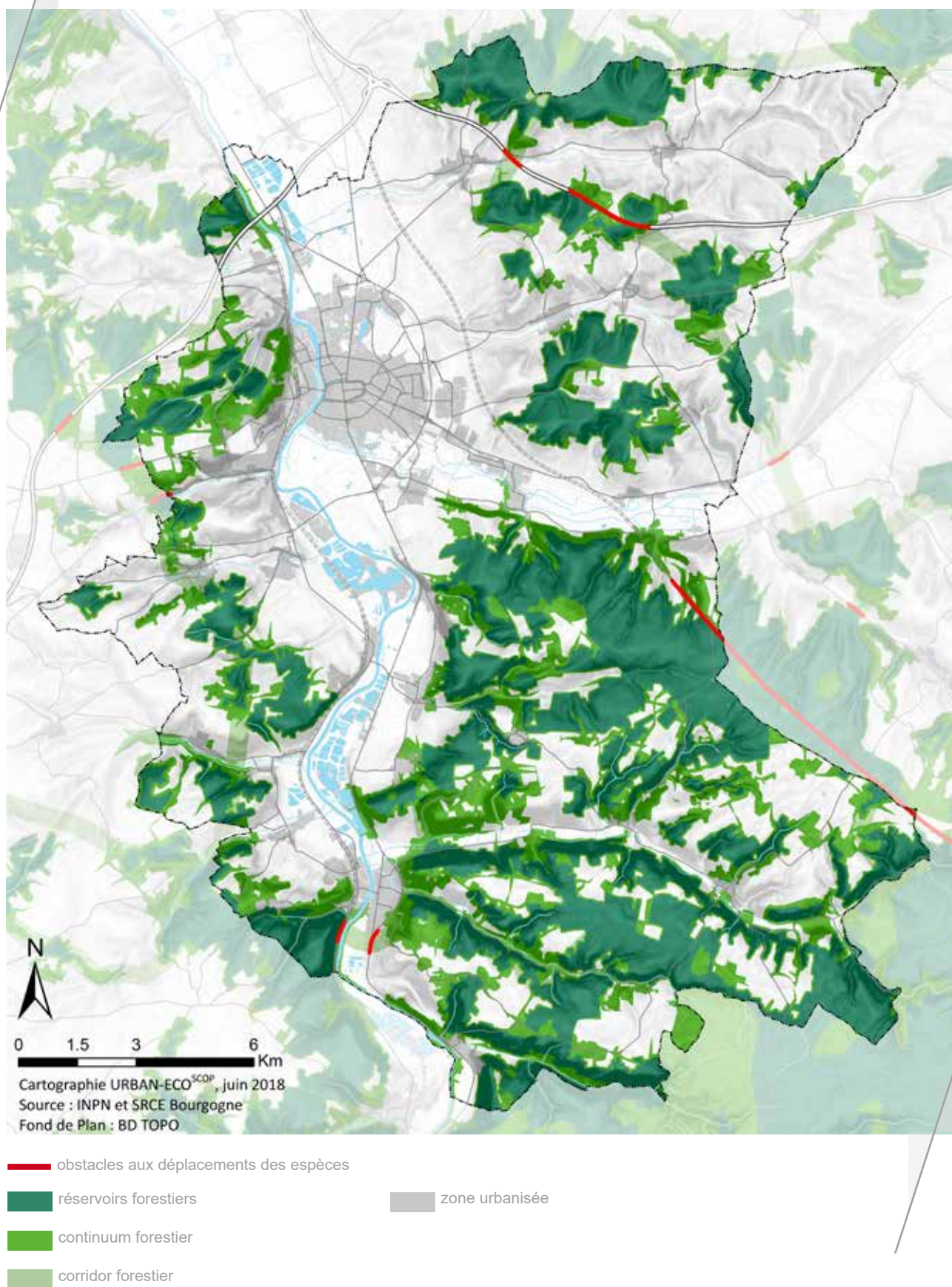
Au regard de la cartographie, deux corridors boisés semblent se dessiner de part et d'autre, de l'Yonne, selon un axe nord-sud. Ces deux corridors ne sont pas continus, avec malgré tout une portion moins discontinue pour le corridor est dans sa partie sud. Cependant, la matrice qui s'intercale entre les réservoirs et continuums est relativement perméable. Les types d'occupation du sol qui la compose sont surtout des cultures, associées à quelques prairies et éléments de bocages. Ces milieux, pour des espèces forestières comme les ongulés (Chevreuil et Sangliers), les chauves-souris ou encore les oiseaux, sont traversables relativement aisément. Il n'est par exemple pas rare de rencontrer le Chevreuil et le Sanglier dans les cultures, les chauves-souris et les oiseaux pouvant s'appuyer quant à eux sur des éléments paysagers comme les haies et les cours d'eau.

Le corridor est fragilisé par la présence de deux éléments fragmentant importants que sont l'autoroute A5 au nord et la ligne à grande vitesse (LGV) à l'est. Le corridor ouest est quant à lui fragilisé en certains points par le réseau départemental et autoroutier (A19). Il est également entrecoupé des tâches urbaines de Marsangy au sud, et de Sens et de Paron au nord.



Réservoir forestier à Armeau

la sous-trame boisée



Les continuités écologiques

Sous-trame prairiale et bocagère

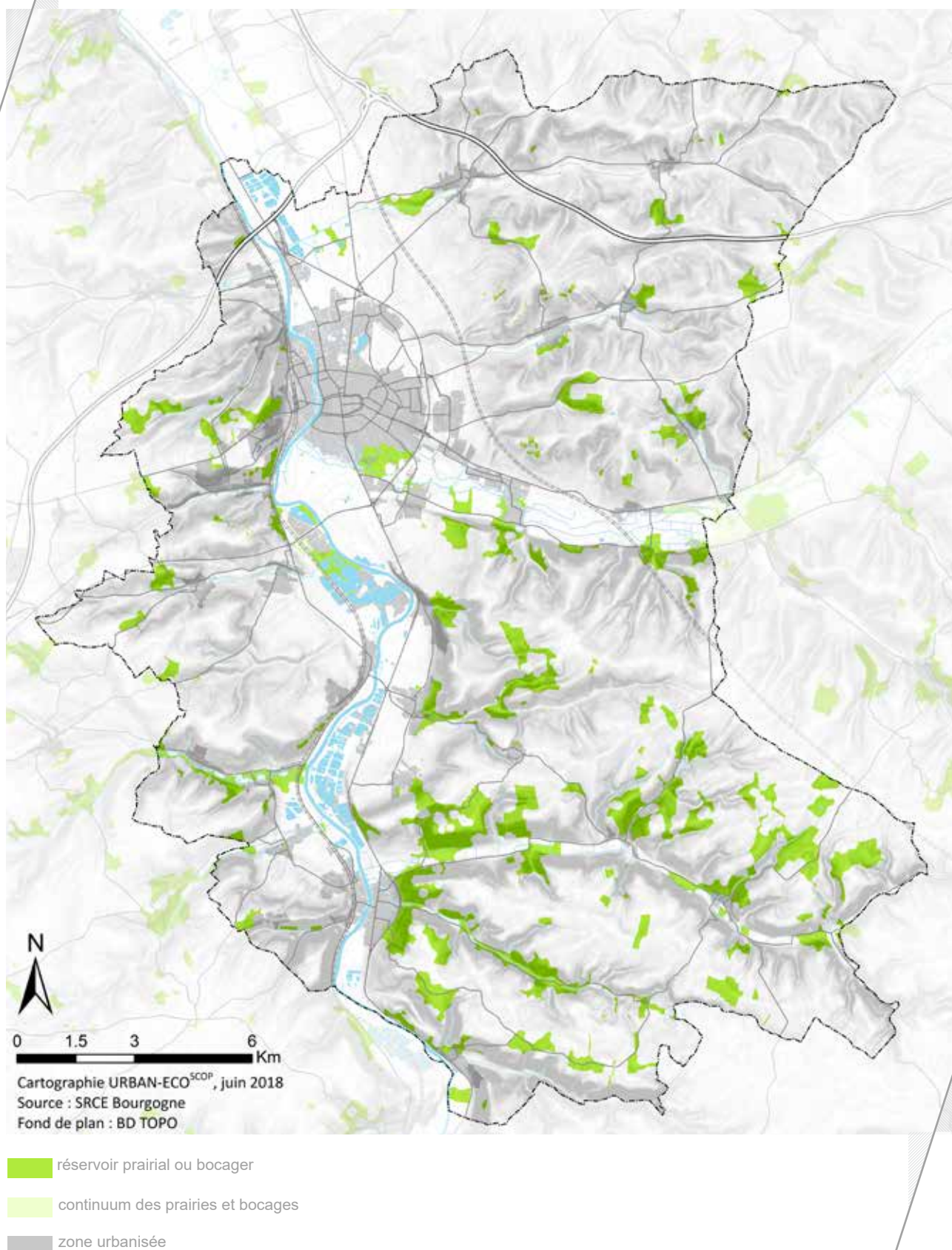
La sous-trame des prairies et du bocage, deuxième sous-trame en termes de superficie, est bien moins représentée que la sous-trame boisée. Elle représente environ 10 % des habitats naturels et semi-naturels du territoire et recouvrent 4 % de la CAGS. Un peu à l'image des boisements, les espaces prairiaux et bocagers sont plus abondants au sud du territoire. Cela peut s'expliquer en partie par la présence d'élevage au sud du territoire, nécessitant la présence de prairies afin de faire pâturer les animaux, alors qu'au nord, les grandes cultures dominent.

En dehors de ce secteur sud où les prairies sont plus nombreuses, il apparaît qu'elles sont morcelées sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il n'y a pas de corridors bien définis qui se distinguent, mais plutôt un continuum fragmenté. La diffusion des cortèges d'espèces de milieux ouverts (papillons, oiseaux, mammifères) sur le territoire va dépendre beaucoup de la qualité des espaces agricoles qui environnent la sous-trame prairiale et bocagère. L'intensité des pratiques agricoles, entraînant l'usage de produits phytosanitaires et la simplification des milieux (suppression des haies, réduction des bandes enherbées, suppression des bordures fleuries, etc.), constituent un obstacle à la dispersion des espèces. Ces cortèges d'espèces sont sensibles et apparaissent globalement menacés sur les listes rouges de Bourgogne.



prairie à Villeneuve-sur-Yonne

la sous-trame prairiale et bocagère



Les continuités écologiques

Sous-trame des pelouses sèches

La sous-trame des pelouses sèches a été distinguée de la sous-trame prairiale et bocagère, parce que ces pelouses accueillent des espèces animales ou végétales spécifiques, que l'on ne retrouve pas dans les autres milieux herbacés. De plus, les pelouses sèches du Grand Sénonais possèdent une valeur patrimoniale avérée, en étant intégrées au sein de périmètres de ZNIEFF et d'un site Natura 2000. Sur le territoire d'étude, la sous-trame des pelouses sèches est relictuelle. Elles constituent moins de 1% des habitats naturels et semi-naturels du territoire et occupent moins de 0,5% de la CAGS.

Les pelouses sèches du Grand Sénonais apparaissent peu nombreuses et très morcelées. Elles semblent être réparties majoritairement sur les coteaux le long des vallées de plus ou moins grande importance, en orientation sud ou ouest. La partie nord apparaît comme plus riche en pelouses sèches

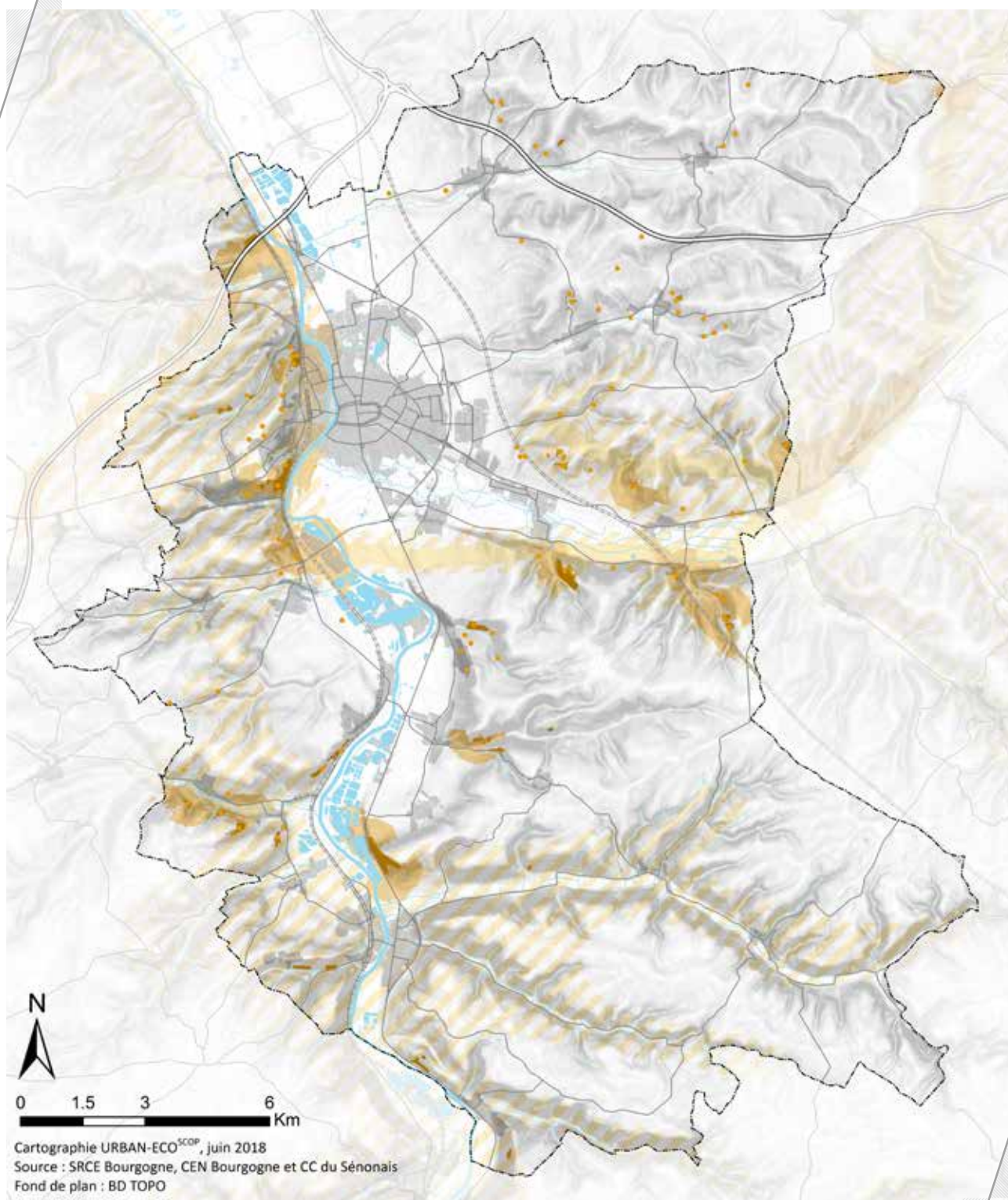
que le sud, mais cela est surtout lié la pression d'inventaire. En effet, une partie des pelouses a été recensée à l'échelle de l'ancienne communauté de commune du Sénonais. Cet inventaire n'a pas été réalisé dans la partie sud qui correspond anciennement à une autre communauté de communes. Ainsi l'absence de pelouses figurées dans la partie sud ne veut pas dire avec certitude qu'il n'y en ait pas. Un effort de prospection des pelouses sèches sur le territoire du Grand Sénonais serait à réaliser afin d'améliorer les connaissances de ces milieux.

Par ailleurs, en plus d'être peu nombreuses et morcelées, les pelouses sèches montrent une tendance globale à la dégradation. Leur disparition, due à la fois à des menaces naturelles et anthropiques, est liée d'une part, à embroussaillage par manque d'entretien, et d'autre part, en raison de leur proximité avec les zones urbaines, entraînant leur utilisation pour des activités sportives et de loisirs.



Pelouse sèche à Paron

la sous-trame des pelouses sèches



- | | |
|---|---|
|  réservoir des pelouses sèches |  espace à prospecter |
|  continuum des pelouses sèches |  zone urbanisée |
|  corridor des pelouses sèches | |

Les continuités écologiques

Sous-trame des zones humides

La sous-trame des zones humides constitue la quatrième sous-trame en termes de superficie et est relativement bien développée sur le territoire. Les zones humides représentent un peu moins de 5 % des habitats naturels et semi-naturels et couvrent un peu moins de 0,8 % de la CAGS. La sous-trame humide comporte différents milieux comme des zones hélophytiques (roselières, mégaphorbiaies, ...) des bois humides, des peupleraies, des ripisylves, des prairies et des bocages humides, des mares et des plans d'eau.

Les zones humides se répartissent d'une part, dans les vallées de l'Yonne et de la Vanne, en accompagnement des cours et plan d'eau, et d'autre part, sur tout le territoire pour les mares, que ce soit dans les boisements, en ville ou dans les espaces agricoles. Nous distinguons ainsi trois typologies de zones humides : les zones humides de vallées, les zones humides forestières de plateaux, et les mares, situés en majorité sur les plateaux, mais également en fond de vallées.

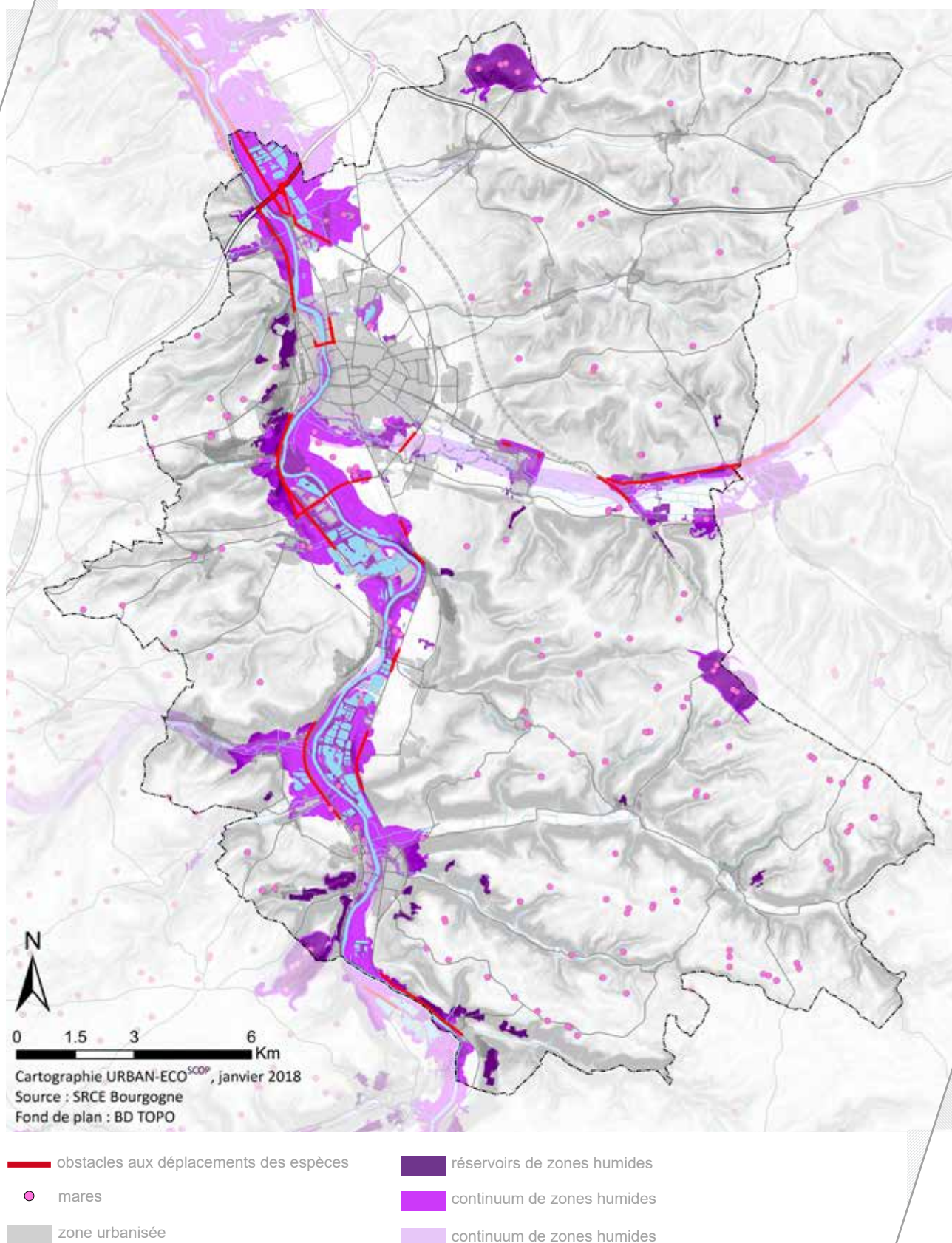
Les zones humides de vallées forment un cordon plus ou moins continu. Les réservoirs sont importants en nombre, cependant les corridors dans lesquels ils s'inscrivent sont interrompus à plusieurs reprises par les tâches urbaines. La ville de Sens et sa périphérie constituent une rupture forte. Ces corridors sont de plus fragilisés par le réseau routier qui le traverse régulièrement.

Les zones humides forestières, plus anecdotiques, apparaissent quant à elle plus isolées les unes des autres. Enfin, le réseau de mares est relativement bien développé sur le territoire avec 166 mares recensées. Elles semblent un peu plus nombreuses au sud du territoire et à l'ouest de l'Yonne. Les espèces qui y sont associées (amphibiens, odonates et autres insectes) peuvent potentiellement se disperser sur tout le territoire, en s'appuyant également sur les cours d'eau et zones humides associées.



Etang à Gron

la sous-trame des zones humides



Les continuités écologiques

Sous-trame aquatique

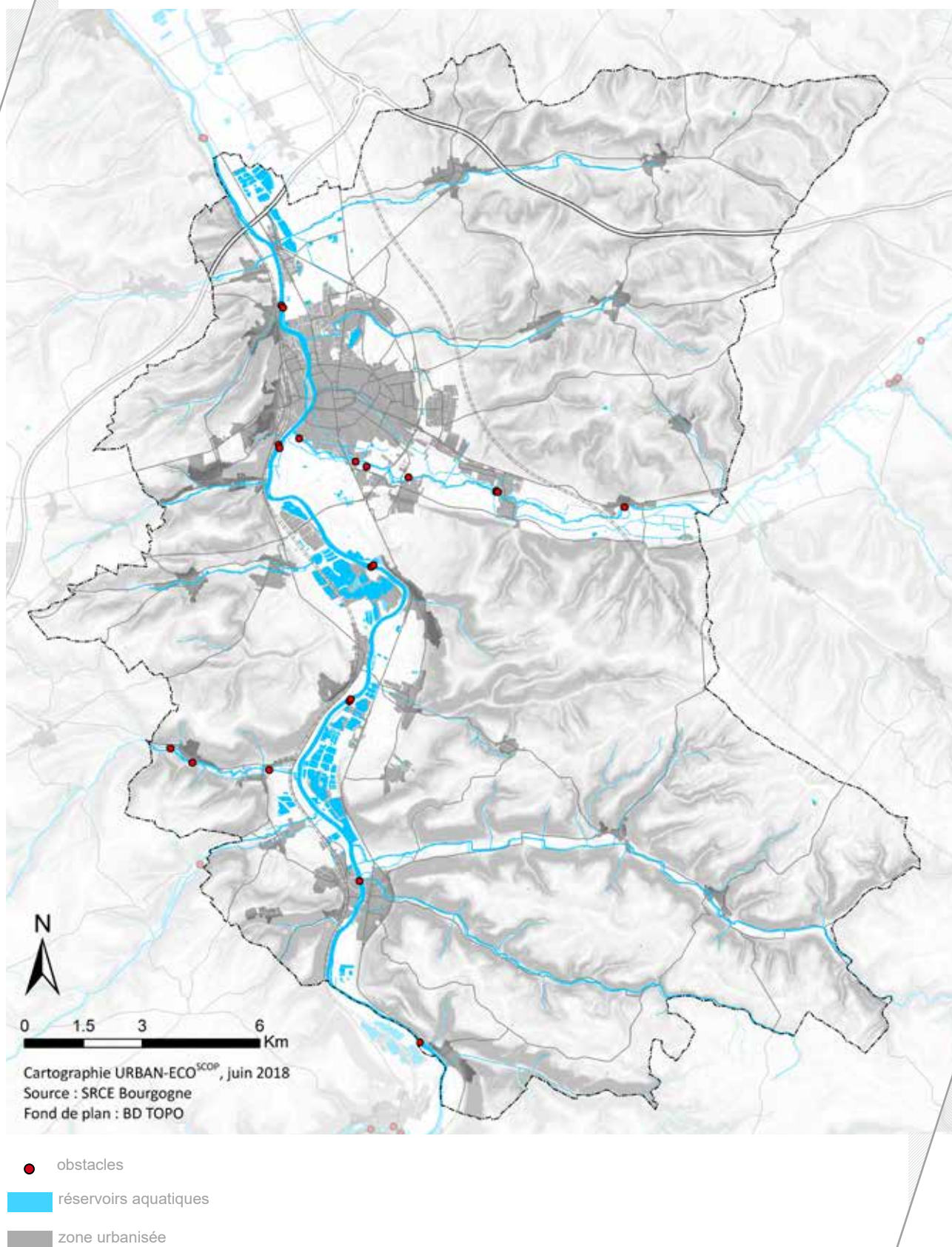
La dernière sous-trame, la sous-trame aquatique, constitue la troisième sous-trame en termes de superficie. Elle représente 5,3 % des habitats naturels et semi-naturels, et couvre 1,9 % de la CAGS. Elle est constituée des cours d'eau du territoire, ainsi que des plans d'eau et des canaux. Les deux cours d'eau principaux sont l'Yonne et la Vanne. Le Grand Sénonais est également parcouru par un chevelu de rus et ruisseaux au nombre de 11 : ruisseau de Galant, ru Saint-Ange, ru de Bourienne, ru de Montgerin, ru de Collemiers, ru de Subligny, ruisseau la Gaillarde, ruisseau des Salles, et ruisseau de la Mauvotte.

Le SRCE fait état d'un certain nombre d'obstacles aux déplacements des espèces aquatiques. On en dénombre 22 au sein du périmètre du Grand Sénonais. Ils sont répartis sur l'Yonne et la Vanne, mais également sur le ru de Montgerin. La nature de ces obstacles et leur impact sur les espèces ne sont pas connus. De plus, nous n'avons pas d'information concernant la qualité de ces cours d'eau, déterminante pour la capacité de dispersion des espèces aquatiques. Un cours de bonne qualité sera en effet plus à même d'accueillir des espèces sensibles.



La Vanne à Malay-le-Grand

la sous-trame aquatique



Les continuités écologiques

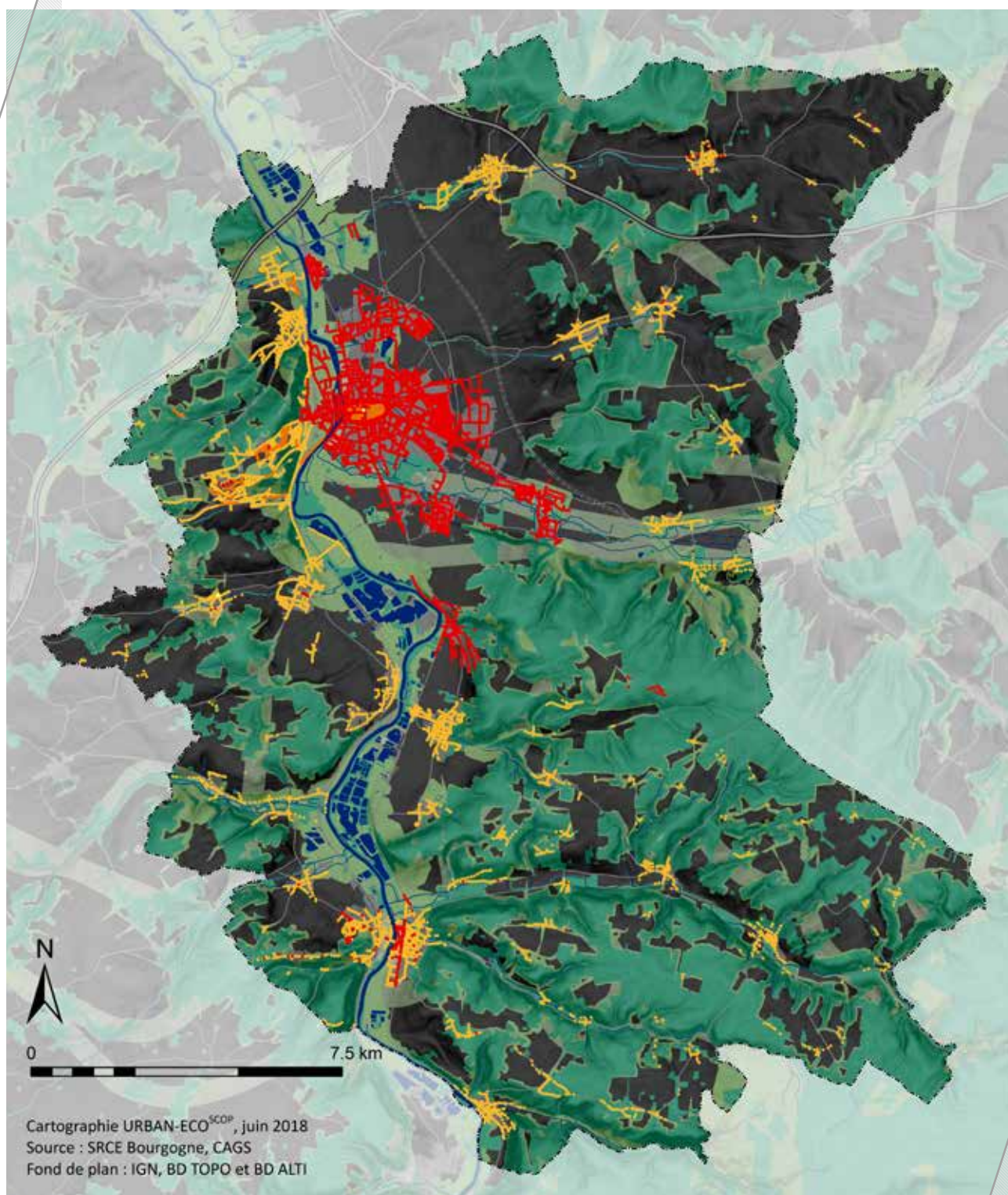
Trame noire

Le développement massif de l'éclairage nocturne - corollaire de l'urbanisation - perturbe l'alternance naturelle du jour et de la nuit. Les différents groupes biologiques - faune comme flore - sont impactés et ces effets concernent le milieu terrestre et aquatique. Les impacts sont multiples, se traduisant aussi bien par des puits écologiques (ex : insectes désorientés et piégés dans les lampadaires), la modification des relations entre les espèces (ex : prédation, pollinisation) ou encore la disparition et la fragmentation des habitats naturels. Pour lutter contre cette pollution lumineuse, il est préconisé d'identifier une trame noire. Il s'agit d'un ensemble de milieux naturels reliés entre eux, caractérisés par une qualité optimale de l'environnement nocturne, en particulier une forte obscurité. Une gestion raisonnée de la lumière artificielle au sein de ces continuités écologiques nocturnes doit ensuite être mise en place pour préserver ou restaurer cette obscurité nécessaire à la vie la nuit. Pour cela il est possible d'agir aussi bien sur la dimension temporelle de l'éclairage (horaires, durée, périodes de l'année ...) que sur la dimension spatiale (distance entre points lumineux, position des points lumineux par rapport à certains sites particulièrement sensibles pour la biodiversité...). Différents paramètres des points lumineux eux-mêmes doivent également être considérés (flux lumineux, orientation des luminaires, choix des sources lumineuses, ...) pour réduire au maximum les nuisances lumineuses sur la faune et la flore.

La lumière artificielle perturbe l'alternance naturelle du jour et de la nuit au sein des habitats de nombreuses espèces (chauves-souris, insectes...). Elle dérégule leur chronobiologie (cycles de repos/activité, de prédation, de reproduction, etc.). La lumière a également des impacts sur les structures et les dynamiques spatiales des populations. Elle peut en effet constituer une véritable barrière aux déplacements des espèces, limitant fortement les capacités de déplacements. Elle peut par exemple rendre interrompre un corridor de déplacement, ou encore miter une tache d'habitat. La trame noire peut être approchée en comparant les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, continuum et corridors écologiques) avec les données sur l'éclairage public. Cette comparaison permet d'identifier des points de conflit.

Dans le Grand Sénonais, la plupart des communes éteignent l'éclairage public la nuit. Cependant, malgré leur position stratégique vis-à-vis des corridors des vallées de l'Yonne et de la Vanne, les communes de Sens, Maillot Malay-le-Grand, Rosoy, Saint-Clément et Saint-Denis-lès-Sens ont un éclairage permanent, qui peut nuire aux déplacements d'espèces. Quelques points d'éclairage isolés au sein des réservoirs de biodiversité, à Saint-Martin-du-Tertre ou Véron par exemple peuvent occasionner des pertes d'habitat.

la trame noire



Trame verte et bleue

- réservoirs de biodiversité
- continuum
- corridors écologiques

Régime de fonctionnement de l'éclairage public

- permanent
- baisse nocturne d'intensité (~30%)
- coupure nocturne
- éclairage de monuments

LE MILIEU NATUREL ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

> Les milieux naturels et semi-naturels du territoire

Les enjeux de préservation de la biodiversité, des sites et des milieux sont intimement liés aux enjeux visant l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Au-delà des services écosystémiques qu'ils rendent, les espaces et les milieux naturels participent aussi à l'identité et à l'image du territoire.

. Des occupations des sols diversifiées et des milieux riches

Les espaces naturels couvrent plus du tiers du territoire du Grand Sénonais. Ils sont forestiers à 81 %, ouverts à 12 %, et aquatique ou humide à 11 %. Ils sont complétés par les espaces agricoles, qui occupent près de 55 % des espaces.

Occupation du sol	Superficie (ha)		Part au sein de la CAGS	Part au sein des espaces naturels
Espaces anthropisés	3 910,37	-	10,4 %	-
Espaces agricoles	20 031,25	-	53,4 %	-
Espaces aquatiques et humides	1 481,92	13 588,06 ¹	3,9 %	10,9 %
Espaces ouverts	1 609,45		4,3 %	11,8 %
Espaces forestiers	1 065,23		29,5 %	81,4 %
Ensemble	37 529,68			

Superficies des occupations du sol du Grand Sénonais. Urban-Eco^{SCOP}, d'après SRCE

¹ Les espaces humides recouvrent en partie les espaces ouverts et les espaces forestiers

Ces milieux diversifiés accueillent un vaste cortège d'espèces végétales et animales. On compte environ :

- 1 000 espèces végétales, dont environ 90 sont patrimoniales ;
- Plus de 725 espèces animales, dont au moins 150 sont patrimoniales.

Parmi la faune, les vertébrés sont bien connus. Il s'agit en particulier des oiseaux, des amphibiens et des reptiles. La connaissance est plus lacunaire pour les autres groupes. La richesse du territoire est donc en partie sous-estimée.

. La préservation des zones humides du territoire, le renforcement des réseaux de mares et de fossés, et l'aménagement des berges des cours d'eau et plan d'eau...

Les zones humides, milieux d'interfaces entre milieux terrestres et milieux aquatiques, présentent une importante richesse biologique. Elles souffrent beaucoup de la pression exercée par les politiques de gestion des eaux de surface notamment des drainages agricoles massifs.

Les zones humides relictuelles ont une grande valeur en tant que réservoirs de biodiversité de la trame bleue, fraction de la trame écologique associée aux milieux aquatiques et humides. En cas de changement de pratiques ou de restauration de milieux, elles pourraient être les points de départ d'une reconquête de certaines espèces.

En outre, les zones humides participent à la régulation des écoulements, écrétant les crues et ralentissant le ruissellement, et à l'épuration des eaux, améliorant ainsi la qualité de la ressource en eau potable.

Enfin, les zones humides ont une valeur paysagère.

> Le patrimoine naturel

. L'interdiction absolue de toute urbanisation et de toute construction nouvelle dans les périmètres des sites Natura 2000, et dans une moindre mesure, les ZNIEFF.

Les sites inventoriés ou protégés au titre du patrimoine naturel remarquable sont des coteaux et pelouses calcaires, des zones humides, des ruisseaux, des bois... Ils couvrent une superficie relativement faible (5 525 ha, soit 15 % du territoire), mais sont des milieux sensibles subissant une forte pression urbaine et agricole.

- Un site Natura 2000, couvrant 95 ha dans le Grand Sénonais et visant les pelouses sèches des coteaux de l'Yonne ;
- Douze ZNIEFF de type 1, totalisant 1 970 ha et visant, outre les pelouses sèches, des zones humides de fond de vallée ou forestières, des lisières forestières, d'anciennes carrières de calcaire...
- Cinq ZNIEFF de type 2, totalisant 4 130 ha et visant de grands ensembles forestiers, le secteur des champs captant de l'Yonne et la vallée de la Vanne.

Cette richesse est en partie sous-estimée du fait d'un déficit d'inventaires naturalistes. Sa préservation passera par une action volontariste sur le foncier, sur la gestion de l'eau et des zones agricoles. Certains sites sont à prendre en compte de manière prioritaire, comme les coteaux calcaires, les zones humides à l'amont des champs captant de Sens, les zones d'anciennes gravières, les mares, les bocages relictuels...

. **Le même niveau de protection pour les pelouses sèches reconnues en dehors du site Natura 2000.**

Si elles n'étaient pas protégées, cela pourrait réduire la fonctionnalité du site Natura 2000 entraînant ainsi un risque d'incidences négatives. Au-delà de la seule préservation des pelouses, il importe de maintenir le continuum écologique permettant les échanges entre elles.

La préservation des pelouses, rompant le couple grande culture/zone boisée est également importante au plan paysager.

> La fragilité des continuités écologiques

Les espaces d'intérêt écologique reconnus s'inscrivent dans les noyaux de biodiversité de la trame écologique. Les échanges entre noyaux au sein de la matrice agricole et forestière permettent le maintien

des populations d'espèces animales et végétales, en évitant leur isolement et en permettant aux individus d'accomplir l'ensemble de leur cycle de vie.

. **Le renforcement des continuités écologiques des vallées de l'Yonne de la Vanne et de la continuité écologique des coteaux calcaires à proximité de l'agglomération de Sens.**

Le Grand Sénonais est traversé du Nord au Sud par l'Yonne qui supporte une continuité écologique aquatique et humide d'importance interrégionale, et dont les coteaux accueillent une trame de pelouses calcicoles dont l'intérêt européen est attesté par le classement Natura 2000 des pelouses les mieux conservées. Cet axe de circulation, pour les oiseaux, mammifères et insectes notamment, est complété par les continuités transversales de ses affluents, en particulier la Vanne en rive droite, et par la présence des petits massifs boisés sur le plateau au sud-est du territoire (bois de Chavan, bois de Véron, Vau Morin...) et au-delà vers la forêt d'Othe.

. **La préservation et l'amélioration de la fonctionnalité de la trame écologique.**

Les continuités terrestres souffrent d'ores et déjà des coupures majeures que sont les principales infrastructures de transport : autoroutes A5 et A19, LGV sud-est, voie ferrée classique en pied de coteau et RD660 dans la vallée de la Vanne, mais aussi de l'intensification agricole, du mitage urbain, du trafic croissant sur les axes routiers secondaires ou de l'augmentation de l'éclairage nocturne...

Le continuum aquatique est fragmenté, notamment par les retenues sur les cours d'eau et les sections chenalisées ou couvertes, et souffre de l'altération de la qualité des eaux (physico-chimique, température, envasement...)

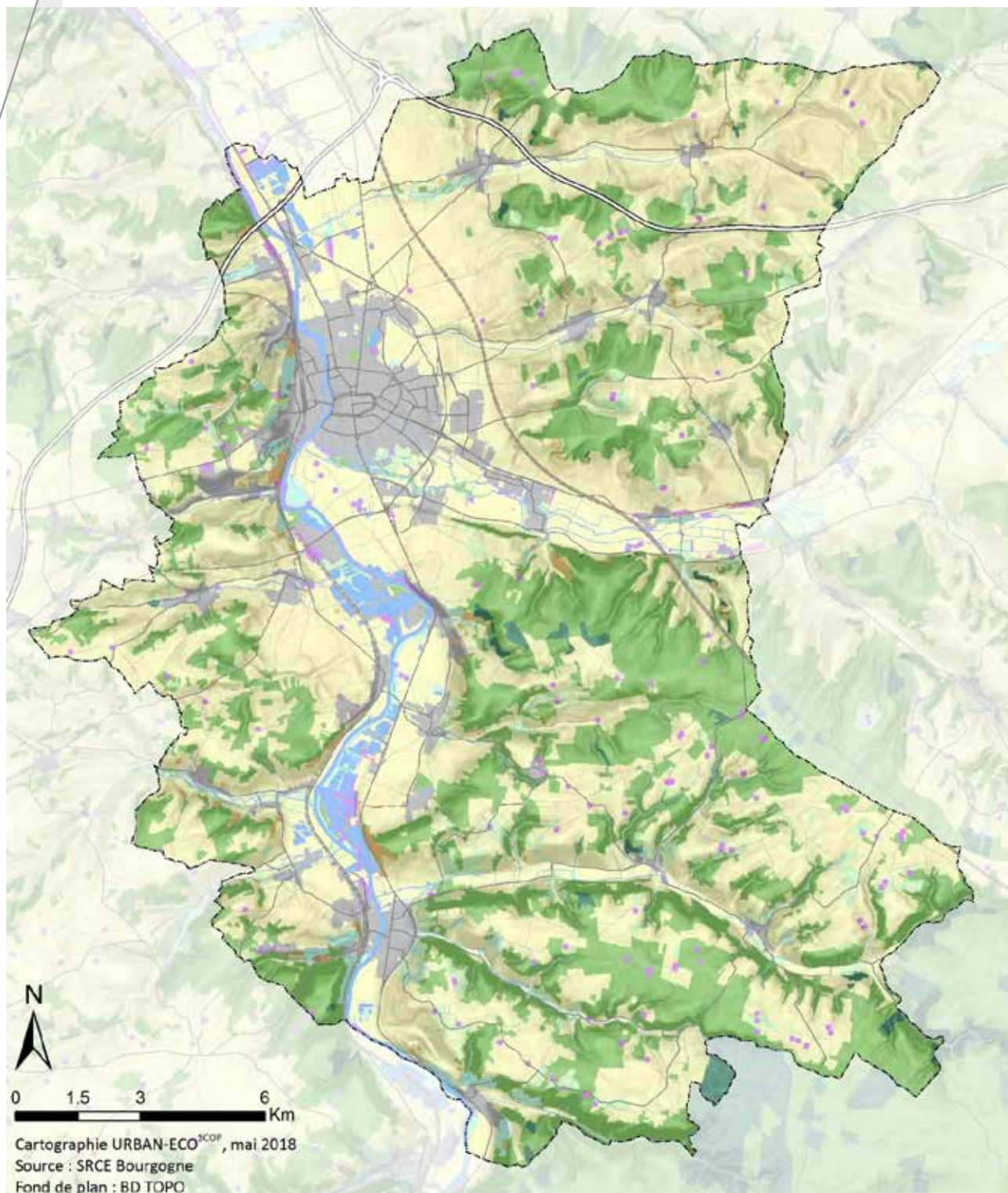
Concernant la trame terrestre, pelousaire, forestière, prairiale ou humide, points appellent une attention particulière :

- L'évitement de tout nouveau morcellement du territoire par l'urbanisation et les infrastructures ;
- La préservation et la récréation des espaces relais au sein de la matrice agricole (réseaux de haies, de bosquets, de mares et de fossés...), permettant les continuités écologiques en « pas japonais » ;
- La résorption des coupures dues aux infrastructures existantes (passages faune...).

Concernant la trame aquatique, l'arasement des obstacles aux écoulements et la restauration des lits naturels sont nécessaires.

LE MILIEU NATUREL ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

carte d'occupation du sol simplifiée



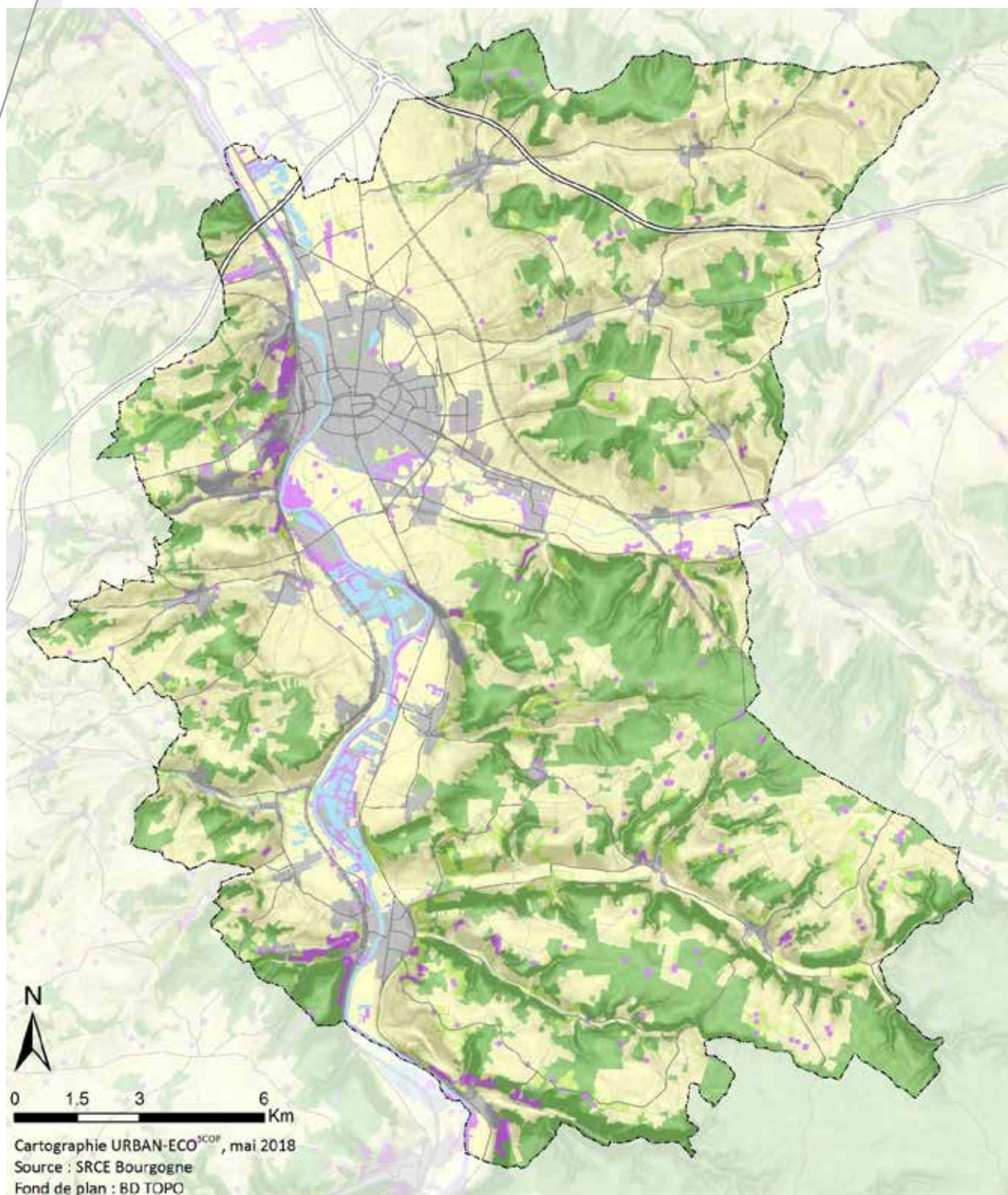
Milieux anthropisés

- espace agricole
- espace urbanisé et infrastructures

Milieux naturels et semi-naturels

- cours d'eau et plan d'eau
- zone humide
- pelouse sèche
- milieu semi-ouvert
- prairie et bocage
- bois humide
- forêt de feuillus et mélangée
- forêt de conifères

localisation des milieux aquatiques et humides



Espaces aquatiques et humides

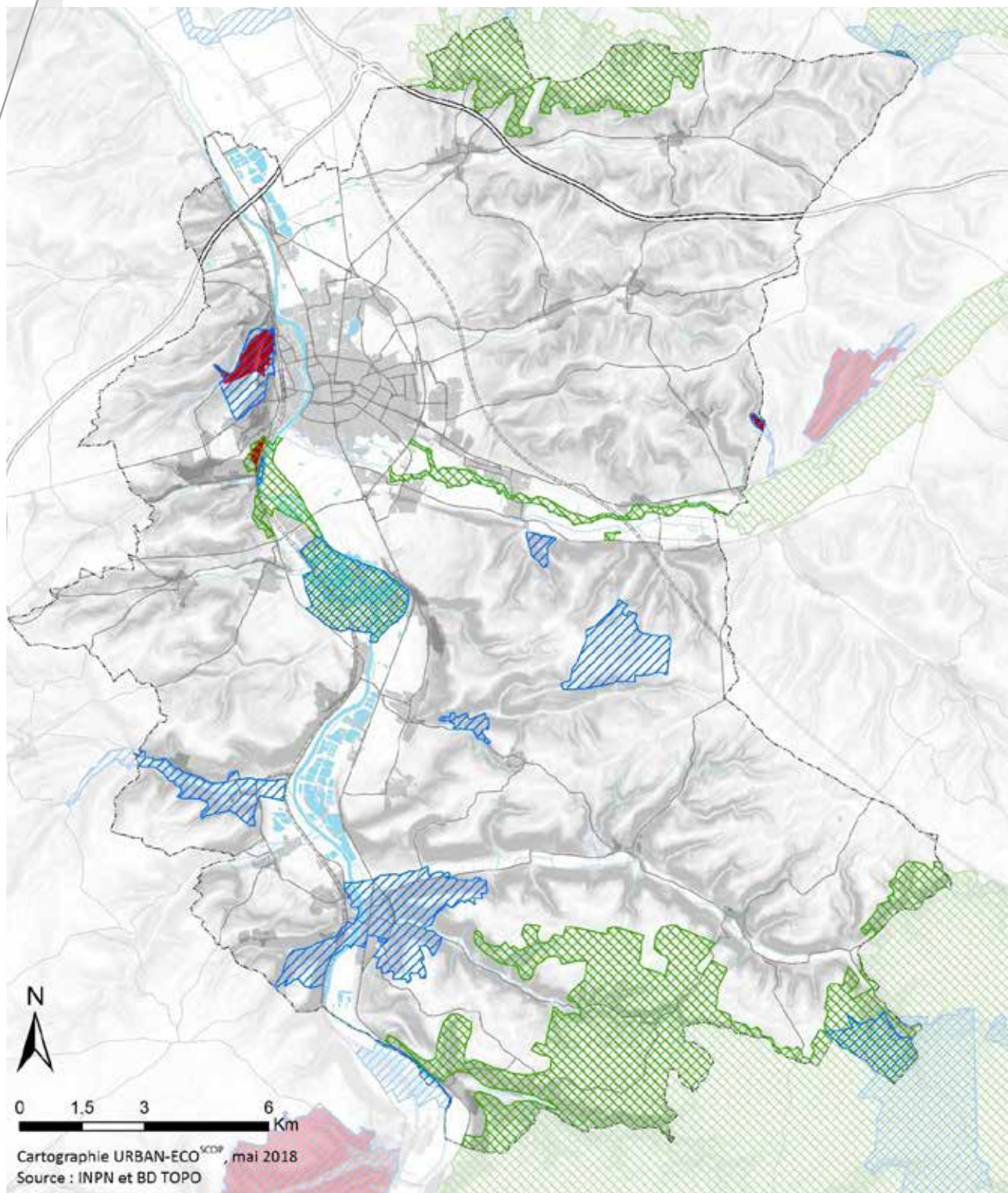
- crue fluviale
- ruissellement pluvial

Autres espaces

- autres milieux naturels ouverts
- autres milieux naturels forestiers
- espaces agricoles
- espaces anthropisés

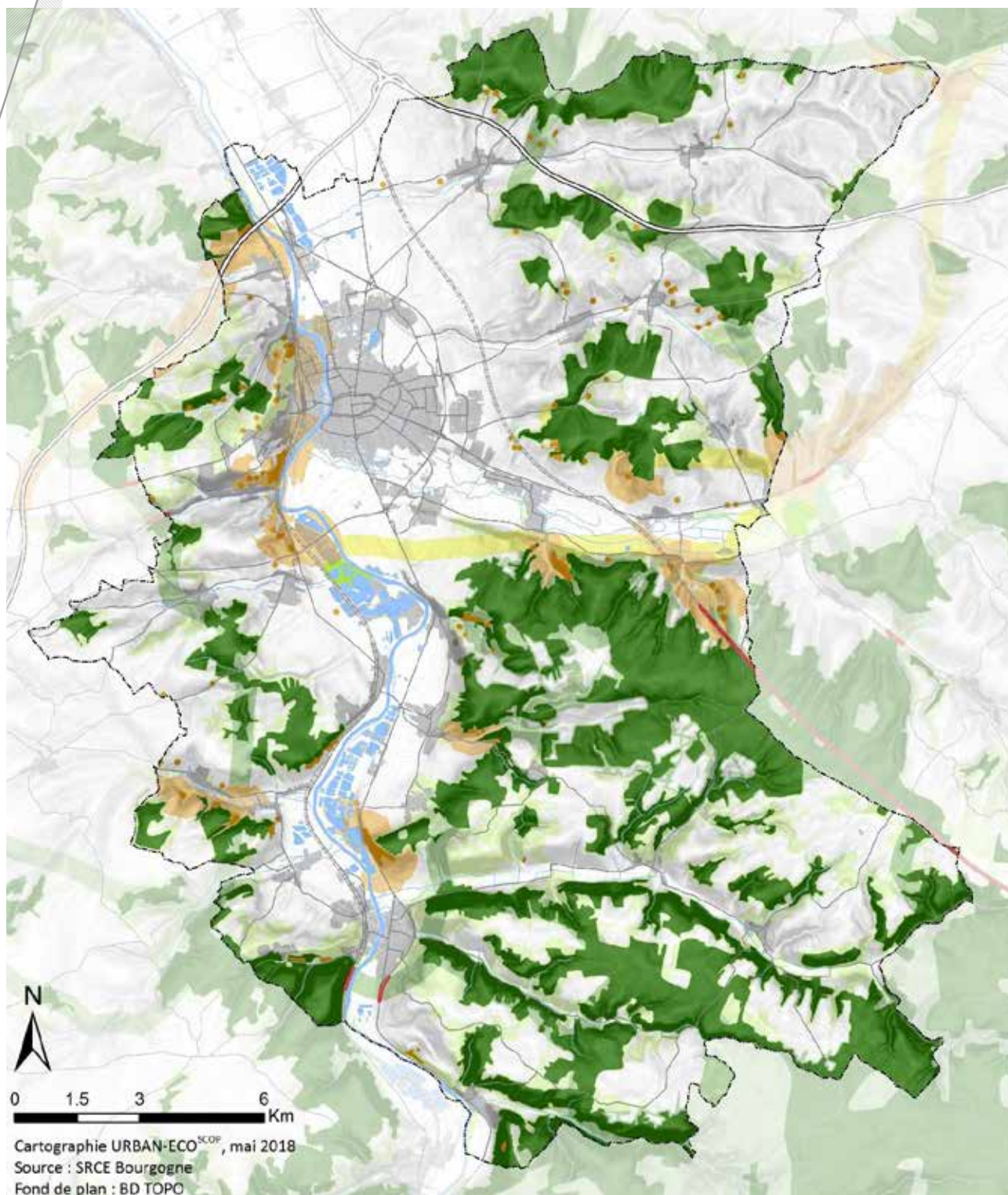
LE MILIEU NATUREL ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

zonages d'inventaire et de protection du milieu naturel



- Natura 2000
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

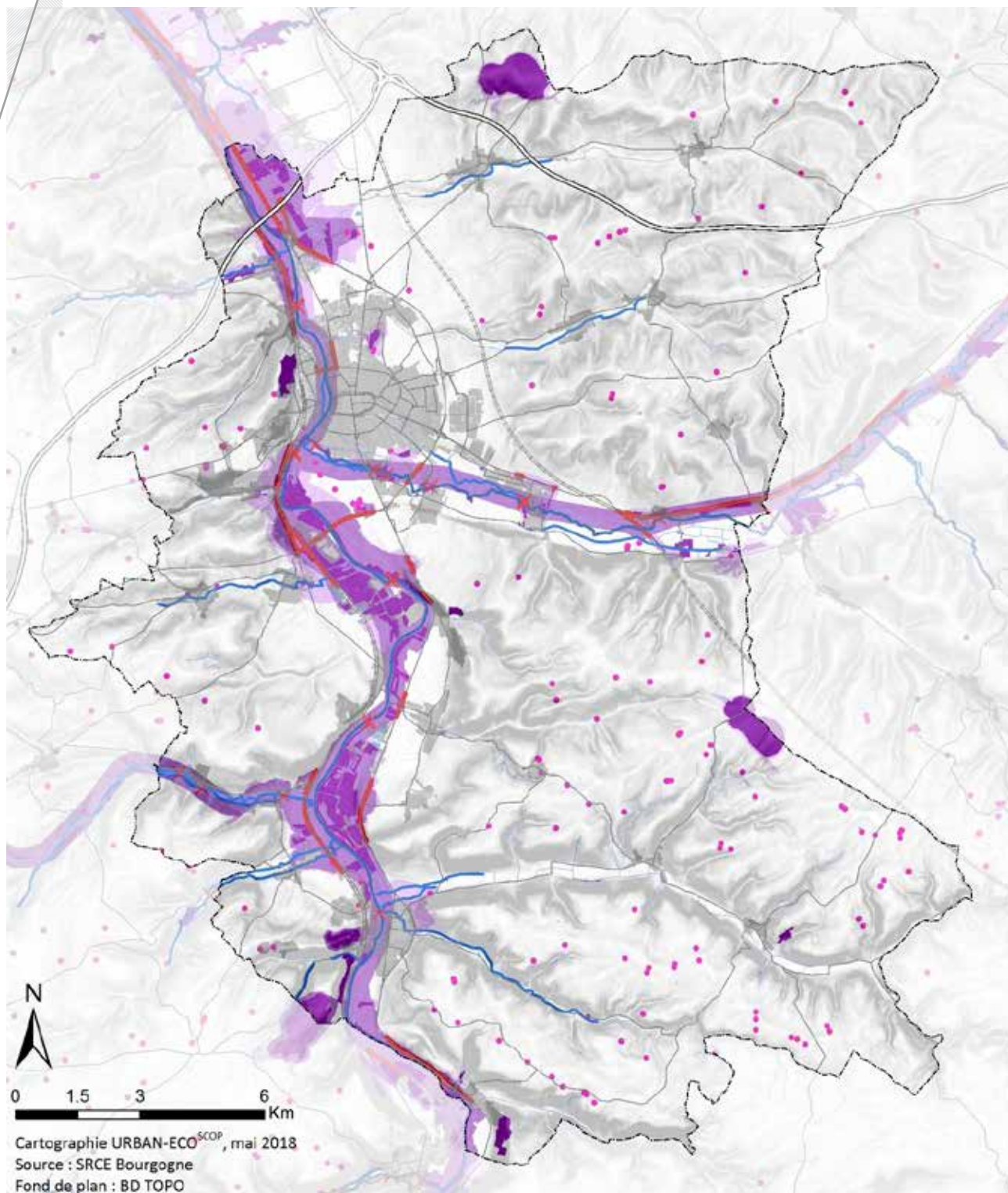
la trame verte



obstacles aux déplacements	Réservoir de biodiversité	Corridors écologiques	Continuum écologique
	sous-trame des pelouses	sous-trame des pelouses	sous-trame des pelouses
	sous-trame prairiale	sous-trames forestières ou prairiales	sous-trames forestières ou prairiales
	sous-trame forestière		

LE MILIEU NATUREL ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

la trame bleue



Trame aquatique

- réservoir de biodiversité à préserver
- réservoir de biodiversité à remettre en bon état
- ✗ obstacle sur les cours d'eau

Trame humide

- réservoir de biodiversité
- corridor humide
- continuum humide
- mares (hors réservoirs)
- obstacle

4.

La géomorphologie urbaine

Une implantation des villes et villages liée à l'eau

UN MAILLAGE URBAIN STRUCTURÉ PAR LES COURS D'EAU

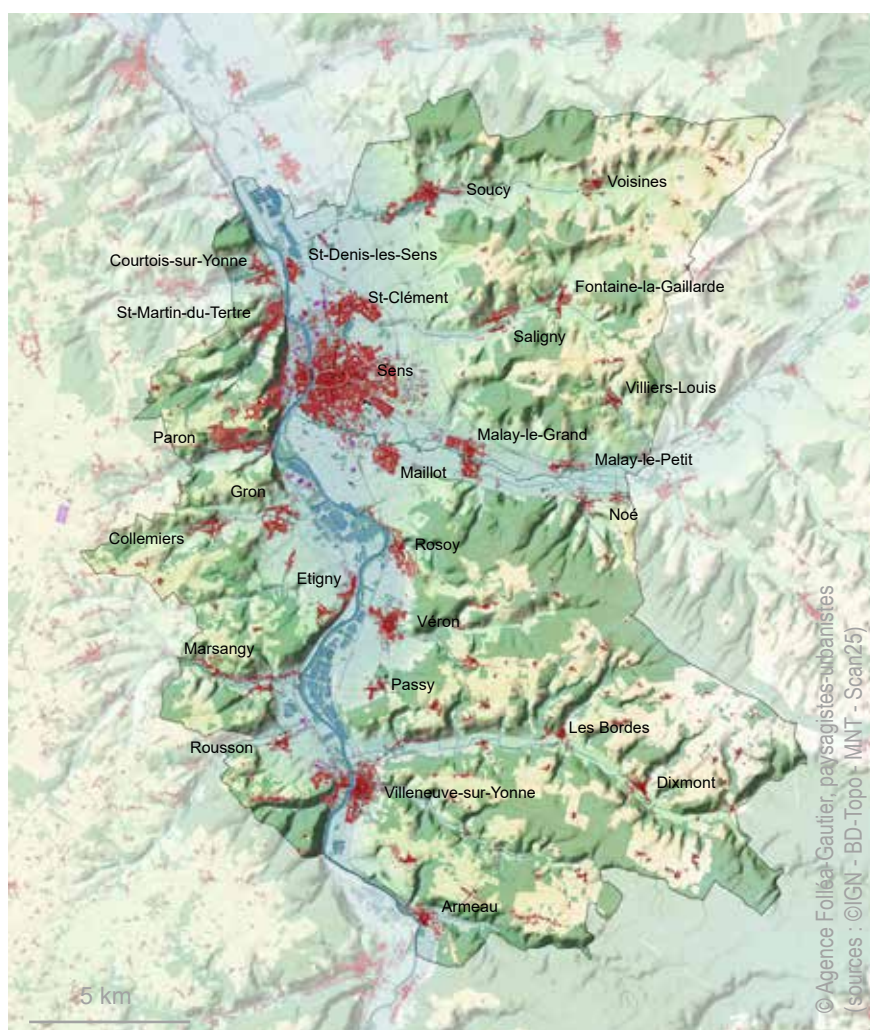
L'implantation des sites bâtis des villes et villages est dans le Grand Sénonais intimement liée à la présence de l'eau. Le territoire montre un maillage de villes, villages et hameaux, se déployant depuis la large vallée de l'Yonne, à travers les multiples petites vallées de ses affluents, jusque sur les plateaux agricoles accueillant un habitat plus diffus de hameaux et de fermes isolées. Les cours d'eau sont ainsi de véritables lignes de vie qui les relient les uns aux autres pour rejoindre l'Yonne.

On distingue ainsi deux grands ensembles de communes :

- Les communes de l'Yonne, profitant du vaste espace de la plaine agricole et de l'importance de l'axe de communication valléen
- Les communes des rivières affluentes, à l'interface avec les plateaux agricoles, recherchant la protection des petites vallées.

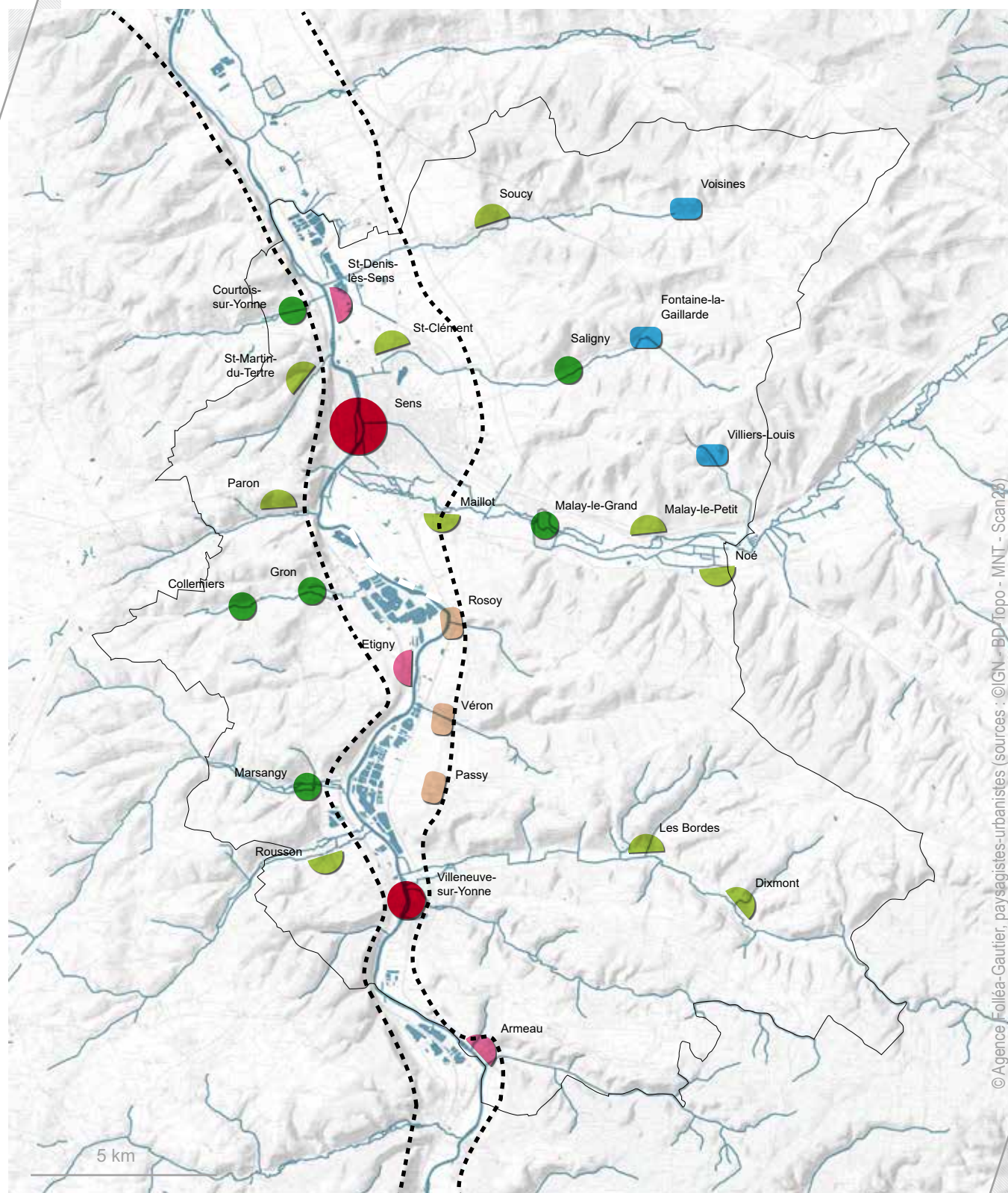
Bien que la présence de l'eau soit une constante dans l'implantation des bourgs, celle-ci a cependant pris plusieurs formes, témoignant de logiques différentes d'exploitation du territoire et de ses ressources.

Cette distinction est importante pour comprendre les différences qui peuvent exister entre des espaces urbanisés apparemment similaires : ainsi, si Saint-Clément et Sens forment aujourd'hui une seule et même agglomération, ce sont pourtant à l'origine deux villes bien dissociées, l'une résolument implantée dans l'axe de communication de la vallée de l'Yonne, l'autre marquant plutôt l'entrée de la vallée de la Gaillarde, et la transition vers les plateaux agricoles.



La géomorphologie urbaine

Les implantations d'origine des villes et villages



--- Vallée de l'Yonne

Les communes de l'Yonne

- Communes implantées sur les deux rives de l'Yonne
- Communes implantées sur une rive de l'Yonne
- Communes implantées à distance de l'Yonne

Les communes des rivières affluentes

- Communes implantées sur les deux rives de la rivière
- Communes implantées sur une rive de la rivière
- Communes implantées sur la source de la rivière

Une implantation des villes et villages liée à l'eau

LA VALLÉE DE L'YONNE

Communes implantées sur les deux rives

Sens et Villeneuve-sur-Yonne s'implantent au contact direct de la rivière. Les sites initiaux se trouvent en rive droite, reliés par l'ancienne route royale. Leur emprise est bien matérialisée par l'enceinte des anciens remparts. Les deux villes accueillent par contre très tôt des ponts, alors seuls points de passage possibles dans la vallée. Au XIXe siècle, leurs faubourgs gagnent l'autre rive pour se rapprocher de la ligne de chemin de fer. Ces deux villes se déploient ainsi au coeur de la vallée, déployant leurs façades au bord de l'eau, dans une logique de connexion aux axes de communication. Leurs façades fluviales de part et d'autre de l'Yonne et sur les îles sont donc des ensembles urbains très importants pour l'identité et la qualité paysagère de la ville.



Sens

Communes implantées sur une rive

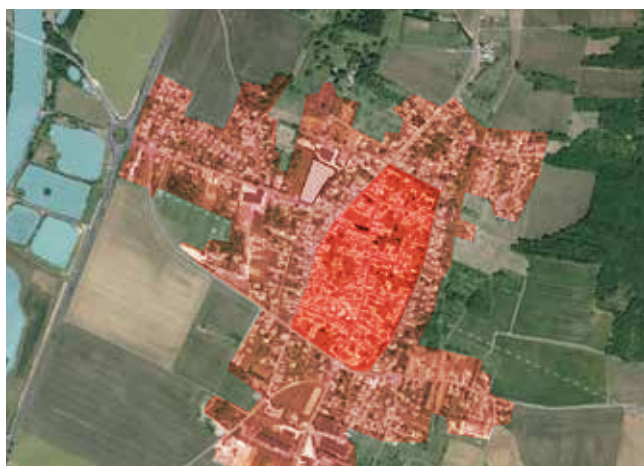
Saint-Denis, Etigny et Armeau ont également choisi une localisation proche de l'Yonne. Armeau et Saint-Denis sur-Yonne s'implantent en rive droite, le long de l'ancienne route royale. Etigny est un village de rive gauche. Non pourvus de pont, ces villages se sont maintenus sur une seule rive. Ils sont restés en léger retrait par rapport à l'Yonne, maintenant des jardins et des prairies sur les berges, excepté Armeau où quelques maisons se sont implantées directement au bord de l'eau. Ils ne présentent ainsi pas de façade urbaine fluviale.



Etigny

Communes implantées à distance de l'Yonne

Toujours dans la vallée, Rosoy, Véron et Passy suivent une autre logique, s'implantant au pied des coteaux en hauteur par rapport à la rivière. Rosoy se situe à l'entrée d'une vallée secondaire, mais reste tournée vers la vallée de l'Yonne. Ces trois villages présentent des formes différentes, mais ont pour particularité leur ouverture visuelle vers la vallée de l'Yonne, comme en témoigne par exemple l'orientation du parc du château de Passy. Cette mise à distance du village d'origine leur confère une position dominante.



Véron



La façade fluviale de Sens



Les bords d'Yonne à Armeau



Le maintien de jardins au bord de l'eau à Armeaux



Vue de Rosoy depuis le coteau



Le château de Passy s'ouvre sur la vallée de l'Yonne
Source : Archives départementales, 2 Fi 4140

Une implantation des villes et villages liée à l'eau

LES RIVIÈRES AFFLUENTES

Communes implantées sur les deux rives d'une rivière

Cette typologie recense de nombreuses communes, profitant des espaces plats du fond de la vallée. À l'exception notable de Malay-le-Grand, qui se rapproche de la typologie de Sens et Villeneuve-sur-Yonne, les villages ne s'implantent pas directement au bord de l'eau, mais de part et d'autre de la zone humide accueillant des prairies. On remarque ainsi une organisation spécifique, avec le village sur une rive, et des hameaux sur l'autre. Ces villages maintiennent ainsi souvent des espaces pâturés en leur coeur.



Marsangy

Communes implantées sur une rive d'une rivière

Ces villages s'implantent au pied d'un coteau, souvent au débouché d'un petit vallon secondaire généralement sec. On y recense également Saint-Clément, situé dans la plaine de l'Yonne, mais historiquement clairement implantée le long de la Gaillarde. Ces villages présentent historiquement deux formes : soient concentrés à l'entrée des vallons secondaires (Maillot, Soucy), soit s'étalant en linéaire le long des cours d'eau (Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre).



Malay-le-Petit

Communes implantées sur la source des rivières

Ces villages s'implantent sur la source, au centre des vallées autour de bassins comme à Fontaine-la-Gaillarde ou Villiers-Louis, ou autour d'un pré comme à Voisines. De forme plutôt ramassée, ils peuvent néanmoins se rapprocher de la typologie des villages implantés sur les deux rives, maintenant des espaces de prairies dans la partie humide de la vallée.



Fontaine-la-Gaillarde



Prairies humides au coeur de Gron



Saligny au XIXe siècle.
Source : Carte d'État-Major (1820-1866)



Le village historique de Paron dans le creux de sa vallée



Le village de Collemiers et ses hameaux de part et d'autre du cours d'eau. Source : Archives départementales, 2 Fi 7772



La source de Villiers-Louis



L'étang de Voisines
Source : Archives départementales, 2 Fi 7832

Le patrimoine urbain et architectural

HISTOIRE ET ÉVOLUTION URBAINE

• Territoire du Grand Sénonais

Premières traces et époque romaine :

Des traces d'occupation humaines datant de la préhistoire ont été découvertes sur le territoire de nombreuses communes du Grand Sénonais telles qu'Armeau, Courtois-sur-Yonne, Saint-Martin-du-Tertre, Véron, Villeneuve-sur-Yonne, tandis que des objets remontant aux périodes de l'âge de bronze et de l'âge du fer (respectivement de 3 000 à 1 000 av. J-C. et de 1 000 av. J-C. à la fin du 1er siècle de notre ère) ont été retrouvés à Malay-le-Grand, Les Bordes, ou encore Malay-le-Petit.

Cependant, il faut attendre le 1^{er} siècle avant notre ère, soit l'époque romaine pour observer une installation significative de l'Homme sur le territoire, lorsque Sens, « Agendicum » à l'époque, est capitale d'une des trois régions de la Gaule. À la fin du IV^e s., la cité, forte de sa position stratégique et de sa prospérité économique est nommée métropole de la IV^e Lyonnaise, aussi appelée Sénonaise et qui comprend alors les villes de Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris et Meaux, ce qui assoit considérablement l'influence de la ville.

À la fin du Bas-Empire (V^{ème} s.), la superficie de la ville se cantonne à 25 ha (cinq fois moins que sous la période du Haut-Empire qui précède) afin d'en assurer plus efficacement la défense. Pour autant, ses fortifications apparaissent comme parmi les plus imposantes du territoire romain de l'époque.

• Sens et Villeneuve-sur-Yonne

Moyen-Âge (V^{ème} – XVI^e siècle) :

Au IX^e siècle, le Pape Jean VIII nomme l'archevêque de Sens « Primat des Gaules et de Germanie », plaçant ainsi Chartres, Auxerre, Meaux, Paris, Orléans, Nevers et Troyes sous la dépendance religieuse de la ville, et ce jusqu'au XVII^e siècle, lui conférant à nouveau une importance stratégique. Cette période n'est pourtant pas marquée par une croissance significative de la ville qui, à l'instar de Villeneuve-sur-Yonne, se densifie à l'intérieur des remparts, selon un développement linéaire centripète.

La dynamique de développement de Villeneuve-sur-Yonne s'initie en 1163 lorsque le Roi Louis VII en fait une « Villa Nova Regia » par charte royale pour raisons stratégiques et économiques. Dès le XIV^e siècle, Villeneuve-sur-Yonne prospère grâce à son activité commerciale garantie par le fleuve et les routes menant à Paris. Ce dynamisme économique se cristallise au XVI^e siècle en s'appuyant sur la rivière, la forêt et le vignoble.

XVII^e siècle

Villeneuve-sur-Yonne est ravagée par un incendie qui efface presque toute trace de bâti médiéval. La ville est alors reconstruite de manière beaucoup plus homogène.

XVIII^e - début XX^e siècle :

Durant cette période, Sens se densifie, s'embellit et s'étend au-delà de son enceinte, par une structuration bâtie des axes de faubourgs, tout comme Villeneuve-sur-Yonne, même si le franchissement des remparts de cette dernière se fait plus tardivement, avec les faubourgs de Saint-Nicolas au Nord et de Saint-Savinien au Sud. À Sens, le tissu urbain s'étale peu à peu jusqu'aux boulevards périphériques créés à la fin du XIX^e siècle, suivant ainsi un développement périphérique frontal.

Jusqu'en 1948 :

À Sens, une urbanisation résidentielle s'opère dans la première couronne selon un développement concentrique tandis que des usines et des zones d'activités s'implantent en bordure de l'Yonne et de la Vanne, qui entraîneront par la suite la naissance de nouveaux quartiers pavillonnaires ouvriers en limite urbaine.

Villeneuve-sur-Yonne offre un double visage marqué d'une part par l'aspect majestueux des demeures du centre-ville et d'autre part par le développement du bâti industriel, favorisé par l'implantation de nouveaux équipements commerciaux et de transport : voie de chemin de fer, usine à gaz sur la rive gauche de l'Yonne, marché couvert, ... Les extensions se font alors essentiellement dans les faubourgs Ouest, Nord et Est, notamment avec le développement d'un quartier sur la rive gauche autour de l'usine à gaz, entre la voie ferrée et l'Yonne.

Après 1948 :

À Sens, l'urbanisation connaît une véritable accélération, tout d'abord avec des lotissements dans le Sud, puis des opérations de grands ensembles à l'est, et l'implantation de zones d'activités et industrielles. Villeneuve-sur-Yonne s'étend principalement sous la forme de zones pavillonnaires à l'Est et à l'Ouest de la commune.

Sens, ville gallo-romaine

plan de Didier Perrugot (Société archéologique de Sens).

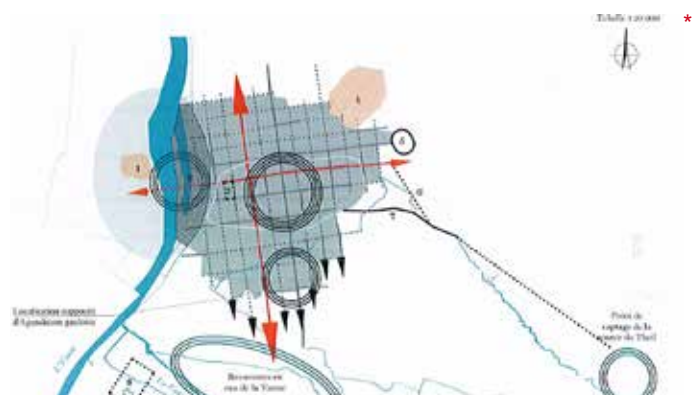


De nombreux vestiges témoignent du dynamisme du territoire à l'époque gallo-romaine, mis à jour notamment à Sens et à Villeneuve-sur-Yonne : voie romaine de Sens à Autun en passant par Villeneuve-sur-Yonne, drains et enceinte encore visibles à Sens, ainsi que les traces d'un amphithéâtre qui accueillait des combats de gladiateurs sous Caius Amatus Paterninus au III^e s., d'un forum et de thermes.

source : <http://www.histoire-sens-senonais-yonne.com>

Le patrimoine urbain et architectural

L'ÉVOLUTION URBAINE DE SENS



I^{er} s. av. J.-C. - IV^e s.

150ha de superficie environ, 40 000 hab. environ 27 000 hab./km².

La cité constitue un carrefour de deux routes commerciales majeures : le cardo (actuelles rue de l'Ecrivain, rue André Gâteau et rue Beaurepaire) relie le bassin de la Seine au bassin du Rhône et le decumanus (de la rue Thénard à la rue Charles Leclerc) relie Troyes à Orléans.

Les fortifications sont érigées sur plus de 3 000m à partir de l'époque du Bas-Empire, agrandies au IV^e siècle et réhaussées sous Charles V.



XII^e - XVI^e s.

Un fort contraste s'est établi entre la ville intra-muros et ses faubourgs qui sont régulièrement attaqués. La première abrite de nombreux édifices religieux (la cathédrale est construite dès le XII^e s.) qui s'y sont relocalisés pour y être protégés et s'embellit au cours des siècles tandis que ses abords se délabrent.



XVIII^e s.

40 à 60ha de superficie, 9 200 hab. environ 25 000 hab./km².

À cette époque les mails sont construits, les fossés sont plantés. Les densifications se font majoritairement le long de la face intérieure de l'enceinte. Hors les murs, une urbanisation parallèle à l'enceinte fait son apparition, sous la forme d'hôtels particuliers.

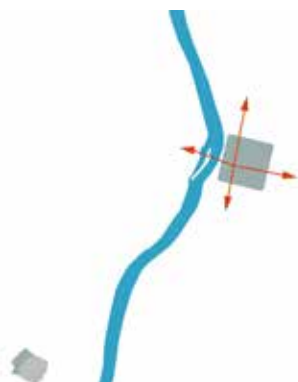


XIX^e - début XX^e s.

280ha de superficie, 17 800 hab. environ 6 360 hab./km².

L'arrivée de la voie ferrée vers Paris entraîne l'urbanisation du quartier de la gare. Autre conséquence : un changement dans les axes des tracés urbains, pensés à présent uniquement pour la desserte locale et non pour rejoindre Paris. La période est aussi marquée par la prolifération de maisons bourgeoises le long de l'Yonne ainsi que de logements ouvriers et de petits pavillonnaires à proximité de la Vanne.

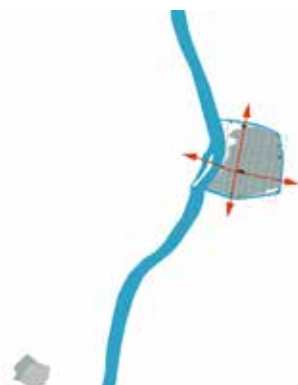
L'ÉVOLUTION URBAINE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE



Vers le 1^{er} s. av. J.-C.

Le peuplement initial est situé sur la rive gauche de l'Yonne, sous la forme d'un oppidum celtique, l'un des plus vastes de son époque.

Puis les Romains s'installent à l'emplacement actuel de la ville.



XI^{ème}-XIII^{ème} s.

La coeur de la cité doit son organisation en damier à son statut de « ville neuve », autour des voies principales d'axes Nord-Sud (actuelle rue Carnot) et Est-Ouest (actuelle rue du Puits d'Amour) tracées par les urbanistes royaux des XII^e et XIII^e siècles. Des fortifications sont également construites à cette époque, qui courent sur 1 950m.



XVI^{ème}-XVIII^{ème} s.

Les atouts économiques que sont la rivière, la forêt et le vignoble participent aussi à définir l'implantation de belles demeures de mariniers dans les rues basses et de vigneron dans les rues hautes. Le petit pavillonnaire se développe le long des voies principales, au-delà des remparts, et sur la rive gauche de l'Yonne avec le faubourg Saint-Laurent. Les remparts sont transformés en promenades plantées.



XIX^e-XX^e s.

Les fossés sont transformés en jardins, et au tournant du siècle, les promenades deviennent des boulevards le long desquels sont construites de nouvelles habitations caractéristiques de la ville. Une densification du centre-ville s'opère, contre la face interne des remparts.

*Ces illustrations sont issues de « Sens, étude patrimoniale de la ville et de son territoire », étude réalisée par Domitille Michard et Clémence Dequaire sous la direction de Mathieu Baty et Luc Savonnet, 2017.

-  emprises construites à l'époque considérée
-  extensions supposées à l'époque considérée
-  densifications supposées à l'époque considérée
-  traces d'urbanisation
-  aménagement paysager et jardins
-  voies majeures, axes de développement
-  voie de chemin de fer
-  voies secondaires

LES DÉMARCHES DE PROTECTION

De nombreux édifices publics, religieux et de défense ainsi que de certains bâtis d'habitat ancien, notamment moyenâgeux du Grand Sénonais sont des monuments historiques inscrits ou classés. Ceci implique la plupart du temps l'établissement de servitudes imposant des périmètres de protection à respecter dans les projets de développement des communes.

Villeneuve-sur-Yonne abrite neuf monuments classés ou inscrits, notamment les remparts et les portes de Sens et de Joigny, tandis que Sens compte 38 monuments historiques (dont 36 se trouvent dans le centre ancien), tels que la cathédrale Saint-Etienne, l'Hôtel de Ville et de nombreuses maisons. Les rayons de protection couvrent la quasi-intégralité du centre historique, s'étendant jusqu'à la ceinture des boulevards. Quant aux autres communes du Grand Sénonais, on peut citer de manière non exhaustive, le colombier de la ferme du Colombier à Etigny, l'Abbaye de Sainte-Colombe à Saint-Denis-lès-Sens, les églises Saint-Laurent à Saligny et Saint-Etienne à Soucy, celles de Dixmont et de Voisines...

Au niveau communal, Villeneuve-sur-Yonne a établi en 1989 une ZPPAU qui devint par la suite ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et enfin un SPR (Site Patrimonial Remarquable) avec la loi LCAP du 7 juillet 2016, pour protéger et faire évoluer qualitativement les secteurs urbains d'habitat ancien, et notamment les habitations de type « villeneuvien », les secteurs naturels agrestes et les secteurs éclatés que constituent les trois hameaux de Val-Profonde, Talouan, et Château.

Plusieurs zones sensibles sur le plan archéologique ont été identifiées, qui impliquent la nécessité de soumettre pour avis au préfet de région et au service régional de l'archéologie les demandes de permis de construire, de démolir, d'aménager, de décision de réalisation de zone d'aménagement concerté d'une emprise au sol supérieure à 100 m², ainsi que les déclarations préalables transmises. De telles zones sont présentes, entre autres, sur les communes de Fontaine-la-Gaillarde, Malay-le-Grand, Malay-le-Petit, Rosoy, Saint-Martin-du-Tertre, Saligny, Villeneuve-sur-Yonne, Villiers-Louis.

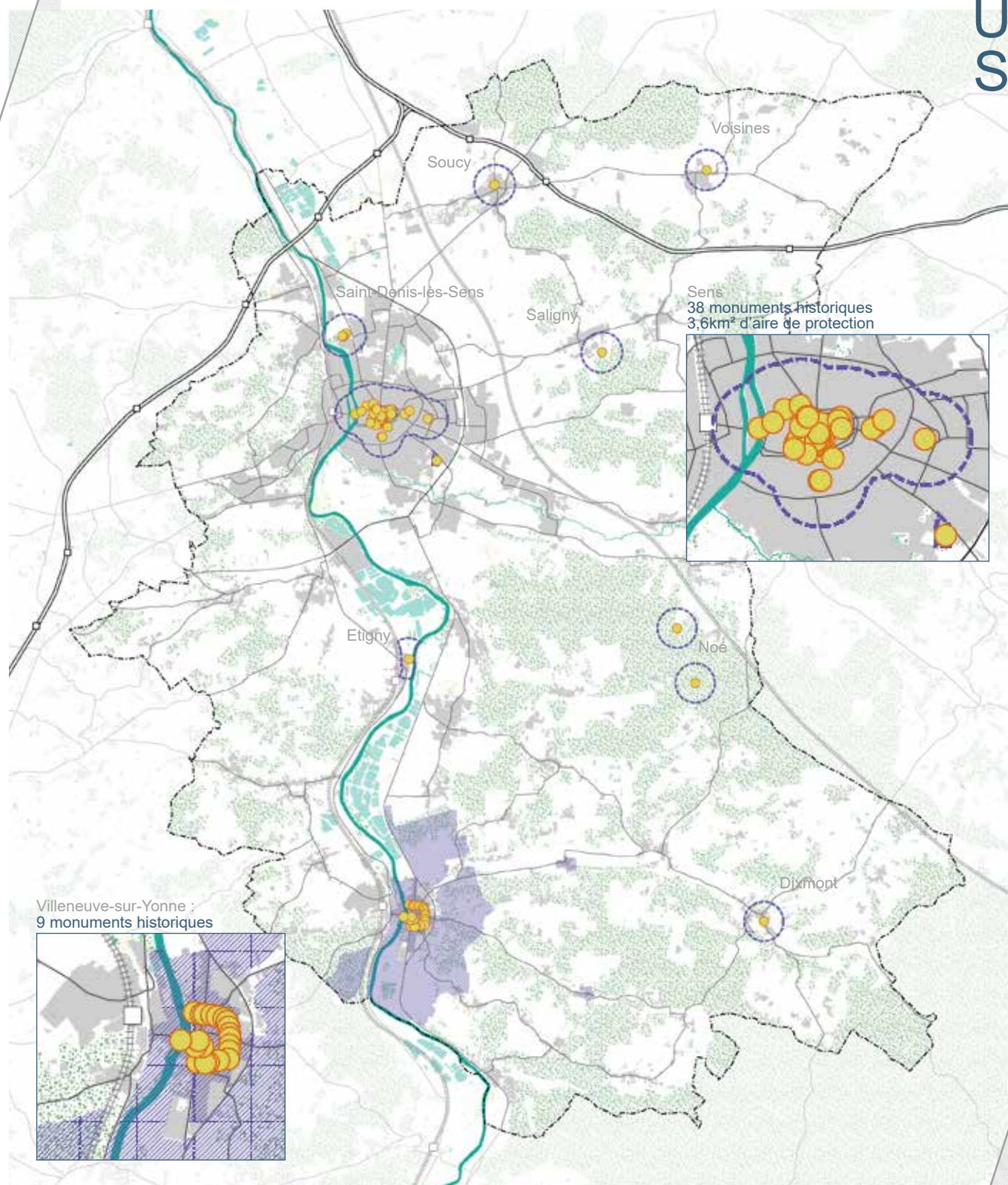


Tour Philippe Auguste, Villeneuve-sur-Yonne



Abbaye Sainte-Colombe, Saint-Denis-lès-Sens

LES DÉMARCHES DE PROTECTION



-  monument classé ou inscrit comme monument historique
-  périmètre de protection de 500m autour des monuments historiques

 Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Le patrimoine urbain et architectural

La richesse patrimoniale du Grand Sénonais ne se cantonne pas aux communes de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne, mais se retrouve à travers l'ensemble du territoire. En effet, la plupart des autres communes présentent des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation antique du territoire. Tel est le cas de Courtois-sur-Yonne, Malay-le-Grand, Malay-le-Petit, Saint-Martin-du-Tertre, Saligny, Sens, Villeneuve-sur-Yonne et Villiers-Louis. La localisation de ces sites a d'ailleurs une influence directe sur les possibilités d'extension des communes.

Le Grand Sénonais compte par ailleurs un important patrimoine bâti non classé, mais remarquable, composé de bâtiments religieux et institutionnels, de châteaux (Armeau, Passy), de bâti industriel possédant un certain potentiel de valorisation ou de reconversion, d'ouvrages hydrauliques (l'aqueduc de la Vanne, les lavoirs de Fontaine-la-Gaillarde, Gron, Maillot et son moulin à eau), de corps de fermes témoignant de l'identité rurale du territoire (particulièrement présents à Fontaine-la-Gaillarde, Gron, Malay-le-Grand), de grandes structures agricoles (silos), qui marquent le paysage, qui participent de l'identité du territoire et dont le devenir est à questionner, ou encore de diverses formes d'habitat ancien, rural ou de ville.

L'habitat rural traditionnel

Les 27 communes du Grand Sénonais abritent également un habitat à l'architecture bien spécifique, représentatif de l'architecture bourguignonne.

En général, le tissu urbain historique est relativement compact, un alignement sur rue est respecté, soit par le bâti lui-même, soit par un mur de clôture, et le front bâti est continu, de limite parcellaire à limite parcellaire. La plupart des habitations traditionnelles présentent les caractéristiques suivantes :

- des corps bâtis longs et étroits avec implantation du pignon sur la rue (et plus rarement de la façade) ;
- des murs en moellons de pierre claire ;
- des encadrements de fenêtres, de portes et de porches ainsi que des chaînages d'angles réalisés en appareillages de briques ou parfois de pierre de taille. Les ouvertures sont en général plus généreuses dans leur hauteur que dans leur largeur ;
- des combles éclairés soit par des lucarnes de type capucine ou jacobine ou des châssis de toit ;
- des toitures à deux pans recouvertes de tuiles plates, brunes ou rouges, dite « de Bourgogne ».

Les maisons de ville de Villeneuve-sur-Yonne s'apparentent à cet archétype bourguignon, mais dans une forme plus opulente et raffinée définissant ainsi un type « villeneuvien ».



Un patrimoine hydraulique qui marque le territoire



Maison d'Abraham, XVI^{ème} s., Sens



Porte de Joigny, XIV^{ème}-XVII^{ème} s., Villeneuve-sur-Yonne



Habitat rural, Malay-le-Grand



Lavoir de Fontaine-la-Gaillarde, 1864



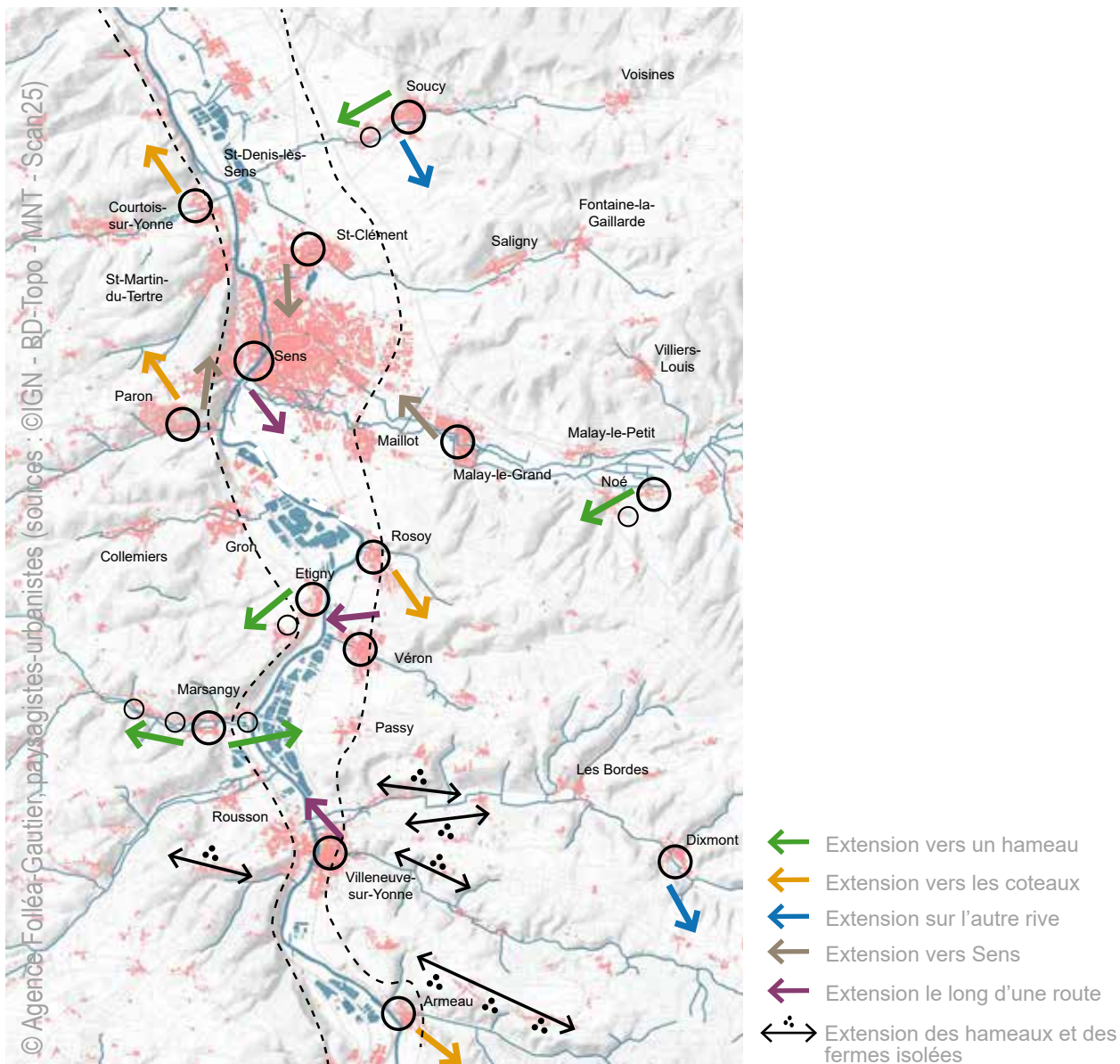
Château de Passy-Véron, XVII^e s.



Église Saint Martin, XIII^e s., Etigny

Une évolution des silhouettes urbaines avec les extensions récentes

LES EXTENSIONS QUI BOUSCULENT L'IMPLANTATION D'ORIGINE DES VILLES ET VILLAGES



Les différents rapports aux paysages de l'eau des villes et villages du Grand Sénonais, ont pu orienter logiquement leur extension urbaine : de façon concentrique dans le fond de vallée, autour d'une traversée de l'Yonne (Sens, Villeneuve-sur-Yonne), en ligne le long d'une route pénétrant dans une vallée (Saint-Martin-du-Tertre, Marsangy, ...), etc.

Les extensions urbaines récentes peuvent cependant parfois oublier ces logiques, conduisant à une uniformisation des paysages bâtis : par exemple l'extension du village de Véron

s'est échappée de sa position dominante de pied de coteau, s'étalant dans la plaine de l'Yonne et rejoignant la RD606 ; ou encore Paron, village de fond de vallée, qui a remonté le coteau jusqu'à la ligne de crête et s'étend aujourd'hui sur le plateau. D'autres extensions ne prennent pas en compte le caractère patrimonial d'un site comme à l'entrée de Saligny où une partie du point de vue sur l'église a été perdu.

EXTENSION LINÉAIRE VERS UN HAMEAU

Forme initiale

- Villages implantés sur une rive ou deux rives des rivières affluentes
- > Marsangy
- > Soucy
- > Noé
- > Etigny

Caractéristiques initiales

- Villages implantés en fond de vallée, au bord de l'eau ou en pied de coteau
- Préservation d'un espace de prairies humides en lisière
- Hameaux se développant sur la même rive, le long de la route d'accès, ou sur l'autre rive, de l'autre côté de la zone humide

Caractéristiques de l'extension

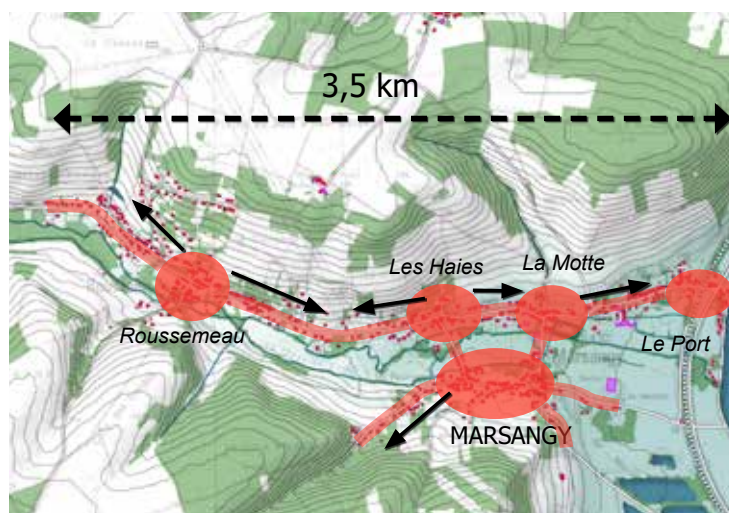
- Le village et ses hameaux s'étendent, maison par maison, le long de la ou des routes longeant la vallée.

Risques

- Constitution d'un continuum bâti entre le village et ses hameaux
- Éloignement du bourg, usage de la voiture, «village-route», absence de structuration
- À partir d'une première ligne de maisons, extension en arrière le long des pentes, sans connexions transversales

Enjeux

- Maintien des coupures d'urbanisation pour préserver l'unité du village et de ses hameaux
- Développement des centralités secondaires dans les hameaux
- Qualification des routes pour favoriser les modes doux



À partir du village et de ses hameaux, l'extension de Marsangy a suivi les routes le long de la vallée jusqu'à constituer un continuum bâti



La rue des haies entre Marsangy et Rousseumeau : la route est le principal espace public

© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes
(sources : ©IGN - BD-Topo - MNT - Scan25)

Une évolution des silhouettes urbaines avec les extensions récentes

EXTENSION VERS LES COTEAUX

Forme initiale

- Villages implantés sur une rive de l'Yonne ou des rivières affluentes
 - Villages implantés à distance de l'Yonne
- > Rosoy
> Arneau
> Etigny
> Paron
> Saint-Martin-du-Tertre

Caractéristiques initiales

- Villages implantés en pied de coteau, en hauteur par rapport à la rivière
- Ces villages sont caractérisés par un recul limité par rapport au cours d'eau, limitant les possibilités d'extension en plaine

Caractéristiques de l'extension

- Le village remonte la pente du coteau
- Les maisons peuvent s'implanter en lignes, suivant les courbes de niveau, où s'intercalent des bandes végétales, maintenant ainsi la perception du relief

Risques

- Consommation de l'ensemble de la pente du coteau, jusqu'à la ligne de crête, voir au-delà sur le plateau
- Implantation ne tenant plus compte du relief et limitant sa lisibilité : orientation des façades, disparition du végétal, ...

Enjeux

- Maintien d'espaces non constructibles en crête ou en pied de coteau
- Encadrement des formes urbaines dans les pentes : orientation des façades, maintien de bandes végétales

Lignes végétales intercalées

Maisons ayant gagné la ligne de crête



Le quartier du Ru Couvert s'étend depuis la vallée sur la Côte de Paron. La première extension prend la forme de lignes de maisons étagées dans la pente, où s'intercalent des rangées d'arbres. Les dernières constructions remontent jusqu'à la ligne de crête et laissent peu de place au végétal.

EXTENSION VERS L'AUTRE RIVE

Forme initiale

- Villages implantés sur une rive des rivières affluentes
- > Dixmont
- > Soucy

Caractéristiques initiales

- Villages groupés, de forme circulaire, implantés très près de la rivière, en pied de coteau
- Espace limité en plaine sur cette rive
- Présence de prairies humides autour de la rivière

Caractéristiques de l'extension

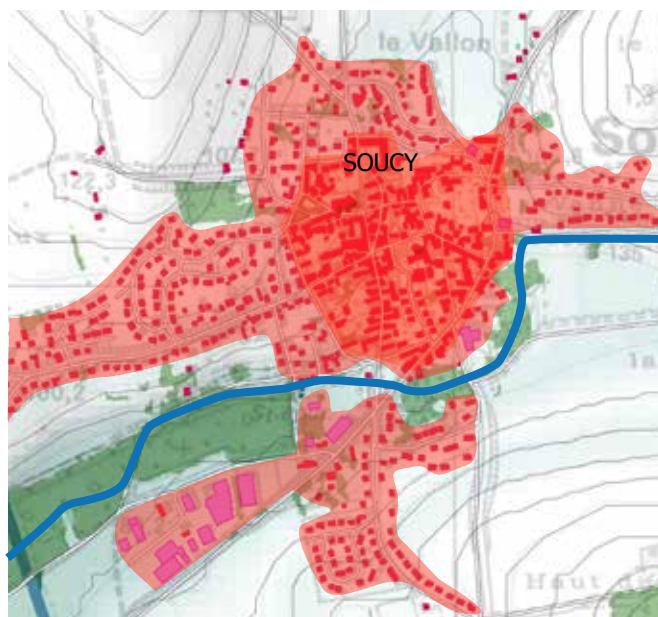
- Le village s'étend sur les reliefs doux de l'autre rive (pied de coteau) en évitant dans un premier temps les espaces humides de fond de vallée

Risques

- Extension sur les zones humides, disparition des prairies
- Risque d'inondation
- Diffusion de l'urbanisation
- Extension pouvant se poursuivre sur les coteaux

Enjeux

- Maintien d'espaces non constructibles en fond de vallée humide
- Encouragement à la compacité des formes urbaines



Le village compact de Soucy s'est étendu vers l'autre côté de la Vanne, et de nouveaux quartiers résidentiels et industriels se sont implantés dans les prairies humides de fond de vallée

Sources : carte d'État-Major - 1820-1866; © Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo - MNT - Scan25)

Une évolution des silhouettes urbaines avec les extensions récentes

EXTENSION VERS SENS

Forme initiale

- Villages implantés sur une ou deux rives des rus affluents
- > Saint-Clément
- > Saint-Denis-lès-Sens
- > Malay-le-Grand
- > Paron

Caractéristiques initiales

- Villages implantés en entrée de vallée, à la confluence avec la plaine de l'Yonne
- Ces villages sont caractérisés par leur proximité avec Sens, traversés par une route rayonnante depuis le centre (RD939, RD606 B, RD81, RD660/RN60)

Caractéristiques de l'extension

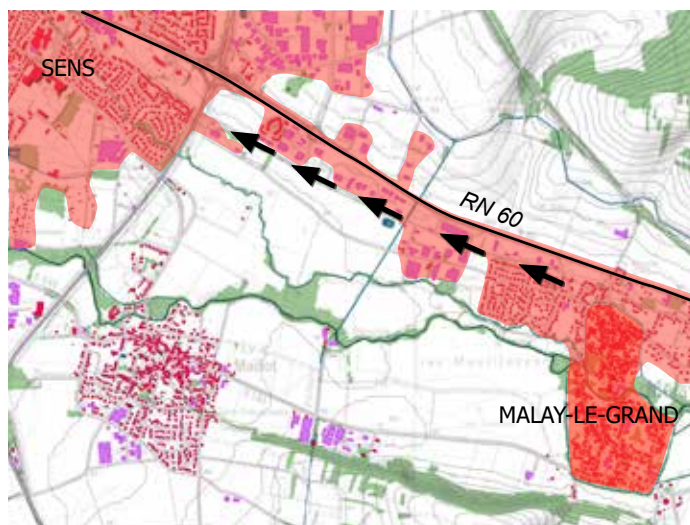
- Le village s'étend le long de la route, vers le pôle d'attractivité, jusqu'à l'agglomération
- Il y implante notamment des zones d'activités

Risques

- Intégration dans l'agglomération par la consommation des espaces intermédiaires
- Absence de délimitation entre la ville de Sens et sa périphérie
- Banalisation des paysages périphérique et d'entrée de ville et de village

Enjeux

- Maintien des coupures d'urbanisation entre la ville de Sens et sa périphérie
- Qualification des zones d'activités
- Valorisation des entrées de ville



Les zones d'activités en extension de Malay-le-Grand, le long de la RN60, ont quasiment rejoint l'agglomération de Sens



L'entrée de ville de Sens depuis Saint-Denis-lès-Sens, par la RD606, présente un linéaire de bâtiment d'activité peu qualitatif

EXTENSION LE LONG D'UNE ROUTE

Forme initiale

- Villages de la vallée de l'Yonne
 - > Saint-Denis-lès-Sens
 - > Sens
 - > Véron
 - > Villeneuve-sur-Yonne

Caractéristiques initiales

- Villes et villages implantés en rive droite ou sur les deux rives de l'Yonne
- Traversés ou à proximité de la RD606, axe de communication majeur de la vallée

Caractéristiques de l'extension

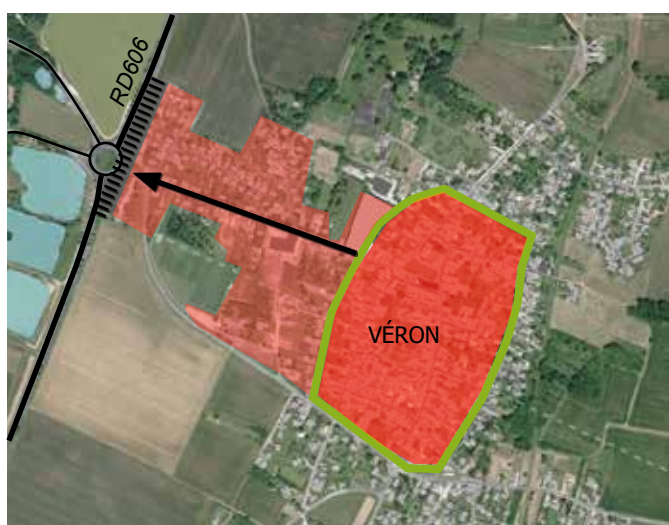
- La ville ou le village se rapproche puis s'étend le long de la route
- Implantation de zones d'activité, mais aussi de nouveaux quartiers résidentiels

Risques

- Banalisation des paysages périphérique et d'entrée de ville et de village
- Nouveaux quartiers en périphérie d'une voie à grande vitesse, paysages routiers, nuisances
- Éloignement du bourg, usage de la voiture

Enjeux

- Qualification de la route dans sa traversée des espaces travaillés et habités (boulevard urbain)
- Limitation des extensions le long de la route, maintien d'un recul d'implantation, constitution de nouveaux quartiers à distance de la voie rapide



Véron s'est étendu jusqu'à rejoindre la RD606. Les quartiers pavillonnaires font face à la route.



Maisons installées le long de la RD606 à Villeneuve-sur-Yonne. La route doit être traversée pour rejoindre le village.

Une évolution des silhouettes urbaines avec les extensions récentes

EXTENSION DES HAMEAUX ET DES FERMES ISOLÉES

Forme initiale

- Hameaux et fermes implantés sur les plateaux

Caractéristiques initiales

- Quelques maisons et fermes groupées à une intersection
- Parfois (Grand Chêne) hameau linéaire le long d'une route

Caractéristiques de l'extension

- Extension maison par maison le long des routes

Risques

- Constitution d'un continuum bâti
- Diffusion de l'habitat
- Absence de composition et banalisation des paysages des abords des hameaux

Enjeux

- Développement potentiel de l'urbanisation sous forme de nouveaux quartiers connectés au réseau viaire existant



À Villeneuve-sur-Yonne, les hameaux du Grand Vau et du Petit Vau se sont développés maison par maison, sur un ancien parcellaire en lanière, depuis les routes. Chaque nouvelle maison, desservie par une voie en impasse, est isolée de ses voisins, ne parvenant plus à constituer un tissu villageois cohérent.



Pavillons isolés au bout de leur voie en impasse

LA GÉOMORPHOLOGIE URBAINE

> Une implantation des villes et villages liée à l'eau**. La prise en compte de la structure urbaine dans les développements futurs**

Le maillage urbain est structuré par la vallée de l'Yonne qui accueille 80 à 90 % des habitants du territoire. Le reste de la population est réparti au fil des vallées affluentes. Les développements futurs doivent prendre en compte cette organisation par axe.

. La préservation et la valorisation de zones humides centrales dans les villages

Des villages comme Marsangy ou Saligny se sont constitués de part et d'autre d'une zone humide. Des zones non constructibles doivent y être maintenues pour limiter les risques d'inondation. Des usages peuvent s'y développer comme à Voisines.

> Le patrimoine urbain et architectural**. La mise en valeur du patrimoine historique des deux pôles urbains et de l'image du territoire**

De nombreux éléments de patrimoine, à l'image du tracé des enceintes, un temps fossés, un temps boulevards urbains, aujourd'hui promenades plantées à Villeneuve-sur-Yonne sont propices au développement de nouveaux usages.

. La requalification du bâti de types bourguignon et « villeneuvien »

Ces bâtis en pierre représentent une véritable richesse, mais sont parfois dégradés.

. L'évolution des centres-villes et centres-bourgs en adéquation avec les démarches et périmètres de protection en cours

Une ZPPAUP et de nombreux périmètres de protection sont présents sur le territoire, qu'il s'agit de prendre en compte dans les projets de développement des communes.

. L'éventuelle transformation de certains bâtiments religieux, institutionnels, industriels, agricoles dans les centralités (cf. Passy, Villeneuve-sur-Yonne...)

Ces bâtiments sont nombreux, certains sont dégradés et coûteux à entretenir même s'ils ne sont plus en usage. Ceux-ci pourraient être réhabilités en équipements publics, logements... afin de renforcer la mixité programmatique et ainsi la vitalité des centres-villes et centres-bourgs.

. La mise en dialogues des nouvelles constructions avec le patrimoine architectural local

Les architectures récentes sont parfois inadaptées au vocabulaire architectural local. Il s'agit d'inciter au développement d'une architecture contemporaine respectueuse de l'« esprit des lieux » : volumétries, matériaux, implantations, couleurs...

. La reconquête des 1^{er} étages inoccupés de boutiques

Ces premiers étages, en centre-ville, sont souvent vacants en absence d'accès indépendant depuis la rue. Ils représentent un potentiel pour le logement ou les services de proximité.

. La constitution de promenades s'appuyant sur la ponctuation des éléments de patrimoine

Ces éléments patrimoniaux doivent être plus mis en valeur et une continuité de cheminement piétons les rendraient plus accessibles et plus visibles tout en constituant une unité à l'échelle intercommunale, de commune en commune, d'espaces urbains en espaces ruraux.

> Une évolution des silhouettes urbaines avec les extensions récentes

. Le maintien de la cohérence des villes et villages selon leur typologie à travers des extensions mesurées
Les villes et villages se sont tous implantés en lien étroit avec l'eau, soit sur une ou deux rives d'une rivière, soit sur une source, soit à distance de la rivière. Certains sont également accompagnés de hameaux. Les nouvelles constructions ne doivent pas dénaturer la silhouette urbaine d'origine.

. Le maintien des coupures d'urbanisation qui préservent l'unité des villes, villages et hameaux

Les extensions linéaires le long des routes constituent un continuum bâti, notamment entre Sens et les communes alentour et entre les villages et leurs hameaux, qui crée des paysages peu qualitatifs et contraint l'ensemble des déplacements à la voiture.

. La préservation des lignes de crête

Les coteaux agricoles puis boisés sur les hauteurs favorisent la lecture du territoire. Cependant, des dynamiques récentes d'urbanisation dans les pentes fragilisent cette composition avec des bâtiments mal

inscrits dans le relief et qui franchissent parfois les lignes de crête.

. L'inscription des nouveaux aménagements et des nouvelles constructions dans la topographie

L'adaptation des nouvelles constructions au terrain naturel représente une opportunité d'enrichir le traitement architectural du bâtiment : hauteur et orientation des lignes de faitage, limitation des terrassements, maintien de bandes végétales, prise en compte des covisibilités

. Le questionnement sur le développement futur des hameaux sur les plateaux

Le développement des hameaux isolés sur les plateaux doit être questionné au regard de leur éloignement des centralités, de leur vulnérabilité vis-à-vis de la précarité énergétique et des conflits d'usages possibles avec les milieux agricoles.

. La recherche de formes urbaines compactes

Les tissus historiques ont des formes urbaines compactes, mais aérées alliant intimité et ouverture. Les constructions récentes doivent s'en inspirer pour préserver les terres agricoles tout en offrant un cadre de vie adapté aux besoins contemporains.

. La préservation des vues sur les silhouettes urbaines et depuis les centralités sur les espaces agricoles et naturels.

Ces vues sur les bâtiments présentant un intérêt patrimonial et sur le grand paysage existent aussi bien depuis l'espace urbain que depuis l'extérieur du tissu urbain. Un remplissage systématique des dents creuses tend à les faire disparaître.



Chapitre 2 /
Le cadre de vie
Comment les hommes occupent
le territoire

1.

Les paysages et les tissus urbains

Les morphologies urbaines

LES TISSUS ANCIENS ANTÉRIEURS AU XX^E SIÈCLE

De par son histoire, le territoire présente une importante diversité de formes et de typologies bâties qui pour la plupart constituent des tissus continus qui marquent l'identité de certains quartiers ou de certaines vallées. Ces morphologies bâties sont analysées dans les pages qui suivent en fonction des différentes phases d'urbanisation du territoire et suivant des critères tels que les dimensions parcellaires ou les espaces publics associés. Chaque tissu présente un degré plus ou moins fort d'évolution ou de mutation que ce soit de la densification, de la recomposition ou encore de la rénovation ou de la valorisation.

Les centres-villes historiques

Les centres-villes de Sens et Villeneuve-sur-Yonne présentent des caractéristiques similaires en terme de tissus urbains, comme l'histoire de leur développement peut l'expliquer (cf. p116 à p119). Fondées à partir de deux axes principaux Nord-Sud et Est-Ouest et protégées par des enceintes, elles reposent toutes deux sur un plan en damier qui s'étend de part et d'autre de l'Yonne, les cœurs des deux villes étant implantés sur la rive Est. Ces deux cœurs disposent de voies étroites à l'alignement desquelles se déploie un tissu très dense et continu de bâtis hétéroclites. On y distingue :

- **un tissu médiéval persistant** avec des dimensions de parcelles et des gabarits de bâti réguliers et identifiable notamment par leurs pans de bois visibles en façade ;
- **un tissu médiéval ayant évolué** jusqu'au XVIII^e s. qui respecte les gabarits médiévaux, mais qui se compose par l'assemblage de parcelles et la recomposition du bâti préexistant (en hôtels particuliers par exemples) ;
- **un tissu d'enceintes** qui constitue un front bâti continu de part et d'autre des anciens fossés comblés à Sens (qui s'appuie parfois directement sur le mur d'enceinte) et du côté de la face interne de ceux-ci à Villeneuve-sur-Yonne. Les bâtis sont légèrement en recul par rapport aux promenades et disposent ainsi d'une petite cour plantée à l'avant de la parcelle ainsi que d'un vaste jardin en arrière de parcelle ;
- **quelques opérations récentes** aux typologies

mixtes, disséminées aléatoirement au sein d'autres tissus dominants.

Les bâtis d'habitation présentent en général des hauteurs comprises entre le R+1 et le R+4. Des boutiques sont implantées en rez-de-chaussée, essentiellement sur les axes historiques et certaines rues présentent une part de bâti vétuste.

Les axes de faubourgs

Ils se composent de deux entités aux morphologies distinctes : les axes de percées qui se sont développés de manière centripète depuis les centres de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne et les tissus plus récents présents dans l'épaisseur de ces axes. Les grands axes denses présentent une typologie de maisons de ville resserrées ne dépassant que très rarement le R+2 qui ne sont pas systématiquement à l'alignement, laissant apparaître des poches végétales en frontage. Disséminé dans les épaisseurs des faubourgs, on observe également du pavillonnaire du XIX^e s., moins dense et moins haut. Les faubourgs de la rive Ouest, à Sens comme à Villeneuve-sur-Yonne, se démarquent de cette morphologie et restent denses et très similaires au tissu des deux centres anciens.

Les centres-bourgs ruraux

Les axes bâtis historiques des centres-bourgs présentent souvent un alignement sur rue, soit par la façade soit par des murs qui clôturent cours et jardins. Quelle que soit leur typologie, les constructions, dont les hauteurs varient en général du RDC au R+1 + combles, ont une certaine compacité, ce qui permet la libération d'espace pour le végétal assez présent en arrière-cour ou jardin, d'autant plus visible lorsqu'il s'agit d'un ancien corps de ferme. En effet, on note une très forte présence de longères dans les centres-bourgs et les hameaux (Etigny, Passy, Rosoy, Véron, Villiers-Louis), qui se sont initialement implantées perpendiculairement aux routes en raison de leur nature agricole, offrant leur pignon en linéaire de rue et créant ainsi des ouvertures sur l'espace agricole. Ces ouvertures sont parfois considérées comme des « dents creuses ». Certains segments de rues sont néanmoins plus minéraux et « hermétiques » avec une succession de bâtis implantés de limite parcellaire à limite parcellaire, notamment à Armeau, Dixmont, Gron.

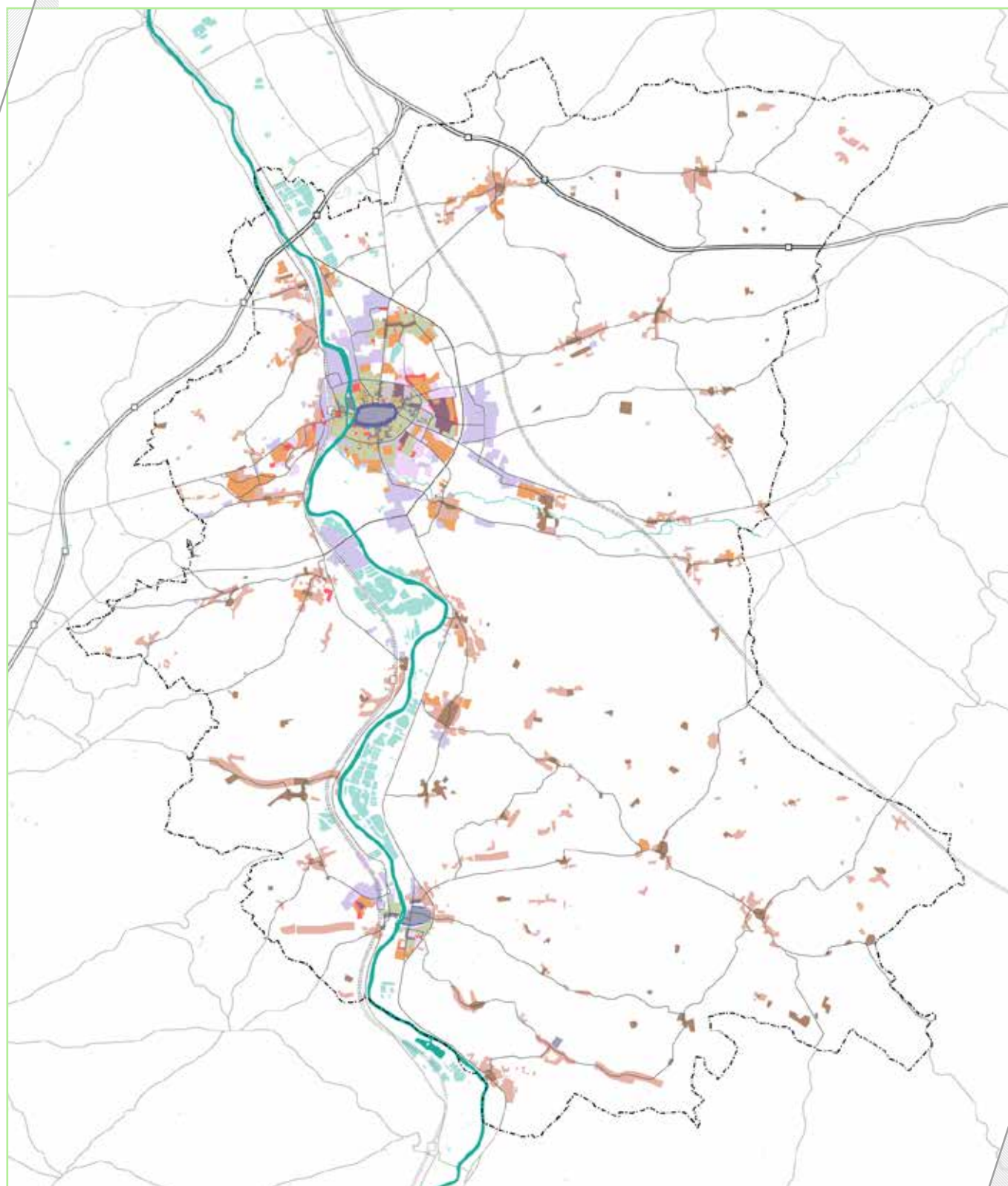
Sens



Villeneuve-sur-Yonne



les tissus urbains



■ tissu dense de centre-ville

■ tissu d'enceintes

■ tissu d'axes de faubourgs

■ épaisseur de faubourgs du XIX^e s.

■ épaisseur de faubourgs du XX^e s.

■ tissu dense de centre-bourg

■ pavillonnaire diffus

■ lotissement récent

■ collectif

■ grands ensembles

■ activités

■ équipements

Les morphologies urbaines

LES TISSUS RÉCENTS

Les épaisseurs des faubourgs

Cette typologie est présente en première et deuxième couronne de Sens et en pourtour du centre ancien de Villeneuve-sur-Yonne et est constituée d'habitats pavillonnaires non mitoyens et des hauteurs qui varient du RDC au R+1+combles. Une telle morphologie est propice à de grands coeurs d'îlots végétalisés résultant d'une continuité des fonds de parcelles jardinés. Cette alternance de plein et de vide laisse percevoir un tissu plus aéré que celui des grands axes de faubourgs anciens et parfois orienté vers le coeur d'îlot ce qui implique de temps à autre la présence de murs pignons au droit de la voie voire à l'angle de deux rues. Ce tissu accueille également des opérations mixtes (collectifs, maisons de ville), en recomposition des grands îlots.

Le pavillonnaire diffus

Ce type d'habitat individuel peu dense se développe au fil du temps le long des routes au niveau des entrées des villes et des villages, et plus particulièrement les villages-rues, sous la forme de pavillons implantés parfois parallèlement parfois perpendiculairement à la rue, sans contrainte d'alignement à celle-ci ou de retrait précis, pouvant se trouver en surépaisseur. Ces constructions aléatoires participent de l'étirement conséquent de certains villages vers leurs hameaux.

Les lotissements

Relativement présents en seconde couronne de Sens et au Sud et à l'Ouest de Villeneuve-sur-Yonne, cette typologie se retrouve également dans de nombreuses autres communes de l'intercommunalité, constituant des extensions datant de périodes diverses (des opérations des années 1960, puis 1990 puis en 2007 à Saint-Denis-lès-Sens par exemple). Les bâtis sont en général implantés au milieu d'une parcelle de petite taille et des voies de desserte sont créées simultanément pour les lotissements importants, souvent avec un système d'impasses.

Le collectif

Les opérations de collectifs se retrouvent majoritairement à Sens en première comme en deuxième couronne, à Saint-Clément et Paron (quartier récent et très dense des Arcades), ainsi que dans le Sud et l'Ouest de Villeneuve-sur-Yonne. Leurs typologies sont variables avec des hauteurs du R+2 au R+8, tantôt avec une toiture-terrasse, tantôt avec une toiture à deux pans. Certains collectifs sont imbriqués dans le tissu urbain, alignés à la rue avec parfois un commerce en rez-de-chaussée. Ceux-ci forment un ensemble très

minéral tandis que d'autres présentent un retrait significatif par rapport à la voie, dégagant des espaces de pelouse ou de parking, ouverts sur l'espace public lorsqu'il n'y a pas eu de résidentialisation. De nouvelles typologies apparaissent à travers les opérations de renouvellement urbain, notamment dans les axes de faubourgs de Sens.

Les grands ensembles

Ils se situent dans trois quartiers de l'Est de Sens : les Arènes réhabilité en 2003, les Chaillots (années 1960), les Champs-Plaisants (années 1970-1980)/Champs-d'Aloup (années 1960-1970). Les bâtis sont très différents dans leur nature et leur implantation suivant les quartiers, d'autant que les reconstructions des opérations de renouvellement urbain y ont fait émerger des typologies variées. Aux Arènes les gabarits sont modestes (R+3 à R+4), aux Chaillots, se côtoient des barres de R+4 étroites, des tours en R+12 directement intégrées au tissu des faubourgs, ainsi que des immeubles reconstruits proposant des hauteurs et volumes différents au sein d'un même bâtiment. Le quartier des Champs-Plaisants/Champs-d'Aloup est beaucoup plus vaste et complètement séparé des tissus urbains environnants. Les implantations des constructions permettent l'existence de coeurs d'îlots végétalisés, néanmoins, les trois quartiers possèdent d'importantes surfaces minéralisées dédiées au stationnement.

Les zones d'activités

Trois types de zones d'activités sont identifiables sur le territoire :

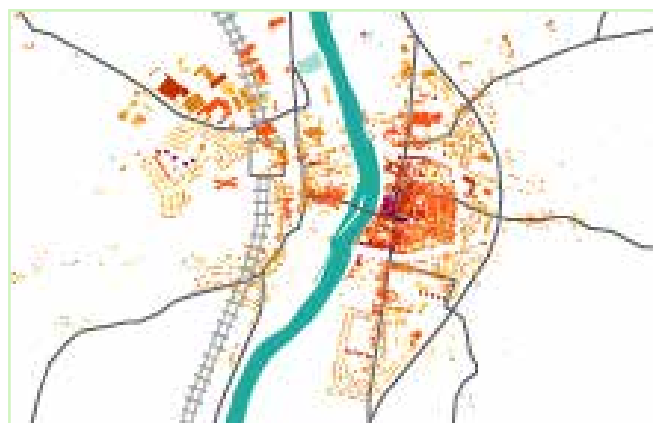
- Les zones d'activités exclusivement industrielles, principalement implantées le long de l'Yonne, sur la rive Ouest à Sens et Villeneuve-sur-Yonne, ainsi qu'à Paron et à Gron ;
- Les vastes zones d'activités commerciales ou mixtes, en périphérie des villes, à Saint-Denis-lès-Sens, au Nord, au Sud et à l'Est de Sens ainsi qu'au Nord de Villeneuve-sur-Yonne ;
- Les petites zones mixtes en entrée de ville, comme à Etigny, Maillot, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Denis-lès-Sens, ou encore Soucy.

Il est à noter que pour les deux derniers types de zones d'activités, la consommation d'espace est particulièrement conséquente. Elles se caractérisent par de vastes emprises avec une très faible occupation bâtie, les entreprises anticipant des expansions futures qui n'ont parfois jamais lieu. L'importance des surfaces de stationnement pose aussi question, car cela implique une imperméabilisation des sols et donc un besoin de créer d'immenses bassins de rétention.

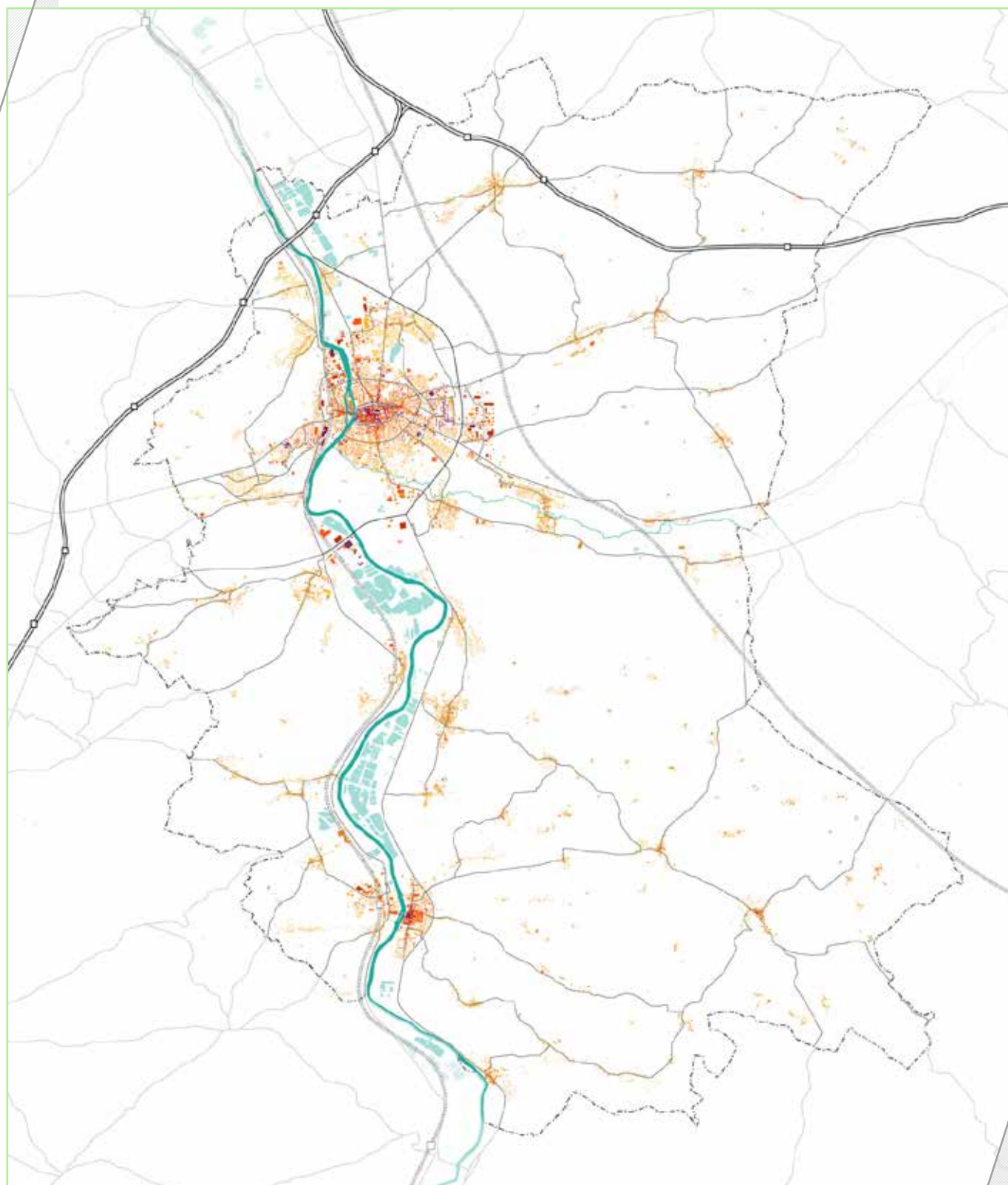
Sens



Villeneuve-sur-Yonne



les hauteurs



Les morphologies urbaines

CENTRE-VILLES ANCIENS



Sens



Villeneuve-sur-Yonne

Caractéristiques principales

Morphologie générale

- Plan en damier
- Voies étroites
- Tissu très dense et resserré
- Front bâti continu
- Commerces en RDC sur les artères principales

Typologies bâties

- Bâti hétéroclite du Moyen-Âge ayant soit persisté soit évolué en maisons de ville ou hôtels particuliers
- Bâti « villeneuvien » à Villeneuve-sur-Yonne

Hauteurs

- Variables du RDC au R+4, mais majoritairement R+1+combles ou R+2

Parcellaire

- En front de rue : parcelles étroites et de petite taille (< 200m²). En coeur d'îlot : parcelles plus larges (500-1000m² à Sens, légèrement plus petites à Villeneuve-sur-Yonne)

Implantation

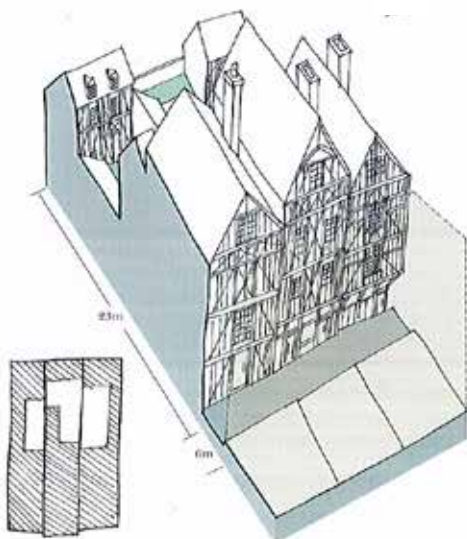
- Majoritairement à l'alignement et sur les limites séparatives
- Quelques rares coeurs d'îlots végétalisés

Espaces publics

- Espace public majoritairement minéral (à l'exception des promenades et anciennes enceintes) avec nombreuses voies piétonnes ou apaisées
- Respirations sous forme de places ou placettes plutôt que jardins
- Importantes surfaces dédiées au stationnement

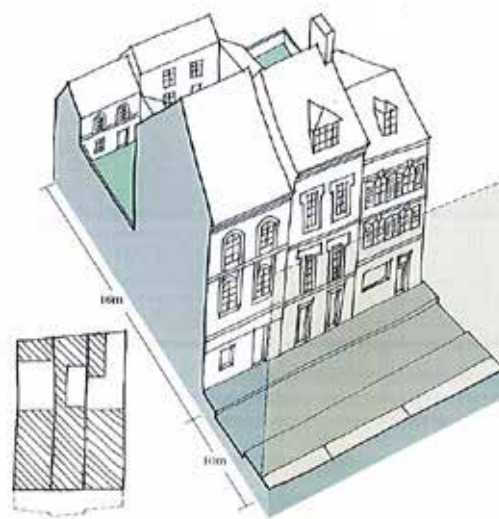
Enjeux et perspectives d'évolution

- Quelques rares parcelles en friche disponibles
- Enjeux de revalorisation du bâti, notamment en matière de rénovation énergétique et préservation patrimoniale
- Potentiel de recomposition du bâti
- Quelques potentiels de surélévation (dans le respect de la valeur patrimoniale du bâti)
- Potentiel de réhabilitation des R+1 des boutiques (stockages) avec question de l'accès sur rue
- Enjeux d'introduction du végétal sur les parcelles privées et publiques
- D'importantes surfaces de stationnement à questionner d'un point de vue qualitatif



*Sens / Tissu XVIII^e s. hérité du Moyen-Âge : voie, parcellaire et bâti ont persisté. **

* Ces illustrations sont issues de « Sens, étude patrimoniale de la ville et de son territoire », étude réalisée par Domitille Michard et Clémence Dequaire sous la direction de Mathieu Baty et Luc Savonnet, 2017.



*Sens / Tissu XVIII^e s. hérité du Moyen-Âge : la voirie et le bâti ont été modifiés tandis que le parcellaire a été conservé. **



Sens / Un front bâti ancien en R+1+c ou R+2+c avec des commerces en rez-de-chaussée, une voie étroite avec stationnement, des trottoirs peu généreux et une présence végétale discrète avec des plantations hors-sol.



Villeneuve-sur-Yonne / Un front bâti continu aux morphologies disparates et un jardin aux plantations visibles depuis la rue. La voie est large et les trottoirs étroits, d'autant que les voitures empiètent dessus pour stationner.



Sens / Densification parcellaire adossée à un mur pignon : l'élément contemporain est bien inséré dans le tissu ancien.



Sens / Une cour en coeur d'îlot : un espace potentiel de respiration au sein du tissu resserré, mais qui sert exclusivement pour le stationnement.

Les morphologies urbaines

AXES DE FAUBOURGS



Sens/sud



Villeneuve-sur-Yonne/rive ouest

Morphologie générale

- Tissu légèrement moins dense et resserré que le centre
- Quelques rares poches et frontages végétalisés
- Présence ponctuelle de linéaires commerçants

Typologies bâties

- Maisons de ville anciennes
- Quelques opérations mixtes récentes

Hauteurs

- Majoritairement R+1, parfois avec combles

Parcellaire

- Parcelles étroites en lanière (< 200m²)
- Quelques recompositions parcellaires

Implantation et occupation du sol

- Majoritairement à l'alignement avec de rares frontages végétalisés

Espaces publics

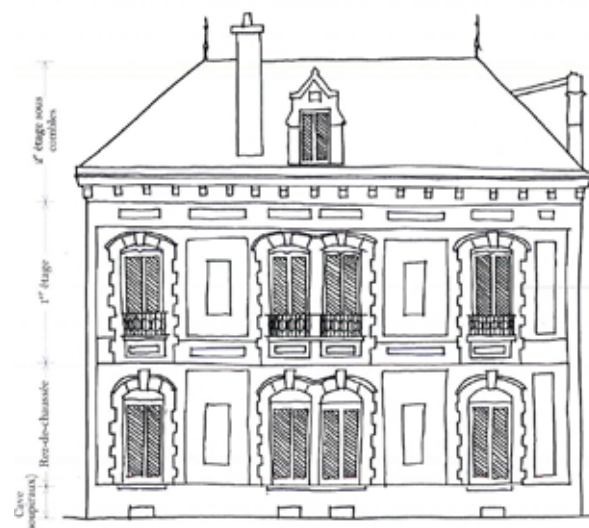
- Très minéraux
- Trottoirs étroits et peu de respirations

Enjeux et perspectives d'évolution

- Quelques rares parcelles en friche disponibles
- Enjeux de revalorisation du bâti, notamment en termes de rénovation énergétique et préservation patrimoniale
- Potentiel de recomposition du bâti
- Quelques potentiels de surélévation en s'alignant aux hauteurs voisines (dans le respect de la valeur patrimoniale du bâti)
- Enjeux de préservation des rares percées visuelles sur des espaces végétalisés



Sens / Maison de faubourg héritée du Moyen-Âge ayant évolué jusqu'au XVIIIe s. avec un accès sur rue qui dessert une cour à fonction utilitaire et qui distribue des bâtiments secondaires de réserve.*



Sens / Bâtiment d'habitat collectif n'ayant pas évolué, qui s'inspire des bâtiments « Haussmanniens » parisiens, mais qui correspond davantage à une variation collective de la maison bourgeoise.*



Sens / La rue d'Alsace-Lorraine reprend quelques codes d'aménagement du centre-ville, en faveur des piétons avec une circulation apaisée et des commerces en rez-de-chaussée. L'espace public reste très minéral.



500 Villeneuve-sur-Yonne / Un axe de faubourg aux bâtis anciens resserrés et de hauteur variable, une voie large, mais un empiètement total des voitures en stationnement sur le trottoir.

* Ces illustrations sont issues de « Sens, étude patrimoniale de la ville et de son territoire », étude réalisée par Domitille Michard et Clémence Dequaire sous la direction de Mathieu Baty et Luc Savonnet, 2017.

Les morphologies urbaines

CENTRE-BOURGS



Dixmont



Villiers-Louis

Morphologie générale

- Tissu compact
- De nombreux jardins et cours
- Un caractère rural généralement affirmé

Typologies bâties

- Maisons individuelles
- Longères

Hauteurs

- Variables du RDC au R+1+combles

Parcellaire

Parcelles aux dimensions variables : plus petites en front de rue et plus généreuses dans l'épaisseur

Implantation et emprise au sol

- Alignement par la façade ou par le pignon et un mur
- Des corps de fermes implantés perpendiculairement à la rue
- Des segments de rues avec une implantation du bâti de limite parcellaire à limite parcellaire

Espaces publics

- Des voies et des trottoirs étroits (parfois végétalisés)
- Une présence du végétal inégale d'une commune à l'autre
- Des percées sur des espaces végétalisés (cours et jardins) voire sur des espaces naturels ou agricoles
- Des typologies variées d'espaces de rencontre (placettes, prés, lavoirs...)

Enjeux et perspectives d'évolution

- Potentiel de mutation du bâti agricole en général et de requalification des corps de ferme en plusieurs logements en particulier
- Enjeux de rénovation énergétique du bâti
- Quelques potentiels de densification dans les dents creuses dont la pertinence est à évaluer en fonction des qualités paysagères et naturelles



Dixmont / Un centre-bourg qui reprend la typologie des maisons de ville, constitué d'un front bâti continu d'habitations aux petits gabarits, ponctué de quelques accès sur des cours et jardins intérieurs.



Marsangy / Une implantation caractéristique des villages-rues avec une présence visuelle du végétal depuis la rue (façades, cours et jardins, accotements). Enjeu de la sécurité des cheminements piétons.



Gron / Un bâtiment agricole en plein coeur de village, caractéristique d'une forte identité rurale : la question de la pérennité des activités agricoles enserrées dans les tissus urbains et de leur reconversion en logements sur le long terme.



Hameau à Villeneuve-sur-Yonne / Un alignement continu sur la rue par les murs d'enceinte des cours. Un trottoir enherbé à caractère rural, mais quasi inexistant. En arrière-plan, une longère agricole implantée perpendiculairement à la rue.

Les morphologies urbaines

EPAISSEUR DES FAUBOURGS



Sens/1^{ère} couronne



Villeneuve-sur-Yonne/est

Morphologie générale

- Tissu relativement aéré
- Nombreux pignons sur rue
- De vastes coeurs d'îlots végétalisés

Typologies bâties

- Pavillonnaire du XIX^e s.
- Maisons individuelles récentes
- Quelques petites opérations mixtes récentes

Hauteurs

- Variables du RDC au R+1+combles
- Mais une grande diversité : quelques bâtiments hauts (R+6) et de nombreuses unités basses (RDC, R+1)

Parcellaire

- Parcelles moyennes (500-1000m²)

Implantation et emprise au sol

- Peu de mitoyenneté
- Alignement ou léger recul par rapport à la voie
- Importants espaces libres en coeur d'îlots

Espaces publics

- Trottoirs étroits
- Importante visibilité depuis la rue des coeurs d'îlots végétalisés

Enjeux et perspectives d'évolution

- Quelques parcelles libres
- Potentiels de densification en épaisseur en fond de parcelle lorsqu'un accès est possible
- Potentiel de mutation de certains bâtis agricoles ou industriels
- Potentiels de surélévation et d'extension
- Enjeu de favoriser le développement de petites opérations mixtes
- Enjeu de conserver l'importante présence du végétal dans ce tissu



Maillot / Une organisation classique en impasse et une part belle faite à la voiture (voie et stationnements). Un rapport intéressant entre espace public/privé de par l'absence de clôtures. Des typologies bâties variées.



Sens / Une succession de pavillons individuels identiques, implantés sur de très petites parcelles qui impliquent l'absence d'arbres. Chaque terrain est clôturé et la relation à l'espace agricole n'a pas été travaillée.



Saint-Martin-du-Tertre / Un lotissement implanté en creux de coteau, avec un impact paysager amoindri.



Saint-Martin-du-Tertre / Un lotissement implanté sur le coteau avec un fort impact paysager.

Les morphologies urbaines

PAVILLONNAIRE DIFFUS



Marsangy



Noé

Morphologie générale

- Tissu peu dense et étalé
- Pavillons implantés au fil du temps le long d'une voie
- Phénomène d'étirement de la tâche urbaine

Typologies bâties

- Maisons individuelles hétérogènes

Hauteurs

Majoritairement R+1

Parcellaire

Parcelles de tailles variables

Implantation et emprise au sol

- Aléatoire, parallèlement ou perpendiculairement
- Recul très variable par rapport à la voie
- Jardins à l'arrière des parcelles, souvent plantés d'arbres et donnant sur de l'espace agricole ou naturel

Espaces publics

- Peu ou pas d'aménagement pour le piéton, un espace public globalement dédié à la voiture
- Problèmes de nuisances lorsque les pavillons sont implantés au bord d'une voie passante

Enjeux et perspectives d'évolution

- Faible potentiel de densification
- Des possibilités d'extension et de surélévation
- Pertinence d'une telle typologie qui se développe au compte-goutte à questionner :
 - vers plus de compacité dans les communes les moins rurales ?
 - quel impact paysager, dans les hameaux notamment ?



Dixmont / Des pavillons récents, implantés au milieu de leur parcelle, sans cohérence globale d'implantation.



Collemiers / Un pavillon en construction en bordure de ville, entouré de champs.



Saligny / Pavillonnaire diffus, sans règle commune d'alignement ou de retrait, aux gabarits et matériaux différents.

Les morphologies urbaines

LOTISSEMENTS RÉCENTS



Soucy



Rosoy

Morphologie générale

- Tissu peu dense
- Voies de desserte souvent avec un tracé organique et en impasse

Typologies bâties

- Maisons individuelles récentes, homogènes avec garage

Hauteurs

Majoritairement R+1

Parcellaire

Moyennes parcelles homogènes (500-900m²)

Implantation et emprise au sol

- Bâti au milieu de sa parcelle
- Parfois mitoyenneté
- Peu d'espace libre sur les parcelles

Espaces publics

- Peu ou pas d'aménagement pour le piéton, un espace public globalement dédié à la voiture
- De nombreuses voies en impasse

Enjeux et perspectives d'évolution

- Enjeu de qualité architecturale
- Des possibilités d'extension et de surélévation
- Problématique de ségrégation de tels quartiers en impasse
- Enjeu de la relation au paysage et de l'insertion dans celui-ci et dans le tissu existant (enjeu de la liaison avec les coeurs de village)
- À questionner pour les plus petites communes : un fort impact sur l'enveloppe urbaine globale



Maillot / Une organisation classique en impasse et une part belle faite à la voiture (voie et stationnements). Un rapport intéressant entre espace public/privé de par l'absence de clôtures. Des typologies bâties variées.



Sens / Une succession de pavillons individuels identiques, implantés sur de très petites parcelles qui impliquent une absence d'arbres. Chaque terrain est clôturé et la relation à l'espace agricole n'a pas été travaillée.



Saint-Martin-du-Tertre / Un lotissement implanté en creux de coteau, avec un impact paysager amoindri.



Saint-Martin-du-Tertre / Un lotissement implanté sur le coteau avec un fort impact paysager.

Les morphologies urbaines

COLLECTIFS



Paron



Villeneuve-sur-Yonne/sud

Morphologie générale

- Pas de constitution d'un front bâti continu
- Ensembles résidentiels souvent en rupture avec les tissus urbains constitués environnants : 1 à 5 bâtiments en général
- D'importantes surfaces de stationnement

Typologies bâties

- Barres
- Petites tours
- Toitures terrasses ou à deux pans
- Typologies hybrides (volumes irréguliers issus des opérations de renouvellement urbain)

Hauteurs

- Très variables, mais relativement élevées, du R+2 au R+8

Parcellaire

- Parcelles vastes

Implantation et emprise au sol

- Rare alignement à la rue avec insertion dans le tissu urbain

plutôt

- Retrait significatif avec espaces attenants de stationnement ou de pelouse
- Emprise sur la parcelle relativement faible

Espaces publics

- Pas d'espace public propre, mais une distinction parfois floue entre espaces extérieurs privés et publics
- Faible présence d'arbres
- Très importantes surfaces de stationnement

Enjeux et perspectives d'évolution

- Rénovation des opérations anciennes
- Potentiels de surélévation
- Potentiels de renouvellement urbain
- Enjeu d'une pluralité de typologie pour les opérations à venir
- Enjeu de « couture » avec les tissus constitués environnants
- Valorisation/végétalisation (arbres) des espaces communs extérieurs



Paron / Des collectifs à flanc de coteau juxtaposés au tissu pavillonnaire diffus environnant et ayant un fort impact sur le paysage.



Paron / Un ensemble collectif massif, mais qui tend à respecter la pente du coteau par ses volumes en escalier. Les espaces extérieurs sont exclusivement consacrés au stationnement.



Paron / Un ensemble collectif avec des espaces de stationnements rejetés en bordure de rue, les espaces communs entre les bâtiments sont plantés et exclusivement piétons.



Villeneuve-sur-Yonne / Un ensemble de collectifs, à l'écart du tissu pavillonnaire environnant. Une certaine attention est portée aux espaces extérieurs qui sont plantés, mais les stationnements occupent la plus grande part des espaces communs.



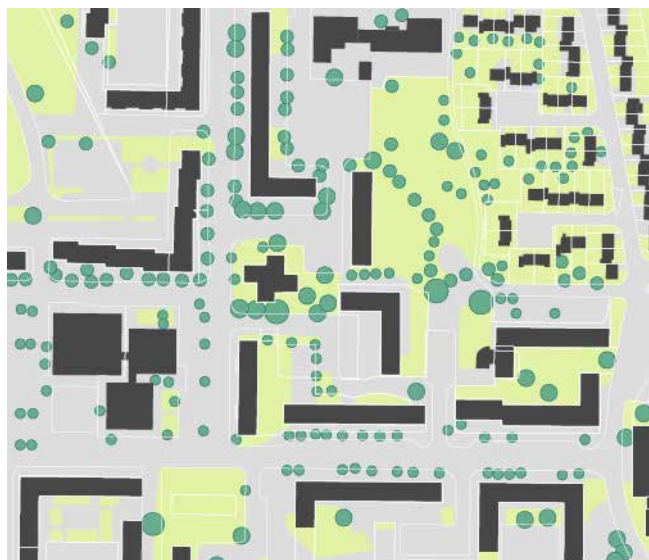
Passy / Le château comme potentiel de recomposition pour des logements : une initiative atypique.



Sens / Un collectif avec un gabarit similaire aux bâtis du tissu constitué environnant.

Les morphologies urbaines

GRANDS ENSEMBLES



Les Champs-Plaisants



Les Chaillots

Morphologie générale

- Pas de constitution d'un front bâti continu
- Ensemble de nombreux éléments bâtis hétéroclites de grandes dimensions
- Plus ou moins bonne intégration au tissu urbain existant
- Quelques commerces en RDC

Typologies bâties

- Barres étroites
- Tours

Hauteurs

Très variables, mais relativement élevées, du R+3 au R+12

Parcellaire

- Parcelles vastes, mais aux dimensions très variables

Implantation et emprise au sol

- Implantation en milieu de parcelles

Espaces publics

- Espaces communs plantés souvent qualitatifs
- Très grandes emprises de stationnements

Enjeux et perspectives d'évolution

- Rénovation (énergétique) des opérations anciennes
- Potentiels de surélévation des bâtis les plus bas
- Potentiels de renouvellement urbain
- Enjeu de conservation des commerces en RDC qui font vivre le quartier
- Questionnement sur le rapport entre espace privé et espace public : quid des résidentialisations ?
- Démolition / reconstruction dans un objectif de reconstitution



Vue depuis St-Martin-du-Tertre : rapport d'échelle entre les pavillonnaires du Nord de Sens et le quartier des Champs-Plaisants.



Sens / Quartier des Champs-Plaisants : différentes échelles de bâtis.



Sens / Quartier des Champs-Plaisants : un exemple d'immeuble réhabilité à l'écart du tissu constitué environnant. Le bâtiment est entouré d'espaces de stationnement qui sont clôturés.



Sens / Quartier des Chaillots : un espace commun de loisirs en coeur d'îlot.



Sens / Quartier des Chaillots : deux exemples de typologies nouvelles issues d'opérations de démolition/reconstruction avec résidentialisation partielle à droite (délimitation par une clôture mais accès ouverts). A noter : la présence d'un mur végétal sur l'opération de gauche et de panneaux photovoltaïques sur l'opération de droite. À gauche, l'espace public a été réalisé en simultané avec le bâtiment et dispose d'espaces végétalisés et plantés, d'une promenade et de bancs.



Les morphologies urbaines

ZONES D'ACTIVITÉS



Zone industrielle des Sablons



Zone commerciale Sens Sud

Morphologie générale

- Des constructions souvent parallélépipédiques
- Pas d'homogénéité dans les implantations ni dans les gabarits ni dans les matériaux
- D'importantes surfaces consacrées au stockage ou au stationnement
- Des ensembles non intégrés à d'autres tissus urbains, souvent à l'écart des zones résidentielles
- Des zones commerciales ouvertes et des zones industrielles clôturées

Typologies bâties

- Parallélépipèdes, « boîtes »
- En général, ouvertures en bandeau

Hauteurs

Variables, généralement entre 6m et 9m de haut

Parcellaire

- Parcelles très vastes, aux formes et dimensions variables

Implantation et emprise au sol

- Implantations irrégulières souvent parallèles à un seul côté de la parcelle
- D'importants espaces non construits sur les parcelles

Espaces extérieurs

- Essentiellement de grands espaces de stationnement imperméables, plus ou moins bien aménagés
- Présence de bassins de rétention

Enjeux et perspectives d'évolution

- Aménagement plus qualitatif des espaces extérieurs, notamment en les végétalisant
- De nouvelles approches de la gestion des eaux de ruissellement, notamment par la présence de surfaces de stationnement perméables ou semi-perméables
- Une optimisation de la consommation d'espace tout en travaillant sur l'anticipation
- Permettre d'avoir une offre adéquate en terme de dimensions de parcelles pour de potentielles implantations futures
- Requalification des zones existantes
- Production énergétique locale



Zone commerciale Sens Sud / D'importantes surfaces imperméabilisées dédiées au stationnement



Zone commerciale Sens Sud /Un bassin de rétention pour gérer les eaux pluviales qui ne s'infiltrent plus dans le sol



Zone d'activités Vallée de la Vanne



Zone industrielle des Sablons / De vastes espaces de stockage extérieurs

La densification à Sens et le potentiel de renouvellement urbain

La comparaison de la trame bâtie entre 2010 et 2016 sur la commune de Sens montre un certain équilibre entre dynamiques d'extension urbaine et de réinvestissement urbain. Si les programmes de démolition-reconstruction réalisés dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain ont pu donner lieu à la réalisation d'opérations en extension, la recomposition des tissus urbains existants s'est opérée à la fois :

- au travers de petites opérations isolées en densification pavillonnaire dans l'épaisseur de faubourgs par des constructions de maisons individuelles (fonds de parcelle, dents creuses, extensions,...)
- au travers d'opérations d'ensemble, principalement dans les faubourgs sud de Sens, qui s'intègrent au tissu existant et le recomposent avec la construction de logements collectifs ou de typologies mixtes (intermédiaires, maisons de ville) respectueuses des volumétries des bâtis anciens des faubourgs.

Ces opérations ont parfois permis de reconstituer un maillage viaire au sein des grands coeurs d'îlots des faubourgs avec des gabarits de voies de nature similaire à celles existantes aux environs.

Si la préservation des coeurs d'îlots végétalisés est sans doute à rechercher, de nombreux sites potentiels de projets sont identifiables :

- au droit du bâti industriel et d'activité en friche, enserrés dans le tissu résidentiel, notamment dans les faubourgs sud ;
- autour de la gare, dans le cadre d'une opération mixte (tertiaire : logements) ;
- dans le centre-ville, par une action sur le parc existant dégradé ou inutilisé ;
- par la reconquête d'espaces interstitiels libres de construction ou des grandes surfaces minéralisées.



Rue de Gravereau / Une mixité de typologies dans cette opération en construction.



Rue du Général de Gaulle / Un bâti récent hétéroclite qui s'adapte aux gabarits alentour.

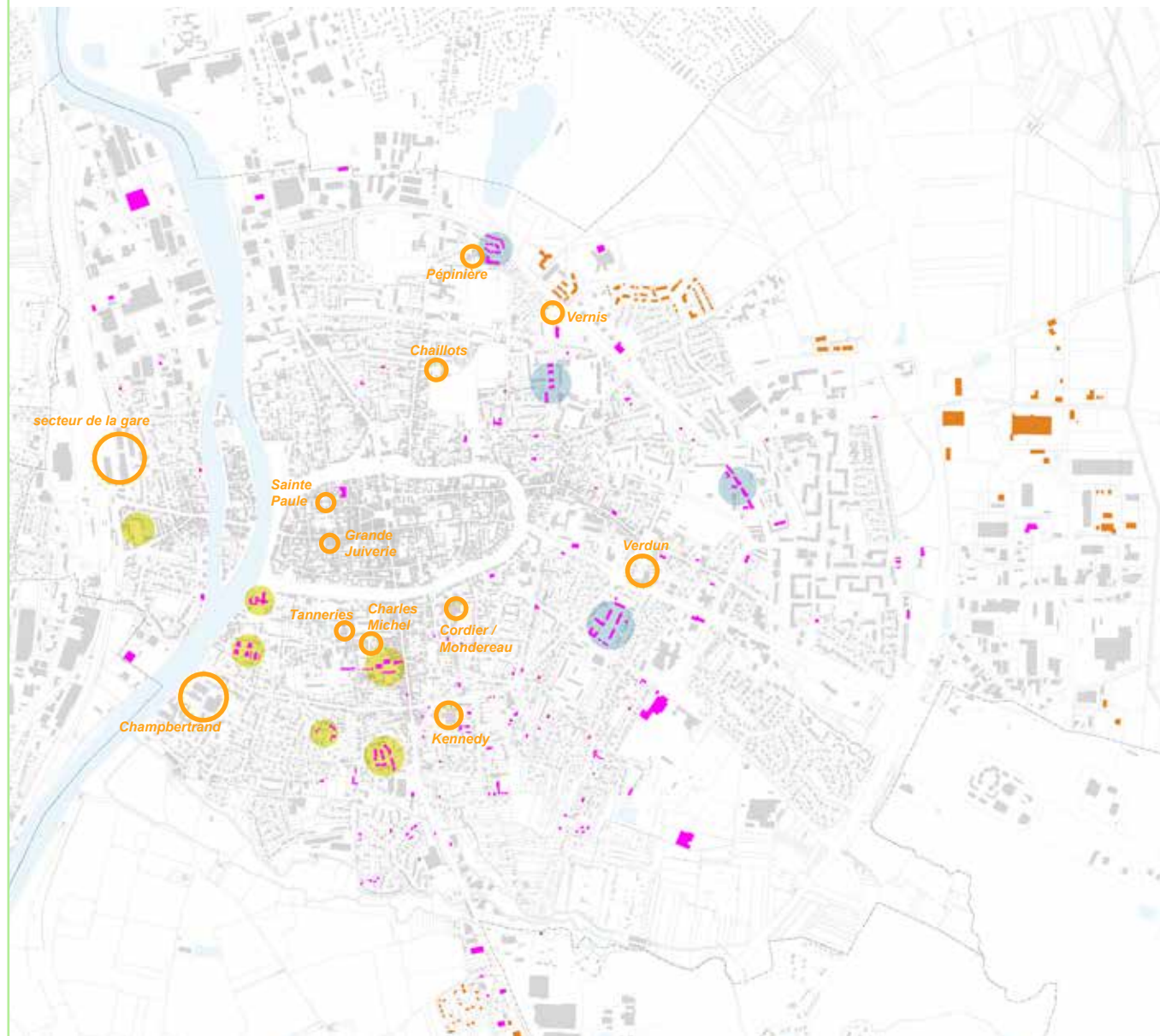


Rue Amédée Guérard / Site potentiel de densification.



Rue Saint Paul / Site potentiel de densification.

la densification à Sens entre 2010 et 2017



Évolution de la trame bâtie 2010-2016 (Bd Topo)

- densification du tissu de faubourg existant
- constructions en extension

Opération d'aménagement

- recomposition urbaine
- démolition/reconstruction (renouvellement urbain)
- sites potentiels de densification/mutation

LE POTENTIEL DE LOGEMENTS DANS LES ZONES À URBANISER RESTANTES EN 2017

	ZONES À URBANISER RESTANTES dans les documents communaux (ha)	DENSITE TYPE (log./ha)	POTENTIEL THÉORIQUE DE LOGEMENTS DANS ZONES À URBANISER RESTANTES dans les documents communaux
ARMEAU	4	12	48
LES BORDES	0	12	0
COLLEMIERS	0	12	0
COURTOIS-SUR-YONNE	11,07	20	221
DIXMONT	0	12	0
ETIGNY	0	12	0
FONTAINE-LA-GAILLARDE	6,58	12	78
GRON	11,16	20	223
MAILLOT	7,8	20	155
MALAY-LE-GRAND	0	20	0
MALAY-LE-PETIT	1,6	12	19
MARSANGY	0	12	0
NOE	0	12	0
PARON	19,6	30	588
PASSY	0	12	0
ROSOY	8,25	20	165
ROUSSON	0	12	0
SAINT-CLEMENT	36,5	30	1 095
SAINT-DENIS-LES-SENS	0,8	20	16
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	6,9	20	138
SALIGNY	1,49	12	17
SENS	114,9	50	5 745
SOUCY	38	20	760
VERON	0	20	0
VILLENEUVE-SUR-YONNE	22	50	1 100
VILLIERS-LOUIS	0	12	0
VOISINES	1	12	12
TOTAL HORS SENS	176,84		4 635
TOTAL AGGLO	291,74		10 380

LE POTENTIEL DE CONSTRUCTION EN RENOUVELLEMENT URBAIN 2020-2035

	POTENTIEL THÉORIQUE DE CONSTRUCTION EN RENOUVELLEMENT URBAIN
ARMEAU	35
LES BORDES	20
COLLEMIERS	35
COURTOIS-SUR-YONNE	74
DIXMONT	16
ETIGNY	17
FONTAINE-LA-GAILLARDE	28
GRON	50
MAILLOT	40
MALAY-LE-GRAND	50
MALAY-LE-PETIT	12
MARSANGY	41
NOE	22
PARON	50
PASSY	15
ROSOY	30
ROUSSON	23
SAINT-CLEMENT	70
SAINT-DENIS-LES-SENS	80
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	40
SALIGNY	46
SENS	1 175
SOUCY	28
VERON	20
VILLENEUVE-SUR-YONNE	175
VILLIERS-LOUIS	15
VOISINES	22
TOTAL HORS SENS	1048
TOTAL AGGLO	2 229

Les franges entre espaces bâtis et espaces agricoles

La lisière est un espace de transition composé, riche en termes d'ambiances et de biodiversité. Parler de lisière urbaine, c'est définir le rapport entre l'espace bâti et l'espace ouvert (le plus

souvent agricole sur le territoire du Grand Sénonais) dans ses composantes, son épaisseur, ses usages...

Les lisières de la ville de Sens et ses communes proches

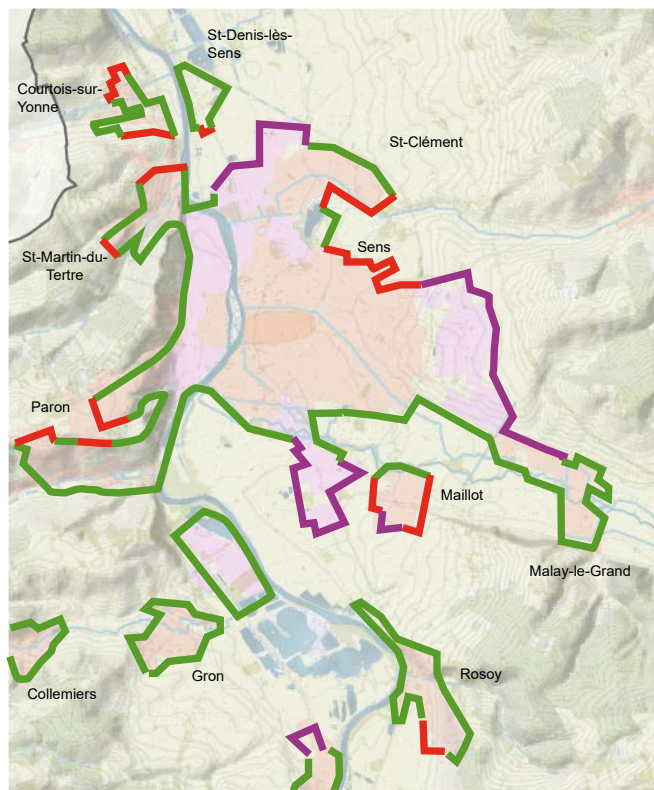
La qualité de ces espaces de transition varie selon les séquences :

- Au Sud et à l'Ouest : les lisières jardinées dominent grâce à la présence de la Vanne et de sa ripisylve, à la plaine des Boutours, et à la côte boisée de Paron.
- Au Nord et l'Est, l'absence de traitement de qualité en limite des zones d'activités et des nouvelles extensions de Saint-Clément et de Sens «durcit» la relation entre emprises urbanisées et espaces ouverts.
- Au Sud, l'absence de composition des lisières de la zone commerciale greffée à la RD606 la rend particulièrement visible dans le paysage de cette entrée de Sens. Des efforts d'insertion ont cependant été menés dans la partie plus récente située à l'extrémité Sud.

Les lisières des villages

La majorité des villages du territoire présentent des lisières jardinées de qualité. L'optimisation des parcelles agricoles, mais aussi des parcelles privées a conduit parfois à la disparition de ces espaces de transition si riches d'un point de vue du paysage, de l'écologie et des usages, amenant à une confrontation brutale entre espaces urbanisés et cadre agricole ou naturel. C'est notamment le cas dans les secteurs suivants :

- Dans la vallée de l'Yonne amont à Rosoy, Véron et Villeneuve-sur-Yonne.
- Quelques extensions à Soucy
- Les zones artisanales de Villeneuve-sur-Yonne, Véron, Etigny et Soucy



Les franges de la ville de Sens et ses communes proches
 — Lisières jardinées ou agricoles
 — Absence de lisière de quartiers habités
 — Absence de lisière de zones industrielles et commerciales

Présence végétale
des jardins

Cheminement menant
aux boisements

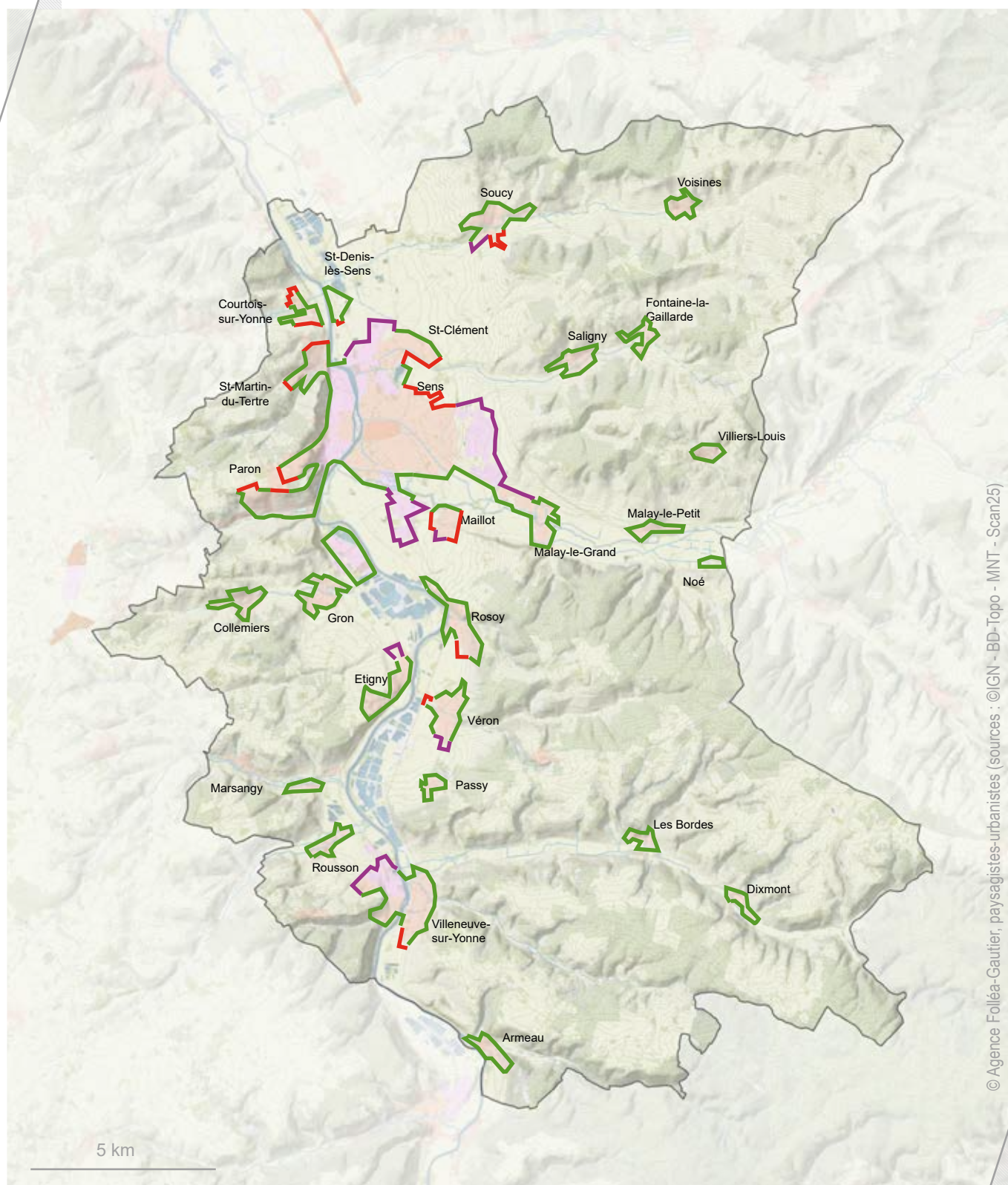
Prés en limite de bourg

Bosquets ou grands arbres
animant la silhouette du village



Lisière composée assurant une transition en douceur entre le bourg de Véron et les espaces ouverts attenants

Lisières urbaines



© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo - MNT - Scan25)

- Lisières jardinées ou agricoles
- Absence de lisière de quartiers habités
- Absence de lisière de zones industrielles et commerciales

Les franges entre espaces bâtis et espaces agricoles

Trois typologies de lisières sont recensées sur le territoire :

Les lisières jardinées ou agricoles

L'imbrication fine entre bâti et non bâti et une présence végétale généreuse liée à un cours d'eau, aux jardins privés et aux grands arbres qu'ils accueillent ponctuellement, assurent une transition douce entre les habitations et les espaces ouverts qui les bordent. L'ourlet végétal associé aux prés ou vergers comme à en limite de bourg, comme à Véron, créent un fondu enchaîné très progressif entre les constructions et l'espace agricole. Il est parfois accompagné de jardins comme dans la plaine des Boutours au Sud de Sens. Ces limites de qualité permettent l'inscription harmonieuse des sites bâtis dans le paysage et mettent en valeur l'espace agricole. Ces lisières sont les plus nombreuses. Elles concernent la plupart des villages et des bourgs de la Communauté d'Agglomération. Elles participent à la qualité paysagère du territoire du Grand Sénonais.

L'absence de lisière de quartiers habités

Les limites entre quartiers habités et étendues cultivées peuvent apparaître parfois nettes et tranchées. Les franges des espaces bâtis ne sont pas organisées en fonction de l'espace agricole et le font apparaître comme un « vide » à construire, une réserve foncière. Ces franges, souvent tenues par une route, semblent ainsi parfois oublier le paysage agricole qui leur fait face : front urbain continu composé d'habitations clonées, peu de présence végétale hormis quelques haies monospécifiques (thuyas) en fond de jardin... Cette confrontation brutale est parfois renforcée par l'absence de liaison douce reliant le quartier habité et l'espace ouvert. Ces lisières restent peu nombreuses sur le territoire. Toutefois, l'évolution de certains quartiers devrait être l'occasion de retravailler ces limites dans la recherche d'une transition douce entre le quartier habité et le paysage agricole.

L'absence de lisière de zones industrielles et commerciales

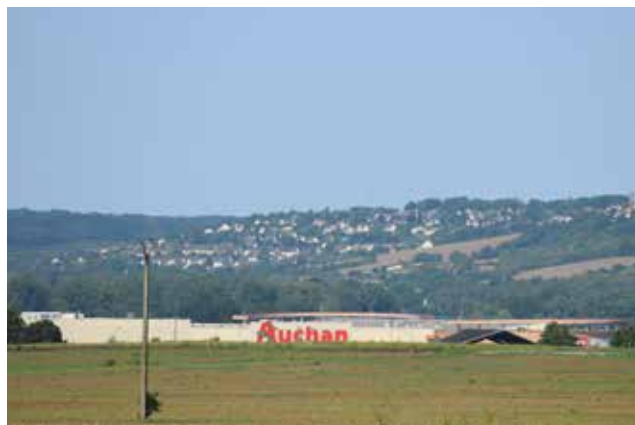
Les zones industrielles ou commerciales occupent généralement des lisières de villes et de villages. Très consommatrices d'espaces, elles disposent de règles d'implantation très peu contraignantes. Les façades aveugles de bâtiments, le traitement peu qualitatif des clôtures, les emprises de stationnement ou de stockage organisées en limite d'emprise, la présence insuffisante de plantations, participent à durcir les transitions entre ces quartiers et les espaces ouverts attenants. Le renouvellement de ces secteurs peut être l'opportunité de retrouver de la qualité au cœur de ces espaces et d'améliorer le cadre de travail des employés. La zone industrielle de Gron se démarque par la présence d'un écran arboré qui atténue l'impact visuel des bâtiments et permet une inscription discrète de cette emprise dans le paysage.



L'écrin jardiné et arboré de Fontaine-la-Gaillarde dessine une relation de qualité entre site bâti et espaces cultivés



L'absence de végétal « durcit » la relation entre bâti et espaces cultivés



L'absence de plantation aux abords ou en appui de ce bâtiment à la volumétrie imposante le rend particulièrement visible dans cet espace ouvert, vers Maillot



À Rosoy, l'imbrication fine entre bâti et végétal participe à l'inscription du bourg dans le paysage



À Maillot, un verger en limite du bourg assure une transition douce entre bâti et espace agricole



La RD606 dessine la limite entre le quartier Sud de Ville-neuve-sur-Yonne et les emprises agricoles



Juxtaposition brutale entre constructions et espaces cultivés, vers Paron



Absence de plantation, contraste de couleur et d'échelle, le bâtiment s'impose dans le paysage agricole



À Véron, une simple clôture grillagée dessine l'interface de ce quartier d'activité et les emprises cultivées

Les paysages agricoles

Les espaces agricoles ont une place prépondérante dans le Grand Sénonais puisqu'ils recouvrent 52% de la surface du territoire. Plusieurs entités agricoles se distinguent :

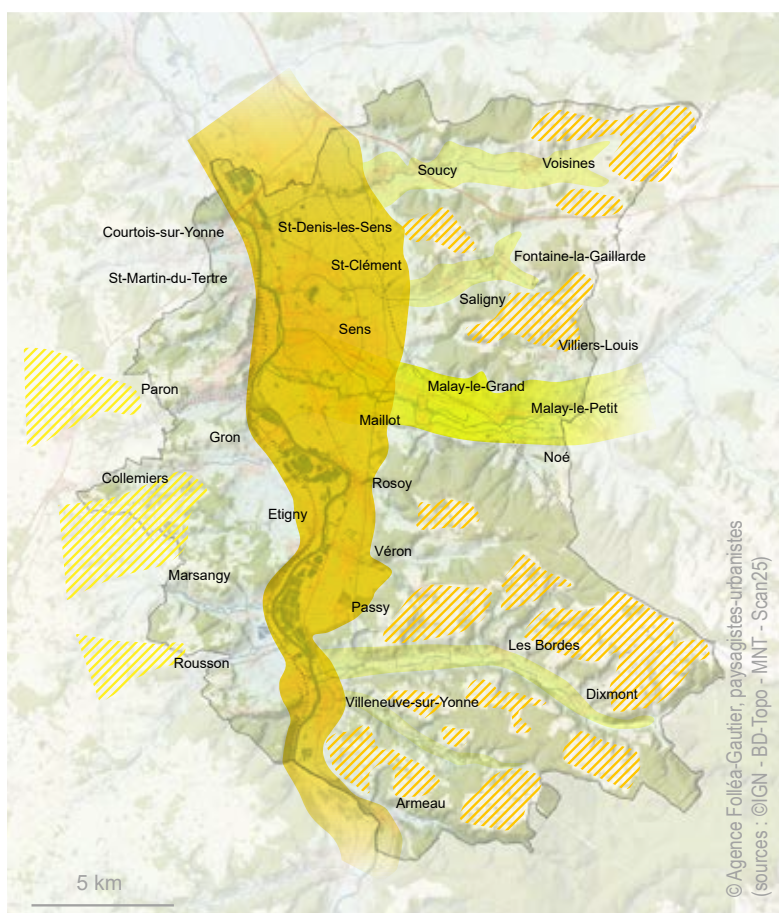
- La vallée de l'Yonne et ses parcelles agricoles alternées avec des espaces habités, des zones d'activités et des secteurs de nature
- La vallée de la Vanne et ses grandes parcelles de maïsiculture
- Les vallées secondaires et leurs ensembles agricoles parfois marqués par les prairies comme dans la vallée du ru Galant
- Les clairières céréalières des plateaux de la Champagne Sénonaise et du Pays d'Othe
- Les ensembles céréaliers descendant du plateau du Gâtinais

Ces vastes entités agricoles participent à la qualité du cadre de vie et à l'image rurale du territoire.

Un certain nombre de dynamiques ont fait évoluer les espaces agricoles :

- Suite à la Première Guerre mondiale, outre le développement économique, la mécanisation des terres et la spécialisation céréalière ont conduit à une simplification des paysages agricoles au profit des grandes cultures. L'agrandissement des parcelles s'est accompagné d'une perte des chemins attenants ainsi que par la raréfaction des structures paysagères comme les vergers et les bandes enherbées qui animaient le paysage, servaient de support à la biodiversité et participaient à la gestion de l'eau.
- En complémentarité des grandes cultures, une agriculture de proximité cohabite timidement. Encore peu développée, elle prend des formes variées, notamment à proximité des villes et des villages.

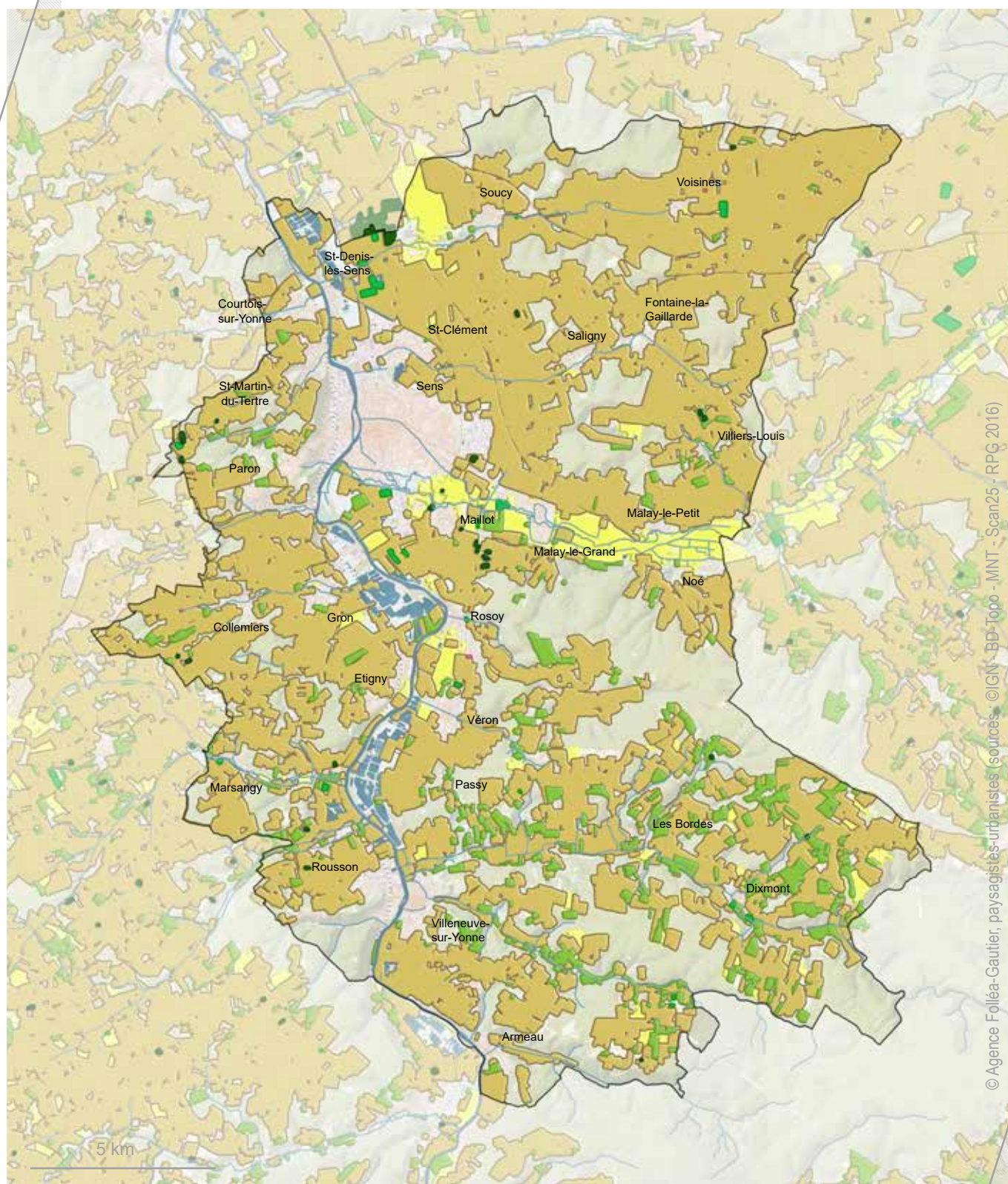
La restitution des zones agricoles dans de nombreux PLU comme celui de Maillot montre une volonté de préserver ces terres agricoles.



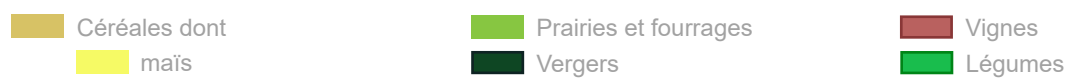
Les paysages agricoles

- La vallée de l'Yonne
- La vallée de la Vanne
- Les vallées secondaires
- Les clairières céréalières
- Les ensembles céréaliers du plateau du Gâtinais

Cultures



© Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes (sources : ©IGN - BD-Topo - MNT - Scan25 - RPG 2016)



Les paysages agricoles

UNE TENDANCE À LA SIMPLIFICATION DES FORMES AGRICOLES AU PROFIT DES GRANDES CULTURES

L'agrandissement de la taille de parcelles

Au début des années 1950, la trame agricole montre une grande complexité avec des parcelles de petite taille (environ 2 hectares). Le découpage parcellaire s'est ensuite considérablement modifié. Il est courant qu'il n'y ait plus qu'une parcelle là où il pouvait y en avoir plus d'une dizaine. L'agrandissement des parcelles s'est accompagné d'une perte des ripisylves et des bandes enherbées qui accueillait la faune et la flore et participaient à la gestion de l'eau. Bordant les champs, les chemins agricoles formaient un maillage complexe facilitant les déplacements. Aujourd'hui, les espaces agricoles rendent l'accès difficile aux rivières, notamment à l'Yonne, et forment souvent des ruptures difficilement franchissables entre les villages. Un éloignement physique et culturel s'opère entre l'agriculture et les tissus urbains. Des conflits d'usages apparaissent entre les agriculteurs et les «rurbains» venant s'installer à la campagne comme à St-Clément ou Villiers-Louis.

La diminution des prairies

Les prairies qui tapissaient les fonds de vallées, se sont raréfiées. Dans la vallée de l'Yonne, les pâtures ont été retournées au profit de parcelles de blé tendre, de colza ou d'orge. Sur les rives convexes de la rivière, les anciennes gravières, devenues étangs, ont également participé à la baisse des prairies. Dans la vallée de la Vanne, la domestication des cours d'eau et des anciens marécages à l'aide d'un réseau de fossés a permis de développer la culture de maïs. La présence de la ripisylve atténue la monotonie des grandes parcelles. Quelques grands ensembles prairiaux demeurent pour l'élevage bovin, notamment dans les vallées du plateau d'Othe et dans la vallée de Montegerin. Formant des paysages bucoliques, ils abritent également une grande diversité d'organismes vivants et participent aux cycles de l'eau, du carbone ou de l'azote.

La raréfaction des vignes et des fruitiers

Les coteaux pentus ont été occupés par les vignes. La crise du phylloxera a bouleversé cette économie. À la place, une mosaïque étroite où s'imbriquaient cultures, prairies de pentes sèches et vergers s'est déployée sur les coteaux. Avec la mécanisation des terres, les parcelles les moins pentues sont mises en culture. À l'inverse, quand la pente est plus raide, les vergers laissés en friche se boisent. Quelques pentes douces gardent une diversité de formes comme au Nord Est de Sens. Sur les plateaux, les paysages agricoles se sont dénudés. Le parcellaire fin piqué de vergers qui caractérisait les clairières cultivées du plateau d'Othe a disparu au profit de grandes parcelles céréalières. Cette perte des structures paysagères qui animaient la campagne sénonaise accentue également la vitesse d'écoulement des eaux et les risques d'inondation des villages situés en contre-bas comme à Dixmont. Ces phénomènes sont renforcés par des sillons de culture dans le sens de la pente. L'agriculture des plateaux a une incidence directe sur la qualité des eaux des vallées. La pollution chimique du ru de Subigny est accentuée par l'utilisation de pesticides ou de nitrates du plateau du Gâtinais.



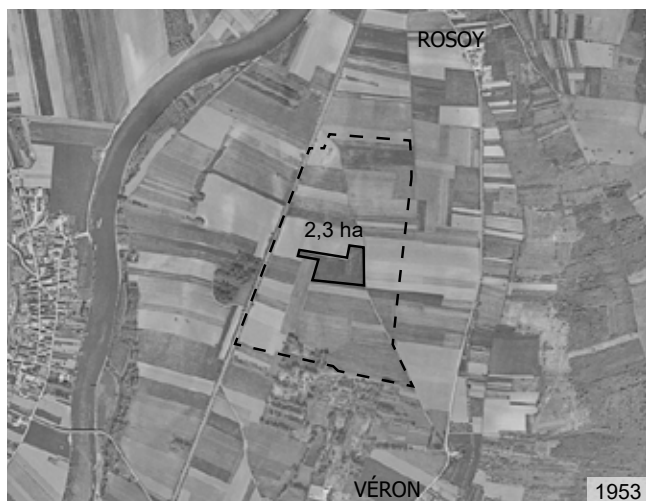
Depuis Voisines, les grandes parcelles dénudées ne permettent plus de lire les derniers chemins agricoles.



Dans la vallée du ru Galant, un ensemble de prairies pâturées créent un paysage bucolique



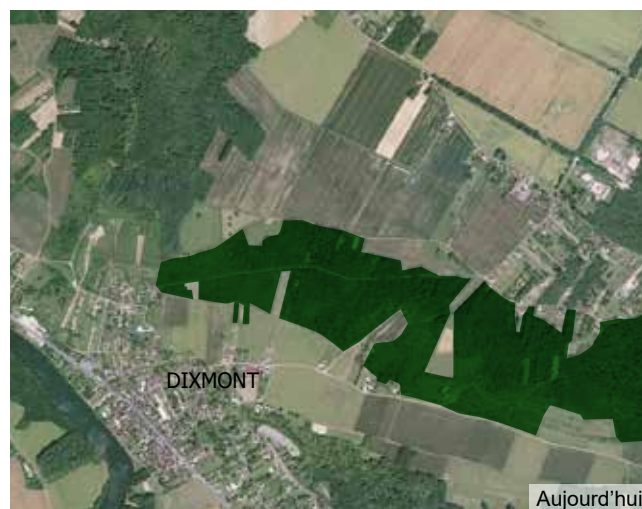
À Rousson, les grandes cultures céréalières grignotent les derniers arbres fruitiers hérités des anciens vergers



Entre Rosoy et Véron, les parcelles agricoles, constituant déjà un paysage ouvert dans les années 1950, se sont largement agrandies. Elles marquent aujourd'hui une rupture entre les villages et rendent difficile l'accès à la rivière.



Dans la vallée de la Vanne, le drainage a fait disparaître les prairies au profit de la monoculture de maïs. La présence de la ripisylve structure le fond de vallée et permet d'animer le paysage.



Les vergers qui piquaient le plateau d'Othe ont laissé place à de grandes parcelles céréalières. Dans les pentes, les vergers se sont enfrichés, appauvrissant la diversité des paysages agricoles.

Les paysages agricoles

UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ QUI COHABITE TIMIDEMENT PRÈS DES VILLES ET VILLAGES

Une agriculture de proximité aux motifs variés encore peu développée sur le territoire

Quelques exploitations de légumes se sont développées à proximité des villages comme à Marsangy. Ces petites exploitations (entre 1 et 2 hectares) pratiquent très souvent la vente directe, offrant une forme de lien social, et sont parfois sollicitées par les communes pour fournir les écoles. Elles ont cependant besoin de s'associer avec d'autres exploitants et peinent à trouver des terrains. Dans la plaine des Boutours, des projets permettant d'installer des maraîchers ou des

vergers collectifs sont en cours de réflexion pour pallier l'abandon de certaines parcelles. D'autres exploitations développent des activités spécifiques comme la cressonnière de Véron qui bénéficie de la qualité des eaux du Sénonais. À proximité de Sens, les chevaux ont remplacé les bovins, accompagnant une dynamique urbaine liée aux loisirs. De nouvelles pratiques, comme l'agrotourisme, se développent timidement.



La richesse végétale des jardins familiaux se heurte à des grandes cultures monospécifiques

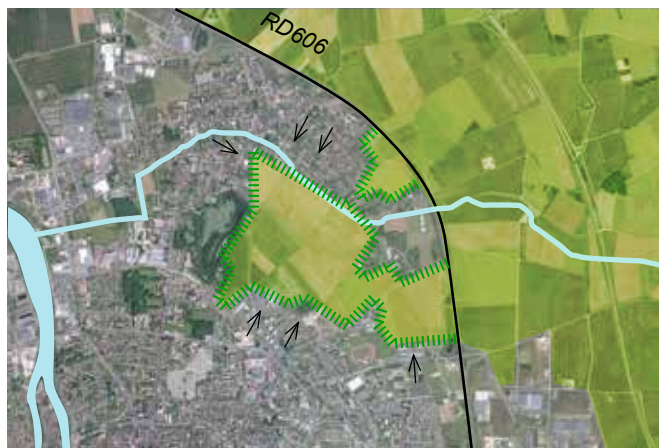


Du pâturage équin au sud de Sens adapté à une demande de loisirs

Un développement potentiel de l'agriculture vivrière à proximité des villes et villages à encourager

sous la pression de l'urbanisation, certaines parcelles agricoles se trouvent enclavées, posant la question de leur devenir et d'une complémentarité possible entre une agriculture industrielle et une agriculture urbaine, notamment au pourtour de Sens et plus globalement dans les vallées habitées. La préservation de certaines parcelles à vocation agricole est indispensable si l'on souhaite soutenir le développement

d'une agriculture vivrière. Les lisières urbaines sont un lieu privilégié pour développer de nouveaux projets d'agriculture de proximité. Certains critères peuvent aider à définir les emprises comme le potentiel agronomique des terres, la possibilité de construire un bâtiment d'exploitation et une boutique, l'accessibilité pour l'exploitant et le public...



Au nord de Sens, des enclaves agricoles ont été créées par le développement de l'urbanisation et des infrastructures

Les paysages sylvicoles

Les boisements, qui recouvrent 30% du territoire, participent à la structuration de celui-ci. Ils se situent principalement sur les hauteurs des plateaux où ils atténuent la monotonie des grandes cultures. Depuis les vallées, ils participent à la qualité des paysages du Grand Sénonais en soulignant les reliefs et

en rythmant les horizons. Ils sont majoritairement constitués de chênes. Les boisements sommitaux sont marqués d'une succession de petites éminences topographiques qui constituent des points de repères.

Des lisières forestières qui s'appauvrissent

Les boisements constituent de véritables réservoirs de biodiversité. Les lisières forestières sont particulièrement riches et apportent des milieux variés aux espèces qui ont besoin de plusieurs écosystèmes pour se nourrir ou se reproduire. Elles offrent aussi une transition douce entre les boisements et les cultures. Cependant, la disparition des vergers a «durci» les relations entre ces espaces boisés et les parcelles cultivées.



À Véron, les anciens vergers ont laissé place à une transition brutale entre le bois du Gouffre et les parcelles cultivées

Une gestion des boisements morcelés contraignante

La majorité des espaces boisés sont privés. Les boisements morcelés et les propriétés foncières de moins de 4 hectares rendent leur exploitation contraignante tant pour le bois d'œuvre que pour le bois énergie. Seuls 12% des boisements sont publics. L'ONF prend en charge la gestion, l'exploitation et la mise en vente de la production. Les forêts domaniales de Soucy-Launay, de Voisines et de l'Abbesse se situent en limite du territoire au Nord et au Sud-Est. Certaines communes cherchent aussi à reconstituer leur boisement comme sur les coteaux de Véron. À Paron, le bois de St-Bond est projeté comme une nouvelle centralité sur les hauteurs de la commune.



À Paron, le bois de St-Bond est projeté comme une centralité

Une cohabitation des usages à assurer

Une variété d'usages de loisirs est aussi associée à la présence des boisements : chasse, cueillette, sports de nature, balade... Un certain nombre de chemins traversent les boisements. Peu aménagés et revêtant souvent un caractère confidentiel, ils sont fréquentés par les promeneurs de manière inégale selon les secteurs. L'ensemble des usages nécessitent d'être mis en valeur tout en garantissant leur cohabitation avec l'exploitation forestière et la préservation de la biodiversité.



Un chemin forestier peu mis en valeur dans la forêt domaniale de Voisines

Boisements



- | | |
|---|---|
|  Boisements de conifères |  Forêts publiques domaniales |
|  Boisements de feuillus |  Forêts publiques non domaniales |
|  Boisements mixtes | |

La consommation d'espace

La consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers consiste en un changement de destination de ces espaces en direction de la catégorie des «espaces artificialisés». Cette analyse identifie trois catégories de destinations : l'habitat, les activités et les autres destinations (équipements, espaces verts et de loisirs...). Ces destinations représentent respectivement 105 ha, 162 ha et 9 ha artificialisés sur la période de 2007 à 2017, soit un total de 276 ha.

La part des destinations des espaces artificialisés

À l'échelle de la communauté d'agglomération, on observe que sur la période de 2007 à 2017 l'activité est la première destination des zones consommées, représentant près de 60% des espaces artificialisés, contre 38% consacrés à l'habitat et 3% à d'autres destinations telles que des équipements. La part de l'activité comme destination majoritaire des espaces artificialisés est ainsi la plus importante sur la période de 2007 à 2014 (58%), notamment au niveau du port de Gron (environ 15 ha supplémentaires), de la zone d'activités des Vauguilletes et des zones commerciales Sens Sud et Portes de Bourgogne à Sens (environ 65 ha en plus) et de la zone d'activités de la Fontaine d'Azon à Saint-Clément (environ 15 ha). Cependant, elle diminue entre 2014 et 2017 (46%) au profit de l'habitat (50%), notamment avec des extensions à Courtois-sur-Yonne, Saint-Clément, Fontaine-la-Gaillarde ou encore Maillot.

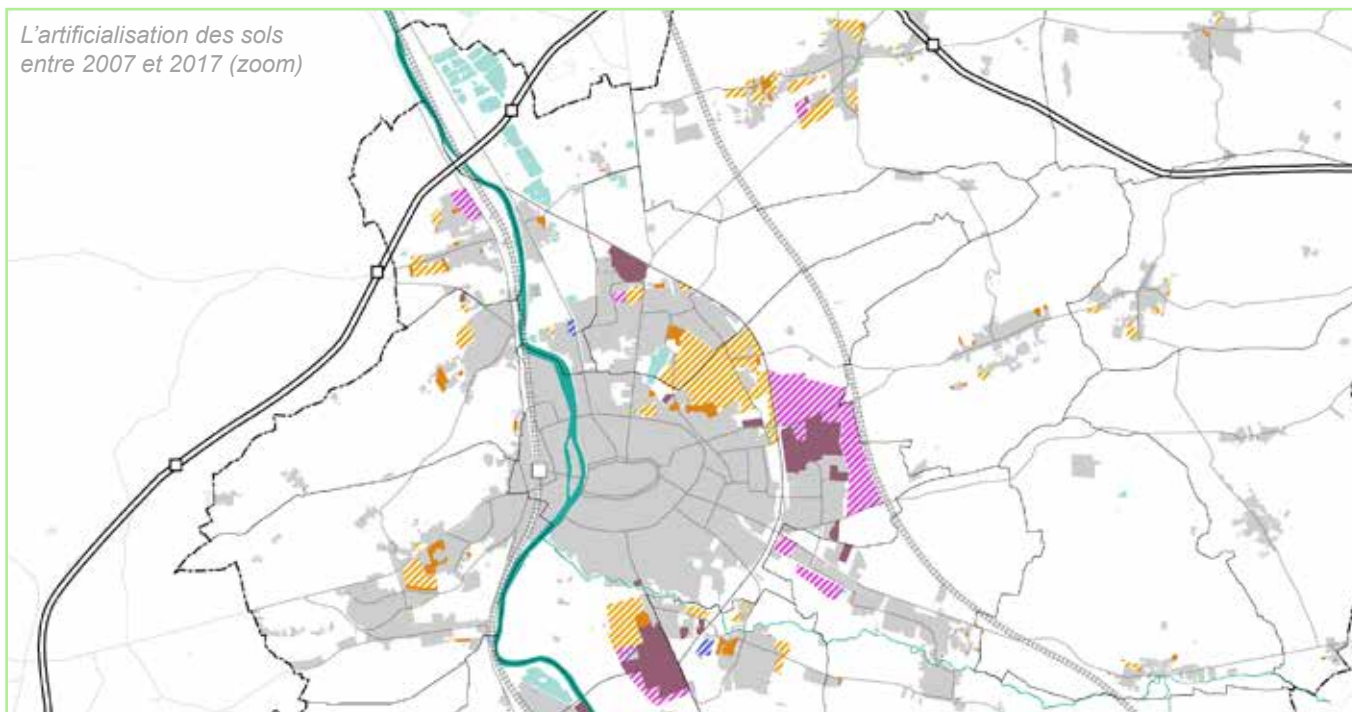
La répartition géographique des espaces consommés

Sur la période de 2007 à 2014, Sens porte une partie importante de la dynamique d'artificialisation liée aux activités et devient encore plus moteur sur la seconde période, accueillant 67% de ces espaces, tandis que seuls 2% des extensions à vocation d'habitat s'y effectuent, la ville s'appuyant plutôt sur son fort potentiel au sein du tissu existant. La 1^{re} couronne qui accueillait des extensions liées à l'activité à parts égales avec les autres communes entre 2007 et 2014 consacre l'intégralité de l'artificialisation de ses sols à de l'habitat entre 2014 et 2017 (soit 52% de la part d'habitat réalisée en extension sur la période). Enfin, les 20 autres communes du Grand Sénonais restent stables dans le développement d'activités en extension sur les deux périodes et tendent à accueillir une plus faible part d'habitat sur leurs espaces artificialisés entre 2014 et 2017.

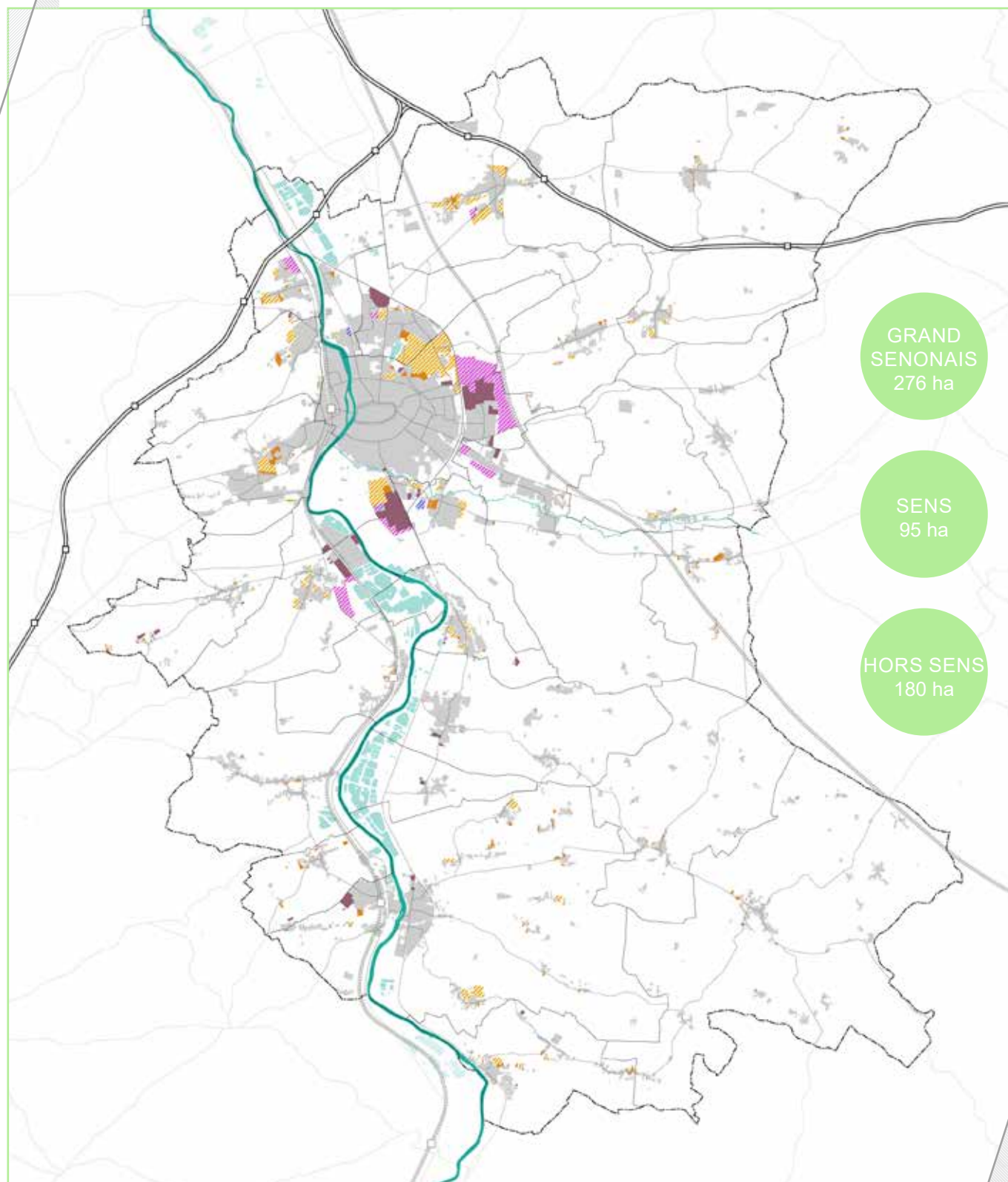
Actualisation :

Pour l'approbation du projet de PLUi-H, notamment afin de répondre aux avis émis par les Personnes Publiques Associées une actualisation de l'estimation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers a été effectuée au moyen des données SIG du bâti 2019 et de la photographie aérienne de 2020. L'analyse identifie ainsi une consommation de 348 ha (151 ha pour l'habitat, 188 ha pour les activités et 9 ha pour les équipements) sur la période (cf. Rapport de présentation Tome B).

L'artificialisation des sols
entre 2007 et 2017 (zoom)



l'artificialisation des sols entre 2007 et 2017



105 ha extension urbaine habitat	292 ha zone à urbaniser restante à vocation d'habitat en 2017
162 ha extension urbaine activités	222 ha zone à urbaniser restante à vocation d'activités en 2017
9 ha extension urbaine autre	6 ha zone à urbaniser restante à vocation autre en 2017

Selon un calcul théorique, en poursuivant le rythme de la consommation d'espace des dix dernières années, les extensions habitat restantes seraient consommées en 19 ans. Soit, une ouverture foncière en extension surdimensionnée pour l'horizon du PLUi-H (15 ans).

LES PAYSAGES ET LES TISSUS URBAINS

> Les morphologies urbaines :

. Le renouvellement urbain dans les tissus à potentiel de mutation

Certains tissus et plus particulièrement les tissus d'axes et d'épaisseurs de faubourgs, de pavillonnaire diffus et de centres-bourgs présentent d'importants potentiels de mutation propices au renouvellement urbain à travers des opérations de densification, de recomposition du bâti (évolutions courantes dans les centres-villes historiques depuis le Moyen-Age et jusqu'au XVIIIe siècle), de rénovation ou de valorisation qui permettraient d'augmenter et de diversifier l'offre en logement.

. La revalorisation du bâti d'enceintes

Il offre de généreux espaces extérieurs et constitue une offre « haut de gamme » pouvant attirer des populations spécifiques encore rares sur le territoire (cadres...). Ce type d'habitat à la situation géographique avantageuse et offrant des surfaces habitables relativement importantes pourrait ponctuellement faire l'objet de transformations atypiques pour favoriser une mixité intergénérationnelle (étudiants, seniors, jeunes familles).

. La mixité des typologies

En centre-ville, permettre une importante diversité de typologies, toujours qualitatives afin d'éviter un renouvellement urbain monotone et systématique et de répondre à la diversité des besoins de la population.

. La couture des différents tissus urbains

Il s'agit lors d'un projet de renouvellement urbain ou d'extension de bien penser les nouvelles voies en liaison avec la trame viaire existante et d'opérer une implantation qualitative des nouvelles constructions au sein ou en continuité des tissus bâtis environnants.

. La recherche d'une certaine compacité dans les nouvelles constructions

Un principe d'économie d'espace à appliquer en extension comme en renouvellement urbain, qui doit aller de pair avec une recherche de qualité architecturale.

. La rénovation du bâti vétuste

Il est très présent dans certains secteurs et sa rénovation devrait être encouragée dans une recherche de qualité globale de l'offre en logement.

. La préservation des cœurs d'îlots végétalisés dans les villes et villages

Lorsqu'une densification est propice (proximité des

équipements, possibilité de recomposition parcellaire et/ou de liaison avec la trame viaire existante...), développer un projet qui laisse la part belle au végétal et à l'eau si elle est présente sur le site, afin de préserver le cadre de vie.

. La reconquête non systématique des dents creuses

On observe une certaine systématisation des constructions dans les espaces libres considérés comme des « dents creuses » pour pallier la consommation des terres agricoles et naturelles : il faut cependant repenser ces pratiques et ne pas construire dans ces espaces si cela va à l'encontre des enjeux de préservation des points de vue, des corridors écologiques...

> La densification et le potentiel de renouvellement à Sens :

. À Sens, la densification de sites clés

Ces sites identifiés dans le diagnostic (les friches industrielles et d'activités dans les faubourgs de Sens, les alentours de la gare de Sens, le parc dégradé et vacant à réinvestir, les espaces interstitiels...) présentent de forts potentiels de renouvellement urbain.

> Les franges entre espaces bâtis et espaces agricoles :

. L'évolution qualitative des lisières entre l'espace habité et les espaces agricoles et naturels

La majorité des lisières habitées du territoire sont jardinées. Cependant, des opérations récentes ont conduit à une confrontation brutale entre les espaces urbanisés et les espaces ouverts. Il faut donc retisser le lien entre ces espaces en améliorant les tissus de maisons individuelles existants et en composant de nouveaux quartiers associant habitat compact, espaces jardinés et espaces ouverts.

. La promotion de parcs d'activités associant compacité et convivialité

Les zones d'activités sont souvent situées en lisières urbaines. Elles sont généralement très consommatrices d'espace avec des paysages de faible qualité (clôtures, façades, implantation du bâti, voies d'accès...). D'autres formes peuvent être imaginées pour préserver les terres agricoles tout en requalifiant les entrées de ville et en améliorant la qualité du cadre de travail.

. Le développement de l'agriculture de proximité dans les lisières urbaines

Les espaces agricoles du Grand Sénonais sont essentiellement dédiés aux grandes cultures céréalières. En complémentarité, une agriculture de proximité, inspirée des vergers et des cultures maraîchères qui ponctuent le territoire, doit se développer, notamment au sein des lisières urbaines et de certaines enclaves agricoles.

. Le développement d'un réseau de circulations douces reliant les villages à leur environnement

Un maillage de voies et de chemins parcourait la campagne environnante depuis les espaces publics des villes et villages. Si certains sont encore utilisés, d'autres peuvent être retrouvés pour constituer des boucles. Une signalétique sobre permettra de les mettre en valeur.

. Le développement des chemins vicinaux appuyés sur la trame paysagère

. La mise en valeur des points de vue sur les espaces ouverts depuis les cœurs des villes et villages

Depuis les cœurs des villes et villages, des perspectives et des points de vue connectent visuellement les espaces habités et les espaces ouverts. Les points de vue remarquables peuvent être mis en valeur par du mobilier sobre ou une gestion du végétal adaptée.

. La préservation des prairies dans les vallées

Les prairies jouent un rôle important dans la gestion de l'eau et la préservation d'un paysage agricole de grande qualité, notamment dans les petites vallées du Pays d'Othe.

. La composition d'un réseau de chemins à travers les espaces agricoles et forestiers

Les nombreuses parcelles forestières privées et la suppression de chemins agricoles ont rendu difficilement accessibles les espaces agricoles et forestiers. Il s'agit de s'appuyer sur les structures végétales et les cours d'eau pour créer un réseau de cheminements.

> L'agriculture et la sylviculture :

. La valorisation des espaces agricoles de la vallée de l'Yonne pour la qualité de vie des habitants

La vallée de l'Yonne est caractérisée par l'alternance d'espaces bâtis et d'espaces agricoles. Il s'agit de valoriser cette composition en renforçant les aménités offertes aux habitants (cheminements, fermes

pédagogiques...).

. L'exploitation durable des boisements sur les plateaux

Les boisements, qui se situent sur les hauteurs des plateaux, représentent 29% du territoire. Ils sont caractérisés par un morcellement des parcelles et une faible taille des propriétés qui rendent l'exploitation contraignante tant pour le bois d'œuvre que pour le bois énergie. L'enjeu est de favoriser une gestion durable, équilibrée avec les espaces agricoles, qui valorise la ressource économique tout en favorisant la biodiversité.

. La création de véritables lisières entre les espaces agricoles et les espaces boisés

Les lisières sont souvent très nettes entre les espaces agricoles et les espaces boisés. Elles sont pourtant des lieux riches en termes de biodiversité et de paysage.

. La préservation et la recomposition de la structure paysagère dans l'espace agricole

La spécialisation dans la culture céréalière a fait disparaître une grande partie de la structure paysagère qui participe à la gestion de l'eau et anime les espaces agricoles. Il s'agit de préserver et de recomposer des bandes enherbées, des structures arborées...

. La qualification écologique et paysagère des affluents de l'Yonne au sein des espaces agricoles

Certains cours d'eau sont très peu lisibles aux creux des vallées (absence de ripisylve, traitement en fossé agricole...). Il s'agit de les révéler en recréant des ripisylves et en les rendant accessibles.

> La consommation d'espace :

. L'équilibre entre constructions en extensions et constructions en renouvellement urbain

Les potentiels de renouvellement urbains sont à identifier.

. Le renforcement de quelques zones d'activités stratégiques

Plutôt qu'une dissémination à travers les nombreuses petites zones d'activités du territoire.

. La remise en question des zones à urbaniser à vocation d'habitat.

Les surfaces actuellement délimitées (292ha) correspondent à un potentiel d'urbanisation pour 28 ans si l'on se réfère à la consommation d'espace entre 2007 et 2017.

2.

Polarité, centralité et mobilités

Polarité et équipements structurants

DEUX PÔLES STRUCTURANTS IMPLANTÉS LE LONG DE L'YONNE

Le Grand Sénonais dispose d'une gamme d'équipements structurants diversifiée, notamment en termes :

- d'ensembles commerciaux, le Grand Sénonais constituant le second pôle commercial de l'Yonne après Auxerre (587M€ de Chiffre d'Affaires annuel), avec notamment 58 commerces de plus de 300 m² et 450M€ de Chiffre d'Affaires annuel à Sens, à parts égales entre l'alimentaire et le non alimentaire, même si l'agglomération semble se distinguer dans le secteur alimentaire en comparaison avec les autres pôles commerciaux de Bourgogne-Franche-Comté.

Le pôle commercial de Villeneuve-sur-Yonne concentre 16M€ de Chiffre d'Affaires annuel aux trois quarts dans le secteur alimentaire. Il faut noter qu'entre 2008 et 2015, la surface de vente totale (plancher commercial global) a augmenté de 35 % dans le Sénonais selon la CCI de l'Yonne, passant de 87 000 à 119 842 m². Les ensembles commerciaux de l'intercommunalité se situent essentiellement dans les zones commerciales à la jonction de Sens, Saint-Clément et Saint-Denis-lès-Sens, de Sens-Sud et de Portes de Bourgogne à Sens et au nord de la commune de Villeneuve-sur-Yonne. Ces centres commerciaux périphériques concurrencent grandement les 366 commerces divers recensés dans le centre-ville en 2015 et les commerces de proximité dans les autres communes du Grand Sénonais ;

■ >50 ■ 20 à 50 ■ 5 à 20 ■ 1 à 5 ■ 0

- de santé et d'action sociale avec des équipements publics (deux centres hospitaliers à Sens et Villeneuve-sur-Yonne et un centre de santé polyvalent premiers secours à Véron) et une clinique privée à Sens. Ces équipements rayonnent à une échelle départementale ;

■ >50 ■ 20 à 50 ■ 5 à 20 ■ 1 à 5 ■ 0



- d'enseignement, avec à Sens 10 écoles maternelles et 11 écoles primaires publiques et deux écoles privées maternelle/primaire, trois collèges publics et un privé, deux lycées publics, l'un étant le plus grand de Bourgogne, et deux lycées privés, ainsi que deux écoles maternelles et deux écoles primaires publiques et une école privée ainsi qu'un collège public à Villeneuve-sur-Yonne. Dans les treize autres implantées au bord de l'Yonne on recense neuf écoles maternelles, huit écoles primaires et un collège ;

- et de formation : L'intercommunalité dispose d'un lycée professionnel privé hôtelier et d'un lycée professionnel rural privé, de formations de BTS et de licence professionnelle en plasturgie (CIRFAP), d'une École de Gestion et de Commerce, d'un Institut de Formation aux Métiers de la Santé, d'une Maison Familiale Rurale, formant aux métiers du paysage, des espaces verts et de l'horticulture, d'une école d'horticulture, d'une École Nationale de Police ainsi que d'un Centre de Formation des Apprentis de l'industrie « Pôle 58-59 » dont la fermeture est prévue pour fin 2019, qui accueillait notamment, l'IESY Institut d'Enseignement Supérieur de l'Yonne et qui allait accueillir l'EPIS, École d'Ingénierie Informatique ;

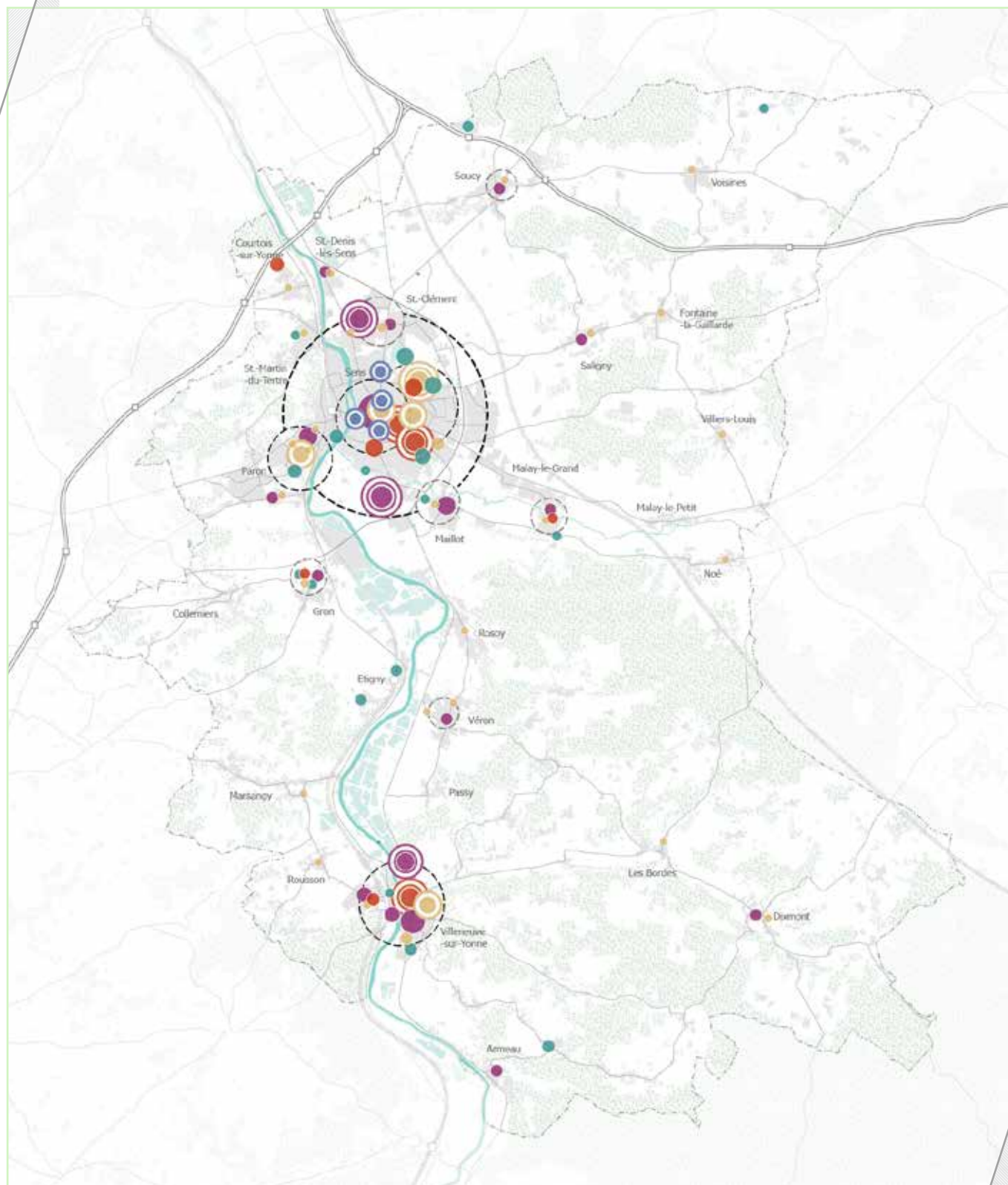
■ >20 ■ 5 à 10 ■ 1 à 5 ■ 0



- d'équipements culturels, sportifs et événementiels. Sens concentre de loin l'essentiel des équipements dans ce domaine avec un théâtre d'environ 400 places, une salle de spectacle de 1200 places, trois salles de cinéma privées, deux bibliothèques dont l'une fait également office de médiathèque ainsi qu'une annexe aux Champs Plaisants, les musées de Sens et Trésor de la Cathédrale, un conservatoire de Musique, trois pôles sportifs et une base nautique. Villeneuve-sur-Yonne accueille une bibliothèque, deux musées et un complexe sportif.

■ >20 ■ 10 à 20 ■ 5 à 10 ■ 1 à 5 ■ 0

l'armature des équipements



- | | | |
|---|------------------------|---|
| ● commune avec commerce de proximité | ● lycée | ● pôle commercial |
| ● santé / action sociale | ● collège | ● institution administrative à rayonnement supra-communal |
| ● sport / loisir | ● centres hospitaliers | ○ polarités structurantes |
| ● école maternelle/ primaire / bibliothèque (hors Sens et Villeneuve/Yonne) | | ○ polarités de proximité |

SANTÉ : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Des indicateurs d'offre de soins et de services de proximité relativement favorables

La comparaison des données démographiques des professionnels de santé du Grand Sénonais, de l'Yonne et de la Bourgogne Franche-Comté (cf. tableau ci-dessous) montre que le territoire dispose d'une offre de soins de proximité légèrement supérieure à celles du département et de la région.

Pour autant, le diagnostic participatif mené en 2015 à Sens révèle un manque de médecins généralistes et spécialistes ainsi qu'une certaine difficulté d'accès aux soins en général. Les indicateurs présentés ici ne reflètent donc qu'un état des lieux positif relatif et illustrent une problématique ayant une portée bien plus large que le périmètre de l'agglomération sénonaise. La pénurie de médecins s'observe sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté et donc de l'Yonne et du Sénonais, comme le souligne le relevé de décisions de la réunion d'échange et de travail des services administratifs du département de l'Yonne du 28 juin 2018. Ce document indique les préférences propres à chaque praticien, mais aussi les conditions sociales et démographiques du territoire comme causes de cette situation.

Démographie des professionnels de santé libéraux et à exercice mixte en 2017 (source : INSEE).

	Grand Sénonais		Yonne		Bourgogne-Franche-Comté	
	Effectif	Densité (/10 000 hab)	Effectif	Densité (/10 000 hab)	Effectif	Densité (/10 000 hab)
Médecins généralistes	56	9,6	250	7,3	2 507	8,9
Infirmier(e)s	75	12,8	421	12,3	3 228	11,5
Pharmacien(ne)s	25	4,3	138	4,0	1 098	3,9
Masseurs/masseuses kinésithérapeutes	61	10,4	221	6,5	2 080	7,4
Chirurgien(ne)s -dentistes	31	5,3	132	3,9	1 287	4,6

Par ailleurs, les professionnels de santé restent fortement concentrés à Sens (pour 64% d'entre eux) et dix communes du territoire n'en accueillent aucun. Cette polarisation implique des difficultés supplémentaires d'accessibilité pour les personnes habitant les communes les plus éloignées du pôle urbain.

À cette inégalité d'accès imputable à des raisons géographiques s'ajoute une inégalité liée aux caractéristiques sociomédicales des patients, les seniors, les bénéficiaires de la CMU ou encore les toxicomanes n'étant par exemple pas pris en charge par tous les médecins.

Concernant les seniors, il faut également noter que la densité de l'offre d'hébergement sur le territoire sénonais est nettement inférieure à celles de l'Yonne et de la Bourgogne-Franche-Comté, étant de 1,2 établissement pour 10 000 habitants pour des densités respectives de 2,1/10 000 habitants et de 1,9/10 000 habitants. Ceci met en avant la nécessité de progresser sur les différentes solutions d'hébergement et d'accompagnement des personnes âgées, aussi bien en terme de structures dédiées que de personnel sociomédical permettant leur maintien dans leur habitation.

Des pistes d'actions possibles observées dans les autres EPCI du département

Le relevé de décisions cité dans la première partie de ce focus offre de nombreuses pistes de réflexions pour répondre à ces différents enjeux locaux. En effet, le partage des pratiques existantes ou expérimentées au sein des différents EPCI de l'Yonne met en avant différents types d'actions ou initiatives complémentaires qui pourraient servir de référence pour le Grand Sénonais.

Concernant la pénurie de médecins, la mise à disposition de logements constitue un argument d'attractivité pour les stagiaires dans les territoires ayant des difficultés à en accueillir (de tels projets sont en cours dans 3 EPCI de l'Yonne). Ceci va de pair avec l'attractivité d'un cadre de vie de qualité et de services et commerces facilement accessibles. Par ailleurs, la possibilité d'échanger à distance avec d'autres professionnels peut influencer l'installation des médecins sur un territoire rural plus ou moins isolé. Un tel système est par exemple en

SANTÉ : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

place dans la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe grâce à une plate-forme dématérialisée.

Concernant les structures médicales, l'expérience de la Communauté de Communes Puissaye Forterre démontre qu'il est indispensable d'associer les professionnels de la santé à tout projet de dispositif médical, voire de faire porter et coordonner ces projets par un « médecin pilote ». Ces projets de maisons ou de centres de santé sont des réponses notamment aux problématiques que peuvent rencontrer certains médecins de mise en conformité de leurs locaux et peuvent aussi leur permettre de valoriser leur clientèle dans le but de la céder à de jeunes médecins comme c'est le cas dans la de l'Aillantais. Enfin, il est important que les projets de nouveaux locaux anticipent la reprise ou l'installation future d'autres spécialistes en pensant l'évolutivité des locaux (une salle de balnéothérapie est par exemple transformée en cabinet médical dans la Communauté de Communes Puissaye Forterre).

Enfin, de nouvelles pratiques pourraient être explorées, notamment la télémedecine pour pallier les problèmes d'accès aux soins, ou la possibilité pour les médecins de partager leur temps entre différentes communes ce qui implique une certaine mutualisation et une adaptabilité des locaux pouvant ainsi servir à différentes spécialités médicales au cours d'une semaine et une facilitation de l'itinérance de ces médecins.

Des initiatives locales à coordonner

À Sens, depuis 2015, le centre communal d'action sociale a établi un partenariat avec SOS Médecin afin de permettre aux patients atteints de pathologies chroniques (en particulier les personnes âgées isolées) de renouveler leurs ordonnances et de bénéficier d'un suivi médical lorsqu'ils n'ont plus de médecin traitant (pour cause de départ à la retraite du praticien par exemple), ou que celui-ci est indisponible. Cette initiative pourrait s'étendre à terme à d'autres personnes en situation de précarité.

Sens a également engagé des études préliminaires à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire en cherchant à impliquer certains praticiens locaux dans l'élaboration du projet.

Un centre de santé a ouvert récemment à Véron qui accueille trois médecins et deux infirmières prodiguant également des soins à domicile.

La commune de Dixmont prévoit d'intégrer un local de médecin au sein de son opération de renouvellement urbain en centre-bourg et la commune de Soucy envisage de réhabiliter un bâtiment du centre-bourg en local de santé.

Il semble important de coordonner ces types d'initiatives communales afin que la création de locaux ou centres de santé ne se fasse pas au détriment des structures médicales implantées dans les communes voisines. En effet, le relevé de décisions de la réunion d'échange et de travail des services administratifs du département de l'Yonne du 28 juin 2018 souligne le problème de la mise en concurrence des territoires à l'échelle du département que peuvent provoquer des initiatives telles que l'octroi de bourses à l'installation notamment à Sens et à Paron. À l'échelle de la région, le Grand Sénonais pâtit d'ailleurs du parcours universitaire proposé par le CHU de Dijon qui impacte fortement l'installation potentielle de stagiaires sur le territoire Sénonais. Cette concurrence doit être évitée au possible à l'échelle de l'agglomération à travers un travail de coopération et de mutualisation des équipements et services médicaux.

Un contrat local de santé proposant 16 fiches actions est d'ailleurs mis en place à partir du 1^{er} octobre 2018 qui doit, entre autres, assurer la cohérence du dispositif médical à l'échelle du territoire.

Lieux de vie et proximité

La grande majorité des villages, des hameaux et des centres-villes bâtis au début du XX^e siècle répondent à un principe d'implantation groupée, mais aérée. Ces respirations au cœur du tissu bâti s'expliquent par le besoin de jardins ou de cultures vivrières proches des maisons. Les habitations se regroupent autour de quelques rues plutôt étroites, places ou venelles où se retrouvaient le marché et les commerces. L'ensemble de ces espaces publics se connecte en général au maillage de voies et chemins parcourant la campagne environnante.

Cette harmonie a été déstabilisée durant les dernières décennies par :

- Des phénomènes de dégradation des silhouettes urbaines (cf. pp.138-139 « une évolution des silhouettes urbaines avec les extensions récentes » : urbanisation linéaire le long des routes, étalement urbain et éloignement progressif des centres, extension des villes et villages en zone périphérique monofonctionnelle périphérique) ;
- La disparition du rôle historique des centres-villes et centres-bourgs avec d'importantes difficultés de maintien des commerces, services et équipements de proximité dans de nombreuses communes ;
- Une certaine perte de qualité des espaces publics qui réside dans la dangerosité des routes, l'envahissement des espaces publics par la voiture et la déqualification des paysages d'entrées de ville.

LES COMMERCE ET LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

L'activité commerciale du Grand Sénonais fonctionne à trois échelles : celle de l'agglomération avec les zones commerciales implantées à la périphérie des villes, celle des communes avec les commerces de centre-ville et de centre-bourg et celle des quartiers, notamment dans les quartiers de renouvellement urbain à Sens. Les commerces de proximité correspondent aux deux dernières échelles, c'est à dire aux achats du quotidien (principalement alimentaires). Divers schémas sont à noter à travers le territoire quant à leur vitalité.

Quelques communes présentent des commerces de proximité dynamiques

Celles-ci se structurent majoritairement autour de leur bourg ancien qui accueille l'essentiel des commerces et des équipements. Il en est ainsi pour Gron, Saint-Clément et Soucy qui ont effectué des opérations de rénovation de leur centre-ville dans les quinze dernières années, ainsi que pour Sens et pour Villeneuve-sur-Yonne. À Sens, certaines polarités secondaires se développent dans les quartiers à l'Est qui accueillent de nombreux équipements, notamment scolaires et de santé en première couronne, ou encore des commerces en rez-de-chaussée dans les quartiers de renouvellement urbain.

Une majorité de communes ont de grandes difficultés à en accueillir ou en maintenir

Il s'agit pour la plupart d'entre elles de communes rurales, mais Paron fait exception en représentant un poids démographique important à l'échelle de l'agglomération (presque un dixième de la population) et ne disposant que de très peu de commerces de proximité. Pour les communes dont les silhouettes urbaines se sont étirées le long d'un axe routier au fil du temps (Armeau, Les Bordes, Dixmont, Malay-le-Petit, Rosoy), la survie des commerces de proximité dépend fortement de la fréquentation de ces routes.

	Commerces de proximité 2016	Nombre d'habitants 2015	Présence de café/restaurant dans les centralités des communes
Armeau	2	774	oui
Les Bordes	1	546	oui
Collemiers	0	635	oui
Courtois-sur-Yonne	0	740	non
Dixmont	0	900	non
Etigny	1	761	oui
Fontaine-la-Gaillarde	1	502	non
Gron	3	1233	oui
Maillot	4	1107	oui
Malay-le-Grand	2	1551	oui
Malay-le-Petit	0	367	oui
Marsangy	1	823	non
Noé	0	541	non
Paron	4	4 866	oui
Passy	1	339	oui
Rosoy	1	1 098	oui
Rousson	0	406	non
Saint-Clément	6	2 795	oui
Saint-Denis-lès-Sens	0	768	oui
Saint-Martin-du-Tertre	0	1 580	oui
Saligny	1	665	oui
Sens	72	25 784	oui
Soucy	2	1 570	oui
Véron	2	1 970	oui
Villeneuve-sur-Yonne	11	5 299	oui
Villiers-Louis	0	443	oui
Voisines	0	504	oui

À l'exception de Saint-Martin-du-Tertre, les communes ne possédant aucun commerce comptent toutes moins de 1 000 habitants, ce qui met en exergue l'idée d'un seuil critique de population nécessaire à la pérennité des commerces de proximité.

Une relation de cause à effet entre la qualité d'aménagement des espaces publics et la vitalité des commerces dans les centralités

Au sein du périmètre de l'amande à Sens on dénombre 297 commerces dont 72 correspondent à des commerces de proximité, c'est-à-dire s'adressant en premier lieu aux habitants. Le centre historique abrite par ailleurs 69 locaux vacants qui fragilisent son attractivité et son dynamisme. Des études sont en cours qui explorent des pistes pour pallier cette fragilisation et ainsi revitaliser le centre-ville à travers différentes étapes d'intervention :

- **Structurer** l'offre grâce à l'identification d'un périmètre marchand resserré, d'opportunités et de priorités ;
- **Diversifier** l'offre à travers différents univers marchands, de nouveaux concepts et modes d'actions ;
- **Diffuser** l'offre, la faire connaître, la communiquer et l'accompagner ;
- **Pérenniser** l'offre, en inscrivant la stratégie globale de revitalisation dans le temps long.

Ce que l'on observe à Sens se retrouve à Villeneuve-sur-Yonne et à plus petite échelle dans les autres communes du territoire. Outre les questions de mobilité piétonne (cf. pp182-183) et de stationnement (cf. pp186-187), la concurrence des zones commerciales de périphérie (60 000 à 75 000 m² de surfaces commerciales aux portes de la ville de Sens) représente une véritable difficulté pour la survie des commerces de proximité. D'autant que ces zones présentent progressivement des espaces extérieurs qui s'approprient les typologies d'aménagement des espaces publics de centres-villes et offrent des places de stationnement en nombre et parfois agrémentées de bordures plantées voire arborées.

Ces zones commerciales deviennent alors le lieu de rencontre des habitants. Les commerces de proximité ne peuvent rivaliser en matière de quantité avec ces zones qui regroupent un panel immense de biens de consommation de toutes natures et qui connaissent une importante fréquentation de consommateurs venant de l'ensemble de l'intercommunalité, mais tout pourrait alors se jouer en terme de qualité et d'usages.

L'enjeu pour les centralités pourrait donc être d'offrir une plus-value significative à l'expérience de l'habitant, et proposer des espaces publics de natures différentes selon l'échelle de fonctionnement des commerces, afin de garantir un système équilibré plutôt que concurrentiel : une occasion de rencontrer ses voisins, d'apprécier son mode de consommation grâce à des espaces communs attractifs et apaisés. Par exemple, il est observé que malgré le vieillissement évident de la population, peu de communes possèdent du mobilier urbain adapté (bancs...) en face des commerces de proximité. Un stationnement mutualisé en amont des espaces centraux pourrait permettre de nouvelles possibilités d'expérimentation de l'espace public.

Des équipements de proximité à soutenir

Les équipements (scolaires et culturels, sportifs, médico-sociaux, d'animation de la vie associative locale) et services de proximité connaissent les mêmes difficultés dans les petites. Leur dynamisme peut cependant être encouragé par la qualité des cheminements qui les relie les uns aux autres, une localisation en coeur de bourg plutôt qu'en périphérie, l'éventuelle mutabilité de leurs espaces, suivant l'exemple de la salle des fêtes de Maillot qui fait également office de cantine scolaire...



Pharmacie à Paron



Café à Malay-le-Grand

Lieux de vie et proximité

Des initiatives innovantes voient le jour

Les communes peuvent être motrices dans le maintien des commerces comme l'illustrent le projet de café couplé à un espace de co-working à Rosoy et le projet de réhabilitation du centre-bourg avec l'implantation de quelques commerces et d'un local médical à Dixmont. À Sens, une diversification récente des enseignes a permis de fidéliser à nouveau des habitants qui allaient faire leurs achats à Montereau-Fault-Yonne. Et, si le développement du e-commerce est un obstacle certain à la vitalité des commerces de proximité sur le territoire, le Grand Sénonais a su s'en inspirer et développer le « Drive du Sénonais », un système de drive associé à des producteurs locaux.

D'autres démarches pourraient être explorées afin de garantir la pérennité des commerces et des équipements de proximité :

- La promotion des synergies intercommunales avec une mutualisation des équipements, notamment d'enseignement et de santé comme c'est déjà le cas pour certaines communes (Les Bordes, Dixmont, Etigny, Fontaine-la-Gaillarde, Gron, Noé, Villiers-Louis, Voisines) ;
- L'accompagnement de l'évolution des nouveaux modes de consommation et le développement de services complémentaires propices au lien social (panier à la ferme, espaces de co-working, commerces itinérants...) ;
- L'implantation, dans les communes les plus urbaines, de nouvelles activités dans les locaux commerciaux vacants en rez-de-chaussée de centre-ville, pour accueillir par exemple des nouveaux modes de travail et favoriser ainsi le dynamisme du centre-ville en question.

LA PERTE DE LA PROXIMITÉ

Si l'étalement des villes et villages au cours des dernières décennies (exemple symptomatique de Marsangy qui s'étire aujourd'hui sur plusieurs kilomètres) tend à effacer progressivement la notion de proximité, la voiture semble s'imposer comme le mode de transport permettant de pallier cette perte : il ne s'agit alors plus de parcourir de courtes distances, mais d'effectuer de plus grandes distances sur des temps de trajet réduits. Cependant, cet usage exacerbé va à l'encontre du développement durable sur au moins trois points :

- **Affaiblissement du lien social** avec la perte de la notion de proximité (association d'espaces ouverts de qualité, d'équipements et de logements) ;
- **Affaiblissement de l'attractivité** avec la dégradation des paysages et l'allongement des parcours quotidiens ;
- **Affaiblissement de la qualité environnementale** avec la consommation des terres, la fragmentation des milieux et l'augmentation d'émission des gaz à effet de serre.

Les cheminements du quotidien

Ces affaiblissements s'illustrent au quotidien, notamment dans les parcours des habitants du Grand Sénonais (la voiture représente 74% de la part modale des déplacements des actifs, cf. p186).

Dans les communes rurales du Grand Sénonais, les commerces, services et équipements de proximité se situent bien trop souvent à une distance supérieure à 300 mètres (schéma 1 à Gron) de la plupart des extensions urbaines récentes et les habitants tendent à utiliser de manière systématique leur véhicule pour leurs achats quotidiens ou pour emmener leurs enfants à l'école, pour un trajet du Clos de Noé à l'école du centre-bourg par exemple. Les écoliers parcouraient ce trajet à pied en empruntant le maillage de cheminements qui sillonnaient encore les champs il y a quelques dizaines d'années.

Une réactivation et une requalification des cheminements semblent ici nécessaires pour renouer avec la proximité et favoriser des modes de déplacement autres que l'utilisation de la voiture, que ce soit au sein de l'espace bâti entre les différents quartiers et les centralités (schéma 2 à Paron), mais aussi reliant les centres-bourgs à leur environnement naturel et agricole. La résurgence des tracés agricoles est sans doute également à interroger, et des cheminements alternatifs pourraient être développés.

Les voies douces (cf. pp188-189) le long des berges des rus et des rivières constituent aussi des cheminements à enjeux, pour les déplacements du quotidien et les modes actifs (marche et vélo), mais également pour le loisir.

Un aménagement qualitatif de tous ces cheminements du et voies douces du quotidien permettraient de sortir en partie de la sectorisation dont certains tissus urbains souffrent, notamment les opérations de lotissements avec des voies de desserte en impasse. Cependant, leur gestion et leur entretien représentent un coût très important que très peu de communes du territoire semblent pouvoir assumer seules.

La dangerosité des routes

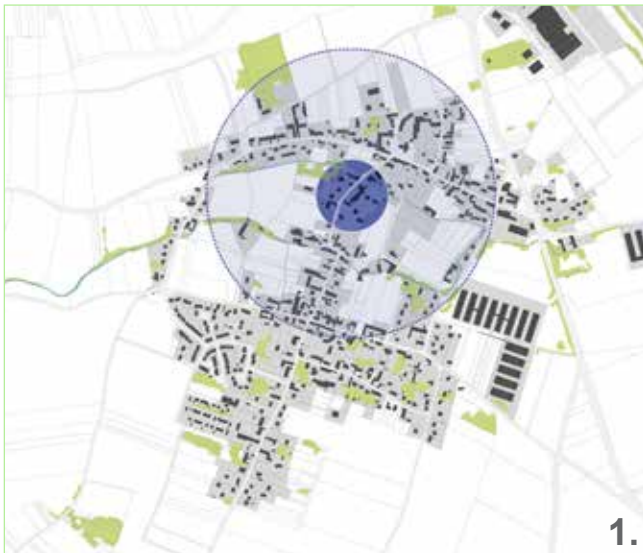
Pour un nombre significatif de communes, les voies qui permettent à leurs habitants d'atteindre rapidement d'autres communes ou les pôles urbains environnants ont par ailleurs un fort impact sur la vie au sein de la commune elle-même. Bien souvent ces axes ne sont pas sécurisés, et des villages se retrouvent ainsi coupés en deux par une départementale (Rosoy, Malay-le-Petit) quand d'autres sont « coincés » entre différentes infrastructures (Étigny) et d'autres encore n'ont plus d'accès direct à la rivière (Armeau, Marsangy, Passy, Véron). La dangerosité de ces routes (taux d'accidentologie parfois élevé) met en exergue l'importance de la problématique des traversées piétonnes et à vélo au cœur même des villages.



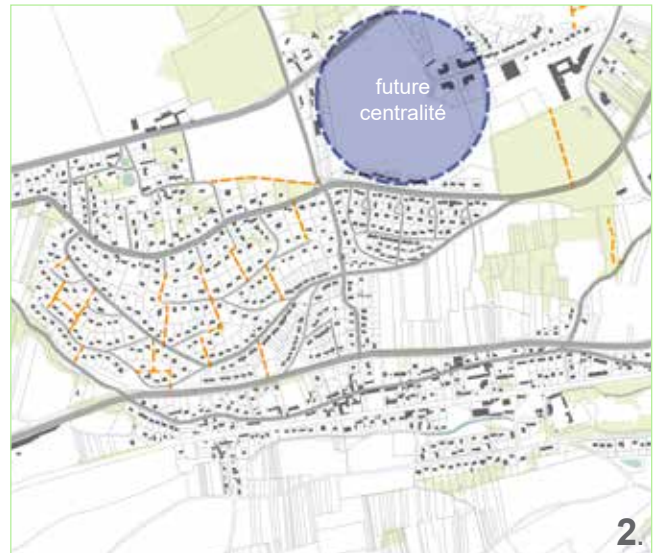
Commerces de Gron



Zone commerciale de Sens Sud



Le rayon de 300m autour des commerces de Gron



Le réseau des chemins à Paron



Cheminement à Gron



La D606 à Arreau

Lieux de vie et proximité

LES ESPACES PUBLICS

La place du piéton

La vitalité des petits commerces qui participent à l'animation des centres-villes et des centres-bourgs repose certes sur des questions de seuil critique, mais elle semble aussi dépendre de la qualité d'aménagement des espaces publics attenants. Et si le stationnement est souvent désigné par les habitants comme une condition sine qua non à la pérennité d'un commerce de proximité, l'omniprésence de la voiture peut avoir un effet néfaste sur le dynamisme et la fréquentation des centralités.

À Sens et Villeneuve-sur-Yonne, les rues sont pour la plupart aménagées avant tout pour la voiture si bien que piétons et cyclistes peinent parfois à s'y faire une place ou du moins à circuler de manière paisible et sécurisée (à l'exception des portions de rues piétonnes ou semi-piétonnes du centre de Sens). Par ailleurs, certains lieux tels que des parcs ou jardins ont parfois une fréquentation relativement faible, qui pourrait être renforcée ou facilitée par un meilleur aménagement des rues y menant ou par une signalétique sobre, mais efficace.

Dans les deux pôles urbains, comme dans d'autres communes plus rurales, des espaces historiquement dédiés aux piétons tels que les places et placettes ont été progressivement transformés en espaces de stationnement, voire rognés par des voies de circulation aux dimensions parfois inadaptées : à Dixmont par exemple, la place centrale est formée par un élargissement de la rue principale à double sens, mais son usage est considérablement limité par la circulation, un projet de rassemblement des deux voies d'un seul côté est donc à l'étude.

Les espaces publics atypiques

Certaines communes possèdent des espaces publics atypiques et qualitatifs, dont la nature et l'aménagement sont fortement liés au caractère rural de l'intercommunalité. En voici une liste d'exemples, non exhaustive :

- À Voisines, un pré où sont organisées de nombreuses fêtes et manifestations et qui sert aussi de bassin de rétention naturel lors d'inondations ;
- À Villiers-Louis, un lavoir auquel tous les chemins du village mènent et dans lequel les habitants se baignent en été ;
- À Saligny, un terrain de football ombragé, propice au lien social ;

Les berges de l'Yonne constituent le plus important espace public de l'agglomération puisqu'elles s'étendent du nord au sud du territoire. Certains fragments des berges sont aménagés pour des pratiques sportives ou de loisirs, pour les mobilités actives : Armeau accueille un village de vacances qui propose de nombreuses activités nautiques, Etigny possède une plage

qui représente un véritable lieu de rencontre pour les habitants, mais aussi un atout touristique à dynamiser. Cependant, une continuité reste à créer entre ces espaces, quelques portions du linéaire des berges étant encore exclusivement utilisées pour la circulation ou le stationnement des voitures.

Les espaces à potentiel et les approches d'aménagement innovantes

Il existe par ailleurs sur le territoire un certain potentiel endormi pour le développement de nouveaux espaces publics centraux :

- Les berges de Sens, avec un projet en cours ainsi que les boulevards plantés de l'amande ;
- Le centre-ville de Villeneuve-sur-Yonne s'il devient plus propice au piéton et si une liaison est établie avec la gare, dont les abords ont été aménagés, mais dont le bâtiment est aujourd'hui fermé ;
- Les berges Est de Villeneuve-sur-Yonne dédiées au stationnement ;
- Un champ central à Marsangy, sur le modèle d'Etigny ;
- Un « poumon vert » à Saligny qui n'a actuellement aucun usage précis, mais qui a vocation à accueillir des jardins ouvriers pour créer une nouvelle dynamique collective ;

Face à des coûts d'aménagement et d'entretien de certains types d'espaces publics qui sont trop importants pour les communes, notamment s'agissant des berges, certaines communes envisagent des initiatives nouvelles. Par exemple, pour pallier un manque de financement dans le village-rue de Malay-le-Petit, une idée de collaboration avec des promoteurs a émergée (qui n'a pas eu de suite) : permettre la construction d'un peu plus de logements que prévus sur un site, à condition que le promoteur s'engage à aménager de manière qualitative et sécuriser les espaces publics attenants, et notamment la rue.

Enfin, quelques espaces posent question en matière d'usage, notamment les espaces « d'entre-deux » centraux, souvent situés entre un bourg et son où ses hameaux lorsque ceux-ci sont implantés à proximité. Tel est le cas de l'espace central entre les deux routes principales parallèles de Marsangy, ou encore de l'espace qui présente le même système d'implantation à Passy. À Etigny, comme indiqué plus haut, cet entre-deux du bourg et du hameau est un véritable lieu de vie qui accueille un terrain de football, la mairie, le foyer communal ainsi que des champs qui font partie intégrante de cet espace de rencontre.



Sens / La place de la République, très minérale



Sens / Le jardin de l'Orangerie, peu fréquenté



Voisines / Le pré central



Villiers-Louis / Le Lavoir



Villeneuve-sur-Yonne / Le stationnement sur la rive Est

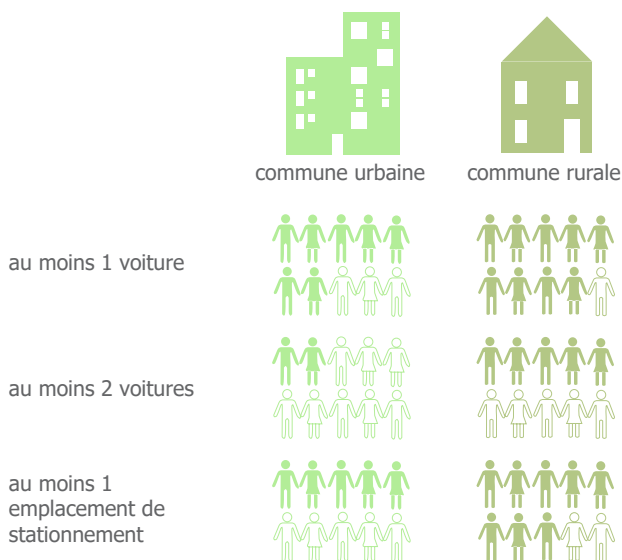


Villeneuve-sur-Yonne/ L'omniprésence de la voiture dans le centre-ville

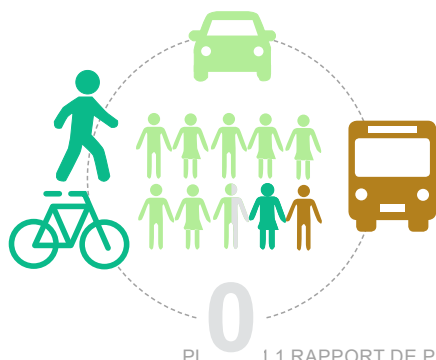
Le stationnement

La voiture occupe une place significative dans le Grand Sénonais, aussi bien au sein de l'espace privé qu'au sein de l'espace public (photo 5). Cela s'explique aisément au vu des données de l'INSEE qui montrent qu'en 2014, 81% des ménages du territoire possédaient au moins une voiture.

Cependant une différenciation est à faire, suivant si les ménages habitent en commune rurale ou en commune urbaine. Dans le premier cas, les trois quarts des ménages possèdent au moins une voiture tandis que cela concerne près de 95% des ménages ruraux. Ces derniers possèdent par ailleurs au moins une seconde voiture pour la moitié d'entre eux (contre moins d'un quart des ménages urbains) et au moins un emplacement réservé au stationnement pour plus des trois quarts d'entre eux (contre un peu plus de la moitié des ménages urbains).



Cette présence importante de la voiture se reflète également dans la répartition des moyens de transports qu'empruntent quotidiennement les actifs du Grand Sénonais : la voiture (ou camion, ou fourgonnette) représente une part modale moyenne de 74%, qui s'échelonne de 62% à Sens jusqu'à 93% à Noé. Ceci ne laisse que peu de place aux modes actifs représentés à 8% par la marche et à moins de 4% par le vélo (les 4% représentant la part totale des deux roues), ainsi qu'aux transports en commun dont l'utilisation ne concerne que 9% des trajets des habitants pour se rendre au travail.



LES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

L'inventaire des capacités de stationnement s'intéresse exclusivement aux centres-villes des deux pôles urbains de l'agglomération et de leurs abords. Des disparités sont à noter entre les deux pôles urbains.

Sens

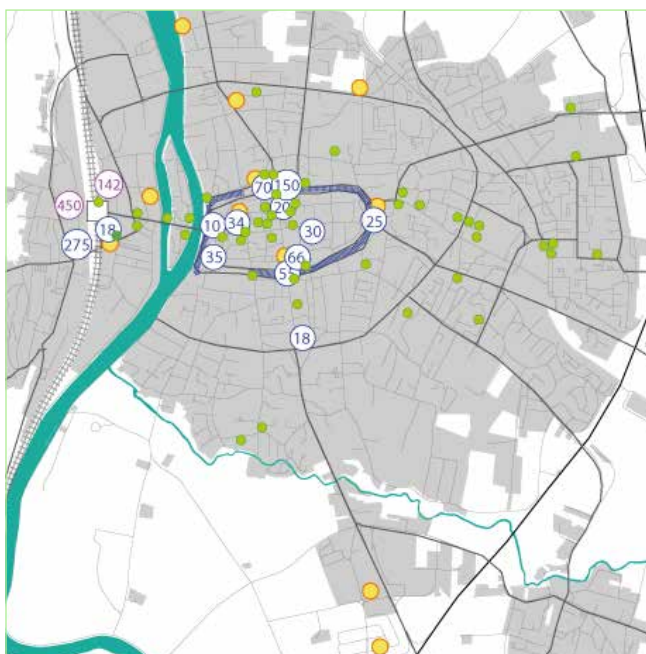
La ville-centre offre d'importantes capacités de stationnements pour les voitures avec environ 1 800 places réparties en poches au sein de l'amande ou implantées le long des promenades (photo 1) et boulevards, à proximité directe du centre ancien. Un second pôle de stationnement important se situe au niveau de la gare, avec deux parkings totalisant près de 300 places. Les navetteurs utilisent également de manière informelle les parkings du Carrefour (450 places) et des entrepôts de la SNCF (142 places). On dénombre par ailleurs 14 bornes électriques de rechargement situées pour la majorité à proximité de l'amande, de la gare ou des grands axes d'entrées de ville au nord et au sud. Enfin, 48 arceaux pouvant accueillir chacun deux vélos sont disséminés principalement selon un axe est-ouest, et un abri couvert de 30 places de vélos (photo 2) se trouve sur le parvis de la gare, facilitant ainsi le développement de l'intermodalité en ce point stratégique.

Villeneuve-sur-Yonne

Les capacités de stationnement à Villeneuve-sur-Yonne sont proportionnellement moins nombreuses et presque encore exclusivement dédiées à la voiture individuelle à énergies fossiles : la ville n'a à ce jour pas de borne électrique de rechargement et n'offre qu'un peu moins d'une dizaine d'arceaux à vélos. La rue principale, axe du cardo, constitue le premier lieu de stationnement avec une voirie encombrée. On constate plusieurs pôles de stationnements de natures variées dans le reste de la ville : la moitié des capacités de stationnement se répartissent entre les promenades et les berges de l'Yonne (photo 3) où des emplacements ont récemment été créés, des poches de parking en centre-ville (photo 4) accueillent 104 places tandis qu'un parking d'environ 45 places jouxte la gare. Ce dernier n'est que partiellement aménagé.

LA QUALITÉ D'AMÉNAGEMENT DES STATIONNEMENTS

Certains espaces de stationnement sont des places qui ont progressivement été transformées en parkings publics (photo 6, Véron), d'autres ont été implantés en pourtour de centre-ville, sur les promenades de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne et profitent donc d'une insertion sous une trame de grands arbres, d'autres encore occupent d'anciennes dents creuses, sans grand souci d'un aménagement qualitatif. La plupart de ces espaces de stationnement présentent des revêtements de sol imperméables, ce qui pose des problèmes de ruissellement des eaux de pluie, à l'exception de quelques petites poches de stationnement dans certaines communes rurales qui ont parfois conservé un sol caillouteux ou enherbé (photo 8, Voisines). L'attention portée à l'équilibre dans l'aménagement de la voirie entre espace de stationnement et espaces de cheminement piéton est disparate à travers le territoire (photos 5 et 7).



Sens



Villeneuve-sur-Yonne

PARKING VOITURES 22					BORNES ÉLECTRIQUES VOITURES 14	ARCEAUX VÉLOS (2 vélos) 48	PARKING VÉLOS COUVERT 30
SENS	amande	promenades/ boulevards 	gare	total	14	48	30
	495	1318	293 + 592 informelles	2 698			
VILLENEUVE-SUR-YONNE	centre	promenades/ berges 	gare	total	0	< 10	10
	104	169	45	318			

Les mobilités

LE FERROVIAIRE

En matière de desserte TER, 3 gares sont implantées sur le territoire, à Sens, Etigny/Véron et Villeneuve-sur-Yonne. Le TER permet de rejoindre la gare de Paris-Bercy en 55 minutes depuis Sens, ce que font quotidiennement 4 080 personnes en 2013 (soit une hausse de 0,5% par rapport à 2011).

Sens était desservie par le TGV de la ligne Paris-Lyon-Marseille jusqu'en décembre 2011 ce qui constituait alors un véritable atout pour le territoire, en terme d'attractivité. En 2017, la ligne TGV ne constitue donc plus qu'une infrastructure qui fracture le territoire sans que celui-ci ne puisse en bénéficier.

Pour pallier cette part d'attractivité perdue, un projet de pôle d'échange multimodal en gare de Sens est à l'étude qui devrait permettre de faciliter les déplacements au sein du Grand Sénonais, mais aussi pour les navetteurs qui arrivent sur le territoire ou qui le quittent quotidiennement. À ce jour, la gare ne dispose que d'un abri à vélo bien souvent bondé et de deux parkings gratuits de 17 places côté Sens et d'environ 600 places côté Paron et pour permettre l'intermodalité (une grande aire de stationnement informel d'environ 100 places se situe au niveau des entrepôts au nord de la gare).

La gare de Villeneuve-sur-Yonne, second pôle urbain du Grand Sénonais, représente également un enjeu majeur. Elle est à ce jour encore desservie en tant que simple arrêt, car la gare en elle-même est fermée, tant bien même que 45 590 voyageurs y ont transité en 2016.

LES BUS ET LE COVOITURAGE

Les bus à l'échelle intercommunale

L'ensemble des communes du Grand Sénonais sont desservies par le réseau de transport Intercom même si une réservation en amont est nécessaire au départ de douze d'entre elles (Armeau, Les Bordes, Collemiers, Dixmont, Etigny, Malay-le-Petit, Marsangy, Noé, Passy, Rousson, Soucy, Véron, Villiers-Louis). La fréquentation du réseau connaît une hausse de 7 % entre 2015 et 2016, grâce notamment à l'intégration de nouveaux services (trois nouvelles lignes et l'extension d'une ligne existante) pour les huit communes du Villeneuvien qui ont rejoint la communauté d'agglomération en 2016.

En 2017, le réseau Intercom est composée de :

- **1 ligne essentielle** de Sens C/C Sud à la mairie de Paron qui propose un service toutes les 30 minutes et qui concentre 41% de la fréquentation du réseau ;
- **3 lignes structurantes** ralliant Sens, Saint-Clément et Saint-Denis-lès-Sens toutes les heures et représentant 32% de la fréquentation ;
- **8 lignes de proximité** desservant Courtois-sur-Yonne, Fontaine-la-Gaillarde, Gron, Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Rosoy, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Martin-du-Tertre, Saligny, Villeneuve-sur-Yonne, et Voisines, aux heures de pointe et avec possibilité de

réservation en heures creuses et concernant presque 25% de la fréquentation ;

- **une offre de transports à la demande** en complémentarité à la fois de l'offre régulière et de l'offre scolaire sur les lignes de Transport à la Demande Zonal et qui connaît une hausse de 34% entre 2015 et 2016, notamment grâce à la possibilité d'utiliser ce service avec une Carte Scolaire depuis 2015.

On note une bonne desserte des zones commerciales et des zones d'activités ainsi que des équipements scolaires. Il apparaît d'ailleurs que ces lignes de bus sont essentiellement empruntées par un public jeune, 16% des usagers utilisant un abonnement -26 ans et 36% utilisant une Carte Scolaire. Six lignes du réseau sont en effet essentiellement dédiées à la desserte scolaire, de par leurs horaires et l'emplacement de leurs arrêts.

Les bus à l'échelle départementale et régionale

On décompte 8 lignes de bus départementales du réseau de cars interurbain Trans'Yonne au départ de Sens, entre autres en direction de Troyes et Auxerre (en passant par Villeneuve-sur-Yonne).

La plateforme Mobigo rassemble l'ensemble des informations sur la mobilité à l'échelle régionale.

Le covoiturage

Le Conseil Régional a réalisé son schéma des aires de covoiturage.

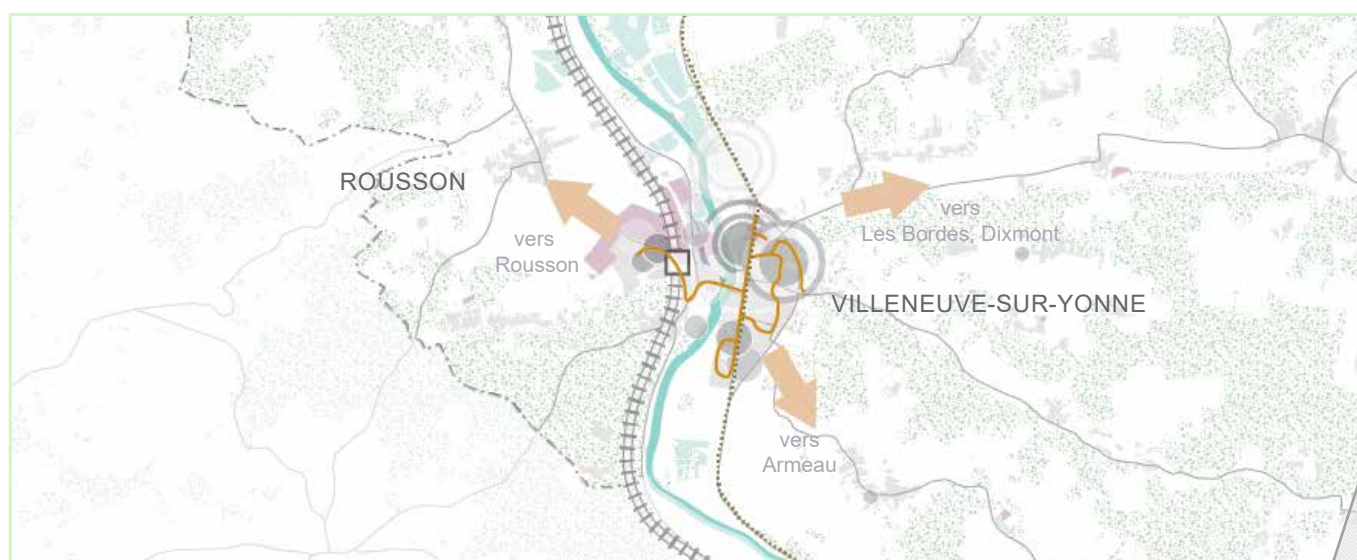
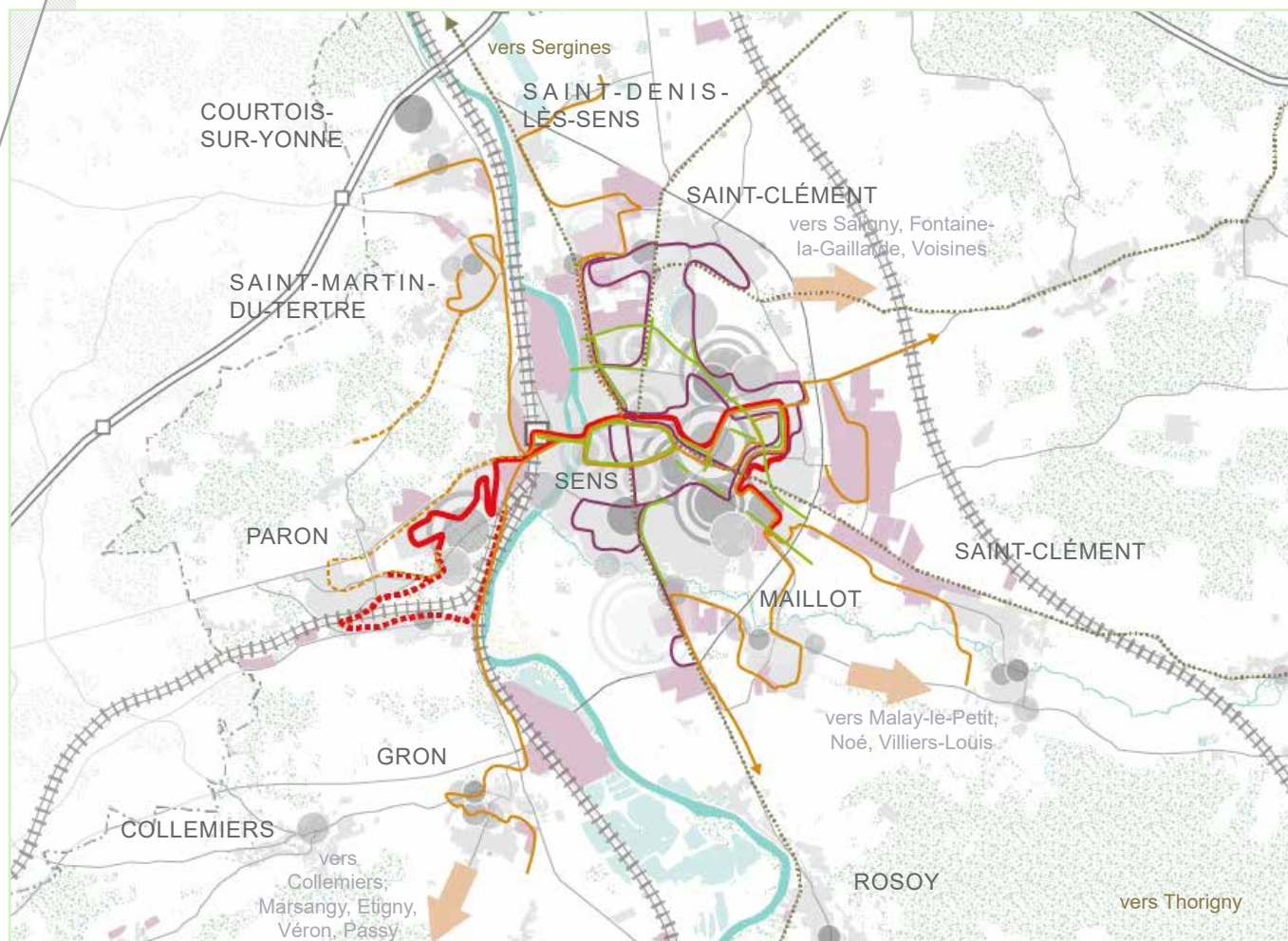
LES VOIES DOUCES

L'étendue des voies douces est très limitée au sein de la communauté d'agglomération et se concentre essentiellement sur le centre de Sens, avec des liaisons vers Saint-Clément, Saint-Denis et Maillot. Néanmoins, ces voies sont bien souvent discontinues (notamment d'une commune à l'autre avec une disparition à partir de la limite communale) ou encore de natures différentes, parfois pistes cyclables, parfois bandes cyclables ou encore contresens cyclables principalement au sein de l'amande.

Cependant, plusieurs projets sont à l'étude : l'aménagement des berges de l'Yonne, le prolongement de la ceinture verte au sud et la connexion à la véloroute du Canal de Bourgogne qui court aujourd'hui de Migennes à Dijon. Certaines communes souhaitent s'appuyer sur des axes ou tracés existants tels que la Vanne à Maillot et la voie ferrée désaffectée à Malay-le-Petit, pour y accoler ou y prolonger des voies vertes. Les coûts d'aménagement constituent souvent un obstacle à ce type de projets.

Il est par ailleurs à noter que bien que le Grand Sénonais soit doté d'un port de commerce et de deux ports de tourisme, aucun système de transport par navette fluviale n'a été mis en place, ce qui représenterait un potentiel de mobilité, mais également de tourisme.

le réseau de mobilité

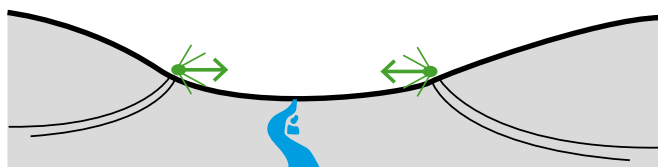


- | | | |
|---|--|--|
| — ligne de bus essentielle | --- lignes de bus de proximité en projet | --- voies ferrées |
| - - - ligne de bus essentielle en projet | — piste cyclable / coulée verte | gares |
| — lignes de bus structurantes | ➔ cartobus sur réservation | zones d'activités |
| — lignes de bus de proximité | --- lignes de bus départementales | |

Les paysages des routes

Des routes bien implantées dans leur paysage

Les routes suivent le plus souvent le terrain naturel en évitant les déblais et les remblais. Elles sont implantées sur le piémont des pentes, ce qui leur donne une position légèrement dominante sur les vallées. Leur impact dans le paysage est réduit par des gabarits modestes (6 mètres de large) et des bandes enherbées sur les bas-côtés. Ces voies s'accompagnent de peu de mobiliers (glissières, panneaux).



La vallée de l'Yonne se déploie depuis la RD171

Des routes qui servent de support à l'urbanisation

Ces routes sont souvent la voie principale des villages. Elles changent alors d'image pour devenir plus «urbaines» avec des trottoirs et des bordures. Dans les hameaux ou en extension des villages, elles gardent leur caractère de route rurale avec des bas-côtés enherbés et des fossés. Quelques exemples d'urbanisation linéaire comme au Grand Palteau dévoilent une route à la fois urbaine et rurale.



Les trottoirs enherbés à Villiers-Louis



La plaine de Talouan, dans la vallée des Bordes, est donnée à lire depuis la RD15



Les bas-côtés enherbés et les fossés à Voisines

La RD660, un axe très emprunté de Sens à Troyes

Cet itinéraire historique est une très belle route qui offre des vues remarquables sur la vallée de la Vanne. Cependant, elle est aussi le support de l'extension de l'urbanisation. Aux portes de Sens, la zone d'activité crée un continuum bâti jusqu'à Malay-le-Grand. Un trafic très dense traverse Malay-le-Petit générant de fortes nuisances (bruit, pollution, insécurité pour les piétons).



La RN660 offre des vues remarquables sur la vallée de la Vanne



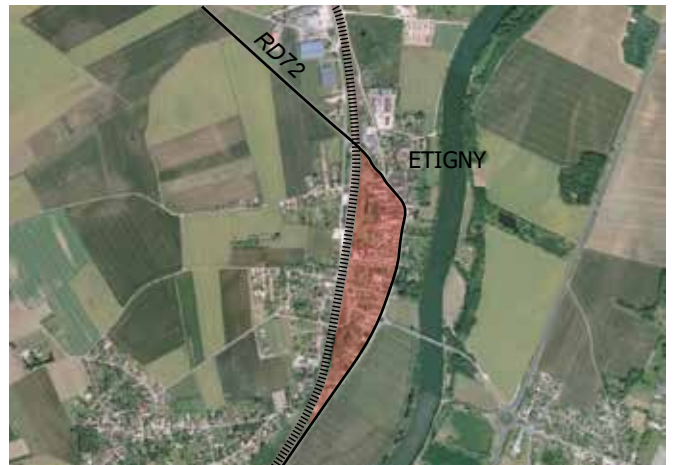
À Malay-le-Petit, la route très passante génère de nombreuses nuisances

La RD72, une voie inféodée à la ligne de chemin de fer

Cet axe longe l'Yonne, mais sa situation offre peu de vues sur le paysage de la vallée. En grande partie accolée à la ligne de chemin de fer, elle forme une coupure forte entre les coteaux de l'Yonne et la rivière. À Etigny, certaines habitations sont étreintes entre la voie de chemin de fer et la RD72. L'effet de coupure y est renforcé par la présence de grandes parcelles agricoles difficilement franchissables.



À Etigny, des habitations sont étreintes entre la voie de chemin de fer et la RD72



LES PAYSAGES DE LA RD606

Un axe de découverte des paysages de la vallée

La RD606 dispose de grands tronçons « ouverts » sur les paysages environnants. Elle donne à lire les paysages agricoles composés de grandes parcelles céréalières et offre des vues sur les coteaux aux hauteurs boisés. Des fenêtres sur la rivière, au Sud et au Nord du territoire sont à maintenir ou à retrouver.

Une voie repérable dans les paysages par des alignements d'arbres remarquables

Des alignements d'arbres rappelant le caractère historique de cet axe sont encore visibles, notamment au sud du territoire. Leur stature permet de transfigurer l'espace. Une taille douce permet aux arbres d'atteindre un développement important. Des tronçons sont à compléter au sud de Sens. Ce type de traitement est tout à fait adapté à des traversées de tissus de bâtiments d'activités.

Des entrées et traversées de ville réaménagées en partie, mais à compléter

Les avenues Georges Pompidou et Senigallia, au Nord et au sud de Sens, ont en partie été réaménagées. La place laissée aux plantations, au mobilier urbain et aux cheminements doux les rend plus agréables à parcourir. D'autres tronçons, totalement abandonnés à la voiture, sont à réaménager. Ils concernent en priorité les parties des entrées de ville manquantes au Nord et au sud de Sens, le sud de St-Denis-les-Sens et la traversée d'Armeau.

Des traversées à sécuriser dans les villages

À Armeau ou Rosoy, le flux important des voitures sur cet axe majeur de communication engendre des nuisances et des problématiques de sécurité. À Véron, le caractère routier de la RD606 et du rond pont à l'entrée du village crée une véritable rupture entre le tissu bâti et l'Yonne. Au niveau de Villeneuve-sur-Yonne, la déviation est difficilement franchissable. Les anciennes voies qui permettaient de connecter le cœur historique avec l'est de la commune forment aujourd'hui une multitude d'impasses.

Des passages de rivière à mettre en valeur

La RD606 traverse perpendiculairement les ramifications qui alimentent l'Yonne depuis la vallée de la Vanne et les plateaux de la Champagne sénonaise et du Pays d'Othe. Les traversées des cours d'eau ne sont cependant pas mises en valeur. Au Nord de Villeneuve-sur-Yonne, la confluence du ru St-Ange avec l'Yonne est rendue illisible par l'implantation de bâtiments d'activité qui ignorent le cours d'eau.

Quelques points noirs ponctuels à réhabiliter

Les abords des bâtiments d'activités sont peu qualifiés, notamment au sud de Sens. Des plantations généreuses et un traitement qualitatif des lisières permettraient de requalifier cette entrée de ville. L'axe historique comprend aussi des aires de parking délaissées. À l'entrée nord d'Armeau, une aire de stationnement pour poids lourds, associée à un restaurant, est située sur les rives de l'Yonne. Ces points noirs nécessitent d'être résorbés.



Des alignements d'arbres conservés à proximité du bourg de Véron



À Villeneuve-sur-Yonne, la déviation coupe de nombreuses voies qui finissent désormais en impasse

LES PAYSAGES DE LA RD606

LES FAIBLESSES

LES VALEURS

abords bâtiments activités à mettre en valeur

abords de la route, clôtures (Renault, Leclerc)

passage de la Gaillarde à améliorer

abords de la zone d'activités à mettre en valeur

passage du ru de Mondereau à mettre en valeur

abords de la route, clôtures, façades à reprendre

passage de la Vanne non mis en valeur

passage de la Vanne à mettre en valeur:

nettoyage de la ripisylve

abords de la zone d'activité

très visibles depuis la déviation

stockage caravane : point noir

traversée de Rosoy dangereuse, à sécuriser

entrée de ville à réaménager : diminuer l'impact de la route, plantations d'arbres, trottoirs

bâtiments d'activités : abords à traiter

rond-point routier limitant la traversée de l'Yonne par les piétons

abords de la déviation : compléter les plantations champêtres

passage de la rivière des Bordes à mettre en valeur

entrée de ville de qualité, mais réseaux à enfouir pour le développement des arbres d'alignement

passage de la rivière à mettre en valeur

traversée dangereuse à sécuriser

point noir : aire de parking à supprimer

maintenir des ouvertures sur l'Yonne, fenêtres à créer ou retrouver

stationnement du restaurant à améliorer

traversée d'Armeau à améliorer et sécuriser

traversée réaménagée et sécurisée en partie :
reste la partie sud

plantations d'alignement, piste cyclable

parkway planté de qualité autour de la déviation à préserver

ouverture visuelle sur la plaine des Boutours à préserver

arbres d'alignement à préserver et compléter*

arbres d'alignement à préserver

arbres d'alignement à préserver et compléter*

tronçon de route très ouvert sur le paysage, à préserver

tronçon boisé bordé de peupleraies

arbres à préserver en entrée de ville
ouverture à préserver

- Alignement d'arbres
- ◀▶ Franchissement routier
- ↔ Passage de cours d'eau
- ↕ Ouverture visuelle à préserver ou à créer

*Les études relatives à l'accidentologie montrent que l'arbre en bordure de route constitue un facteur aggravant lors des sorties de chaussée. Au regard de ce risque et suivant les lieux concernés, il conviendra d'étudier la pertinence de replantation d'arbres pour compléter ces alignements.

POLARITÉ, CENTRALITÉ ET MOBILITÉS

> Polarités et équipements structurants :

. Le devenir des équipements commerciaux de périphérie

La suroffre de grandes surfaces commerciales de périphérie pose deux questions :

. La pérennité de ces grands ensembles commerciaux dans un contexte de mutation des comportements de consommation (développement du e-commerce, recherche de gain de temps et de proximité...), avec un risque potentiel de développement de friches commerciales sur le long terme.

. La concurrence des grands ensembles commerciaux périphériques vis-à-vis du maintien et du développement des commerces de proximité en centre-ville.

. Le maintien des équipements scolaires existants

Ils ont souvent des difficultés à subsister, leur maintien passe par des systèmes de mutualisation et le développement d'une offre en logements spécifique sur les communes concernées.

. La valorisation des offres de formation présentes sur le territoire

Afin d'attirer les étudiants et de renforcer leurs relations avec les activités et entreprises locales.

. Le renforcement de l'offre en équipements sportifs et de loisirs

Cette offre est particulièrement présente dans la vallée de l'Yonne, il s'agit, entre autres, d'en faciliter l'accès aussi bien pour les touristes que pour les habitants de toutes générations.

. La valorisation et le soutien des équipements culturels

Les équipements isolés pourraient bénéficier d'une mise en réseau qui permettrait aussi d'augmenter le nombre de structures.

. L'accessibilité aux soins et services médicaux pour tous

Les différentes populations ne sont pas égales dans leur accès aux soins et services médicaux pour des raisons aussi bien géographiques que de profil sociomédical.

. La diversification des services et soins aux personnes âgées

Les offres pour les prendre en charges au sein de structures spécialisées ou chez elles sont encore trop peu nombreuses.

. L'intensification du partage d'expérience avec les autres EPCI de l'Yonne

Ceci permet d'obtenir des retours d'expériences sur des actions et initiatives spécifiques dans le domaine de la santé sur des territoires voisins.

. La coordination des initiatives locales visant la mise en place d'une stratégie intercommunale de santé

Afin de renforcer la coopération entre les communes.

. La mutualisation des équipements et dispositifs médicaux à l'échelle de l'agglomération

Pour répondre aux enjeux de santé propres aux territoires ruraux.

> Lieux de vie et proximité :

. La diversification de l'offre commerciale

Celle-ci est aujourd'hui portée essentiellement par le domaine alimentaire.

. La fréquentation des commerces de proximité

Elle peut être stimulée grâce à la présence d'autres fonctions autour : équipements, logements, services, mais aussi par une facilitation de leur accès : par des chemins ou par une route passante (personnes extérieures de la commune s'arrêtant sur le passage comme à Gron). Des espaces publics de qualité à proximité des commerces peuvent faciliter leur visibilité et augmenter leur fréquentation.

. Le développement de nouveaux modes de consommation et de services complémentaires propices au lien social

Ceux-ci doivent être pris en compte dans les projets d'aménagement.

. Le maintien ou le renforcement des équipements de proximité

Il doit se faire en fonction d'une stratégie globale de développement de l'armature urbaine : identifier les centralités à privilégier pour leur implantation et favoriser la mutualisation de ces équipements avec les communes alentour n'en bénéficiant pas.

. Le dynamisme des RDC en centre-ville

Certains rez-de-chaussée sont vacants, leur investissement par de nouvelles activités et divers usages concourrait au dynamisme des centralités.

. La localisation des nouveaux logements

Il s'agit de les implanter en priorité près des divers pôles de commerces et équipements de proximité et de faciliter et sécuriser l'accès à ceux-ci depuis la zone d'extension (on considère qu'au-delà d'un rayon de 300m l'accès aux commerces s'effectue en voiture).

. L'aménagement et la sécurisation d'un maillage de cheminements doux dans toutes les centralités du territoire

Face à un usage prépondérant de la voiture, ces cheminements peuvent offrir une alternative pour faciliter les déplacements du quotidien.

. La sécurisation des grands axes routiers traversant les cœurs de communes

Certaines communes souffrent de la présence de ces axes, facteurs de nuisances sonores et accidentogènes.

. L'aménagement d'espaces publics accueillants pour les piétons

Ceux-ci sont rares dans les zones d'extensions récentes.

. Le maintien et le développement du caractère rural des rues

Les rues, principaux espaces de rencontre dans les villages, gardent souvent un caractère rural avec des trottoirs enherbés ou des pieds de mur végétalisés.

. La requalification de certains espaces publics

Des aménagements en adéquation avec l'identité de chacune des communes sont à privilégier (trottoirs enherbés dans les communes rurales...).

. La multiplication des usages dans les espaces centraux

Certaines places et placettes ne servent qu'au stationnement, il s'agit de réintroduire du lien social en y permettant le développement de nouveaux usages ou d'usages perdus (lieu de rassemblement, de convivialité...).

. L'animation éphémère des espaces non construits

De nombreux espaces libres ou en friche sont propices à l'accueil d'animations éphémères liées à la culture, aux loisirs, au sport....

> Le stationnement :

. La visibilité et la perception du nombre important de places de stationnement à proximité et au sein de l'amande à Sens

. Une offre en stationnement proportionnelle au nombre de navetteurs à proximité des pôles de gare de Sens et Villeneuve-sur-Yonne

. La capacité de stationnements pour les vélos aux abords des gares de Sens et Villeneuve-sur-Yonne et dans le centre-ville de Villeneuve-sur-Yonne

. Des aménagements de places de stationnement qui tiennent compte des risques et contraintes environnementales

. La qualité d'aménagement des stationnements à proximité de la gare de Villeneuve-sur-Yonne

. La mise en place de nouvelles bornes électriques de rechargement

. L'allègement en stationnement des trottoirs des rues historiques des centres-villes de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne

> Les mobilités :

. Le développement de l'intermodalité

En gares de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne il semble indispensable de faciliter le quotidien des navetteurs icaunais et franciliens.

. La requalification et la sécurisation des routes historiques

Ancrés dans les vallées de l'Yonne et de la Vanne, la RD606, la RD660 et la RD72 sont des axes majeurs de découverte du territoire. Si certains tronçons ont été réaménagés, d'autres ont totalement été abandonnés à la voiture et engendrent des effets de coupures avec des problématiques de sécurité, notamment à l'entrée des villes et villages et lors de leur traversée.

. La sécurisation des déplacements cyclistes du quotidien, sur des voies où les voitures circulent à vitesse soutenue pour permettre des liaisons entre les différents noyaux urbanisés

La structure urbaine, relativement peu dense et dispersée, ne permet pas le développement d'un réseau de transport en commun suffisamment efficace. La voiture domine donc les déplacements, y compris pour les courtes distances. Sur des distances courtes et moyennes, le vélo, mode de déplacement individuel, pourrait rendre une partie des services aujourd'hui couverts par la voiture.

> Les paysages des routes :

. La valorisation des traversées de cours d'eau, des alignements d'arbres et des percées visuelles de la RD606

La RD606 longe l'Yonne en traversant tous les affluents de la droite de la rivière. Cependant, ces traversées sont peu mises en valeur. Cette ancienne route royale est également bordée par des alignements d'arbres remarquables à préserver et à compléter. Les percées visuelles sur les paysages environnants participent aussi à sa qualité.

3.

La gestion des ressources et la santé des populations

Les consommations d'énergie du territoire

Le profil de consommation d'énergie du territoire est approché par l'exploitation des données du recensement de la population de l'INSEE, qui décrivent les caractéristiques des logements et des déplacements des habitants et usagers du territoire.

Les ressources énergétiques locales à valoriser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont évaluées par le croisement de différentes études et bases de données publiques.

Consommation d'énergie par secteur hors secteur énergétique

L'analyse des données de l'Observatoire régional et territorial énergie Climat air de Bourgogne-Franche-Comté (ORECA) permet d'établir le profil de consommation d'énergie du Grand Sénonais. Ces données sont diffusées du la plateforme OPTTEER.

Secteur	Électricité	Renouvelables	Gaz naturel	Produits pétroliers	Autres énergies (déchets...)	Ensemble
Agriculture	1,717		2,428	20,049		32,019
Industrie manufacturière	155,486	1,497	71,069	21,558		249,610
Résidentiel	131,065	52,138	175,001	35,976		417,978
Tertiaire	122,164		69,544	16,754		223,845
Traitement des déchets		23,491	0,000		23,491	46,982
Transport routier				462,225		462,225
Transports non routiers	28,929			0,662		29,591
Ensemble	439,361	77,126	318,042	557,224	23,491	1 462,250

Données OPTTEER 2018 en GWh(ORECA, 2022)

Les secteurs résidentiel et tertiaire consomment près de 44 % de l'énergie consommée sur le territoire. Ils sont les premiers consommateurs de gaz naturel (77 % du gaz consommé sur le territoire).

Les transports routiers représentent 32 % des consommations du territoire, mais 83% des produits pétroliers. Les véhicules personnels représentent 57 % de la consommation des transports, les poids lourds et bus 23 % et les véhicules utilitaires légers 18 %.

Enfin, ORECA indique que la consommation d'énergie du territoire a diminué de 3,9 % entre 2016 et 2018 à climat corrigé, malgré une augmentation de 14,7 % pour le secteur agricole et de 2,4 % pour le secteur de l'industrie manufacturière.

Consommation du secteur énergétique

L'industrie de l'énergie a produit 24,675 GWh en 2018, 72 % à partir de sources renouvelables et 28 % à partir de gaz naturel.

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE LIÉES AUX BÂTIMENTS

Typologie et âge des logements

Les logements dans le Grand Sénonais sont à 62 % des maisons et à 37 % des appartements. Les consommations d'énergie des maisons sont élevées au regard de celles que peuvent avoir des appartements, du fait d'une moindre compacité (rapport surface de l'enveloppe / volume habitable) des logements individuels par rapport aux logements collectifs. Environ la moitié du parc de logement a été construit entre

1946 et 1990, en l'absence de réglementation thermique (avant 1974) ou sous l'égide de réglementation désormais obsolètes (entre 1975 et 1990). Cette période de construction représente même 62 % des appartements. Un tiers du parc, construit avant 1946 bénéficie d'une bonne qualité constructive (matériaux pérennes et massifs, procurant une bonne inertie aux bâtiments), mais peut souffrir du manque d'isolation des toitures et des huisseries, voire pour les immeubles anciens divisés en appartement, d'un chauffage électrique énergivore et peu confortable. Enfin, les 18 % du parc construits après 1990, ont vraisemblablement des performances énergétiques honorables.

Période d'achèvement et typologie des logements

	Maison	Appartement	Autre	Ensemble
Avant 1919	4 765	1 478	47	6 290
De 1919 à 1945	2 082	578	6	2 666
De 1946 à 1970	3 356	2 838	33	6 227
De 1971 à 1990	5 379	4 236	108	9 723
De 1991 à 2005	2 104	1 306	15	3 424
De 2005 à 2010	896	648	7	1 551
Après 2010 (partiel)	311	287	2	601
Ensemble	18 893	11 371	218	30 482

(INSEE, RP2013)

La typologie et l'âge du bâti indiquent donc dans le Grand Sénonais une consommation d'énergie des logements élevés. Ainsi, leur rénovation thermique y représente un enjeu important.

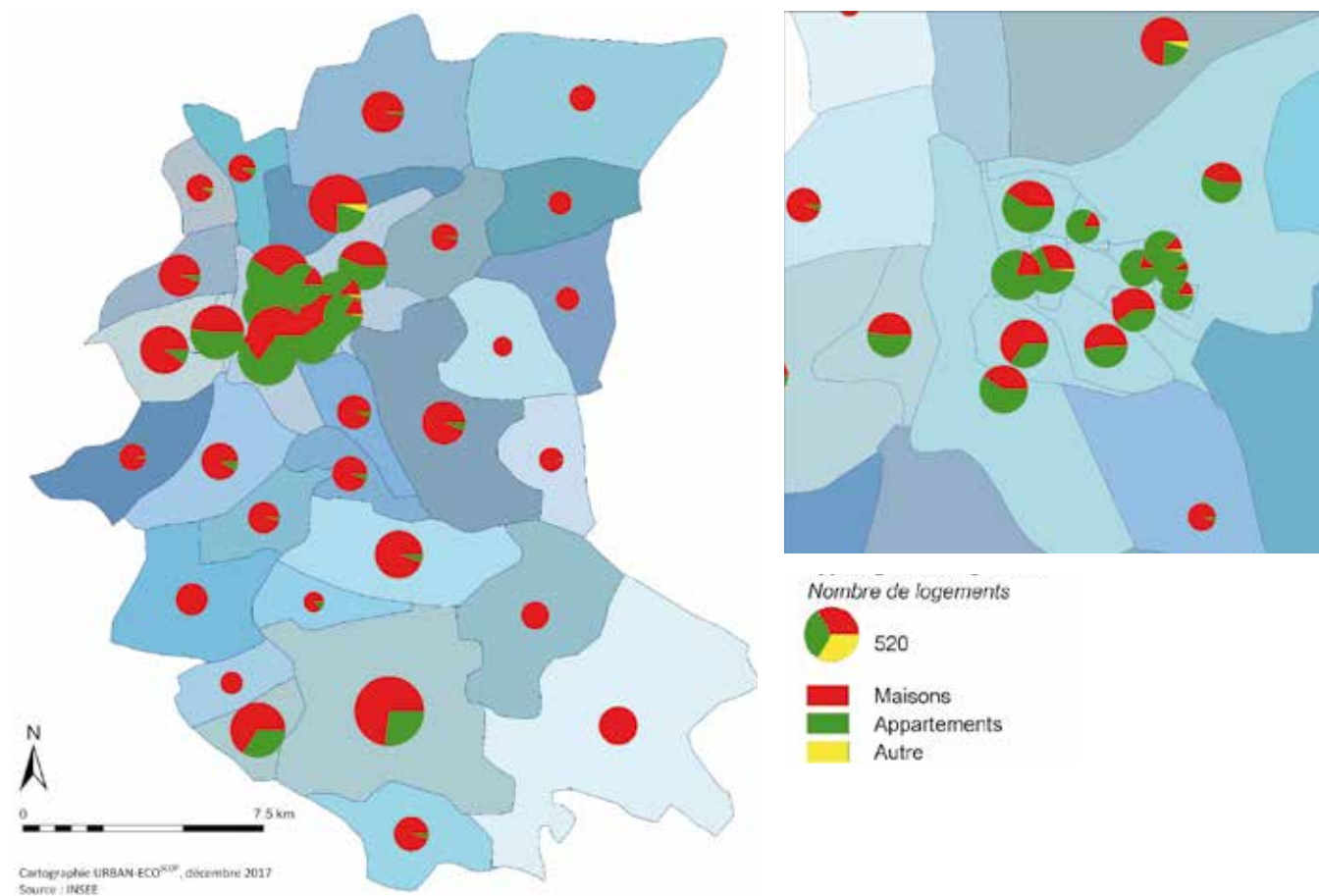
L'examen des données « infracommunales » du recensement de la population permet de spatialiser cet enjeu : il est prégnant dans les IRIS où dominent les logements construits entre 1946 et 1990 :

- Sens, sauf les IRIS « Centre ouest » et « Centre est » ;
- « Rive gauche et Saint-Savinien » à Villeneuve-sur-Yonne ;
- « Le Bois de Saint-Bron » et « Ru Couvert » à Paron ;
- Saint-Clément ;
- Saint-Martin-du-Tertre.

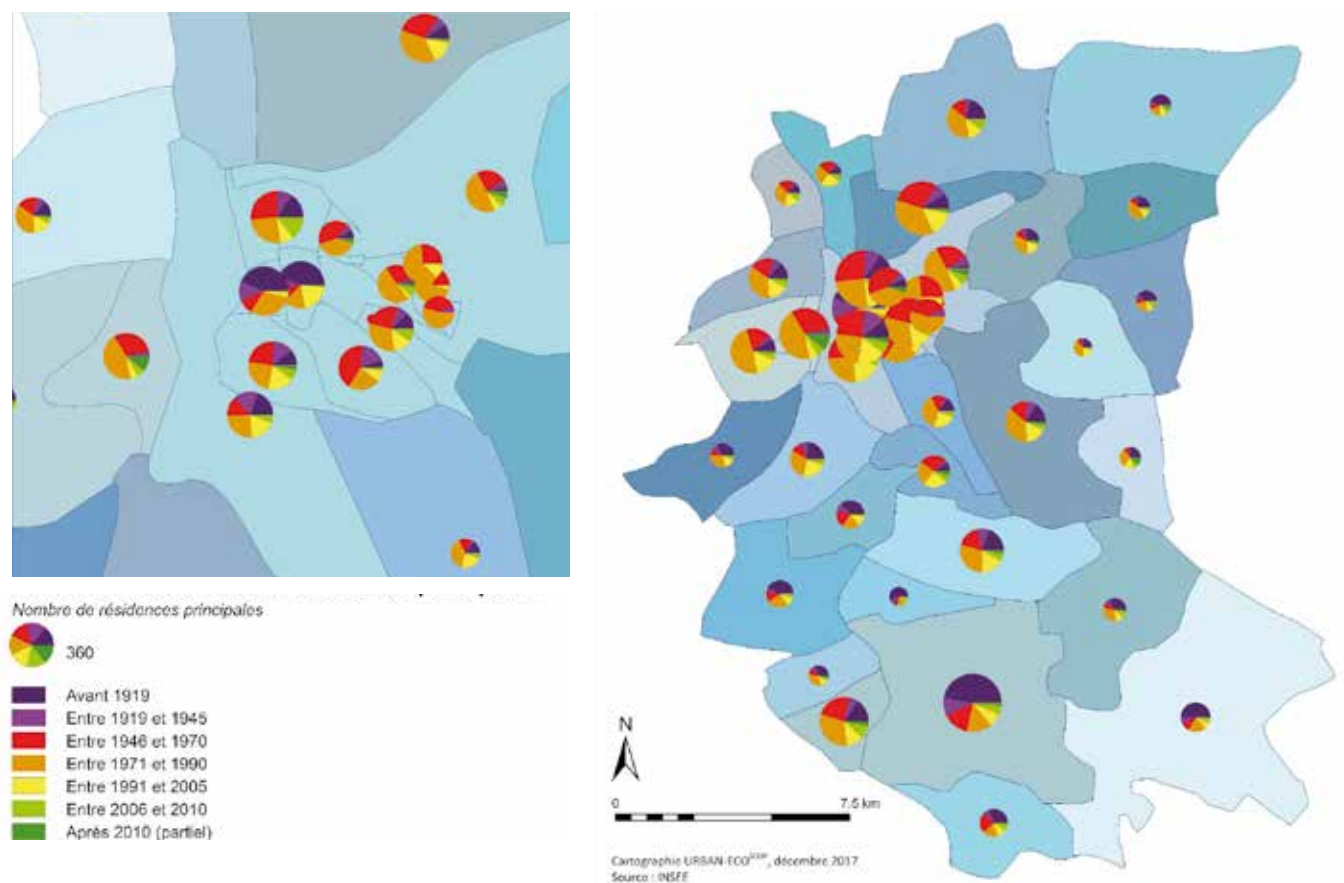
Les actions de réhabilitation auraient un effet levier plus important dans les IRIS où la part des appartements est importante :

- Sens, y compris les deux IRIS du centre, dominés par des appartements antérieurs à 1946 ;
- « Rive gauche et Saint-Savinien » à Villeneuve-sur-Yonne ;
- « Le Bois de Saint-Bron » à Paron.

Typologie des logements



Période d'achèvement des résidences principales



Les consommations d'énergie du territoire

Mode de chauffage des logements et source d'énergie

La source d'énergie de chauffage des résidences principales indique un fort taux de logements chauffés au gaz (45 %). L'électricité alimente 24 % des logements et le chauffage urbain 10 %

Combustible principal et typologie des logements

	Maison	Appartement	Autre	Ensemble
Chauffage urbain	63	2 231	21	2 316
Gaz de ville ou de réseau	7 836	5 664	119	13 619
Fioul (mazout)	2 767	393	6	3 166
Électricité	4 234	2 931	49	7 214
Gaz en bouteilles ou en citerne	389	32	1	422
Autre	3 604	119	22	3 746
Ensemble	18 893	11 371	218	30 482

(INSEE, RP2013)

Le système de chauffage de 68 % des logements est un chauffage central (63 % des maisons et 78 % des appartements). Le chauffage « tout électrique » concerne 20 % des logements. L'examen des données infracommunales montre que cette part est relativement constante à l'échelle du Grand Sénonais, hormis une quasi-absence dans les secteurs de grands ensembles et une légère surreprésentation dans le centre-ville de Sens.

Mode de chauffage et typologie des logements

	Maison	Appartement	Autre	Ensemble
Chauffage central collectif	244	5 073	128	5 445
Chauffage central individuel	11 543	3 784	22	15 349
Chauffage «tout électrique»	3 606	2 440	45	6 091
Autre moyen de chauffage	3 501	73	23	3 597
Ensemble	18 893	11 371	218	30 482

(INSEE, RP2013)

Ces chauffages centraux sont alimentés par le gaz de ville à 65 %, puis par le fioul à 15 %. Ces systèmes permettent de changer d'énergie relativement facilement :

- En changeant les brûleurs pour passer du fioul ou du propane au gaz naturel en cas d'extension du réseau de distribution du gaz de ville (moindre émission de CO₂) ;
- En combinant la chaudière à un système solaire thermique, pour réduire sa consommation en énergie fossile ;
- En remplaçant une chaudière en fin de vie par une chaudière à bois.

Les modes de chauffage et les sources d'énergie des logements du Grand Sénonais indiquent un système de chauffage peu émetteur de polluants atmosphériques, mais basé sur les énergies fossiles et donc contributeur au réchauffement global. Le recul des énergies fossiles dans le mix énergétique pour le chauffage des logements est un enjeu pour le PLUI.

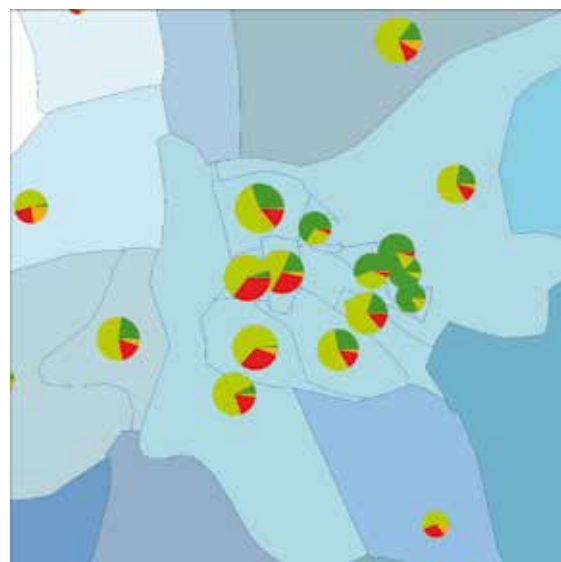
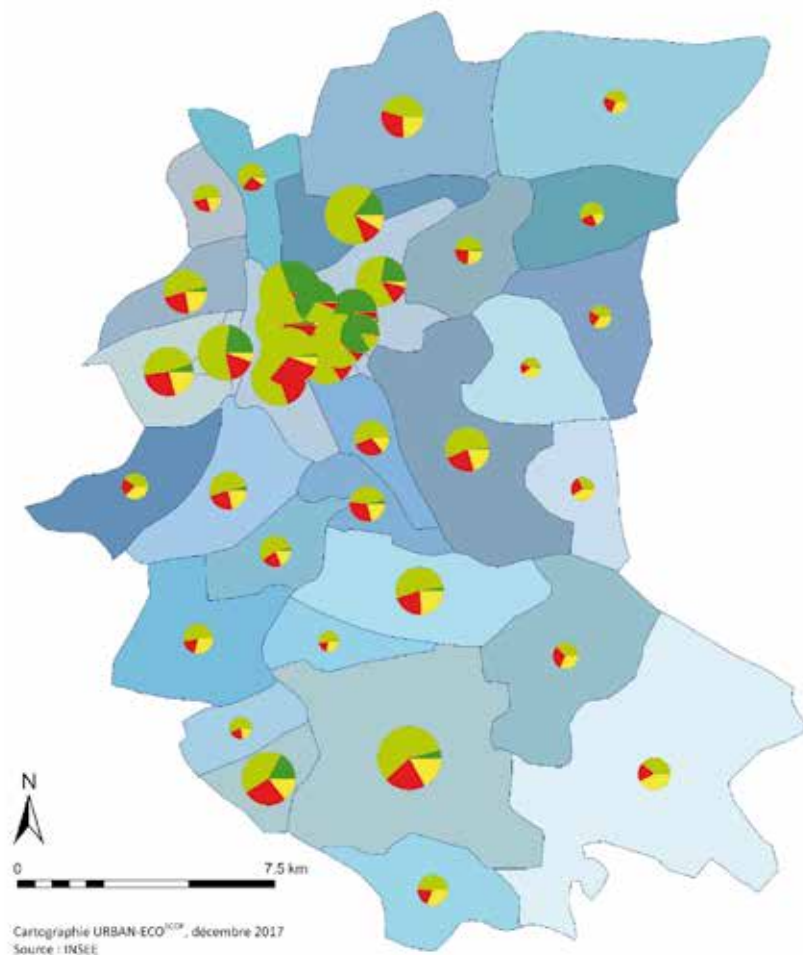
Cependant, les « autres modes de chauffage » et « autres combustibles » concernent chacun 12 % des logements, traduisant vraisemblablement la part toujours significative du bois pour le chauffage des logements. L'examen des données « infracommunales » montre que cette part est plus importante encore dans les communes périphériques.

Mode de chauffage et combustible principal des logements

	Chauffage urbain	Gaz de ville ou de réseau	Fioul (mazout)	Électricité	Gaz en bouteilles ou en citerne	Autre	Ensemble
Chauffage central collectif	2 316	2 554	386	107	17	66	5 445
Chauffage central individuel	-	10 916	2 642	811	371	609	15 349
Chauffage «tout électrique»	-	-	-	6 091	-	-	6 091
Autre moyen de chauffage	-	150	139	204	34	3 071	3 597
Ensemble	2 316	13 619	3 166	7 214	422	3 746	30 482

(INSEE, RP2013)

Mode de chauffage des résidences principales



Nombre de résidences principales

360

- Chauf. central collectif
- Chauf. central individuel
- Chauf. "tout électrique"
- Autre mode de chauffage

Les consommations d'énergie du territoire

Fonctionnement du réseau de chaleur

Source : Réseau de chaleur de Sens : rapports annuels technique et financier. ENGIE/SBES, 2020

Part des énergies entrantes en 2020

Le réseau de chaleur de Sens, est exploité en délégation de service public par Sens Bio Énergie Ser-vices (SBES), filiale dédiée d'ENGIE.

Il est alimenté par la chaufferie de la ZUP des Grahuches à Sens, qui compte :

- 3 chaudières gaz/fioul domestique de puissance 3,84 MW et 8,5 MW
- 1 Chaudière gaz de 8,2 MW
- 1 chaudière fioul domestique de 7,7 MW
- 1 échangeur de chaleur sur l'unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) : 4,5 MWh (3,1 MWh à 3,8 MWh auparavant)
- 2 chaudières biomasse de 2 × 3 MW

En outre, EDF dispose d'un moteur de cogénération d'une puissance thermique de 10,1 MWh, pro-duisant par récupération 3,97 MWh de chaleur fatale, lors des appoints de secours du réseau ENE-DIS. En 2020, cette centrale n'a pas été sollicitée.

La convention de rejet des eaux usées applicable depuis le second semestre 2018 encadre les vo-lumes, températures et paramètres physico-chimiques des eaux usées rejetées au réseau, après épu-rations sur site (séparateur d'hydrocarbure) La chaufferie alimente un réseau primaire comportant environ 4 400 m de réseau primaire souterrain et 31 sous-stations. La puissance totale souscrite au 31/12/2020 est 33 543,86 MWh.

Les logements collectifs des Champs-Plaisants, le centre nautique municipal Pierre Toinot, la salle omnisport Roger Breton, le lycée polyvalent régional et le centre hospitalier de Sens sont raccordés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire à un réseau de chaleur de 6 200 m. Ce réseau est en partie alimenté par la chaleur récupérée lors de l'incinération des ordures ménagères à l'incinérateur de Sens.

La demande climatique pour la saison de chauffe 2020 a été environ 12 % inférieure aux données de référence :

- Coefficient de rigueur climatique : 0,78
- Degrés jours (période du 1/01 au 20/05 et du 1/10 au 31/12) : 1 983 DJU
- Degrés jour trentenaire de référence (51-80 à Périgny-Auxerre) : 2 542,3 DJU

Les sources d'énergie mobilisées ont été :

- Énergie récupérée UIOM : 20 232 MWh
- Énergie récupérée sur cogénération MDSE : 0 MWh
- Énergie biomasse : énergie biomasse livrée : 15 151 MWh

- o Tonnage facturé : 4 916 tonnes
- o Rendement moyen de production biomasse : 86,9 %
- o Hygrométrie moyenne constatée : 30 %
- o Soit un PCI moyen annuel : 3,12 MWh/t
- Gaz (appoint après engagement UIOM, biomasse) : 3 675 MWh
- Fioul domestique : 0 t

	Chaleur UIOM		Biomasse		Gaz		
	MWh	%	MWh	%	MWh PCS	MWh PCI	%
Janvier	2 676	46%	2 725	47%	427	384	6,6%
Février	2 439	54%	1 889	42%	191	172	3,8%
Mars	2 193	51%	1 777	42%	328	296	6,9%
Avril	947	42%	1 208	53%	118	106	4,7%
Mai	1 259	80%	280	18%	31,4	28,3	1,8%
Juin	1 103	96%		0%	50,4	45,4	4,0%
Juillet	1 002	100%		0%	1,60	1,44	0,14%
Août	528	64%		0%	326	293	36%
Septembre	1 112	76%	256	17%	112	101	6,9%
Octobre	1 966	53%	1 667	45%	53,7	48,4	1,3%
Novembre	2 444	47%	2 299	45%	448	403	7,8%
Décembre	2 563	36%	3 049	43%	1 589	1 430	20%
Total annuel	20 232	52%	15 151	39%	3 675	3 308	8,5%

(Rapport technique annuel SBES, mars 2021)

La source principale d'énergie est la récupération de chaleur sur l'incinérateur (52 %), suivi de la bio-masse (39 %). Le gaz assure un appoint à hauteur de 8,5 % Le tonnage de CO2 évité grâce à la bio-masse s'est établi à 7 227 tCO2EQ (3 121 tCO2EQ dues au gaz et 4 106 tCO2EQ au fioul domestique). Entre 2019 et 2020, la récupération de chaleur sur l'incinérateur a augmenté à la marge au détriment de la biomasse, l'appoint gaz étant resté quasi constant.

L'échangeur sur UIOM et les chaudières biomasse présentent une inertie élevée, nécessitant une coordination poussée entre l'exploitant du réseau de chaleur et l'exploitant de l'incinérateur. Les chau-dières gaz, grâce à leur souplesse, permettent notamment de pallier les appels de puissance mati-naux lors de la remise en chauffe des locaux des clients. L'étalement du pic matinal, la modulation plus poussée des températures et des débits variables permettraient d'optimiser encore le recours au gaz naturel en appoint et de réduire les émissions de CO2.

Le rendement global de l'installation s'est établi à 85,8 %

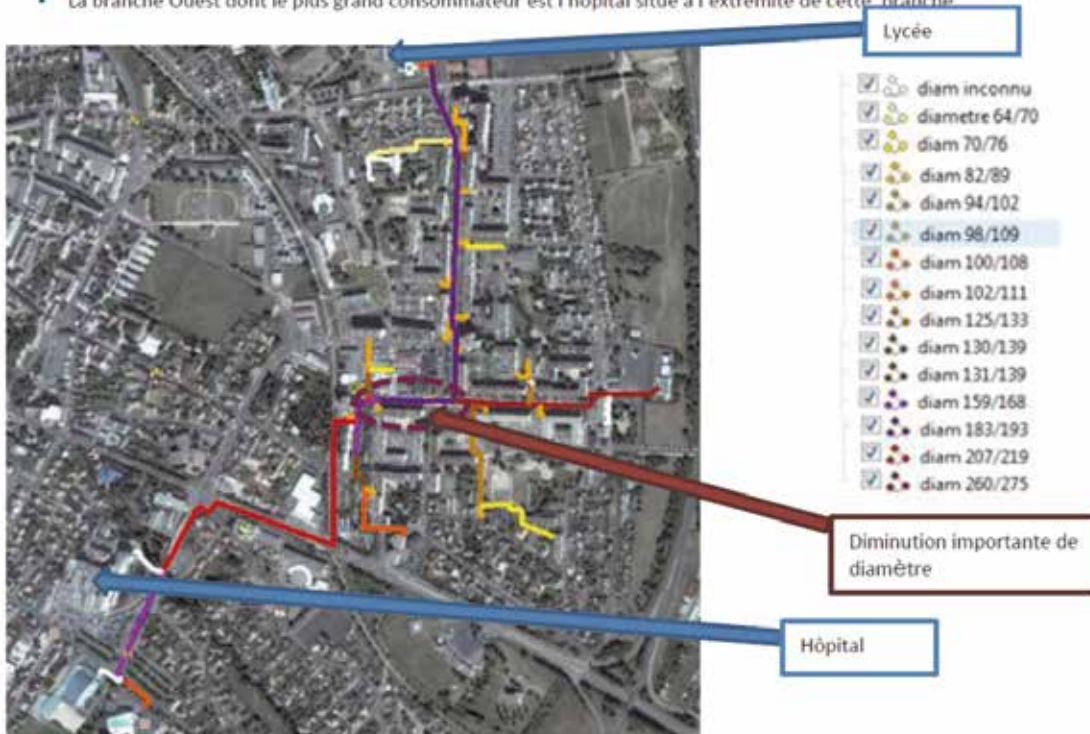
- Rendement de la chaufferie : 94,5%
- Rendement du réseau : 90,8 %

Le réseau de chaleur

Le réseau de chaleur d'une longueur de 6 200m part de la chaufferie située en bordure de la D606, entre celle-ci et le quartier des Grahuches.

Il comprend deux branches principales :

- La branche Nord dont le plus grand consommateur est le lycée situé à l'extrémité de cette branche.
- La branche Ouest dont le plus grand consommateur est l'hôpital situé à l'extrémité de cette branche.



Les consommations d'énergie du territoire

CONSOMMATION D'ÉNERGIE LIÉE AUX DÉPLACEMENTS

La motorisation des ménages

Le recensement INSEE de 2013 permet de calculer le taux moyen de motorisation des ménages du Grand Sénonais égal à 1,20 véhicules par ménage (1,44 en maison et 0,80 en appartement).

Équipements automobiles des ménages

Nombre de ménages avec...	Maison	Appartement	Autre	Ensemble
... aucune voiture	1 557	3 031	104	4 693
... une seule voiture	7 165	5 499	49	12 713
... deux voitures	6 278	939	27	7 244
... trois voitures ou plus	1 039	102	5	1 146
Ensemble	16 039	9 571	185	25 795
Taux de motorisation moyen	1.44	0.80	0.65	1.20

(INSEE, RP2013)

Les ménages du Grand Sénonais ont à 68 % une voiture ou moins. Ce taux monte à 89 % en appartement, et ne descend qu'à 54 % en maison. Les ménages très équipés (3 véhicules ou plus) ne représentent que 4 % des ménages.

L'examen des données infracommunales du recensement de la population permet de spatialiser cette information. Le taux moyen de motorisation est inférieur ou égal à un véhicule par ménage dans les IRIS de Sens dominés par les logements collectifs, et compris entre 1 et 1,3 véhicule par ménage dans les autres IRIS de Sens, au « Bois de Saint-Bron » à Paron et à Villeneuve-sur-Yonne (2 IRIS). Il est même supérieur à 1,6 véhicule par ménage dans les IRIS les plus éloignés des pôles urbains.

Les taux de motorisation constatés permettront de calibrer les règles concernant le stationnement, en tenant compte de l'évolution projetée de la structure de la population.

Les déplacements domicile-travail

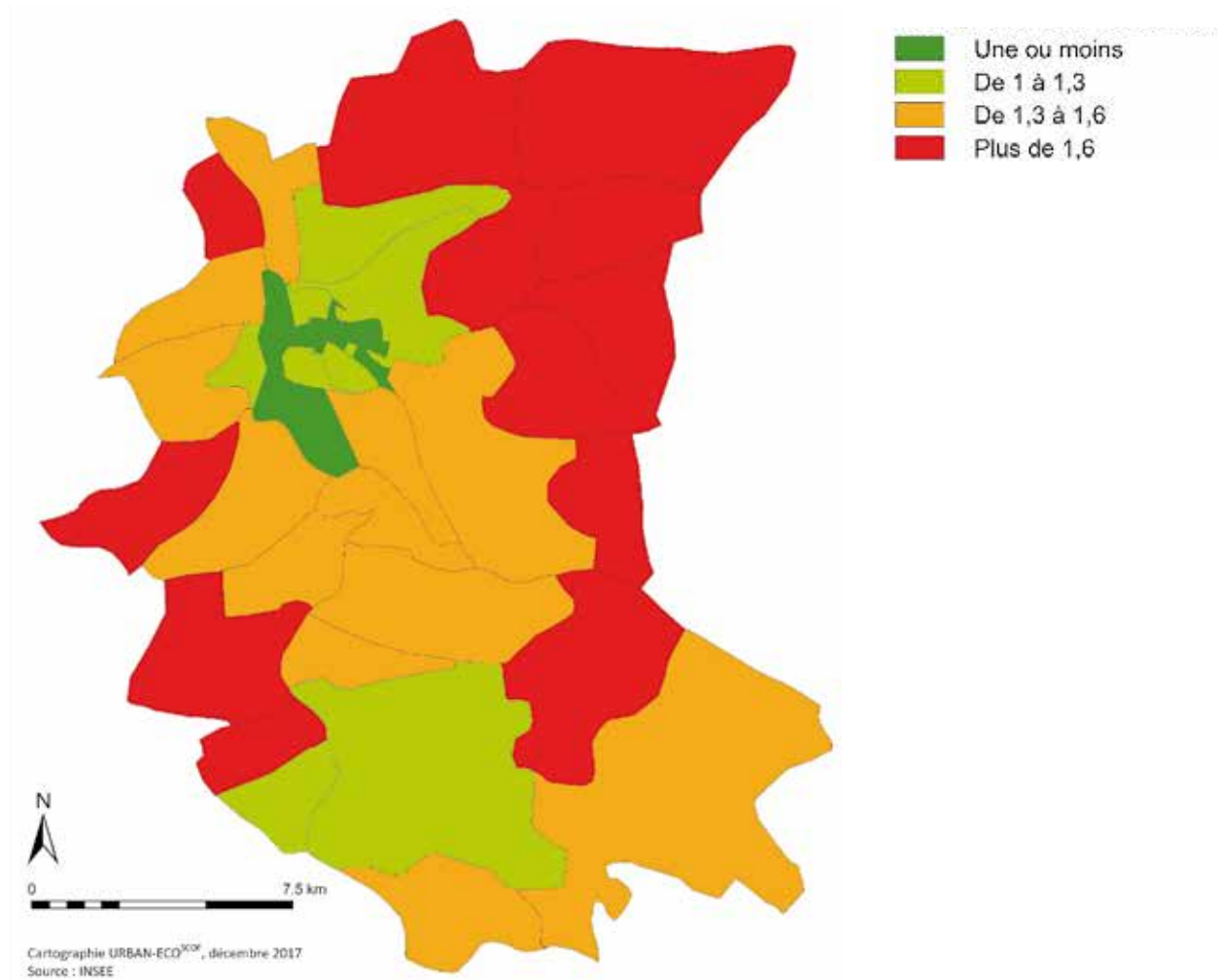
Le recensement de la population 2013 indique les modes de déplacement ci-contre pour la population active de 15 ans et plus résidant dans le Grand Sénonais

Les véhicules particuliers sont le mode de transport majoritaire (74 %). Ils concernent en premier lieu les actifs travaillant dans d'autres communes du département (92 % d'entre eux). Cependant, parmi les 35 % d'actifs travaillant dans leurs communes de résidence, 56 % utilisent un véhicule particulier pour leur déplacement domicile-travail, sur des distances aisément substituables par le vélo.

Les transports en commun représentent 9 % des modes de transport des travailleurs résidant dans le Grand Sénonais. Ils sont bien représentés pour les actifs travaillant hors de leur région de résidence (47 %) et sont marginaux sinon (3 %).

Concernant les modes de transport des actifs de 15 ans et plus travaillant dans le Grand Sénonais, les véhicules particuliers sont encore plus représentés (82 %) et les transports en commun encore plus marginaux (3 % globalement et 7 % pour les actifs travaillant hors de leur région de résidence).

Nombre de voitures des ménages



Mode de transport des travailleurs résidents dans le Grand Sénonais

	Commune	Yonne hors commune	Bourgogne hors Yonne	Autre	Ensemble
Pas de transport	789	29	1	16	836
Marche à pied	1 731	143	-	24	1 897
Deux roues	537	325	-	29	891
Voiture, camion, fourgonnette	4 219	9 979	27	1 415	15 640
Transports en commun	247	355	10	1 287	1 899
Ensemble	7 523	10 831	38	2 771	21 163

Mode de transport des travailleurs travaillant dans le Grand Sénonais

	Commune	Yonne hors commune	Bourgogne hors Yonne	Autre	Ensemble
Pas de transport	789	40	-	0	830
Marche à pied	1 731	131	8	3	1 872
Deux roues	537	430	-	12	980
Voiture, camion, fourgonnette	4 219	13 958	39	1 375	19 590
Transports en commun	247	286	8	110	651
Ensemble	7 523	14 846	55	1 500	23 923

Les ressources énergétiques locales

POTENTIEL SOLAIRE

Les 1 615 heures d'ensoleillement annuel mesurées à la station météorologique de Troyes et le relief modéré permettent au Grand Sénonais de bénéficier d'un potentiel significatif de production d'énergie solaire.

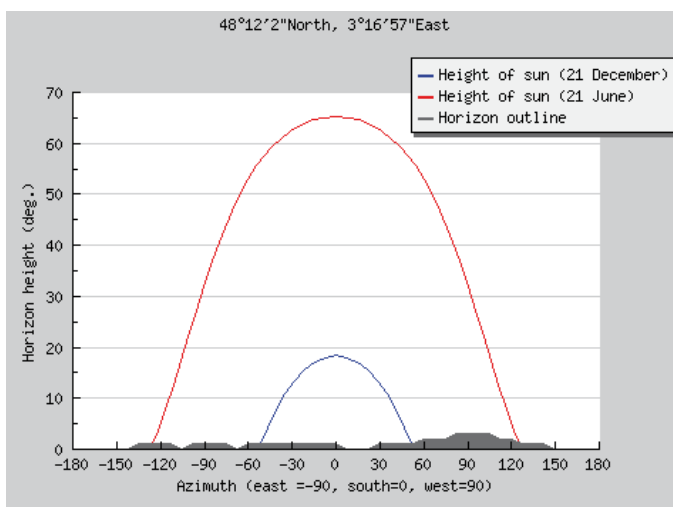
Au 31 mars 2016, le ministère de l'Environnement dénombrait dans l'Yonne 1 535 installations photovoltaïques, totalisant une puissance installée de 57 MW, dont près de 56 MW pour la seule centrale solaire de Massangis, mise en service en 2012. Celle-ci compte 700 000 panneaux installés sur 141 ha de terres agricoles et évite l'émission de près de 17 000 t équivalent CO₂ par an. La remise en herbe de ses 141 ha a de plus permis de réduire les pollutions d'origine agricole dans l'aire d'alimentation du captage de la source du Moulin de Villiers-Tournois.

Cependant, si la production locale la valorisation du potentiel local de production d'énergie est un enjeu, la nécessaire préservation des terres agricoles et des milieux naturels doit souvent faire préférer l'installation d'équipements solaires dans des sites déjà artificialisés, par exemple en toiture des grands bâtiments d'activités ou d'équipements.

En moyenne annuelle, une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque d'une puissance nominale de 1 kWc produirait environ 1 000 kWh (cf. tableau ci-dessous). Sachant que la consommation moyenne d'un ménage « économe en énergie » de 4 personnes s'élève à environ 3 000 kWh par an (hors production de chaleur), et qu'un système solaire de 1 kWc couvre environ 8 m² à 10 m², la couverture des besoins annuels en électricité d'une famille nécessiterait 25 à 30 m² de capteurs en toiture.

L'inclinaison optimale des capteurs est de 34° et l'orientation optimale est à l'azimut - 1°.

Diagramme solaire



Potentiel de production mensuelle d'énergie photovoltaïque
(Commission européenne, PVGIS)

Mois	Ed	Em	Hd	Hm
Janvier	1.09	33.7	1.36	42.1
Février	1.88	52.5	2.40	67.1
Mars	3.01	93.4	4.02	125.0
Avril	3.73	112.0	5.17	155.0
Mai	3.73	116.0	5.24	163.0
Juin	3.93	118.0	5.65	170.0
Juillet	3.96	123.0	5.74	178.0
Aout	3.65	113.0	5.26	163.0
Septembre	3.34	100.0	4.68	140.0
Octobre	2.25	69.8	3.03	93.9
Novembre	1.29	38.7	1.65	49.6
Décembre	0.97	30.0	1.21	37.6
Moyenne annuelle	2.74	83.3	3.79	115
Total annuel	1 000		1 380	

Ed = Moyenne quotidienne de production d'électricité (kWh)

Em = Moyenne mensuelle de production d'électricité (kWh)

Hd = Moyenne quotidienne de radiation solaire reçue par m² par les modules photovoltaïques (kWh/m²)

Hm = Moyenne mensuelle de radiation solaire reçue par m² par les modules photovoltaïques (kWh/m²)

La couverture de 50 % des besoins en eau chaude sanitaire du même ménage est assurée par un système solaire thermique combinant 4 m² de capteurs et un ballon de stockage de 200 l. La quantité d'énergie produite serait d'environ 2 170 kWh/an. La production d'énergie par unité de surface est donc 4 à 5 fois supérieure pour un système solaire thermique comparé à un système photovoltaïque.

En l'état actuel de la technologie, les systèmes thermiques sont par ailleurs plus robustes et leur production est plus économe en énergie et en ressources naturelles non renouvelables.

Ainsi :

- Le Grand Sénonais possède un réel potentiel de production d'énergie solaire ;
- Les systèmes thermiques doivent être privilégiés par rapport aux systèmes photovoltaïques.

Les données de la plateforme OPTÉER (ORECA, 2021) indiquent les dimensions des installations et la production d'énergie solaire du territoire :

Production d'énergie solaire sur le territoire de la CAGS

(ORECA, 2021)

Solaire	Dimension des installations	Énergie produite
Photovoltaïque	1,230 MW	829,12 MWh
Thermique	1 665 m ²	582,45 MWh

POTENTIEL ÉOLIEN

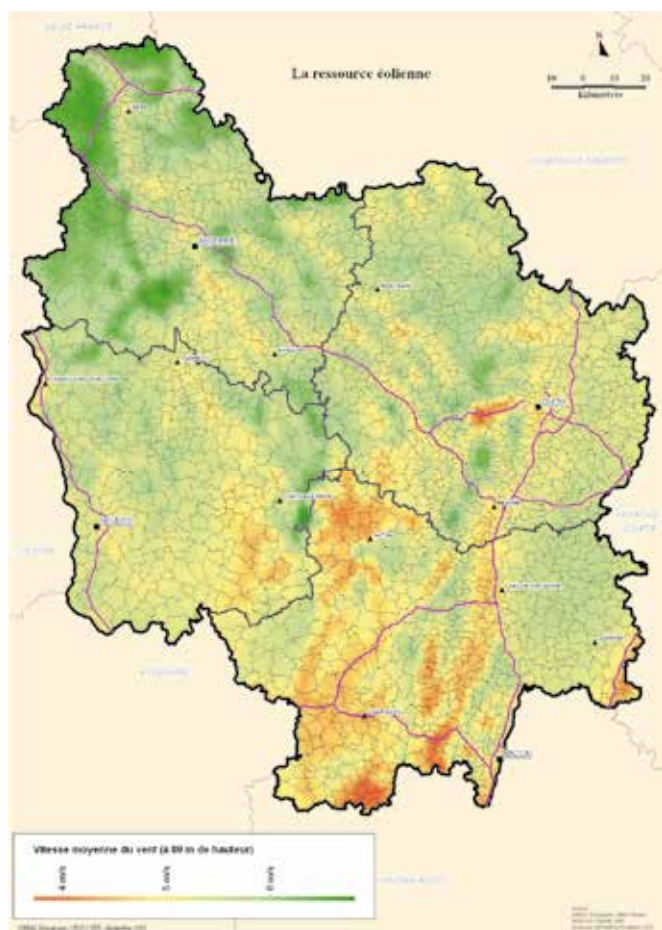
Le Schéma Régional Éolien (SRE) de Bourgogne, annexé à l'ancien Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), faisait l'état des lieux du gisement éolien en Bourgogne. Un tel état des lieux ne figure pas dans le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté adopté en septembre 2020. De ce fait, l'analyse du gisement déduit de la vitesse des vents et des enjeux naturalistes, paysagers... est re-prise de l'ancien SRE.

D'après cette étude de Bourgogne, le Sénonais offre une bonne ressource éolienne, avec des vents à 80 m de hauteur souvent supérieurs à 6 m/s. Cependant, le riche patrimoine

culturel, paysager et natu-rel réduisent grandement les secteurs favorables au développement de l'éolien. Seuls le nord et l'est du Grand Sénonais restent bien pourvus.

Sur le territoire du Grand Sénonais, un projet de parc éolien à Villiers-Louis a été autorisé par arrêté préfectoral le 27 avril 2018. Il regroupera 4 aérogénérateurs totalisant une puissance installée de 8 MW. D'ici là, les données de la plateforme OPTÉER (ORECA, 2021) indiquent que la puissance installée des éoliennes sur le territoire est nulle.

Ressource éolienne en Bourgogne



Parties de la région Bourgogne favorables au développement de l'éolien



Les ressources énergétiques locales

POTENTIEL GÉOTHERMIQUE

L'étude du potentiel géothermique du Bassin parisien par le BRGM ET ELF AQUITAINE en 1976 montre l'absence de potentiel lié à la géothermie profonde dans le Sénonais.

A contrario, le BRGM a publié en 2017 une étude du potentiel géothermique à très basse énergie (potentiel de géothermie sur aquifère alluvionnaire de 0 à 15 m et potentiel de géothermie sur sonde) en Bourgogne, notamment dans la vallée de l'Yonne autour de l'agglomération de Sens.

- Les fonds de vallée présentent un potentiel fort pour la géothermie sur aquifère superficielle.
- L'ensemble du territoire de la CAGS est favorable à la géothermie sur sondes verticales.

Le village d'entreprise du Sénonais à Sens est alimenté en chaleur depuis 2010 par un champ de sondes géothermiques délivrant une puissance thermique de 52 kW.

BIOMASSE

Biomasse forestière

Les boisements couvrent 11 000 ha soit près de 30 % du territoire du Grand Sénonais. L'exploitation raisonnée de ces bois permet la production de bois d'œuvre et de bois énergie. Mais la structure parcellaire est très morcelée, ce qui ne favorise pas une forte exploitabilité de cette ressource.

Les données du recensement de la population semblent montrer que 12 % des résidences principales du Grand Sénonais ont d'ores et déjà recours au bois comme source d'énergie principale pour assurer leur chauffage, notamment dans les communes les plus rurales du territoire.

Les données de la plateforme OPTÉER (ORECA, 2020) indiquent la puissance installée des chauffe-bois sur le territoire :

- Chauffage urbain : 6 MW ;
- Industries du bois : 1,48 MW ;
- Autres industries : 0,15 MW.

Méthanisation

SOLAGRO a étudié en 2015 le potentiel de développement de la méthanisation dans l'Yonne pour le compte du le Syndicat départemental de l'énergie de l'Yonne (SDEY). Cette étude montre que le Sénonais bénéficie à la fois d'une ressource mobilisable pour la production de biogaz, en majorité des résidus de culture, et d'un potentiel d'injection du biogaz produit dans le réseau de distribution de gaz de ville permettant sa valorisation éventuelle.

La fromagerie LINCET à Saligny et un élevage à Malay-le-Grand portent des projets de méthanisation.

Les données de la plateforme OPTÉER (ORECA, 2021) indiquent que la puissance installée des unités de méthanisation sur le territoire est nulle.

CHALEUR FATALE

Incinération des ordures ménagères

Source : *Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, 2020*

En 2020, l'incinérateur de Sens a réceptionné 21 032 t de déchets ménagers, incinérés en totalité. Les arrêts de l'incinérateur n'ont pas occasionné de tonnages détournés vers l'enfouissement. L'incinérateur a permis en 2020 la production de 20 232 MWh de chaleur, soit la consommation d'énergie de 1 000 logements environ. Le niveau de valorisation énergétique est en augmentation du fait de l'extension du réseau de chaleur mise en service en octobre 2020.

L'incinérateur ayant une capacité annuelle de traitement de l'ordre de 24 000 t, la production de chaleur de l'incinérateur peut donc tendre vers son plein potentiel et croître de 13 %. Cette augmentation de l'ordre de 2 500 MWh permettrait de couvrir les besoins en chaleur de 130 logements supplémentaires environ.

De plus en 2016, 43 % de l'énergie récupérée par l'incinérateur n'a pas été utilisée. Son stockage en vue d'une utilisation ultérieure représente donc un enjeu pour réduire le recours du territoire aux énergies fossiles. L'énergie récupérée non réutilisée de l'incinérateur en 2016 représentait 14 799 MWh, équivalent aux besoins en chaleur de 775 logements environ.

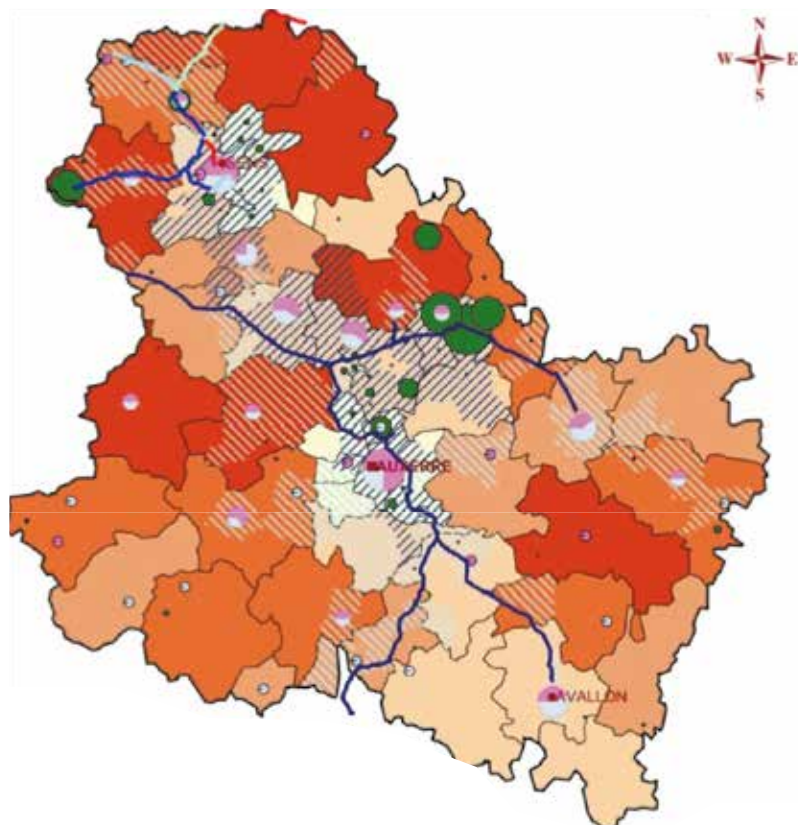
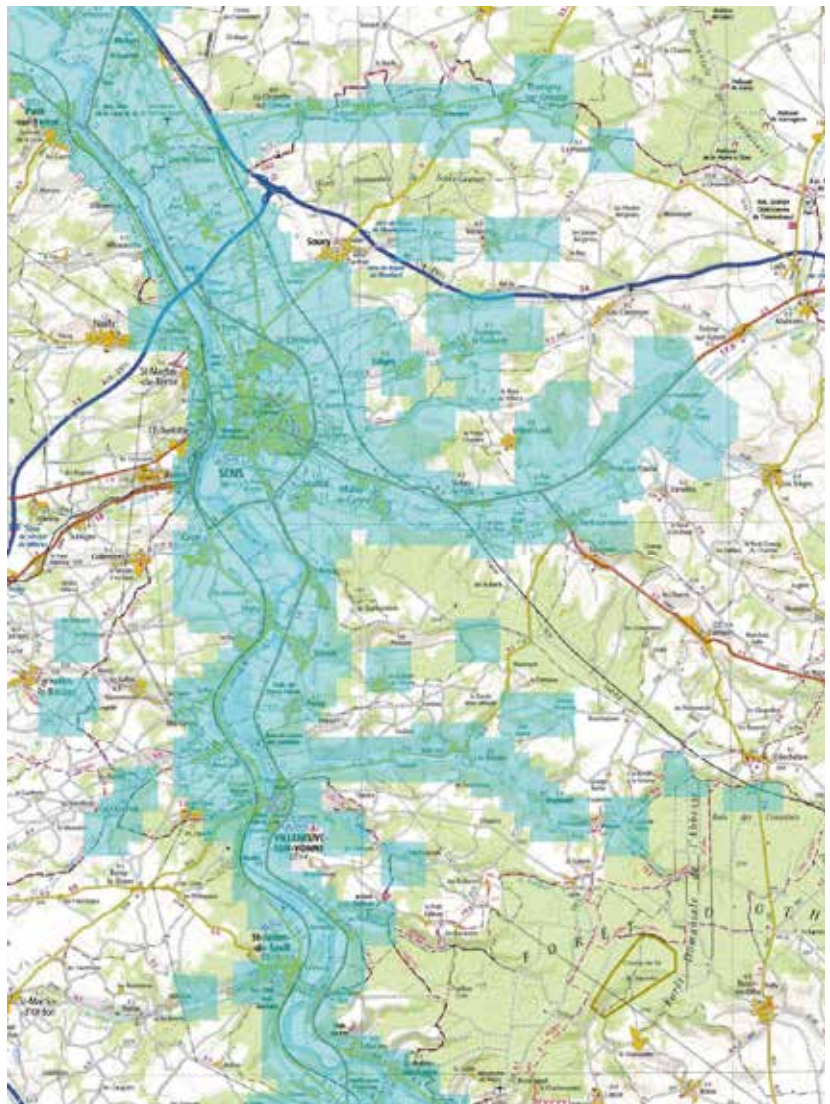
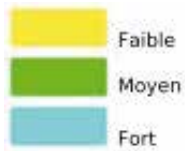
L'extension du réseau de chaleur de Sens pour desservir de nouveaux quartiers représente donc un enjeu.

En outre la rénovation énergétique des constructions desservies par le réseau de chaleur dégagerait des capacités permettant de chauffer d'autres constructions. Le PLU doit donc favoriser la rénovation énergétique des constructions.

Récupération de chaleur sur les eaux usées

Seule la station d'épuration de Saint-Denis-lès-Sens, d'une capacité de 64 500 équivalents-habitants semble générer un flux suffisant pour envisager la récupération de chaleur sur les eaux usées, à l'exemple de la récupération de chaleur sur la station d'épuration du Grand Chalon (85 000 équivalents-habitants), qui permet de chauffer 350 m² de bureaux.

Potentiel géothermique du meilleur aquifère



La gestion de l'eau

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Deux organisations assurent l'alimentation en eau potable dans le Grand Sénonais :

- La communauté d'agglomération du Grand Sénonais ;
- Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Sens Nord-est / Source des Salles, issu de la fusion au 1er janvier 2017 du SMAEP Sens Nord-Est et du Syndicat de la source des Salles.

Disponibilité de la ressource

Les ressources en eau mobilisées et leurs qualités respectives diffèrent selon les communes desservies.

Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) du Sénonais, adopté en 2015 et qui couvre le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Sénonais, de la Ville de Sens et du SMAEP de Sens Nord-Est et le schéma directeur du Villeneuvien (2017), dressaient un état de lieu de ces ressources, et étudiaient leur mise en conformité et leur sécurisation :

- L'eau distribuée à Courtois-sur-Yonne et Saint-Martin-du-Tertre, Gron, Marsangy, Paron, Rosoy et Soucy n'était pas conforme. Le SDAEP projetait l'abandon d'un captage (Paron) et l'optimisation des mélanges pour les autres communes.
- L'alimentation de Collemiers, Fontaine-la-Gaillarde et Saligny, Rosoy n'était pas sécurisée. La sécurisation n'est apparue réalisable au point de vue financier et justifiable au regard du nombre d'habitants desservis qu'à Rosoy.
- L'alimentation de Courtois-sur-Yonne et Saint-Martin-du-Tertre, Marsangy (après mise en conformité), Paron et Sens n'était que partiellement sécurisée, de même que celle du SMAEP de Sens nord-est.
- La sécurisation des champs captant par une prise d'eau depuis les aqueducs de la Vanne permet de sécuriser l'alimentation en eau de Paron et Sens ;
- La sécurisation de l'alimentation en eau du SMAEP de Sens nord-est réalisable au point de vue financier et justifiable au regard du nombre d'habitants desservis.

Depuis, de nombreux travaux ont été entrepris pour sécuriser la ressource : interconnexion des réseaux et installations d'unités de traitement. Les échanges entre syndicats grâce aux nombreuses interconnexions, notamment entre la CAGS et le SMAEP, permettent une sécurisation partielle de l'AEP par un jeu de compensation, mais pas une substitution totale si une ressource venait à manquer.

Seul subsiste un problème de sécurisation à Rousson, commune isolée et peu peuplée dont l'alimentation en eau ne repose que sur un unique captage. L'augmentation de la population à Rousson est conditionnée à la sécurisation de la ressource AEP.

Les captages ont fait l'objet d'une DUP instaurant des périmètres de protection, à l'exception de la source de la Tuilerie de Sormery et du captage de la Guinand pour lesquels les études de définition des périmètres de protection sont en cours (donnée juin 2015).

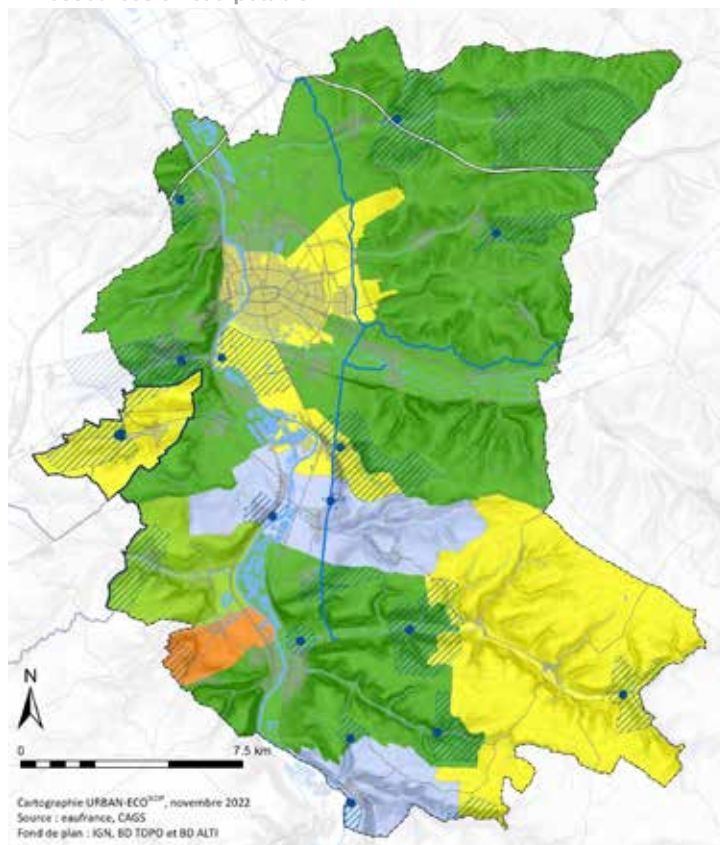
L'arrêté pour les captages des Sources basses, de la vallée de la Vanne et de Cochevies est en cours d'élaboration. Les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée ont déjà été définis par un rapport hydrogéologique, de même que les prescriptions afférentes. Dans le Grand Sénonais ces périmètres concernent les communes de Dixmont, Les Bordes, Noé et Villiers-Louis. Ils figurent par anticipation en annexe du présent diagnostic.

Réseau de distribution

Les rendements des différents réseaux de distribution qui constituent le système d'alimentation en eau potable du Grand Sénonais sont très variables.

Les rendements des réseaux exploités par le SMAEP sont globalement bons, à l'exception de l'unité de distribution de Courtois-sur-Yonne (rendement égal à 65 %). Les rendements des réseaux exploités par la CAGS sont globalement inférieurs.

Ressources en eau potable



□ Périmètre du Grand Sénonais

— Aqueduc de la Vanne

Alimentation en eau potable

● Captages AEP

□ Localisation communale des captages prioritaires Grenelle

□ Périmètres de protection des captages

Sécurisation de la ressource en eau potable

■ Sécurisée

■ Partiellement sécurisée

■ Sécurisable

■ Non sécurisable

■ Absence d'information



0 7.5 km

Cartographie URBAN-ECO²⁰¹⁷, novembre 2022
Source : eaufrance, CAGS
Fond de plan : IGN, BD TOPO et BD ALTI

Plus de la moitié des abonnés du territoire du Grand Sénonais (59 %) sont desservis par des réseaux avec des rendements supérieurs ou égaux à 80 %. Certains réseaux

important ont des rendements médiocres : Villeneuve-sur-Yonne (58%, 3411 abonnés), Paron (57 %, 2 353 abonnés).

Réseaux d'alimentation en eau potable du Grand Sénonais

(SDAEP Sénonais, juin 2015 ; Diagnostic Villeneuvien 2017 et Rapports annuels 2015-2020)

Syndicat	Commune	Unité de distribution	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (km)	Branchement en plomb	Rendement de distribution	Sécurisation de la ressource	
							Nombre (estimatif)	
CAGS	Sens	Plusieurs unités	13 041 31/12/2021	148,1 31/12/2021	0 (2021) 0%	83% (2021)	Sécurisable	Interconnexion possible avec Eaux de Paris (usine de Maillot).
	Paron	Sens (Saint-Bond)	2 353 31/12/2021	47,2 31/12/2021	260 (2021) 11%	57% (2021)	Sécurisée	Le captage de Paron, inséré au sein de l'espace bâti, souffrait d'un problème de protection. Il n'est plus utilisé et toute la commune est désormais alimentée par le captage de Saint-Bond à Sens (interconnexion).
	Villeneuve-sur-Yonne	Villeneuve-sur-Yonne	3 411 31/12/2021	109,6 31/12/2021	1 217 (2021) 36%	58% (2021)	Sécurisée	L'interconnexion avec le captage principal de la commune a résolu les problèmes de qualité rencontrés auparavant au captage du hameau de Beaudemont
	Dixmont	Dixmont	659 31/12/2021	60,3 31/12/2021	n.c.	66% (2021)	Sécurisable	Des problèmes de qualité ont été rencontrés en 2018-2019. Des études sont en cours pour l'installation d'une usine de traitement.
	Les Bordes		350 31/12/2021		n.c.			
	Véron	Véron	995 31/12/2021	15,1 31/12/2021	872 (2021) 88%	74% (2021)	n.c.	
	Passy	Passy	175 31/12/2021	3,9 31/12/2021	47 (2021) 27%	50% (2021)	Sécurisée	Un seul captage sur la commune, avec une tension sur la quantité en période de sécheresse. Interconnexion avec Véron.
	Soucy	Soucy	768 31/12/2021	19,4 31/12/2021	682 (2021) 89%	74% (2021)	Sécurisée	
	Gron	Gron	648 31/12/2021	14,9 31/12/2021	0 (2021) 0%	54% (2021)	Sécurisée	
	Armeau	Armeau	513 31/12/2021	18,0 31/12/2021	138 (2021) 27%	74% (2021)	n.c.	
	Rosoy	Rosoy	511 31/12/2021	19,0 31/12/2021	15 (2021) 3%	64% (2021)	Sécurisée	L'interconnexion avec le captage de Saint-Bond à Sens a résolu les problèmes de qualité rencontrés auparavant.
	Marsangy	Marsangy	463 31/12/2021	19,6 31/12/2021	254 (2021) 55%	81% (2021)	Sécurisée	L'interconnexion avec le SIVU de Saint-Hubert a résolu les problèmes de qualité rencontrés auparavant.
	Etigny	Etigny	409 31/12/2021	14,4 31/12/2021	0 (2021) 0%	80% (2021)	n.c.	
	Fontaine-la-Gaillarde (partiellement)	Fontaine/Saligny	320 31/12/2021	20,0 31/12/2021	0 (2021) 0%	66% (2021)	Sécurisée	
	Saligny (partiellement)		256 31/12/2021		0 (2021) 0%			
	Collemiers	Collemiers	320 31/12/2021	10,3 31/12/2021	8 (2021) 3%	62% (2021)	Sécurisable	Interconnexion existante avec le SIVOM du Gâtinais pour le hameau des Bruyères. Les dépassements des seuils de qualité mesurés avant 2015 n'ont plus été rencontrés. Une extension du réseau interconnecté avec le SIVOM du Gâtinais est néanmoins budgétée en cas de besoin.
	Rousson	Rousson	195 31/12/2021	7,4 31/12/2021	141 (2021) 72%	74% (2021)	Non sécurisée	Petite commune avec un seul captage.
S'tot. CAGS			25 387 31/12/2021	527,2 31/12/2021	3 634 (2021) 14%	74,32% (2021)		
SMAEP	Saint-Clément	Voisines	1 331 (2019)	n.c.	57 (2015) 4%	84% (2013)	Sécurisée	Interconnexion entre elles des unités de distribution du SMAEP, et avec les réseaux de la CAGS à Sens
	Saint-Denis-le-Sens		353 (2019)	n.c.	3 (2015) 1%	84% (2013)	Sécurisée	
	Voisines		304 (2019)	n.c.	91 (2015) 30%	84% (2013)	Sécurisée	
	Fontaine-la-Gaillarde (hameaux de La Bardoue, Bel Air, Chaume Rougeat)	Voisines	6 (2019)	n.c.	0 (2015) 0%	76% (2013)	Sécurisée	Interconnexion entre elles des unités de distribution du SMAEP, et avec les réseaux de la CAGS à Sens
	Saligny (hameau de la Maugamie)		n.c. (2019)	n.c.	0 (2015) n.c.	76% (2013)	Sécurisée	
	Saint-Martin-du-Tertre		742 (2019)	n.c.	29 (2015) 4%	65% (2013)	Sécurisée	
	Courtois-sur-Yonne	Courtois-sur-Yonne	322 (2019)	n.c.	7 (2015) 2%	65% (2013)	Sécurisée	Interconnexion avec les réseaux de la CAGS à Sens via Saint-Martin (2019)
	Maillot		570 (2019)	n.c.	99 (2015) 17%	84% (2013)	Sécurisée	
	Malay-le-Grand	"Grand prés"	823 (2019)	n.c.	187 (2015) 23%	84% (2013)	Sécurisée	Interconnexion entre elles des unités de distribution du SMAEP, et avec les réseaux de la CAGS à Sens
	Malay-le-Petit		166 (2019)	n.c.	0 (2015) 0%	84% (2013)	Sécurisée	
	Noé		259 (2019)	n.c.	0 (2015) 0%	84% (2013)	Sécurisée	
	Villiers-Louis		232 (2019)	n.c.	1 (2015) 0%	84% (2013)	Sécurisée	
S'tot. SMAEP			3 120 (2019)		323 (2015) 10%			
Ensemble			28 507	527	3 957 14%			

La gestion de l'eau

ASSAINISSEMENT

Des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs coexistent dans le périmètre du Grand Sénonais :

- 17 communes en assainissement mixte, sont tout ou partie raccordées à 8 stations d'épuration ;
- 10 communes sont intégralement en assainissement non collectif. Il s'agit d'Armeau, Collemiers, Dixmont, Fontaine-la-Gaillarde, Les Bordes, Malay-le-Petit, Marsangy, Noé (à l'exception du lotissement « Le Village »), Saligny, Villiers-Louis et Voisines.

Le Schéma directeur d'assainissement et zonage des eaux usées et pluviales (jan. 2022) entérine la coexistence de ces deux systèmes sur le territoire du Grand Sénonais. L'établissement du zonage a notamment considéré les aires d'alimentation des captages et champs captant, et la présence de nappe d'eau souterraines en zone karstique.

Le Schéma directeur envisage :

- Le démantèlement de la STEP de Soucy et le raccordement du réseau de Soucy à la STEP de Saint-Denis-lès-Sens ;
- Le développement d'un réseau collectif d'assainissement pour le bourg de Dixmont. Les études doivent être poursuivies pour confirmer la pertinence de ce projet et définir ses modalités de mise en œuvre ;
- L'extension du réseau d'assainissement collectif
 - o Au secteur nord-ouest de Paron ;
 - o À la zone nord du secteur de Rousson-Villeneuve
 - o Au hameau des Granchettes à Saint-Denis-lès-Sens ;
 - o À la zone sud de Villeneuve-sur-Yonne.

Réseau d'assainissement

Le réseau est très majoritairement séparatif, avec 291 km de réseaux séparatifs eaux usées, 157 km de réseaux séparatifs eaux pluviales et 28 km de réseaux unitaires. Certaines communes en zonage d'assainissement « non collectif » comptent néanmoins des réseaux d'assainissement eaux pluviales. Seules les communes de Saligny, Villiers-Louis et Voisines ne comptent aucun réseau d'assainissement collectif.

Assainissement des eaux usées

- Stations d'épuration
- Communes en assainissement non collectif

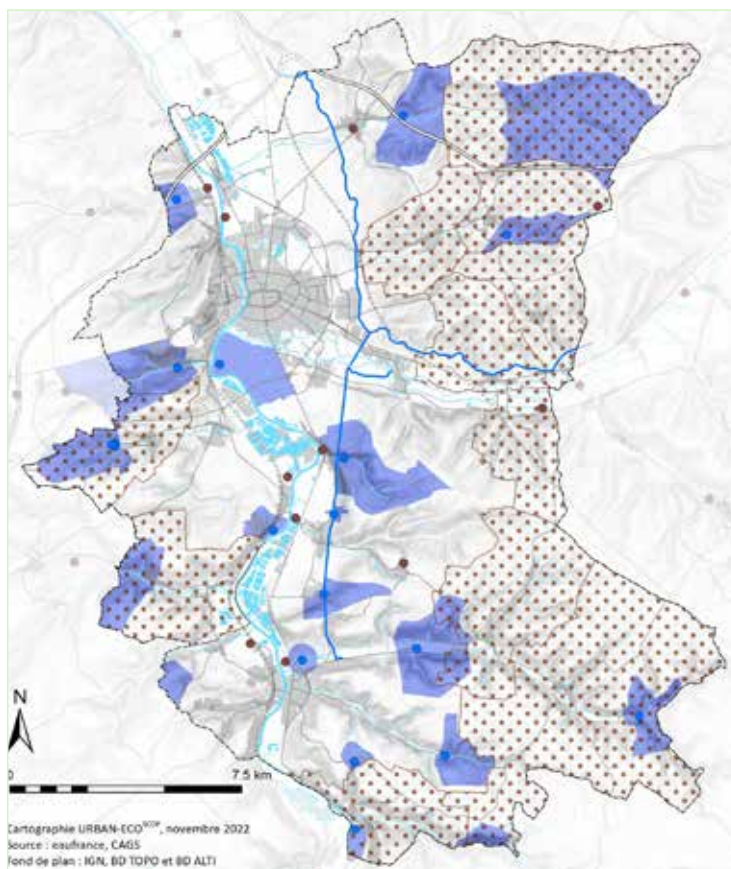
Alimentation en eau potable

- Captages AEP
- Périmètres de protection des captages
- Aqueduc de la Vanne

Le diagnostic du réseau d'assainissement effectué dans le cadre du Schéma directeur a montré des dysfonctionnements :

- Mauvais branchements :
 - o Importantes variations de débit du réseau d'eaux usées par temps de pluie principalement à Saint-Clément, et aussi à Maillot, Malay-le-Grand, Paron, et Villeneuve-sur-Yonne ;
 - o Réalisation de 130 « tests NH4 », identifiant des secteurs comportant des mauvais raccordements d'eaux usées sur les réseaux d'eaux pluviales à Saint-Clément, Sens et Villeneuve-sur-Yonne ;
 - o Réalisation de « tests à la fumée » à Saint-Clément, identifiant les toitures raccordées au réseau d'eaux usées et non au réseau d'eaux pluviales ;
- Étanchéité des réseaux :
 - o Importants apports d'eau claire parasite permanente arrivent depuis Gron, Paron, Saint-Clément, et Sens vers la station de Saint-Denis-lès-Sens, depuis Soucy et Ville-neuve-sur-Yonne vers leurs stations respectives ;
 - o Pertes d'effluents en particulier à Courtois-sur-Yonne, Rousson, Soucy et Véron (bourg et hameau de la Grange au Doyen) ;
 - o Des inspections télévisées sur 5 500 m de réseau présentant les apports et les pertes les plus importants ont permis de localiser les principaux désordres et de quantifier le risque.

Assainissement



Les apports d'eaux parasites permanent et météoritique perturbent le fonctionnement des stations conçues pour du réseau séparatif. Les rejets d'eau usées dans les réseaux d'eaux pluviales occasionnent des rejets au milieu naturel d'eaux non épurées.

Le Schéma directeur recommande :

- D'informer les particuliers concernés par les

mauvais branchements identifiés et de les inviter à se mettre en conformité ;

- De rénover les réseaux fuyards (remplacement ou chemisage) ;
- De poursuivre les investigations pour identifier les mauvais branchements et les défauts d'étanchéité.

Systèmes d'assainissement collectif du territoire du Grand Sénonais
(CAGS, déc. 2017 et SD assainissement, jan. 2022)

Communes en assainissement collectif	Linéaire de réseau (m)			Nb branchements eaux usées	Dimensionnement de la STEP	Capacité actuelle (SD asst 2022)	Mise en service	Nb annuel d'analyses	Capacité résiduelle			
	EU strictes	EP strictes	unitaire						EQH	Habitants	Logements	
STEP de Saint-Denis-lès-Sens												
Courtois-sur-Gron	6 522	2 783	-	288	64 500 EQH	55 208 EQH	86%	2 008	104	7 966 EQH	8 851	4 175
Maillot	15 008	5 055	-	548								
Malay-le-Grand	10 822	6 352	-	484								
Paron	15 319	5 582	-	717								
Saint-Clément	36 523	25 405	-	2 046								
Saint-Denis-lès-Sens	20 634	12 494	-	1 400								
Saint-Martin-du-Tertre	6 740	4 536	-	268								
Sens	14 610	6 434	-	675								
Soucy	84 188	54 480	27 680	14 438	2 000 EQH	1 326 EQH	66%	1 987	12			
STEP d'Étigny												
Étigny	7 664	3 536	-	402	4 000 EQH	2 756 EQH	69%	2 015	12	1 244 EQH	1 382	652
Véron	3 515	343	-	169								
Véron	12 441	5 686	-	780								
Autres STEP												
Villeneuve-sur-Yonne	27 604	13 336	-	2 141	7 000 EQH	5 982 EQH	85%	2 006	12	1 018 EQH	1 131	534
Rosoy	9 459	3 142	-	488	1 200 EQH	708 EQH	59%	1 980	2	492 EQH	547	258
Rousson	4 751	524	-	172	500 EQH	123 EQH	25%	2 005	1	377 EQH	419	198
Véron (hameau "La Grange aux Doyens")	2 200	-	-	n.c	250 EQH	117 EQH	47%	2 003	1	133 EQH	148	70
Noé (lotissement "Le Village")	500	-	-	n.c	20 EQH	-	-	2 019	1	-	-	-
Communes en assainissement "non collectif"												
Arceau	-	1 014	-	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Collemiers	-	965	-									
Dixmont	-	1 309	-									
Fontaine-la-Gaillarde	-	621	-									
Les Bordes	-	2 495	-									
Malay-le-Petit	-	1 198	-									
Marsangy	-	1 694	-									
Noé	-	4 182	-									
Ensemble	290 941	156 819	27 680	25 702	79 470 EQH	66 220 EQH	83%	-	-	13 250 EQH	14 722	6 944

*Systèmes d'assainissement collectif du territoire du Grand Sénonais
(CAGS, déc. 2017 et SD assainissement, jan. 2022)*

La gestion de l'eau

Gestion des eaux pluviales

Le Schéma directeur a identifié de 46 dysfonctionnement lors des épisodes pluvieux exceptionnels : débordement/inondation sur voirie, entrées d'eaux dans les bâtiments ou les terrains privés. Il a défini les travaux hydrauliques à réaliser et établi des priorités d'actions.

Le Schéma directeur recommande :

- De gérer les eaux pluviales à la parcelle dans les zones où l'infiltration est possible ;
- De limiter l'imperméabilisation des terrains afin d'éviter la concentration des rejets d'eau plu-viale ;
- D'anticiper la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement ;
- De mesurer la perméabilité des sols dans toutes les zones AU et pour tous les projets de 1 ha ou plus, et de limiter le débit de fuite en fonction de la perméabilité mesurée.

Débit de fuite autorisé en fonction du coefficient de perméabilité

Schéma directeur d'assainissement du Grand Sénonais, jan. 2022

Coefficient de perméabilité K		Débit de fuite autorisé
mm/h	m/s	
0 < K < 30	0 < K < 8,3 × 10 ⁻⁶	Débit de fuite de la parcelle avant aménagement
30 < K < 50	8,3 × 10 ⁻⁶ < K < 1,4 × 10 ⁻⁵	1 l/s/ha
K > 50	K > 1,4 × 10 ⁻⁵	0 l/s/ha ("zéro-rejet")

Le PLU n'ayant pas le pouvoir de prescrire aux pétitionnaires la réalisation d'études supplémentaires, il ne peut pas réglementer le débit de fuite pluvial en fonction de la perméabilité mesurée du sol. Il ne peut que rappeler le nécessaire respect du règlement d'assainissement.

Stations d'épuration

L'ensemble des stations d'assainissement gérées par la CAGS conservent une réserve de capacité, attestée par le Schéma directeur et par les Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public.

Le service assainissement effectue un suivi réglementaire (analyses réalisées par un laboratoire ex-terne accrédité) et un suivi quotidien complémentaire (analyses réalisées par un laboratoire interne). Les résultats transmis mensuellement aux autorités compétentes et servant à l'établissement du bilan annuel montre un fonctionnement des STEP conforme à la réglementation.

Les boues des STEP de Saint-Denis-lès-Sens, Soucy, Rosoy et Noé sont déshydratés à Saint-Denis-lès-Sens puis dirigées vers des sites de compostage en vue d'une valorisation agricole. Celles issues de la station d'épuration de Villeneuve-sur-Yonne, qui bénéficient d'un plan local d'épandage. Celles de Rousson et Étigny sont traitées des lits de roseaux permettant un stockage pluriannuel.

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne tout ou partie des communes du Grand Sénonais, à des proportions variables.

Répartition des installations d'assainissement non collectif

Schéma directeur d'assainissement du Grand Sénonais, jan. 2022

Commune	ANC estimés	
	Nombre	Taux
Armeau	478	100%
Les Bordes	325	100%
Collemiers	317	100%
Courtois-sur-Yonne	8	2,7%
Dixmont	611	100%
Étigny	2	0,5%
Fontaine-la-Gaillarde	254	100%
Gron	4	0,7%
Maillot	3	0,6%
Malay-le-Grand	40	5,3%
Malay-le-Petit	166	100%
Marsangy	457	100%
Noé	243	100%
Paron	120	5,5%
Passy	0	0,0%
Rosoy	11	2,2%
Rousson	32	15,7%
Saint-Clément	7	0,5%
Saint-Denis-lès-Sens	40	13,0%
Saint-Martin-du-Tertre	36	5,1%
Saligny	313	100%
Sens	25	0,2%
Soucy	25	3,5%
Véron	140	15,2%
Villeneuve-sur-Yonne	1 050	32,9%
Villiers-Louis	231	100%
Voisines	298	100%
Total	5 236	16,9%

En 2020, le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) a été assuré par :

- La CAGS en régie dans la grande majorité (23) des communes du territoire, concernant envi-ron 6 000 habitants ;
- Le Syndicat des eaux Puysaye-Forterre en régie à Armeau, Dixmont, Les Bordes et Rousson.

Le SPANC effectue des contrôles des installations d'assainissement non collectif. La priorité de con-trôle des communes est classée de la façon suivante :

1. Communes présentant une contrainte sanitaire (présence d'un captage d'eau ou d'un aque-duc) : Voisines, Sens, Noé, Villeneuve-sur-Yonne et Malay-le-Petit ;
2. Communes présentant une contrainte environnementale (présence d'un cours d'eau classé par l'Agence de l'Eau comme prioritaire) : Malay-le-Petit, Fontaine-la-Gaillarde et Saligny ;

3. Les autres communes, classées selon le nombre d'usagers décroissant.

Les informations disponibles sur la conformité des installations sont contradictoires :

- Les contrôles de conformité effectués par la CAGS dans le cadre du SPANC montrent un taux de conformité de 77 % ;
- Les enquêtes menées à Fontaine-la-Gaillarde dans le cadre du Schéma directeur montrent que 71,2 % des installations ne sont pas conformes.

La gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés est une compétence de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais.

ORGANISATION ET PERFORMANCE DE LA COLLECTE

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) et le tri (emballages recyclables et papiers) sont collectés en porte-à-porte, avec des fréquences adaptées à la densité de population et à la morphologie ur-baine de chaque secteur.

Le verre et les vêtements sont collectés par apport volontaire, dans des points de collecte inégalement répartis selon les communes.

- Pour le verre, le nombre d'habitants par point de collecte est de 331 à l'échelle de la CAGS. Il varie de 99 à Rousson à 796 à Soucy. Le nombre de bornes a été densifié par rapport à 2015, où il était de 113. Toutes les communes sont désormais couvertes.
- Pour le textile, le nombre de points de collecte a été doublé : il était de 12 en 2015.

La production par habitant d'ordures ménagères résiduelles (261 kg/an/hab.) est très supérieure à la moyenne régionale (195 kg/an/hab.) : des efforts restent à faire en matière de réduction des déchets.

La collecte baisse néanmoins significativement (- 2,2 %) entre 2015 et 2020, entraînée par la baisse de la collecte des ordures ménagères résiduelles et de la collecte en déchetterie, non compensée par l'augmentation de la collecte des emballages et du verre.

La performance du tri plus faible vraisemblablement plus faible (ratio « emballages ménagers » égal à la moyenne régionale et ratio « verre » significativement plus faible). La qualité du tri est bonne : les taux de refus s'étagent au cours de l'année 2020 entre 9% et 13 %.

Enfin, les habitants ont accès aux 3 déchetteries de la CAGS, exploitées en régie et à celles de la Communauté de communes du Pays d'Othe. Ils peuvent bénéficier de la vente de composteurs à prix préférentiel, pour pratiquer le compostage domestique et détourner de la collecte la fraction fermentescible des ordures ménagères.

Les tonnages en déchetterie ont baissé en 2020. Cela s'explique en partie à cause de la crise sanitaire mais aussi par l'été sec qui a fait diminuer les tonnages de végétaux. Si auparavant les tonnages de tout venant et de bois baissaient régulièrement, les tonnages de gravats augmentaient et ont connu un net recul en 2020.

MODALITÉS DE TRAITEMENT

Les déchets collectés dans le Grand Sénonais sont orientés vers des installations adaptées, selon le territoire d'origine et la nature des flux :

- Les ordures ménagères résiduelles et les déchets industriels banals sont soit incinérées dans l'incinérateur de Sens (incinération avec récupération de chaleur), exploité par la société VEO-LIA, soit enfouis au centre d'enfouissement de Champigny exploité par la société COVED ;
- Les emballages, le papier et le verre transitent par le centres de tri de d'Ormoy, exploité par la société SOPERPAR, puis sont dirigés dans des filières adaptées ;
- Les déchets verts sont dirigés vers la plateforme de compostage exploitée par la société ECOSYS ;
- Les déchets collectés en déchetterie sont dirigés vers des filières adaptées, notamment via les filières « Responsabilité élargie du producteur » (REP). Ces filières concernent en particulier les pneumatiques usagés (ALIAPUR), les meubles (Eco Mobilier), les D3E (Ecosystèmes), les lampes et ampoules (Recylum)...

En 2016, à l'échelle des deux territoires de l'ancienne Communauté de communes du Sénonais et de l'ancien Syndicat mixte du Villeneuvien, 80 % des déchets avaient été valorisés (incinération avec récupération de chaleur, recyclage ou compostage) et 20 % enfouis en décharge. L'incinérateur de Sens avait traité en 2016 près de 16 700 t de déchets, pour une capacité annuelle de 24 000 t. Un des objectifs pour 2017-2018 était le détournement d'une grande partie des 7 400 t de déchets enfouis vers l'incinérateur des Sens.

En 2020, cet objectif a été atteint : le taux de valorisation monte à plus de 93 % et l'enfouissement a été réduit à moins de 7 %.

La chaleur produite par l'incinérateur participe au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire pour les logements collectifs des Champs Plaisants, le centre nautique municipal Pierre Toinot, la salle omnisport Roger Breton, le lycée polyvalent régional et le centre hospitalier de Sens.

Fréquence de collecte suivant les secteurs (CAGS)

Secteur de collecte	Fréquence collecte	
	Ordures ménagères résiduelles	Tri
Sens / secteur 9 et 10 (collectifs)	3 fois par semaine	1 fois par semaine
Sens / secteur 7 et 8 ("Amande") Villeneuve-sur-Yonne / centre	2 fois par semaine	1 fois par semaine
Autres secteurs	1 fois par semaine	1 fois toute les 2 semaines

Nombre de points d'apport volontaire (CAGS, 2022)

Commune	Population	Nombre de point d'apport volontaire verre	Nombre d'habitants par point d'apport volontaire verre	Nombre de point d'apport volontaire textiles
Armeau	769	2	385	-
Les Bordes	676	2	338	-
Collemiers	784	2	392	1
Courtois-sur-Yonne	918	3	306	-
Dixmont	761	4	190	1
Étigny	503	4	126	1
Fontaine-la-Gaillarde	1 251	2	626	1
Gron	542	5	108	1
Maillot	1 178	4	295	-
Malay-le-Grand	1 547	7	221	1
Malay-le-Petit	327	2	164	-
Marsangy	843	3	281	1
Noé	552	3	184	-
Paron	4 828	12	402	3
Passy	340	2	170	-
Rosoy	1 090	6	182	2
Rousson	395	4	99	2
Saint-Clément	2 740	5	548	-
Saint-Denis-lès-Sens	650	4	163	-
Saint-Martin-du-Tertre	1 525	3	508	1
Saligny	675	2	338	-
Sens	26 688	68	392	4
Soucy	1 592	2	796	1
Véron	1 887	6	315	3
Villeneuve-sur-Yonne	5 165	17	304	1
Villiers-Louis	467	2	234	1
Voisines	509	3	170	-
Ensemble	59 202	179	331	25

Produit de la collecte des déchets ménagers dans le Sénonais et le Villeneuvien

D'après RPQS CC Sénonais (2016), RPQS SM Villeneuvien (2016) et RPQS CAGS (2020)

Flux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2015-2020	Ratio 2020	Moyenne régionale 2017
Ordures ménagères résiduelles	17 170	16 243	16 880	16 468	16 449	15 404	15 300	-5,8%	261	195
Tri	2 790	2 863	2 955	2 803	2 779	3 070	3 224	12,6%	55	55
Verre	1 634	1 641	1 646	1 647	1 652	1 685	1 692	3,1%	29	39
Déchetterie et encombrants	18 319	16 954	16 823	17 553	18 760	18 067	16 642	-1,8%	280	254
Total	39 913	37 701	38 304	38 471	39 640	38 226	36 858	-2,2%	625	543

Mode de traitement des déchets collectés dans le Sénonais et le Villeneuvien

D'après RPQS CC Sénonais (2016), RPQS SM Villeneuvien (2016) et RPQS CAGS (2020)

Mode de traitement	Données 2016			Données 2020
	CC Sénonais	SM Villeneuvien	Ensemble	
Incineration et valorisation énergétique	47%		36,3%	45,8%
Valorisation matière	34%	25%	32,0%	35,3%
Valorisation organique	12%	11%	11,8%	12,1%
Enfouissement de déchets inertes	6%	64%	19,2%	5,9%
Enfouissement de déchets non inertes	1%		0,8%	0,9%
Tonnage collecté	29 686	8 748	38 434	36 367

Les réseaux de communications numériques

ÉTAT DES LIEUX

Les zones blanches notées avant 2017 ont été résorbées. La quasi-totalité du territoire de la CAGS est désormais couvert par en 4G par un ou plusieurs opérateurs.

Suite aux initiatives des opérateurs privés et du Département, le déploiement de la fibre optique FttH a eu lieu à Sens, Malay-le-Grand, Maillot, Noé, Villiers-Louis et Malay-le-Petit, où 90 % des locaux en moyenne sont desservis et la montée en débit (dans les autres communes).

La totalité des logements et locaux professionnels existant du grand Sénonais ont désormais accès à une connexion offrant un débit théorique supérieur à 30 Mbit/s. 50,8 % d'entre eux ont même accès à un débit supérieur à 1 Gbit/s.

Au sein du territoire, on relève des disparités :

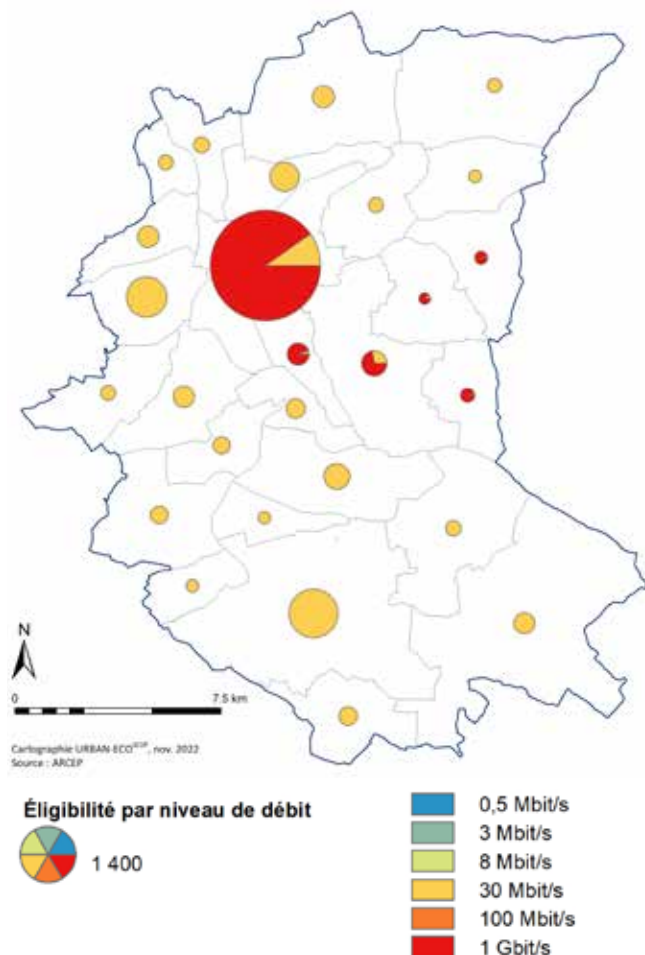
- Le très haut débit (Fibre FttH) concerne Sens (90 % des locaux) ; Maillot, Noé et Villiers-Louis (95 %), Malay-le-Grand (72 %) et Malay-le-Petit (87 %)
- Les autres communes ont une desserte DSL (cuivre).

PROJETS ET PLAN DE DÉVELOPPEMENT

La poursuite du déploiement de la fibre a lieu dans le cadre du réseau d'initiative public (RIP) « Yco-nik ». Ce projet a donné lieu en février 2020 à la signature d'une délégation de service public (DSP) avec Altitude Infrastructure pour une durée de 30 ans. Dans le cadre de cette DSP, Altitude Infrastructure assurera la conception, l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau public Yconik visant à raccorder 100 % des foyers et entreprises du territoire en FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) d'ici 2023.

En septembre 2022, les échéances projetées par le Département pour le déploiement de la fibre FttH dans le Grand Sénonais étaient les suivantes :

Nombre de locaux par classe de débit et par communes



Déploiement de la fibre



Nombre de logements et locaux professionnels, par classe de débit
(Ma connexion internet, ARCEP, mars 2022)

Commune	0,5 Mbit/s	3 Mbit/s	8 Mbit/s	30 Mbit/s	100 Mbit/s	1 Gbit/s	Nombre total de locaux
Armeau	0	0	0	502	0	0	502
Les Bordes	0	0	0	340	0	0	340
Collemiers	0	0	0	322	0	0	322
Courtois-sur-Yonne	0	0	0	322	0	0	322
Dixmont	0	0	0	644	0	0	644
Étigny	0	0	0	446	0	0	446
Fontaine-la-Gaillarde	0	0	0	248	0	0	248
Gron	0	0	0	655	0	0	655
Maillot	0	0	0	37	0	668	705
Malay-le-Grand	0	0	0	260	0	674	934
Malay-le-Petit	0	0	0	26	0	172	198
Marsangy	0	0	0	473	0	0	473
Noé	0	0	0	14	0	277	291
Paron	0	0	0	2 377	0	0	2 377
Passy	0	0	0	220	0	0	220
Rosoy	0	0	0	546	0	0	546
Rousson	0	0	0	239	0	0	239
Saint-Clément	0	0	0	1 260	0	0	1 260
Saint-Denis-lès-Sens	0	0	0	386	0	0	386
Saint-Martin-du-Tertre	0	0	0	692	0	0	692
Saligny	0	0	0	339	0	0	339
Sens	0	0	0	1 734	0	16 120	17 854
Soucy	0	0	0	723	0	0	723
Véron	0	0	0	964	0	0	964
Villeneuve-sur-Yonne	0	0	0	3 497	0	0	3 497
Villiers-Louis	0	0	0	12	0	239	251
Voisines	0	0	0	290	0	0	290
Ensemble	0	0	0	17 568	0	18 150	35 718

Les risques naturels et technologiques

DOCUMENTS D'INFORMATION PRÉVENTIVE

Conséquence des risques présents sur le territoire, 17 des 27 communes du Grand Sénonais ont élaboré un document d'information préventive : Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et/ou Plan Communal de Sauvegarde (PCS), pouvant concerner des risques naturels et/ou technologiques.

La majeure partie de ces documents concerne des risques naturels : inondation / coulée de boue ou de mouvement de terrain / ruissellement / tassement différentiel.

Des risques technologiques concernent :

- Transport de matières dangereuses : Saint-Clément, Saint-Denis-lès-Sens et Sens ;
- Risque industriel : Saint-Clément, Saint-Denis-lès-Sens, Sens et Véron ;
- Rupture de barrage : Armeau et Villeneuve-sur-Yonne.

Documents d'information préventive dans le Grand Sénonais (DDT de l'Yonne)

Commune	DICRIM	PCS
Armeau		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue - Rupture de barrage - Tassements différentiels
Courtois-sur-Yonne		Inondation - Tassements différentiels
Dixmont	Mouvement de terrain - Tassements différentiels	Tassements différentiels
Étigny		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue - Tassements différentiels
Fontaine-la-Gaillarde		Tassements différentiels
Gron	Inondation - Mouvement de terrain - Tassements différentiels	Inondation - Tassements différentiels
Paron		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue - Tassements différentiels
Passy		Inondation - Tassements différentiels
Rosoy		
Rousson		
Saint-Clément	Inondation - Mouvement de terrain - Tassements différentiels - Risque industriel - Transport de marchandises dangereuses	Inondation - Risque industriel - Tassements différentiels - Transport de marchandises dangereuses
Saint-Denis-lès-Sens	Inondation - Mouvement de terrain - Tassements différentiels - Risque industriel - Transport de marchandises dangereuses	Inondation - Risque industriel - Tassements différentiels - Transport de marchandises dangereuses
Saint-Martin-du-Tertre		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue - Tassements différentiels
Sens	Inondation - Mouvement de terrain - Tassements différentiels - Risque industriel - Transport de marchandises dangereuses	Inondation - Risque industriel - Tassements différentiels - Transport de marchandises dangereuses
Soucy		Inondation - Tassements différentiels
Véron	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue - Mouvement de terrain - Tassements différentiels - Risque industriel	Inondation - Par ruissellement et coulée de boue - Tassements différentiels
Villeneuve-sur-Yonne		Inondation - Par ruissellement et coulée de boue - Rupture de barrage - Tassements différentiels

RISQUES NATURELS

Les arrêtés de catastrophe naturelle

Le Grand Sénonais a été concerné par 37 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1983. La commune la plus

concernée est Sens (14 fois), suivie de Paron (8 fois).

Les arrêtés concernent majoritairement des phénomènes d'inondations et de coulées de boues. L'arrêté de 1999 concerne la formation de coulées de boues, consécutives à des pluies très importantes consécutives aux tempêtes qui ont traversé le nord de la France fin décembre cette année-là.

Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles dans le Grand Sénonais (DDT de l'Yonne)

Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du	Type	Commune(s) concernée(s)
08/04/1983	13/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	Inondation et coulée de boues	Collemiers, Paron, Sens
22/07/1983	23/07/1983	05/10/1983	08/10/1983	Inondation et coulée de boues	Sens, Véron
28/06/1988	28/06/1988	19/10/1988	03/11/1988	Inondation et coulée de boues	Marsangy
30/04/1993	30/04/1993	06/09/1993	19/09/1993	Inondation et coulée de boues	Collemiers
05/01/1994	10/01/1994	12/04/1994	29/04/1994	Inondation et coulée de boues	Paron, Sens
17/01/1995	02/02/1995	20/04/1995	06/05/1995	Inondation et coulée de boues	Sens
14/07/1997	14/07/1997	12/03/1998	28/03/1998	Inondation et coulée de boues	Saint-Martin-du-Tertre, Voisines
25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Ensemble des 27 communes
16/03/2001	16/03/2001	27/04/2001	28/04/2001	Inondation et coulée de boues	Armeau, Courtois-sur-Yonne, Étigny, Marsangy, Paron, Passy, Rousson, Saint-Clément, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Martin-du-Tertre, Sens, Véron, Villeneuve-sur-Yonne
01/07/2003	30/09/2003	09/01/2006	22/01/2006	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Voisines
28/07/2006	28/07/2006	15/01/2007	25/01/2007	Inondation et coulée de boues	Saligny
24/05/2007	24/05/2007	05/12/2007	08/12/2007	Inondation et coulée de boues	Sens
20/07/2007	20/07/2007	10/01/2008	13/01/2008	Inondation et coulée de boues	Gron, Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Saint-Clément, Sens
01/01/2009	31/03/2009	13/12/2010	13/01/2011	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Paron
19/09/2009	19/09/2009	11/02/2010	14/02/2010	Inondation et coulée de boues	Villeneuve-sur-Yonne
19/06/2013	19/06/2013	10/09/2013	13/09/2013	Inondation et coulée de boues	Voisines
28/05/2016	30/05/2016	26/09/2017	27/10/2017	Inondation et coulée de boues	Voisines
28/05/2016	01/06/2016	26/07/2016	12/08/2016	Inondation et coulée de boues	Fontaine-la-Gaillarde, Passy, Rousson, Saligny, Véron
28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	Inondation et coulée de boues	Armeau, Les Bordes, Dixmont, Rosoy, Villeneuve-sur-Yonne
29/05/2016	30/05/2016	26/07/2016	12/08/2016	Inondation et coulée de boues	Rousson, Saligny
30/05/2016	30/06/2016	21/02/2018	24/03/2018	Inondation remontée de nappe	Noé
01/06/2016	03/06/2016	26/09/2017	27/10/2017	Inondation et coulée de boues	Sens
02/06/2016	15/06/2016	19/10/2020	14/11/2020	Mouvement de terrain	Voisines
15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	Inondation et coulée de boues	Étigny, Rosoy, Saint-Denis-lès-Sens, Sens, Villeneuve-sur-Yonne
15/01/2018	05/02/2018	09/03/2018	10/03/2018	Inondation et coulée de boues	Armeau, Courtois-sur-Yonne, Paron, Véron
15/01/2018	15/02/2018	12/12/2019	19/12/2019	Inondation remontée de nappe	Courtois-sur-Yonne, Étigny, Saint-Denis-lès-Sens, Véron
09/06/2018	09/06/2018	17/09/2018	20/10/2018	Inondation et coulée de boues	Villeneuve-sur-Yonne
11/06/2018	11/06/2018	23/07/2018	15/08/2018	Inondation et coulée de boues	Marsangy
11/06/2018	11/06/2018	04/10/2018	03/11/2018	Inondation et coulée de boues	Saligny
11/06/2018	11/06/2018	17/09/2018	20/10/2018	Inondation et coulée de boues	Sens, Soucy
01/07/2018	31/12/2018	21/05/2019	22/06/2019	Sécheresse	Dixmont, Villiers-Louis
01/07/2018	30/09/2018	21/05/2019	22/06/2019	Sécheresse	Paron
01/07/2018	31/12/2018	16/07/2019	09/08/2019	Sécheresse	Sens
01/04/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020	Sécheresse	Villeneuve-sur-Yonne
01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020	Sécheresse	Courtois-sur-Yonne, Dixmont, Maillot, Paron, Rosoy, Saint-Martin-du-Tertre, Sens, Villiers-Louis
01/07/2020	30/09/2020	18/05/2021	06/06/2021	Sécheresse	Sens
01/07/2020	30/09/2020	22/06/2021	09/07/2021	Sécheresse	Saint-Clément

Les risques naturels et technologiques

LES RISQUES D'INONDATION

Débordement des cours d'eau et ruissellement pluvial

Au titre du Plan de Gestion du Risque d'Inondation du bassin Seine-Normandie 2022-2027, aucune des communes du Grand Sénonais n'est concernée par un Territoire à Risques d'Inondation. Néanmoins, certaines communes sont concernées par des risques d'inondation par débordement des cours d'eau.

Du fait du risque d'inondation par débordement de l'Yonne, les 15 communes de la vallée de l'Yonne sont couvertes par des plans de prévention des risques. En outre, plusieurs d'entre elles sont concernées par des risques de ruissellement urbain.

Une étude hydrologique et hydraulique globale a été lancée le 19/09/2013, préalablement à l'élaboration d'un nouveau PPRI couvrant la vallée de l'Yonne dans son ensemble.

Ces plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) sont toujours opposables. Une étude est en cours en ce qui concerne le PPRI par débordement de l'Yonne. Les cartes d'aléas sont en cours de validation pour la réalisation des cartes de zonage pour la vallée de l'Yonne. Les retours d'expériences (ReTex) d'inondations et de ruissellement de la période Mai/Juin 2016 devront être pris en compte en plus pour certaines communes pour la connaissance du risque. (Armeau, Les Bordes, Dixmont, Fontaine-la-Gaillarde, Passy, Rosoy, Rousson, Véron et Villeneuve-sur-Yonne).

De plus, le territoire se doit de prévenir les inondations et d'améliorer sa résilience. Pour cela le présent PLUi-H doit être compatible avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2016/2021 du bassin Seine-Normandie.

Le PGRI donne un cadre aux politiques locales de gestion des risques d'inondation en combinant la réduction de la vulnérabilité, la gestion de l'aléa, la gestion de crise et la culture du risque. Son application est entrée en vigueur le 23/12/2015.

Il fixe les 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et économique.

L'information sur les inondations dans la vallée de la Vanne relève de l'atlas des zones inondables de la Vanne. Les informations disponibles ne permettent pas de définir un zonage du danger en fonction de la profondeur de la submersion et de la vitesse de l'eau. Néanmoins la prise en compte de cet atlas dans les projets d'urbanisme est indispensable.

Remontée de nappes

En sus des secteurs concernés par des inondations par débordement des cours d'eau, une petite fraction du territoire, concentrée dans les fonds de vallée, est sensible aux débordements de nappes et aux inondations de cave.

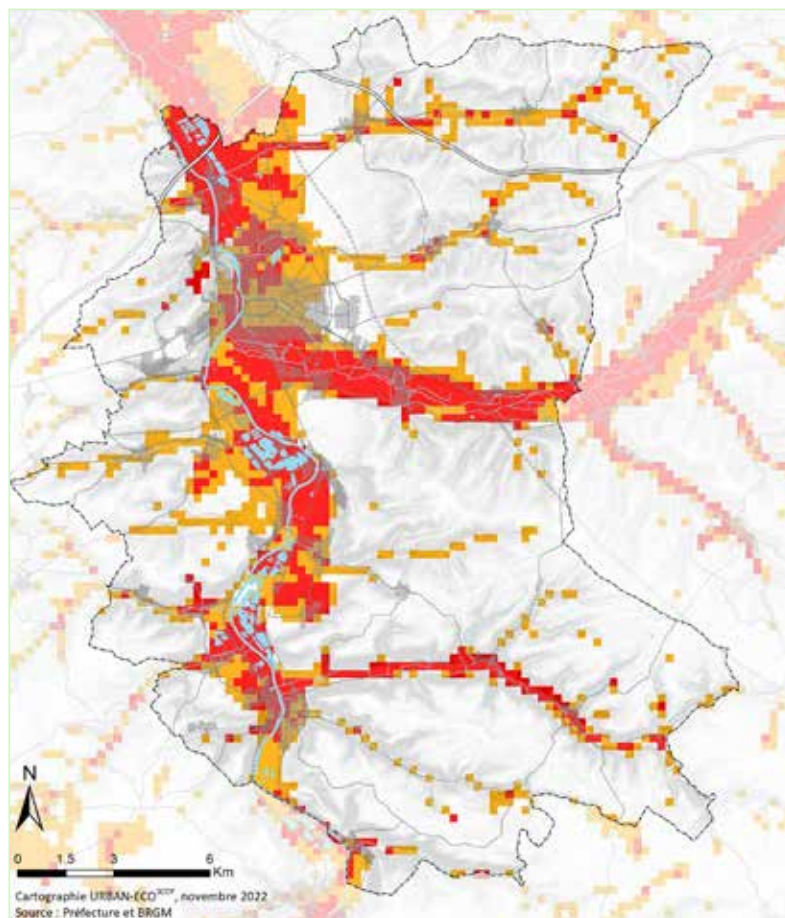
Plans de prévention des risques naturels prévisibles dans le Grand Sénonais

Commune	PPR	Risques concernés	
		inondation	ruissellement
Armeau	approuvé le 13/01/2006	Yonne	Val Saint-Quentin
Courtois-sur-Yonne	approuvé le 22/07/2002	Yonne	
Étigny	approuvé le 26/11/2001	Yonne	
Gron	approuvé le 26/11/2001	Yonne	
Marsangy	prescrit le 31/03/1998	Yonne	Ru de Montgérin
Paron	prescrit le 31/03/1998	Yonne	Ru de Subligny
Passy	approuvé le 26/11/2001	Yonne	
Rosoy	approuvé le 26/11/2001	Yonne	
Rousson	approuvé le 26/11/2001	Yonne	
Saint-Clément	approuvé le 22/07/2002	Yonne	
Saint-Denis-lès-Sens	approuvé le 05/07/2004	Yonne	
Saint-Martin-du-Tertre	approuvé le 13/01/2006	Yonne	Les Provendières
Sens	approuvé le 09/10/2013	Yonne et Vanne	
Soucy	approuvé le 21/07/2003	Yonne	Ru de la Mauvotte
Véron	approuvé le 08/04/2003	Yonne	Val Saint-Étienne
Villeneuve-sur-Yonne	approuvé le 08/04/2003	Yonne	

(DDT de l'Yonne)

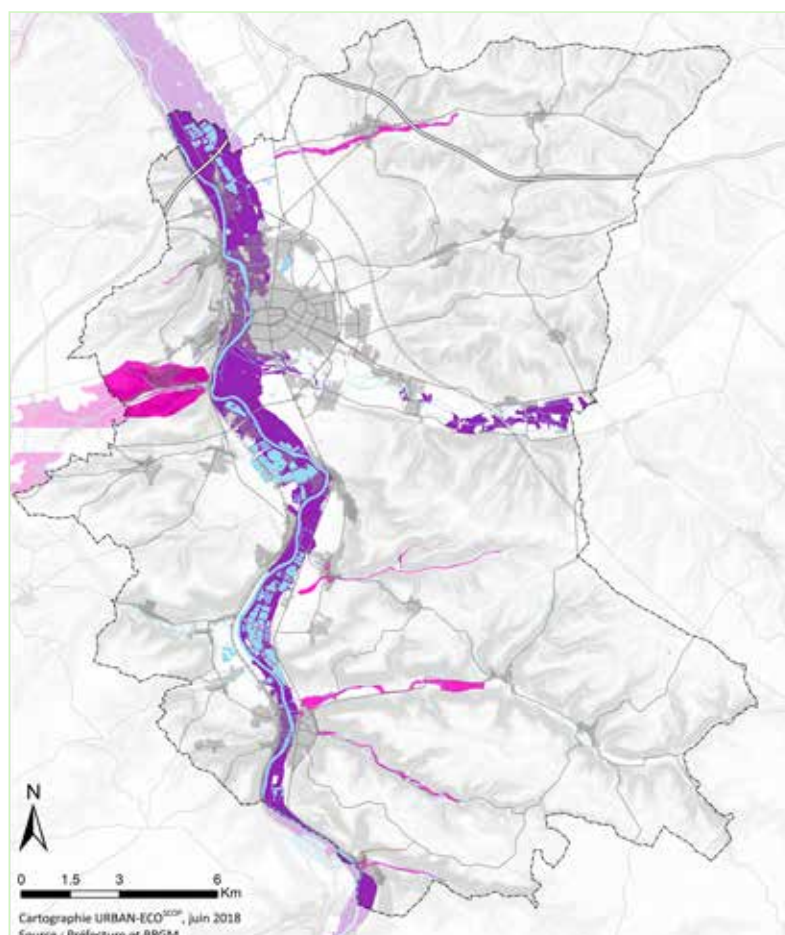
Aléas remontée de nappes

- Périmètre du Grand Sénonais
Sensibilité aux remontés de nappe et inondations de cave
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
 Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave



Nature du risque inondation

- Crue fluviale
 Ruissellement pluvial



Les risques naturels et technologiques

LES ALÉAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Sismicité

Comme l'ensemble de l'Yonne, le Grand Sénonais est situé en zone 1 dite de « sismicité très faible », n'obligeant pas au respect de valeur réglementaire pour les bâtiments à risque normal.

Aléa lié au retrait-gonflement des argiles

Selon la nature du sous-sol, une partie du territoire du Grand Sénonais est concerné par un aléa faible à localement moyen de tassement différentiel des terrains. Les espaces urbanisés ne sont pas concernés par les zones d'aléa « moyen ». Ainsi, aucune des communes du Grand Sénonais ne répond aux critères devant déclencher l'élaboration d'un plan de prévention des risques « retrait-gonflement des argiles » :

- Communes possédant plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle « sécheresse » ;
- Communes possédant des zones d'aléa moyen et fort impactant des zones pavillonnaires existantes ;

- Communes possédant des zones d'aléa moyen et fort pouvant impacter de futures zones de construction de maisons individuelles.

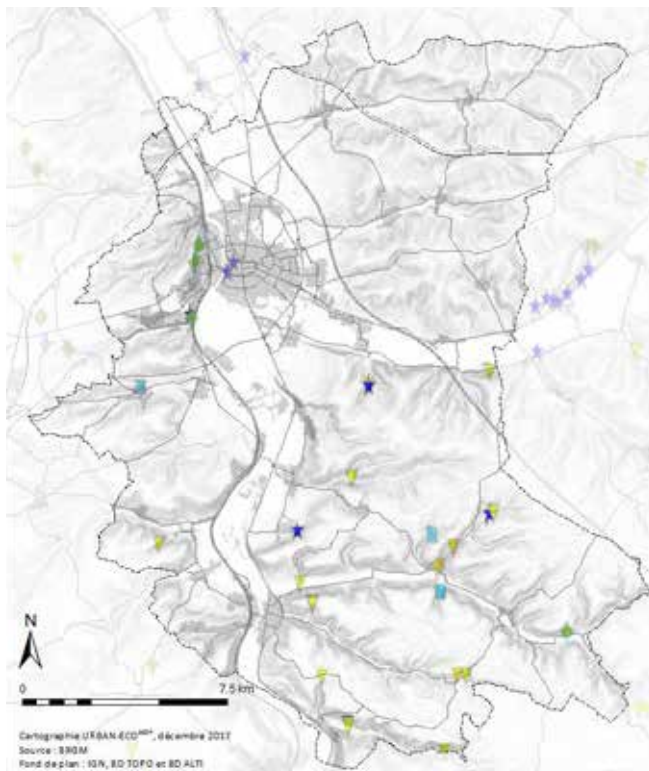
Le Grand Sénonais n'est donc pas concerné par l'élaboration du PPRN-RGA prescrite par la préfecture de l'Yonne. Néanmoins, les porteurs de projet sont invités à mener les études géotechniques nécessaires pour définir les principes constructifs adaptés.

Autres mouvements de terrain

Le BRGM a recensé dans le Grand Sénonais 28 cavités souterraines abandonnées : cavités naturelles (15), ouvrages civils (6), carrières (4) ou caves (3). Le territoire supporte donc un risque de mouvement de terrain lié à l'effondrement de ces cavités : 15 effondrements ont été notés par le BRGM.

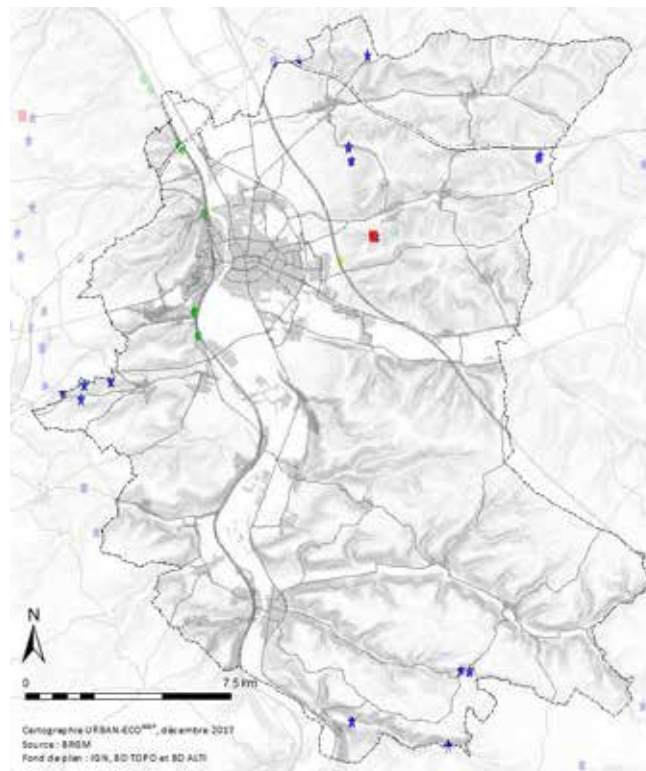
En outre le BRGM a inventorié des éboulements (6, localisé le long de la voie ferrée PLM), une coulée (le long de la LGV) et un glissement de terrain.

Cavités souterraines



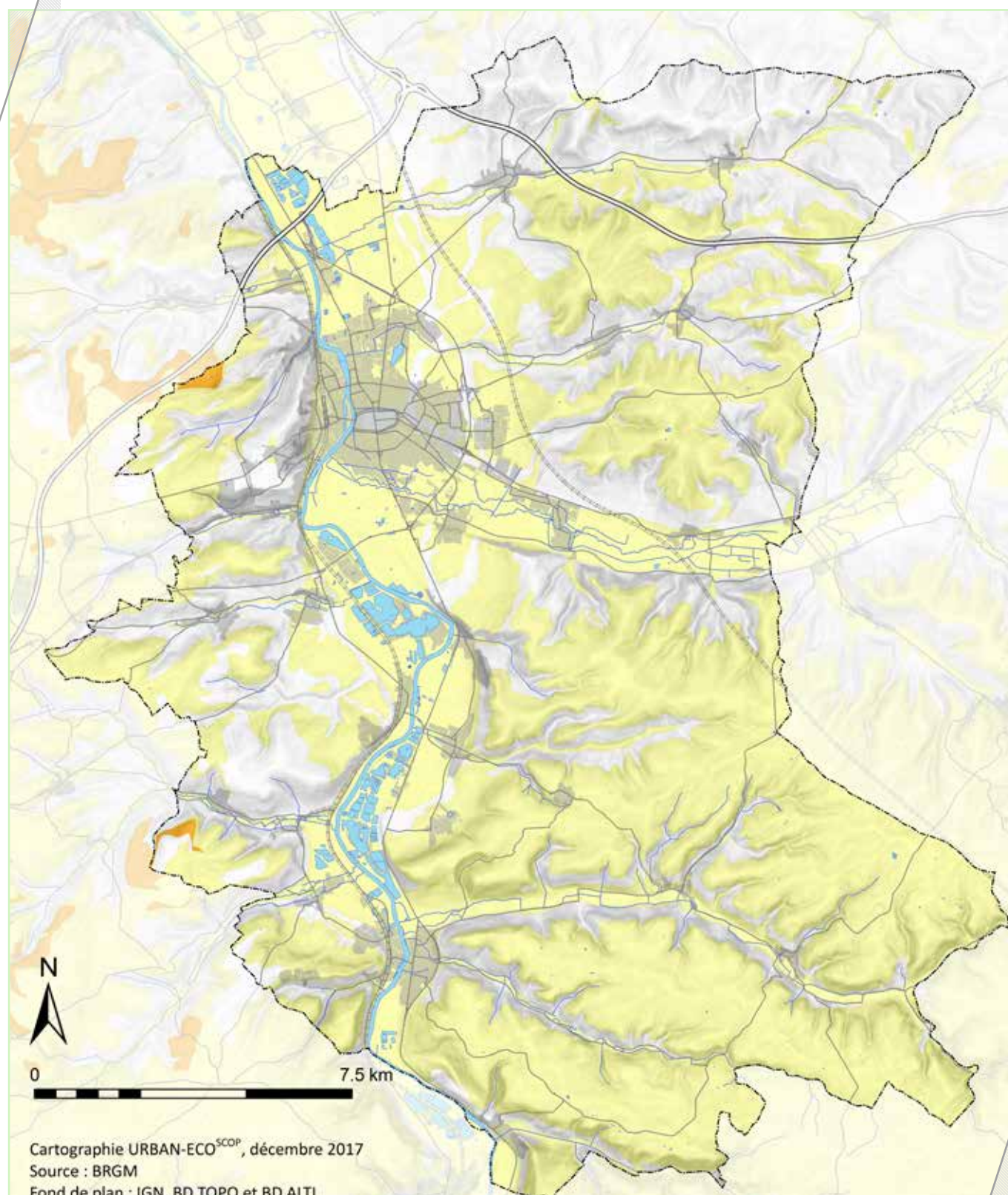
- | | |
|----------------|---------------------|
| ■ Cave | ★ Ouvrage Civil |
| ◆ Carrière | ● Ouvrage militaire |
| ▼ Naturelle | ★ Puits |
| ○ Indéterminée | ● Souterrain |
| ▲ Galerie | |

Mouvements de terrain



- | | |
|--------------|----------------------|
| ■ Glissement | ★ Effondrement |
| ◆ Eboulement | ▲ Érosion des berges |
| ▼ Coulée | |

Aléas retrait-gonflement argiles



- aléa fort
- aléa moyen
- aléa faible
- A priori nul

Les risques naturels et technologiques

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risques liés aux activités industrielles

Certains établissements exercent une activité qui peut entraîner un danger ou des nuisances pour le voisinage ou l'environnement. En vertu de la loi pour la Protection de l'Environnement du 19 Juillet 1976, une nomenclature de ces installations dites « classées pour l'environnement » (ICPE) répartit ces activités en deux catégories :

- Celles qui présentent de graves dangers ou inconvénients doivent obtenir une autorisation préalable auprès de la Préfecture, impliquant la réalisation d'une étude d'impact et de dangers ;
- Celles qui présentent des risques limités sont soumises à simple enregistrement à la Préfecture et à l'obligation de respecter les dispositions réglementaires en matière d'hygiène publique.

Le Grand Sénonais accueille 40 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation, 21 soumises à enregistrement et 3 au régime inconnu.

Quatre des ICPE soumises à autorisation sont classées SEVESO :

- CHEMETALL à Sens (SEVESO seuil haut) – PPRT arrêté le 5 septembre 2011
- PSV à Véron (SEVESO seuil haut) – PPRT arrêté le 27 avril 2012

- YNOVAE ex. Capserval à Sens (SEVESO seuil bas)
- AIR LIQUIDE à Villeneuve-sur-Yonne (SEVESO seuil bas)

Ces établissements SEVESO impactent les communes de Rousson, Saint-Clément, Saint-Denis-lès-Sens, Sens, Véron et Villeneuve-sur-Yonne.

Outre le silo YNOVAE de Sens, le territoire compte 4 autres silos de stockage de céréales, qui génèrent des risques d'explosion :

- MOULIN DUMÉE et YNOVAE à Gron
- MOULIN DUMÉE et SENOGRain à Sens

Les principales manifestations du risque industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets qui peuvent se combiner :

- Les effets thermiques sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion.
- Les effets mécaniques sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion.
- Les effets toxiques résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite par exemple à une fuite sur une installation ou à la combustion de produits dégageant des fumées toxiques.

Installations classées pour la protection de l'environnement du Grand Sénonais (ministère de l'Environnement)

Commune	Nom de l'établissement	Nature de l'activité	Régime	SEVESO
Étigny	SOTRAIMA	Stockage de déchets inertes	Enreg.	Non
Gron	LAFARGE GRANULATS	Broyage, concassage, criblage de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels	Enreg.	Non
Gron	MOULINS DUMÉE	Stockage de céréales, meunerie	Autor.	Non
Gron	NTC TECHNOLOGIES	Fabrication de protections biologiques au plomb (en cessation d'activité)	Autor.	Non
Gron	PLASTIK PACK FRANCE	Fabrication de jerricans en plastique	Autor.	Non
Gron	PRYSMIAN	Fabrication de câbles électriques	Autor.	Non
Gron	TUBAUTO	Fabrication de portes de garages basculantes et sectionnelles	Autor.	Non
Gron	YNOVAE	Stockage de céréales	Autor.	Non
Gron	PERRENOT HERSAND	Transport logistique marchandise	Autor.	Non
Les Bordes	WINTERSTEIN	Récupération de déchets triés	Enreg.	Non
Maillot	BRÉGER CENTRE	Fabrication d'emballages alimentaires	Autor.	Non
Maillot	EUROPA HELIO	Réparation et installation de machines et d'équipements	Autor.	Non
Malay-le-Grand	BJ MÉTHANE	Méthanisation	Autor.	Non
Malay-le-Grand	ELIS LES LAVANDIÈRES	Blanchisserie industrielle	Autor.	Non
Malay-le-Petit	ATELIERS DU NORD DE L'YONNE	Récupération et recyclage de pneumatiques usagés et palettes usagées	Autor.	Non
Paron	PRYSMIAN	Fabrication de câbles électriques	Autor.	Non
Rousson	NOVASERRE	Exploitation de serres (en cessation d'activité)	Autor.	Non
Saint-Clément	EUROSTYLE SYSTEM SENS	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Enreg.	Non
Saint-Clément	VALEO VISION	Fabrication d'équipements électriques	Autor.	Non

Commune	Nom de l'établissement	Nature de l'activité	Régime	SEVESO
Saint-Denis-lès-Sens	DENIDIS	Hypermarché et station-service	Enreg.	Non
Saint-Denis-lès-Sens	IBRE	Fonderie de fonte, fabrication de freins	Autor.	Non
Saint-Denis-lès-Sens	MASSON MARINE	Fabrication machines et équipements n.c.a.	Autor.	Non
Saligny	FROMAGERIE LINCET	Stockage et transformation de lait et produits laitiers	Autre	Non
Sens	A.T.M. PETFOOD	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Autor.	Non
Sens	ACT SENS	Stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage	Enreg.	Non
Sens	AUTO PIÈCES SENS	Stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage	Autor.	Non
Sens	CA GRAND SÉNONAIS - Incinérateur	Incinération d'ordures ménagères	Autor.	Non
Sens	CA GRAND SÉNONAIS - Plateforme de compostage	Compostage de déchets verts	Autor.	Non
Sens	CAUVIN Bernard Lucien	Stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage	Enreg.	Non
Sens	CHAROT	Conception, fabrication et commercialisation de réservoirs cylindriques	Autor.	Non
Sens	CHEMETALL	Fabrication de produits chimiques, destinés en particulier à l'industrie du traitement de surfaces	Autor.	Seuil Haut
Sens	COMMUNE DE SENS	Stockage de déchets inertes	Enreg.	Non
Sens	COVED	Traitement de déchets industriels	Autor.	Non
Sens	DELSART ET CIE	Traitement de surface	Enreg.	Non
Sens	ECO-MATÉRIAUX ROUTIERS	Centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers	Enreg.	Non
Sens	FMC TECHNOLOGIES	Fabrication d'équipements destinés à l'industrie pétrolière et à la pétrochimie	Autor.	Non
Sens	GARAGE DU MOULIN	Stockage, dépollution, démontage de VHU	Enreg.	Non
Sens	GRAINDORGE	Traitement de surface de métaux et matières plastiques	Autor.	Non
Sens	HDI	Stockage, dépollution, démontage véhicules	Autor.	Non
Sens	IDNT	Fabrication de ouate à base de fibres synthétiques	Autor.	Non
Sens	INPAL	Génie civil	Autor.	Non
Sens	LE PORC ICAUNAIS	Préparation et conservation de produits carnés	Autre	Non
Sens	MOULINS DUMÉE	Industries alimentaires	Enreg.	Non
Sens	ONYX EST	Tri, transit et regroupement de déchets	Autor.	Non
Sens	PAIN JACQUET	Boulangerie industrielle	Autor.	Non
Sens	PANNEAUX SANDWICH ISOSTA	Fabrication d'éléments de façades pour le bâtiment	Enreg.	Non
Sens	PARIGOT	Stockage, dépollution, démontage de VHU	Enreg.	Non
Sens	REVALTEC	Traitement de surface (nickelage) de métaux	Enreg.	Non
Sens	REVIVAL	Stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage	Autor.	Non
Sens	SCHIEVER CARBURANTS	Station-service	Enreg.	Non
Sens	SENOGRAIN	Stockage de céréales	Autre	Non
Sens	SENS BIO ENERGIE SERVICES	Chaufferie urbaine	Enreg.	Non
Sens	TCP DEVELOPPEMENT	Stockage de produits combustibles	Autor.	Non
Sens	TRANSLOG	Stockage	Enreg.	Non
Sens	YNOVAE	Silos de stockage de céréales, stockage d'engrais	Autor.	Seuil Bas
Soucy	LAFARGE GRANULATS	Exploitation de carrières	Autor.	Non
Soucy	TERRALIA	Stockage de déchets inertes	Enreg.	Non
Véron	LAFARGE GRANULATS	Exploitation de carrières	Autor.	Non
Véron	NEVEU	Stockage, dépollution, démontage de VHU	Enreg.	Non
Véron	PSV	Stockage et distribution de produits phytosanitaires	Autor.	Seuil Haut
Véron	TOURSOR	Fabrication de produits métalliques	Enreg.	Non
Villeneuve-sur-Yonne	AIR LIQUIDE	Stockage, conditionnement de gaz (oxygène, hydrogène, acétylène, propylène...)	Autor.	Seuil Bas
Villeneuve-sur-Yonne	EUROCHIMIC	Fabrication de détergents, produits d'entretien, cosmétiques, aérosols	Autor.	Non
Villeneuve-sur-Yonne	MATREX	Fabricant de convoyeur	Autor.	Non

Les risques naturels et technologiques

CHEMETALL à Sens

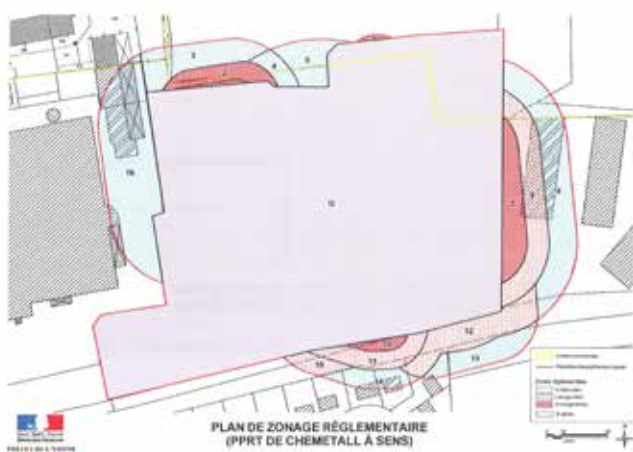
Le ou les risques majorants pour les riverains n'entraînant pas de victimes humaines sont :

- De type thermique : entraînant un risque de brûlures par effet thermique ;
- De type surpression : entraînant un bris de vitre sur les habitations et un risque de coupures par effets indirects.

L'impact du risque de type toxique est situé sur un terrain inhabité de CHEMETALL au nord du site et ce risque n'a pas d'effets au sol donc pas d'impact sur les riverains.

Les phénomènes dangereux pouvant se produire à l'intérieur du site CHEMETALL de Sens sont des incendies de produits stockés, une explosion dans un atelier de fabrication ou l'émission de produits toxiques. En ce qui concerne les principaux effets à l'extérieur de l'établissement, ceux-ci sont des flux thermiques ayant pour origine l'incendie des produits stockés.

PPRT CHEMETALL à Sens

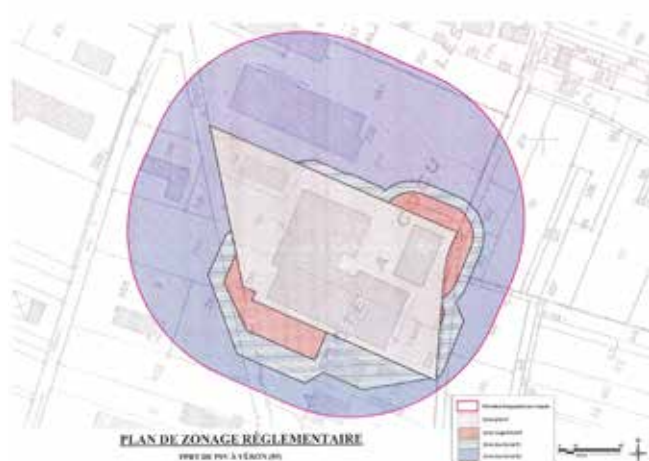


PSV à Véron

Note : documents manquants

- Rapport de présentation du PPRT pour faire synthèse des principaux risques et scénarios étudiés.

PPRT PSV à Véron



Risques liés au transport de matières dangereuses

Le transport de marchandises dangereuses concerne les voies de circulation (routes, rail, fluvial) ainsi que les canalisations (pétrole, gaz).

D'après le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), le risque de transport de matières dangereuses par voie routière ou ferroviaire concerne principalement les autoroutes A5 et A19, les routes nationales et départementales et la voie ferrée classique PLM. Les communes identifiées, comme présentant un risque lié au transport de matières dangereuses sont celles traversées par ces voies dans leur partie agglomérée ou habitée. Ce risque est noté dans les documents d'information préventive pour les communes de Saint-Clément, Saint-Denis-lès-Sens et Sens.

Les communes de Collemiers, Courtois-sur-Yonne, Gron, Maillot, Paron, Rosoy, Saint-Martin-du-Tertre et Sens sont traversées par une canalisation de transport de gaz haute pression. La présence de la canalisation de transport de gaz génère un risque technologique, et a conduit à définir, outre la servitude d'accès nécessaire à GRTGAZ pour l'entretien de la canalisation, des zones de restriction d'urbanisation.

Ainsi, à l'occasion de tout projet d'aménagement ou de construction, les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants doivent prendre en compte la présence des réseaux dès la conception de leurs projets de travaux afin qu'ils se déroulent en toute sécurité.

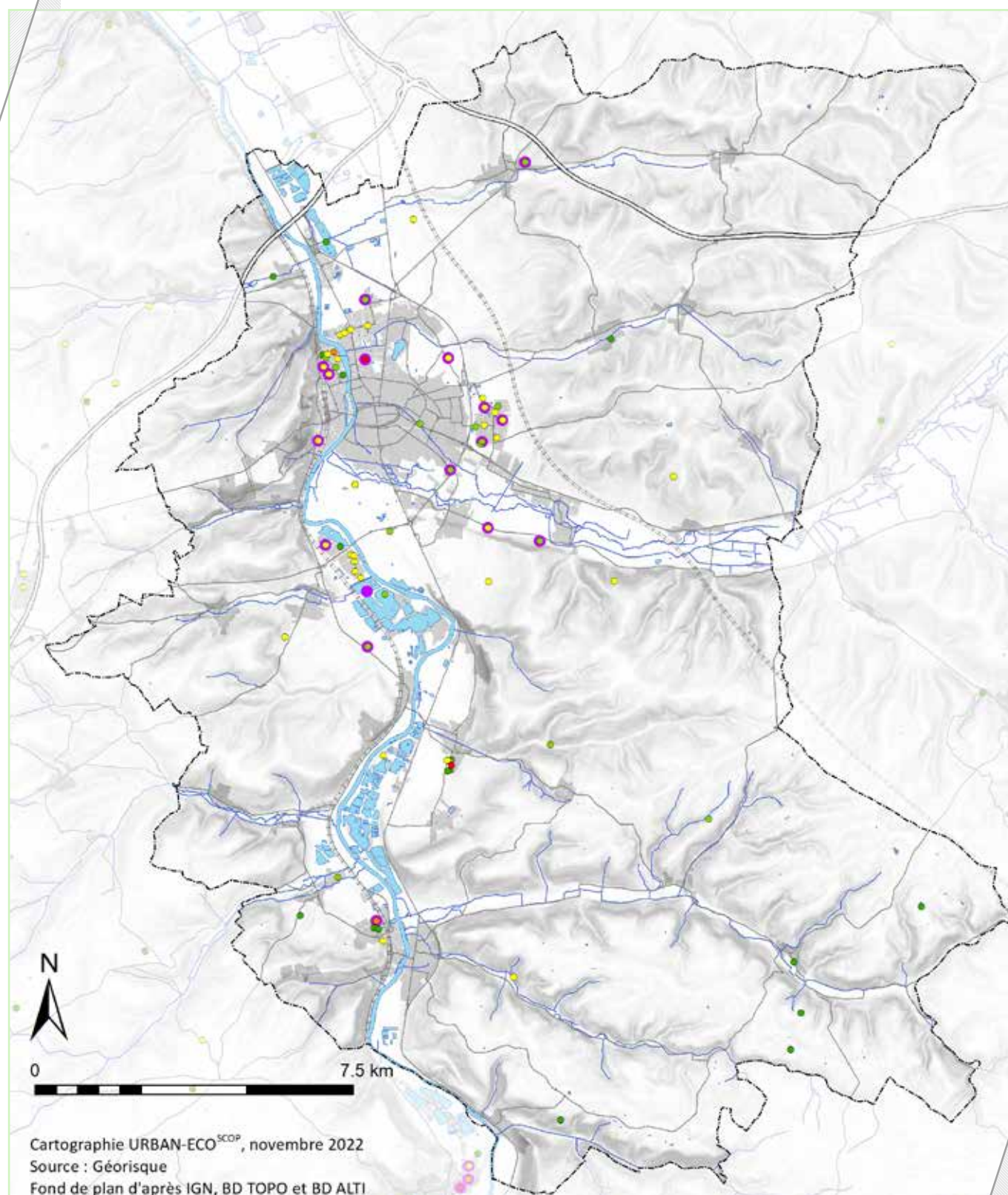
Risques liés à la rupture de barrage

Ce risque est noté dans les documents d'information préventive des communes d'Armeau et de Villeneuve-sur-Yonne. Il est généré par le barrage hydroélectrique de Chaumonçon sur le Chalaux, affluent rive gauche de la Cure, dans la Nièvre (communes de Brassy, Marigny-l'Église et Saint-Martin-du-Puy), à environ 85 km en amont d'Auxerre.

Le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Chaumonçon concerne les communes d'Armeau, Étigny, Gron, Marsangy, Paron, Passy, Rousson, Saint-Clément, Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Martin-du-Tertre, Sens, Véron, Villeneuve-sur-Yonne.

La commune la plus en amont du Grand Sénonais, Armeau à 132 km en aval du Barrage, verrait le front d'onde arriver en plus de 14h30. Saint-Clément et Saint-Martin-du-Tertre sont les communes les plus en aval concernées par le PPI.

Installations classées pour la protection de l'environnement



Installations classées pour la protection de l'environnement

Installations classées Seveso

- Seveso seuil haut
- Seveso seuil bas

Autres ICPE

- Régime d'autorisation
- Régime d'enregistrement
- Autres régimes

Les pollutions

POLLUTION DES SOLS

Le Grand Sénonais compte :

- 11 sites pollués répertoriés à l'inventaire BASOL (base des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, BRGM / ministère de l'Environnement) ;
- 253 sites potentiellement pollués répertoriés à l'inventaire BASIAS (base des anciens sites industriels et activités de service, BRGM / ministère de l'Environnement).

L'essentiel de ces sites est concentré à Sens (5 sites BASOL et 135 sites BASIAS) et dans la vallée de l'Yonne.

Sites pollués ou anciennement pollués

Parmi les 11 sites BASOL du Grand Sénonais :

- 2 sont traités avec surveillance : les sites GRAINDORGE à Sens et EUROCHIMIC à Ville-neuve-sur-Yonne ;
- 1 est en cours de traitement : l'ancienne station-service SHELL à Sens ;
- 2 sont sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat : le site ESSO-SAF à Sens et le site EDF-GDF à Paron ;
- 6 nécessitent des investigations complémentaires ou sont en cours d'investigation : le site MATREX PRODUCTIONS et le site FRILEUX et BACHELET à Villeneuve-sur-Yonne, la société Européenne des Engrenages à Saint-Denis-lès-Sens, le site de l'ancienne ballastière et ancienne décharge à Saint-Clément et enfin les sites NIBEL et DOMANGE à Sens.

Site GRAINDORGE à Sens

La société GRAINDORGE exploitait depuis 1928, rue des Bouribouts, une installation de métallisation électrolytique de matières plastiques destinées essentiellement au conditionnement de parfums et de cosmétiques. L'entreprise artisanale s'était transformée en entreprise de traitement de surfaces métal-iques par galvanoplastie. Le site était soumis à autorisation au titre des ICPE. Dans les années 2001-2002, la société GRAINDORGE a transféré l'ensemble de ses activités vers son nouveau site sis ZI des Vauguilletes, également à Sens. Les activités du site des Bouribouts diminuent peu à peu pour définitivement s'arrêter en 2002.

Suite à la cessation d'activité, les mesures ont révélé la présence de métaux lourds et de composés organochlorés dans les sols, entraînant une pollution de la nappe. L'enlèvement et la mise en dé-charge des terres et matériaux pollués a été réalisée en 2011-2012. Un suivi des eaux souterraines a été mis en place pour 18 mois après la fin des travaux. Après examen du bilan, il est apparu pertinent d'adapter le réseau de surveillance, le programme analytique et les fréquences de prélèvement.

Site EUROCHIMIC à Villeneuve-sur-Yonne

La société EUROCHIMIC SOCHIPHARM créée en 1972 est spécialisée dans la fabrication de détergents, produits d'entretien, cosmétiques, aérosols. L'établissement est implanté dans la zone industrielle de Villeneuve-sur-Yonne, au nord-ouest de la ville, à 400 m de l'Yonne en rive gauche. L'environnement du site est constitué de terrains de sports (foot), d'un plan d'eau de pêche en aval hydraulique du site et de quelques résidences situées à proximité. Les investigations menées mettent en évidence la présence d'une nappe qui est en relation avec l'Yonne. Cette nappe alluviale est exploitée pour l'alimentation en eau potable (captage alimentant pour partie la Ville de Paris situé à 2,8 km au nord-est) et d'eau industrielle (captage situé à 500 m au nord).

De 1999 à 2006, les diagnostics ont mis en évidence une pollution des sols et des eaux souterraines par des hydrocarbures totaux, des COV et des BTEX. Un protocole de traitement a été mis en œuvre de 2006 et 2009. Les résultats concernant les gaz des sols sont satisfaisants, mais les teneurs en polluants dans la nappe restent élevées et variables dans le temps. Un suivi réalisé en 2011 a montré que les concentrations restaient supérieures aux valeurs de référence.

Ancienne station-service SHELL à Sens

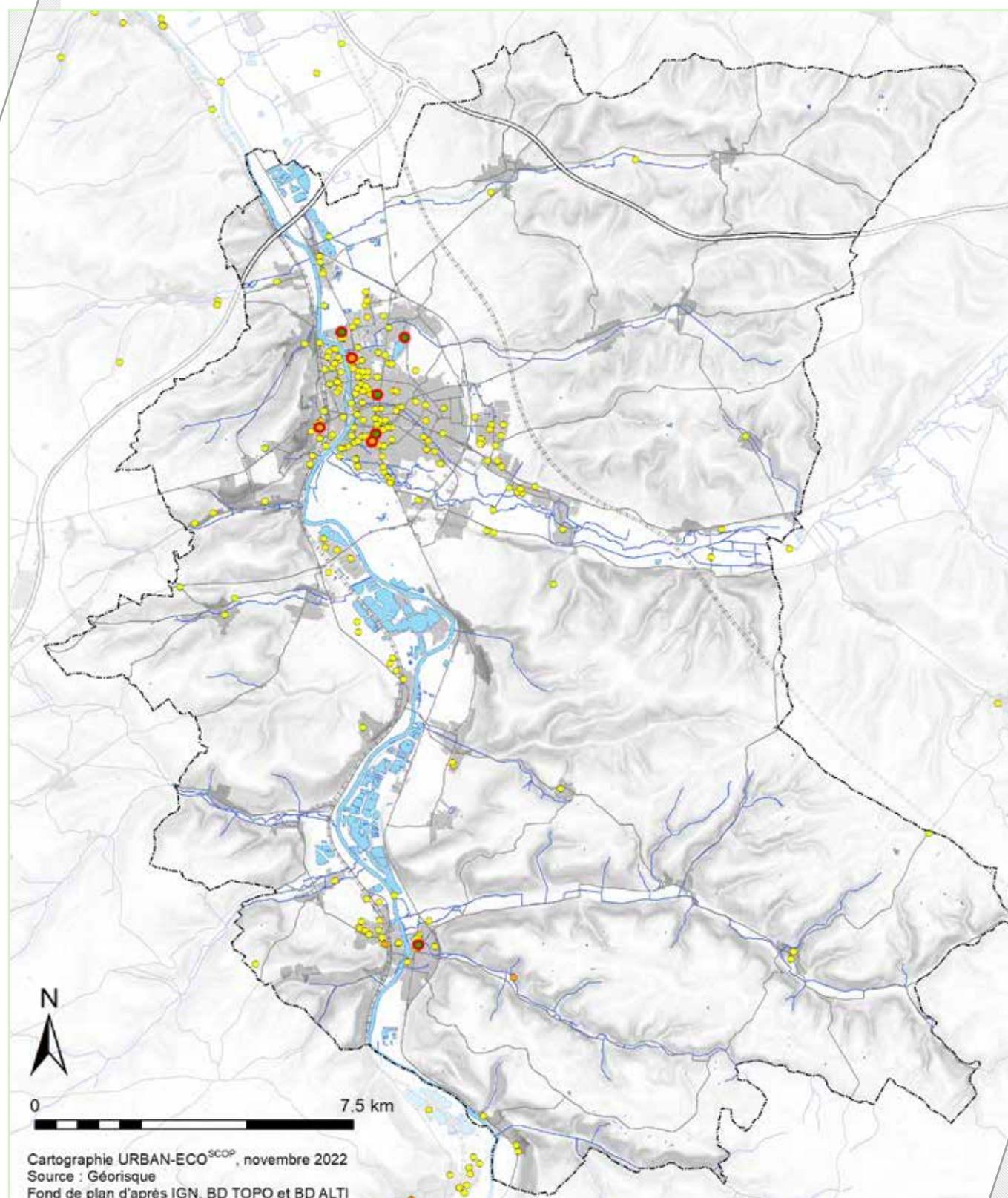
La station-service anciennement sous l'enseigne SHELL et rachetée en 2005 par AVIA est située dans un environnement résidentiel et à environ 1 000 mètres à l'est de l'Yonne et à 500 mètres de l'étang de la Ballastière. Deux nappes sont recensées au droit du site : la nappe libre des alluvions anciennes de l'Yonne, utilisée pour l'industrie et l'agriculture, à environ 5 mètres de profondeur et la nappe de la craie, exploitée pour l'alimentation en eau potable et industrielle, à environ 7/8 mètres de profondeur.

Le diagnostic des eaux souterraines mené en 2005 a montré la contamination des sols (hydrocarbures totaux et xylènes) et des eaux (hydrocarbures totaux et BTEX). Un système de traitement de nappe a été mis en place. Au terme de la vente de la station-service à AVIA, SHELL devait procéder au contrôle et à la validation de la fin du traitement de dépollution de la station-service. En 2008, les différents tests réalisés sur l'installation de traitement montrent que le dimensionnement de l'installation est insuffisant pour le traitement de l'eau souterraine et ne permet pas de traiter les sols. Une installation de « venting » pouvait être une solution acceptable. En 2009, des campagnes de suivi de la qualité des eaux souterraines ont été réalisées. En juillet 2011, un suivi trimestriel de l'eau souterraine est recommandé sur les piézomètres du site, hors site et les puits privés, mais n'a pas été encore prescrit officiellement.

Site ESSO SAF (Ancien dépôt SOCOMY VACUUM) à Sens

Le site est un ancien dépôt de produits hydrocarbures datant de 1905, exploité jusqu'en 1968 par la société MOBIL OIL FRANÇAISE (capacité de stockage de 6 392 m³), puis par la société SOCOMY (dépôt aérien de fuel domestique de 35 m³). À la fin de l'exploitation vers les années 1980, un nouveau

Sites et sols pollués



● Secteurs d'information sur les sols

Sites pollués connus (BASOL)

- Instruction en cours
- Instruction clôturée

● Sites potentiellement pollués (BASIAS)

Les pollutions

propriétaire a racheté le terrain de l'ancien dépôt pétrolier, puis a scindé le site en plusieurs parcelles avant de les vendre à des propriétaires distincts. Aujourd'hui, les 12 parcelles sont réparties entre 6 propriétaires. À ce jour, le parc des anciennes cuves est encore visible. La Société ESSO SAF, ayant fusionné avec la Société MOBIL OIL FRANCAISE en 2003, est considérée comme le dernier exploitant. Le dossier archivé de cet ancien dépôt pétrolier aurait été détruit en 1998 et ne comporte donc aucune information concernant les modalités de mise à l'arrêt du site, les conditions de remise en état du site (démantèlement des installations) et les dangers et inconvénients résultant de l'exploitation (pollution des terrains, sols et sous-sols, eaux souterraines ...).

En 2000 lors de prospections géotechniques, puis en 2007 lors de la pose d'un émissaire d'eaux usées, une pollution des sols a été mise en évidence. Le diagnostic de pollution a confirmé la pollution par les hydrocarbures totaux, métaux lourds, HAP et BTEX. En avril 2012, la société ESSO n'avait pas mis en œuvre les prescriptions de la Préfecture portant sur la surveillance des eaux souterraines, la définition d'objectifs de réhabilitation et d'un plan d'action. Un diagnostic environnemental et une Évaluation Quantitative de Risques Sanitaires (EQRS) ont été réalisés par le bureau d'étude Burgéap en 2017. Suite au dépôt du rapport d'expertise en janvier 2018, le Tribunal de Grande Instance de Sens a désigné, par ordonnance du 12 septembre 2018 un expert judiciaire pour effectuer un complément d'expertise, concernant les travaux de réhabilitation de la parcelle AK n° 42, en fonction de l'état des sols et de l'usage possible sur le site. Le projet d'aménagement n'est à ce stade pas clairement défini, l'EQRS réalisée indique que l'état des sols du site, situés en zone inondable, est compatible avec un projet d'aménagement de type bureaux sur vide sanitaire, à l'image des bâtiments situés à proximité.

Agence EDF GDF Services et Poste de détente de gaz à Paron

Le terrain, situé dans les faubourgs ouest de la ville, a accueilli de 1855 à 1961, une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Après l'arrêt de la production, les installations ont été démantelées. En 1961, le site est réaménagé en agence d'exploitation avec l'arrivée du gaz naturel. Actuellement, il accueille toujours une agence EDF GDF Services qui a été réaménagée en 1994 et 1995 (bâtiments administratifs et techniques, locaux d'activité, poste de détente de gaz).

Dans le cadre du protocole national de traitement de ses 457 anciennes usines à gaz, GAZ DE FRANCE a mené de 2006 à 2009 plusieurs campagnes de mesure des pollutions du sol et des eaux souterraines. Ces mesures ont mis en évidence une pollution des eaux par des hydrocarbures, des HAP, BTEX, des cyanures et de l'ammonium. Le Maire de Sens a pris un arrêté interdisant l'usage des puits privés des riverains. En 2014, une étude menée par GDF-SUEZ concluait que les niveaux de pollution des eaux étaient compatibles avec l'arrosage des jardins potagers. Néanmoins, la surveillance

des eaux souterraines a été maintenue.

Site MATREX PRODUCTIONS à Villeneuve-sur-Yonne

Le site occupe environ 30 000 m² au nord-ouest de Villeneuve-sur-Yonne.

Créée en 1972 sur un terrain agricole dans le cadre de la constitution de la zone industrielle de « Raye Tortue », MATREX PRODUCTIONS produit des matériels de manutention de charges isolées de type table à rouleaux, transporteurs à bande, carrousels à bagages. Les activités de Matrex Productions relèvent de 4 rubriques distinctes en matière de nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : travail des métaux, installations de combustion et de compression, application de vernis et peinture.

En 2011, l'exploitant a notifié à la préfecture la cessation d'une partie des activités du site (cabine de dégraissage et cabine de peinture solvant). Le site est aujourd'hui uniquement soumis à déclaration au regard de la nomenclature des installations classées.

Suite à la cessation d'une partie des activités, un diagnostic environnemental (investigations de terrain et étude historique et documentaire) et des sondages de sols ont été réalisés. Une teneur en aluminium importante a été détectée et des traces d'hydrocarbures totaux.

Site FRILEUX et BACHELET à Villeneuve-sur-Yonne

L'ancienne entreprise MM. FRILEUX et BACHELET exerçait des activités de tannerie et de corroierie. L'étude historique et documentaire a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments d'enseignement, pour l'école primaire, consommation de légumes et de fruits du jardin pédagogique, ingestion de l'eau du robinet.

Les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires dans les sols du jardin pédagogique. Les aménagements et les usages actuels de l'école maternelle permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés.

Site de la Société Européenne des Engrenages à Saint-Denis-lès-Sens

Le lycée professionnel rural privé Sainte Colombe, à Saint-Denis-lès-Sens, a ouvert ses portes en 1943, à proximité immédiate de la Société des fonderies et ateliers de Saint Denis, qui a notamment exercé des activités de fonderie et d'usinage, de 1917 à 1982. La Société européenne des engrenages, spécialisée dans la fabrication de pièces mécaniques, lui a ensuite succédé jusqu'en 1999. Aujourd'hui ces activités

continuent, exercées par une autre société.

L'étude historique et documentaire a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments d'enseignement et par inhalation de particules d'amiante.

Les investigations ont donc porté sur les gaz du sol, l'air ambiant et les sols dans l'établissement, pour les substances susceptibles d'être présentes, compte-tenu des activités recensées. Pour les gaz du sol, les investigations ont montré la présence de toluène, d'éthylbenzène, de xylènes et de dichlorométhane. Les analyses d'air intérieur réalisées par la suite ont montré que la présence de ces substances ne pose pas de problème sanitaire : les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions. Concernant les sols, aucune particule d'amiante n'a été retrouvée dans les sols superficiels. En revanche, des substances telles que des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du cadmium, du cuivre, du mercure, du plomb et du zinc ont été quantifiées dans les sols à des teneurs supérieures à celles mesurées dans les prélèvements témoins réalisés hors de l'emprise de l'établissement. L'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été considérée du fait de l'âge des élèves (13 à 18 ans) pour lequel le porté main-bouche n'est pas pertinent et de la très faible activité d'horticulture. La présence de ces substances ne pose donc pas de problème sanitaire.

Site Ancienne ballastière et ancienne décharge à Saint-Clément

La parcelle concernée est une ancienne ballastière qui en fin d'exploitation, dans les années 60, a été utilisée comme décharge pour des ordures ménagères et des déchets d'activités artisanales et industrielles locales. La décharge n'a pas fait l'objet d'une remise en état des sols et sous-sols, ni de mesures de surveillance de ses impacts potentiels sur les différents milieux récepteurs, sols, sous-sols et nappes souterraines. Le dernier usage connu était celui de terrain de sport.

Dans le cadre d'un projet de création d'un restaurant attenant à la crèche « Maison de l'Enfance », un diagnostic de pollution des sols a été effectué au droit des terrains de l'ancienne décharge en avril 2017. Six sondages de sols ont été réalisés à une profondeur pouvant aller jusqu'à 5 mètres. Les analyses des échantillons prélevés ont montré la présence, à des concentrations notables, de métaux lourds (cuivre, mercure, plomb et zinc), d'hydrocarbures totaux, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont du benzo(a)pyrène et de PCB.

Site NIBEL à Sens

L'ancienne entreprise M. NIBEL a exercé l'activité de commerce et de réparation de motocycles de 2001 à 2005. Auparavant, dès 1963, les terrains d'emprise avaient été l'assiette d'une activité de stockage et de distribution de carburant. L'étude historique et documentaire a conclu à des potentialités

d'exposition par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments de la résidence. Les analyses ont porté sur l'air intérieur d'une cave et les gaz du sol sous dalle, pour les substances susceptibles d'être présentes compte-tenu des activités recensées.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, INVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués. Ils ont mis en évidence, dans les gaz du sol (mais pas dans l'air de la cave), la présence de polluants volatils (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes, hydrocarbures totaux C8-C12 et hydrocarbures aliphatiques C12-C16). Avec la configuration actuelle de la résidence jeunes, l'air intérieur des lieux fréquentés par les adolescents ne pose pas de problème pour eux et les autres usagers.

Site DOMANGE à Sens

L'entreprise M. COINON exerçait l'activité de blanchisserie, avec de premiers actes administratifs montrant qu'elle aurait débuté en 1863. La société anonyme DOMANGE a exercé l'activité de tannerie de 1812 à 1978. On trouve également, localisée au même endroit, la trace de l'activité d'une autre tannerie, exploitée par MM. PARMENTIER et POULLET au début des années 1900.

L'étude historique et documentaire a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments d'enseignement. Après de premières investigations, la voie d'exposition par ingestion de l'eau du robinet a également été retenue. Les investigations ont ainsi porté sur les gaz du sol (dont certains sous dalle) et l'air intérieur dans les sous-sols de la cave et dans les bâtiments, et l'eau du robinet distribuée dans l'école, pour les substances susceptibles d'être présentes compte-tenu des activités recensées.

Secteurs d'information sur les sols (SIS)

Les secteurs d'information sur les sols sont les suivants :

- Les sites GRAINDORGE, SHELL, ESSO-SAF, NIBEL et DOMANGE à Sens ;
- Le site FRILEUX ET BACHELET à Villeneuve-sur-Yonne ;
- Le site EDF-GDF à Paron ;
- Le site de la société Européenne des Engrenages à Saint-Denis-lès-Sens ;
- Le site de l'ancienne ballastière et ancienne décharge à Saint-Clément.

Leurs caractéristiques sont précisées dans la partie ci-dessus (Cf. Sites pollués ou anciennement pollués).

Les pollutions

Sites potentiellement pollués

La base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS) recense dans le Grand Sénonais 253 sites d'activités potentiellement pollués. Cependant, l'inscription à l'inventaire ne préjuge aucunement de l'existence d'une pollution.

6 communes ne comptent aucun site BASIAS : Les Bordes, Fontaine-la-Gaillarde, Marsangy, Passy, Rosoy et Saligny. Parmi les 269 sites BASIAS du Grand Sénonais, 101 sont méconnus et 101 ont une activité terminée ;

Parmi les 100 sites dont l'activité est terminée :

- 51 ne sont pas en friche et ont été réaménagés ;
- 27 sont en friche et ne sont pas réaménagés ;
- 3 sont partiellement en friche ;
- 11 sont partiellement réaménagés.

POLLUTION DE L'AIR

La qualité de l'air en Bourgogne est suivie par l'association ATMO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ. ATMO-BFC suit une station de mesure urbaine à Sens et publie un rapport annuel de la qualité de l'air en région.

En 2021 une évolution de l'indice de qualité de l'air a eu lieu, pour tenir compte des nouveaux outils de surveillances. Notamment, l'indice prend désormais en compte les particules fines PM_{2,5} et les seuils nationaux ont été alignés sur les seuils européens. L'indice de mesuré à Sens a été « moyen » plus des ¾ de l'année, « dégradé » le plus souvent sinon, rarement « bon » ou « mauvais ». Les ni-veaux « très mauvais » et extrêmement mauvais » n'ont pas été mesure en région en 2021.

La station de Sens suit les polluants présentés dans le tableau ci-après.

Données mesurées en 2021 à la station urbaine de Sens (d'après ATMO-BFC, Bilan de l'air en 2021)

Paramètre	Valeur mesurée	Recommandation	Valeur cible	Valeur limite
Particules respirables (PM ₁₀)	Moyenne annuelle : 13 µg/m ³	Moyenne annuelle : 15 µg/m ³		Moyenne annuelle : 40 µg/m ³
	2 jours de dépassement			35 jours de dépassement
Dioxyde d'azote (NO ₂)	Moyenne annuelle : 10 µg/m ³	Moyenne annuelle : 10 µg/m ³		Moyenne annuelle : 40 µg/m ³
Ozone (O ₃)	15 jours de dépassement		25 jours de dépassement	

Base de données des anciens sites industriels et activités de services (ministère de l'Écologie, BRGM)

Commune	Site méconnu	Site en activité	Activité terminée					Total
			Sans info supplémentaire	Site en friche	Site partiellement en friche	Site réaménagé	Site partiellement réaménagé	
Sens	44	30	7	17	0	30	7	135
Villeneuve-sur-Yonne	4	19	0	1	0	6	1	31
Paron	5	8	0	1	1	5	0	20
Malay-le-Grand	1	3	0	3	1	2	1	11
Saint-Denis-lès-Sens	3	3	1	1	1	1	0	10
Gron	4	3	0	1	0	0	0	8
Saint-Clément	2	2	0	0	0	1	1	6
Étigny	1	1	0	1	0	3	0	6
Maillot	1	2	0	0	0	1	0	4
Rousson	1	2	0	0	0	0	1	4
Armeau	0	2	0	1	0	0	0	3
Véron	0	3	0	0	0	0	0	3
Collemiers	2	1	0	0	0	0	0	3
Dixmont	1	1	0	0	0	0	0	2
Malay-le-Petit	0	1	0	0	0	0	0	1
Saint-Martin-du-Tertre	0	0	0	0	0	1	0	1
Courtois-sur-Yonne	1	0	0	0	0	0	0	1
Noé	0	1	0	0	0	0	0	1
Soucy	0	1	0	0	0	0	0	1
Villiers-Louis	0	0	0	0	0	1	0	1
Voisines	0	0	0	1	0	0	0	1
Ensemble	70	83	8	27	3	51	11	253
Voisines	0	0	0	1	0	0	0	1
Ensemble	101	67	6	27	2	52	14	269

POLLUTION DE L'EAU

Les investigations menées sur les anciens sites industriels inscrits dans la base de données BASOL ont mis en évidence des pollutions ponctuelles des nappes superficielles :

- GRAINDORGE à Sens : métaux lourds et composés organochlorés ;
- EUROCHIMIC à Villeneuve-sur-Yonne : hydrocarbures totaux, des COV et des BTEX ;
- Ancienne station-service SHELL à Sens : hydrocarbures totaux et BTEX ;
- Agence EDF GDF Services et Poste de détente de gaz à Paron : hydrocarbures, des HAP, BTEX, des cyanures et de l'ammonium ;
- ESSO SAF : hydrocarbures totaux, métaux (principalement en nickel, cadmium, cuivre, plomb et zinc), en Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques (HEP) et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes) ;
- Ancienne ballastière et ancienne décharge : métaux lourds (cuivre, mercure, plomb et zinc), hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont du ben-zo(a)pyrène et PCB.

L'état des lieux des masses d'eau mené en 2019 préalablement à la révision du SDAGE relève un problème général de qualité des masses d'eau.

Le territoire du Grand Sénonais compte 11 masses d'eau superficielles (rivières) :

- L'Yonne du confluent de l'Armançon au confluent de la Seine ;
- La Vanne du confluent de l'Alain au confluent de l'Yonne ;
- Ru Saint-Ange ;
- Ruisseau de Galant ;
- Ru de Bourienne ;
- Ru de Montgerin ;
- Ruisseau de Mauvotte ;
- Ruisseau La Gaillarde ;
- Ru de Subligny ;
- Ruisseau des Salles ;
- Ru de Collemiers.

L'état chimique des cours d'eau a été maintenu depuis 2013. Seule la Gaillarde présente un mauvais état chimique. L'état écologique a connu lui des évolutions contrastées.

État des masses d'eau superficielles d'après les états des lieux des SDAGE 2015 et 2022 (AESN)

Nom de la masse d'eau	État DCE	État écologique				État chimique (sans ubiquistes)	Origine des polluants	Risque d'altération de la continuité	Évolution depuis 2013
		Note globale	Physico-chimie	Biologie	Polluant spécifique				
Yonne	Pas bon	Moyen	Bon	Moyen	Bon	Bon	Rejets de STEP, contexte agricole	Fort	
Vanne	Pas bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon		Fort	
Ru Saint-Ange	Pas bon	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Bon		Fort	Dégradation de l'état biologique
Ruisseau de Galant	Pas bon	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Bon		Moyen	
Ru de Bourienne	Bon	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon		Faible	Amélioration de l'état biologique
Ru de Montgerin	Bon	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon		Faible	Amélioration de l'état biologique
Ruisseau de Mauvotte	Pas bon	Médiocre	Moyen	Médiocre	Indéterminé	Bon	Rejets de STEP, contexte agricole	Moyen	Dégradation de l'état physico-chimique et de l'état biologique
Ruisseau la Gaillarde	Pas bon	Mauvais	Moyen	Mauvais	Bon	Mauvais	Rejets industriels, contexte agricole	Faible	Évolution contrastée selon les paramètres
Ru de Subligny	Pas bon	Mauvais	Bon	Mauvais	Bon	Bon		Faible	Évolution contrastée selon les paramètres
Ruisseau des Salles	Pas bon	Moyen	Bon	Moyen	Indéterminé	Bon		Faible	Amélioration de l'état physico-chimique
Ru de Collemiers	Bon	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Bon		Fort	Amélioration de l'état biologique

Les pollutions

Le territoire du Grand Sénonais recoupe 3 masses d'eau souterraines subaffleurantes :

- Nappe de la craie du Sénonais et du pays d'Othe ;
- Nappe de la craie du Gâtinais ;
- Nappe des alluvions de la Bassée.

Il est sous-tendu par la nappe de l'Albien-Néocomien captif. Cette aquifère profonde, abondante et protégée des pollutions de surface est en bon état au sens du DCE et constitue une

ressource ultime pour l'alimentation en eau potable en cas de crise majeure.

Dans un contexte dominé par l'agriculture, ces aquifères superficielles sont dégradées par les nitrates et les résidus de pesticide. Elles sont abondamment utilisées, principalement pour l'alimentation en eau potable, mais aussi pour l'irrigation des cultures.

État des masses d'eau souterraines d'après les états des lieux des SDAGE 2015 et 2022 (AESN)

Nom de la masse d'eau	État DCE	État chimique	État quantitatif	Origine de la dégradation	Évolution depuis 2013
Craie du Sénonais et du pays d'Othe	Pas bon	Médiocre	Bon	Forte intensité d'usage de phytosanitaires / Forte réactivité de la nappe / Surface déclassée par les pesticides > 20%	Amélioration de l'état quantitatif
Craie du Gâtinais	Pas bon	Médiocre	Bon	Forte réactivité de la nappe / Surface déclassée par les pesticides > 20%	
Alluvions de la Bassée	Pas bon	Médiocre	Bon	Forte intensité d'usage de phytosanitaires / Surface déclassée par les pesticides > 20%	

État des masses d'eau souterraines d'après les états des lieux des SDAGE 2015 et 2022 (AESN)

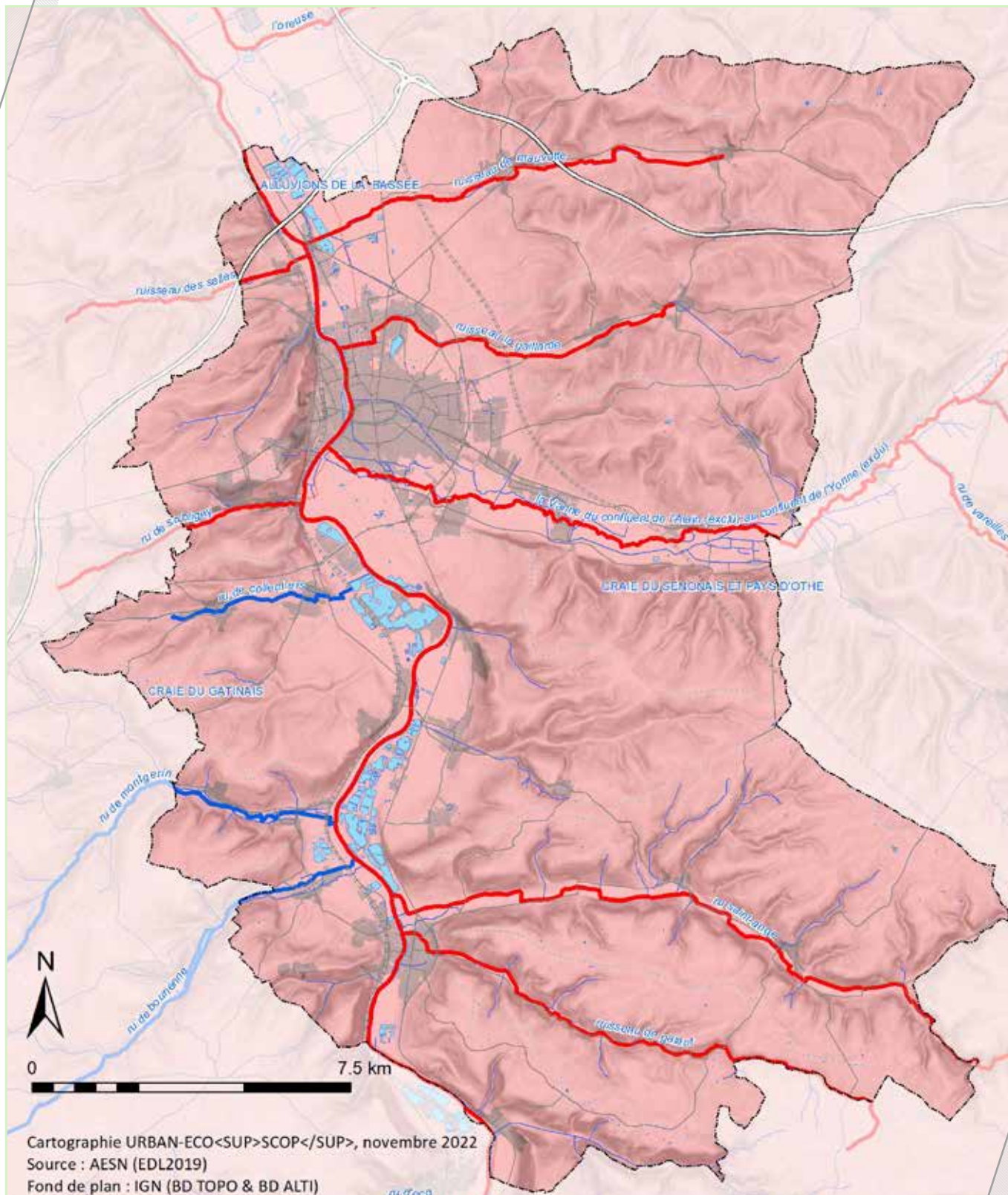
La notion de bon état eaux de surface



La notion de bon état eaux souterraines



Pollution de l'eau



- Périphérie du Grand Sénonais
 Limites des bassins versant des masses d'eau de surface

État des lieux de 2019

État des rivières (DCE)

— Bon

— Mauvais

État des eaux souterraines (DCE)

 Mauvais

Les nuisances

NUISANCES SONORES

Classement sonore des infrastructures

Afin de renforcer la lutte contre les nuisances sonores des infrastructures terrestres (routières et ferroviaires), l'article L. 571-10 du code de l'environnement pose le principe du classement des voies bruyantes sur la base duquel sont fixées les règles applicables aux constructions voisines des infrastructures de transports terrestres. Le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996 organisent le recensement et le classement des voies existantes en fonction de leurs niveaux sonores. Ce classement est fixé dans chaque département par arrêté préfectoral. Ce classement a eu également pour objectif de déterminer la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces infrastructures.

Les principales infrastructures de transport du Grand Sénonais ont été classées par plusieurs arrêtés préfectoraux. Ils déterminent les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit. Les principales infrastructures qui impactent le territoire sont les suivantes :

- Voie ferrée Paris-Lyon-Marseille et LGV Méditerranée
- Autoroutes A5 et A19
- Ex routes nationales 6 et 60
- Routes départementales 939, 72 et 140

NUISANCES INDUSTRIELLES

La base de données des ICPE recense 40 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation (ICPE-A), 23 soumises à enregistrement (ICPE-E) et 26 dont le régime est inconnu dans le Grand Sénonais. L'ensemble de ces installations est susceptible de faire subir aux riverains des nuisances : bruit, poussières, odeurs...

De plus, l'inventaire BASOL recense 9 sites d'activités toujours pollués et l'inventaire BASIAS recense 253 sites potentiellement pollués.

Cf. chapitre « Risques technologiques » et chapitre « Pollution des sols ».

Le registre national des émissions polluantes (IREP) recense en 2020, 1 établissements dans le Grand Sénonais déclarant des émissions de polluants et/ou de déchets.

Établissements inscrits au Registre des émissions polluantes dans le Grand Sénonais
(IREP, ministère de l'Écologie)

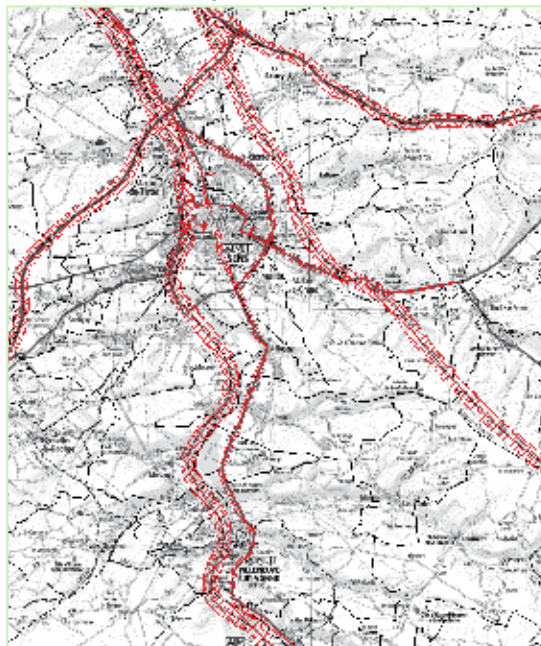
Commune	Établissement	Activité	ICPE	Etat
Étigny	SOTRAIMA	Collecte des déchets non dangereux	Enreg.	2017
Gron	PRYSMIAN	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	Autor.	recensé en 2020
Gron	TUBAUTO SAS	Fabrication d'autres articles métalliques	Autor.	2017
Maillot	BREGER CENTRE	Fabrication d'emballages en matières plastiques	Autor.	2017
Saint-Clément	EUROSTYLE SYSTEMS SENS	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	-	2017
Saint-Clément	VALEO VISION	Fabrication de produits électroniques grand public	-	2017
Saint-Denis-lès-Sens	IBRE (ex. Mason Marine)	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	Autor.	2017
Saligny	FROMAGERIE LINCET	Fabrication de fromage	Autor.	2017
Sens	AUTO PIECES SENS	Stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage	Autor.	2017
Sens	CA GRAND SENONAI	Incinération des déchets non dangereux	Autor.	2017
Sens	CHAROT	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	Autor.	2017
Sens	CHEMETALL	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Autor.	2017
Sens	GRAINDORGE	Fabrication d'emballages en matières plastiques	Autor.	2017
Sens	REVALTEC	Traitement et revêtement des métaux	Autor.	2017
Sens	REVIVAL SENS	Démantèlement d'épaves	Autor.	2017
Villeneuve-sur-Yonne	AIR LIQUIDE	Fabrication de gaz industriels	Autor.	2017

(iREP, ministère de l'Écologie)

Classement des infrastructures



Secteurs affectés par le bruit



Lden



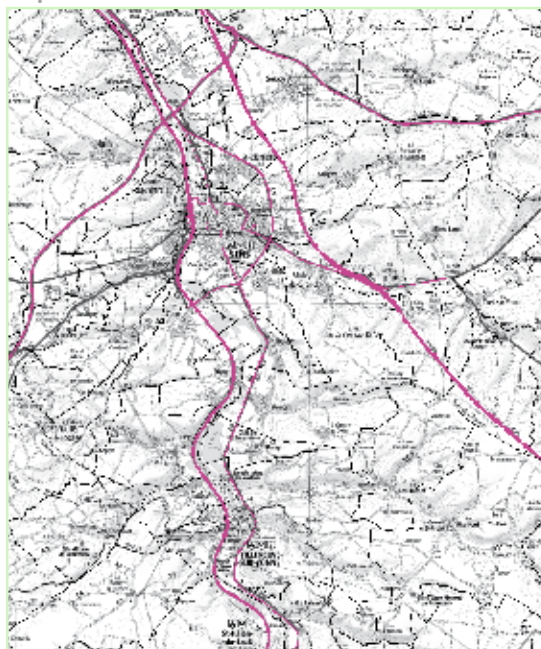
Ln



Dépassement Lden



Dépassement Ln



LA GESTION DES RESSOURCES ET LA SANTÉ DES POPULATIONS

> Les consommations d'énergie du territoire

Le Grand Sénonais est peu inscrit dans la transition énergétique tant par ses modes de déplacement dominés par la voiture individuelle que par la structure de la consommation énergétique du bâti.

Les logements sont antérieurs aux réglementations thermiques et mobilisent des ressources énergétiques extérieures au territoire. Les filières solaires, éoliennes et géothermiques émergent à peine, tandis que la biomasse ou la récupération de chaleur présentent des potentiels biens réels.

. La rénovation énergétique du bâti, la limitation des freins injustifiés à son isolation thermique et l'accompagnement de l'extension du (des) réseau(x) de chaleur

Le parc résidentiel du Grand Sénonais est dominé par des typologies et des périodes de construction énergétivores par leurs âges et leur qualité de construction : les logements sont antérieurs aux réglementations thermiques et mobilisent des ressources énergétiques extérieures au territoire. Le renchérissement attendu des énergies et la nécessité de lutter contre le changement climatique imposent de mettre à niveau le patrimoine bâti du territoire.

Les travaux potentiels d'amélioration du bâti les plus efficaces sont situés dans les pôles urbains du territoire, qui concentrent un habitat collectif ancien et dont la densité énergétique permet le développement de réseaux de chaleur. Notamment, le réseau de chaleur de Sens, en partie alimenté par la récupération de chaleur de l'usine d'incinération présente un potentiel d'extension significatif.

. La sécurisation des déplacements cyclistes du quotidien, sur des voies où les voitures circulent à vitesse soutenue pour permettre des liaisons entre les différents noyaux urbanisés

La structure urbaine, relativement peu dense et dispersée, ne permet pas le développement d'un réseau de transport en commun suffisamment efficace. La voiture domine donc les déplacements, y compris pour les courtes distances : même les actifs travaillant dans leur commune de résidence utilisent très majoritairement leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le renchérissement attendu des énergies et la nécessité de lutter contre le changement climatique imposent de réduire la part modale de la voiture dans les déplacements. L'atomicité des déplacements limite les possibilités de report modal. Sur des distances courtes et moyennes, le vélo, mode de déplacement

individuel, pourrait rendre une partie des services aujourd'hui couverts par la voiture.

> Les ressources énergétiques locales :

. L'accompagnement de la valorisation croissante des énergies renouvelables dans les projets individuels et collectifs.

Le territoire bénéficie d'un potentiel significatif de production d'énergies renouvelables :

- Bois-énergie, avec un gisement forestier important ;
- Solaire thermique ou photovoltaïque, grâce à son ensoleillement ;
- Géothermie sur nappe superficielle, dans les fonds de vallée alluviale ;
- Plus ponctuellement, petit-éolien.

Les enjeux paysagers pourraient imposer de fixer des prescriptions proportionnées pour garantir la bonne insertion des installations techniques.

> La gestion de l'eau :

L'alimentation en eau potable et l'assainissement sont des préoccupations majeures, en particulier à Collemier, Soucy et Voisine, qui subissent une qualité médiocre de la ressource, dégradée par les polluants agricoles. Entre systèmes d'assainissement collectif et non collectif, le territoire doit intégrer finement ses choix d'urbanisation dans une démarche de préservation de la ressource en eau.

. La mise en place d'une gestion intégrée de l'eau, dans toutes ses dimensions et à toutes les échelles du territoire est un enjeu.

L'eau est largement présente sur le territoire, qu'elle fasse à toutes les échelles. Elle peut être à la fois une richesse ou une ressource, et une contrainte ou un vecteur de risque. La recherche de la multifonctionnalité et de la durabilité des espaces dédiés à la gestion de l'eau est nécessaire pour intégrer les enjeux naturalistes et paysagers liés à l'eau et aux zones humides.

. L'ajustement du développement urbain et de la croissance de la population aux capacités des systèmes collectifs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées, ou à la capacité des sols et des nappes dans les zones d'assainissement non collectif.

La ressource eau pour l'alimentation en eau potable est abondante, mais présente parfois des problèmes de qualité. La sécurisation de la ressource en eau peut être difficile pour une très faible part de la population, résidant dans de petites unités de distribution isolées. L'assainissement des eaux usées est mixte à l'échelle du territoire. La très majeure partie de la population est raccordée à des stations d'épurations collective aux normes et disposant d'une bonne capacité résiduelle. L'assainissement non collectif concerne des petites communes relativement isolées, essentiellement sur la frange Est du territoire.

> La gestion des déchets :

. La consolidation des démarches de gestion des déchets, et notamment du tri à travers des filières locales de réutilisation, de recyclage ou de traitement. L'agglomération présente déjà une gestion efficace des déchets avec un tri relativement performant.

> Les réseaux de communications numériques :

. Le renforcement du développement numérique du territoire pour résorber les disparités de niveau de service observées dans le territoire

Sens est en partie fibrée mais cohabite avec des communes au débit Internet très faible et/ou en zone blanche.

> Les risques naturels et technologiques, les pollutions et les nuisances :

Les risques naturels et technologiques majeurs sont concentrés dans les vallées de l'Yonne et de la Vanne, en particulier autour de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne. Plus ponctuellement, les coteaux, les vallons et les petites vallées drainés, subissent aussi des risques localisés. Les nuisances sonores et industrielles ne présentent pas d'enjeux majeurs, car n'engendrant que peu de risques pour la santé des populations.

. La prévention des inondations et l'amélioration de la résilience face aux risques

Au sein du Grand Sénonais, plusieurs espaces sont soumis à des risques d'inondation, consécutifs à différents phénomènes hydrologiques :

- Dans les vallées de l'Yonne et de la Vanne, des inondations lentes par débordement fluvial et remontée de nappe ;
- Dans la vallée de l'Yonne et à l'amont du territoire, des inondations rapides par rupture du barrage de Chaumençon ;
- Dans les vallons descendant des plateaux, des inondations rapides par ruissellement pluvial.

Il s'agit à la fois de :

- Permettre le maintien du fonctionnement urbain et de l'habitabilité des bâtiments en période de submersion en anticipant la gestion des crues majeures par la mise en œuvre de principes d'aménagement urbain et de construction adaptés ;
- Limiter la survenue des crues, en ralentissant le ruissellement sur les coteaux, par l'aménagement d'un réseau de fossés et de bandes boisées ou enherbées.

. La préservation de la santé environnementale des habitants et usagers du territoire

Une petite partie du territoire subit des nuisances et pollutions, dues aux activités artisanales ou industrielles présentes ou passées, et aux infrastructures de transport.

Certaines activités, notamment concentrées à Sens, Villeneuve-sur-Yonne... et dans les vallées de l'Yonne et de la Vanne génèrent une menace directe pour les populations ou indirecte par la pollution des sols et de l'eau.

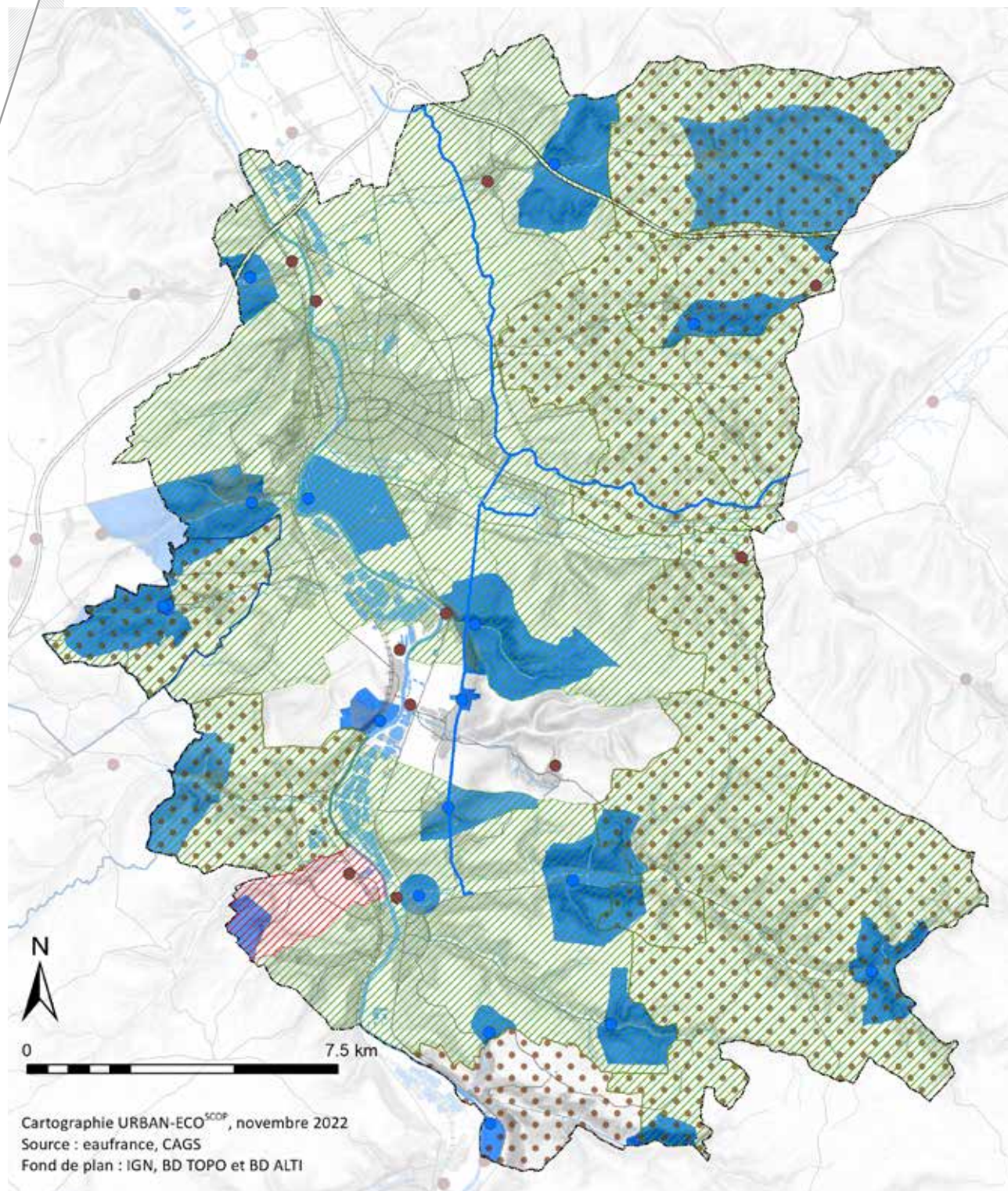
Les autoroutes et routes principales, la voie ferrée classique, le gazoduc qui traversent le territoire génèrent un risque lié au transport de matières dangereuses : explosion, incendie, déversement de produits toxiques...

Enfin la proximité des routes et autoroutes et des voies ferrées, fait subir au riverain des nuisances sonores et vibratiles préjudiciables à leur santé.

Le PLUi devra être attentif à la proximité entre des occupations sensibles (logements, équipements de santé ou de petite enfance...) et les sources de risques, nuisances et pollutions. Les éventuelles pollutions devront être purgées avant la reconversion des anciens sites d'activités artisanales ou industrielles.

LA GESTION DES RESSOURCES ET LA SANTÉ DES POPULATIONS

alimentation en eau potable et assainissement dans le Grand Sénonais



Assainissement des eaux usées

- stations d'épuration
- communes en assainissement non collectif

Alimentation en eau potable

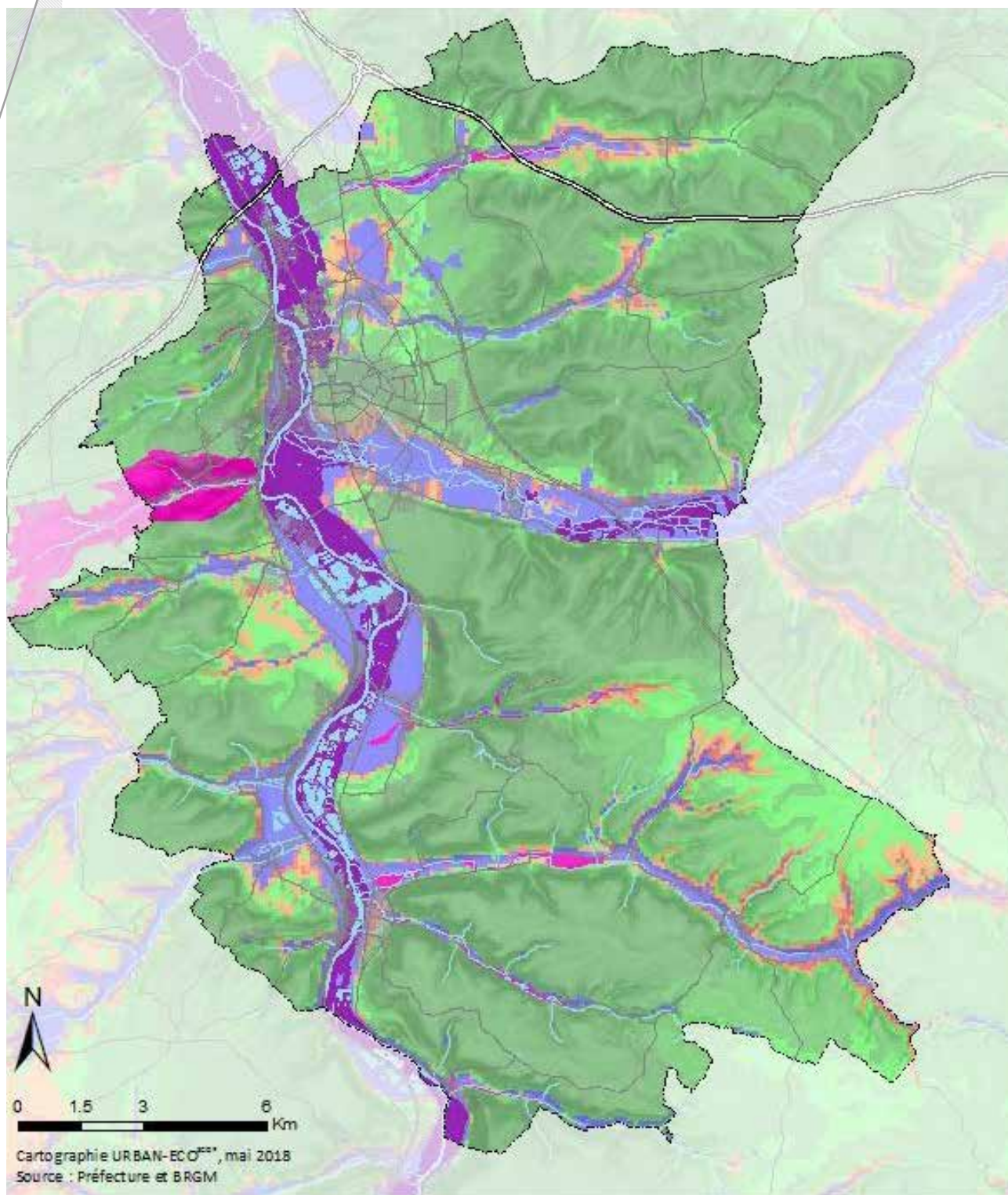
- Captages AEP
- Localisation communale des captages prioritaires Grenelle
- Périmètres de protection des captages

— aqueduc de la Vanne

Sécurisation de la ressource AEP

- Localisation communale des captages prioritaires Grenelle
- Périmètres de protection des captages

nature des risques d'inondation dans le Grand Sénonais



Nature du risque d'inondation

- crue fluviale
- ruissellement pluvial

Sensibilité au risque d'inondation par remontée de nappe

- sensibilité très faible à inexistante
- sensibilité très faible
- sensibilité faible
- sensibilité moyenne
- sensibilité forte
- sensibilité très forte



Chapitre 3 / Les dynamiques

Comment les hommes vivent ce territoire

1.

L'armature territoriale et les dynamiques de développement

Le Grand Sénonais, un territoire péri-métropolitain

Sens se situe aux portes de l'Île-de-France, à une centaine de kilomètres de Paris à vol d'oiseau et s'inscrit ainsi dans un ensemble de presque une dizaine de communes qui gravitent autour de la capitale, dont six sont les villes-centres d'EPCI aux poids démographiques compris entre 30 000 et 80 000 habitants, comparables à celui du Grand Sénonais (Beauvais, Compiègne, Château-Thierry, Montargis, Provins, Soissons).

Ces territoires péri-métropolitains possèdent des caractéristiques qui leur sont propres, en termes d'économie, d'habitat, d'emploi ou encore d'attractivité qui sont déterminantes dans leur développement et dans leurs rapports non seulement aux territoires régionaux alentour, mais également à Paris, et de plus en plus, au Grand Paris. Certains territoires se démarquent ainsi dans des domaines variés, notamment Compiègne en matière d'enseignement supérieur ou encore Beauvais vis-à-vis de son aéroport international.

Malgré les atouts de chacun de ces territoires, ceux-ci peinent à maintenir leur population (seules Sens et Montargis ne possèdent pas un solde migratoire négatif), bien souvent au profit de l'Île-de-France, qui capte par ailleurs une partie significative des actifs de ces ensembles périurbains (cf. p232).

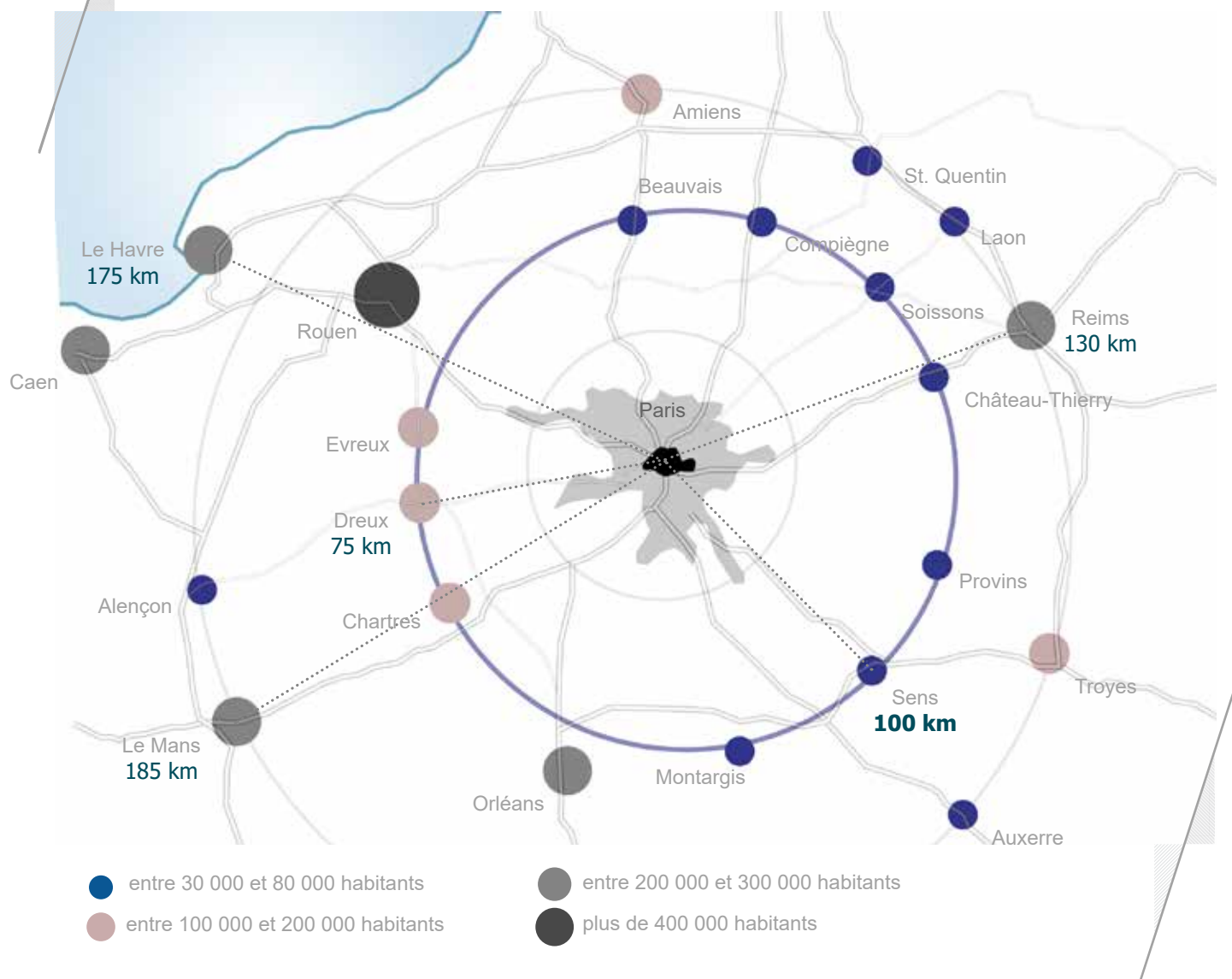
Une comparaison de quelques données statistiques non exhaustives, de Sens avec Auxerre, Beauvais, Compiègne, Château-Thierry, Montargis, Provins et Soissons permet d'identifier certaines particularités de l'intercommunalité (*les données présentées correspondent aux périmètres des EPCI (et non des seules villes-centres) dont la taille est comparable au Grand Sénonais en terme de population (CA de l'Auxerrois, CA du Beauvaisis, CC de la Région de Château-Thierry, CA de la Région de Compiègne, CA Montargoise et Rives du Loing, CC du Provinois, CA du Soissonnais)* :

Malgré un revenu médian disponible parmi les plus bas, la part des propriétaires est relativement élevée, ce qui pourrait éventuellement témoigner d'un marché immobilier moins saturé que dans les autres EPCI ou encore d'une offre proportionnellement plus importante de logements à un prix de vente peu élevé.

On observe que Sens a une certaine difficulté à attirer une population étudiante (7,6% de la population contre 13,1% à Compiègne par exemple), et ne parvient pas non plus à accueillir des cadres et des professions intellectuelles supérieures, se positionnant en avant-dernière position dans l'échantillon d'EPCI étudiées dans ce domaine. Sens, avec un indice de concentration d'emploi supérieur à 100, constitue néanmoins un pôle d'emploi, (en comparaison à Provins, davantage résidentielle, en lien avec le système francilien), même si les autres EPCI sont des pôles économiques plus importants.

La part importante des emplois non présents dans le Grand Sénonais témoigne d'une économie productive et industrielle relativement dynamique, ce qui montre que le territoire est tourné vers l'extérieur.

les agglomérations du bassin parisien



DÉMOGRAPHIE, HABITAT ET REVENUS

POPULATION en 2014

BEAUVAIS	79 389
COMPIÈGNE	71 335
AUXERRE	63 471
MONTARGIS	60 915
SENS	58 183
SOISSONS	51 956
PROVINS	34 490
CHÂTEAU-THIERRY	31 760

SOLDE MIGRATOIRE entre 2009 et 2014

MONTARGIS	0,0%
SENS	0,0%
CHÂTEAU-THIERRY	-0,2%
SOISSONS	-0,2%
PROVINS	-0,2%
COMPIÈGNE	-0,4%
AUXERRE	-0,5%
BEAUVAIS	-0,6%

PART DES PROPRIÉTAIRES en 2014

PROVINS	61,9%
CHÂTEAU-THIERRY	58,4%
SENS	58,1%
MONTARGIS	58,1%
AUXERRE	56,4%
BEAUVAIS	48,5%
SOISSONS	47,2%
COMPIÈGNE	45,0%

REVENU MÉDIAN DISPONIBLE (par UC) en 2013

COMPIÈGNE	20 517
AUXERRE	20 025
PROVINS	19 735
CHÂTEAU-THIERRY	19 426
BEAUVAIS	19 252
SENS	19 053
MONTARGIS	18 540
SOISSONS	18 075

ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ

PART DES ÉTUDIANTS en 2014

COMPIÈGNE	13,1%
BEAUVAIS	10,8%
SOISSONS	10,0%
CHÂTEAU-THIERRY	9%
PROVINS	9%
AUXERRE	8,5%
MONTARGIS	8,5%
SENS	7,6%

INDICE DE CONCENTRATION D'EMPLOI en 2014

BEAUVAIS	148,0
AUXERRE	140,6
COMPIÈGNE	136,0
SOISSONS	114,1
MONTARGIS	117,2
SENS	114
CHÂTEAU-THIERRY	107,7
PROVINS	80,0

PART DES CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES en 2014

COMPIÈGNE	16,5%
BEAUVAIS	14,6%
AUXERRE	12,1%
PROVINS	11,9%
MONTARGIS	11,4%
SOISSONS	10,6%
SENS	10,4%
CHÂTEAU-THIERRY	10,2%

PART DES EMPLOIS NON PRESENTIELS en 2015

CHÂTEAU-THIERRY	37,3%
COMPIÈGNE	36,8%
SENS	34,9%
MONTARGIS	32,1%
SOISSONS	28,7%
BEAUVAIS	27,8%
AUXERRE	25,9%
PROVINS	22,1%

Le Grand Sénonais au sein des systèmes territoriaux

LE GRAND SÉNONAIS ET LES TERRITOIRES VOISINS

Dans son dossier *Bourgogne-Franche Comté n°1 - Liens entre les aires urbaines en Bourgogne-Franche-Comté*, datant de mars 2016, l'INSEE indique que l'aire urbaine de Sens est surtout liée à Paris :

« L'aire urbaine de Sens, avec 62 180 habitants, est de taille moyenne. Sa population augmente légèrement. L'emploi recule fortement, en particulier dans les fonctions métropolitaines, plutôt sous-représentées. L'aire de Sens est étroitement reliée à celle de Paris, qui s'étend jusque dans le nord de l'Yonne. Les navettes domicile-travail entre les deux aires urbaines sont nombreuses dans les deux sens. L'économie sénonaise offre des emplois à des actifs de l'aire de Paris qui se déplacent souvent en voiture, notamment pour des emplois industriels. À l'inverse, l'aire de Paris emploie des Sénonais ; ceux-ci utilisent davantage le train et occupent plus souvent une fonction métropolitaine. [...] En revanche, des jeunes quittent l'aire urbaine pour poursuivre leurs études ; ils sont aussi nombreux à s'installer sur Dijon que sur Paris. » (p30).

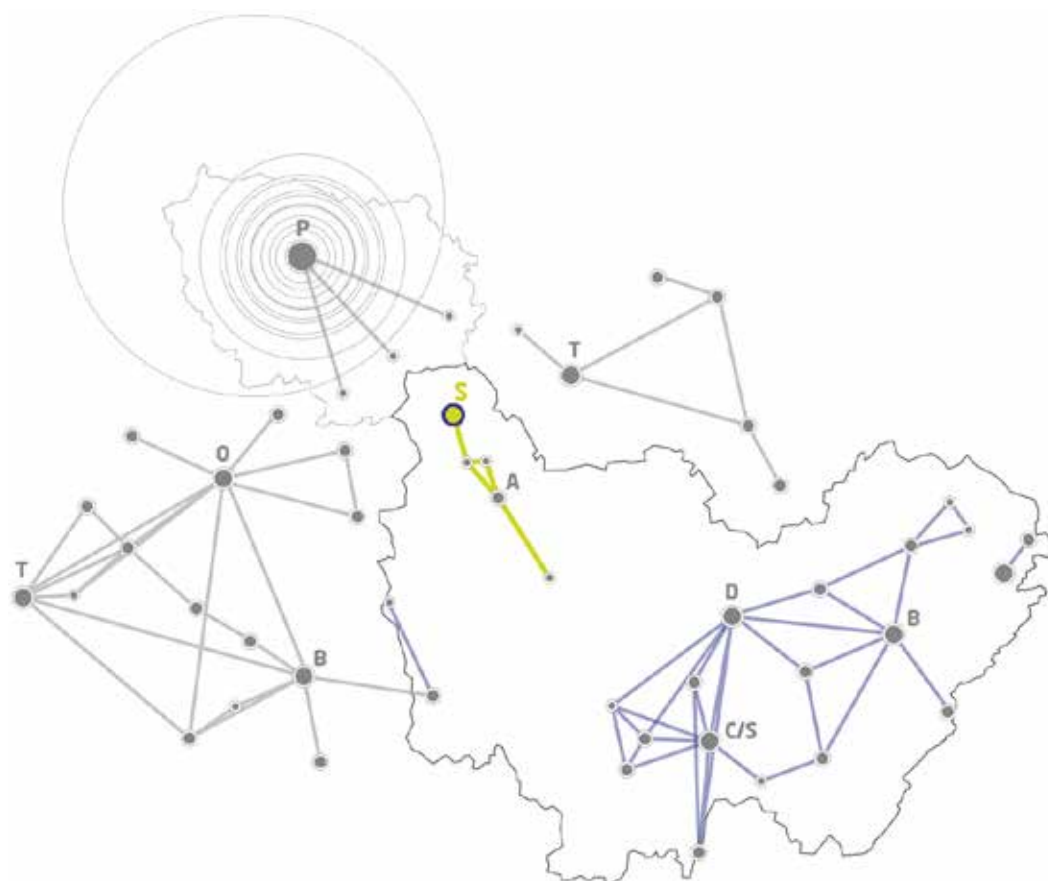
Cependant, les connexions du Grand Sénonais avec les systèmes territoriaux qui l'entourent et notamment Paris, semblent être plus complexes et impliquer plus d'enjeux. Par exemple, les systèmes territoriaux tels qu'ils sont décrits par la DATAR en 2013 placent Sens en dehors du système territorial métropolitain du Grand Paris et l'isolent également des systèmes territoriaux de Dijon et Besançon, les deux étant connectés l'un à l'autre. Sens semble effectivement fonctionner plutôt à l'échelle d'un réseau de villes liées à l'Yonne, mais l'étendue de ce réseau implique une nécessité de fonctionner avec d'autres systèmes territoriaux.

Le Grand Sénonais peut exploiter un potentiel d'interactions à travers des relations interrégionales avec le Centre-Val-de-Loire et le Grand-Est. En effet, la communauté d'agglomération constitue l'interface de certains territoires périmétropolitains vis-à-vis de ces régions en raison de son positionnement au centre de l'axe reliant Orléans à Chaumont en passant par Montargis et Troyes.

Le Grand Sénonais reste aussi malgré tout une porte d'entrée vers Auxerre puis vers Dijon et Besançon (on constate par exemple que les navetteurs entre Paris et Dijon transitent en général par Sens).

Il existe un véritable potentiel de mise en réseau de ces différents systèmes via Sens, en s'appuyant par exemple sur le pôle métropolitain Sens-Troyes-Chaumont aujourd'hui à l'étude, dont l'émergence tendrait à établir une relation de complémentarité plutôt que de compétitivité entre les territoires concernés.

L'eau constitue aussi un potentiel d'interactions puisqu'à l'échelle du Grand Sénonais, elle est présente dans toutes les communes et crée l'identité du territoire. Source d'énergie, support économique, de loisirs ou encore de tourisme on peut se l'imaginer en tant que catalyseur de nouvelles synergies des territoires seront amenées à se développer dans les années à venir le long de cet axe, lorsque l'on considère par exemple que du fret fluvial relie déjà, à petite échelle, le port de Gron à la Chine en passant par Le Havre.



Les systèmes territoriaux autour du Grand Sénonais

Schéma réalisé à partir du document DGAC 2014, CNRS Géographies-Cités ; DATAR ; IGN GEOFLA, 2013.

Migrations résidentielles avec les autres aires urbaines de métropole : principaux flux en 2008

Aire urbaine de résidence antérieure (5 ans plus tôt)	Aire urbaine de résidence	Volume	Part d'étudiants du supérieur (%)
Paris	Sens	3 390	1
Sens	Paris	1 730	13
Sens	Dijon	450	61
Sens	Auxerre	380	4
Sens	Troyes	260	21
Auxerre	Sens	260	14
Dijon	Sens	210	10
Troyes	Sens	130	11
Sens	Lyon	120	29

source : Liens entre les aires urbaines en Bourgogne-Franche-Comté, INSEE Dossier Bourgogne-Franche-Comté n°1, mars 2016

Déplacements domicile-travail avec les autres aires urbaines de métropole : principaux flux en 2012

Aire urbaine de résidence	Aire urbaine de travail	Volume	Part d'emplois dans l'industrie (%)	Part de fonctions métropolitaines (%)
Sens	Paris	2 920	13	32
Paris	Sens	1 470	20	26
Sens	Auxerre	370	11	33
Auxerre	Sens	280	19	27
Troyes	Sens	140	23	23

Le Grand Sénonais au sein des systèmes territoriaux

LE GRAND SÉNONAIS ET L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Le Grand Sénonais constitue l'interface entre les territoires du sud-est francilien (Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Provins) et l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté). Cette situation géographique stratégique suscite des dépendances, mais pas uniquement du Grand Sénonais vis-à-vis de la région parisienne, on parlera donc plutôt d'interdépendances. Les deux manifestations les plus remarquables de ces systèmes d'interdépendances sont le phénomène des navetteurs et le réseau des eaux de Paris.

Les navetteurs

Les 55 minutes de TER qui séparent Sens de Paris expliquent aisément qu'en 2012, près de 12% des actifs de l'aire urbaine de Sens vont travailler en région parisienne. Ces « navetteurs » sont présents dans tous les territoires périmétropolitains, à plus ou moins grande échelle. Ils représentent un double atout pour l'intercommunalité : ils sont source de revenus extérieurs qui confortent l'économie résidentielle (ils possèdent par ailleurs un pouvoir d'achat en général supérieur à celui des habitants travaillant dans l'intercommunalité) et ils représentent un facteur de dynamisme démographique. Il s'agit d'un flux de main d'œuvre qualifiée dont la captation sur le territoire notamment par une offre qualitative en logements, services et équipements (écoles...) représente un enjeu certain. Cependant, ce potentiel n'est à ce jour pas exploité, le tissu économique du territoire ne s'y prêtant pas encore, aussi bien d'un point de vue quantitatif que d'un point de vue qualitatif. En parallèle, l'aire urbaine de Sens accueillait quotidiennement en 2012 environ 1 500 navetteurs en provenance de l'aire urbaine parisienne dont 20% d'entre eux avaient un emploi dans l'industrie. Ce volume non négligeable de navetteurs est bien le témoin d'une réciprocité des relations entre le Grand Sénonais et l'agglomération parisienne. Il est à noter également que le Grand Sénonais capte un nombre non négligeable d'actifs de la région parisienne (environ 3 400 dans l'aire urbaine de Sens en 2008) qui pour la plupart viennent s'installer sur le territoire avec leur famille, ainsi que des retraités.

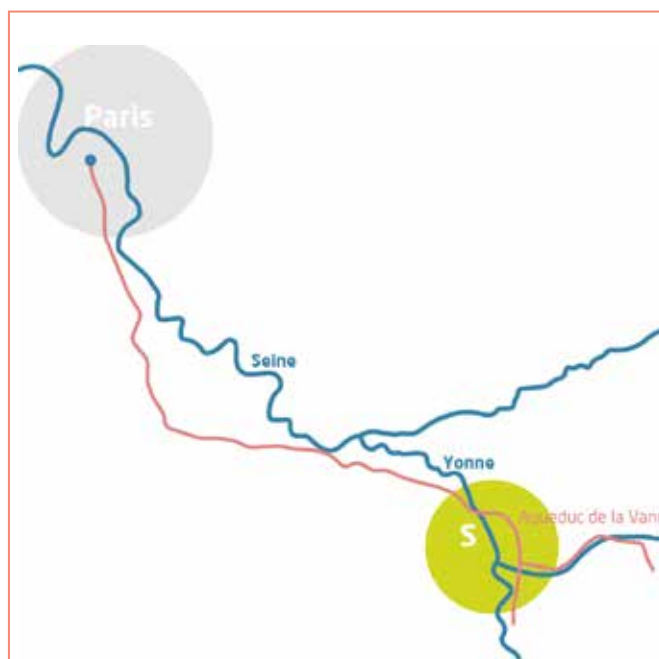
Les eaux de Paris

Paris dépend du territoire du Grand Sénonais en matière d'alimentation en eau potable. La construction de l'aqueduc de la Vanne, long de 156km, commence dès 1866, s'inscrivant dans les grands travaux du baron Haussmann, qui n'impactèrent pas uniquement le paysage urbain parisien, et l'aqueduc constitue à ce jour l'un des trois éléments principaux du système d'adduction d'eau de la capitale provenant de l'extérieur de la région parisienne avec les aqueducs de l'Avre et du Loing. Cette construction qui permet d'alimenter Paris lors de pics de besoins, en période estivale notamment, constitue un important marqueur paysager, notamment parcequ'il est surélevé sur la plus grande partie de son linéaire, impactant ainsi visuellement les communes de Soucy, Malay-le-Petit, Noé et Villeneuve-sur-Yonne, un point de captage d'eaux souterraines étant implanté sur cette dernière commune, et l'aire d'alimentation de celui-ci s'étendant également sur les périmètres communaux de Dixmont et les Bordes. Eau de Paris est en charge de la gestion des ouvrages hydrauliques nécessaires à l'approvisionnement de Paris et des périmètres de protection sont mis en place à proximité des points de captage pour garantir la bonne qualité de cette eau. Le Grand Sénonais est donc un territoire ressource pour la capitale, mais le patrimoine hydraulique remarquable n'est à ce jour pas véritablement intégré au paysage sénonais, tandis qu'il pourrait apporter beaucoup au territoire, notamment en terme de valorisation du patrimoine et du cadre de vie.

les interdépendances

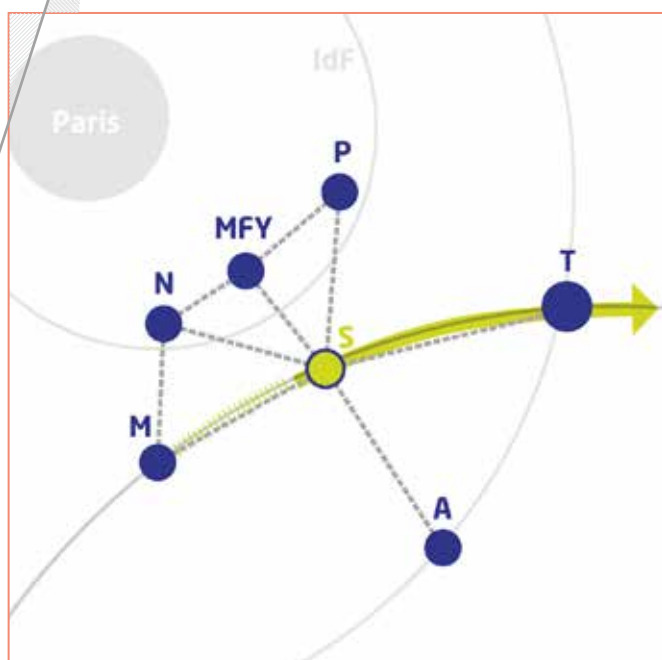


La ligne de TER permet de rejoindre la gare de Paris Bercy en 55 minutes.

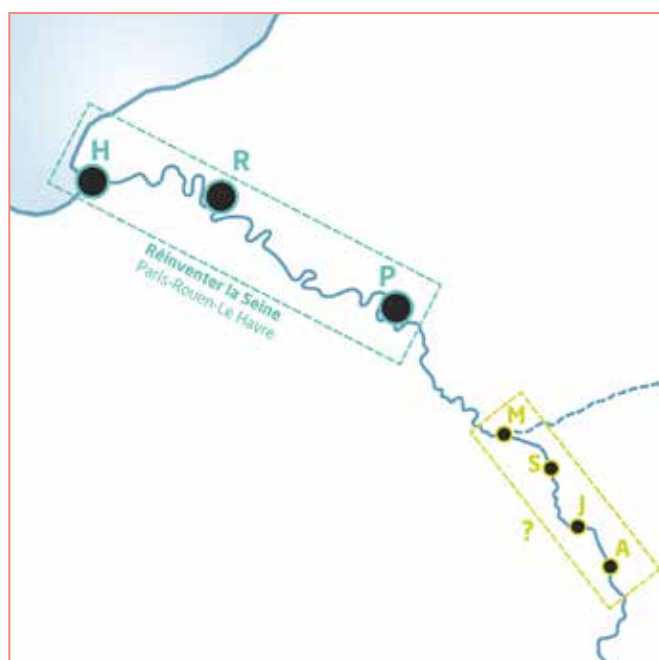


L'aqueduc de la Vanne approvisionne Paris en eau depuis la fin du XIX^{ème} siècle, traversant le Grand Sénonais et captant une partie de ses réserves d'eau souterraines.

les interactions



Sens est une interface entre des territoires périmétropolitains et des villes moyennes telles que Troyes, Chaumont, Auxerre, mais aussi la porte d'accès de la région Bourgogne-Franche-Comté depuis Paris.



À l'image du système urbain reliant Paris au Havre par la Seine, quels potentiels et quelles dynamiques sont à créer ou à stimuler le long de l'axe de l'Yonne reliant Montereau-Fault-Yonne à Auxerre en passant par Sens et Joigny ?

Les démarches récentes ou en cours SCoT, SRADDET, PCAET

LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

La démarche d'élaboration du SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté, initiée en janvier 2017 s'inscrit dans la mise en oeuvre de la NOTRe de 2015 par son caractère de renforcement du rôle de la région en terme de planification du territoire. Les documents d'urbanisme tels que les SCoT ou encore les PDU doivent prendre en compte le rapport d'objectifs du SRADDET et doivent être compatibles avec son fascicule de règles générales. Ces règles et objectifs sont déterminés à moyen et long termes, dans des domaines variés tels que l'équilibre et l'égalité des territoires, l'habitat, la gestion économe de l'espace ou encore la lutte contre le changement climatique.

En 2017, le SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté concerne un territoire de plus de 470 hectares qui regroupe 8 départements, 15 EPCI et 3 740 communes.

Le SRADDET a été approuvé en 2021.

LE SHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU NORD DE L'YONNE (SCoT)

Depuis l'été 2016, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Nord de l'Yonne a mis en oeuvre l'élaboration de son SCoT, qui a été arrêté le 14 octobre 2019 et approuvé le 5 avril 2022. Le SCoT a pour but de définir de grandes orientations et des axes d'intervention en matière d'aménagement et de développement durable, et ce à l'échelle de l'ensemble du territoire du Nord de l'Yonne, avec 2030 pour horizon. Il sert ainsi de cadre aux documents de planifications locaux tels que les PLUi, qui sont actuellement tous en cours d'élaboration au sein des 5 EPCI du territoire du SCoT.

Le document entend s'appuyer sur trois enjeux majeurs déjà identifiés par les travaux du PETR au sein de son projet de territoire :

- renforcer la fonction résidentielle du territoire ;
- préserver/valoriser ses atouts (patrimoine naturel, paysager et bâti, identité, ressources naturelles, etc.) ;
- développer ses capacités d'innovation et d'excellence.

À l'issue de son approbation, le SCoT est opposable aux documents d'urbanisme locaux (PLU(i), Plans de Déplacements Urbains, Programmes Locaux de l'Habitat, Cartes Communales, etc...) selon un principe de compatibilité (devoir de respecter les principes essentiels du SCoT).

Le SCoT du Nord de l'Yonne concerne en 2013 un territoire de 128 922 habitants soit près de 38 % de la population de l'Yonne sur seulement un quart du territoire départemental. La moitié de cette population réside sur le territoire du Grand Sénonais qui porte presque exclusivement la densité moyenne de 68 hab./km² du territoire.

Trois niveaux sont identifiés dans l'armature territoriale :

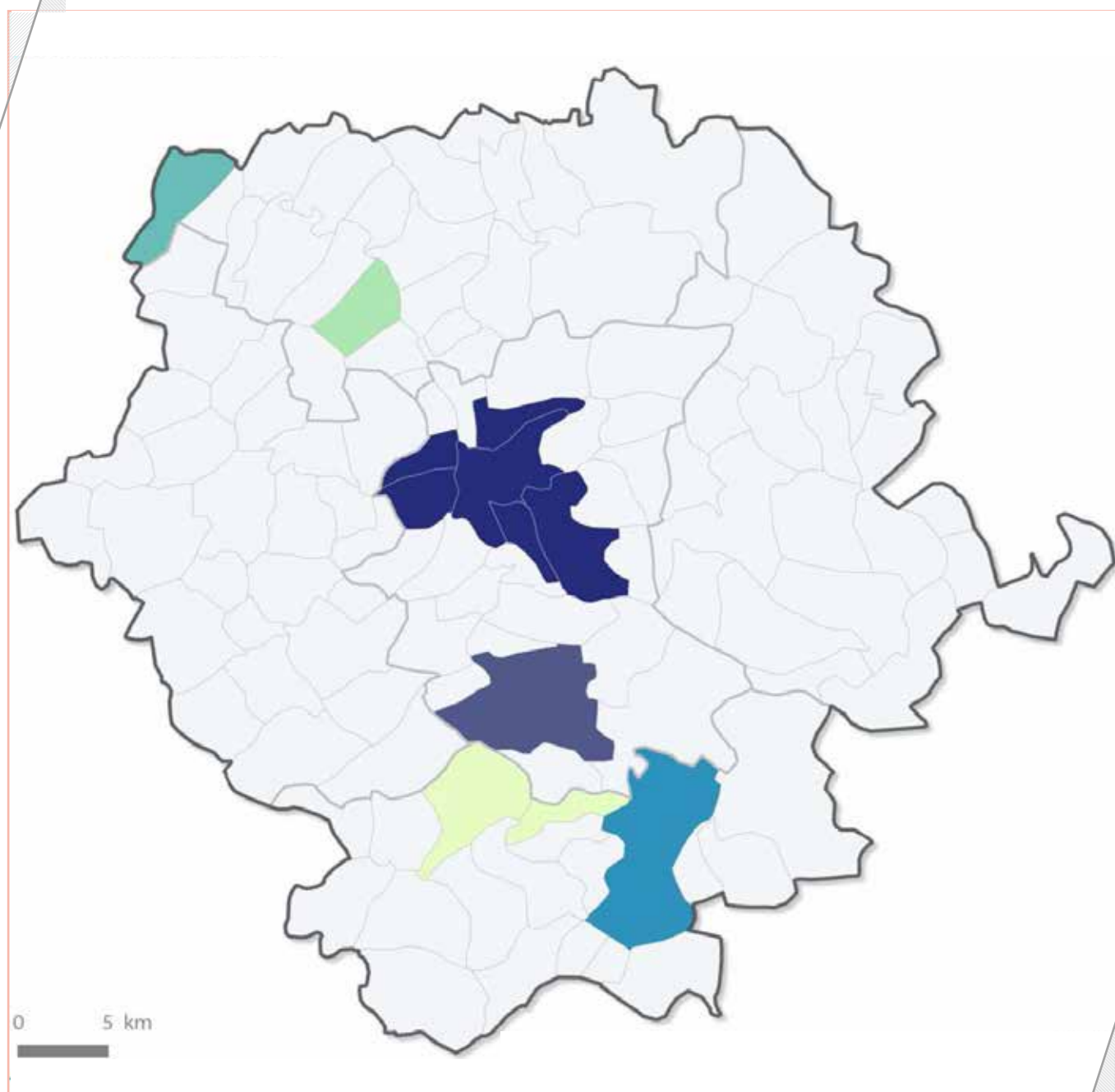
- « • Un pôle urbain majeur et historique, Sens, 25 018 habitants, véritable centralité administrative, économique et commerciale pour le territoire ;
- Un pôle urbain dit secondaire Joigny qui, fort de ses 9 690 habitants et ses nombreux commerces, services et emplois constitue une polarité dite complémentaire à celle de Sens ;
- Un réseau de pôles de proximité ventilé au sein de chaque EPCI (Pont-sur-Yonne, Chéroy, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-l'Archevêque) ; »*

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU GRAND SENONAI (PCAET)

La démarche d'élaboration du PCAET a été initiée en octobre 2017 et est toujours en cours.

*source : SCoT du Nord de l'Yonne, 2017

le territoire du SCoT et les unités urbaines en 2010



source : SCoT du Nord de l'Yonne, 2017

Unités urbaines (UU)

- Sens
- Villeneuve-sur-Yonne
- Joigny
- Villeneuve-la-Guyard
- Pont-sur-Yonne
- Saint-Julien-du-Sault
- Sans unité urbaine

- limite du SCoT PETR du Nord de l'Yonne
- limites d'EPCI
- limites de communes

Le tissu économique et l'emploi

LE GRAND SÉNONAIS, UN PÔLE D'EMPLOI SUR SON TERRITOIRE

Avec un peu plus de 24 000 emplois et un indicateur de concentration d'emploi (ICE, exprime le ratio entre les emplois en présence et la population municipale « active ») de 114 contre 92,9 pour l'Yonne, le Grand Sénonais s'impose comme un pôle économique certain du département, avec pour moteur la ville de Sens qui possède un ICE élevé de 182 et qui pourvoit ainsi en emploi une grande partie de la population active de l'intercommunalité. Néanmoins, le Grand Sénonais connaît en 2014 un taux de chômage très important de 17,4%, ce taux étant encore plus élevé à Sens même (23,9%), avec une hausse depuis 2009 (17,8%) et plus particulièrement marqué pour les jeunes. Les emplois salariés sont majoritaires sur le territoire (89,7%) et l'on note une faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures (5,4%).

Toutefois, malgré l'ICE très élevé de Sens, le dynamisme économique de l'intercommunalité tend à s'essouffler. Malgré un gain de près de 600 habitants entre 2009 et 2014, le Grand Sénonais a perdu 882 emplois sur la période, notamment avec des pertes significatives à Gron (-134 emplois), Saint-Clément (-217 emplois), Villeneuve-sur-Yonne (-223 emplois).

Répartition des emplois et secteurs d'activités

En 2014, l'économie du Grand Sénonais est portée essentiellement par les secteurs :

- du commerce, des transports et des services qui regroupent 39% de la part des emplois ;
- de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé avec 33,7% des emplois et de grands équipements structurants tels que le Centre Hospitalier de Sens qui comptait plus de 500 emplois en 2013 ou encore l'École nationale de police qui concentrait entre 200 et 500 emplois la même année ;
- de l'industrie, avec certaines entreprises qui fonctionnent à l'échelle nationale, voire européenne, telles que Prysmian à Paron et à Gron et FMC Technologies SA à Sens et qui emploient plus de 500 personnes tandis que Valéo Vision à Saint-Clément emploie entre 200 et 500 personnes.* La part de ce secteur est conséquente, représentant 19,8% des emplois, qui ne sont pas uniquement occupés par des habitants du territoire, puisqu'en 2012 par exemple, 20% des 1 470 navetteurs en provenance de l'aire urbaine parisienne y avaient un emploi dans l'industrie sur le territoire ;

Ces secteurs sont relativement équilibrés entre eux tandis que la construction connaît des difficultés avec seulement 5,8% de la part d'emploi et l'agriculture 1,6% (environ 200 emplois), puisqu'il s'agit en grande majorité d'exploitants et que les transformations et le conditionnement ont lieu en général en dehors du territoire.

Concernant la répartition des dynamiques économiques, des disparités territoriales sont à noter, notamment en terme de proportion entre population et emplois totaux si l'on effectue une comparaison des ICE à l'échelle de l'intercommunalité. Cette comparaison fait en effet état d'une première couronne particulièrement dynamique avec notamment des ICE respectifs à Saint-Clément, Saint-Denis et Gron de 158, 305 et 168, tandis l'ICE de 88 à Villeneuve-sur-Yonne témoigne de la nature essentiellement résidentielle de la commune, pourtant second pôle urbain du Grand Sénonais.

Évolution des emplois et catégories socioprofessionnelles

Entre 2009 et 2014, le territoire aurait perdu 884 emplois, dont environ 300 sur la commune de Sens, soit un recul de 0,03%, néanmoins inférieur à la baisse constatée au niveau départementale (-0,05% soit 6513 emplois).

Les emplois sont majoritairement tertiaires, portés par les fonctions administratives et l'économie publique d'une part, d'autres partent au travers des secteurs des services et commerces.

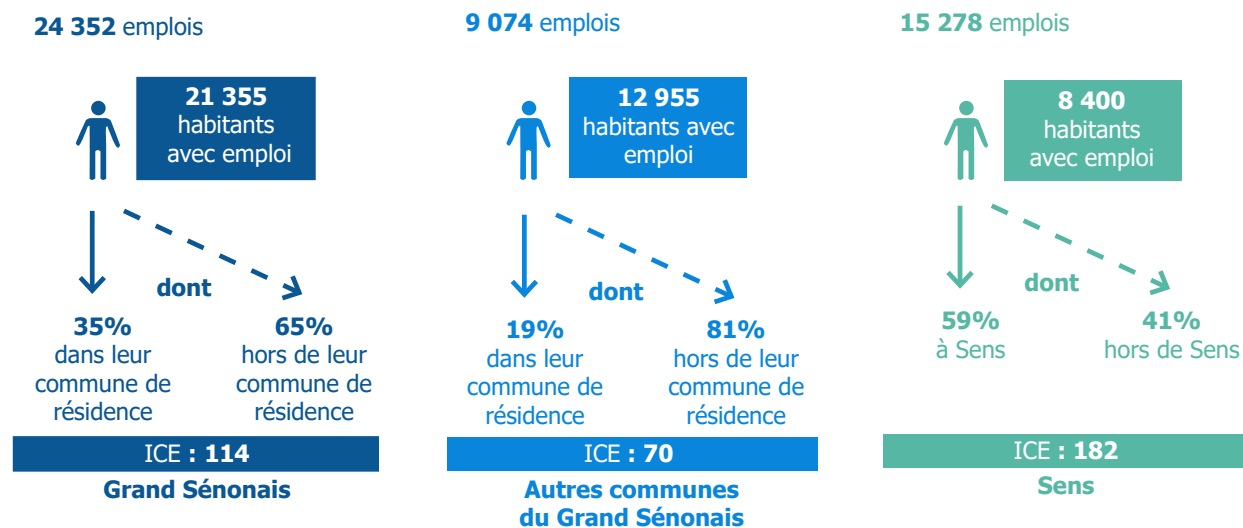
Cette prédominance du tertiaire peut être néanmoins nuancée par une forte proportion d'emplois «intermédiaires et d'employés» et une part nettement moins significative de cadres et professions intellectuelles supérieures. La tertiarisation de l'économie est ici orientée vers «l'économie résidentielle» sans être accompagnée d'un renforcement des fonctions dites «métropolitaines» à haute valeur ajoutée. La part des cadres est 5 points en dessous de la moyenne nationale et est même en légère baisse entre 2009 et 2014.

En revanche, les emplois industriels ou «ouvriers» représentent une part significative (4 points de plus que la moyenne nationale) malgré un tassement entre 2009 et 2014.

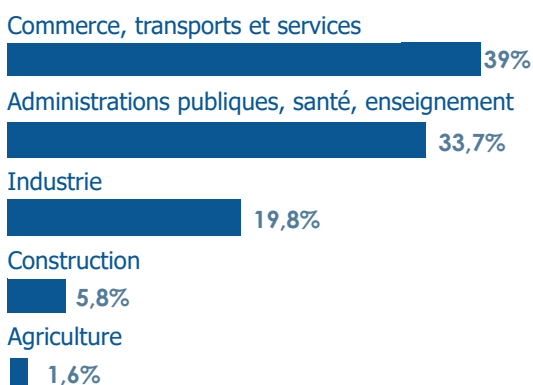
Si la population active «ayant un emploi» représente près de 60% de la population «en âge de travailler», la proportion de chômeurs est supérieure à la moyenne départementale.

* en 2013

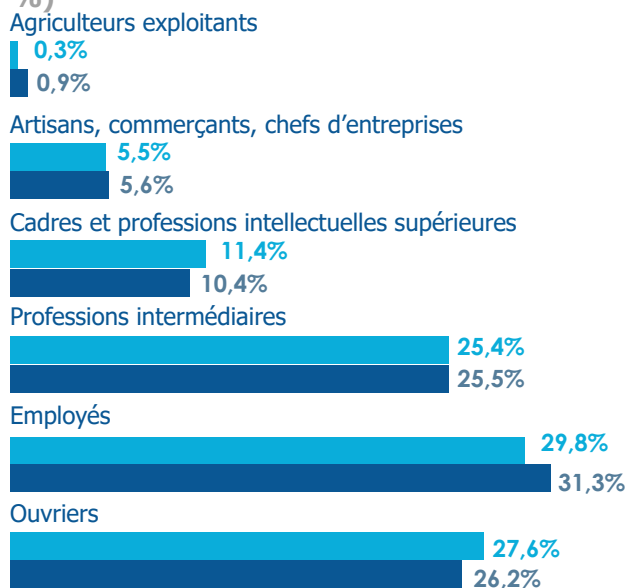
Indice de Concentration d'Emploi (ICE)



Les emplois par secteurs d'activités en 2014



Évolution des emplois par catégorie socioprofessionnelle 2009 et 2014 (en %)



Population de 15 à 64 ans par type d'activités en 2014 / comparatif CAGS - Yonne

CAGS

Actifs ayant un emploi 59,8%	Chômeurs 12,6%
	Retraités 9,8 %
	Etudiants 7,6 %
	Autres inactifs 10,9 %

YONNE

Actifs ayant un emploi 63 %	Chômeurs 10,3%
	Retraités 10,2 %
	Etudiants 7,3 %
	Autres inactifs 9,3 %

Le tissu économique et l'emploi

LES POLARITÉS ÉCONOMIQUES ET LES FILIÈRES

En dehors des sphères de l'économie publique, le tissu économique du Grand Sénonais est principalement constitué de petites et moyennes entreprises, mais également de quelques grands groupes à rayonnement international tournés vers l'économie productive et industrielle.

Si les communes rurales possèdent généralement de petites zones à vocation artisanales ou d'entreprises implantées à la sortie des villages, les communes de premières couronnes et des bords de l'Yonne disposent de zones d'activités et industrielles structurées accueillant les implantations les plus importantes. Les filières de la construction, de la mécanique, de la plasturgie et du nettoyage industriel y sont notamment bien représentées.

Dans les zones d'activités les plus récentes, à l'exception des zones à vocation strictement commerciale, une certaine diversification des filières économiques préexistantes est constatée, notamment dans les domaines de l'agroalimentaire et de la logistique. Par ailleurs, le modèle des zones d'activités tend à évoluer vers une mixité entre fonctions industrielles, commerciales et tertiaires. À cet égard, la zone des Vauquillettes à Sens présente une diversité de formats et de filières, renforcée par la réalisation du village d'entreprises pour l'accompagnement des structures naissantes et plus dernièrement de l'ouverture d'un espace de co-working. Aussi, le projet Ecoparc entend développer, à proximité, un centre d'affaire tertiaire en compléments d'activités commerciales et de loisirs. Ces zones bénéficient en partie du dispositif de zone franche urbaine (ZFU) institué en 2006 sur les quartiers Nord-Est de Sens.

Au total, les espaces dédiés aux activités (hors agriculture et services « en ville ») représentent environ 796 ha. Dans les zones d'activités récentes, 38 ha environ seraient disponibles en 2019. Néanmoins, en 2019, les zones à urbaniser à vocation économique dans les documents d'urbanisme en vigueur représentent une enveloppe importante d'environ 180 ha (contre 222 en 2017) d'une part en extension des zones récentes sur Sens et Gron, d'autre part, de manière dispersée dans les autres communes alors que les stratégies d'implantation des entreprises s'orientent de plus en plus vers les zones bénéficiant d'une qualité d'aménagement et de services. Parallèlement, les zones les plus anciennes ou dispersées le long des entrées de ville disposent de petits terrains en friche ou d'un bâti potentiellement obsolète à moyen terme.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

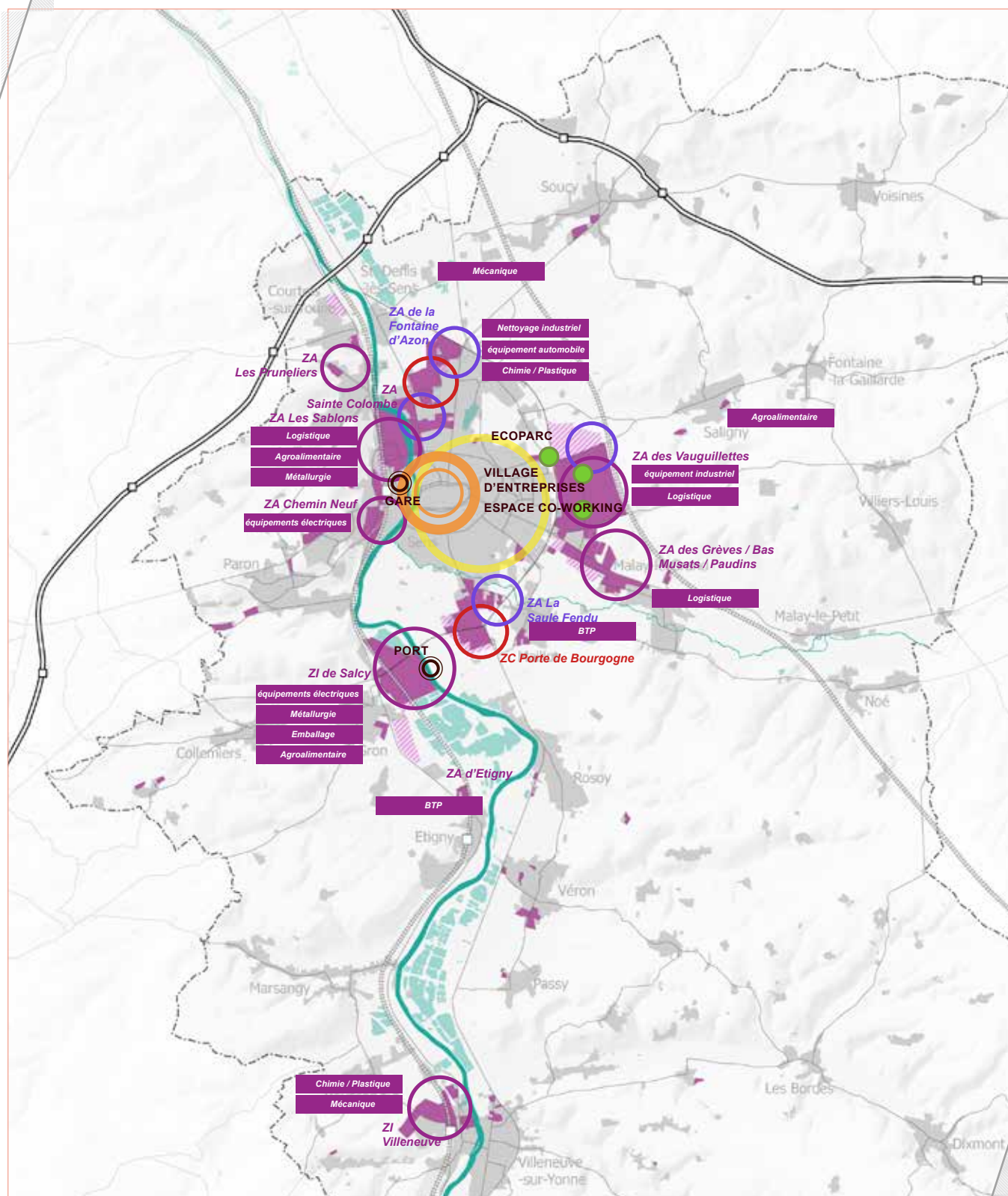
En terme d'attractivité, au-delà de la seule question de la capacité d'accueil et du foncier économique, des supports de développement peuvent être identifiés :

- Le Port de Gron, avec une plateforme portuaire de 12 000m² en cours d'agrandissement, ouverte en 2010, et qui permet un acheminement des matériaux et marchandises jusqu'au port du Havre.
- La gare de Sens, dont la recomposition urbaine des friches situées à proximité constitue un potentiel de développement urbain et tertiaire intéressant.
- La démarche Coeur de Ville amorcée en 2017, dont l'un des principaux objectifs est le renforcement de l'attractivité économique, commerciale et touristique du centre-ville de Sens.

ZAE	Commune	Surface totale aménagée	Surface occupée	Surface disponible
ZA des Vauquillettes	Sens	152	139,7	12,3
ZA de Sainy	Gron	115	115	0
ZA Fontaine d'Azon	Saint-Clément	36	36	0
Les Beaumonts	Sens	10	0	10
Les Sablons	Sens	54,6	54,6	0
Les Abbayes	Courtais-sur-Yonne	4,3	3	1,3
Les vignes des Pierrelles	Maillet	6,5	6,5	0
Les bas musais	Malay-le-Grand	11,6	9,6	2
Les Paudins	Malay-le-Grand	3,9	3,9	0
Chemin neuf	Paron	17,3	17,3	0
Les poutilleries	Saint-Martin-du-Tertre	3,6	3,6	0
Les grèves	Sens / Malay-le-Grand	31,5	28,5	3
Champs des Fèves / Moux de grange	Villeneuve-sur-Yonne	16	6,8	9,2
Les Ormes	Étigny	10,1	10,1	0
Sauie tendu	Maillet	27,1	27,1	0
Les Paudins / Les Charonnes	Malay-le-Grand	6,1	6,1	0
La Gaillarde / Les noues bouchardes	Sens / Saint-Clément	32,5	32,5	0
Les Pelletiers	Sourcy	8	8	0
Villeneuve	Villeneuve-sur-Yonne	33	33	0
Pierre Barre	Gron	11,6	11,6	0
Plaine nord	Maillet	1,2	1,2	0
Les vallées de la Vanne	Maillet / Malay-le-Grand	10,2	10,2	0
L'univers	Paron	10,5	10,5	0
Route de Subigny	Paron	10,8	10,8	0
Rosy Plein air	Rosay	1,3	1,3	0
RN 6	Rosay	0,1	0,1	0
Le pré Aubert	Saint-Denis-les-Sens	12,8	12,8	0
Vaux Renards	Saligny	2,7	2,7	0
Unicel	Saligny	2,5	2,5	0
Ecoparc	Sens	2,4	2,4	0
Prés de Bourgogne - Sens sud	Sens	66	66	0
Rives nord	Sens	10,4	10,4	0
Vouix	Sens / Saint-Martin-du-Tertre	9,2	9,2	0
Parc d'activités Sainte Colombe	Saint-Denis-les-Sens	14,1	14,1	0
Le chêne	Veron	17	17	0
CA du Grand Sénonais		761,9	724,1	37,8

Les surfaces dédiées aux activités par communes en 2019 (source SCOT)

les zones d'activités, polarités économiques et filières en 2019



zones d'activités (796 ha)

zones à urbaniser « activités » dans les documents d'urbanisme en vigueur (180 ha)

Sens : fonctions administratives, commerciales, tertiaires et touristiques

Vocation principale :

industrie/artisanat

commerce

mixte

filières caractéristiques

Gare / Port

Nouvelle économie / structures d'accompagnement

Démarche Coeur de ville

Les activités agricoles

UNE AGRICULTURE DE MOYENNES OU GRANDES EXPLOITATIONS, MAJORITAIREMENT CÉRÉALIÈRE

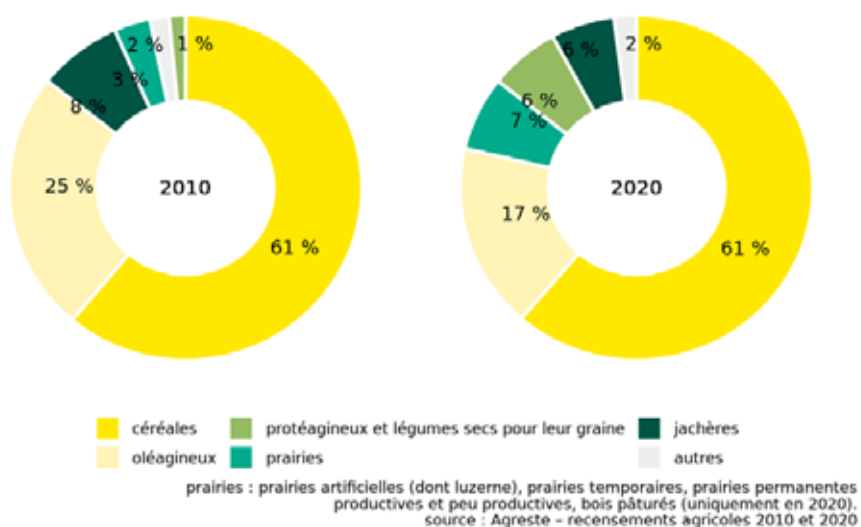
En 2020, le Grand Sénonais compte 158 exploitations agricoles représentant une superficie de 20183 hectares (53.5% de la surface totale du territoire) et 276 emplois. La répartition entre les moyennes et grandes exploitations et les petites est à 50-50 puisque les premières concernent 78 exploitations, alors que les plus petites regroupent 80 exploitations. On observe un léger décalage sur les emplois puisque les moyennes et grandes affichent 160 emplois pour 116 emplois dans les petites exploitations. En revanche, les grandes et moyennes

exploitations occupent 81% de la SAU globale avec une tendance de plus en plus forte des grandes exploitations.

Par ailleurs, les céréales et autres protéagineux représentent l'orientation technico-économique majoritaire, puisqu'elle concerne près de 75% des exploitations. On note par ailleurs que seulement 6% des exploitations font de l'élevage. Il s'agit essentiellement de l'élevage bovin pour la viande et le lait. L'élevage ovin et caprin est minoritaire ainsi que l'élevage avicole, porcine et équin (hors PAC). Quelques exploitations pratiquent également le maraîchage et la viticulture.

Synthèse du recensement agricole 2020	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	171	158	-7,6 %
SAU totale (ha)	19 581	20 183	3,1 %
SAU moyenne (ha)	114,5	127,7	11,6 %
PBS totale (k€)	20 867	19 423	-6,9 %
total UGB	1 999	1 953	-2,3 %
travail total (ETP)	252,7	276,0	9,2 %
nombre de chefs d'exploitation ¹	199	193	-3 %
└ dont femmes	19 %	22 %	+3 points
âge moyen des chefs d'exploitation ¹	50	53	+2 ans
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020 champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes s : secret statistique - : pas de données			
¹ chefs d'exploitations, coexploitants			

Répartition des cultures principales en 2010 et 2020



DEUX TENDANCES CONJOINTES : UN DEVELOPPEMENT DES GRANDES EXPLOITATIONS CEREALIERES ET UN ANCRAGE DES PETITES EXPLOITATIONS DIVERSIFIEES

Entre 2010 et 2020, la superficie globale des exploitations agricoles a augmenté de plus de 600 hectares – comme entre 2000 et 2010 – On constate notamment une augmentation de 400ha pour les cultures de céréales, mais surtout une augmentation de 750ha pour les prairies. Parallèlement, le nombre d'exploitation a baissé de près de 7%, notamment par regroupement au profit des grandes exploitations. Mais

Nombre d'exploitations
CA du Grand Sénonais



dimension économique : microexploitations petites moyennes grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

SAU
CA du Grand Sénonais



dimension économique : microexploitations petites moyennes grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

PBS
CA du Grand Sénonais

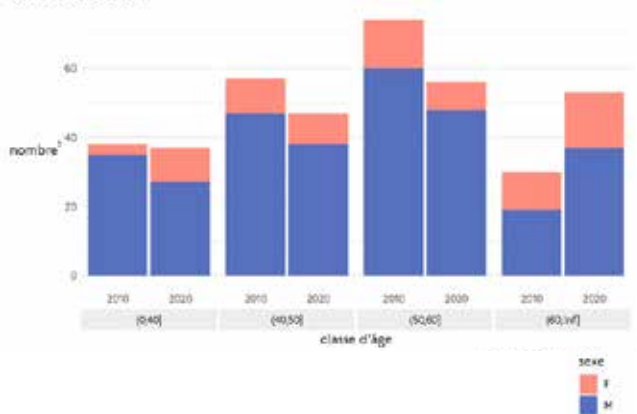


dimension économique : microexploitations petites moyennes grandes
source : Agreste - recensements agricoles 2010-2020

les petites exploitations se sont maintenues. Elles ont même augmenté leur nombre de salariés et notamment dans le secteur de l'horticulture ou le maraîchage.

Par ailleurs, et comme le souligne le Projet de Territoire du PETR du Nord de l'Yonne, l'évolution de l'âge des exploitants indique un vieillissement conséquent des actifs et pose ainsi la question du dynamisme du secteur agricole dans le Grand Sénonais sur le long terme.

Âge des chefs d'exploitations
CA du Grand Sénonais



Devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans
CA du Grand Sénonais

	exploitations		SAU (ha)	
	2020	part	2020	part
nombre d'exploitations non concernées	108	68 %	15 125	75 %
total d'exploitations concernées	50	32 %	5 058	25 %
dont :	—	—	—	—
pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	15	9 %	1 741	9 %
reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	9	6 %	1 276	6 %
ne sait pas	21	13 %	1 619	8 %
disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	s	s	s	s
disparition des terres au profit d'un usage non agricole	s	s	s	s

source : Agreste - recensement agricole 2020
champ : sièges dans le territoire
s : secret statistique
— : pas de données

Les activités agricoles

UNE PRODUCTION EN RECHERCHE DE QUALITE ESSENTIELLEMENT TOURNEE VERS L'EXPORT

La présence de plusieurs coopératives dans le Grand Sénonais (Capserval à Véron, Villeneuve-sur-Yonne et Sens, Cavap à Rosoy et Sénograin à Sens), illustre l'importance de l'agriculture sur ce territoire.

Près d'un tiers des exploitations (essentiellement les exploitations moyennes ou grandes) bénéficient d'une reconnaissance de qualité de leurs produits : label rouge, certificat de conformité... En 2015, 5% des surfaces agricoles sont certifiées en agriculture biologique.

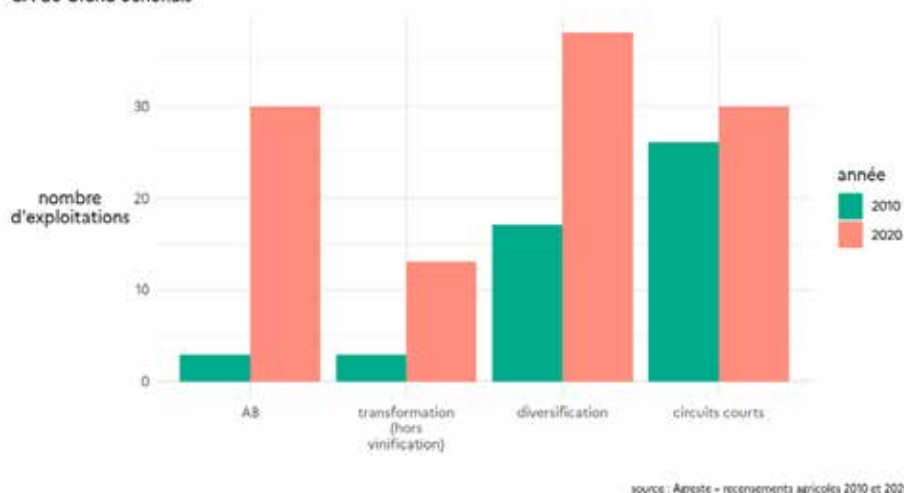
L'essentiel de la production est exporté pour transformation. Certaines exploitations exportent de l'orge de brasserie vers l'Asie ou encore du blé vers l'Italie et le bassin méditerranéen. Seulement 4 exploitations (contre 8 en 2000) effectuent la

transformation de leurs produits directement sur le territoire, en lien notamment avec les Moulins Dumée à Gron.

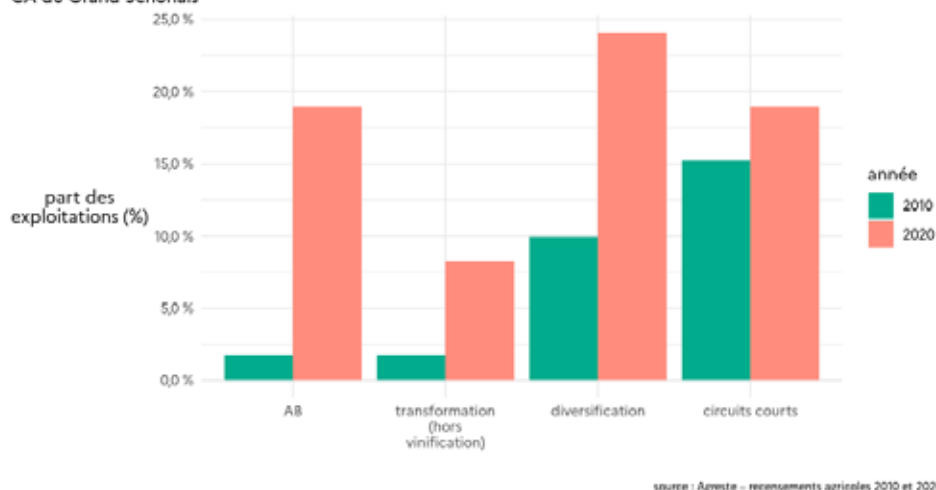
UNE VALORISATION LOCALE DES PRODUITS QUI SE DÉVELOPPE TIMIDEMENT

La production simple reste largement privilégiée par rapport à un couplage avec une activité de transformation de produits agricoles, qui permettrait d'ancrer réellement les exploitations agricoles dans leur territoire. Des démarches de diversifications concernent 27% des exploitations. La commercialisation en circuits courts se développe progressivement et concerne aussi bien les grandes et moyennes exploitations que les petites. En 2015, 3 exploitants pratiquent la vente directe. L'hébergement ou la restauration à la ferme se développent également.

Engagement dans une démarche de valorisation
CA du Grand Sénonais



Engagement dans une démarche de valorisation
CA du Grand Sénonais



UN PROJET AGRICOLE A INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE PLUS LARGE

À l'échelle du département de l'Yonne, le Projet Agricole Départemental (PAD), approuvé par arrêté du 27 octobre 2014, constitue une feuille de route sur les questions agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles. Il fixe 20 orientations regroupées en 4 thèmes :

- **Les entreprises** pour encourager l'innovation et améliorer la performance et la valeur ajoutée de l'agriculture, favoriser la diversification et l'autonomie des exploitations agricoles, améliorer leur performance énergétique, développer la capacité des agriculteurs à entreprendre, évoluer et s'adapter.

- **Le facteur humain** pour favoriser la création d'emplois et assurer le renouvellement des générations, favoriser la formation de tous les acteurs et améliorer son adéquation aux enjeux de l'agriculture durable.

- **Les territoires** pour concourir à la qualité et préserver durablement la quantité de la ressource en eau.

- **Les filières** pour prévenir, limiter et mieux gérer les crises sanitaires, économiques et climatiques et porter les enjeux bourguignons dans la future PAC et améliorer la gestion des aides.

Les activités sylvicoles

UNE FILIÈRE BOIS PEU DÉPLOYÉE SUR LE TERRITOIRE

L'ensemble de la filière bois est représenté dans le Grand Sénonais à travers 68 entreprises dont 80% se situent dans la vallée de l'Yonne :

- Les entreprises liées à la sylviculture, à l'exploitation forestière et ses services de soutien représentent 62% de la filière. Cependant, la majorité des entreprises n'a pas de salarié. Ces activités ne représentent que 10% des emplois de la filière.
- Le secteur de la « première transformation » est peu représenté sur le territoire. Le sciage et rabotage, l'imprégnation du bois et la fabrication de cartonnages et d'emballages en bois et en papier ne représentent que 12% des entreprises de la filière mais comptent 67% des emplois. L'industrie du carton et du papier est le plus gros employeur avec notamment une entreprise à Gron qui compte plus de 100 salariés.
- Le secteur de la « seconde transformation » regroupe les entreprises de la construction bois : charpente, menuiserie, ameublement, construction de maisons... Il représente 26% des entreprises et 23% des emplois de la filière, notamment dans la fabrication et les travaux de charpente.

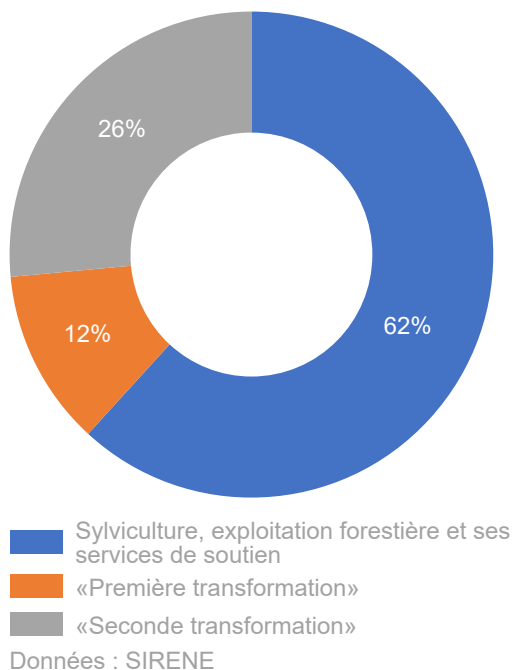
La filière bois se développe peu dans le Grand Sénonais. Le territoire est pourtant situé entre le Morvan, où la ressource est abondante et l'Île de France, où les débouchés sont importants. Le Grand Sénonais est également à proximité de la forêt d'Othe où la filière se développe progressivement.

Les différents schémas régionaux (SRCE, SRADDET, SRCAE) identifient la ressource forestière comme un véritable potentiel économique. Le contrat forêt-bois Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 développe 6 objectifs stratégiques :

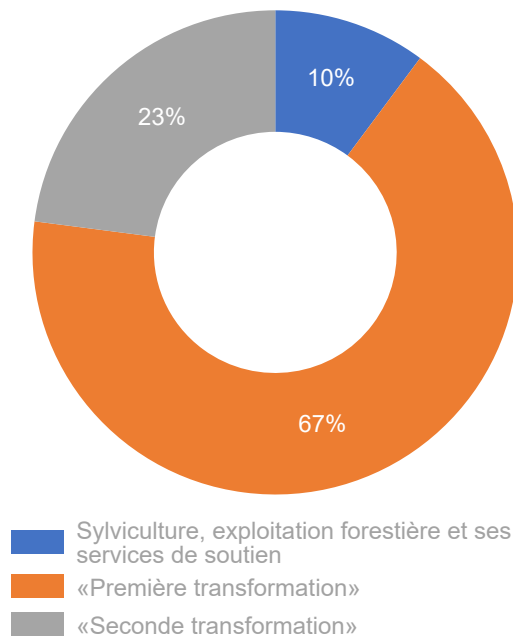
1. Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle
2. Améliorer la compétitivité des entreprises
3. Développer et diversifier les marchés
4. Encourager les projets de territoires
5. Développer les compétences
6. Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers

Les activités sylvicoles

Part des entreprises de la filière bois par secteur



Part des emplois de la filière bois par secteur



Le rapport d'activité 2016 de l'Office du Tourisme de Sens et du Sénonais témoigne non seulement du dynamisme de la structure qui a réalisé un Schéma Local d'Organisation Touristique, mais aussi du potentiel touristique important, mais généralement sous-exploité du territoire.

Le rôle clé du patrimoine bâti et paysager

Sens constitue évidemment le premier pôle d'attractivité touristique de l'agglomération en raison de son patrimoine bâti, mais aussi grâce à son patrimoine paysager. En effet, si le musée et le trésor de la cathédrale Saint-Etienne de Sens (première cathédrale gothique construite en France) ont attiré 23 557 visiteurs en 2016, les serres municipales ont accueilli 27 003 visiteurs tandis que le Parc du Moulin à Tan est la troisième destination touristique de l'Yonne et comptabilise 129 912 visiteurs cette même année.

D'une manière générale, les centres historiques des deux pôles urbains de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne représentent un fort atout touristique que leur proximité géographique ne peut qu'accentuer, à condition de rechercher à développer des synergies dans ce domaine (dynamique déjà initiée depuis la concrétisation de la fusion des Offices du Tourisme de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne avec notamment l'ouverture du nouveau Bureau d'Information Touristique de Villeneuve-sur-Yonne en janvier 2017).

Le potentiel de la vallée de l'Yonne

En ce sens, les berges de l'Yonne peuvent constituer un véritable catalyseur. Cette continuité de nature est aujourd'hui aménagée pour les modes actifs sur le tronçon qui relie Saint-Denis-lès-Sens à Rosoy. Le tronçon de Villeneuve-sur-Yonne à Armeau est en cours de réalisation et celui entre Rosoy et Villeneuve-sur-Yonne est en projet. Cet aménagement futur de 35 km constituera une entrée depuis la région parisienne vers la route de Bourgogne à vélo qui est très fréquentée.

L'Yonne est aussi une rivière propice au tourisme fluvial grâce à ces deux ports de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne, avec une fréquentation étrangère relativement importante. Cependant, ces deux ports sont encore sous-équipés pour offrir un service global aux nombreux touristes (et notamment les touristes étrangers) qui naviguent sur le cours d'eau. Ils comptent en effet parmi les rares ports de Bourgogne à ne pas posséder d'équipements tels qu'un point d'eau, un accès

à l'électricité en bon état de fonctionnement ou encore une aire de pique-nique.

L'acquisition future des anciennes gravières du Fond des Blanchards, dans la boucle de l'Yonne au sud du port de Gron, représente un beau potentiel pour la mise en place de dispositifs d'éducation à la biodiversité et constitue aussi un enjeu de création de réserve naturelle qui pourrait participer au rayonnement du Grand Sénonais en matière de mise en valeur et de préservation de son patrimoine naturel et de sa biodiversité.

Enfin, les plages (comme celles de Villeneuve-sur-Yonne et d'Étigny) sont aussi des espaces attractifs en période estivale, aussi bien pour les touristes que pour les habitants du Grand Sénonais et d'autres pourraient être aménagées sur les bords de l'Yonne.

Les événements touristiques

Des événements ponctuels organisés à travers l'ensemble du Sénonais bénéficient d'une forte fréquentation : les festivals de son et limiers de la cathédrale de Sens et de la porte de Sens à Villeneuve-sur-Yonne, les Médiévales de Villeneuve-sur-Yonne ou encore le festival Garçon la note ! auquel participent les communes de Courtois-sur-Yonne, Fontaine-la-Gaillarde, Saligny, Rosoy, Noé, Gron et Villiers-Louis en plus des deux pôles urbains et qui ont rassemblé 4 780 participants en 2016. Il s'avère que touristes et habitants sont de plus en plus attirés par de telles manifestations éphémères, et bien souvent nocturnes, qui leur permettent de découvrir l'agglomération d'une manière atypique.

La capacité d'hébergement touristique

Le Grand Sénonais dispose en 2017 d'une capacité d'hébergement relativement réduite avec 530 chambres d'hôtel, 94 lits dans le village vacances d'Armeau, 120 emplacements de camping (70 à Villeneuve-sur-Yonne et 50 à Sens), ainsi qu'une aire de camping-car pour 15 véhicules à Gron. Le camping de Sens, très peu fréquenté a été fermée au printemps 2018 au bénéfice d'un projet d'aire de camping-cars. L'agglomération manque donc significativement d'un équipement de ce type, d'envergure intercommunale et qui bénéficierait d'une localisation stratégique afin de garantir une fréquentation satisfaisante.



*La cathédrale Saint-Etienne de Sens illuminée lors du festival Les Lumières de Sens.
source : office du tourisme de Sens*

L'ARMATURE TERRITORIALE ET LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT

> Un territoire périmétropolitain au sein de systèmes territoriaux :

. Le positionnement par rapport au Grand Paris

Il s'agit d'établir une stratégie vis-à-vis des navetteurs entrant et sortant du territoire, de faire valoir les forces spécifiques au Grand Sénonais.

. L'accueil de nouvelles populations

Le Grand Sénonais rencontre des difficultés à accueillir notamment des cadres et des étudiants (plus particulièrement des alternants). Des pistes sont à explorer à travers des offres en logements, en culture, sport, loisirs, éducation attractives et ciblées, afin de les fidéliser au territoire.

. Le rayonnement régional du pôle d'emploi de Sens

Ce rayonnement s'appuie principalement sur une économie productive et industrielle qu'il s'agit d'affirmer.

. L'axe structurant de l'Yonne

La vallée urbaine de l'Yonne s'étend jusqu'à la Seine et représente un espace de développement stratégique à privilégier.

. Le rôle stratégique de la gare de Sens

Les abords de la gare de Sens présentent un potentiel significatif de développement d'un pôle tertiaire.

> Le tissu économique et l'emploi / les activités agricoles :

. La vitalité industrielle Sénonaise

L'industrie constitue un moteur économique important pour le territoire, il s'agit de la valoriser et de la conforter.

. La reconquête des friches industrielles

Elles sont nombreuses à travers le territoire notamment en entrées de villes.

. La diversification des activités agricoles

Les activités agricoles du territoire sont relativement uniformes dans le type de culture et par l'absence de transformation des produits à un niveau local. Des pistes sont à explorer : élevage, maraîchage, circuits courts, transformation de produits, vente à la ferme...

. Le développement de la filière bois et sa diversification

La ressource bois est sous-exploitée malgré le fort potentiel qu'elle représente, notamment concernant le bois-énergie.

. Le développement des zones d'activités existantes

Le territoire compte plusieurs zones d'activités majeures et de nombreuses plus petites zones disséminées dans les communes. Prioriser le renforcement des zones d'activités structurantes plutôt que des petites zones artisanales communales.

. Le renforcement de la qualité des zones d'activités

Le développement de services aux entreprises et aux employés permettrait de les rendre plus attractives pour de nouvelles entreprises qui chercheraient à s'implanter sur le territoire.

. Le dynamisme économique du port de Gron

Le port présente un fort potentiel qui n'est à ce jour pas entièrement exploité.

. Le développement des nouvelles économies et des nouveaux modes de travail

Ces nouvelles économies sont déjà présentes en centre-ville à Sens et des espaces de co-working sont en projet dans d'autres communes, il s'agit d'offrir les meilleures conditions pour permettre leur expansion.

. La valorisation des offres de formation présentes sur le territoire

Afin d'attirer les étudiants et de renforcer leurs relations avec les activités et entreprises locales.

. L'attractivité touristique commune des centres-villes de Villeneuve-sur-Yonne et Sens

Des synergies sont à mettre en place entre les deux communes.

. Le potentiel touristique de la vallée de l'Yonne

L'Yonne offre un linéaire naturel propice au cyclotourisme, au tourisme fluvial et aux activités nautiques, notamment sur les étangs des gravières.

. Le renforcement de la capacité d'hébergement touristique

Cette capacité est faible et déséquilibrée, manquant notamment d'un camping intercommunal.

2.

La démographie et l'habitat

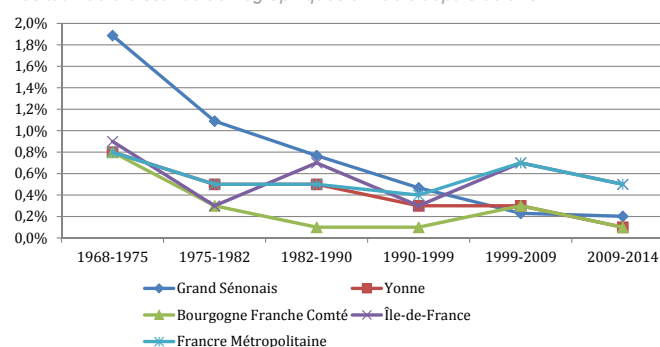
Note : Les données présentées dans le chapitre suivant sont celles établies lors de la phase d'élaboration du diagnostic. Des actualisations avec les données INSEE les plus récentes (portant sur les années 2019 pour la démographie et 2017 pour le logement) ont été effectuées pour le dossier de PLUi-H pour approbation. Elles sont proposées de manière ponctuelle afin de souligner des changements significatifs ou de confirmer les tendances qui avaient déjà pu être observées.

Les évolutions démographiques dans le temps long

Note : lorsque la source des données utilisées pour l'élaboration des graphiques n'est pas citée, il s'agit de données INSEE de l'année ou de la période correspondante.

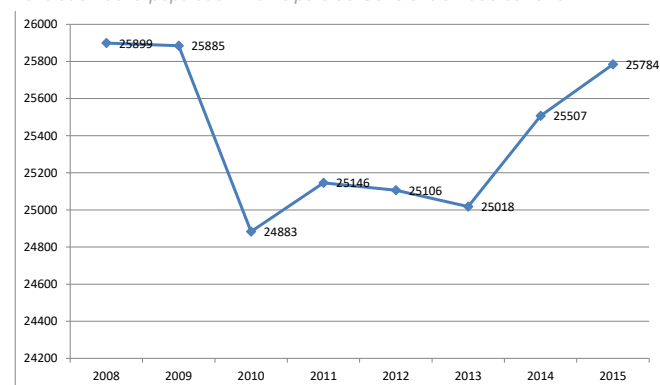
En 2015, le Grand Sénonais comptait 58 567 habitants, soit 40% de plus qu'il y a 50 ans. Cette croissance démographique pourrait paraître élevée, en effet sur la même période la France Métropolitaine voyait sa population augmenter de 29%, l'Île-de-France voyait la sienne croître de 30%, la Bourgogne Franche-Comté gagnait 13% d'habitants et le seul Département de l'Yonne 20%. Toutefois, cette croissance a surtout été forte dans les décennies 70 et 80. Jusqu'aux années 1980, la croissance du Grand Sénonais, largement entraînée par l'expansion des communes de la périphérie immédiate de Sens, est supérieure à celle du Département et de la Région d'appartenance, elle est même supérieure à celle de l'Île-de-France. En revanche, à l'instar de son Département et de sa Région, le Grand Sénonais ne connaît depuis les années 90 qu'une croissance limitée, supérieure à celle de L'Yonne ou de la Bourgogne Franche-Comté, mais inférieure à celle de la France Métropolitaine ou à l'Île-de-France.

Les taux de croissance démographiques annuels depuis 50 ans

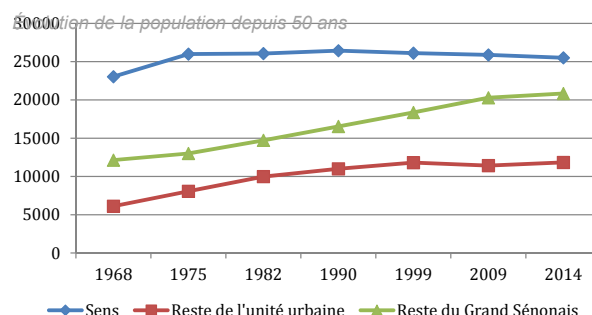


Tout l'enjeu est de savoir si cette situation peut-être vue comme celle d'un déclin durable. Les évolutions démographiques récentes du territoire et de la ville centre (à partir de 2010) ainsi que plusieurs éléments incitent à relativiser l'idée d'une stagnation démographique durable.

L'évolution de la population municipale de Sens entre 2008 et 2015

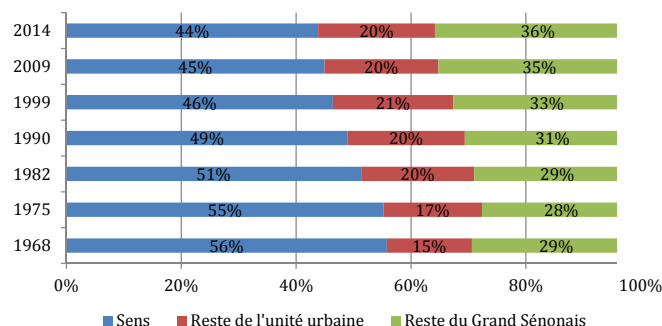


En premier lieu, si l'expansion démographique des communes de la périphérie immédiate de Sens qui forment avec Sens son unité urbaine*, n'est plus aussi explosive que dans les années 70 et 80, elle a retrouvé un certain dynamisme à Paron après une période de creux dans les années 2000 et plus généralement s'est maintenue dans les autres communes de l'unité urbaine.



En deuxième lieu, les communes du reste du Grand Sénonais constituent une deuxième couronne de l'agglomération ont une croissance démographique aujourd'hui comparable à celle de l'Île-de-France et de la France Métropolitaine. Hormis Villeneuve-sur-Yonne, petite ville dont la croissance a été comparable à celle de l'Yonne dans son ensemble, la seconde couronne sénonaise est composée de petites bourgades qui ne comptaient, il y a cinquante ans, que quelque 500 habitants chacune. Ces communes ont préservé les avantages d'un caractère villageois, même si beaucoup d'entre elles approchent ou dépassent le millier d'habitants. Quelques communes ont cependant connu une plus forte expansion : Véron, Soucy, Gron et Rosoy ce qui pourrait à terme suggérer une possible modification à venir de la notion d'unité urbaine de Sens.

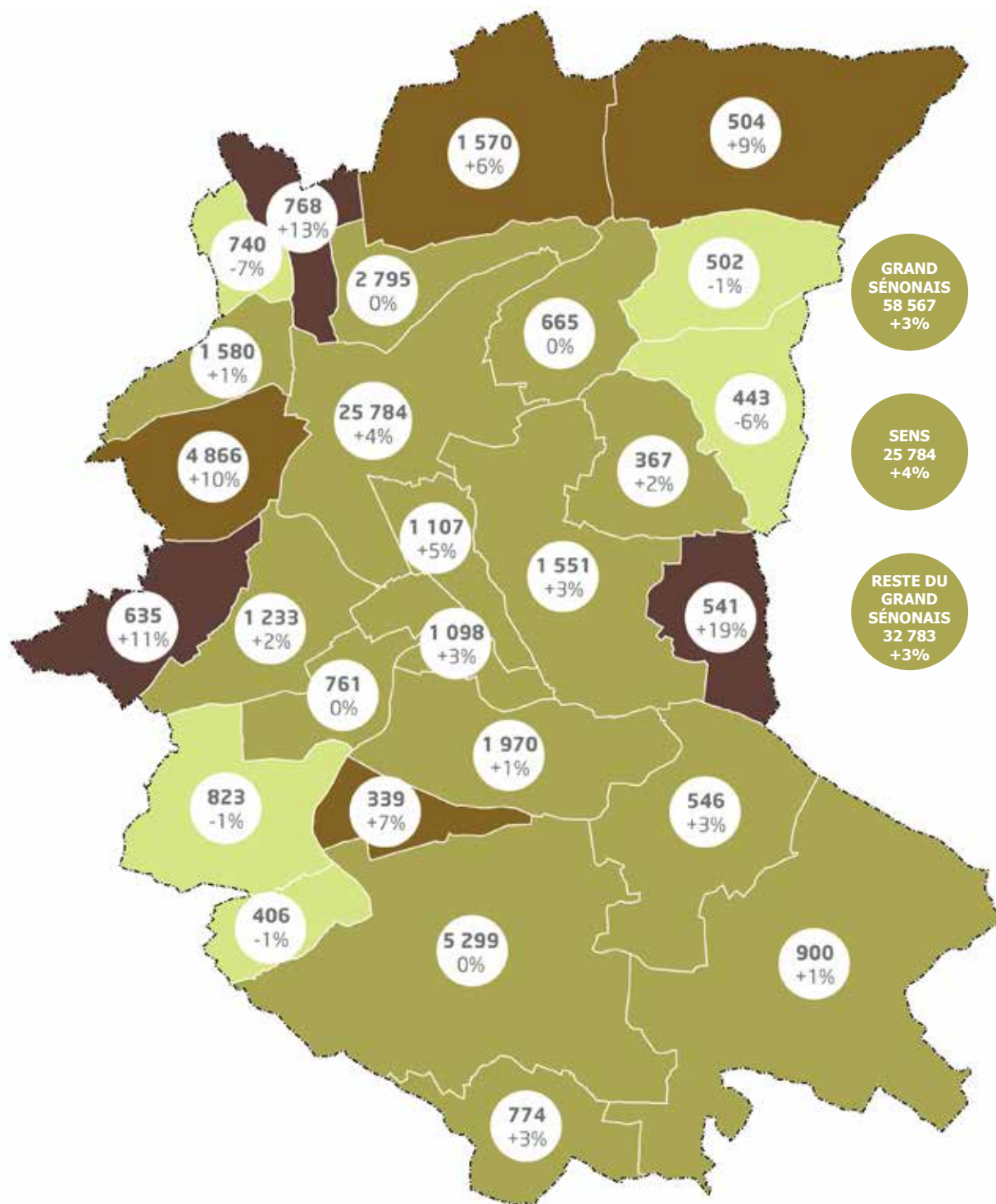
Le poids relatif des territoires du Grand Sénonais depuis 50 ans



En troisième lieu, si Sens n'a connu depuis les années 70 qu'une relative stagnation démographique et même un léger recul depuis les années 2000, Sens a un potentiel de développement que le renouvellement urbain devrait permettre de saisir à travers la rénovation urbaine des

* Ce terme est ici employé au sens de la délimitation de l'INSEE en 2010, selon laquelle l'unité urbaine de Sens comprend en plus de la ville centre les communes de Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Saint-Clément et Saint-Martin-du-Tertre.

évolution de la population entre 2010 et 2015



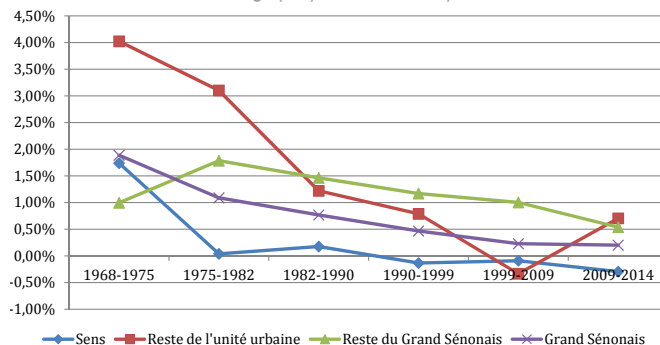
- entre 11% et 15%
- entre 6% et 10%
- entre 0% et 5%
- < 0%

Actualisation : la population du Grand Sénonais atteint 59 202 habitants en 2019 et celle de Sens 26 688 habitants.

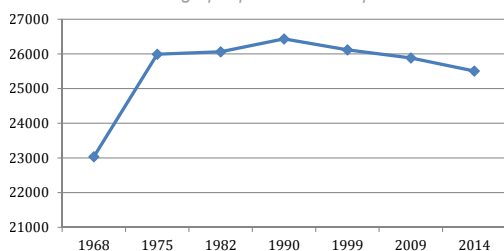
Les évolutions démographiques dans le temps long

quartiers d'habitat social (avec un effet significatif à attendre plutôt sur le long terme), la requalification attendue du centre ancien et l'affirmation d'une plus forte vitalité des faubourgs.

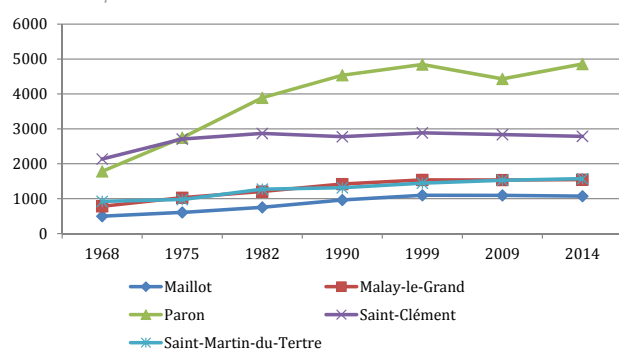
Les taux de croissance démographiques annuels depuis 50 ans



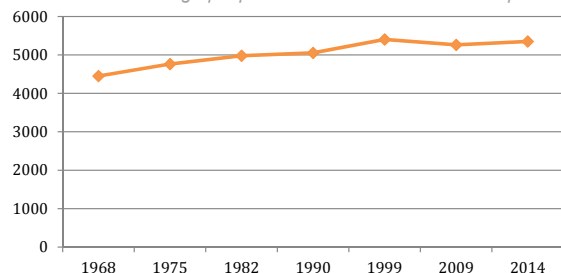
Les évolutions démographiques à Sens depuis 50 ans



Les évolutions démographiques dans les communes de l'unité urbaine de Sens depuis 50 ans

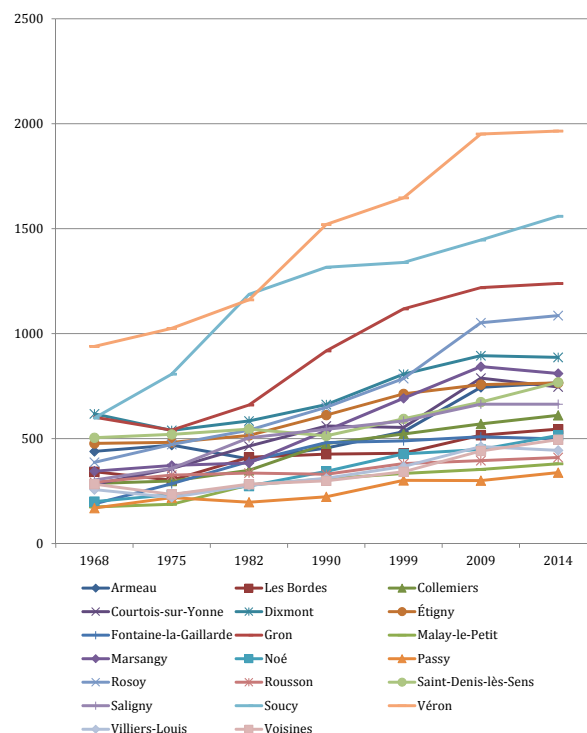


Les évolutions démographiques de Villeneuve-sur-Yonne depuis 50 ans



Enfin, les données les plus récentes confirment l'installation d'un certain regain démographique avec une croissance annuelle +0,60% entre 2013 et 2018 et +0,50% entre 2013 et 2019 dont 0,4% dû au solde apparent des entrées et sorties.

Les évolutions démographiques dans le Grand Sénonais (hors de l'unité urbaine et hormis Villeneuve-sur-Yonne) depuis 50 ans

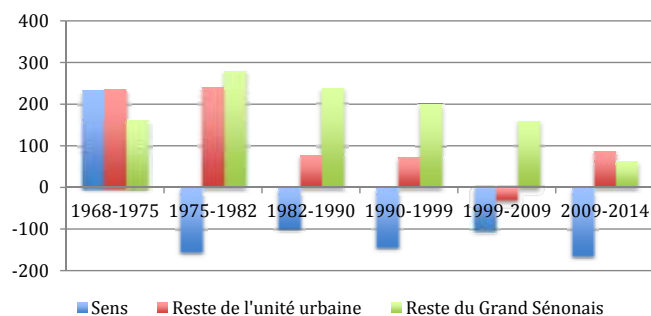


Les communes de Véron, Soucy, Gron et Rosoy connaissent les croissances les plus importantes sur le temps long.

La diminution du poids relatif de Sens dans le Grand Sénonais qui est passée de 56% en 1968 à 44% ne résulte pas d'un phénomène de vases communicants. Certes des ménages ont pu quitter Sens pour sa périphérie pour trouver une résidence plus adaptée à leurs attentes et à leurs moyens. Mais les évolutions démographiques étant plus complexes, il faut considérer simultanément les composantes de croissance démographique dues au solde naturel et celles liées aux mouvements migratoires.

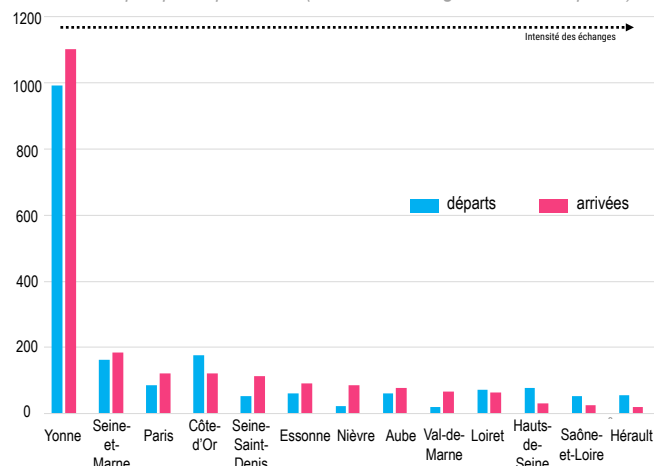
En fait, l'évolution du solde migratoire montre à Sens un déficit depuis les années 70 qui ne se traduit pas par des excédents de même ampleur dans le reste de l'agglomération du Grand Sénonais : la tendance du reste de l'agglomération est à la baisse, plus marquée dans les communes de l'unité urbaine de Sens avec un déficit dans les années 2000. Il s'agit d'un signe de déficit d'attractivité de l'agglomération dont les causes peuvent être multiples : dynamisme insuffisant de l'emploi, faible capacité à retenir les actifs ou futurs jeunes actifs, manque de valorisation des atouts résidentiels. Autant d'enjeux des années à venir pour retrouver l'attractivité.

Évolution annuelle due au solde migratoire depuis 50 ans

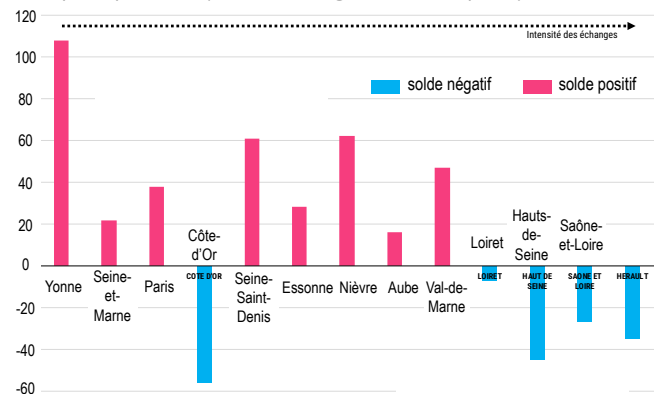


Plus précisément, pour la seule année 2016, l'étude du solde migratoire à l'échelle du territoire montre une stabilisation avec 2 650 départs pour 2 700 arrivées, en provenance et à destination en majorité des autres territoires de l'Yonne. Ces derniers éléments mettent en avant un solde migratoire positif du territoire avec le reste du département, la majorité des départements de l'Île-de-France et certains départements en difficulté (Nièvre, Aube). Tandis que le solde migratoire du territoire est négatif avec des départements plus éloignés de l'Île-de-France et avec la Côte-d'Or. La part relativement importante des départs pour la Côte-d'Or pourrait s'expliquer par un départ des jeunes pour y réaliser leurs études supérieures.

Les migrations depuis et vers l'extérieur du territoire en 2016
Arrivées et départ par département (mouvements migratoires conséquents) *

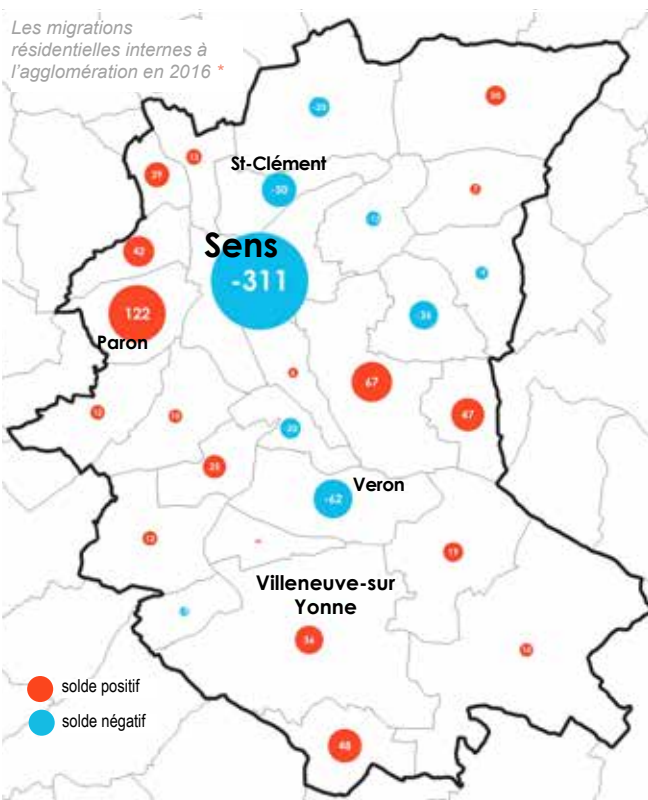
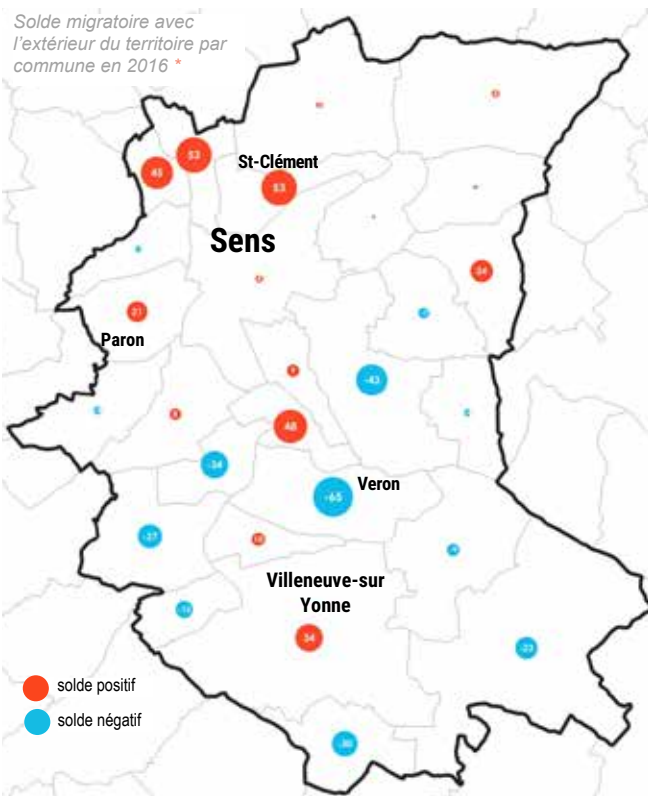


Les migrations depuis et vers l'extérieur du territoire sur une année
Solde par département (avec soldes migratoires conséquents) *



*Source : Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Senonais (à partir des données INSEE 2016)

À l'échelle du territoire, l'analyse du solde migratoire par commune pour l'année 2016 montre que les nouveaux arrivants s'installent presque exclusivement en dehors de Sens. Le solde migratoire de la ville centre s'élève en effet à 4 tandis que les sept communes périphériques les plus proches atteignent un solde migratoire 237 et que le solde migratoire de Villeneuve-sur-Yonne est de 34.

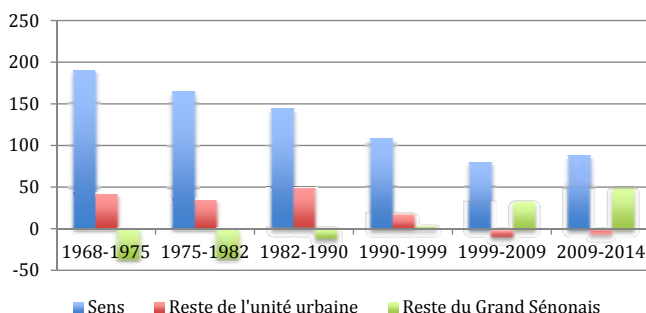


Les caractéristiques du peuplement

Ce constat d'un phénomène de périurbanisation est renforcé par l'analyse des migrations résidentielles internes à l'agglomération sur cette même année 2016 : Sens perd 311 habitants en partie au profit de communes telles que Paron (+122 arrivées), Malay-le-Grand (+67 arrivées), Noé (+47 arrivées), Saint-Martin-du-Tertre (+42 arrivées), Villeneuve-sur-Yonne (+34 arrivées) ou Armeau (+48 arrivées).

En parallèle, le solde naturel (excédent net des naissances sur les décès) a permis de tenir la croissance ou de contenir la décroissance dans la ville centre de l'agglomération. Cependant, ce ressort tend à s'affaiblir sous l'influence conjuguée du phénomène de diffusion et du poids croissant des ménages d'une seule personne dans la ville centre. En revanche, le solde naturel longtemps déficitaire dans les communes de deuxième couronne du Grand Sénonais est devenu positif depuis les années 2000. La situation des communes de première couronne de l'unité urbaine est de ce point de vue moins favorable, le solde naturel y est devenu négatif.

Évolution annuelle moyenne due au solde naturel depuis 50 ans

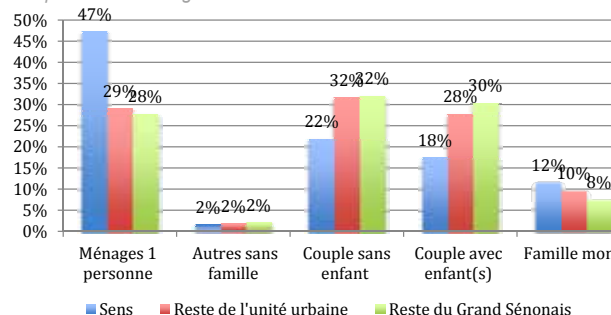


CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

Les évolutions démographiques envisagées dans le temps long dans les pages précédentes sont gouvernées dans le temps plus court, au moins pour les années qui viennent, par les caractéristiques actuelles de peuplement. Ainsi, il est nécessaire d'étudier les éléments relatifs aux situations familiales et aux tranches d'âge qui impacteront les évolutions prochaines et les mouvements de migrations résidentielles qui pourront dessiner un potentiel regain d'attractivité.

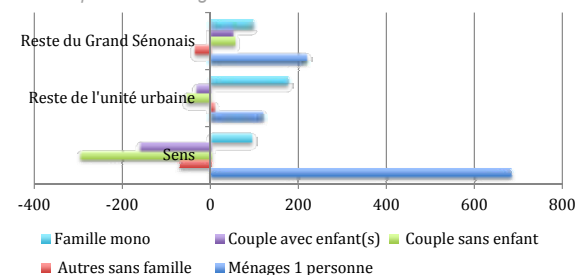
L'analyse des profils des ménages dans le Grand Sénonais fait apparaître de nettes différences entre la ville centre et le reste du Grand Sénonais. Ainsi, Sens est composé de près de la moitié de ménages d'une seule personne et de moins d'un tiers de ménages composés d'enfants. À l'inverse les profils des ménages du reste de l'unité urbaine et du reste du Grand Sénonais sont assez similaires avec une nette dominante de couples sans enfant et de familles en couple avec enfants ou monoparentales.

Les profils des ménages dans les territoires du Grand Sénonais



Les tendances des 5 années écoulées montrent un accroissement en valeur absolue des ménages composés d'une seule personne et des familles monoparentales, mais ce sont les seules catégories à progresser dans la ville centre et dans une moindre mesure dans le reste de l'unité urbaine. La ville centre gagne 682 ménages composés d'une seule personne. Le nombre de ménages en couple avec ou sans enfants dans la ville centre a fortement décroché (perte de 450 ménages de ces deux catégories), il en va de même dans le reste de l'unité urbaine, mais de façon moins marquée (perte de 80 ménages). Ces éléments de constat sont évidemment une préoccupation pour la vitalité de la ville centre, ils contribuent mécaniquement à la stagnation démographique puisque même si Sens a gagné 250 ménages entre 2009 et 2014, elle avait perdu sur la même période 345 habitants.

Gains ou pertes de ménages entre 2009 et 2014 dans les territoires du Grand Sénonais

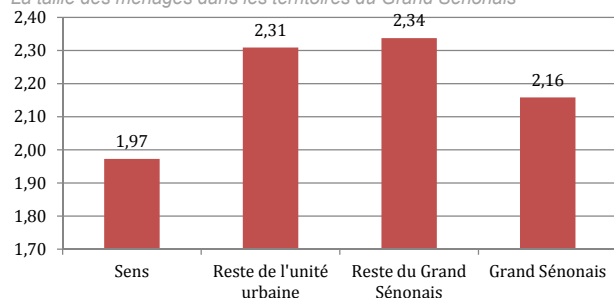


Actualisation :

Cette tendance de stagnation démographique de la ville centre est remise en question par la période la plus récente. Sens gagne 942 ménages entre 2013 et 2019 tout en gagnant 1 592 habitants sur cette même période.

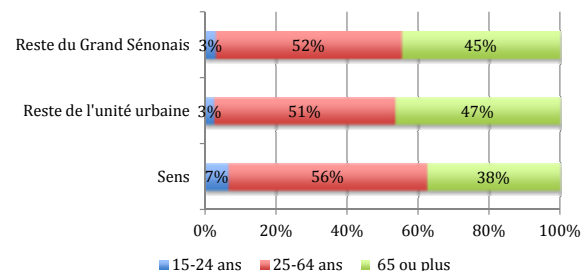
Il en résulte une différence assez marquée dans les tailles de ménages observée en 2013. Celle-ci est descendue en dessous de 2 dans la ville centre alors qu'elle dépasse 2,3 dans le reste de l'agglomération. Cette disparité, assez fréquente dans la plupart des villes centres, est souvent imputée à la propension des villes centres à accueillir des populations jeunes (c'est particulièrement marquant dans le cas des villes universitaires) et plus récemment à attirer les seniors pour la qualité et la disponibilité des services trouvés dans les centres.

La taille des ménages dans les territoires du Grand Sénonais



La proportion de population vivant seule dans le Grand Sénonais est certes plus élevée à Sens que dans le reste de l'agglomération, mais pas de façon écrasante, la polarisation étudiante jouant peu (seulement +5% de la part de la tranche d'âge des étudiants, 15-29 ans, à Sens par rapport au reste du territoire). Le poids de la population vivant seule dans les tranches des seniors est en revanche moins élevée à Sens que dans le reste de l'agglomération, malgré une représentation légèrement plus élevée de la tranche d'âge correspondante (> 75 ans) à Sens (13%) que dans le reste de l'unité urbaine (11%) et le reste du territoire (10%).

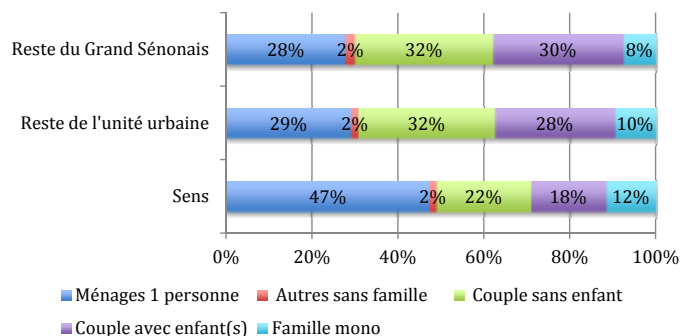
Répartition par tranches d'âges des personnes vivant seules dans les territoires du Grand Sénonais



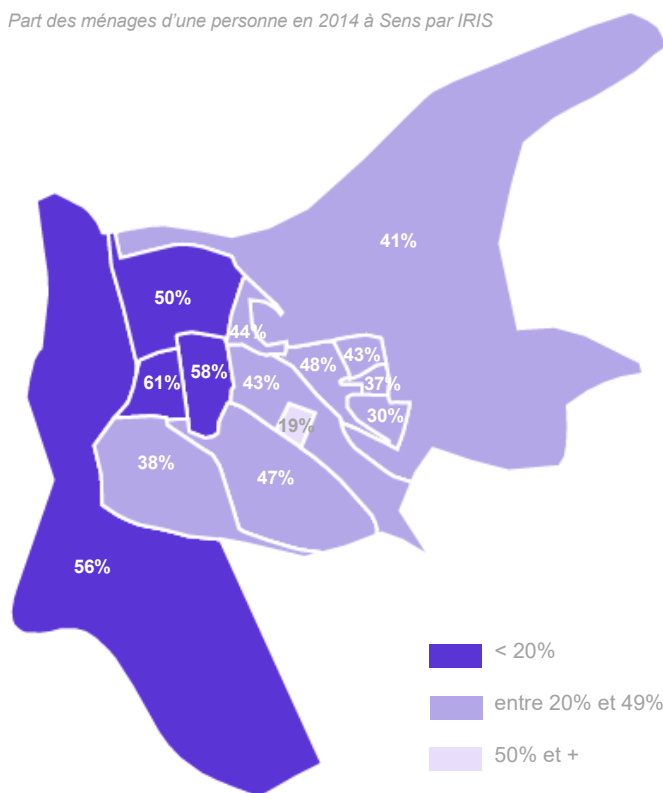
L'ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES

Pendant les 50 ans écoulés, la taille des ménages a considérablement diminué, on est passé pour le Grand Sénonais de 3,01 personnes par ménage en 1968 à 2,22 en 2014. Cette diminution s'inscrit dans le mouvement national, elle est moins marquée que dans la Bourgogne Franche Comté dans son ensemble, un peu plus notable que pour l'Yonne dans son entier. En revanche, l'Île-de-France connaît aussi une diminution de la taille des ménages, mais de façon beaucoup moins nette que les ensembles avec lesquelles on la compare.

Les profils des ménages dans les territoires du Grand Sénonais



Part des ménages d'une personne en 2014 à Sens par IRIS



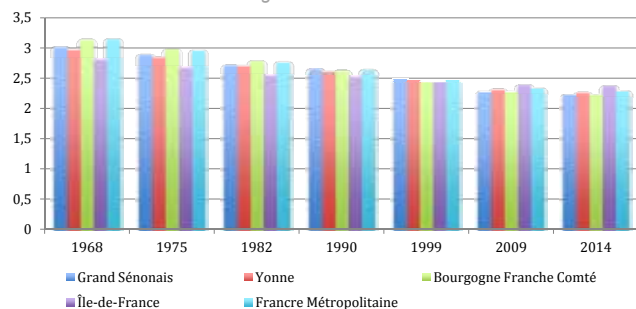
Les données récentes ont confirmé l'évolution de la taille des ménages, avec une taille moyenne de 2,12 personnes par ménage recensée en 2017 sur le territoire.

Actualisation :

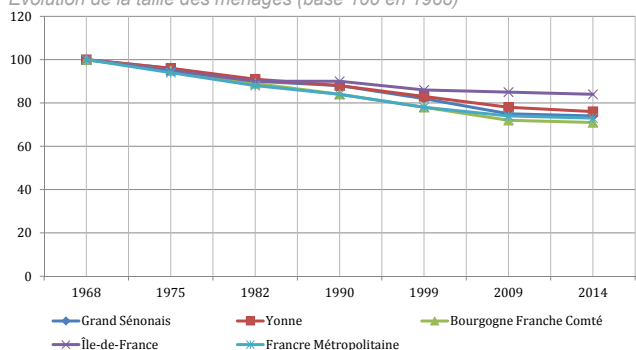
En 2019, le déséquilibre ville-centre / agglomération dans la taille des ménages se confirme avec des tailles respectives de 1,96 et 2,11. Cependant, le rythme de la baisse structurelle de la taille des ménages ralentit dans les deux cas.

Les caractéristiques du peuplement

Évolution de la taille des ménages sur 50 ans



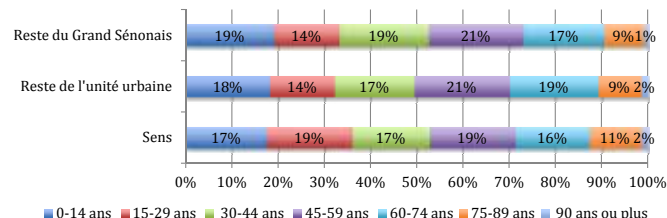
Évolution de la taille des ménages (base 100 en 1968)



CHOIX ET MIGRATIONS RÉSIDENTIELS

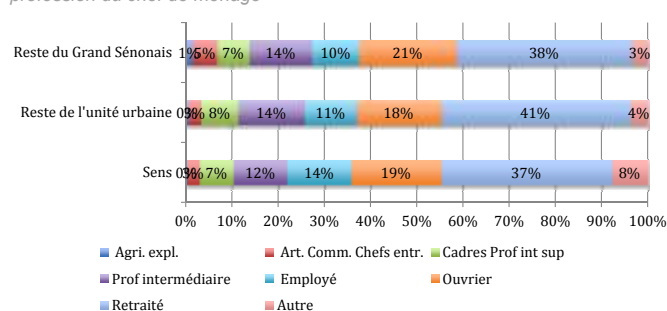
Cela interroge ainsi sur éléments de choix résidentiels dans le Grand Sénonais. Si les populations seules sont nombreuses dans la ville centre, elles ne s'y regroupent pas particulièrement au regard des services ou équipements destinés aux jeunes ou aux seniors, mais plutôt en fonction des caractéristiques du parc de logement (formes urbaines et taille des logements) et de son évolution. L'indice de vieillissement pour Sens a augmenté, passant de 88 en 2009 à 96 en 2014, témoignant d'un phénomène de vieillissement qui n'explique pas seul l'importance des ménages isolés. On fait en tout cas le constat que les différenciations par tranche d'âge discriminent assez peu les territoires.

La répartition de la population par tranches d'âges dans les territoires du Grand Sénonais



On n'observe pas non plus de grandes différences de peuplement en fonction des professions des chefs de ménage, ce qui suggère que malgré l'inégale répartition du parc de logements en fonction des statuts d'occupation (cf. cartes p. 301) des équilibres en termes de mixité sociale sont trouvés à l'échelle des grands territoires qui composent le Grand Sénonais, même si des disparités se relèvent d'une commune à une autre ou d'un quartier de Sens à un autre.

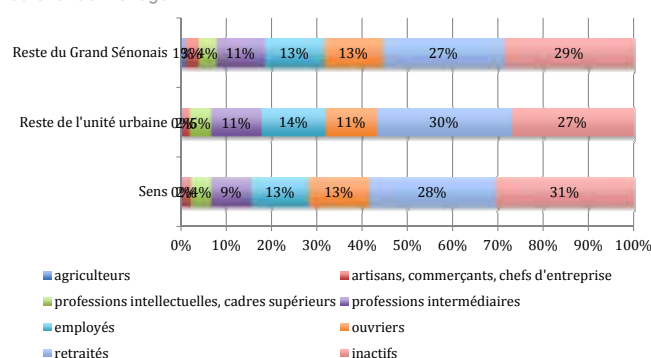
La répartition des ménages dans les territoires du Grand Sénonais selon la profession du chef de ménage



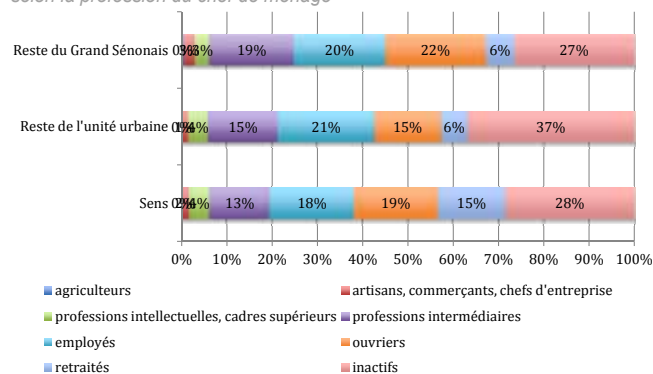
S'agissant du peuplement, des évolutions se dessinent sous l'influence des migrations résidentielles.

En effet, même si le turn-over reste limité puisqu'environ 92% de la population résidait déjà dans son logement lors du recensement de 2014 ou dans un logement de sa commune de résidence, il est à souligner que les apports de population venant d'une autre commune de l'Yonne ou d'une commune de France Métropolitaine extérieure au Département sont marqués par une proportion accrue de cadres.

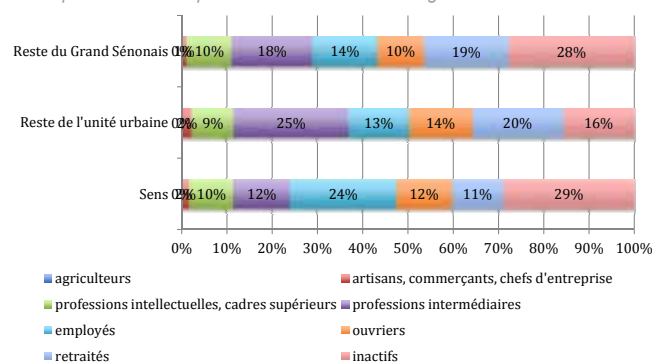
La population résidant déjà dans sa commune un an plus tôt selon la profession du chef de ménage



La population résidant déjà dans une autre commune de l'Yonne un an plus tôt selon la profession du chef de ménage



La population résidant déjà dans une commune de Métropole hors de l'Yonne un an plus tôt selon la profession du chef de ménage



L'évolution de la population par tranches d'âge entre 2009 et 2014

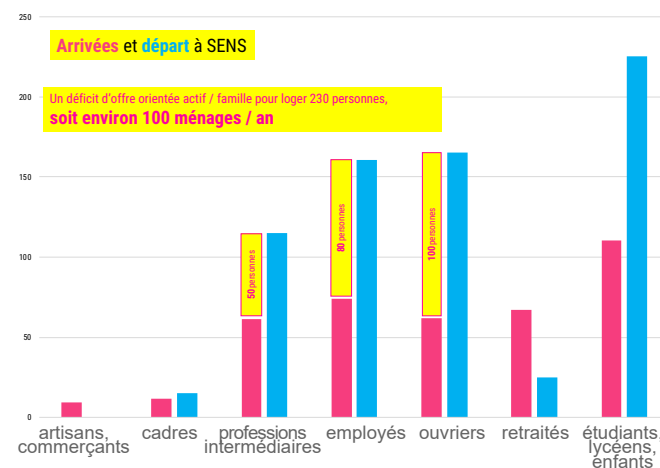
Tranche d'âge	Évolution 2009-2014 (%)
0-14 ans	+ 0,8
15-29 ans	- 1,7
30-44 ans	- 1,0
45-59 ans	- 1,0
60-74 ans	+ 1,8
> 75 ans	+ 1,2

Cependant, au vu des analyses de l'étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Senonais engagée en 2019, les évolutions récentes permettent d'identifier une accentuation des tendances.

En effet, si le peuplement en 2014 ne se différencie pas significativement du reste du territoire du point de vue des professions, les migrations résidentielles de 2016 illustrent une certaine attractivité pour les retraités, mais un manque d'attractivité pour les actifs et les familles.

Ceci met en évidence un déficit d'offre orientée vers les actifs et les familles.

Arrivées et départs à Sens par catégories professionnelles en 2016
Source : Étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Senonais (à partir des données INSEE 2016)

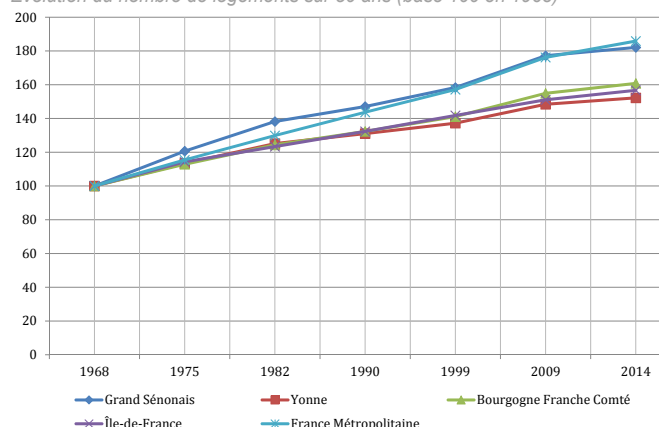


Les caractéristiques du parc du logement

Le parc de logements du Grand Sénonais a connu une évolution très forte sur les cinquante dernières années. La création de logements a fait augmenter de 82% le parc. Il faut cependant rappeler que la création de logements n'entraîne pas mécaniquement une croissance démographique. En effet, sur la même période, la croissance démographique n'a été que de 40%, la diminution du nombre de personnes par logement et l'augmentation du nombre de résidences secondaires pourraient en être les raisons.

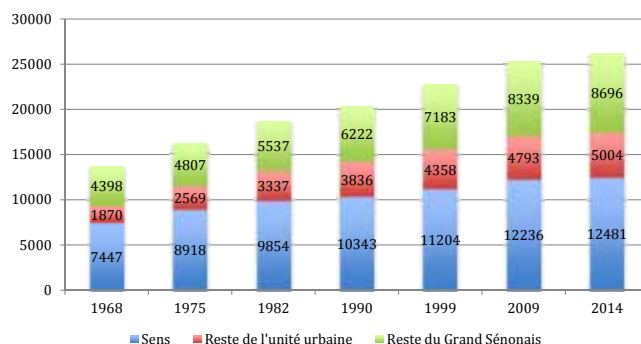
Le Grand Sénonais se caractérise par une forte augmentation sur 50 ans du nombre de l'ensemble des logements. Le trend de croissance est de même nature pour la France entière métropolitaine, nettement au-dessus de celui du Département et de la Région d'appartenance, plus élevé également que le tendanciel de croissance observée pour l'Île-de-France. Il en va un peu de même pour le stock de résidences principales, mais de façon moins manifeste. En effet, le Grand Sénonais se distingue également par la chute des résidences secondaires et l'explosion du parc de logements vacants (+50% entre 2000 et 2010).

Évolution du nombre de logements sur 50 ans (base 100 en 1968)

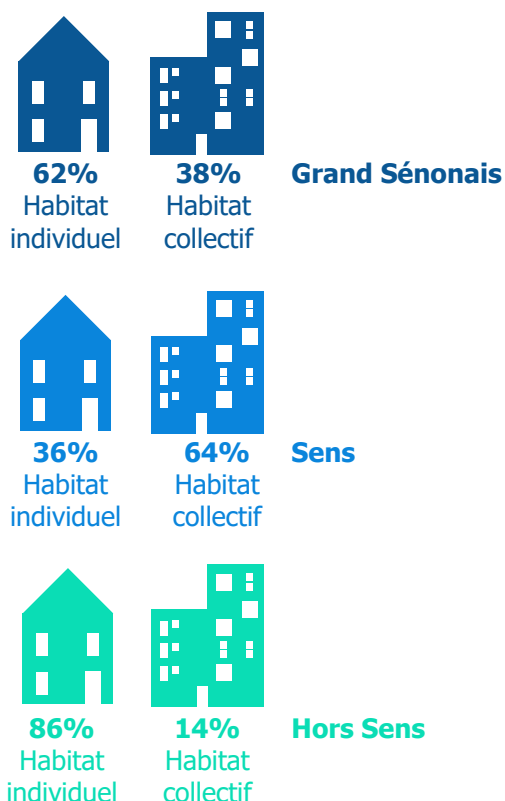


Il apparaît ainsi que la croissance du nombre de résidences principales a surtout été forte dans le reste de l'unité urbaine de Sens, c'est-à-dire dans la première couronne de la ville centre. Ce phénomène n'a rien de singulier, car les mêmes observations peuvent être faites pour la plupart des villes moyennes. En revanche, la croissance du nombre des résidences principales dans le reste du Grand Sénonais n'est pas particulièrement élevée. Le Grand Sénonais n'est donc pas marqué par un étalement urbain massif se répandant dans sa deuxième couronne, même si sa progression y est plus rapide.

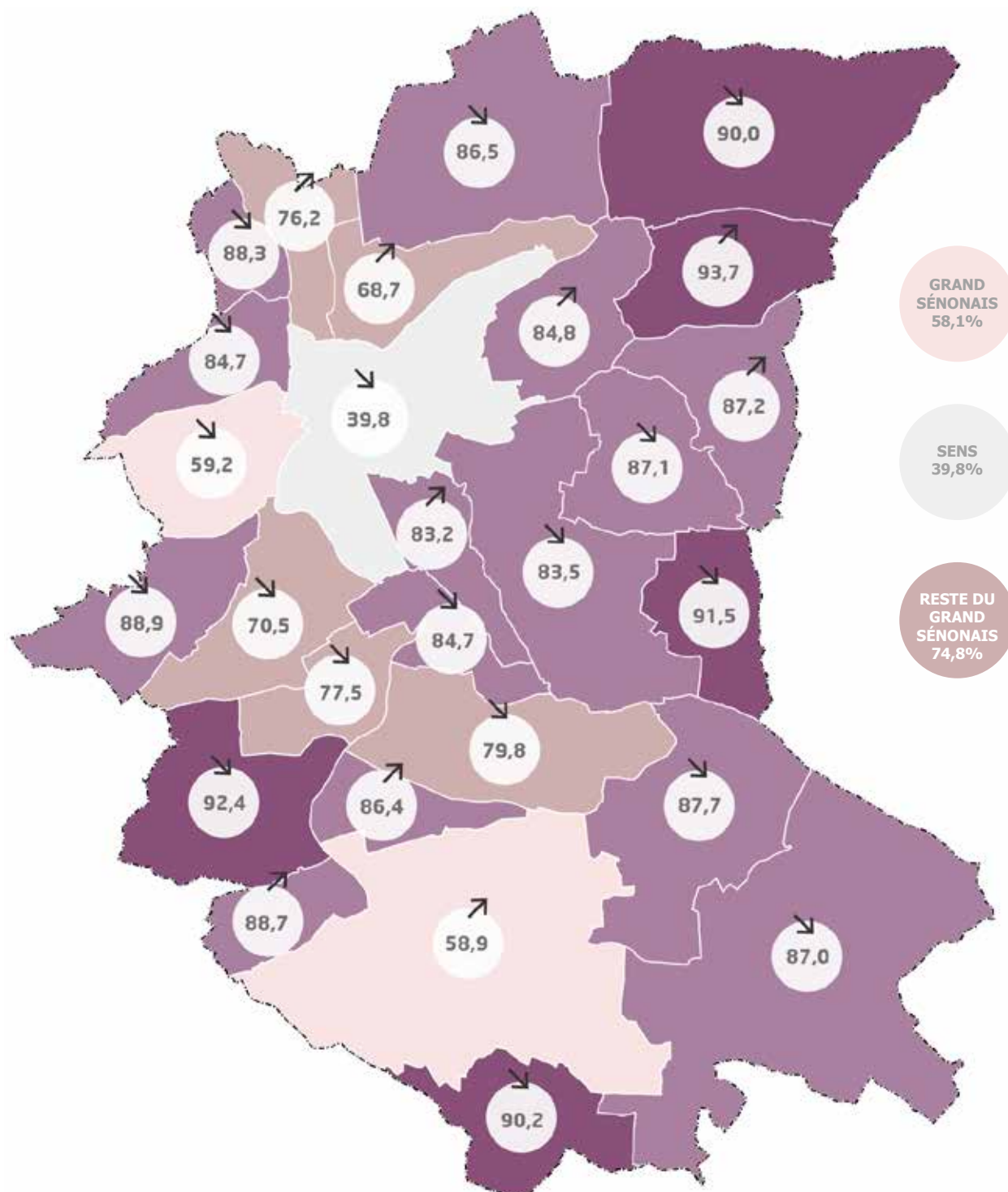
Évolution du nombre de résidences principales depuis 50 ans



Typologie des logements en 2014



part des propriétaires en 2014



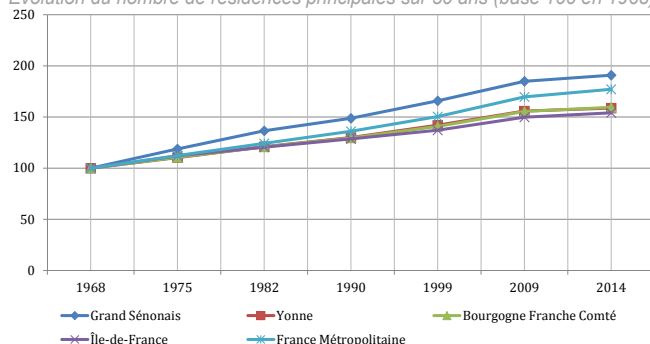
Les caractéristiques du parc du logement

LA BAISSSE DU NOMBRE DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

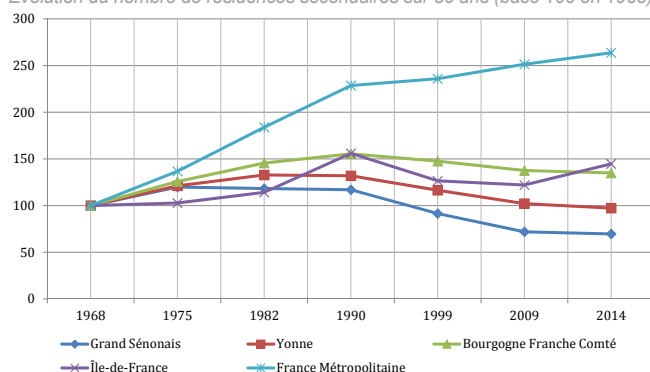
Le Grand Sénonais a perdu environ 40% du parc de résidences secondaires depuis 25 ans, le parc de résidences principales ayant continué à croître entre 1968 et 1990. Depuis 1990, 40 logements en résidences secondaires disparaissent chaque année.

Il appartiendra à une analyse approfondie ultérieure du parc privé (notamment étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Sénonais incitée en 2019) de s'attacher à préciser si ces résidences secondaires sont devenues des résidences principales ou si leur état a conduit à gonfler le stock de logements vacants.

Évolution du nombre de résidences principales sur 50 ans (base 100 en 1968)

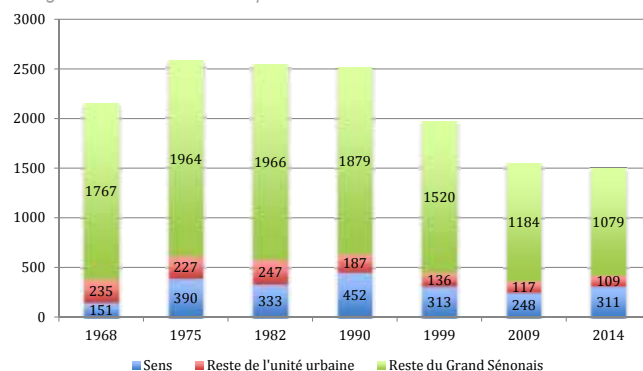


Évolution du nombre de résidences secondaires sur 50 ans (base 100 en 1968)

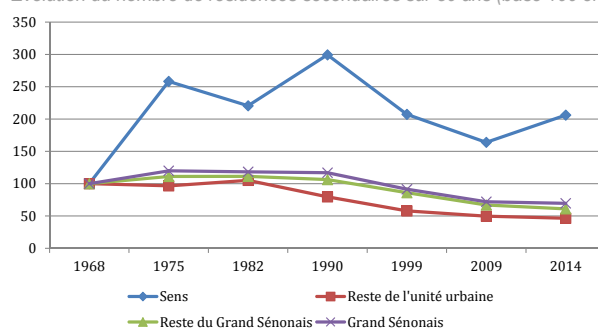


Enfin, si la tendance est à la diminution du parc de résidences secondaires, la situation de la ville centre fait exception. Le concept de résidence secondaire utilisé par l'INSEE recouvre également la notion de logements occasionnels. On peut donc imaginer que l'on n'a pas vu fleurir dans la ville centre des « maisons de campagne », mais plutôt vu émerger un parc de logements utilisé seulement une partie de l'année. Cela représente peu de logements (environ 300 en 2014 à Sens), mais cela mérite que l'on réfléchisse à la nature des produits et à l'usage qui est le leur.

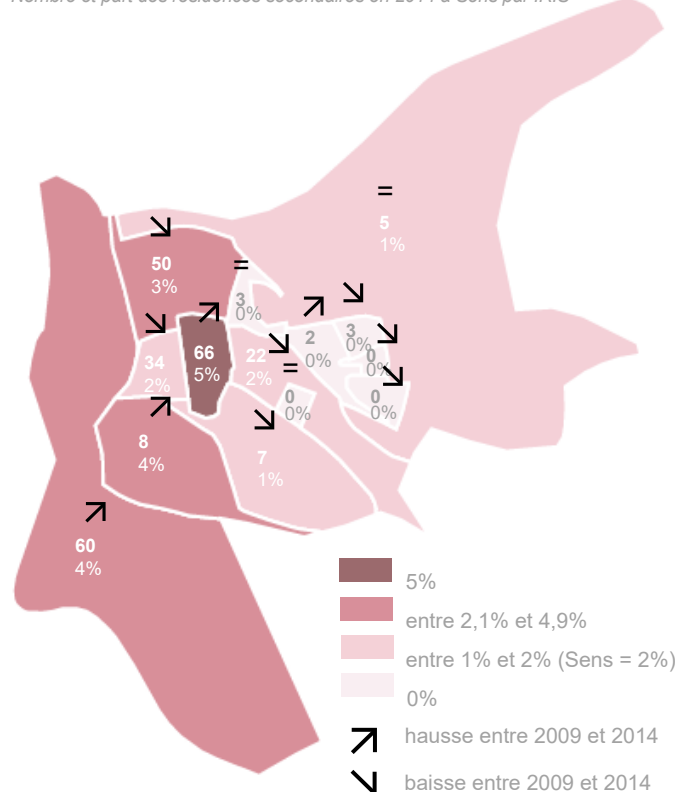
Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels depuis 50 ans



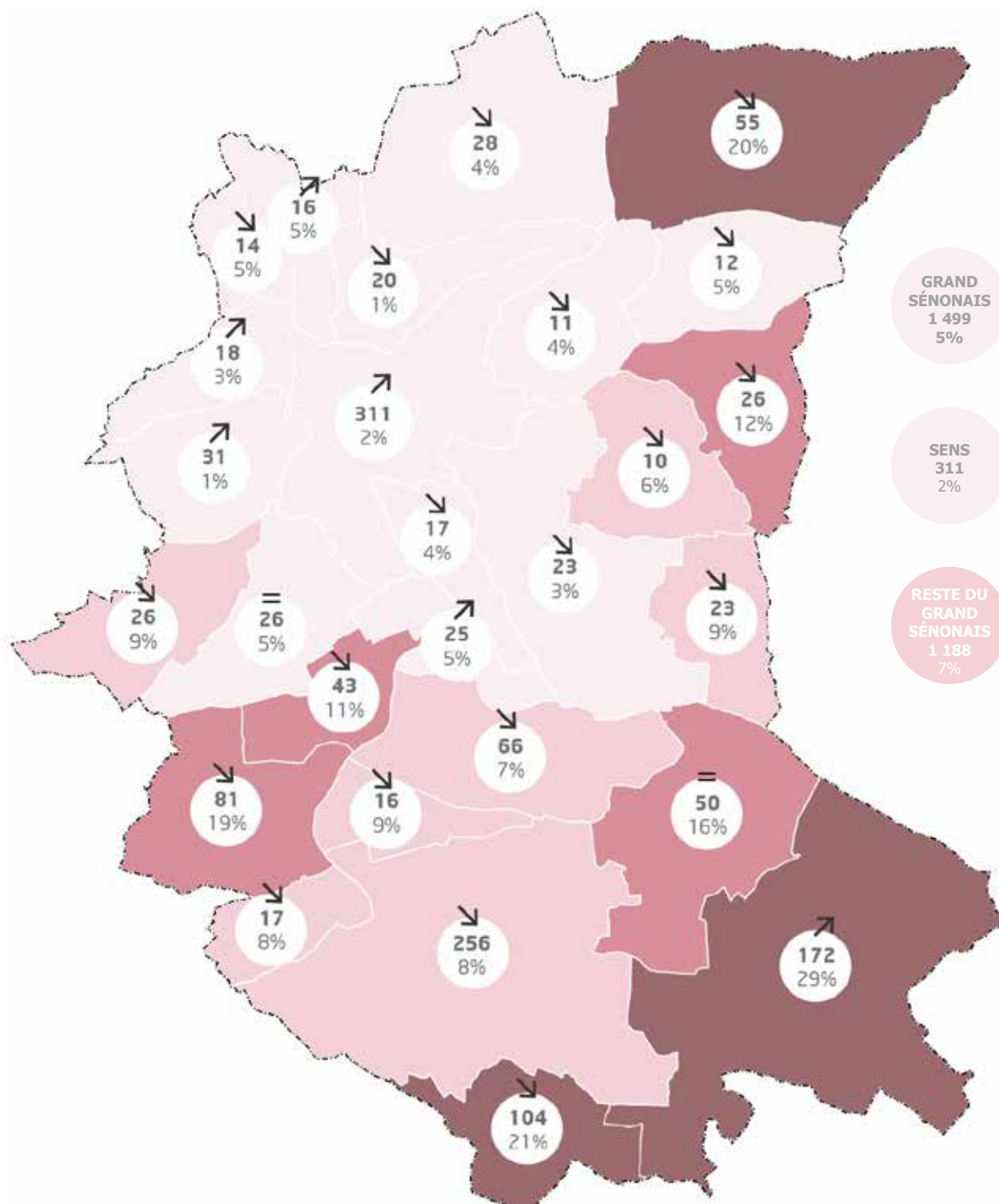
Évolution du nombre de résidences secondaires sur 50 ans (base 100 en 1968)



Nombre et part des résidences secondaires en 2014 à Sens par IRIS



nombre et part des résidences secondaires en 2014



> 20%

entre 11% et 20%

entre 6% et 10%

< 6%

hausse entre 2009 et 2014

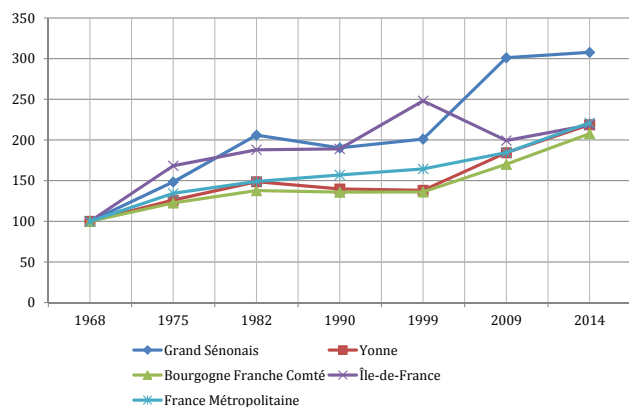
baisse entre 2009 et 2014

Les caractéristiques du parc du logement

L'ÉVOLUTION DE LA VACANCE

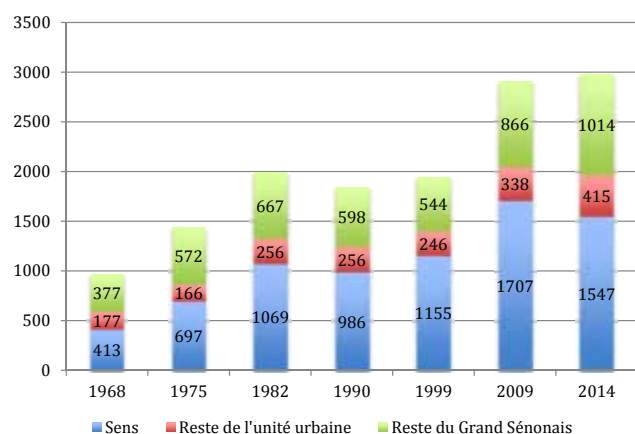
Le Grand Sénonais se manifeste aussi par l'envolée de la vacance. Le nombre des logements vacants a plus que triplé en cinquante ans. Il avait doublé en France Métropolitaine ou dans les Département ou Région d'appartenance du Grand Sénonais. On doit surtout être attentif au décrochage de la situation du Grand Sénonais depuis le début des années 2000. Sur la décennie 2000-2010, la vacance a fait un bond de 50%, 48 % pour Sens, 37% pour le reste de l'unité urbaine, 59% pour le reste du Grand Sénonais sous l'influence forte de l'explosion de la vacance à Villeneuve-sur-Yonne qui a augmenté de 70%.

Évolution du nombre de logements vacants sur 50 ans (base 100 en 1968)

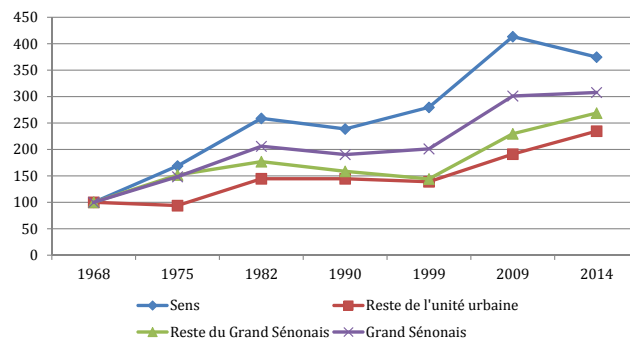


Les courbes de progression de la vacance montrent que tous les territoires sont affectés. Sens l'est plus fortement que son agglomération et le reste du Grand Sénonais se distingue aussi du fait de la croissance de la vacance à Villeneuve-sur-Yonne. On relèvera que la croissance de la vacance à Sens après avoir très fortement progressé s'est repliée quelque peu, une partie de la vacance dans les années 2000 est certainement à imputer au déroulement des opérations de renouvellement urbain et aux fluctuations résultants des démolitions/reconstructions.

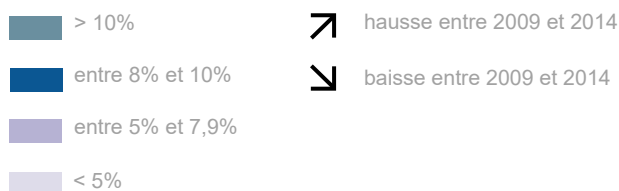
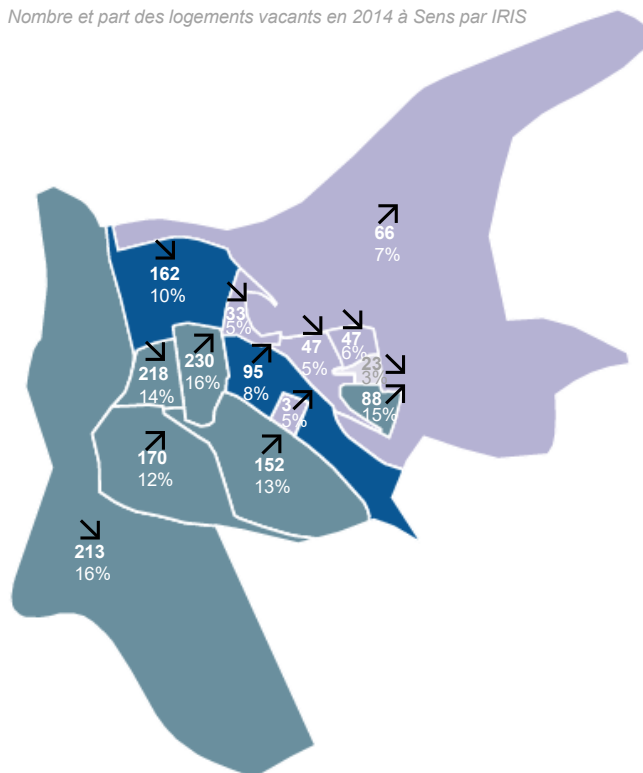
Évolution du nombre de logements vacants depuis 50 ans



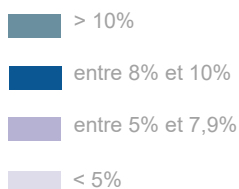
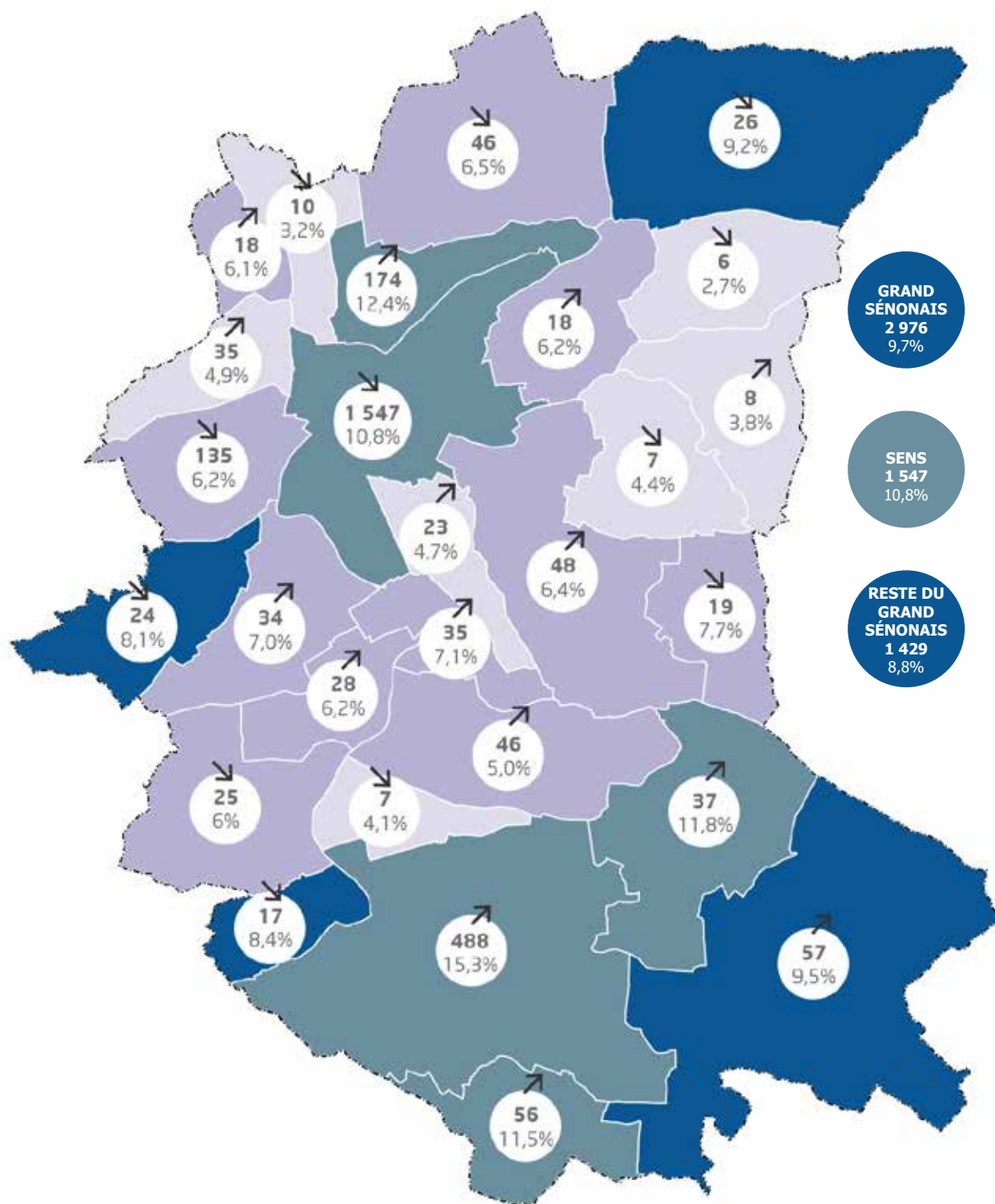
Évolution du nombre de logements vacants depuis 50 ans



Nombre et part des logements vacants en 2014 à Sens par IRIS



nombre et part des logements vacants en 2014



Actualisation : Il est à noter que la vacance s'est stabilisée sur le territoire entre 2014 et 2017 (+0,17% en trois ans), l'agglomération comptant 2 981 logements vacants en 2017.

Les caractéristiques du parc du logement

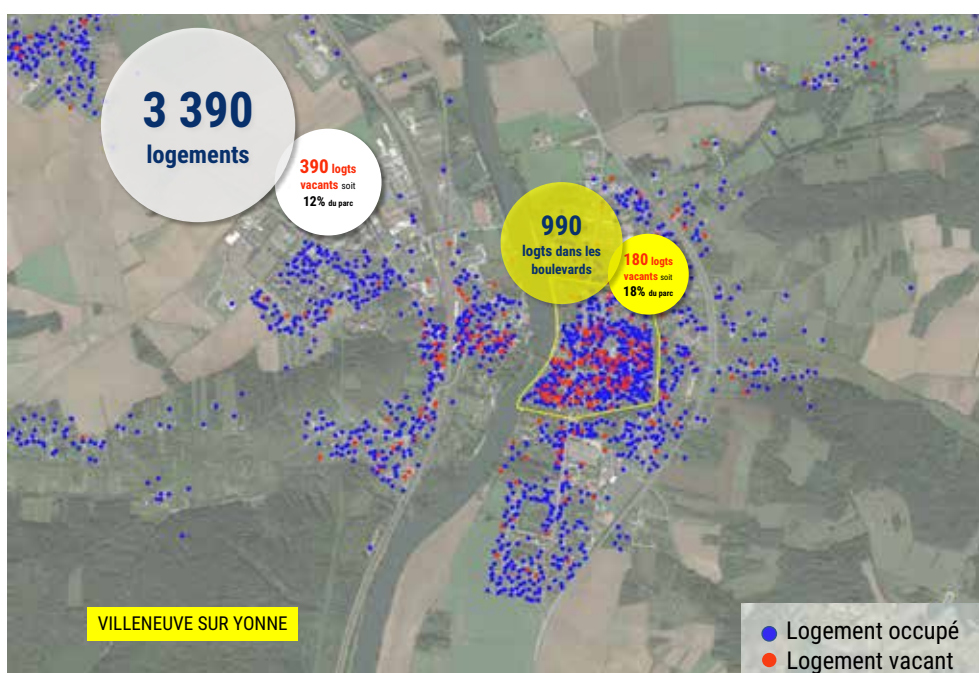
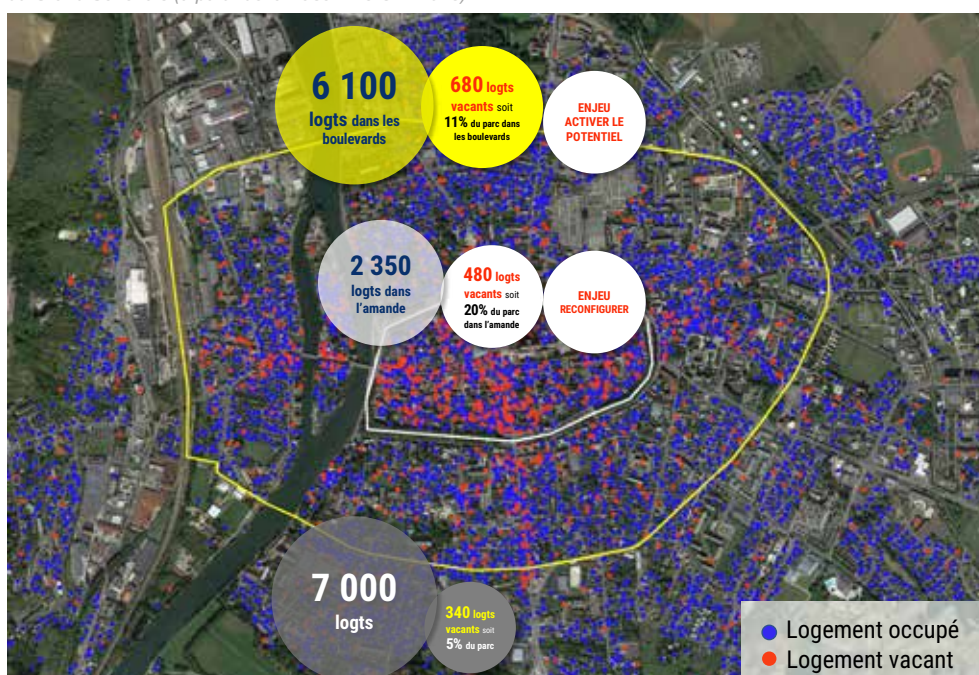
VACANCE, CENTRALITÉ ET ANCIENNETÉ DU BÂTI

Une corrélation peut être clairement établie entre l'ancienneté du parc et la part de logements vacants à l'échelle des deux pôles urbains du territoire. En effet, à Sens, l'amande qui est constituée essentiellement de bâtiments historiques présente une vacance de 20%. Les faubourgs en pourtour de l'amande,

constitués d'habitat ancien, mais également de quelques collectifs et individuels éparses plus récents présente un taux de vacance de de 11%. Enfin, la vacance s'élève à 5% au-delà des boulevards de ceinture où s'étendent les tissus urbains les plus récents. À Villeneuve-sur-Yonne 18% du parc de logements est vacant dans le centre-ville ancien, contre 12% en dehors.

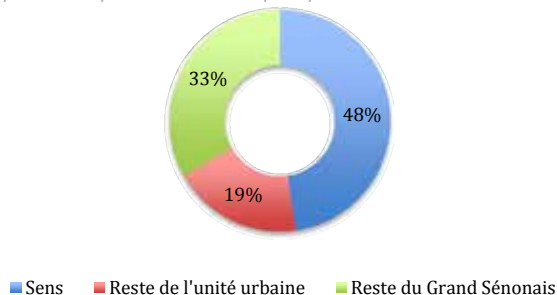
Taux de vacance : un marqueur des centralités à Sens et à Villeneuve-sur-Yonne.

Source : Étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Senonais (à partir de la Base MAJIC III 2018)

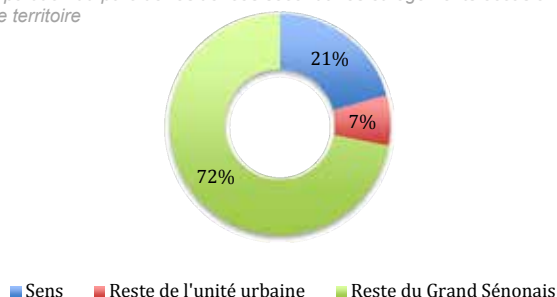


Sens représente environ la moitié des logements du Grand Sénonais : 48% des résidences principales, 52 % des logements vacants et seulement 21% des résidences secondaires du Grand Sénonais.

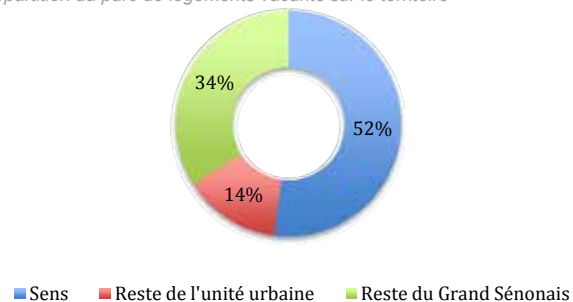
La répartition du parc de résidences principales sur le territoire



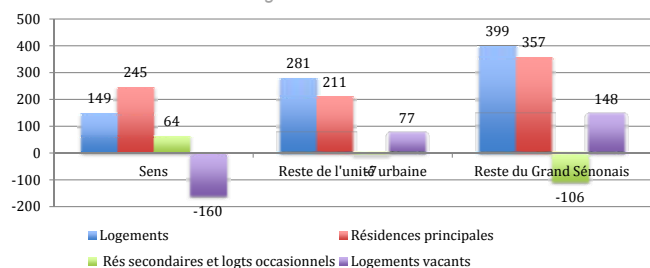
La répartition du parc de résidences secondaires et logements occasionnels sur le territoire



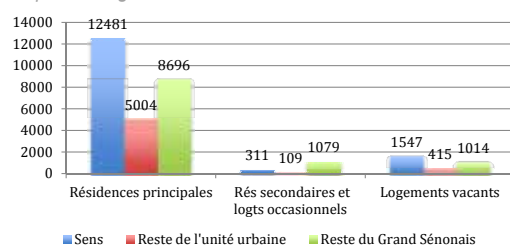
La répartition du parc de logements vacants sur le territoire



Les variations de nombre de logements entre 2009 et 2014

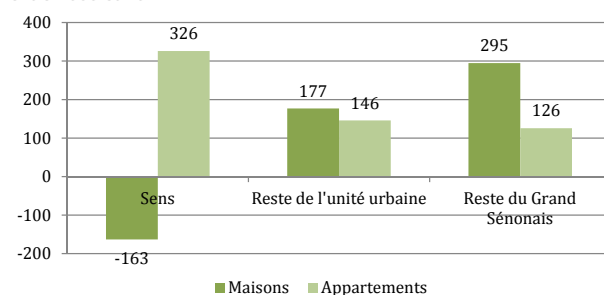


Le parc de logements en 2014

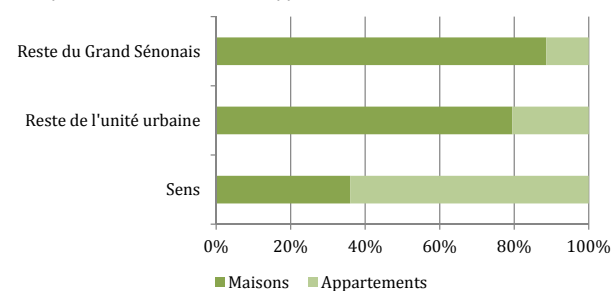


La ville centre ne représentant que 44 % de la population du Grand Sénonais, la minoration du poids démographique de la ville centre par rapport au poids du parc de logements est donc principalement à chercher du côté de la structure de l'offre résidentielle. La ville centre compte plus d'un tiers de maisons pour deux tiers d'appartements alors que dans le Grand Sénonais, presque 80% des maisons se situent dans le reste de l'unité urbaine et près de 90% dans le reste de l'agglomération. Or, les logements en maisons sont plus grands que les appartements avec une moyenne de 4,5 pièces par logement en maison et un maximum de 3 en moyenne en appartement.

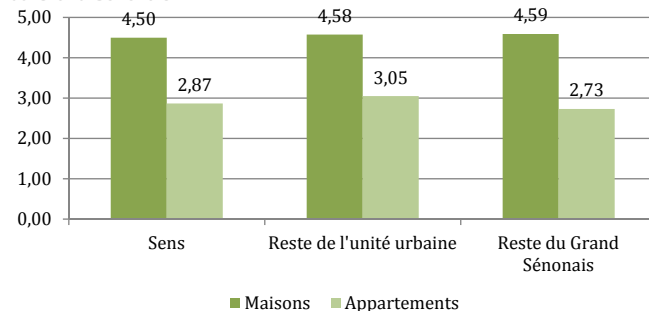
Les variations de nombre de logements entre maisons et appartements entre 2009 et 2014



La répartition entre maisons et appartements entre 2009 et 2014



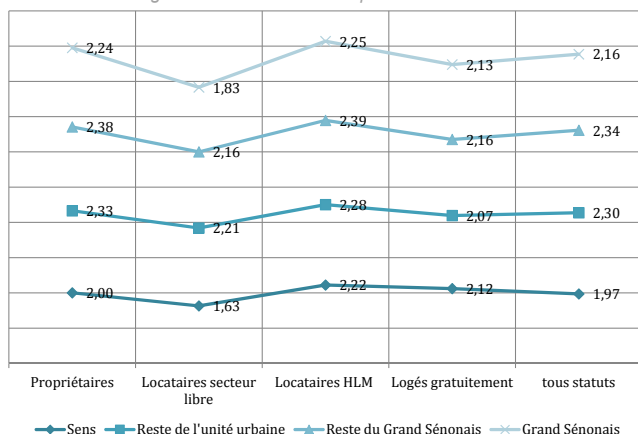
Le nombre de pièces des résidences principales dans les territoires du Grand Sénonais



Les caractéristiques du parc du logement

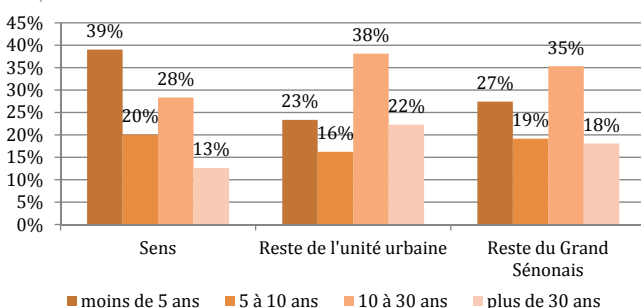
À cette structure du parc s'ajoute la composition des ménages de la ville centre (importance déjà signalée des ménages d'une personne et des ménages sans enfant) si bien qu'à statut d'occupation comparable les tailles de ménage sont toujours inférieures dans la ville centre.

La taille des ménages selon le statut d'occupation

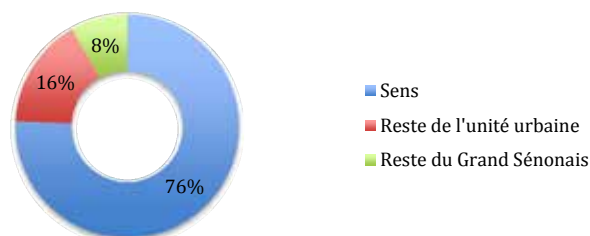


Enfin, il faut noter que le parc de logements de la ville centre retient moins ses résidents que celui du reste du Grand Sénonais. On y trouve 39% d'emménagés relativement récents (moins de 5 ans) soit 12 à 15% de plus que dans le reste du Grand Sénonais. La proportion d'emménagés récents à Sens atteint ses niveaux les plus élevés pour le centre de la ville. Elle est élevée également en QPV, mais le renouvellement urbain a aussi contribué à des rotations. En revanche, elle est plus faible dans les secteurs de Faubourg au sud de l'amande. À l'inverse la part des ménages installés depuis plus de dix ans dans la ville centre est nettement inférieure à celle du Grand Sénonais. Les éléments constitutifs du parc de logements de la ville centre expliquent la moindre capacité de celle-ci à fixer la population. Le poids du secteur locatif représente à Sens (logement social et logement du secteur locatif libre) près de 60% de l'offre résidentielle alors qu'il représente environ 30% de l'offre du reste de l'unité urbaine et 20% de l'offre du reste du Grand Sénonais. Ces chiffres montrent la capacité de la ville centre à offrir des possibilités de démarrage d'un parcours résidentiel dans l'agglomération, mais soulignent aussi que les structures de l'offre (produits en maison, accession abordable) sont sans doute insuffisantes pour que le parcours résidentiel soit poursuivi dans la ville centre.

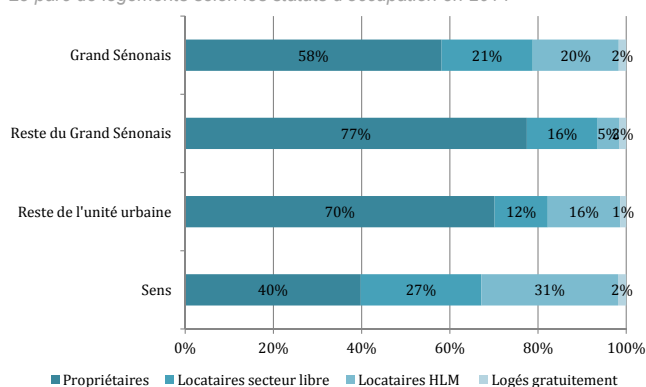
La répartition selon les anciennetés résidentielles au sein des différents territoires



La répartition du logement social dans le Grand Sénonais



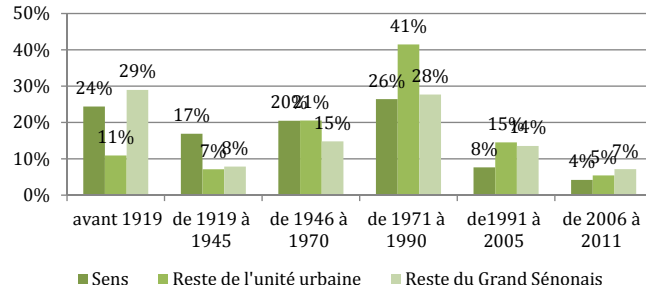
Le parc de logements selon les statuts d'occupation en 2014



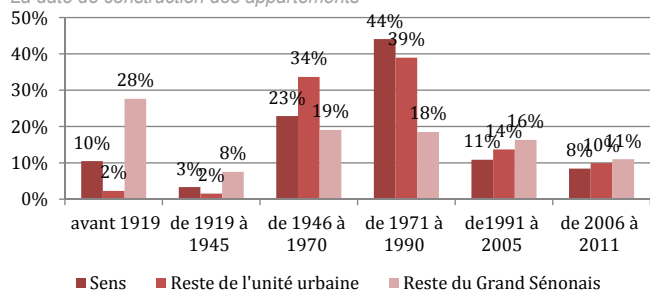
L'ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION

Les courbes de répartition entre les constructions de maisons et celles d'appartements se rejoignent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Depuis la part du collectif ne cesse de croître au point de représenter quasiment 80% de la production. Cela souligne l'enjeu d'une plus grande diversification des formes urbaines de la ville centre, particulièrement à explorer dans une ville centre qui préserve encore largement les qualités d'une ville moyenne peu dense.

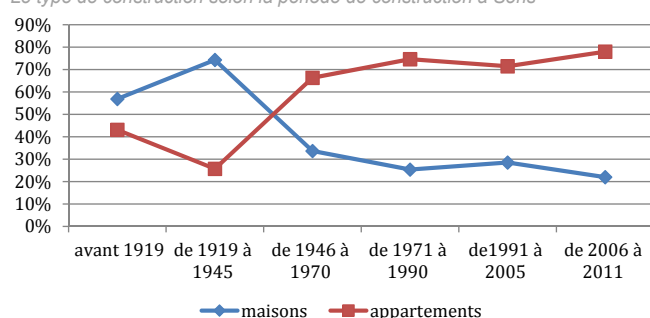
La date de construction des maisons



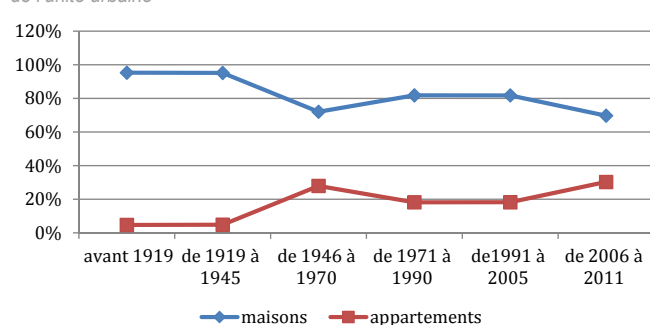
La date de construction des appartements



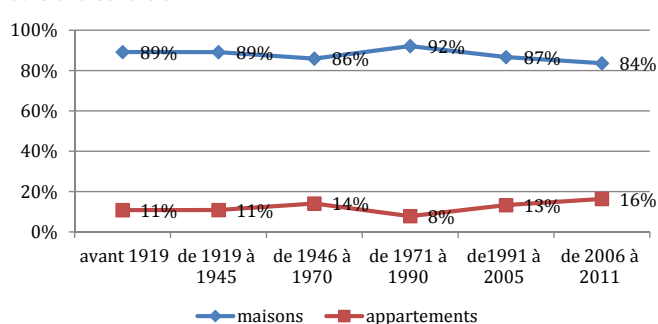
Le type de construction selon la période de construction à Sens



Le type de construction selon la période de construction dans le reste de l'unité urbaine

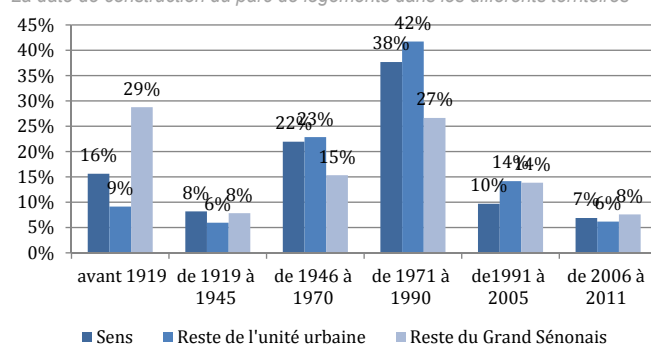


Le type de construction selon la période de construction dans le reste du Grand Sénonais

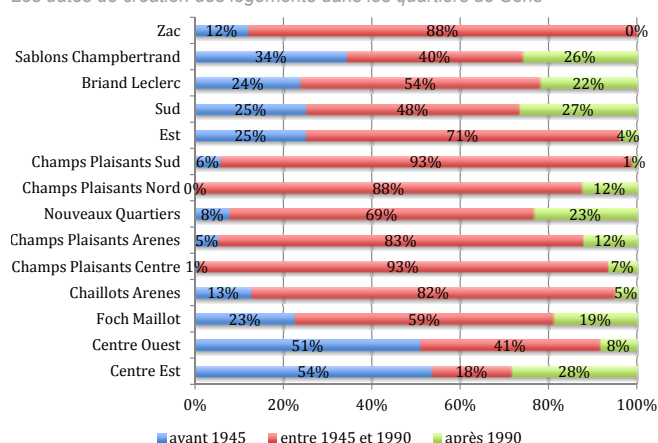


Les périodes de construction, par-delà les différences de formes urbaines qu'elles comportent, sont des éléments de compréhension du développement d'une ville. Sens compte ainsi dans son centre sur un patrimoine ancien constitué avant la dernière guerre (cf. schéma « période d'achèvement des résidences principales p. 217), même si les années d'après-guerre ont contribué à des créations de logements, sans doute pour partie seulement en construction neuve et pour une autre partie en réaffectation de locaux à usage de résidence principale. Les quartiers de faubourg péricentraux ont un parc dont un quart date d'avant-guerre et un autre quart des 25 dernières années. Le développement de la ville sur la ville dans ces secteurs s'est probablement opéré de façon continue au gré des opportunités foncières et immobilières. Le territoire de l'ancienne ZUS, plus large que l'actuel QPV est marqué par l'hégémonie de bâtiments de la génération des années 50 à 80. Les traces d'un habitat ancien y sont anecdotiques et la place des logements neufs y est également faible. Enfin le secteur appelé Nouveaux quartiers justifie bien son nom.

La date de construction du parc de logements dans les différents territoires



Les dates de création des logements dans les quartiers de Sens

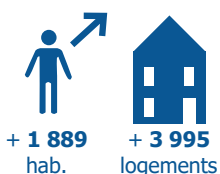


Les caractéristiques du parc du logement

D'après l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Senonais engagée en 2019 et la Base MAJIC III 2018, la production de logements entre 2013 et 2017 atteint une moyenne de 154 logements par an avec presque autant de logements construits en dehors de Sens que dans la ville centre (cf. tableau ci-après). Sur cette période, la petite et la grosse promotion en appartements sont exclusivement localisées à Sens tandis que la construction de maisons en diffus reste caractéristique des autres communes du territoire. La petite promotion en maisons groupées représente le second type de production en dehors de Sens.

Évolution du parc de logements de 1999 à 2014
(source : INSEE)

Grand Sénonais



résidences principales **+ 3 438**

résidences secondaires **- 472**

logements vacants **+ 1 029**

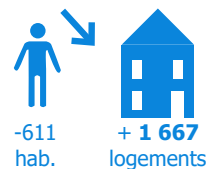
TOTAL EN 2014

85,4%
26 183

4,9%
1 497

9,7%
2 974

Sens



résidences principales **+ 1 276**

résidences secondaires **- 2**

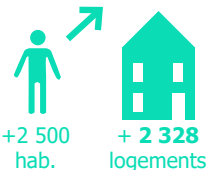
logements vacants **+ 392**

87 %
12 480

2,2 %
311

10,8 %
1 547

Hors Sens



résidences principales **+ 2 162**

résidences secondaires **- 470**

logements vacants **+ 637**

84 %
13 703

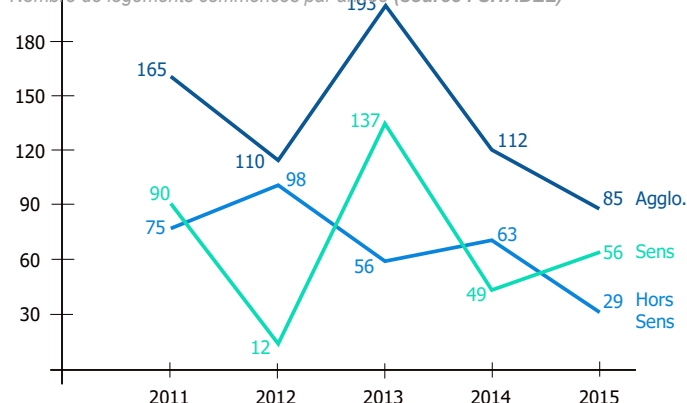
7,3 %
1 186

8,7 %
1 427

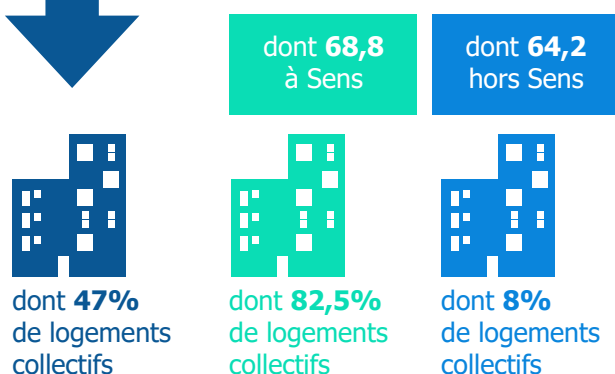
La division dans l'ancien et le lotissement représentent des parts relativement égales dans la production à Sens ou dans les autres communes. A l'échelle du territoire, ce sont le diffus et la grosse promotion qui se démarquent, représentant à eux seuls plus de 70% de la production globale.

Actualisation : les dernières données SITADEL indiquent 772 PC autorisés en 2019 / 2020 / 2021 et donc livrés après 2020. Ceci correspond à un rythme de construction neuve de 257 logements par an sur la période récente.

Nombre de logements commencés par année (source : SITADEL)



moyenne de **133** logements supplémentaires par an



La production de logement par forme urbaine sur le territoire entre 2013 et 2017

Source : Étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Senonais (à partir de la Base MAJIC III 2018)

	Diffus	Division dans l'ancien	Lotissements	Petite promotion maisons groupées	Petite promotion (appartements)	Grosse promotion (appartements)
Grand Sénonais (hors Sens)	69%	4%	11%	16%	-	-
Sens	8%	4%	9%	9%	6%	64%
Grand Sénonais	36%	4%	10%	12%	3%	35%

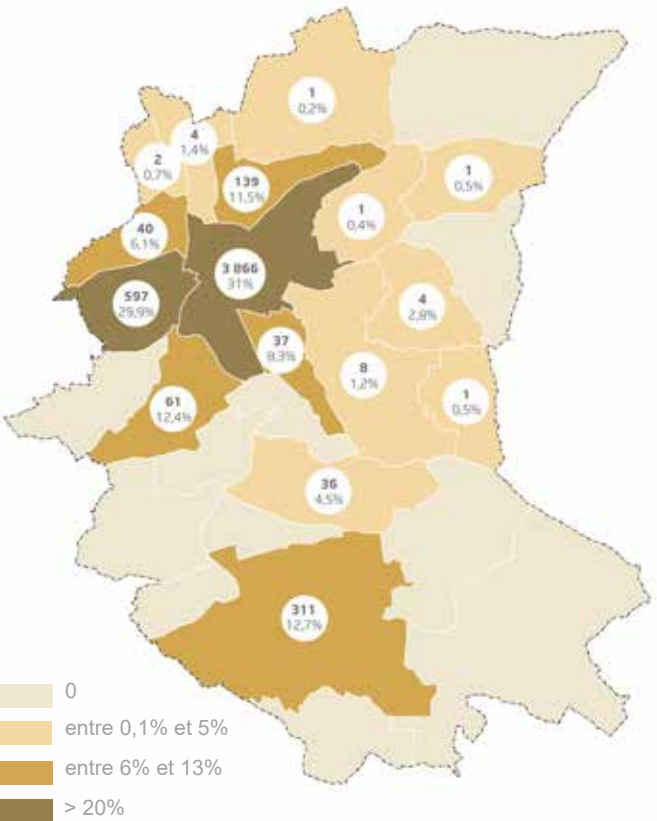
LA MIXITE SOCIALE ET LES LOGEMENTS SOCIAUX

Les différences dans les formes urbaines et les périodes de créations des logements, à l'échelle du Grand Sénonais et au sein de la ville centre, sont sans doute les éléments les plus remarquables avec la composition des ménages.

Mais les comparaisons dans les statuts d'occupation font ressortir des différences assez sensibles même si à l'échelle de grands territoires elles n'interdisent pas la perception d'un équilibre en termes de mixité sociale.

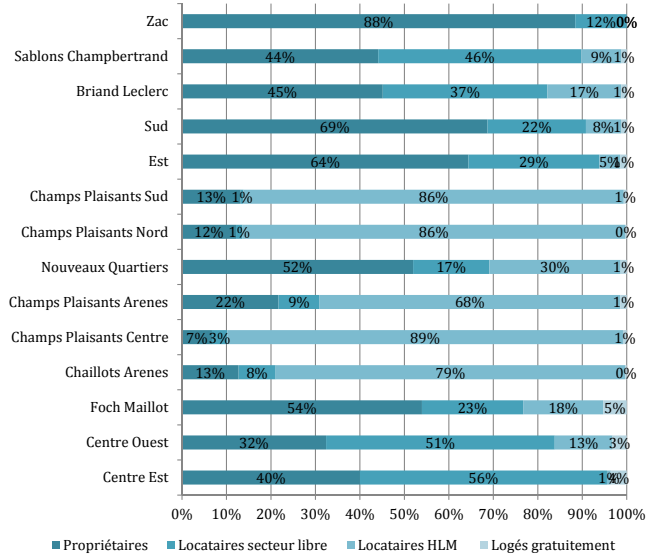
L'opposition est très marquée entre Sens où le parc locatif représente 58 % des résidences principales (27 % en secteur libre et 31 % en logements sociaux) et le reste du Grand Sénonais où le parc est composé de 70 à 80 % de propriétaires occupants. Au sein du reste de l'unité urbaine, Paron est la seule commune à disposer d'un parc de logements sociaux conséquent (30%).

Nombre et part des logements sociaux en 2014 (selon l'INSEE)

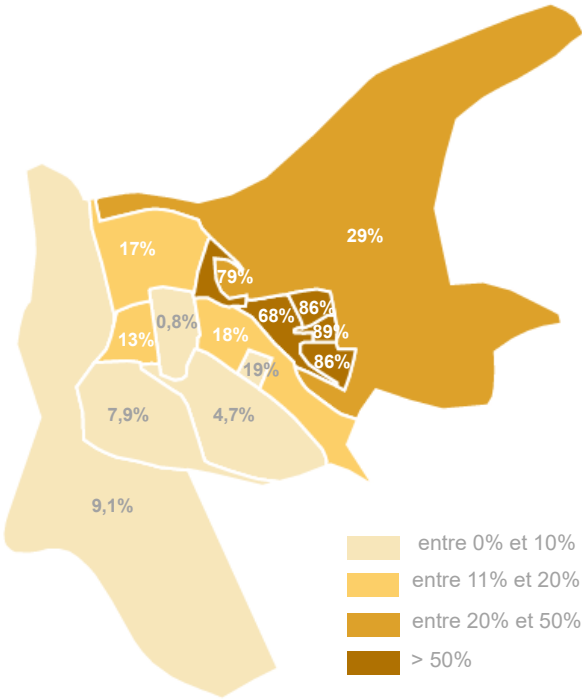


Actualisation : En 2017, l'agglomération compte une part de 19,1% de logements sociaux, soit 5 133 logements (contre 18,2% en 2012).

Les statuts d'occupation selon les quartiers de Sens

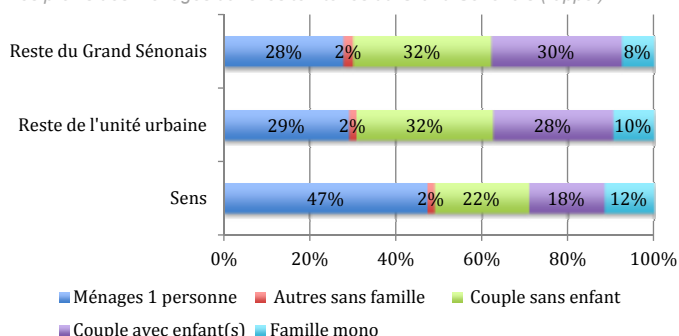


Nombre et part des logements sociaux en 2014 à Sens par IRIS (selon l'INSEE)

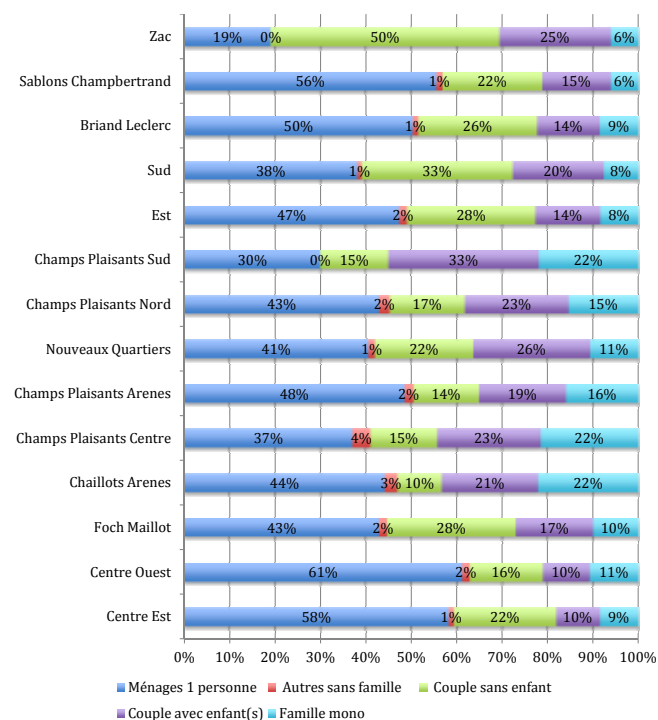


Les caractéristiques du parc du logement

Les profils des ménages dans les territoires du Grand Sénonais (rappel)



Les profils des ménages dans les quartiers de Sens



La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a révisé les conditions d'exemption des communes du dispositif SRU, pour permettre le recentrage de l'application des obligations SRU dans les territoires où la demande de logement social est avérée, et tout particulièrement les territoires agglomérés ou, à défaut, bien connectés aux bassins de vie et d'emplois.

Ces nouvelles dispositions permettent ainsi par décret, pris sur proposition de l'intercommunalité d'appartenance et après avis du préfet de région et de la commission nationale SRU, d'exempter les communes où l'application des obligations SRU ne serait pas pertinente, soit :

- au vu de la faiblesse de l'indicateur de tension sur la demande de logement social lorsque la commune appartient à une agglomération de plus de 30 000 habitants (soit une tension sur la demande de logement

social - rapport entre demande en stock et attributions sur un an - inférieure à 2) ;

- à défaut d'appartenance à une telle agglomération, au regard de l'insuffisance de la desserte de la commune par le réseau de transport en commun, depuis les bassins d'activités et d'emplois ;

- en raison d'une « constructibilité » contrainte de la majeure partie du territoire urbanisé de la commune, en raison de servitudes environnementales (bruit, risques d'inondations).

De façon plus générale, la question du logement social mérite d'être appréhendée en dehors des seuls critères législatifs d'obligation. La perception de l'unité urbaine vécue est en train de changer. Plusieurs communes de l'unité urbaine actuelle ont fortement crû de même que certaines communes limitrophes. Cela plaide pour un équilibre du logement social plus partagé. En outre plusieurs petites communes sont peut-être intéressées à accueillir quelques unités de logement social pour faciliter le démarrage du parcours résidentiel des populations issues de ces communes. Il s'agira de prendre en compte les équipements dont ces communes disposent ainsi que leur bonne desserte par les transports en commun afin de déterminer la pertinence d'y accueillir du logement social.

FOCUS : LE CAS DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

Villeneuve-sur-Yonne ne répond pas à l'obligation en terme de logements sociaux visant les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants, mais elle est située hors de l'unité urbaine et c'est le rattachement au Grand Sénonais qui a modifié son statut. Cependant, les dispositions de la Loi Égalité Citoyenneté sont de nature à faire évoluer la situation de la commune.

Le taux de logements sociaux à Villeneuve-sur-Yonne s'est renforcé en 2017 par rapport à 2014 (cf. carte ci-contre) et s'établit à 18%. Ceci implique un rattrapage nécessaire de 47 logements par rapport au nombre de logements recensés sur la commune cette même année.

L'objectif de production de logements sociaux qui sera proposé au Programme d'Orientations et d'Actions de l'Habitat (POAH) à venir pourra prendre en compte un rattrapage du déficit de 47 logements et y ajouter un pourcentage pertinent de l'objectif total de création de logements sur la commune.

D'après l'étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Sénonais engagée en 2019, le territoire compte 3 500 ménages sous le seuil de pauvreté en 2016, dont 1 100 sont des propriétaires occupants. Le seuil de pauvreté monétaire s'établit à 1 026 euros par mois, soit approximativement 12 300 euros par an pour une personne seule en 2016.

Le plafond de ressources d'éligibilité aux aides de l'Anah s'élevant 14 308 euros pour une personne seule en 2016, on peut considérer qu'au minimum, l'entièreté des ménages

propriétaires occupants vivant sous le seuil de pauvreté était éligible aux aides de l'Anah en 2016, soit 6,4% des ménages propriétaires occupants.

Plafonds de ressources en dehors de l'Île-de-France pour les dossiers déposés en 2019 (source : anah.fr)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617

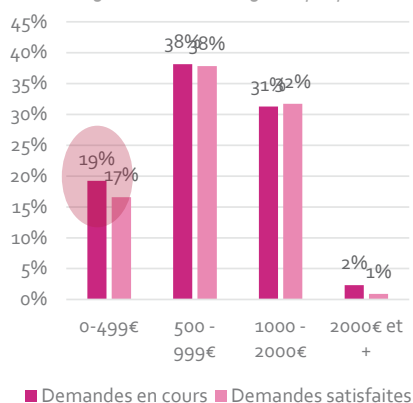
Un faible tension sur le parc permettant un bon niveau de réponse aux besoins des ménages les plus fragilisés et une vacance très faible

Le diagnostic de la stratégie de peuplement du Grand Sénonais datant de 2019 établit, entre autres, les constats suivants :

- le Grand Sénonais compte, en 2015, 5 648 logements sociaux, et présente un volume de demande/attributions de 2,2 contre 3,9 à l'échelle nationale. Le parc social est donc faiblement tendu, malgré la présence de ménages précaires sur le territoire : plus d'un ménage sur deux est éligible au logement social sur le territoire. Par ailleurs, l'ancienneté des demandes y est faible (entre 9 et 11 mois en moyenne, contre 20 mois en France métropolitaine) ;
- ainsi, la faible tension du parc permet de répondre efficacement aux besoins des ménages les plus fragilisés (les ménages dont les ressources par Unité de Consommation sont inférieures à 999€ mensuels représentent 55% des attributions de logements sociaux) ;
- malgré cette faible tension, le parc social présente un niveau de vacance relativement faible, notamment au sein des QPV, soulignant son rôle dans le marché de l'habitat local et sa capacité à répondre aux besoins d'une partie des ménages du territoire ;
- le parc présente un déficit notable de T2 par rapport aux demandes.

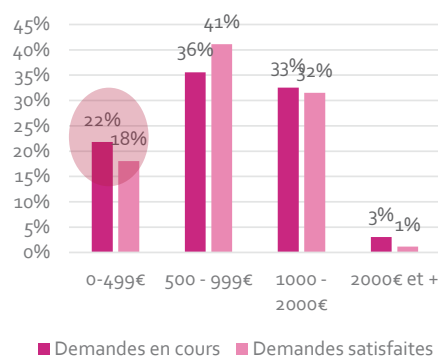
Demande de logement social par niveau de revenus par UC du ménages demandeur

(Source : Diagnostic de la stratégie de peuplement du Grand Sénonais)



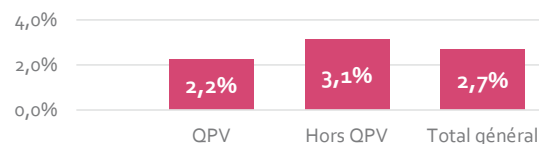
Demande de logement social par niveau de revenus par UC du ménage demandeur – Primo-demandeurs

(Source : Diagnostic de la stratégie de peuplement du Grand Sénonais)



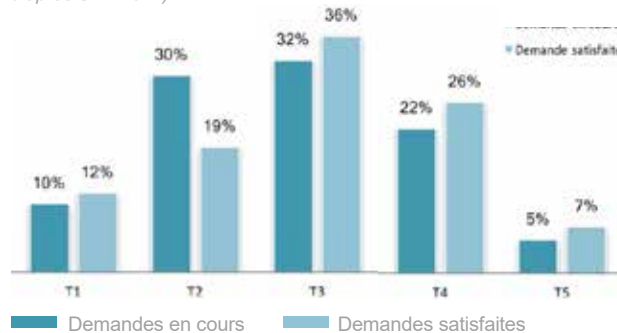
Taux de vacance dans le parc social

(Source : Diagnostic de la stratégie de peuplement du Grand Sénonais, d'après RPLS 2016)



Demande de logement social par typologie dans l'agglomération

(Source : Diagnostic de la stratégie de peuplement du Grand Sénonais d'après SNE 2017)



Les dynamiques et politiques locales de l'habitat

Les dynamiques locales de l'habitat procèdent d'un ensemble complexe de facteurs, susceptibles de s'influencer d'ailleurs les uns les autres : les politiques publiques, élaborées et/ou menées, le comportement des acteurs professionnels de l'habitat et le comportement des utilisateurs finaux, locataires du secteur privé et social et propriétaires occupants et bailleurs, dans leur choix de localisation. Si la puissance publique fournit des orientations et des incitations, elle reste un cadre à la fois national, départemental et local pour les acteurs de l'habitat et laisse aussi des marges de jeu pour l'appréciation et le comportement tant des professionnels qui prennent en compte les politiques publiques, mais aussi leurs propres appréciations et anticipations sur les situations de marché que des habitants dont les comportements expriment des préférences individuelles ou collectives pour des produits.

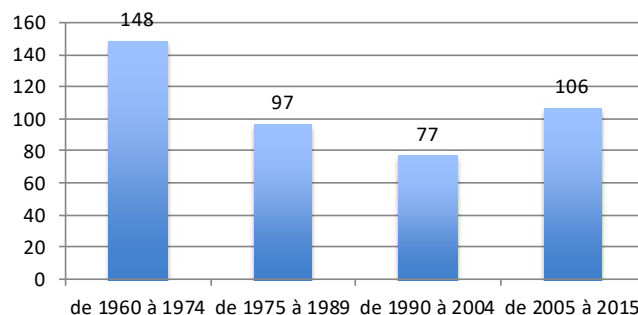
Les situations sont évidemment différentes selon que l'on considère l'habitat social où les mécanismes de programmation des financements et de règles de construction rendent nécessairement les acteurs professionnels solidaires de l'action publique, le parc privé où la puissance publique joue plutôt un rôle d'incitation, plus rarement de coercition et l'habitat dédié à des publics spécifiques destiné à répondre à des besoins qui n'ont pas toujours une expression de libre choix comme celle des conditions de marché.

LE PARC LOCATIF SOCIAL, UN MOTEUR DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS, DES ATTENTES EN TERMES DE DIVERSIFICATION DE LOCALISATION OU DE PRODUITS FAIBLEMENT ATTEINTES

Le rôle moteur du logement social

Le parc locatif social joue depuis de nombreuses années un rôle majeur dans la production de logements du Grand Sénonais. Sur la période des années « ZUP » au niveau national, de 1960 à 1975, la production approchait le rythme annuel de 150 logements sociaux livrés à l'habitation par an avec des pics annuels de 250 à 400 entre la fin des années 60 et le début des années 70. Cette « frénésie » atteint un sommet en 1975, suivie par une période qui va jusqu'à la fin des années 80 où le rythme de production s'élève à un peu moins de 100 logements sociaux par an en moyenne sur la période. La période qui suit de 1990 à 2004 voit cette moyenne annuelle chuter à 77 par an et la période de 2005 à 2015 retrouver un rythme moyen annuel de plus de 100 logements par an, largement imputable à la décennie 2010 alors que la fin de la décennie 2000 voyait se poursuivre le fléchissement de production annuelle. Toute cette dernière période est à mettre en relation avec le déroulement du premier Programme de Rénovation Urbaine des Chaillots - Champs Plaisants.

La production annuelle de logement sociaux selon les périodes (source : Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS) 2016)



Les volumes annuels de production de logements sociaux dans la première moitié des années 2010, supérieurs à 100 par an sont à rapprocher des volumes de construction autorisées sur la même période qui se situent autour de 130 pour bien mesurer l'importance du parc social dans la dynamique de production de logements. Paradoxalement, le PLH 2012-2018 qui concernait 9 communes du cœur de l'actuelle Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais formulait l'objectif d'une production d'environ 230 logements par an dont 30% de logements sociaux (soit 69 logements). Les dynamiques locales réelles marquées par le rôle moteur du logement social et la faible capacité à générer de la production privée, mal appréciées lors de l'élaboration du PLH auront à être réappréciées pour les années à venir en tenant compte des impacts des opérations de renouvellement urbain et en recherchant avec les acteurs de l'habitat les conditions d'une nouvelle attractivité pour le parc en accession libre ou aidée et en locatif libre.

L'impact de la rénovation urbaine

Le premier Programme de Rénovation Urbaine portait sur les quartiers Est de Sens Chaillots (construits dans les années 60), Champs d'Aloup (années 60-70) et Champs Plaisants (années 70-80) avec l'intention de « favoriser un développement équilibré de la ville (et de l'agglomération) permettant l'intégration harmonieuse de toutes ses composantes et luttant contre le processus de dévalorisation matérielle et plus gravement humaine de certains quartiers » (extrait de la convention de novembre 2007). La convention prévoyait, outre un important travail de remailage urbain et de rénovation du centre commercial, un important volet d'intervention sur l'habitat notamment en visant la démolition des immeubles les plus obsolètes, induisant également une dédensification, une amélioration du cadre bâti existant et maintenu par un effort de réhabilitation et de résidentialisation et enfin, même si elle était limitée une certaine diversification de l'offre résidentielle.

Le bilan du PRU 1 fait état d'un volume de 1490 réhabilitations, 1071 résidentialisations et 460 logements démolis auxquels s'ajoutent 17 démolitions/disparitions liées notamment à des réhabilitations ou résidentialisations et un programme sensiblement égal de constructions/reconstructions induit par la règle du « 1 pour 1 » en vigueur pour les opérations de rénovation urbaine.

La reconstitution de l'offre locative s'est faite à raison de 46 % en ZUS, à part sensiblement égale entre des constructions au sein des quartiers et des constructions assurant une continuité urbaine entre les quartiers visés par le PRU, et 54 % de constructions hors site PRU (32% dans le tissu existant de Sens, 17% dans des opérations d'urbanisation nouvelle de Sens et 5% dans d'autres communes de l'agglomération).

En comparaison avec ce qui s'est fait dans beaucoup d'opérations le taux de reconstitution sur site est inférieur à la moyenne (49% au niveau national) d'autant qu'une bonne partie de la reconstitution sur site n'est pas au sein des quartiers, mais assure une continuité urbaine entre eux. En revanche, l'effort de diversification résidentielle est resté très faible, en deçà de ce que l'on observe au plan national où l'on a vu la part des logements sociaux des quartiers en rénovation urbaine baisser de 5 à 10 points en moyenne.

En revanche, on note qu'une partie non négligeable (presque le tiers) de la reconstitution de l'offre locative s'est faite dans le tissu existant de Sens en cœur de ville ou dans les faubourgs, pour la moitié dans le cadre d'opérations d'acquisitions améliorations et pour l'autre moitié dans le cadre de « petites » opérations (10 à 30 logements). Une bonne part de la reconstitution de l'offre locative s'est ainsi faite en cherchant une bonne intégration au tissu existant tout en contribuant à la dynamisation de celui-ci. L'accueil de l'offre locative dans les autres communes de l'agglomération est resté assez marginal.



Marge des quartiers	
1	Création d'une liaison Chaillots - Sainte Béate : ▪ 55 logements sur la liaison
	Renforcement de la liaison Champs Plaisants – Champs d'Aloup : ▪ 61 logements (ZUS)
2	Quartier des Champs-Plaisants ▪ 24 logements
3	Quartier des Chaillots ▪ 76 logements
4	Tissus existants ▪ 138 logements (dont 46 en ZUS)
5	Zone d'urbanisation nouvelle ▪ 86 Logements
	Communes de l'Agglomération
6	PARON: ▪ 10 logements
7	MAILLOT: ▪ 5 logements
8	GRON: ▪ 8 logements

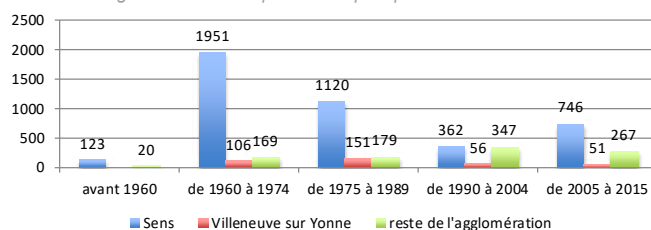
La diffusion territoriale du logement social

Jusqu'à la fin des années 80, le logement social était porté dans l'agglomération sénonaise très majoritairement par Sens et quasi exclusivement par les communes les plus peuplées de l'agglomération Sens, Paron et Villeneuve-sur-Yonne (hormis quelques logements à Saint-Clément et à Véron). Les années qui vont de 1990 à 2004 montrent un rééquilibrage

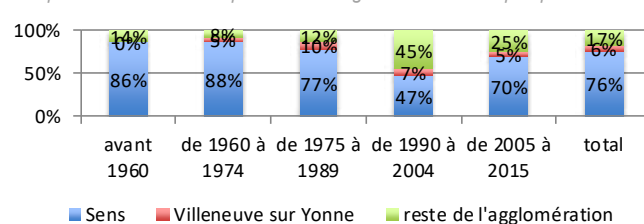
*source : Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS) 2016

de la production puisque sur cette période la production dans les deux grands centres urbains ne dépasse guère celle du reste de l'agglomération. Une douzaine de communes de l'agglomération, outre les deux pôles urbains, accueillent du logement social avec des quantités significatives à Paron, Gron, Saint-Martin-du-Tertre, Véron ou Maillot et quelques unités dans les plus petites communes Armeau, Courtois-sur-Yonne, Malay-le-Grand, Malay-le-Petit, Noé, Saint-Denis-lès-Sens et Saligny. La période 2005-2015 continuera à voir des productions de logements sociaux hors des deux centres urbains urbains, mais très largement portée par Paron.

Volume de logements sociaux produits depuis plus de 50 ans*

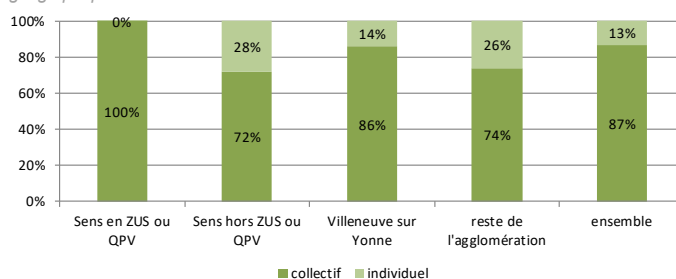


La répartition territoriale de la production de logements sociaux depuis plus de 50 ans*

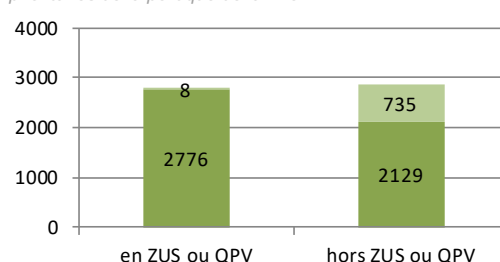


La période 1990-2014 qui a contribué au développement de l'habitat social en dehors des centres urbains est à regarder comme celle de la fin de la production des grands ensembles et du développement de l'habitat social individuel qui s'est localisé à la fois à Sens, mais hors ZUS et dans le reste de l'agglomération. La diffusion de l'habitat social en dehors de la ville centre procède donc d'un rééquilibrage assez fortement porté par la recherche de formes urbaines d'habitat individuel (et de modes d'habiter) en rupture avec celles des quartiers en ZUS.

La répartition entre individuel et collectif des logements sociaux selon les secteurs géographiques *

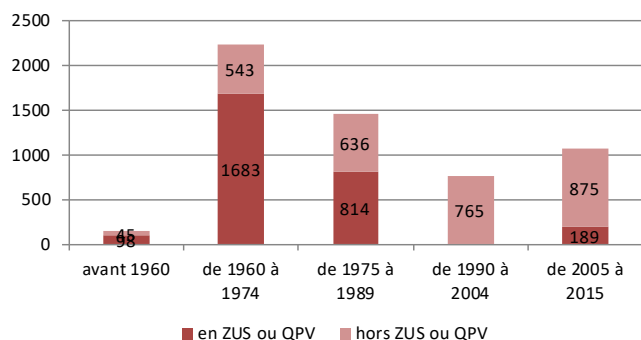


Les formes urbaines des logements sociaux dans et hors les quartiers prioritaires de la politique de la ville*

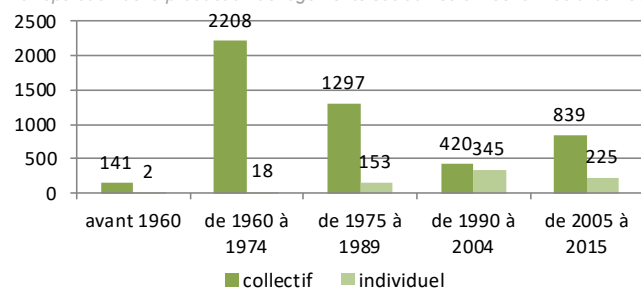


Les dynamiques et politiques locales de l'habitat

La répartition de la production de logements sociaux dans et hors les quartiers prioritaires de la politique de la ville*

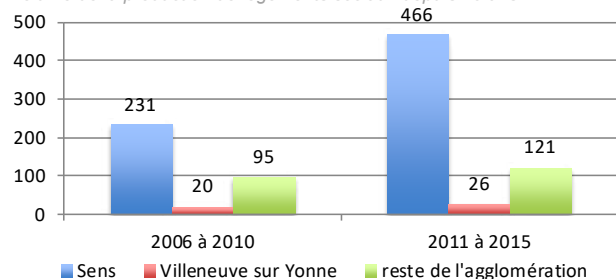


La répartition de la production de logements sociaux selon les formes urbaines*

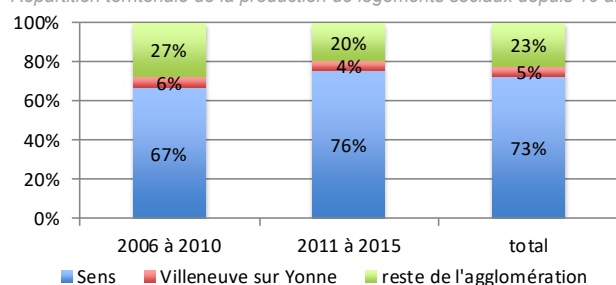


Si l'on observe plus précisément la période 2005-2015, on s'aperçoit que la deuxième moitié de la décennie des années 2000 est celle d'un faible rythme de production, prolongeant une baisse tendancielle observée depuis la fin de la période de construction intensive des années 60-70. Cependant la contribution des communes de l'agglomération hors les deux pôles urbains s'est faite en proportion à un niveau supérieur au fil des années représentant le presque quart de la production des années 2006-2015.

Volume de la production de logements sociaux depuis 10 ans*



Répartition territoriale de la production de logements sociaux depuis 10 ans*



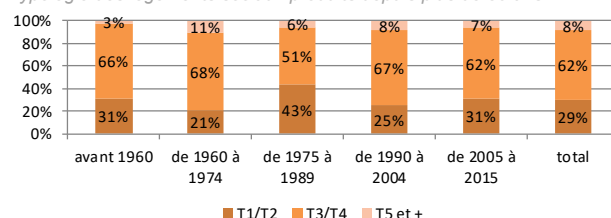
La diffusion du logement social sur l'ensemble du territoire en dehors de la ville centre si elle est un phénomène réel et maintenant ancien est loin de coïncider avec les objectifs posés dans le PLH 2012-2018 élaboré sur la seule ancienne Communauté de Communes du Sénonais qui fixait un objectif de production à 30% de la production dans le périurbain ou dans le rural, aussi bien en neuf qu'en acquisition amélioration. Cet objectif en pourcentage ne semble pas pouvoir être atteint.

L'adaptation à l'accueil des familles

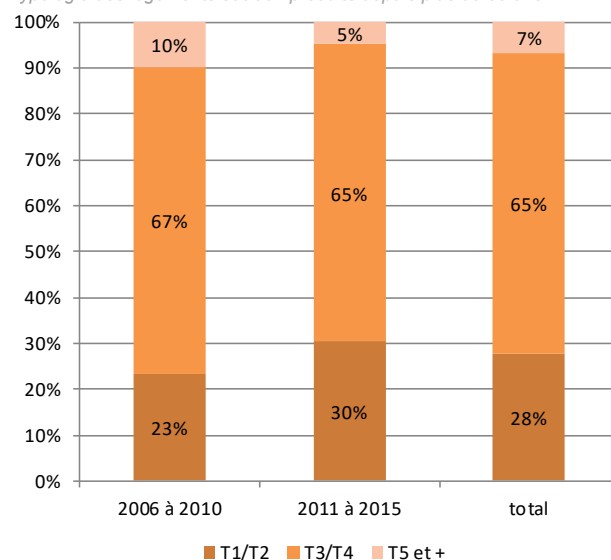
La production de logements sociaux est restée assez similaire au fil des années, hormis une proportion plus élevée de grands logements dans les années 60-70 et à l'inverse une part assez conséquente de petits logements dans la période qui a suivi entre la moitié des années 70 et la fin des années 80. Pour ces dernières années, on se situe dans les objectifs du PLH en ce qui concerne les grands logements (objectif de 5 à 10% dans la fourchette basse de ces objectifs pour les logements de taille moyenne (objectif de 60 à 75%), en revanche la part des petits logements reste supérieure à l'objectif retenu (20 à 25%).

Cette part un peu élevée de petits logements dans le parc social, combinée à l'importance des petits logements privés en cœur de ville n'est pas favorable ni à l'organisation du parcours résidentiel des ménages dans l'agglomération, ni à un accueil de nouveaux arrivants dans le cadre de projets familiaux résidentiels.

Typologie des logements sociaux produits depuis plus de 50 ans*



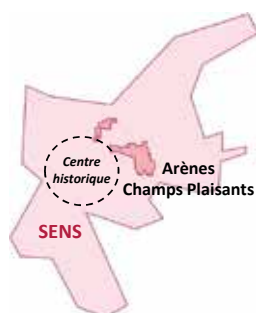
Typologie des logements sociaux produits depuis plus de 50 ans*



*source : Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS) 2016

LE NOUVEAU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

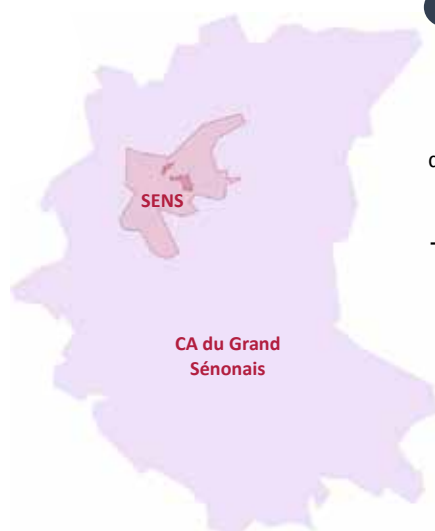
Un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine a été initié en 2014 et concerne deux quartiers du Grand Sénonais : les Chaillots et les Arènes-Champs Plaisants. La mise en place d'un second PRU sur le territoire du Grand Sénonais poursuit les objectifs multiscales illustrés ci-dessous (source : Etude de stratégie de l'Habitat à l'échelle de la communauté du Grand Sénonais et du quartier des Arènes et Champs Plaisants de Sens, janvier 2018, Groupe ENEIS) :



- 1 A l'échelle du quartier Arènes Champs Plaisants**
- Déconcentrer les indicateurs de fragilités socio-économique
 - Diversifier l'offre résidentielle Et fluidifier les parcours résidentiels

2 A l'échelle de la ville de Sens

- Inscrire les quartiers prioritaires dans les dynamiques de la ville
- Articuler la stratégie habitat des quartiers avec l'objectif de requalification du centre historique



- 3 A l'échelle de l'Agglomération**
- Faire jouer la solidarité territoriale dans l'accueil des publics en difficultés
 - Identifier des espaces pour la reconstitution hors site de l'offre locative sociale

1. Volume de reconstitution

À l'inverse du PRU 1, le ratio de démolition/reconstruction retenu est de 0,5 pour 1, compte tenu de quatre facteurs qui caractérisent le territoire :

- la faiblesse de la tension sur le parc social (2,2 demandes par attributions contre 3,9% à l'échelle nationale (SNE 2015) ;
- la faiblesse de l'écart de niveau de loyer entre parc social et parc privé (un écart de 4,8€/m² sur le territoire (RPLS 2016 / Clameur 2014) contre 7,2€/m² en France métropolitaine (RPLS 2015 / Clameur 2014)) ;
- le fort enjeu de lutte contre la vacance ;
- la faiblesse de la croissance démographique.

2. Secteurs stratégiques

Le programme porte sur environ 600 démolitions et la reconstitution de 309 logements sociaux est planifiée. Il est prévu que la ville de Sens accueille environ la moitié des reconstitutions, avec notamment la reconstitution de 57 logements au sein des QPV.

Par ailleurs, environ 100 logements sont à ce jour prévus en reconstitution au sein des communes de Gron, Saint-Clément, Malay-le-Grand et Paron. Cette répartition est amenée à évoluer, dans le cas où de nouveaux sites de reconstitutions seraient identifiés au sein d'autres communes du territoire.

3. Nature de l'offre

Un objectif de 60% de PLAI est visé parmi les nouveaux logements sociaux.

La stratégie de relocalisation de l'offre définit ainsi les perspectives et opportunités en matière de volume de reconstitution, les secteurs stratégiques pouvant accueillir cette reconstitution (à Sens au sein des QPV, à Sens en dehors des QPV et au sein d'autres communes) ainsi que la nature de l'offre à reconstituer afin de toucher le public ciblé.

LA STRATÉGIE DE PEUPLEMENT DU GRAND SÉNONAIS (2019-2025)

Outre les critères législatifs et réglementaires existants en matière d'attribution du logement social, des critères spécifiques à Action Logement et à la Ville de Sens entrent en application sur le territoire, notamment pour les personnels de santé, les personnes embauchées au sein de la Ville ou de l'Agglomération du Grand Sénonais ou encore les personnes victimes de violences conjugales...

Par rapport aux objectifs de la loi ELAN, le diagnostic de la Stratégie de peuplement du Grand Sénonais (2019-2025) fait état des constats suivants :

• Le respect des quotas

La loi rend obligatoire d'attribuer 25% des logements sociaux se situant hors QPV aux demandeurs les plus précaires (1er quartile). En 2016, ce taux s'élève d'ores et déjà à 23 % sur le territoire.

• La gestion en flux

La gestion en flux des contingents est un autre élément de la loi qui transforme de manière significative l'activité des bailleurs et des réservataires. L'une des conséquences à anticiper de ce type de gestion est que les réservataires de logements sociaux ne pourront plus faire la promotion de leur patrimoine. De plus, les stratégies à adopter afin d'attirer un public particulier seront plus instables.

• Le système de cotation

Ce système n'est pas encore appliqué au sein de l'Agglomération et suscite quelques craintes auprès des bailleurs et réservataires.

Au regard des autres enjeux identifiés dans son diagnostic, la Stratégie de peuplement du Grand Sénonais établit les deux grandes orientations stratégiques suivantes :

1. Prendre en compte les spécificités locales dans la définition des objectifs d'attribution

Le montant du premier quartile sur le territoire (615 € mensuels pour une personne seule) apparaît comme particulièrement faible, puisque relativement proche des minimas sociaux, voire inférieur à ceux-ci, pour certains ménages. Il existe sur le territoire des situations de précarités importantes parmi les ménages classés dans le 2e quartile, où se retrouve donc une partie des bénéficiaires du RSA.

Implication :

Un objectif complémentaire d'attribution de logements sociaux pourra être fixé pour une part du 2eme quartile en plus des 25% à attribuer au 1er quartile.

2. Définir une stratégie territorialisée adaptée aux différents secteurs de l'agglomération

a) Assurer une attention particulière et collégiale au rééquilibrage du peuplement sur les Quartiers de la Politique de la Ville

En perspectives :

. Un levier essentiel du rééquilibrage du peuplement sur les quartiers : la promotion du parc social et l'installation d'une logique de marketing territorial.

. Une attention particulière sur la gestion des attributions et demandes de mutations

. Une politique volontaire de relogement des ménages dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain

b) À l'échelle de la ville de Sens, mobiliser le parc social disponible pour favoriser la mixité sans fragiliser les secteurs présentant des signes de précarisation

En perspectives :

. Un enjeu de renforcement des attributions en direction des ménages précaires sur le patrimoine locatif social localisé en dehors des secteurs présentant une occupation précaire ou dans une dynamique de forte précarisation :

c) Mobiliser les communes disposant d'un parc de logement important sans fragiliser les résidences présentant des indicateurs de précarité élevés

En dehors de la ville de Sens, trois communes disposent d'un parc social composé de plus de 100 logements sociaux : Paron, Saint-Clément et Villeneuve-sur-Yonne. Il s'agira à ce titre de mobiliser le parc existant sur ces communes pour le rééquilibrage, tout en veillant à ne pas y constituer de secteurs fragilisés / renforcer des dynamiques de fragilisation existantes.

Notamment, un rythme d'attributions à réaliser sur le patrimoine de ces 3 communes de l'ordre de 25 attributions par an est établi.

d) Limiter les attributions aux ménages précaires sur les secteurs plus ruraux à certaines trajectoires spécifiques : le

parcours résidentiel à vocation éducative

Les autres communes du territoire, plus rurales, présentent des caractéristiques qui rendent leur mobilisation plus complexe pour le rééquilibrage des indicateurs socio-économiques. Les objectifs d'attribution devront y être définis de manière restreinte et prendre en compte leur capacité à accueillir et fournir des réponses aux besoins des ménages précaires.

Il est par ailleurs décidé d'étudier sous forme d'expérimentation la possibilité de mobiliser des petits programmes de logements pour les familles connaissant des difficultés éducatives en lien avec le développement d'un « parcours résidentiel à vocation éducative ».

Afin de porter ces orientations, des conditions de mises en oeuvre sont également définies :

1. Coordination des partenaires

a) Des orientations en matière d'attribution élaborées par la Conférence intercommunale du logement

b) Un partenariat animé par la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais

2. Suivi, évaluation et adaptation de la CIA

a) Les instances de suivi

La CIL sera réunie au moins une fois par an, convoquant l'ensemble des collèges et des membres pour partager le bilan de la politique d'attribution de l'année passée et se projeter sur des objectifs à venir.

Étant donné le cadre élargi de la CIL et la technicité de certains sujets, un comité technique resserré sera réuni au minimum 2 fois par an.

b) Évaluation et adaptation

Le suivi de l'impact des orientations sur l'évolution de l'occupation sociale du parc social se fera tous les deux ans, sur la base de l'actualisation des données OPS.

La Communauté d'agglomération du Grand Sénonais conduira cette évaluation et en restituera les résultats en Conférence intercommunale du logement. Le document-cadre pourra être adapté en conséquence.

Enfin, une convention intercommunale d'attribution est développée au travers de 9 actions :

1. Renforcer les attributions en direction des ménages

précaires sur les logements en dehors des QPV et du centre-ville de Sens

2. Promouvoir le parc social des QPV et du centre-ville de Sens auprès des ménages aux ressources plus élevées

3. Mettre en place la cotation de la demande

4. Adopter une gestion en flux des logements réservés

5. Étudier la pertinence d'une commission d'attribution intercommunale inter-bailleurs

6. Garantir un parcours positif de relogement des habitants dans le cadre du NPRU

7. Expérimenter un parcours résidentiel à vocation éducative

8. Examiner l'occupation des logements sociaux afin de l'adapter aux besoins réels des ménages

9. Assurer le suivi et l'animation de la Convention intercommunale d'attribution

Les dynamiques et politiques locales de l'habitat

LE PARC PRIVÉ, UN PARC FRAGILE, MAIS UN FORT POTENTIEL DE RECONQUÊTE ET DE RENOUVEAU DE L'ATTRACTIVITÉ

Le parc privé, un rôle de parc social de fait, une situation de fragilité

Comme dans nombre de villes et d'agglomérations moyennes françaises le parc privé tend à jouer un rôle de parc social de fait. La situation dans l'agglomération sénonaise tient moins à l'insuffisance ou aux tensions sur le parc locatif social public qu'à la faiblesse de l'offre locative neuve du parc des vingt dernières années. Le parc privé ancien a ainsi constitué un recours pour les ménages soucieux de se loger à des conditions de coût abordables mais qui se révèlent souvent au fil des années comme des conditions de prix inacceptables au niveau de la qualité du logement et du service rendu.

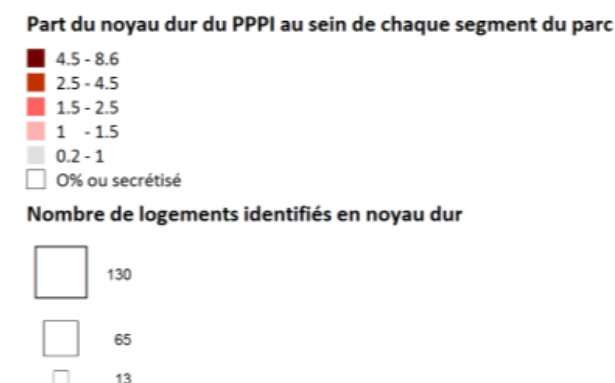
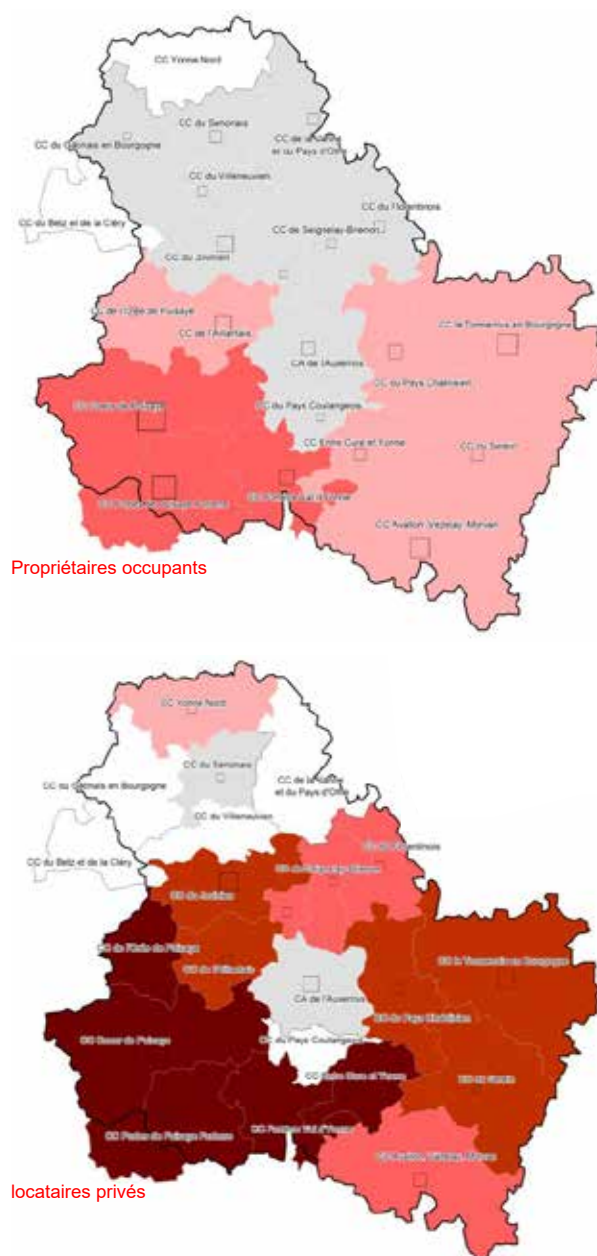
Les études sur le parc privé de Sens menées en 2012 reposent sur des données qui apparaissent aujourd'hui anciennes, mais elles n'en apportent pas moins un premier éclairage résumé par trois constats :

- Le parc locatif privé est globalement en moins bon état que celui des logements occupés par leur propriétaire.
- Des poches d'inconfort évaluées en 2012 à environ 300 résidences principales malgré une amélioration sensible de la situation depuis le début des années 2000.
- Le parc privé potentiellement indigne reste relativement faible évalué en 2007 à 6% alors que la vacance à cette même date touchait 11% des logements.

Ces constats établis, il y a plus de dix ans sur la seule commune de Sens, feront l'objet d'une actualisation dans le cadre de l'étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat engagée sur le parc privé en 2019 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. On note cependant en considérant le critère des « logements inconfortables » (à travers l'indicateur d'absence de salle de bain avec baignoire ou douche) pour les résultats des recensements de 2010 et 2015 que la situation de la ville de Sens ne s'était pas améliorée, les logements inconfortables passant de 2,3% à 3,0%. En 2015, la situation à l'échelle du Grand Sénonais était celle de 2,6% de logements inconfortables.

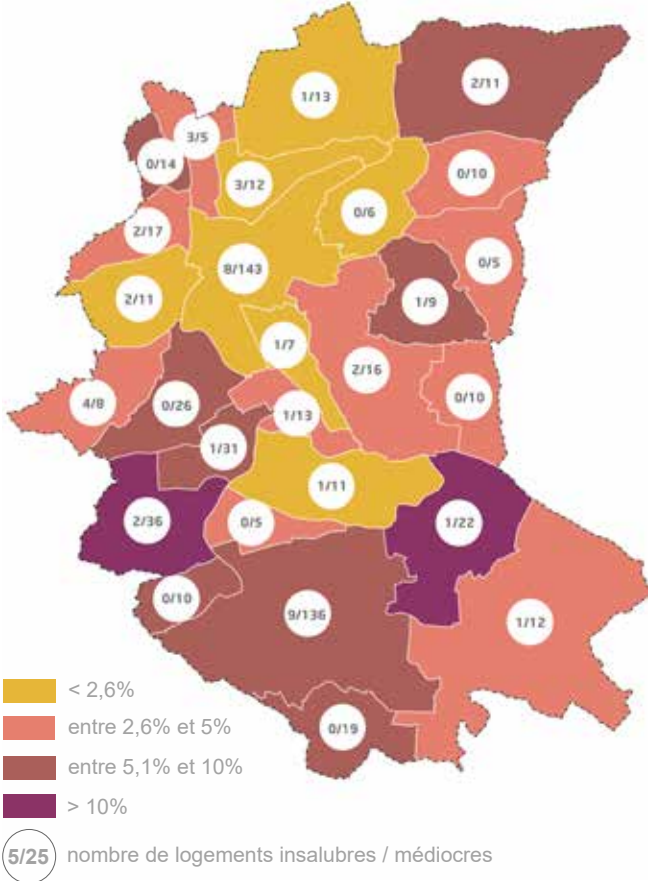
Les études plus récentes menées à l'échelle départementale tendent à confirmer les constats sur le rôle du parc social de fait joué par le parc privé et sur la montée de la vacance, en revanche elles relativisent le poids de la question du logement potentiellement indigne à l'intérieur du périmètre du Grand Sénonais en comparaison aux autres territoires de l'Yonne.

Le noyau dur du parc privé potentiellement indigne en 2013 (source : actualisation PDH Yonne janvier 2017)



À l'échelle du Grand Sénonais, si les logements insalubres et médiocres se concentrent en volume principalement sur les deux pôles urbains, en part relative on peut faire le constat que l'ensemble des communes sont concernées.

Catégories fiscales des habitations : nombre et part des logements insalubres et médiocres par commune (source : ccs.sirap.fr)



Les collectivités icaunaises ont mis en place des programmes mobilisant les aides de l'ANAH pour améliorer leur habitat privé ancien. La Communauté d'Agglomération a développé le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux dans le sénonais ». Sur la période 2012-2015, ce programme était monté en régime progressivement concernant environ une trentaine de logements par an. En comparaison, le tonnerrois traitait lui aussi une trentaine de logements par an, mais l'avallonnais plus de quarante et l'auxerrois plus de cinquante. La mobilisation sur ces dossiers s'est fortement accélérée ces dernières années dépassant le chiffre de 40 dossiers ANAH accordés par an en 2017 et 2018 répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Dossiers pour des travaux d'économie d'énergie avec prime « Habiter mieux » (source: bilan 2017-2018 Habiter Mieux dans le Sénonais)

2017	2018
Protocole Sénonais	Protocole Sénonais
Nombre de contact : 98	Nombre de contacts : 91
Visites réalisées : 47	Visites réalisées : 46
Dossiers ANAH accordés : 47	Dossiers ANAH accordés : 43
Dossiers caisse de retraite : 9	Dossiers caisse de retraite : 9

Dossiers autres

2017	2018
Dossiers Autres	Dossiers Autres
Dossier ANAH Autonomie : 16	Dossier ANAH Autonomie : 14
Caisse de retraite (autonomie): 6	Caisse de retraite (autonomie): 4
Dossier ANAH Bailleur : 1	Dossier ANAH Bailleur : 3

Répartition des dossiers «Habiter mieux dans le sénonais» en 2017 (source: bilan 2017-2018 Habiter Mieux dans le Sénonais)



Actualisation : En septembre 2022, l'agglomération a signé sa convention de mise en place d'un PIG sur la période 2022-2026. Sont à noter également, la mise en place d'une OPAH-RU sur le centre-ville de Sens ainsi que d'une OPAH- Copropriété sur l'Orée des Champs dans le quartier des Champs-Plaisants à Sens sur la même période.

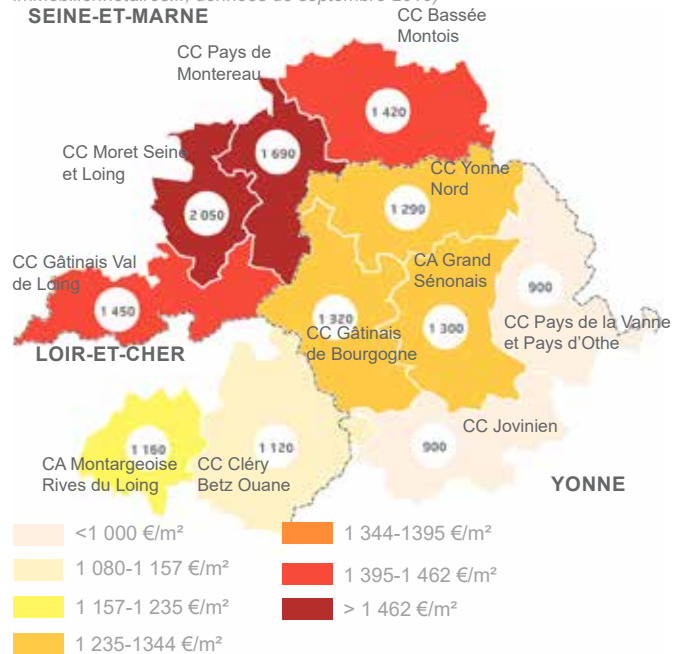
Le parc privé, un vrai potentiel pour une nouvelle attractivité
Le parc privé du Sénonais a certes une part de fragilité, mais il révèle surtout un vrai potentiel de requalification et de renouveau de l'offre résidentielle tant en locatif qu'en accession. En particulier, l'importance de la vacance permet d'envisager des remises sur le marché lorsqu'auront été identifiés les facteurs précis de situation de cette vacance. Certains sont pressentis et tiennent à l'imbrication entre commerces et logements, une bonne part de la vacance s'explique aussi par les caractéristiques de l'habitat gagnées par une obsolescence au regard des besoins modernes de la vie en ville, une part tient à la dégradation physique de l'habitat qui n'est pas nécessairement irrémédiable, une autre part peut résulter dans des situations de blocage de multi propriété et de succession. Les études actuellement en cours s'attachent à faire le point sur l'ensemble de ces facteurs et sur les localisations précises de la vacance. Bref la résorption de la vacance constitue un élément majeur de redynamisation du marché et pourra bénéficier de facteurs favorables qui résident dans l'avantage comparatif en termes de prix du sénonais dans son environnement.

Les dynamiques et politiques locales de l'habitat

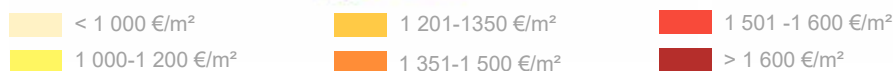
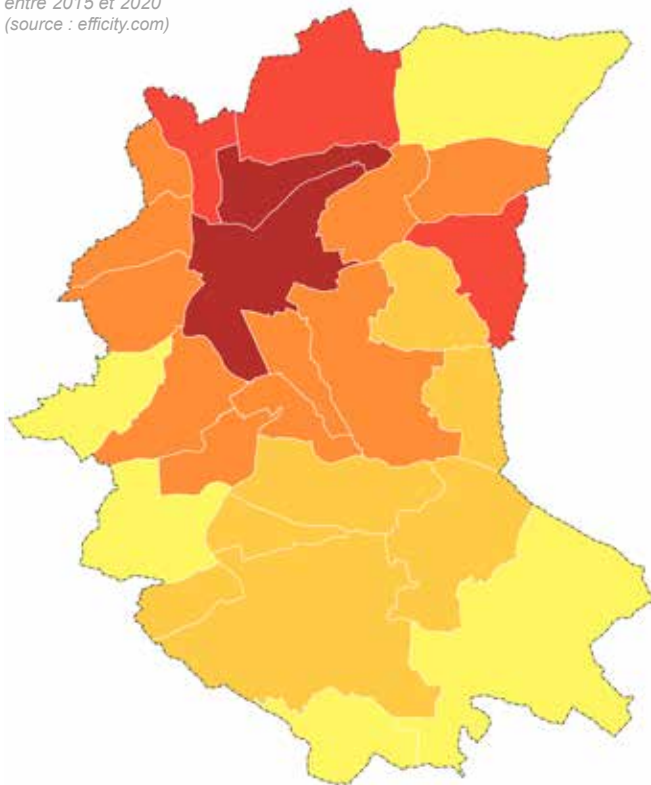
Les niveaux de prix pratiqués dans le Nord de l'Yonne affichent des différentiels très significatifs par rapport aux franges sud de la région Île-de-France. Ils sont certes supérieurs à ceux du nord du Loiret ou des franges de l'Aube ou de parties plus centrales de l'Yonne, mais les conditions de relations en termes de mobilité et la la qualité de l'offre de services urbains par rapport aux autres territoires du nord de l'Yonne affichant des niveaux de prix comparables crée une situation particulièrement favorable dont la requalification de l'habitat permettra de tirer profit engendrant une spirale ascendante de regain d'attractivité.

Les prix restent encore assez largement abordables pour envisager des acquisitions du public résident dans le cadre de logements de type familial.

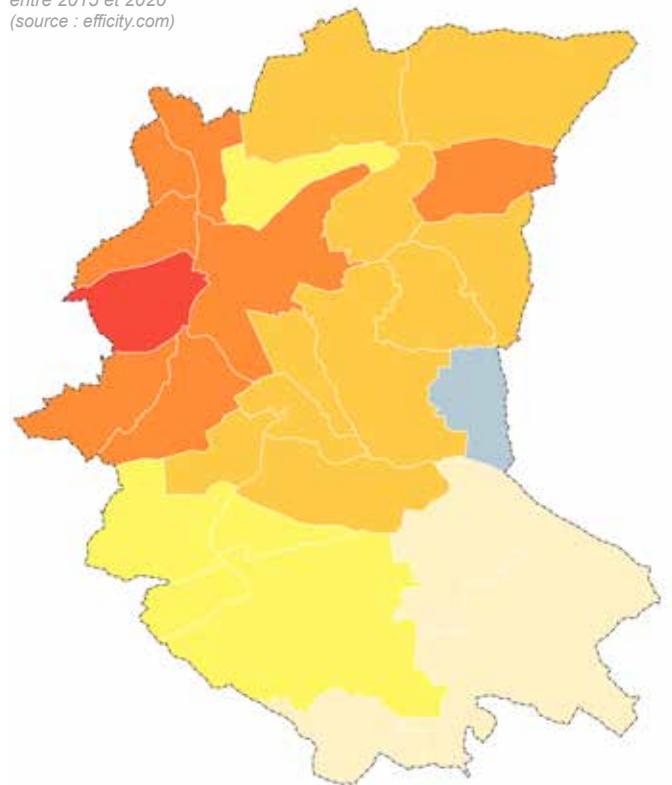
Prix médian des logements neufs et anciens à la vente par EPCI (source : immobilier.notaires.fr, données de septembre 2019)



Prix moyen des maisons neuves et anciennes à la vente par commune entre 2015 et 2020 (source : efficity.com)



Prix moyen des appartements neufs et anciens à la vente par commune entre 2015 et 2020 (source : efficity.com)



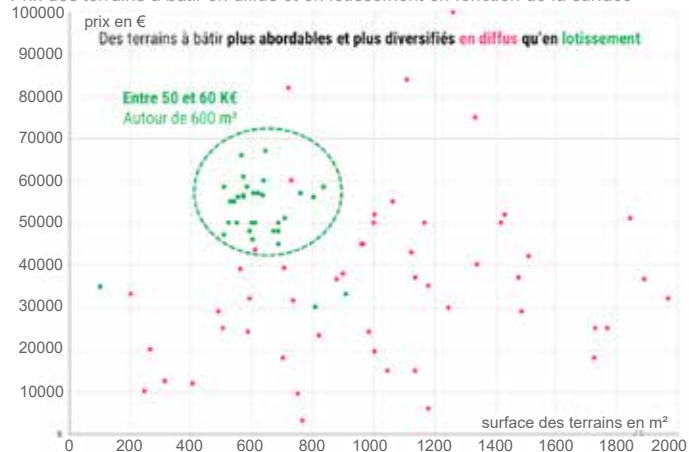
non renseigné

Par ailleurs, les premières analyses de l'Étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Senonais engagée en 2019 exposent les constats suivants :

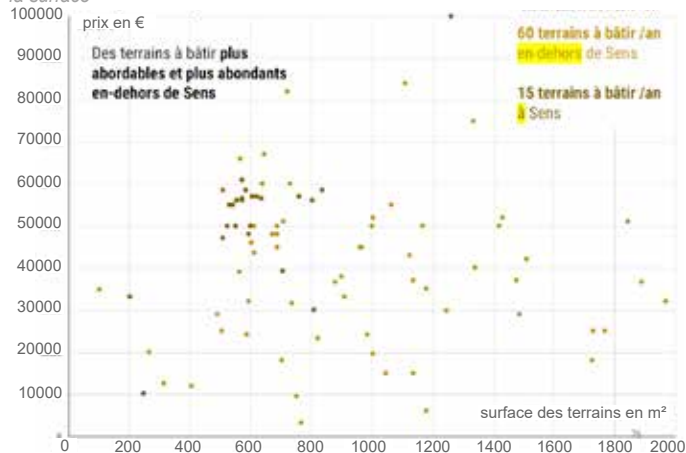
- Les terrains à bâtir sont plus abordables et plus diversifiés en diffus qu'en lotissement ;
- Les terrains à bâtir sont plus abordables et plus abondants en dehors de Sens ;
- S'agissant des logements familiaux, le diffus est plus performant en rapport taille / prix

Ces éléments posent la question de l'adaptation du parc ancien aux besoins des familles et montrent que l'offre neuve tend à renforcer la spécialisation entre une périphérie familiale et une centralité vieillissante et/ou paupérisée.

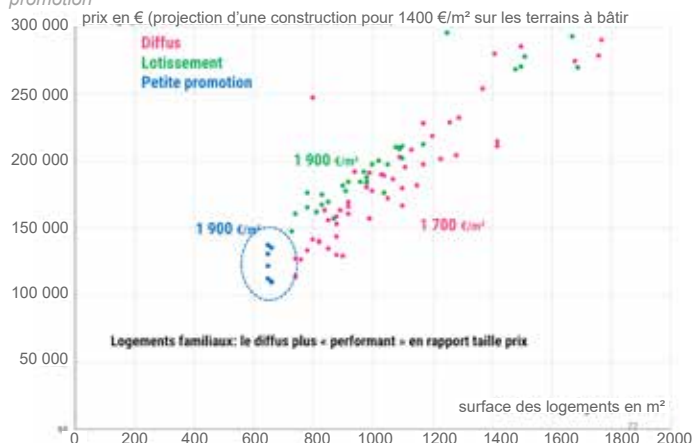
Prix des terrains à bâtir en diffus et en lotissement en fonction de la surface*



Prix des terrains à bâtir à Sens et en dans le reste du territoire en fonction de la surface*



Projection de prix pour une construction à 1400 €/m² sur terrains à bâtir en fonction de la surface des logements en diffus en lotissement et en petite promotion*



Produits immobiliers recherchés par les acheteurs selon les typologies de communes (source : meilleursagents.com et seloger.com, données de septembre 2019)

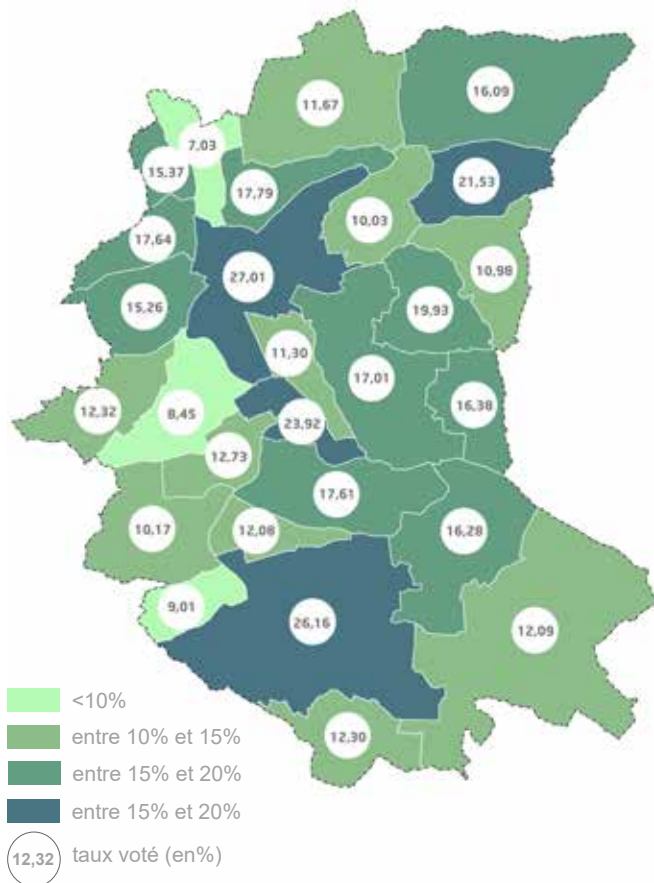
Éléments recherchés	Pôles urbains		1re couronne		Communes rurales		
	Sens	Villeneuve-sur-Yonne	Paron	Saint-Clément	Voisines	Collemiers	Armeau
Type de bien							
Appartements	65%	30%	33%	21%	0%	2%	4%
Maisons	35%	70%	67%	74%	100%	98%	95%
Nombre de pièces							
Studio	7%	3%	2%	7%	2%	0%	0%
T2	20%	15%	9%	6%	4%	3%	7%
T3	29%	29%	22%	22%	11%	11%	20%
T4	24%	26%	32%	29%	28%	25%	28%
T5 et +	20%	28%	35%	36%	56%	61%	45%
Pouvoir d'achat immobilier d'un ménage moyen résident							
	90m²	133m²	88m²	142m²			

*Source : Étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Senonais (à partir de Base MAJIC III 2018 et DVF)

Les dynamiques et politiques locales de l'habitat

La question du niveau de la fiscalité parfois abordée par les acteurs de l'habitat comme étant un obstacle dirimant à un choix de localisation à Sens, mérite d'être relativisée. Certes les deux centres urbains montrent des taux plus élevés de fiscalité du foncier bâti, mais il convient de raisonner en coût global de vie résidentielle et de tenir compte des coûts de déplacement générés par l'accès à l'offre de services urbains. Des communes à taux de fiscalité beaucoup plus faible ne sont-elles pas aussi celles dont les résidents supporteront des coûts de déplacement élevés pour profiter de services urbains ?

Taxe sur le foncier bâti (taux votés) (source : collectivités-locales.gouv.fr)



Les dynamiques et politiques locales de l'habitat

L'habitat des publics à besoins spécifiques, des besoins en pleine mutation et des réponses à penser pas seulement en termes de « logement »

Le diagnostic réalisé en 2017 dans le cadre du Plan départemental de l'habitat fait état de plusieurs éléments d'offre pour les besoins des publics spécifiques l'agglomération sénonaise :

- **Hébergement des défavorisés** : Une attractivité différenciée des structures d'hébergement, Sens, au même titre qu'Auxerre au regard de son rôle de pôle urbain majeur étant davantage sollicitée que les autres villes. L'offre dans le Grand Sénonais est celle d'un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de 33 places à Sens et d'une résidence sociale de 98 places à Saint-Clément, ainsi que de maisons relais pour 27 places.
- **Accueil des Gens du Voyage** : Une aire de grand passage pour 125 places de caravanes à Sens, une aire d'accueil de 24 places à Sens, une deuxième étant en prévision à Villeneuve-sur-Yonne, pas de démarches spécifiques concernant l'accompagnement de la sédentarisation des Gens du voyage via des solutions de logement adapté : terrains familiaux, logement social adapté.
- **Logement des jeunes** : Une résidence universitaire de 55 studios rénovée gérée par Domanys seule offre présente sur le territoire, puisqu'une autre résidence de 57 studios gérée par Domanys est appelée à être démolie, sans projet de reconstruction, en raison d'un environnement dégradé. Les établissements d'études supérieures présents sur le territoire présentent pour certains des capacités d'accueil en internat.

Liste et caractéristiques des établissements d'études supérieures et leurs hébergements

Commune	Formation	Nombre d'étudiants	Type et capacité d'hébergement proposé
Saint-Denis-lès-Sens	Lycée professionnel rural privé	non renseigné	internat capacité non renseignée
Sens	Lycée professionnel hôtelier privé	60	aucun
Sens	EGC (Ecole de Gestion et de commerce)	40-50	aucun
Sens	IFMS (Institut de Formation aux Métiers de la Santé)	80-100	aucun
Sens	BTS et licence pro. plasturgie (CIRFAP)	non renseigné	internat lycée Janot, 300 places
Gron	MFR (Maison Familiale Rurale)	non renseigné	internat capacité non renseignée
Sens	Ecole Nationale de Police	non renseigné	internat 392 lits
Sens	Centre de Formation des Apprentis de l'industrie, dont IESY et EPSI	non pertinent car fermeture fin 2019	

• **Logement des personnes âgées** : Le Département est bien doté en EPHAD (70 dont plus de la moitié bénéficient de rénovation). Le Grand Sénonais en dénombre 6, répartis sur les communes de Sens, Paron, Saint-Clément et Villeneuve-sur-Yonne auxquels s'ajoute une résidence services gérée par Brennus Habitat à Sens et faisant l'objet d'une vaste opération de rénovation en 2019. Avec un total de 823 places, le taux d'équipement de l'agglomération (nombre de places proposées pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) est de 149/1 000, en comptant le village retraite des Charmilles, contre 152/1 000 à l'échelle de la région et 141/1 000 à l'échelle nationale.

Par ailleurs, si une résidence à destination des séniors est en cours de construction à Gron, d'autres communes du territoire projettent la réalisation après 2020 de petites opérations en coeurs de bourg ou à proximité de ceux-ci qui accueilleront préférentiellement des séniors. C'est ainsi le cas de Courtois-sur-Yonne, Malay-le-Grand, Rosoy, Saint-Martin-du-Tertre, et Saligny.

Liste et caractéristiques des logements pour personnes âgées sur le territoire

Commune	Type d'établissement	Nom	Nombre de places
Saint-Clément	EHPAD privé	Korian Villa d'Azon	90
Paron	EHPAD privé	Orpea les Cèdres	94
Sens	EHPAD privé	Résidence Vermiglio	82
Sens	EHPAD public	Centre hospitalier de Sens	240
Sens	EHPAD privé	Notre-Dame de Providence	103
Sens	Foyer-logement	Les Charmilles	137
Villeneuve-sur-Yonne	EHPAD public	EHPAD du site de l'Hopital Roland Boignon	214 dont 69 EHPAD Rives de l'Yonne
Total			960

En revanche, on relève de façon générale en France, un glissement des réponses à apporter aux besoins des publics spécifiques de solutions dédiées et exclusives à des solutions plus intégratrices permettant par exemple de meilleures conditions de maintien des personnes âgées à domicile, la recherche de mixité générationnelle de publics, voire des initiatives de partage hébergement en contrepartie de services.

Aussi, un déséquilibre est à noter, et ce plus particulièrement en dehors de la ville centre, quant à la proportion des petits logements présents sur le territoire par rapport à la proportion des propriétaires occupants de plus de 60 ans. Les petits logements constitueraient une option, notamment en centre-ville ou centre-bourg, afin de permettre aux séniors de s'implanter au plus près des équipements et des services de proximité.

Au regard des projections de l'INSEE en 2017 s'agissant du vieillissement de la population à l'échelle du département (+9,0 points pour les 75 ans et plus entre 2013 et 2050), l'inadaptation de l'offre est évidente. Et plus largement, cette inadaptation vaut aussi pour les ménages d'une seule personne, voire de deux personnes.

Les propriétaires occupants âgés, présents dans tout le territoire et plus concentrés à Sens et Villeneuve

	Nombre des propriétaires occupants de + de 60 ans	Part des + de 60 ans parmi les ménages de propriétaires occupants
Grand Sénonais (hors Sens et Villeneuve-sur-Yonne)	4 500	44 %
Sens	2 700	53%
Villeneuve-sur-Yonne	900	49 %

*Un parc de grands logements**

	Nombre et part des studios et T2	Nombre et part des T3	Nombre et part des T4	Nombre et part des T5 et +
Grand Sénonais	4 770 18%	6 470 24%	7 020 26%	8 420 32%
	Part des petits logements (studios, T2, T3)		Part des grands logements (T4 et +)	
Grand Sénonais (hors Sens)	29%		71%	
Sens	57%		43%	
Grand Sénonais	42%		58%	

Par ailleurs, en 2015, ce sont 3 000 des 8 100 propriétaires occupants de plus de 60 ans du territoire qui sont éligibles aux aides de l'Anah, suivant les données Filocom. Ceci pourrait constituer un moteur pour l'adaptation du parc ancien au vieillissement de la population. Pour rappel, 82% des logements du territoire ont été construits avant 1990, ce qui implique vraisemblablement pour ces logements des performances et un confort énergétique moindres ainsi qu'une moins bonne accessibilité et adaptation aux modes de vie et aux usages des séniors.

Dans le Grand Sénonais, 3 500 ménages vivent sous le seuil de pauvreté, soit 20% des ménages sous le seuil de pauvreté de l'Yonne pour 17% de la population du département. L'étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Sénonais engagée en 2019 expose la fracture centre-périphérie

dans le niveau de revenu des ménages. En effet, les ménages pauvres du territoire se concentrent à 68% à Sens tandis que la ville centre n'accueille que 45% de l'ensemble des ménages du territoire. Dans la ville centre, c'est ainsi un quart des ménages qui vit sous le seuil de pauvreté. Et, à titre indicatif, si la commune de Sens rassemble 7,46% de la population de l'Yonne en 2017, elle accueille pourtant 11% des allocataires icaunais de la CAF.

Les réponses apportées semblent opérantes en terme de quantité de logements sociaux disponibles (cf. p 303), mais l'étude préopérationnelle met en évidence une inadéquation de leur localisation, avec 1 220 ménages pauvres (soit 35% d'entre eux) sur le territoire qui habitent dans des quartiers où il n'y a aucun logement social labellisé.

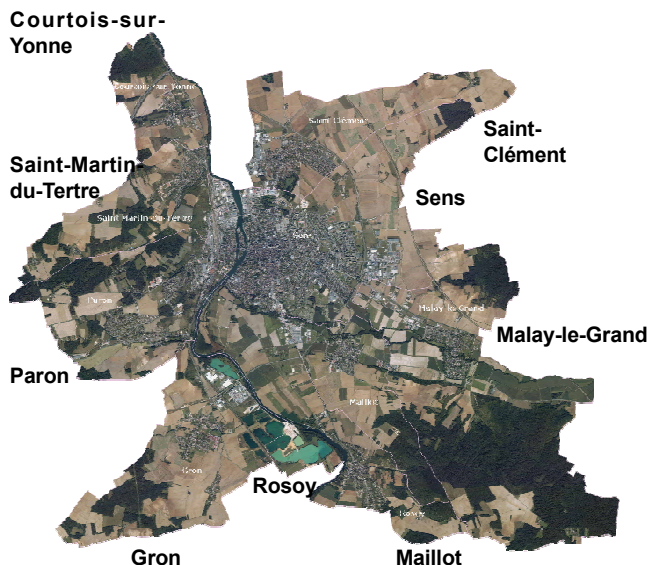
Enfin, on ajoutera que la notion de logement est devenue étroite pour rendre compte des problématiques d'habitat. L'environnement du logement en termes de services, mais aussi de qualité des espaces publics est un élément essentiel à prendre en compte pour les publics « spécifiques ».

*Source : Étude préopérationnelle pour la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat dans l'agglomération du Grand Sénonais (à partir des données INSEE 2016)

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'HABITAT

Le Plan Local Habitat de la Communauté de communes du Sénonais a été élaboré en 2012 et portait sur un nombre limité (9, voir carte ci-contre) de communes de l'actuelle Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, même si celles-ci représentaient une part importante (70%) de sa population à ce jour.

Il se composait de 19 fiches actions déclinant des objectifs et réparties au sein de 8 grands principes d'interventions. Le tableau ci-après en propose une évaluation.



Périmètre d'application du PLH de 2012

Principes d'interventions et fiches actions	Évaluation
Principe d'intervention n°1 : Décliner les objectifs de production de logement au niveau territorial	
Fiche d'action n°1 : Assurer une répartition équilibrée de l'offre de logements	Rappel de l'objectif : Une production de 230 logements par an dont 70% dans le secteur privé Actions réalisées : L'objectif n'a jamais été atteint. La production se situant entre la moitié et les deux tiers des objectifs a en fait été très majoritairement portée par le locatif social.
Fiche d'action n°2 : Définir la segmentation de l'offre de logements	Rappel de l'objectif : Rééquilibrer l'offre sociale entre l'urbain, le périurbain et le rural par une production de deux tiers de logements sociaux dans la ville centre Actions réalisées : Objectif partiellement atteint avec plus des trois quarts de production dans la ville centre.
Fiche d'action n°3 : Encadrer les constructions neuves	Rappel de l'objectif : Rédaction d'une charte de qualités des constructions neuves Actions réalisées : Projet engagé avec le CAUE, mais non abouti ou formalisé.
Fiche d'action n°4 : Inciter au développement de formes d'habitat innovantes et qualitatives	Rappel de l'objectif : Promouvoir des projets exemplaires et lancer un appel à projet d'innovation dans l'habitat. Actions réalisées : Non réalisé.
Principe d'intervention n°2 : Développer l'action foncière	
Fiche d'action n°5 : Disposer des moyens pour atteindre les objectifs de production du PLH à l'échelle des communes	Rappel de l'objectif : Intégrer les objectifs du PLH dans les PLU et réduire l'étalement urbain et le mitage Actions réalisées : Réduction de l'étalement urbain dans les PLU récents.
Fiche d'action n°6 : Mettre en place une politique foncière partenariale	Rappel de l'objectif : Réalisation des études préalables à la création d'un EPF. Actions réalisées : Non réalisé.
Principe d'intervention n°3 : Veiller à la prise en compte du développement durable dans les projets	
Fiche d'action n°7 : Lutter contre la précarité énergétique	Rappel de l'objectif : Mise en place d'un PIG ciblé sur la précarité énergétique, une trentaine de dossiers envisagés par an. Actions réalisées : Les objectifs ont été atteints avec une montée en régime au fil du temps, après un démarrage mesuré, le rythme de 30 logements par an est même largement dépassé (autour de 40 logements par an les deux dernières années).
Fiche d'action n°8 : Améliorer l'information du public sur les économies d'énergie	Rappel de l'objectif : Renforcement du rôle de l'ADIL 89 et de son Espace Info Energie. Actions réalisées : Création d'un Pôle Conseil Habitat du Sénonais

Principes d'interventions et fiches actions	Évaluation
Principe d'intervention n°4 : Traiter les dysfonctionnements du parc privé	
Fiche d'action n°9 : Engager des démarches partenariales pour identifier et traiter les problématiques rencontrées dans le parc existant	Rappel de l'objectif : Participer aux actions de lutte contre l'habitat indigne. Actions réalisées : Création du service de lutte contre l'habitat indigne de la ville de Sens.
Fiche d'action n°10 : Mobiliser des outils permettant l'amélioration du parc privé	Rappel de l'objectif : Disposer d'une connaissance fine de l'état du parc privé. Actions réalisées : Réalisation d'une étude préopérationnelle OPAH
Fiche d'action n°11 : Accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leur démarche d'amélioration et de conventionnement	Rappel de l'objectif : Inciter les propriétaires à mener des travaux d'amélioration de leur logement. Actions réalisées : Renforcement de l'information.
Principe d'intervention n°5 : Améliorer la gestion et la qualité du parc social	
Fiche d'action n°12 : Poursuivre les efforts de requalification du parc social	Rappel de l'objectif : Suivre les efforts des bailleurs en matière de réhabilitation du patrimoine hors projet ANRU. Actions réalisées : Pas d'information
Fiche d'action n°13 : Mobiliser le parc privé pour développer de l'offre sociale	Rappel de l'objectif : Développer une offre sociale diffuse dans le parc privé Actions réalisées : Quelques opérations de reconstitution de l'offre locative du PRU dans le cadre d'opérations d'acquisitions améliorations
Principe d'intervention n°6 : Veiller à la prise en compte du développement durable dans les projets	
Fiche d'action n°14 : Accompagner la perte d'autonomie	Rappel de l'objectif : Organiser dans l'observatoire le repérage des logements relevant de ce besoin. Actions réalisées : Observatoire envisagé et défini, mais non mis en œuvre
Fiche d'action n°15 : Participer aux dispositifs d'aide à l'accès et au maintien dans le logement autonome	Rappel de l'objectif : Sécuriser les propriétaires pour le logement à des personnes en difficulté. Actions réalisées : Mise en place du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL) dans le Sénonais
Principe d'intervention n°7 : Renforcer et améliorer l'offre en structures spécialisées	
Fiche d'action n°16 : Diversifier l'offre en structure à destination des jeunes	Rappel de l'objectif : Mobiliser les places de la résidence sociale AFTAM de Saint Clément pour fournir une offre nouvelle pour le besoin des jeunes. Actions réalisées : Réalisation d'une action de communication à cet effet. Rappel de l'objectif : Mener une étude pour l'évaluation des besoins des jeunes dans la perspective d'un projet de résidence. Actions réalisées : Non réalisée.
Fiche d'action n°17 : Consolider l'offre en structures d'hébergement d'urgence et temporaire	Rappel de l'objectif : Relocalisation de la pension de famille AFTAM de Saint Clément à Sens. Actions réalisées : Pas d'information
Fiche d'action n°18 : Répondre aux obligations du SDAGV et favoriser le développement d'habitat adapté pour accompagner le phénomène de sédentarisation	Rappel de l'objectif : Inscrire l'aire de grand passage aux documents d'urbanisme et achever les travaux de l'aire d'accueil. Actions réalisées : Aires d'accueil et de grand passage réalisées et ouvertes. Rappel de l'objectif : Mener une étude sur les besoins des familles en voie de sédentarisation. Actions réalisées : Non réalisée
Principe d'intervention n°8 : Assurer le suivi et l'évaluation du PLH 2013-2018	
Fiche d'action n°19 : Mettre en place le pilotage, le suivi et l'évaluation du PLH	Rappel de l'objectif : Mettre en place un observatoire outil d'aide à la décision, de suivi et d'évaluation. Actions réalisées : Réflexion largement engagée, mais inaboutie

LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT

1/ RAPPEL DES ENJEUX LIÉS À L'HABITAT IDENTIFIÉS DANS LES PARTIES PRÉCÉDENTES

Chapitre 1 / Le socle

> Le patrimoine urbain et architectural

. La mise en valeur du patrimoine historique des deux pôles urbains et de l'image du territoire

De nombreux éléments de patrimoine, à l'image du tracé des enceintes, un temps fossés, un temps boulevards urbains, aujourd'hui promenades plantées à Villeneuve-sur-Yonne sont propices au développement de nouveaux usages.

. La requalification du bâti de types bourguignon et « villeneuvien »

Ces bâtis en pierre représentent une véritable richesse, mais sont parfois dégradés.

. L'évolution des centres-villes et centres-bourgs en adéquation avec les démarches et périmètres de protection en cours

Une ZPPAUP et de nombreux périmètres de protection sont présents sur le territoire, qu'il s'agit de prendre en compte dans les projets de développement des communes.

. L'éventuelle transformation de certains bâtiments religieux, institutionnels, industriels, agricoles dans les centralités (cf. Passy, Villeneuve-sur-Yonne...)

Ces bâtiments sont nombreux, certains sont dégradés et coûteux à entretenir même s'ils ne sont plus en usage. Ceux-ci pourraient être réhabilités en équipements publics, logements... afin de renforcer la mixité programmatique et ainsi la vitalité des centres-villes et centres-bourgs.

. La mise en dialogues des nouvelles constructions avec le patrimoine architectural local

Les architectures récentes sont parfois inadaptées au vocabulaire architectural local. Il s'agit d'inciter au développement d'une architecture contemporaine respectueuse de l'« esprit des lieux » : volumétries, matériaux, implantations, couleurs...

. La reconquête des 1er étages inoccupés de boutiques

Ces premiers étages, en centre-ville, sont souvent vacants en absence d'accès indépendant depuis la rue. Ils représentent un potentiel pour le logement ou les services de proximité.

> Une évolution des silhouettes urbaines avec les extensions récentes

. Le maintien de la cohérence des villes et villages selon leur typologie à travers des extensions mesurées
Les villes et villages se sont tous implantés en lien étroit avec l'eau, soit sur une ou deux rives d'une rivière, soit sur une source, soit à distance de la rivière. Certains sont également accompagnés de hameaux. Les nouvelles constructions ne doivent pas dénaturer la silhouette urbaine d'origine.

. Le maintien des coupures d'urbanisation qui préservent l'unité des villes, villages et hameaux

Les extensions linéaires le long des routes constituent un continuum bâti, notamment entre Sens et les communes alentour et entre les villages et leurs hameaux, qui crée des paysages peu qualitatifs et contraint l'ensemble des déplacements à la voiture.

. L'inscription des nouvelles constructions dans la topographie

L'adaptation des nouvelles constructions au terrain naturel représente une opportunité d'enrichir le traitement architectural du bâtiment : hauteur et orientation des lignes de faitage, limitation des terrassements, maintien de bandes végétales, prise en compte des covisibilités

. Le questionnement sur le développement futur des hameaux sur les plateaux

Le développement des hameaux isolés sur les plateaux doit être questionné au regard de leur éloignement des centralités, de leur vulnérabilité vis-à-vis de la précarité énergétique et des conflits d'usages possibles avec les milieux agricoles.

Chapitre 2 / Le cadre de vie

> Lieux de vie et proximité :

. La localisation des nouveaux logements

Il s'agit de les implanter en priorité près des divers pôles de commerces et équipements de proximité et de faciliter et sécuriser l'accès à ceux-ci depuis la zone d'extension (on considère qu'au-delà d'un rayon de 300m l'accès aux commerces s'effectue en voiture).

> Les morphologies urbaines :

. Le renouvellement urbain dans les tissus à potentiel de mutation

Certains tissus et plus particulièrement les tissus d'axes et d'épaisseurs de faubourgs, de pavillonnaire

diffus et de centres-bourgs présentent d'importants potentiels de mutation propices au renouvellement urbain à travers des opérations de densification, de recomposition du bâti (évolutions courantes dans les centres-villes historiques depuis le Moyen-Age et jusqu'au XVIIIe siècle), de rénovation ou de valorisation qui permettraient d'augmenter et de diversifier l'offre en logement.

. La revalorisation du bâti d'enceintes

Il offre de généreux espaces extérieurs et constitue une offre « haut de gamme » pouvant attirer des populations spécifiques encore rares sur le territoire (cadres...). Ce type d'habitat à la situation géographique avantageuse et offrant des surfaces habitables relativement importantes pourrait ponctuellement faire l'objet de transformations atypiques pour favoriser une mixité intergénérationnelle (étudiants, seniors, jeunes familles).

. La mixité des typologies

En centre-ville, permettre une importante diversité de typologies, toujours qualitatives afin d'éviter un renouvellement urbain monotone et systématique et de répondre à la diversité des besoins de la population.

. La recherche d'une certaine compacité dans les nouvelles constructions

Un principe d'économie d'espace à appliquer en extension comme en renouvellement urbain, qui doit aller de pair avec une recherche de qualité architecturale.

. La rénovation du bâti vétuste

Il est très présent dans certains secteurs et sa rénovation devrait être encouragée dans une recherche de qualité globale de l'offre en logement.

. La reconquête non systématique des dents creuses

On observe une certaine systématisation des constructions dans les espaces libres considérés comme des « dents creuses » pour pallier la consommation des terres agricoles et naturelles : il faut cependant repenser ces pratiques et ne pas construire dans ces espaces si cela va à l'encontre des enjeux de préservation des points de vue, des corridors écologiques...

> La densification et le potentiel de renouvellement à Sens :

. À Sens, la densification de sites clés

Ces sites identifiés dans le diagnostic (les friches industrielles et d'activités dans les faubourgs de Sens, les alentours de la gare de Sens, le parc dégradé et vacant à réinvestir, les espaces interstitiels...) présentent de forts potentiels de renouvellement urbain.

> La consommation d'espace :

. L'équilibre entre constructions en extensions et constructions en renouvellement urbain

Les potentiels de renouvellement urbains sont à identifier.

. La remise en question des zones à urbaniser à vocation d'habitat.

Les surfaces actuellement délimitées (295 ha) correspondent à un potentiel d'urbanisation pour 28 ans si l'on se réfère à la consommation d'espace entre 2007 et 2017.

> Les consommations d'énergie du territoire

Le Grand Sénonais est peu inscrit dans la transition énergétique tant par ses modes de déplacement dominés par la voiture individuelle que par la structure de la consommation énergétique du bâti.

Les logements sont antérieurs aux réglementations thermiques et mobilisent des ressources énergétiques extérieures au territoire. Les filières solaires, éoliennes et géothermiques émergent à peine, tandis que la biomasse ou la récupération de chaleur présentent des potentiels biens réels.

. La rénovation énergétique du bâti, la limitation des freins injustifiés à son isolation thermique et l'accompagnement de l'extension du (des) réseau(x) de chaleur

Le parc résidentiel du Grand Sénonais est dominé par des typologies et des périodes de construction énergétivores par leurs âges et leur qualité de construction : les logements sont antérieurs aux réglementations thermiques et mobilisent des ressources énergétiques extérieures au territoire. Le renchérissement attendu des énergies et la nécessité de lutter contre le changement climatique imposent de mettre à niveau le patrimoine bâti du territoire.

Les travaux potentiels d'amélioration du bâti les plus efficaces sont situés dans les pôles urbains du territoire, qui concentrent un habitat collectif ancien et dont la densité énergétique permet le développement

LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT

de réseaux de chaleur. Notamment, le réseau de chaleur de Sens, en partie alimenté par la récupération de chaleur de l'usine d'incinération présente un potentiel d'extension significatif.

> La gestion de l'eau

. L'ajustement du développement urbain et de la croissance de la population aux capacités des systèmes collectifs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées, ou à la capacité des sols et des nappes dans les zones d'assainissement non collectif.

La ressource eau pour l'alimentation en eau potable est abondante, mais présente parfois des problèmes de qualité. La sécurisation de la ressource en eau peut être difficile pour une très faible part de la population, résidant dans de petites unités de distribution isolées. L'assainissement des eaux usées est mixte à l'échelle du territoire. La très majeure partie de la population est raccordée à des stations d'épurations collectives aux normes et disposant d'une bonne capacité résiduelle. L'assainissement non collectif concerne des petites communes relativement isolées, essentiellement sur la frange Est du territoire.

2/ ENJEUX DE « LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT »

> Les évolutions démographiques dans le temps long et les caractéristiques de peuplement

. L'accueil des familles

La place des grands logements dans la ville centre est à ce jour peu importante et il y existe encore trop peu de nouveaux produits présentant des qualités proches de celles de l'habitat individuel.

. Le renforcement de l'attractivité résidentielle de Sens pour les familles et les actifs

Pour ces catégories de populations, ce sont uniquement les franges de la ville centre qui sont à ce jour attractives.

. L'intégration des jeunes

La part des jeunes (15-29 ans) dans la démographie du territoire est relativement faible (14%). Il s'agirait de développer une offre « accessible », pour inciter à leur installation au sein du territoire.

. Les réponses aux différents types de besoins des anciens

Il s'agit d'assurer leur maintien à domicile, aujourd'hui difficile, dans le cadre de l'adaptation du logement et en développant dans l'offre neuve ou les programmes de réhabilitation pour une mixité intergénérationnelle.

. Les réponses aux besoins des jeunes actifs

Ces besoins concernent, entre autres, des offres du type « coliving » ou un habitat pour des salariés installés dans le bassin d'emploi pour des périodes temporaires.

> Les caractéristiques du parc du logement

. La valorisation des formes d'habitat offrant une véritable relation de proximité à la nature

L'habitat ancien utilise souvent ce principe, par des alternances de respirations vertes entre les bâtis, ou en cœur d'îlot.

. L'intensification de la reconquête des patrimoines anciens pour offrir des produits qualitatifs, rares ou inaccessibles dans les contextes métropolitains

En garantissant une qualité d'habitabilité conforme aux nouveaux standards recherchés en termes de confort tout en préservant la spécificité de l'habitat ancien.

. L'affirmation de la spécificité de l'habitat des différents niveaux de territoire : la ville centre, le pôle urbain villeneuvien, les villes relais et villages pour construire une offre résidentielle globale, diversifiée et complémentaire et conforter une identité commune.

. La diffusion équilibrée du parc locatif social

Elle est aujourd'hui concentrée essentiellement sur Sens et Paron. Son renforcement mesuré au sein de certaines communes très urbaines (notamment Villeneuve-sur-Yonne) et sa diffusion avec un accompagnement social dans les villages pourraient être envisagés.

. Le renforcement de la mixité fonctionnelle

Cette mixité est déjà présente en centre-ville avec l'investissement des rez-de-chaussée par des activités, mais elle est encore trop peu présente dans certains quartiers, notamment dans les tissus d'habitat collectif.

. La promotion de la mixité intergénérationnelle

Il semble que les formes urbaines et les tailles de

logement, dans l'habitat existant comme dans le neuf sont déterminantes dans les dynamiques locales de peuplement, notamment en matière de mixité intergénérationnelle.

. Le renforcement de la mixité dans les statuts d'occupation des programmes résidentiels

On constate une grande disparité de ces statuts en fonction de l'armature urbaine : par exemple, la ville centre offre des possibilités de démarrage d'un parcours résidentiel dans l'agglomération, mais les produits en maison et en accession abordable y sont insuffisants pour une poursuite du parcours dans la ville centre.

. L'amplification de l'effort de rénovation urbaine sur les quartiers de la politique de la ville

Ces quartiers présentent une certaine monotonie résidentielle tant dans les formes urbaines que dans les statuts d'occupation : une part majoritaire de bâti construit dans les années 50 à 80, très peu d'habitat ancien et une faible part de logements neufs, ainsi qu'une part de logements sociaux oscillant entre 70% et près de 90%.

. La mobilisation du potentiel de la ville déjà constituée

La qualité de l'habitat a besoin d'outils pour se renouveler et permettre la reconquête des logements vacants ou dégradés.

. La rénovation énergétique du bâti, la limitation des freins injustifiés à son isolation thermique et l'accompagnement de l'extension du (des) réseau(x) de chaleur

Le parc résidentiel du Grand Sénonais est dominé par des typologies et des périodes de construction énergétivores par leurs âges et leur qualité de construction. Le renchérissement attendu des énergies et la nécessité de lutter contre le changement climatique imposent de mettre à niveau le patrimoine bâti du territoire.

> Les dynamiques et politiques locales de l'habitat

. La production de logement neuf

La production de logement neufs reste tirée et dominée par la production de logements sociaux, elle-même fortement impulsée par les projets de rénovation urbaine et les besoins de reconstitution de l'offre locative à la suite de démolitions. L'enjeu est de progressivement changer de paradigme et de voir se développer la production privée dans le neuf tant en accession qu'en locatif. La transformation d'image de la ville et de l'agglomération, notamment la valorisation des atouts de patrimoine naturels et urbains, doit être mis au cœur du processus de reconquête de l'attractivité pour attirer des investisseurs.

. La diffusion du logement social au sein de l'agglomération

La production de logements sociaux hors de la ville centre a commencé à se développer à partir des années 90, essentiellement dans le cadre d'une offre de locatif social individuel (sauf à Paron qui compte de gros volumes de collectifs). Les volumes de production locative sociale sont restés faibles, mais non négligeables (autour de 20 par an) dans les communes de l'agglomération autres que les deux pôles urbains. Ce mouvement doit être poursuivi en relation avec la prise en considération des besoins locaux en ce domaine. C'est plus le besoin local que la nécessité de reconstituer le parc locatif en lien avec les démolitions des programmes de renouvellement urbain qui assurera le développement du parc social sur l'ensemble de l'agglomération.

. La prise en compte des programmations du NPNRU

L'objectif de reconstitution fixé représente 293 logements à réaliser à Sens (en QPV et en dehors) et dans trois autres communes de l'agglomération.

. Le rééquilibrage des typologies de l'offre résidentielle du locatif social

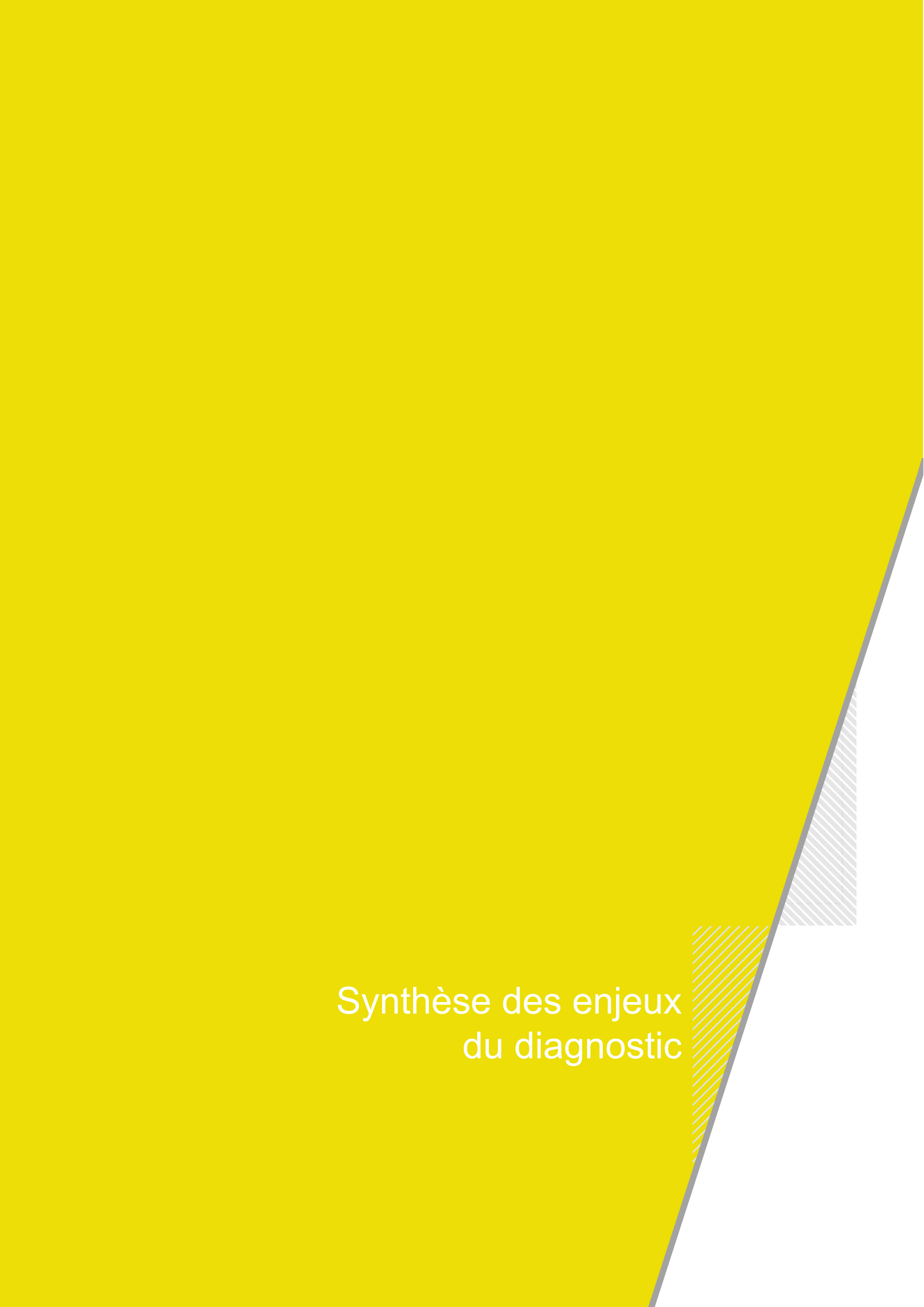
La part de très grands logements a diminué au fil des années, mais cette diminution relative a moins profité à la réalisation de logements adaptés aux profils familiaux (T3/T4) qu'elle n'a répondu à l'accueil des ménages isolés ou de petite taille en début ou fin de parcours résidentiel. Le renforcement de la promotion de logements de taille adaptés aux familles reste un enjeu pour prévenir les risques de départ des familles de l'agglomération.

. Le parc privé, fragile, mais à fort potentiel

Le parc privé connaît une vacance importante dont les causes ne sont pas seulement à chercher dans la disqualification physique des logements, mais dans un ensemble de facteurs qui conduisent à un processus de désaffection. Un regain d'attractivité est attendu dans le cadre des programmes de revitalisation des centres. Les programmes d'amélioration du parc ancien engagés depuis quelques années sont ainsi appelés à être amplifiés. Le bon « positionnement » du Grand Sénonais en limite de l'Île-de-France avec une bonne qualité de desserte et de services constitue un atout pour capter un desserrement des ménages en lien avec le développement du Grand Paris auquel le parc ancien requalifié a vocation à contribuer.

. L'accompagnement des actions en faveur de l'habitat

Le POA-H du PLUi-H va définir des orientations et des actions à engager sur la période 2020-2035 afin de répondre aux nombreux enjeux énoncés ci-dessus. La bonne application du POAH nécessitera l'acquisition ou le renforcement des compétences techniques internes de l'agglomération ainsi qu'une campagne de sensibilisation et de communication auprès du grand public en lien avec la stratégie de marketing territoriale adoptée par l'agglomération.

The background is a solid yellow color. A diagonal grey line runs from the bottom left towards the top right. To the right of this line, there are two triangles. The lower triangle is filled with yellow diagonal hatching, and the upper triangle is filled with light grey diagonal hatching.

Synthèse des enjeux du diagnostic

Chapitre 1 / Le socle : Les fondements géographiques et historiques du territoire

Un paysage façonné par l'eau / Les valeurs et les spécificités paysagères du territoire

> Le maintien et la qualification de la trame écologique et paysagère.

- . La préservation des cônes de vue et des perspectives remarquables du territoire
- . Le maintien et le développement des ceintures jardinées. La mise en scène des points de vue sur les vallées
- . La valorisation des bâtiments repères
- . La préservation des lignes de crête
- . La préservation du caractère naturel de l'Yonne
- . La mise en valeur écologique et paysagère des anciennes carrières

- . Le maintien et la valorisation des espaces ouverts le long de l'Yonne
- . Le développement du tourisme fluvial sur l'Yonne
- . La gestion des espaces de stationnement à proximité de l'Yonne
- . L'intégration des ouvrages hydrauliques dans le patrimoine architectural local
- . La révélation des cours d'eau et des confluences au sein des tissus bâtis
- . La création de connexions douces entre le chemin de halage de l'Yonne et les villages environnants
- . Le développement d'itinéraires doux le long des aqueducs et des anciennes voies de chemin de fer
- . La protection des sources au cœur des villages
- . La mise en place d'une gestion intégrée de l'eau

Les milieux naturels et les continuités écologiques

Le Grand Sénonais est traversé du Nord au Sud par l'Yonne qui supporte une continuité écologique aquatique et humide d'importance interrégionale, et dont les coteaux accueillent une trame de pelouses calcaïques dont l'intérêt européen est attesté par le classement Natura 2000 des pelouses les mieux conservées. Cet axe de circulation, pour les oiseaux, mammifères et insectes notamment, est complété par les continuités transversales de ses affluents, en particulier la Vanne en rive droite, et par la présence des petits massifs boisés sur le plateau au sud-est du territoire (bois de Chavan, bois de Véron, Vau Morin...) et au-delà vers la forêt d'Othe.

Certaines continuités écologiques devront être renforcées :

- Entre la vallée de la Vanne et de l'Yonne pour permettre

- . La préservation des zones humides du territoire, le renforcement des réseaux de mares et de fossés, et l'aménagement des berges des cours d'eau et plan d'eau...
- . L'interdiction absolue de toute urbanisation et de toute construction nouvelle dans les périmètres des sites Natura 2000, et dans une moindre mesure, les ZNIEFF

une circulation effective de la flore et de la faune, au nord-est de Sens ;

- La continuité des coteaux calcaires à proximité de l'agglomération de Sens.

Les sites inventoriés au titre du patrimoine naturel remarquable sont des coteaux et pelouses calcaires, des zones humides, des ruisseaux, des bois... Ils couvrent une faible superficie, mais sont des milieux sensibles subissant une pression urbaine. Leur préservation passera par une action volontariste sur le foncier, sur la gestion de l'eau et des zones agricoles. Certains sites sont à prendre en compte de manière prioritaire, comme les coteaux calcaires, les zones humides à l'amont des champs captant de Sens les zones d'anciennes gravières et les mares.

- . Le même niveau de protection pour les pelouses sèches reconnues en dehors du site Natura 2000
- . Le renforcement des continuités écologiques des vallées de l'Yonne de la Vanne et de la continuité écologique des coteaux calcaires à proximité de l'agglomération de Sens
- . La préservation et l'amélioration de la fonctionnalité de la trame écologique

La géomorphologie urbaine

> La mise en valeur du patrimoine historique et la promotion de son évolution, de sa transformation.

> La recherche de la qualité des lieux de vie.

> La préservation du caractère des communes par un dialogue entre l'existant et les constructions neuves.

- . La prise en compte de la structure urbaine dans les développements futurs
- . La préservation et la valorisation de zones humides centrales dans les villages
- . La mise en valeur du patrimoine historique des deux pôles urbains et de l'image du territoire
- . La requalification du bâti de types bourguignon et « villeneuvien »
- . L'évolution des centres-villes et centres-bourgs en adéquation avec les démarches et périmètres de protection en cours
- . L'éventuelle transformation de certains bâtiments religieux, institutionnels, industriels, agricoles dans les centralités (cf. Passy, Villeneuve-sur-Yonne...)

- . La mise en dialogues des nouvelles constructions avec le patrimoine architectural local
- . La reconquête des 1er étages inoccupés de boutiques
- . La constitution de promenades s'appuyant sur la ponctuation des éléments de patrimoine
- . Le maintien de la cohérence des villes et villages selon leur typologie à travers des extensions mesurées
- . Le maintien des coupures d'urbanisation qui préservent l'unité des villes, villages et hameaux
- . La préservation des lignes de crête
- . L'inscription des nouveaux aménagements et des nouvelles constructions dans la topographie
- . Le questionnement sur le développement futur des hameaux sur les plateaux
- . La recherche de formes urbaines compactes
- . La préservation des vues sur les silhouettes urbaines et depuis les centralités sur les espaces agricoles et naturels.

Chapitre 2 / Le cadre de vie : Comment les hommes occupent le territoire

Les paysages et les tissus urbains

- > L'aménagement qualitatif des lisières permettant le développement et la cohabitation de nouveaux usages.
- > L'évolution des tissus de maisons individuelles existants.
- > Une nouvelle approche de l'aménagement des zones d'activités.

. Le renouvellement urbain dans les tissus à potentiel de mutation

. La revalorisation du bâti d'enceintes

. La mixité des typologies

. La couture des différents tissus urbains

. La recherche d'une certaine compacité dans les nouvelles constructions

. La rénovation du bâti vétuste

. La préservation des cœurs d'îlots végétalisés dans les villes et villages

. La reconquête non systématique des dents creuses

. À Sens, la densification de sites clés

. L'évolution qualitative des lisières entre l'espace habité et les espaces agricoles et naturels

. La promotion de parcs d'activités associant compacité et convivialité

. Le développement de l'agriculture de proximité dans les lisières urbaines

. Le développement d'un réseau de circulations douces reliant les villages à leur environnement

. Le développement des chemins vicinaux appuyés sur la trame paysagère

. La mise en valeur des points de vue sur les espaces ouverts depuis les cœurs des villes et villages

. La préservation des prairies dans les vallées

. La composition d'un réseau de chemins à travers les espaces agricoles et forestiers

. La valorisation des espaces agricoles de la vallée de l'Yonne pour la qualité de vie des habitants

. L'exploitation durable des boisements sur les plateaux

. La création de véritables lisières entre les espaces agricoles et les espaces boisés

. La préservation et la recomposition de la structure paysagère dans l'espace agricole

. La qualification écologique et paysagère des affluents de l'Yonne au sein des espaces agricoles

. L'équilibre entre constructions en extensions et constructions en renouvellement urbain

. Le renforcement de quelques zones d'activités stratégiques

. La remise en question des zones à urbaniser à vocation d'habitat.

Polarité, centralité et mobilités

> **Le renforcement de la vitalité des centres-villes par le maintien et/ou l'implantation de commerces, services et équipements de proximité.**

> **La qualification et l'apaisement des espaces qui rythment la vie de la commune.**

> **La mise en valeur des relations des centralités avec leur environnement.**

> **Le développement d'un réseau de circulation intercommunal apaisé et sa continuité avec les maillages de circulation douce locaux.**

- . Le maintien des équipements scolaires existants
- . La valorisation des offres de formation présentes sur le territoire
- . Le renforcement de l'offre en équipements sportifs et de loisirs
- . La valorisation et le soutien des équipements culturels
- . La diversification de l'offre commerciale
- . La fréquentation des commerces de proximité
- . Le développement de nouveaux modes de consommation et de services complémentaires propices au lien social
- . Le maintien ou le renforcement des équipements de proximité
- . Le dynamisme des RDC en centre-ville
- . La localisation des nouveaux logements
- . L'aménagement et la sécurisation d'un maillage de cheminements doux dans toutes les centralités du territoire
- . La sécurisation des grands axes routiers traversant les cœurs de communes
- . L'aménagement d'espaces publics accueillants pour les piétons

- . Le maintien et le développement du caractère rural des rues
- . La requalification de certains espaces publics
- . La multiplication des usages dans les espaces centraux
- . L'animation éphémère des espaces non construits
- . La visibilité et la perception du nombre important de places de stationnement à proximité et au sein de l'amande à Sens
- . Une offre en stationnement proportionnelle au nombre de navetteurs à proximité des pôles de gare de Sens et Villeneuve-sur-Yonne
- . La capacité de stationnements pour les vélos aux abords des gares de Sens et Villeneuve-sur-Yonne et dans le centre-ville de Villeneuve-sur-Yonne
- . Des aménagements de places de stationnement qui tiennent compte des risques et contraintes environnementales
- . La qualité d'aménagement des stationnements à proximité de la gare de Villeneuve-sur-Yonne
- . La mise en place de nouvelles bornes électriques de rechargement
- . L'allègement en stationnement des trottoirs des rues historiques des centres-villes de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne
- . Le développement de l'intermodalité
- . La requalification et la sécurisation des routes historiques
- . La sécurisation des déplacements cyclistes du quotidien, sur des voies où les voitures circulent à vitesse soutenue pour permettre des liaisons entre les différents noyaux urbanisés
- . La valorisation des traversées de cours d'eau, des alignements d'arbres et des percées visuelles de la RD606

Chapitre 2 / Le cadre de vie : Comment les hommes occupent le territoire

La gestion des ressources et la santé des populations

Le Grand Sénonais est peu inscrit dans la transition énergétique tant par ses modes de déplacement dominés par la voiture individuelle que par la structure de la consommation énergétique du bâti. Les logements sont antérieurs aux réglementations thermiques et mobilisent des ressources énergétiques extérieures au territoire. Les filières solaires, éoliennes et géothermiques émergent à peine, tandis que la biomasse ou la récupération de chaleur présentent des potentiels biens réels.

L'alimentation en eau potable et l'assainissement sont des préoccupations majeures, en particulier dans la vallée de la Vanne et du secteur Ouest de Sens. Entre systèmes d'assainissement collectif et non collectifs, le territoire doit intégrer finement ses choix d'urbanisation dans une démarche de préservation de la ressource en eau.

La Communauté d'agglomération du Grand Sénonais structure

la gestion des déchets, avec un tri relativement performant, à compléter par des filières locales de réutilisation, de recyclage ou de traitement.

Le développement numérique du territoire doit être complété, pour résorber les disparités de niveau de service observées dans le territoire, où Sens fibrée en partie cohabite avec des communes au débit Internet très faible et/ou en zone blanche.

Les risques naturels et technologiques majeurs sont concentrés dans les vallées de l'Yonne et de la Vanne, en particulier autour de Sens et de Villeneuve-sur-Yonne. Plus ponctuellement, les coteaux, les vallons et les petites vallées drainés, subissent aussi des risques localisés. Les nuisances sonores et industrielles ne présentent pas d'enjeux majeurs, car n'engendrant que peu de risques pour la santé des populations.

- . La rénovation énergétique du bâti, la limitation des freins injustifiés à son isolation thermique et l'accompagnement de l'extension du (des) réseau(x) de chaleur

- . La sécurisation des déplacements cyclistes du quotidien, sur des voies où les voitures circulent à vitesse soutenue pour permettre des liaisons entre les différents noyaux urbanisés

- . L'accompagnement de la valorisation croissante des énergies renouvelables dans les projets individuels et collectifs

- . La mise en place d'une gestion intégrée de l'eau, dans toutes ses dimensions et à toutes les échelles du territoire est un enjeu

- . L'ajustement du développement urbain et de la croissance de la population aux capacités des systèmes collectifs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées, ou à la capacité des sols et des nappes dans les zones d'assainissement non collectif

- . La consolidation des démarches de gestion des déchets, et notamment du tri à travers des filières locales de réutilisation, de recyclage ou de traitement

- . Le renforcement du développement numérique du territoire pour résorber les disparités de niveau de service observées dans le territoire

- . La prévention des inondations et l'amélioration de la résilience face aux risques

- . La préservation de la santé environnementale des habitants et usagers du territoire

Chapitre 3 / Les dynamiques : Comment les hommes vivent ce territoire

L'armature territoriale et les dynamiques de développement

- > La mise en réseaux du territoire.
- > Le renforcement de l'axe structurant de l'Yonne.
- > Le dynamisme des filières locales.
- > Le développement des zones d'activités : une stratégie de localisation et la mise en place de services aux entreprises.

- . Le positionnement par rapport au Grand Paris
- . L'accueil de nouvelles populations
- . Le rayonnement régional du pôle d'emploi de Sens
- . L'axe structurant de l'Yonne
- . Le rôle stratégique de la gare de Sens
- . La vitalité industrielle Sénonnaise
- . La reconquête des friches industrielles
- . La diversification des activités agricoles
- . Le développement de la filière bois et sa diversification
- . Le développement des zones d'activités existantes
- . Le renforcement de la qualité des zones d'activités
- . Le dynamisme économique du port de Gron
- . Le développement des nouvelles économies et des nouveaux modes de travail
- . La valorisation des offres de formation présentes sur le territoire
- . L'attractivité touristique commune des centres-villes de Villeneuve-sur-Yonne et Sens
- . Le potentiel touristique de la vallée de l'Yonne
- . Le renforcement de la capacité d'hébergement touristique

La démographie et l'habitat

- > La prolongation du regain démographique et la construction d'une attractivité durable par la qualité de l'habitat.
- > La promotion des équilibres et le développement des complémentarités.

- . L'accueil des familles
- . L'intégration des jeunes
- . Les réponses aux différents types de besoins des anciens
- . Les réponses aux besoins des jeunes actifs

Les dynamiques et politiques locales de l'habitat

- > La production de logement neuf
- > La diffusion du logement social au sein de l'agglomération
- > La prise en compte des programmations du NPNRU
- > Le rééquilibrage des typologies de l'offre résidentielle du locatif social
- > Le parc privé, fragile, mais à fort potentiel
- > L'accompagnement des actions en faveur de l'habitat

- . La valorisation des formes d'habitat offrant une véritable relation de proximité à la nature
- . L'intensification de la reconquête des patrimoines anciens pour offrir des produits qualitatifs, rares ou inaccessibles dans les contextes métropolitains
- . L'affirmation de la spécificité de l'habitat des différents niveaux de territoire
- . La diffusion équilibrée du parc locatif social
- . Le renforcement de la mixité fonctionnelle
- . La promotion de la mixité intergénérationnelle
- . Le renforcement de la mixité dans les statuts d'occupation des programmes résidentiels
- . L'amplification de l'effort de rénovation urbaine sur les quartiers de la politique de la ville
- . La mobilisation du potentiel de la ville déjà constituée
- . La rénovation énergétique du bâti, la limitation des freins injustifiés à son isolation thermique et l'accompagnement de l'extension du (des) réseau(x) de chaleur.



Ateliers #2

Les ateliers thématiques

Les trois ateliers de secteur présentés en début de document et les enjeux mis en exergue par le travail de diagnostic ont eu pour grand intérêt d'identifier et de problématiser six thématiques d'aménagement récurrentes du territoire de l'agglomération.

Ces thématiques ont fait l'objet de six ateliers qui ont mobilisé les élus de l'agglomération, les acteurs socio-économiques et les partenaires institutionnels entre janvier et mars 2018.

ATTRACTIVITE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Gron, 30.01.2018



Définir le projet pour le territoire intercommunal, quels emplois, quelle économie demain ? Quels leviers pour l'attractivité en terme d'équipements structurants, d'infrastructures, de déplacement et de communications numériques... ?

**E
N
J
E
U
X**

- > La mise en réseaux du territoire.
- > Le renforcement de l'axe structurant de l'Yonne.
- > Le dynamisme des filières locales.
- > Le développement des zones d'activités : une stratégie de localisation et la mise en place de services aux entreprises.

L'EAU

Malay-le-Grand, 07.02.2018



Bien gérer la ressource en eau, s'adapter à la contrainte (intégrer les risques dans le projet urbain), préserver et mettre en valeur ce patrimoine commun et développer ses rôles et ses usages...

**E
N
J
E
U
X**

- > L'intégration de l'eau à toutes les échelles.
- > Le maintien et la qualification de la trame écologique et paysagère
- > La préservation de la santé environnementale des populations.

HABITER LA CITE

Sens, 01.02.2018 - Rosoy 06.03.2018



Trouver un équilibre entre les extensions urbaines et le renouvellement urbain, soigner la forme urbaine des nouvelles constructions, rechercher une qualité résidentielle, développer des stratégies pour le logement...

**E
N
J
E
U
X**

- > La prolongation du regain démographique et la construction d'une attractivité durable par la qualité de l'habitat.
- > La promotion des équilibres et le développement des complémentarités.
- > La recherche de la qualité des lieux de vie.

LISIÈRES URBAINES

Véron, 06.02.2018



Comment limiter l'étalement urbain, travailler sur les espaces entre terres agricoles, terres urbanisées et terres naturelles, l'importance des corridors écologiques, retrouver des liens entre monde rural et monde urbain...

**E
N
J
E
U
X**

- > L'aménagement qualitatif des lisières permettant le développement et la cohabitation de nouveaux usages.
- > L'évolution des tissus de maisons individuelles existants.
- > Une nouvelle approche de l'aménagement des zones d'activités.

PATRIMOINE ET CENTRE VILLE

Villeneuve-sur-Yonne, 09.02.2018



Comment concilier patrimoine et requalification urbaine, trouver un équilibre entre les zones d'activité et les commerces de proximité, redynamiser les centres-villes....

**E
N
J
E
U
X**

- > Le renforcement de la vitalité des centres-villes par le maintien et/ou l'implantation de commerces, services et équipements de proximités.
- > La mise en valeur du patrimoine historique et la promotion de son évolution, de sa transformation.
- > La préservation du caractère des communes par un dialogue entre l'existant et les constructions neuves.

LIEUX DE VIE

Voisines, 17.01.2018



Retrouver des lieux propices au lien social, recréer une proximité du quotidien, fabriquer des liaisons par les cheminements et les voies douces, impliquer les habitants dans les projets relevant de l'espace public...

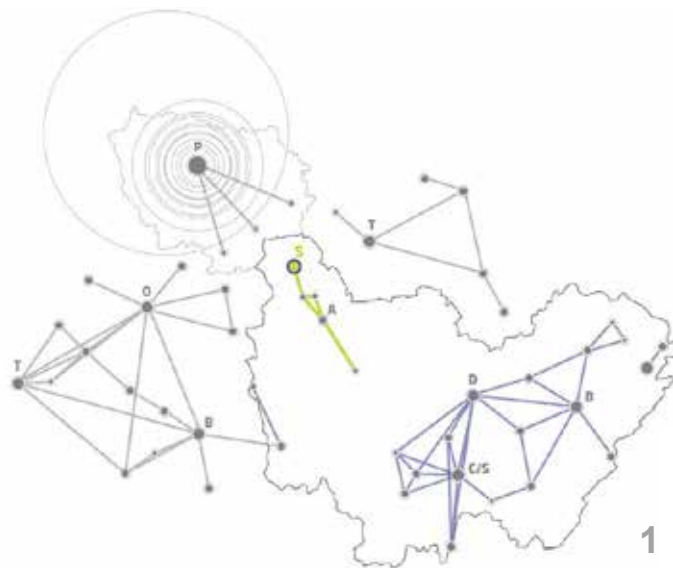
**E
N
J
E
U
X**

- > La qualification et l'apaisement des espaces qui rythment la vie de la commune.
- > La mise en valeur des relations des centralités avec leur environnement.
- > Le développement d'un réseau de circulation intercommunal apaisé et sa continuité avec les maillages de circulation douce locaux.

Attractivité et perspectives de développement - Gron 30.01.2018

Emploi, industrie, développement endogène, offre de foncier économique, image attractive.... Ces thématiques complexes ont nourri les réflexions de ce second atelier thématique ayant pour but d'interroger le projet économique à développer sur le territoire.

L'atelier a réuni différents acteurs (CCI, SAFER, chefs d'entreprises, Initiative 89, lycée de Sens...) et s'est appuyé sur une visite du site de l'entreprise Tubauto installée dans la zone industrielle de Salcy à Gron. Des atouts et des dysfonctionnements du territoire ont été mis en avant, et ont ouvert le débat sur l'avenir économique du Grand Sénonais et ses perspectives de développement.



- Une position stratégique de carrefour territorial.
- Des infrastructures efficientes ou à fort potentiel (autoroutes, voies ferrées, port...).
- Un Indice de Concentration d'Emploi élevé (un nombre d'emplois présents supérieur à la population active qui habite sur le territoire).
- Une économie productive dynamique.
- Un regain démographique récent.
- Un cadre de vie remarquable.



- Certaines infrastructures telles que le port de Gron sont sous exploitées par rapport à leur potentiel réel.
- Un revenu médian disponible faible.
- Un taux de chômage plus élevé que la moyenne départementale.
- Un manque d'adéquation entre formation et offres d'emplois.
- Des difficultés à attirer les étudiants et les cadres.

« Aujourd'hui ce sont les jeunes et les cadres qu'il faut attirer sur le territoire »

> La mise en réseaux du territoire

> Un territoire dynamique qui attire quotidiennement plus de 900 navetteurs en provenance de la région parisienne. 2 800 actifs navetteurs habitant l'agglomération (dont entre 900 et 1 200 utilisent le train en gare de SENS) vont par ailleurs travailler en Ile-de-France.

« Le noeud autoroutier est un atout pour l'implantation des entreprises »



> Des infrastructures routières et ferroviaires qui relient le territoire vers le Grand Paris, Lyon, Troyes, Montargis, Orléans.

> Un port appartenant au réseau HAROPA constitué par l'axe Paris-Rouen-Le Havre.



> **Le renforcement de l'axe structurant de l'Yonne.**

- > 80 à 90% de la population
- > 3 gares, 1 port industriel et 2 ports de tourisme
- > La majorité des emplois et des zones d'activités
- > Les grands équipements structurants
- > Un grand espace de nature
- > 25% des terres agricoles

> **La formation**

- > Travailler sur une adéquation entre formations et offres d'emplois pour répondre aux besoins industriels, valoriser les filières d'apprentissage
- > Consolider le rayonnement des lycées professionnels de Sens et du territoire en tant que « plateau technique »
- > Attirer de nouveaux professeurs

> **L'accueil de nouveaux actifs aux profils spécifiques**

- > Valoriser l'image du territoire pour y attirer de nouveaux actifs (cadres, professeurs...)

> Mettre en valeur le cadre de vie et développer les espaces à rayonnement régional (parcs, berges...)

- > Faciliter l'accueil des nouveaux habitants
- > Diversifier l'offre d'éducation post-bac
- > Diversifier les services, notamment l'offre à destination de la population des 15-30 ans
- > Permettre le développement de nouveaux modes de travail notamment via l'efficacité des réseaux de communications numériques

1. Un territoire d'interfaces
2. Le noeud autoroutier au nord du Grand Sénonais
3. Le port de Gron
4. Le Parc du Moulin à Tan
5. Sens
6. L'Yonne, un fleuve aimable
7. Saint-Denis-lès-Sens
8. La cathédrale Saint-Etienne de Sens

« Sur ce territoire d'eau et de terres il est facile de prendre soin de soi, comment valoriser cet art de vivre ? »



Attractivité et perspectives de développement - Gron 30.01.2018

> Le dynamisme des filières locales

- > Travailler sur une adéquation entre formations et offres d'emplois pour répondre aux besoins industriels et valoriser les filières d'alternance.
- > Consolider la relation de l'activité agricole avec le territoire.



- > Encourager la transformation des produits sur place pour diversifier l'économie agricole.
- > Favoriser la mise en place des circuits courts, attractifs pour les nouveaux arrivants.

« Le besoin industriel en techniciens est fort, mais il existe un problème de recrutement des professeurs »



> ZOOM SUR L'ENTREPRISE TUBAUTO

Entreprise spécialisée dans les portes de garage, établie depuis 25 ans dans la zone industrielle de Salcy, Tubauto s'appuie exclusivement (pour des questions de rapidité et de flexibilité) sur l'infrastructure routière pour des transports partout en France et jusqu'en Allemagne.

Des enjeux internes qui éclairent sur la situation du territoire
Lors de la visite du site industriel, des enjeux propres à l'entreprise ont été énoncés qui sont à élargir à l'ensemble du territoire :

- > La capacité d'attirer des employés au profil spécifique
- > La possibilité de gérer son foncier par anticipation

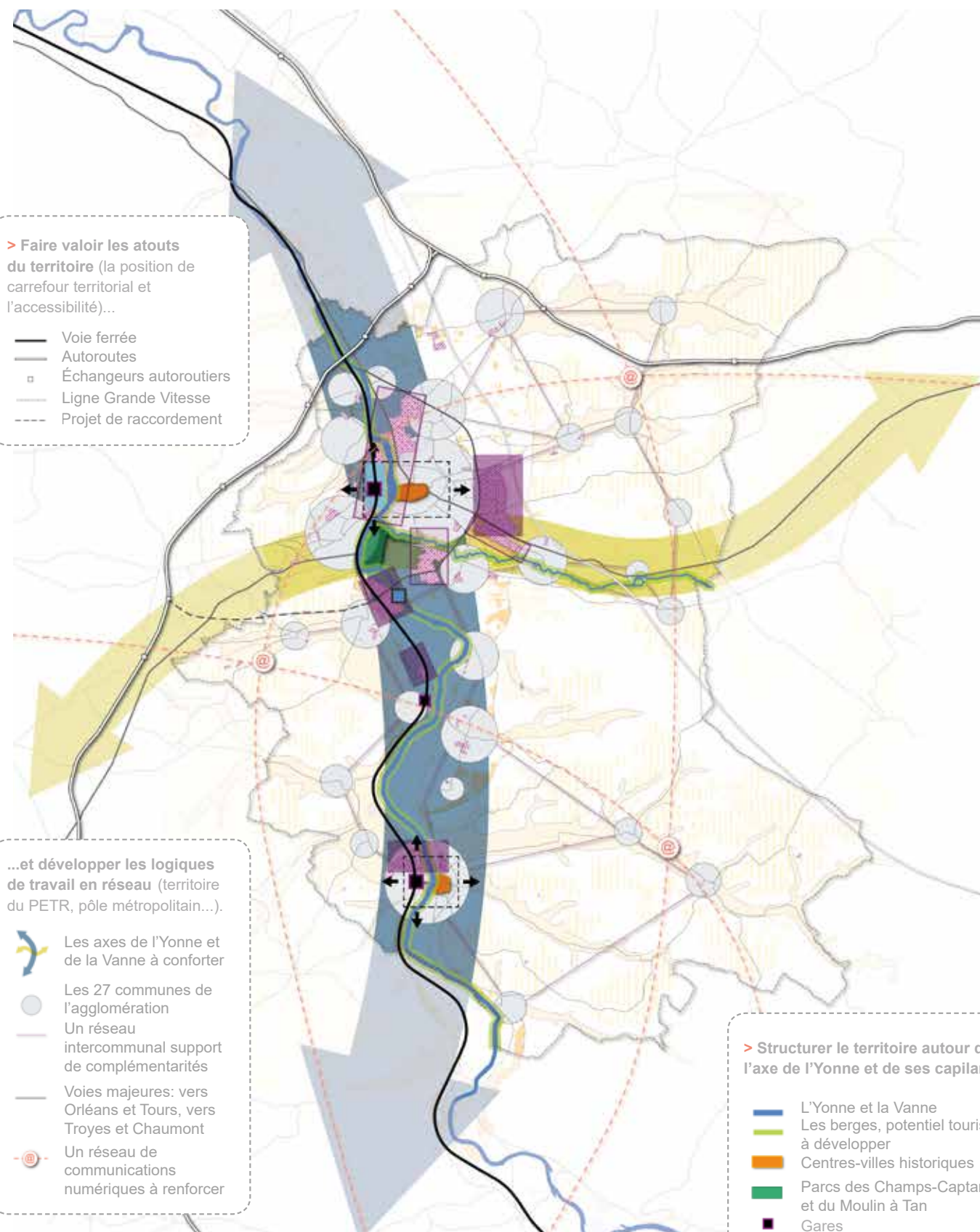


- 8. Une forte présence des activités agricoles sur le territoire
- 9. La zone industrielle de Salcy, au nord de Gron, qui accueille entre autres Tubauto et les Moulins Dumée
- 10. Visite des halles de production de Tubauto

> Le développement des zones d'activités : une stratégie de localisation et la mise en place de services aux entreprises

- > Disposer d'une offre foncière attractive pour attirer de nouvelles entreprises
- > Concentrer l'accueil sur les pôles existants de Gron et des Vauguilletes (41ha à venir aux Vauguilletes, 30ha entre les z.a de Gron et Etigny) et éviter le morcellement des zones d'activités
- > Développer des services aux entreprises mutualisés (crèche, restaurant...)

- > Valoriser les aménagements qualitatifs (exemple de la zone de Gron avec cheminement jusqu'à Sens et réflexion autour d'activités ludiques sur les étangs) et améliorer la signalétique
- > Réinvestir les friches industrielles et requalifier certaines zones, notamment les abords des sites industriels
- > Considérer les petites zones artisanales dans les communes rurales comme supports d'emplois à préserver



> Conforter les filières dynamiques locales et activer des synergies.

- Le port de Gron
- Les zones d'activités, supports d'une industrie dynamique
- Des zones d'activités au positionnement stratégique, à aménager qualitativement
- Les pôles économiques à privilégier pour les implantations futures

Accompagner les évolutions du secteur agricole.

- Polyculture de la vallée de l'Yonne
- Maïsiculture de la vallée de la Vanne
- Cultures céréalières des plateaux

L'EAU

Malay-le-Grand 07.02.2018

Quelle est la place de l'eau dans l'agglomération du Grand Sénonais, quels sont les documents-cadres et quelles thématiques le PLUi-H peut aborder ? Des observations de terrain, aux détails du quotidien de la vie de l'eau, de sa gestion, des qualités et des problématiques induites, les modalités de prise en compte dans le document d'urbanisme sont réelles, mais ne permettent de répondre à tous les enjeux.

L'atelier a rassemblé différents acteurs en charge des problématiques de l'eau à grandes échelles comme l'Agence de l'Eau ou la DDT sur des enjeux de qualité et de quantité et de zones humides ainsi que des élus locaux en charge de la gestion de l'eau à l'échelle des Syndicats d'adduction et d'assainissement et de la communauté d'agglomération.



> Richesses et contraintes

Le Sénonais est un territoire riche de ses deux cours d'eau majeurs : l'Yonne et la Vanne qui sont structurantes pour l'organisation urbaine du territoire, porteurs de trames écologiques régionales aquatiques et humides et entraînant des contraintes d'inondabilité fortes.

Le PLUi-H peut engager des moyens de protection forts des vallées et zones humides et impulser des pratiques plus favorables à la nature et limitant les risques d'inondation.

Il peut engager vers un urbanisme résilient :

- > Réduire l'imperméabilité des sols
- > Favoriser la rétention d'eau à la parcelle
- > Imposer localement la plantation de haies

Ou encore repenser de manière innovante la constructibilité dans les zones inondables : permettre l'urbanisation ponctuelle de secteurs stratégiques ?



> Ressources pour ici et ailleurs

Le Grand Sénonais est traversé par l'aqueduc de la Vanne qui alimente Paris en eau et présente une disponibilité en alimentation en eau potable peu homogène sur le territoire. Malgré la présence de plusieurs sources et captages, certaines communes présentent des risques quant à cette ressource. Il est impératif de la gérer pour assurer la capacité d'urbanisation de chaque territoire.

Les masses d'eau présentent une qualité globalement médiocre, d'où la nécessité de développer des moyens de réduire à la source les risques de pollution et l'importance d'améliorer les systèmes d'assainissement. Le PLUi-H s'engage dans ce sens par la valorisation des paysages des vallées, avec des systèmes de haies et de fossés de drainage et par la rigueur dans les assainissements individuels et collectifs :

> Améliorer la qualité des cours d'eau par la conformité des assainissements et la création d'espaces tampons qui permettent une épuration naturelle des eaux (zones humides et ripisylves).

> Améliorer les captages des sources, par exemple avec l'installation de panneaux solaires, comme à la source du Moulin de Villiers-Tournois.

> Favoriser les plantations lors de projets d'aménagement afin de permettre l'infiltration et le ralentissement des eaux.

1. Visite de terrain, route des Fleuris
2. L'Yonne en forte crue
3. Le Crapaudrome de Malay-le-Grand
4. et 5. L'Aqueduc de la Vanne
6. La Vanne et sa ripisylve
7. Le système racinaire des arbres aide l'eau à s'infiltrer dans le sol : l'implantation de haies sur les coteaux permet de ralentir les eaux de ruissellement et de diminuer leur volume en amont des zones urbanisées.



Une vallée structurante et de multiples capilarités



Le port de tourisme de Villeneuve-sur-Yonne



L'axe structurant de l'Yonne, vers la Seine et Paris



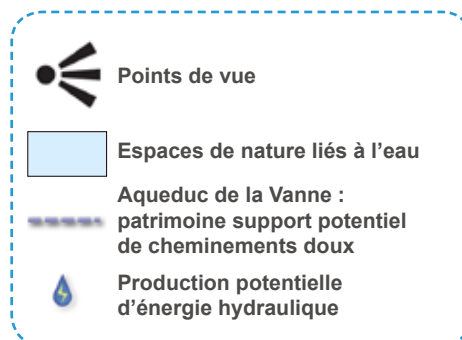
Des espaces riches de nature et de patrimoine à potentiels de loisirs et d'énergie



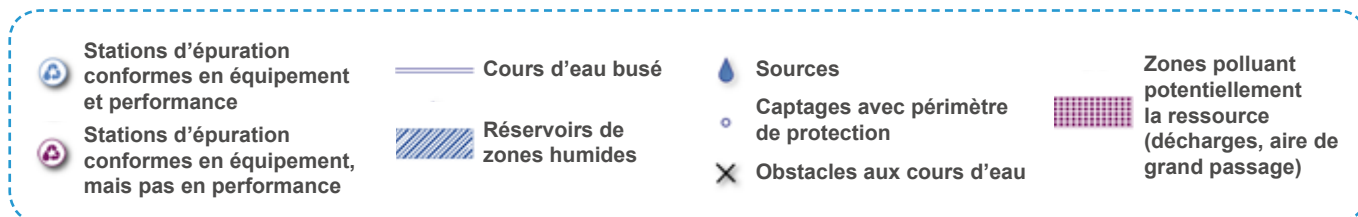
L'Yonne offre de vastes espaces de nature



Les étangs de Villeneuve-sur-Yonne



Une ressource rare à protéger et des cours d'eau à renaturer



Des risques à prévenir

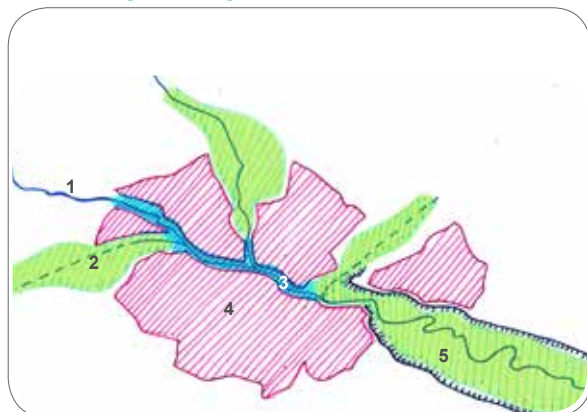
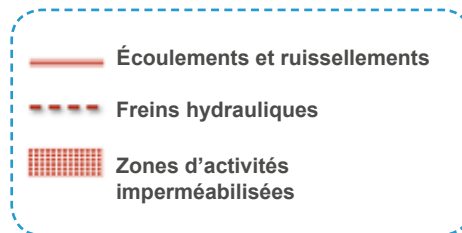
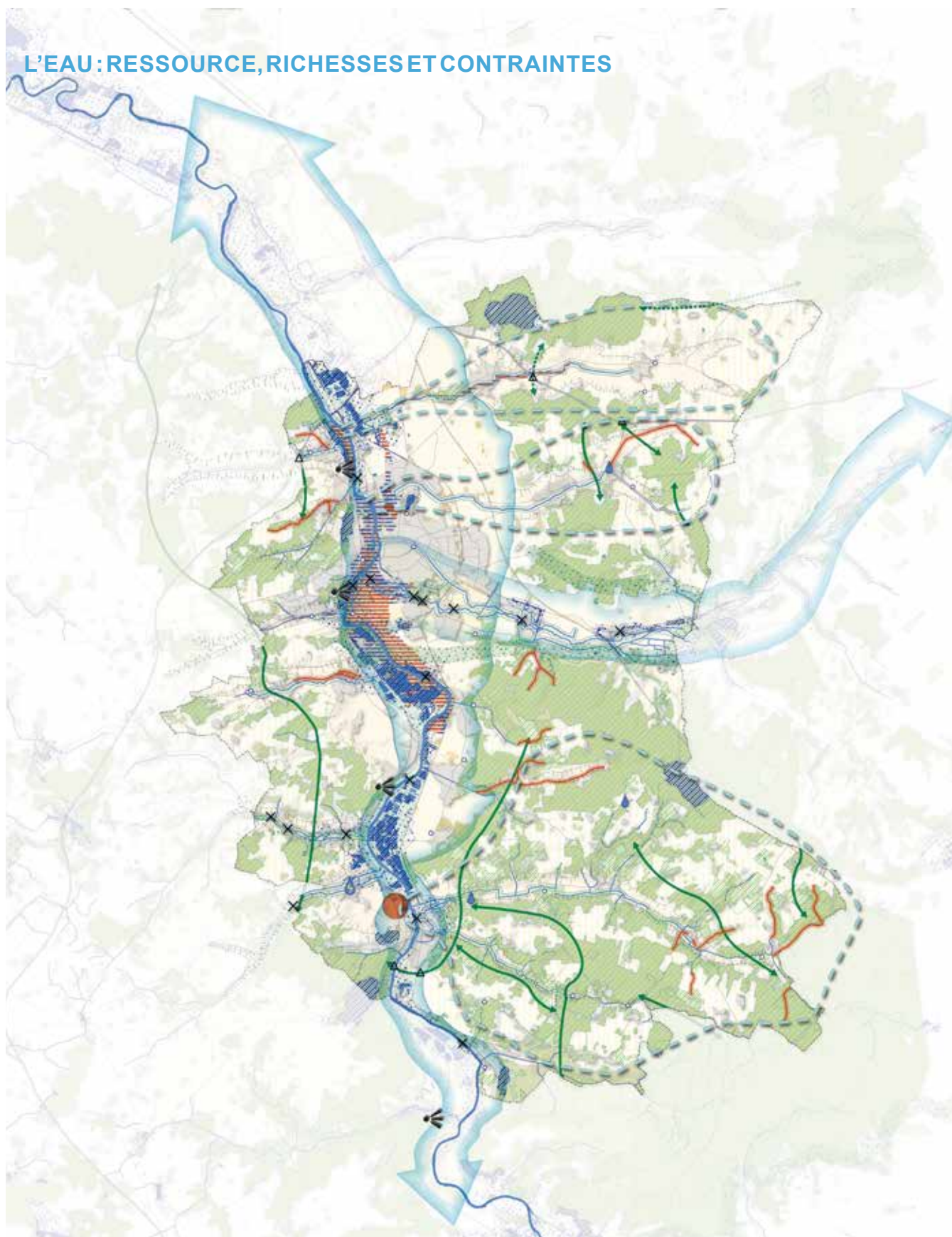


Schéma du resserrement d'un cours d'eau au profit de l'urbanisation

1. vallée
2. affluent
3. resserrement du passage de la rivière au coeur des tissus bâtis
4. zones bâties
5. lit majeur de la rivière



L'EAU : RESSOURCE, RICHESSES ET CONTRAINTES



HABITER LA CITÉ

Sens et Rosoy 01.02/06.03.2018

Quels équilibres dans la production de logements au sein de l'agglomération et quelles typologies et formes urbaines souhaitables ? Telles ont été les bases de réflexions de cet atelier thématique ayant pour but d'alimenter le volet habitat du PLUi-H.

L'atelier a réuni différents acteurs (ADIL, DDT, bailleurs sociaux, architectes, promoteurs...) et s'est enrichi d'une visite de terrain dans les faubourgs sud de Sens. Les opérations récentes de logements enserrées dans le tissu existant illustrent une certaine dynamique de renouvellement de la ville centre et proposent une diversité de typologies qui ont servi de support à une réflexion sur l'habitat élargie à l'ensemble du territoire.



Une juxtaposition de typologies à St. Clément

> Richesses et contraintes

À l'échelle du Grand Sénonais les enjeux sont nombreux :

- Déterminer le nombre de logements à construire sur la période couverte par le PLUi-H pour répondre à un objectif démographique.
- Trouver un équilibre territorial dans la production de ces logements (privilégier la proximité des pôles d'équipements et des réseaux de mobilité).

- Modérer la consommation de l'espace en rééquilibrant la production de logements au profit du renouvellement urbain.
- Localiser les opérations de reconstitution du parc démoli dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (trouver un équilibre entre les communes).

« L'agglomération a un rôle majeur à jouer dans le dynamisme démographique du Nord de l'Yonne »



Un échelonnage des bâtis avec des hauteurs croissantes de la rue vers le coeur d'îlot et une mixité de typologies : habitat intermédiaire et habitat collectif, rue M. Leclerc à Sens.



Une insertion qualitative rue M. Leclerc



Du logement intermédiaire qui offre des surfaces extérieures variées à Sens



Un bel exemple de reconversion/extension du patrimoine industriel rue Auguste Morel à Sens



Un travail de l'interface entre espace public et espace privé par l'habillement des clôtures rue M. Leclerc



Pavillon individuel à Sens



Habitat ancien à Voisines

HABITER LA CITÉ

Sens et Rosoy 01.02/06.03.2018

> Définir un équilibre entre extension urbaine et renouvellement.



> Limiter la consommation d'espace agricole et d'espace dans les lisières en abandonnant les anciens principes d'extensions

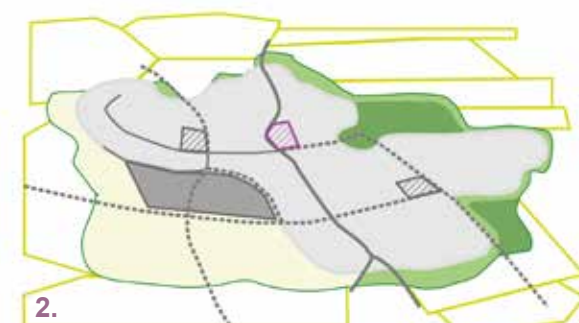
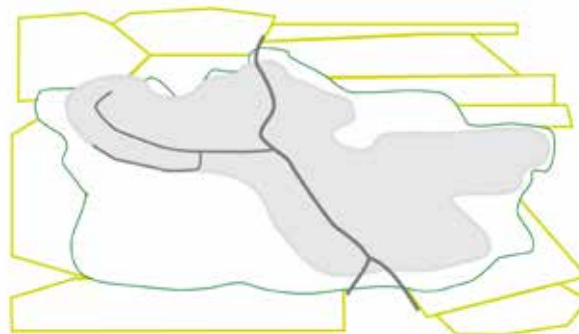
- enveloppe bâtie
- délimitation de la lisière

1. Définir précisément le périmètre de l'enveloppe bâtie, délimiter les lisières et les qualifier.

- lisière maraîchère
- lisière jardinée
- lisière espace public

2. Construire en priorité au sein de l'enveloppe bâtie existante (par la reconquête des logements vacants par exemple), en s'appuyant sur des principes de compacité, mixité et de fluidité. Développer un maillage de voies douces qui traverse et relie les différentes zones. Réserver une zone à urbaniser éventuelle si la commune ne présente plus de potentiels de construction dans son enveloppe bâtie existante.

- construction de logements au sein de l'enveloppe bâtie existante
- construction mixte (logements avec services ou commerces de proximité) au sein de l'enveloppe bâtie existante
- constitution d'un maillage de voies douces qui traverse et relie les différentes zones
- zone à urbaniser éventuelle si densification impossible (rechercher l'épaisseur du centre-bourg)



> Rechercher la compacité, la mixité et la fluidité

> Sortir de l'automatisme du pavillon individuel au milieu de sa parcelle, et des voies de desserte en impasse. Travailler sur la qualité des logements plutôt que sur la quantité, notamment au travers des notions d'intimité et d'ouvertures.

> Introduire des formes architecturales innovantes, « compactes », moins consommatrices d'espace et qui permettent de dégager de plus importantes surfaces de jardins ou terrasses.

> Travailler le principe de mixité opérationnelle, générationnelle, typologique, des usages, et des statuts d'occupation.

> Favoriser la fluidité en facilitant la mobilité dans les parcours résidentiels et en développant une complémentarité des communes pour un rééquilibrage dans la répartition des logements sociaux.

Le Verger à Mauves-sur-Loire (44) Tact Architectes

Six logements locatifs au cœur d'un village, par densification de l'épaisseur du centre-bourgs. Les jeux des orientations permet d'allier **intimité** et compacité.

- **Mixité opérationnelle** : surélévation et réhabilitation du bâti ancien associées à de la construction neuve.



Le Clos des Fées à Paluel (76) Cobe Architecture Urbanisme Paysage



La **compacité** des logements permet la création d'un parc paysagé de 2ha : jardins partagés, parc aux essences champêtres, aire de jeux pour enfants, terrain de jeu pour adolescents...

- **Mixité d'usages** : une maison commune, un parvis couvert, trois ateliers d'artistes, deux gîtes, un atelier de rempotage implantés dans un parc paysagé de 2ha.

- **Mixité de typologies** : 18 « chaumières » dont 8 T2, 8 T3 et 2 T4 pour accueillir des ménages aux caractéristiques variées.

Une **reconversion** d'un corps de ferme en 9 **logements sociaux**, en centre-ville.

- **Mixité de typologies** : logement collectif et maison individuelle, T2, T3, duplex.

Reconversion d'une ferme en logements sociaux à Juziers (78) Lépinay Meurice architectes



LISIÈRES URBAINES

Véron 06.02.2018

La lisière est un espace de transition composé, riche en termes d'ambiances et de biodiversité. Parler de lisière urbaine, c'est définir le rapport entre l'espace bâti et l'espace ouvert (le plus souvent agricole sur le territoire du Grand Sénonais) dans ses composantes, son épaisseur, ses usages... Ces lisières urbaines sont peu caractérisées dans les règlements des documents d'urbanisme. Pourtant, elles participent largement à la qualité des silhouettes urbaines et des espaces de vie. Cet atelier propose de décaler le regard sur la cité en travaillant à partir des franges.

Dans une démarche de projet ascendante qui se veut concrète, l'atelier s'inscrit dans la commune de Véron. Il se déroule en trois temps :

> L'évolution des lisières urbaines

> Des espaces de transition majoritairement jardinés ou agricoles et évolutifs par nature

+

LES VALEURS DES LISIÈRES JARDINÉES OU AGRICOLES :

- une imbrication fine entre bâti et non bâti
- une présence végétale généreuse
- des cheminements qui connectent le tissu bâti et la campagne environnante
- des lieux de rencontre et des espaces de loisirs
- la présence potentielle d'une agriculture de proximité

> des transitions douces qui mettent en valeur la silhouette urbaine et les espaces agricoles

> Des sites privilégiés pour l'accueil de nouvelles opérations immobilières ou d'activités

-

LES PERTES LIÉES À LA DISPARITION DES LISIÈRES JARDINÉES OU AGRICOLES :

- la disparition des enveloppes jardinées et des trames arborées au sein des espaces agricoles
- l'affaiblissement de la qualité architecturale et urbaine avec des formes urbaines banalisées au service de la voiture
- l'absence de connexions avec des voies en impasse et la disparition des chemins agricoles
- l'affaiblissement du lien social avec la privatisation des espaces de loisirs et de rencontres

> des confrontations brutales entre les espaces urbanisés et les cultures céréalières

1. Rappel historique sur l'évolution des lisières urbaines dans le Grand Sénonais.

2. Visite de terrain dans la commune de Véron.

3. Travail en salle autour d'un plan de la commune pour faire ressortir les principes d'actions et les traductions possibles dans le PADD et le règlement du PLUi-H.

1. L'écrin jardiné et arboré de Villiers-Louis dessine une relation de qualité entre bâti et agriculture
2. Les jardins familiaux de la plaine des Boutours font partie de la lisière urbaine du Sud de Sens
3. Les Bordes, au sein de son écrin de verdure
4. L'espace agricole comme un « vide » à construire à Rosoy
5. Un besoin de recréer des transitions qualitatives entre espace bâti et espace agricole



> Qualifier les lisières urbaines existantes pour penser leur devenir

L'épaisseur des lisières urbaines

Qualifier les lisières urbaines, c'est d'abord définir les épaisseurs entre les quartiers habités et l'enveloppe agricole, boisée et naturelle afin de questionner leur devenir. Trois types de transitions sont recensés autour de Véron et plus généralement sur l'ensemble du territoire du Grand Sénonais : les lisières jardinées, les lisières agricoles et l'absence de lisière.



Les typologies de lisières à Véron

■ Lisières jardinées ■ Lisières agricoles
— Absence de lisière

Les lisières jardinées

Les lisières jardinées créent une transition douce entre l'espace bâti et l'espace ouvert. Elles se composent d'une rangée d'habitations, avec des jardins privés, accompagnée d'espaces de promenade ou de loisirs. Des ouvertures permettent de connecter visuellement les quartiers habités à leur enveloppe agricole, boisée ou naturelle.



Les principes d'une lisière jardinée

↔ Cheminement ➡ Ouverture visuelle

Les lisières agricoles

Les lisières agricoles permettent d'associer de l'habitat avec des jardins privés, des espaces de vente de produits locaux, des cultures maraîchères ainsi que des prés avant de rejoindre des parcelles céréalières ou des espaces boisés ou naturels. Des connexions physiques et visuelles permettent de mettre en relations ces différents espaces.



Les principes d'une lisière agricole

L'absence de lisière

L'absence d'épaisseur de lisière met en confrontation directe les habitations ou les bâtiments d'activités dénués de végétal avec les grands espaces agricoles dénués. La disparition des cheminements rend ces espaces peu maillés et impose l'utilisation de la voiture. Les perspectives depuis le centre du village se terminent souvent sur des bâtiments clonés.



L'absence de plantations aux abords des bâtiments d'activités imposants les rend particulièrement visibles depuis l'espace agricole dénudé.

LISIÈRES URBAINES

Véron 06.02.2018

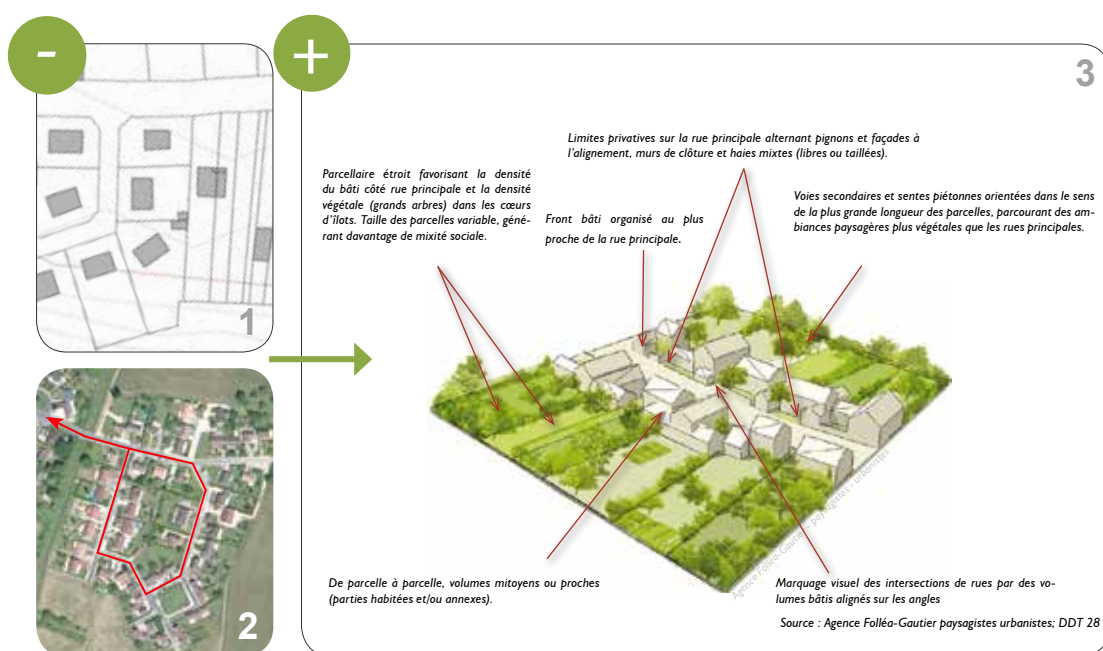
« Pour accompagner les changements de pratiques, il faut proposer de nouvelles règles et de nouvelles contraintes »

> Rechercher des formes urbaines compactes au sein des lisières habitées

> Vers des formes d'habitat individuel associant ouverture et intimité

Les formes urbaines des quartiers pavillonnaires peuvent être pensées et dessinées autrement que sous la seule forme d'un lotissement. Un certain nombre d'éléments comme le découpage parcellaire, la trame viaire, la place des stationnements, l'implantation du bâti dans la parcelle,

les façades architecturales ou les espaces des jardins peuvent aider à composer de nouvelles formes urbaines plus compactes, plus respectueuses de l'environnement et plus adaptées aux besoins des habitants.

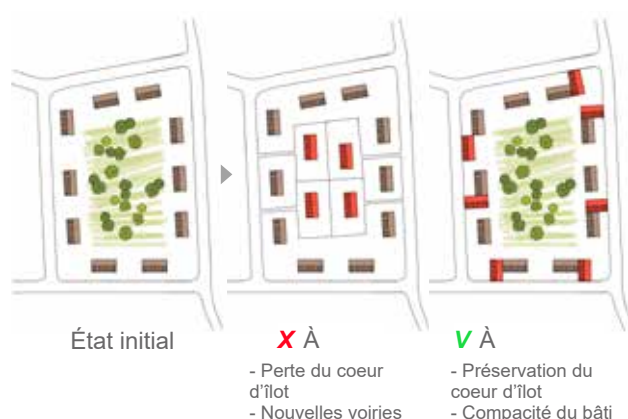


1. Parcellaire récent s'affranchissant de la trame historique inscrite dans le relief
2. Forme de lotissement induite par l'usage prédominant de la voiture
3. Illustration de principe d'une forme urbaine associant ouverture et intimité

> Vers une évolution du tissu de maisons individuelles

Le tissu de maisons individuelles qui compose les extensions récentes prend souvent la forme de lotissements. Ces quartiers pavillonnaires peuvent évoluer à l'occasion de nouvelles

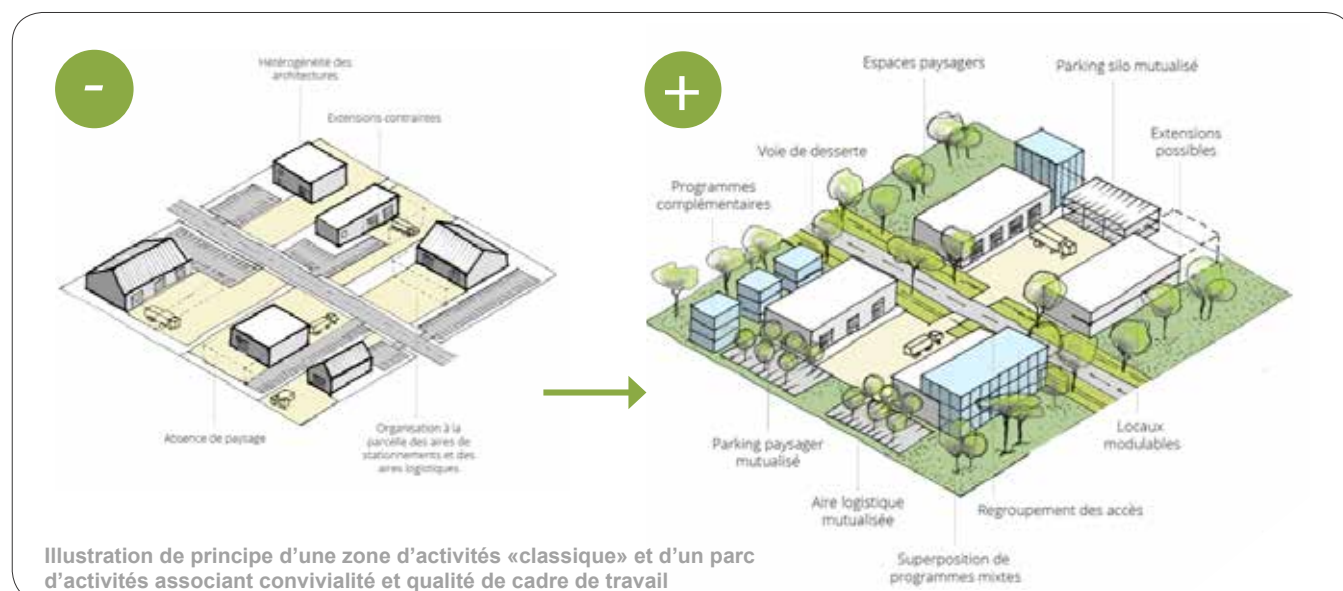
constructions, de la requalification de la trame viaire ou lors de leur rénovation énergétique. Une attention particulière devra être apportée à la qualité de ces évolutions futures.



> Vers des parcs d'activités associant convivialité et qualité du cadre de travail -----

Les zones d'activités occupent généralement des lisières de villes et de villages. Très consommatrices d'espaces, elles disposent de règles d'implantation très peu contraignantes. Les paysages qui en résultent sont le plus souvent de faible qualité. Les zones d'activités sont pourtant des lieux de vie pour les personnes qui y travaillent au quotidien.

Un certain nombre d'éléments comme la trame paysagère, la voirie, la place des stationnements et des aires logistiques, l'implantation des bâtiments dans les parcelles, les façades architecturales ou les abords des bâtiments peuvent aider à retrouver de la qualité au coeur de ces espaces et à améliorer le cadre de travail des employés.



> Composer l'agriculture de proximité au sein des lisières urbaines

Parallèlement à cette recherche de compacité du bâti dans les lisières urbaines, la préservation de certaines parcelles à vocation agricole est indispensable si l'on souhaite soutenir une agriculture vivrière. C'est dans ces lisières urbaines que peuvent se développer de nouveaux projets d'agriculture de proximité. Un certain nombre de critères devront être évalués dans le cadre d'un projet global de lisière agricole : le potentiel agronomique des terres, la ressource en eau, la surface nécessaire selon les types d'exploitation, les accès techniques aux parcelles, la possibilité de construire un bâtiment d'exploitation et une boutique de vente à la ferme, la sécurisation des terres et des produits, la présence de haies ou de bandes arborées, la présence d'exploitations complémentaires, les débouchés potentiels, l'accessibilité du public, la présence des animaux ou l'avenir des vergers en friche.



« À Courtois, la présence des Highland Cattle a permis de faire des économies de gestion, d'apporter de la biodiversité et de créer du lien social »



PATRIMOINE ET CENTRE-VILLE

Villeneuve-sur-Yonne 09.02.2018

La journée de l'atelier a offert une lecture des différentes strates historiques et urbaines de la ville et s'est construite en croisant l'héritage des centres-villes et centres-bourgs du territoire et leurs réalités présentes, suivant trois étapes :

1. Présentation d'éléments de diagnostic portant sur les centres-villes et centres-bourgs du Grand Sénonais.

2. Visite du centre historique de Villeneuve-sur-Yonne

> La visite et les enjeux observés



9. La reconversion qualitative d'un bâti ancien en office du tourisme couplé au musée-galerie Carnot qui expose des peintres locaux (Picabia notamment).

3. La Tour Philippe Auguste, dont la réhabilitation est en question : peut-on y imaginer un lieu d'exposition...?



Le parcours à travers le centre ancien de Villeneuve-sur-Yonne a permis d'illustrer des éléments de diagnostic notamment à travers quatre angles d'approche :

> le cadre de vie : le patrimoine bâti, naturel et paysager

> La vacance des logements et les logements dégradés

> les équipements, commerces, services de proximité et la vacance commerciale

> l'identité et l'image de la ville



> Les fondements historiques

- Des tracés historiques à requalifier, des vestiges et des monuments à préserver :

- ↔ le cardo et le decumanus
- - - les anciennes enceintes
- les bâtiments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques



- Un patrimoine bâti exceptionnel à préserver et à mettre en valeur comme élément constitutif de l'image historique de la ville :

○ l'église Notre-Dame de l'Assomption, les Portes de Sens et de Joigny, la Tour Philippe Auguste, l'habitat de type « villeneuvien »...

3. échanges sur la thématique entre les participants (les élus, les services de la CAGS, les services de l'Etat, le président de l'office du tourisme de Sens et du Sénonais) : en quoi les éléments observés lors de la visite sont-ils symptomatiques de l'évolution des centres à travers l'ensemble du territoire ?

Ce compte rendu propose des réponses possibles aux enjeux de revitalisation et de qualité d'aménagement des centres-villes et centres-bourgs ; de percevoir le patrimoine comme un atout et non comme une contrainte. Les éléments présentés ne sont pas exhaustifs, mais servent à alimenter des axes de réflexion pour l'élaboration PADD du PLUi-H.



10. Les berges de l'Yonne, élément touristique structurant à fort potentiel économique.

11. Comment gérer l'entretien des promenades et y favoriser de nouveaux usages ?

12. Comment aménager l'espace public et repenser la place de la voiture ?



> L'identité de la ville contemporaine, ses usages et ses potentiels de dynamisme et de rayonnement

- Une dynamique de reconversion qualitative du bâti ancien à poursuivre :

l'office du tourisme et le musée, le théâtre...

le centre de loisirs et les équipements publics attenants (ancienne concession religieuse)

la Tour Philippe Auguste qui fait l'objet de réflexions

- Un modèle de développement de nouveaux usages ... :

les douves réaménagées en jardins individuels, la plage

- ...qui incite à réinterroger et multiplier les usages de certains lieux clés de la ville :

les berges de l'Yonne, le parking derrière l'église, les alentours de la Tour Philippe Auguste, les promenades plantées et leur relation aux équipements publics à proximité

- Une vitrine majeure de la ville, support de son image, où une certaine vacance résidentielle et commerciale reste encore à endiguer ... :

la rue Carnot

- ...suivant l'exemple de rues plus dynamiques :

des rues animées par des commerces



PATRIMOINE ET CENTRE-VILLE

Villeneuve-sur-Yonne 09.02.2018

« La ville se construit
au fil de l'Yonne, mais
aussi autour
du patrimoine »

> Le cadre de vie

> L'image des centres et les espaces publics

> S'appuyer sur le caractère rural des centres-bourgs et sur les atouts des centres-villes pour communiquer une image du Grand Sénonais liée à une certaine qualité de vie et stimuler ainsi son dynamisme.

> Mettre les aménités au service d'une véritable « expérience » pour l'habitant, le touriste...

> Le patrimoine bâti

> Trouver un équilibre entre la préservation et l'évolution du patrimoine en s'appuyant sur une diversité d'outils.

> Réhabiliter le bâti ancien et innover dans sa reconversion.

> La nature dans les centralités

> Soutenir et encourager des initiatives locales telles que des verdissements de pieds de façade, la végétalisation des trottoirs en centre-bourg, la réouverture de rus enfouis...

> Conserver des coeurs d'îlots végétalisés, surtout lorsqu'ils sont visibles depuis la rue.

1. Penser un maillage de cheminements doux qui irriguent les centralités et les relient entre elles.
2. Quel équilibre entre l'évolution du patrimoine et sa protection ?
3. À Voisines, les bas côtés sont composés de bandes enherbées.
4. Des vues sur le grand paysage en centre-ville à préserver



> Les équipements, commerces, services de proximité

> Les équipements

- > Travailler sur la synergie intercommunale en renforçant les polarités existantes.
- > Favoriser une implantation des nouveaux équipements au cœur de la commune pour en faciliter l'accès et pour que leur dynamisme rayonne dans le reste de la centralité.
- > Penser les cheminements doux en réseaux pour relier les équipements entre eux.

> Les commerces et services

- > Trouver un équilibre entre zones commerciales périphériques et pérennité des commerces de proximité.
- > Développer les commerces et services itinérants, (communes rurales).
- > Porter une attention particulière aux aménagements (voirie, mobilier urbain, éclairage, signalétique), pour favoriser les destinations marchandes.



- 5. Des équipements regroupés en pôle à Rosoy
- 6. La Maison Familiale Rurale de Gron qui forme de nombreux jeunes à l'horticulture et au paysage.
- 7. Des équipements touristiques à développer
- 8. Une piétonnisation qui malgré les idées reçues reste compatible avec le dynamisme des commerces de proximité dans les villes
- 9. Une boulangerie à Malay-le-Grand
- 10. S'appuyer sur les expériences réussies : brocante



LIEUX DE VIE

Voisines 17.01.2018

Pourquoi un atelier sur les lieux de vie ? Les espaces publics ne sont a proprio pas concernés pas le règlement d'un PLUi. Pourtant, ils sont tout aussi importants que les lieux où l'on habite. La cité peut ainsi se construire à l'image d'une maison où les pièces se positionnent les unes par rapport aux autres et se connectent par des espaces de liaison. La cité, comme la maison, se pense dans son ensemble. Cet atelier propose d'inverser le regard en montrant comment les paysages habités peuvent se recentrer autour des lieux de vie.

Dans une démarche de projet ascendante qui se veut concrète, l'atelier s'inscrit dans la commune de Voisines. Il se déroule en trois temps :

1. Rappel historique sur l'évolution des espaces de vie dans le Grand Sénonais.
2. Visite de terrain dans la commune de Voisines.
3. Travail en salle autour d'un plan de la commune pour faire ressortir les principes d'actions et les traductions possibles dans le PADD et le règlement du PLUi-H.

> L'évolution des espaces de vie

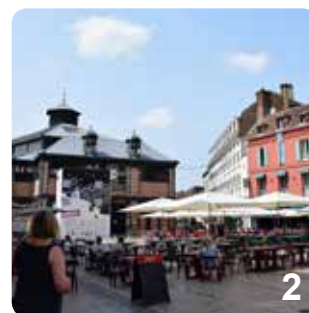
> Des centres anciens implantés en harmonie avec leur environnement

+

LES VALEURS DES CENTRES ANCIENS :

- des modes d'implantation liés au relief et à la présence d'éléments structurants comme les cours d'eau
- une structure urbaine groupée, mais aérée avec des espaces de respiration au coeur du tissu bâti
- un maillage de rues, de voies et de chemins qui connecte les espaces publics et la campagne environnante

1. Villiers-Louis, un village organisé autour d'une source
2. À Sens, la place de la République et ses commerces, connectée avec la place Drapés par des rues apaisées
3. Le lavoir de Fontaine-la-Gaillarde, en coeur de bourg, d'où partent des cheminements doux, le reliant à d'autres équipements publics



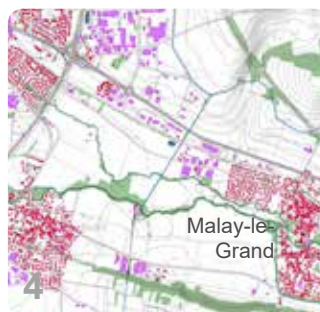
> Une harmonie déstabilisée au détriment du développement durable

-

LES PERTES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT RÉCENT :

- Affaiblissement du lien social avec la perte de la notion de proximité (association d'espaces ouverts de qualité, d'équipements et de logements)
- Affaiblissement de l'attractivité avec la dégradation des paysages et l'allongement des parcours quotidiens
- Affaiblissement de la qualité environnementale avec la consommation des terres, la fragmentation des milieux et l'augmentation d'émission des gaz à effet de serre

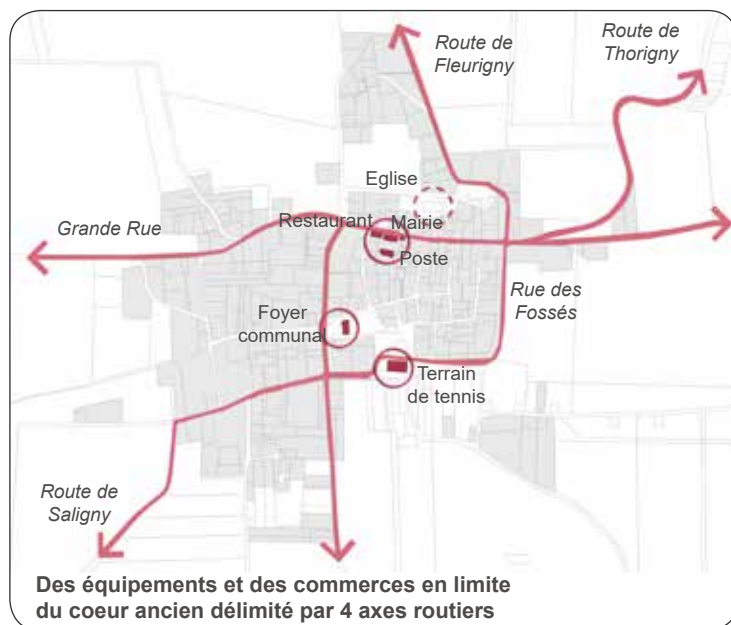
4. Entre Malay-le-Grand et Sens, des extensions linéaires monofonctionnelles dédiées à l'habitat ou à l'activité
5. À Véron, les stationnements sur la place de l'Église
6. Des formes d'extension urbaine récentes qui questionnent la notion de proximité



« L'espace doit raconter
notre histoire, pas celle
de la voiture »

> Recentrer les paysages habités autour des lieux de vie

> Établir la trame paysagère de la commune



Les espaces de centralité

> Qualifier et apaiser les espaces de centralité qui rythment la vie de la commune (plateau aménagé, resserrement des voiries, travail des entrées, stationnements au revêtement doux et perméable)

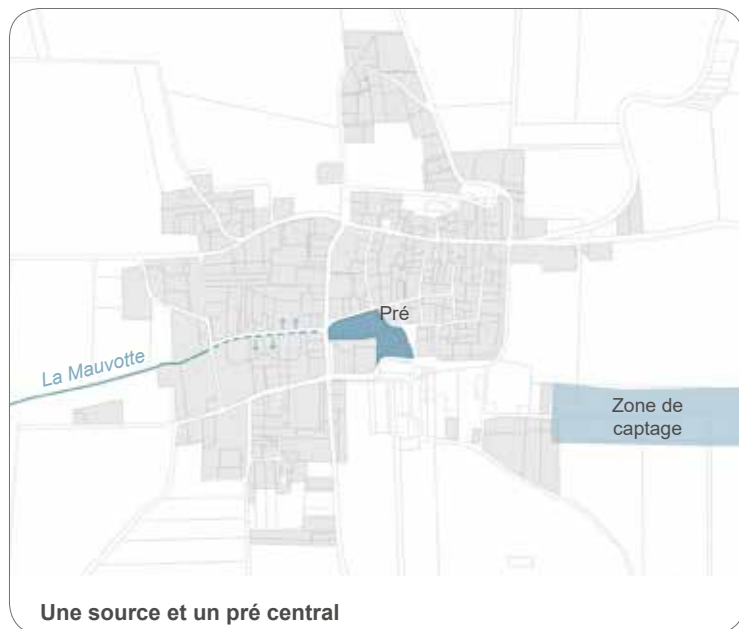


La composition du tissu ancien

> Cultiver la complémentarité entre la fermeture sur l'espace privé et l'ouverture sur l'espace public (préservation des murs au caractère patrimonial, rue-jardin avec des bandes fertiles)

LIEUX DE VIE

Voisines 17.01.2018



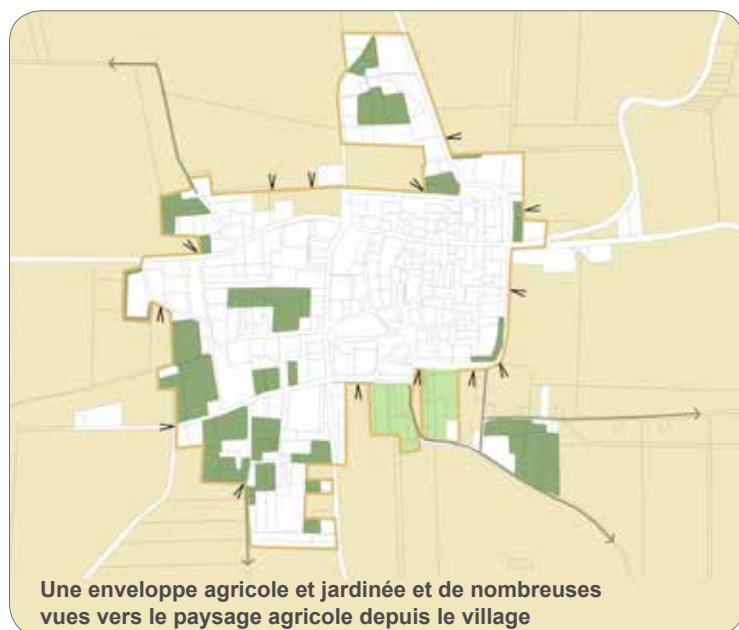
Une source et un pré central



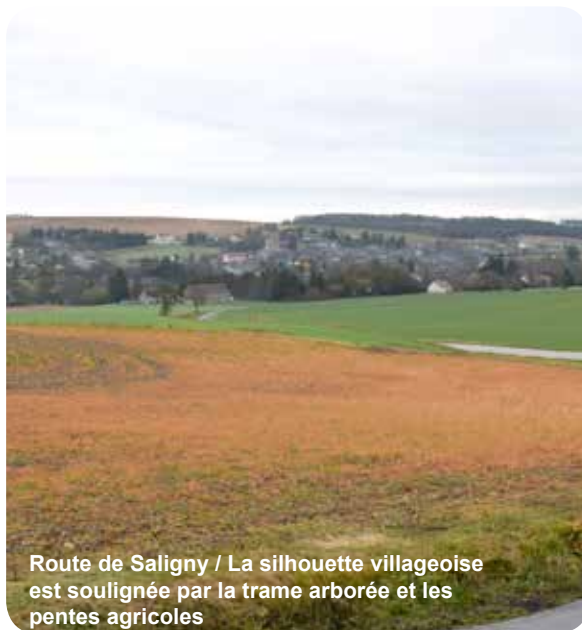
Route de Fontaine / La source cachée par un espace de stationnement

L'eau

- > Reconstituer le cours d'eau dans son épaisseur (ripisylve, cheminements, mutualisation de la gestion avec les agriculteurs)
- > Valoriser l'eau au sein de l'espace public (aménagement de la source, traitement spécifique de la rue support d'un cours d'eau)



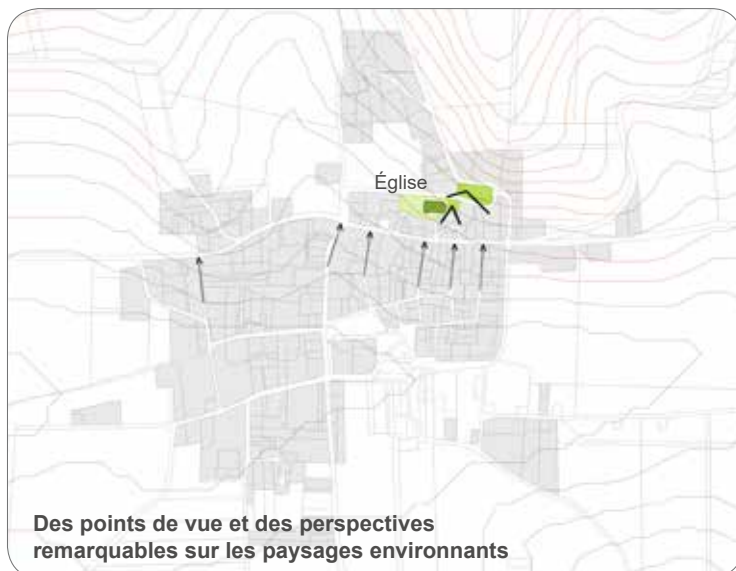
Une enveloppe agricole et jardinée et de nombreuses vues vers le paysage agricole depuis le village



Route de Saligny / La silhouette villageoise est soulignée par la trame arborée et les pentes agricoles

L'enveloppe agricole et jardinée

- > Préserver et renforcer la ceinture jardinée
- > Maintenir les relations entre le village et son enveloppe agricole
- > Recréer la trame arborée au sein des parcelles agricoles (ponctuation d'arbres)
- > Constituer un réseau de cheminements doux permettant de rejoindre les paysages environnants (boucles, signalétique sobre)



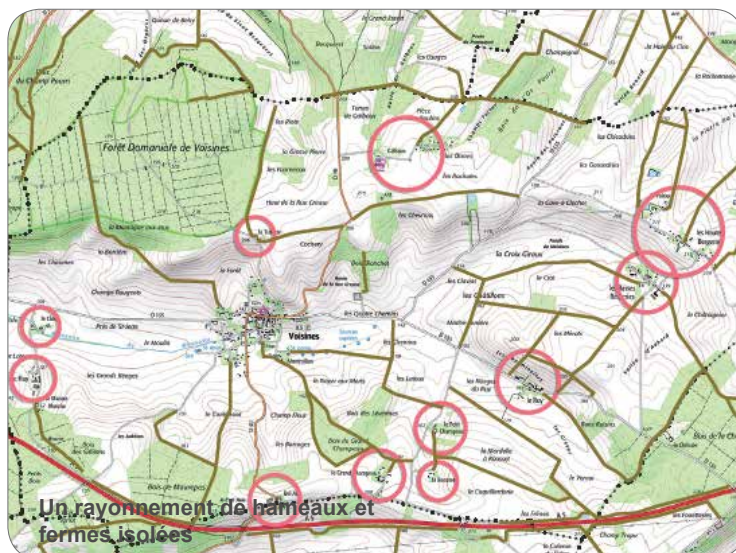
Des points de vue et des perspectives remarquables sur les paysages environnants

Les reliefs et les points de vue

> Protéger et mettre en valeur les points de vue remarquables sur la silhouette urbaine et depuis le tissu urbain (mobilier, gestion du végétal)



Route de Fleurigny / Point de vue sur l'Église et les paysages environnants, absence de banc et de connexion piétonne vers l'édifice patrimonial



Un rayonnement de hameaux et formes isolées

Les connexions avec les hameaux

> Questionner le développement futur des hameaux proches et lointains (éloignement trop important des centralités, précarité énergétique, conflits d'usage)



Rue des Fossés / Les parcelles agricoles dénudées ne permettent pas de lire les chemins agricoles. Les nouvelles constructions du hameau des Hautes Bergeries, sur la ligne de crête, sont visibles depuis le village



Les nouvelles constructions

> Anticiper l'emplacement des nouvelles constructions à partir de la trame paysagère

> Réinventer les formes urbaines permettant intimité et ouverture en partant de l'identité architecturale de la commune

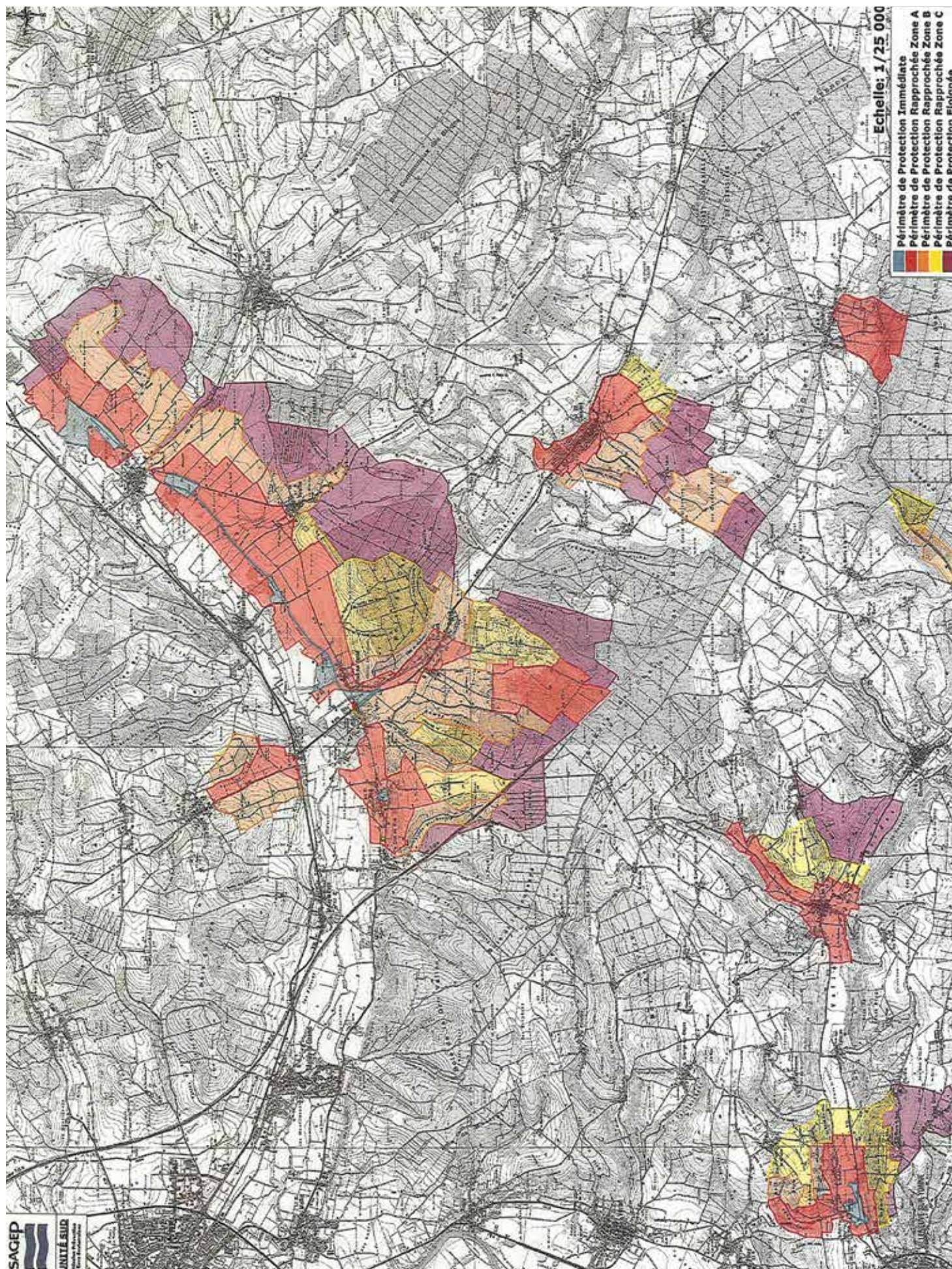
Espaces potentiels de développement à partir de l'étude de la trame paysagère

- Parcelles potentiellement constructibles
- Réflexion sur la (non) constructibilité des parcelles
- Maillage à compléter
- Transition arborée à créer
- Lieu stratégique à qualifier

The background is a solid yellow color. A diagonal grey line runs from the bottom left towards the top right. There are two rectangular areas with diagonal hatching: one yellow hatched rectangle and one grey hatched rectangle, both positioned in the lower right quadrant of the page.

Annexes

1. Périmètre de protection de captage des Sources basses, de la vallée de la Vanne et de Cochepies



agglomération



PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT
DU GRAND SÉNONAIS